This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

,179,161

ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

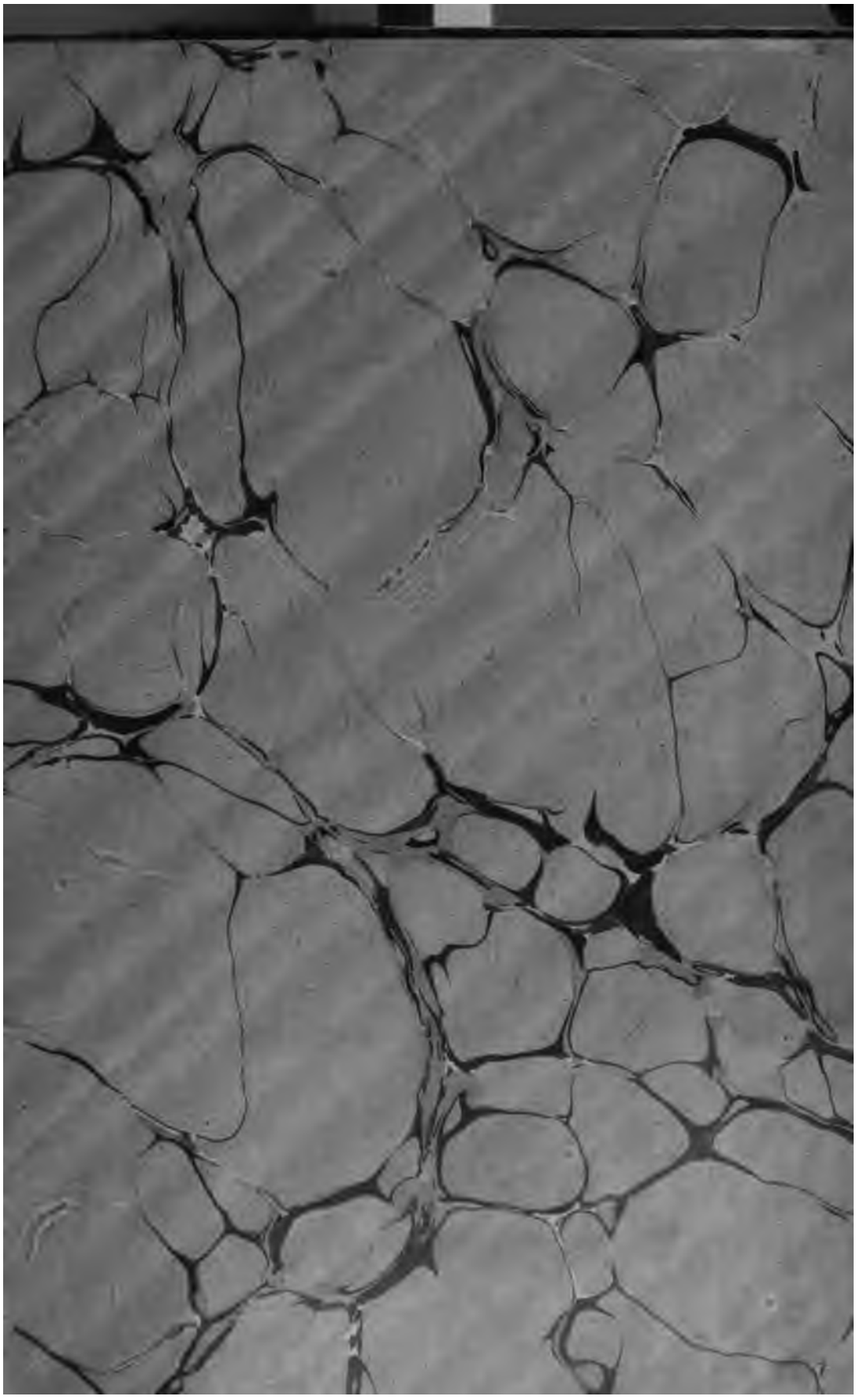

SEMINARY
805
R46
E85

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

Les réunions du Comité ont lieu à l'École des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

L'Assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi qui suit la fête de Pâques.

La bibliothèque de l'Association (17, rue Bonaparte est ouverte les mardis jeudis et samedis, de 4 à 6 heures.

Les demandes de renseignements et les communications relatives aux travaux de l'Association doivent être adressées, franc de port, à l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

Les membres de l'Association sont priés de vouloir bien envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat de poste, à M. Ch.-Émile Ruelle, agent et bibliothécaire de l'Association, 17, rue Bonaparte.

Tout membre qui, après deux avis, n'aura pas payé sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire.

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

TOME V

ANNÉE 1892

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

1892

VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

BANQUET DU 5 MAI 1892

L'Association pour l'encouragement des Études grecques en France, dont la constitution définitive remonte au 7 mai 1867 (1), a célébré cette année le vingt-cinquième anniversaire de sa naissance. Pour fêter dignement ce jubilé, elle avait décidé de réunir ses membres et ses amis dans un banquet, dont la date avait été fixée au 5 mai. Soixante-deux convives, tant souscripteurs qu'invités, ont répondu à son appel.

En voici la liste par ordre alphabétique :

MM.

BABELON.
BÉRARD.
BIBESCO (Prince Alexandre).
BIKÉLAS.
BLOCH.
BRÉAL, membre de l'Institut.
CHASSIOTIS.
CHÉVRIER (Maurice).
COLLIGNON (Maxime).
CROISET (Alfred), membre de l'Institut.
CROISET (Maurice).
DARESTE, membre de l'Institut.
DECHARME.
DELYANNIS, ministre de Grèce.
DESCHAMPS (Gaston).
DUCHATAUX.
EGGER (Max).
D'EICHTHAL (Eugène).
FALLEX.
GIRARD (Jules), membre de l'Institut.
GIRARD (Paul).
GLACHANT (Victor).

1. Voir la notice de M. Gustave d'Eichthal dans l'*Annuaire* de 1877, p. 32.

GUIRAUD.
HANRIOT.
HATZFELD.
HAUSSOULLIER.
HAUVETTE.
HAVET (Louis).
HENNEGUY.
HEURTEAU (André).
HOMOLLE, membre de l'Institut.
HOUSSAYE (Henry).
JAMOT.
LAPERCHE.
LEBÈGUE (Henri).
LEROY-BEAULIEU (Anatole), membre de l'Institut.
MAGNABAL.
MARTHA (Jules).
MASPERO, membre de l'Institut.
MÜNTZ.
NORMAND (Charles).
OMONT.
OURSEL.
PERROT, membre de l'Institut.
POFFONDIS.
POTTIER (Edmond).
PSICHARI (Jean).
PUECH.
RABIER, directeur de l'Enseignement secondaire.
REINACH (Salomon).
REINACH (Théodore).
RENAN (Ernest), de l'Académie française.
RUELLE.
SAVVAS-PACHA.
TALBOT.
TANNERY (Paul).
TOUDOUZE (Édouard).
VIDAL-LABLACHE.
VLASTO (Antoine).
VLASTO (Ernest).
WEIL (Henri), membre de l'Institut.
ZOGRAPHOS (Xénophon).

Le Bureau avait en outre reçu des lettres d'excuses et de félicitations d'un grand nombre de sociétaires français ou étrangers, parmi lesquels nous citerons M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, S. Exc. E. Carathéodory, ministre de Turquie à Bruxelles, S. Exc. Christakis Effendi Zographos, fondateur du prix Zographos, MM. Gréard, Heuzey, Paul Dubois, Xavier Charmes, membres de l'Institut, Gevaërt, directeur du Conservatoire royal de Bruxelles, Liard, directeur de l'Enseignement supérieur, Couat, recteur de l'Académie de Bordeaux, Jean Mistos, de Smyrne, A. Stamoulis, de Sélymbria, Louis Dyer, George Macmillan, Marcel Dieulafoy, Armand Colin, etc.

Le banquet a été célébré au restaurant Marguery, sous la présidence de M. Ernest Renan, de l'Académie française, président sortant de l'Association, qui avait à sa droite S. Exc. M. Delyannis, ministre de Grèce à Paris, et à sa gauche

M. Rabier, directeur de l'Enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique.

Au dessert, M. Renan a pris la parole en ces termes :

Discours de M. Ernest Renan.

Vous avez voulu, Messieurs, jeter un rayon de soleil sur mes derniers jours. J'aime beaucoup les banquets, je l'avoue, les banquets où règnent, comme dans le vôtre, la sympathie, la cordialité, et où l'on ne parle pas politique. Ce sera aujourd'hui probablement la dernière fois que je présiderai une de ces fêtes. Il y a une heure encore (telles sont les misères qui m'assiègent), je ne savais si je pourrais venir à votre réunion. Dieu soit béni, puisque me voilà, pas trop invalide, au milieu de vous !

Cette fête est fort belle, Messieurs, et vous avez bien raison de la célébrer. C'est vers le commencement de 1867 qu'un groupe d'amis de l'hellénisme, dont quelques-uns vivent encore, fonda cette Association, destinée à maintenir et à encourager le goût des études grecques parmi nous. Encourager les études grecques, ah ! le beau programme ! Nous autres, chercheurs de choses exotiques, nous cultivons les abords, les colonies ; vous, vous habitez la patrie même ; vous avez planté la tente d'où vous dirigez vos fouilles sur le sol sacré où est notre Acropole, notre berceau religieux à tous.

Il y a dans l'histoire un miracle, Messieurs (j'appelle miracle ce qui n'est arrivé qu'une fois), c'est la Grèce antique. Oui, cinq cents ans environ avant J.-C., acheva de se dessiner dans l'humanité un type de civilisation si parfait, si complet, que tout ce qui avait précédé rentra dans l'ombre. C'était vraiment la naissance de la raison et de la liberté. Le citoyen, l'homme libre, faisait son apparition dans les choses humaines. La noblesse, la dignité simple de cet homme nouveau faisait baisser les yeux à tout ce qui avait paru jusque-là royal et majestueux. La morale, fondée sur la raison, s'affirmait, dans sa vérité éternelle, sans mélange de fictions surnaturelles. La vérité sur les dieux et la nature était à peu près découverte. L'homme, délivré des folles terreurs de son enfance, commençait à envisager avec calme sa destinée. La science, c'est-à-dire la vraie philosophie, était fon-

dée. Le système mécanique du monde fut, par moments, entrevu ; on ne sut pas s'y tenir; mais, après tout, le principe était trouvé. Copernic, Galilée et Newton ne feront que tirer les conséquences d'un ordre d'idées qui enlevait à la terre sa position centrale et faisait entrevoir l'infinité de l'univers.

Et dans l'art, ô ciel! quelle fécondité! quel monde de dieux et de déesses! quelle céleste révolution! La Grèce inventa la beauté, comme elle avait inventé la raison. L'Orient avait fait des statues avant elle; comme un certain Orient, avant elle, avait trouvé moyen de se passer de la continuelle intervention des dieux. Mais la Grèce seule découvrit la stabilité des lois de la nature; la Grèce seule découvrit le secret du beau et du vrai, la règle, l'idéal. Désormais, il n'y aura plus qu'à se mettre à son école; c'est ce que Rome fera; c'est ce que fera la Renaissance; c'est ce que feront, après chaque recrudescence de barbarie, les auteurs des Renaissances futures.

Cette heure décisive dans l'histoire de l'humanité est celle que vous étudiez, Messieurs. Ah! que votre part est belle! Dans ces écrits que vous recherchez avec un zèle si ardent, le sens de la vie est trouvé, τὸ καλόν, « le beau », et surtout ce composé exquis, καλὸς κἀγαθός, « à la fois beau et bon ». Oh! que voilà des mots admirables! L'homme noble a désormais en lui-même son principe de noblesse. Le vrai, le bien, le beau, sont les pôles divins qui nous attirent. Un retour mélancolique en arrière, une pensée triste, c'est-à-dire égoïste, la Grèce ne l'eut jamais. Elle va toujours devant elle; car elle sent que le monde a besoin d'elle et qu'elle réalise, à son heure, la plus haute conscience de l'humanité.

Ce qui caractérise le Grec, en effet, c'est sa foi à la gloire, sa confiance dans l'avenir. La gloire est encore une invention de la Grèce. La vie de l'individu est courte, mais la mémoire des hommes est éternelle, et c'est dans cette mémoire que l'on vit réellement. L'important pour l'homme est ce qu'on dira de lui après sa mort; la vie actuelle est subordonnée à la vie d'outre-tombe; se sacrifier à sa réputation est un sage calcul. Le Grec crée ainsi une valeur sans pareille dont il est l'unique dispensateur. Et ce qu'il y a d'étrange, c'est que cet immense paradoxe s'est trouvé vrai. En inventant l'histoire, la Grèce inventa le jugement du monde, et, dans ce jugement, l'arrêt de la Grèce

fut sans appel. A celui dont la Grèce n'a pas parlé, l'oubli, c'est-à-dire le néant. A celui dont la Grèce se souvient, la gloire, c'est-à-dire la vie. Pour avoir une statue à Athènes, les rois feront des surenchères d'adulation et de bons offices. De la sorte, il y eut, à défaut de l'immortalité, que les dieux, à ce qu'il paraît, se réservent, quelque chose de plus que la gloriole passagère de celui pour qui tout est viager. Une sélection fut faite dans la foule touffue de l'humanité ; la vie eut un mobile; il y eut une récompense pour celui qui avait poursuivi le bien et le beau : « être estimé des Grecs ». De la sorte, fut créé ce beau cercle de lumière, d'où la vie humaine tire son charme et son prix. Les choses ont leur valeur idéale, à condition cependant qu'il y ait de vrais juges pour apprécier le bien et le beau. Vivre en vue de l'estime d'une élite, voilà ce qui servit de base à tant de hauts caractères dans le monde latin et chez nous. Voilà ce que Cicéron, ce profond connaisseur de la Grèce, comprit dans la perfection : *In hac luce vive.* Dans les tristes jours qu'il traversa, il eut devant les yeux un phare de vérité, τὸ καλόν !

Je vous remercie, Messieurs, de m'avoir plongé un moment, par les souvenirs, dans cet air pur d'un autre monde. Voilà les pensées qui font oublier la souffrance et qui consolent de vieillir. Verrai-je encore l'Acropole d'Athènes? J'en doute, je ne l'espère pas. Je crois que nos vilaines brumes du Nord seront le dernier horizon que chercheront mes yeux. Mais je vous devrai un moment de beau rêve. Merci de cette soirée ! Merci de la joie que j'ai eue à me trouver quelques heures avec de véritables Grecs. Je vous propose de boire, d'abord, si vous voulez, aux Grecs anciens, ces maîtres incomparables de tout ce qui est noble et grand ; puis aux hôtes illustres qui ont bien voulu se joindre à notre *symposie;* puis aux fondateurs, maintenant presque tous morts, de l'Association. Ils eurent, il y a vingt-cinq ans, Messieurs, une belle et bonne pensée.

Discours de M. Henry Houssaye, président désigné.

MESSIEURS,

Vous boirez avec moi à nos compatriotes d'élection, les Hellènes, que nous fait l'honneur de représenter ici M. le ministre de Grèce.

Ce vingt-cinquième anniversaire célébré aujourd'hui, les dons et les souscriptions des Grecs ont contribué à vous le faire atteindre. — Dans ces « noces d'argent », il y a beaucoup d'argent grec. — L'importante souscription de l'Université d'Athènes et les nombreuses cotisations des Hellènes nous ont puissamment aidés pour la publication de l'*Annuaire*, de la *Revue*, des *Monuments*, et les dons magnifiques de M. Christaki Zographos et de M. Zappas vous ont permis d'ajouter au prix de l'Association deux prix annuels de 1,000 francs chacun.

Les Grecs vous disent : « Vous servez la cause de l'Hellénisme. Vous travaillez pour nous. Il est juste que nous vous secondions. » C'est fort bien raisonné, mais notre Société n'en doit pas moins être reconnaissante aux Grecs de l'appui qu'ils lui prêtent avec tant de générosité.

Quant à nous tous, individuellement, nous avons pour la Grèce une reconnaissance plus ancienne, d'un caractère plus général, d'un ordre plus élevé. Ses titres à notre reconnaissance, ce sont les œuvres parfaites et souveraines de sa littérature et de son art, et c'est encore ceci, que le peuple grec a le premier enseigné aux hommes à vivre libres et à penser.

L'admiration pour les anciens Grecs devait faire naître d'ardentes sympathies pour leurs descendants, qui ont avec eux tant de traits de ressemblance. Si peut-être le mot *Philhellénisme* a un peu vieilli, le sentiment qu'il exprime est toujours vivace. Nous souhaitons la prospérité de la nation grecque du même cœur que les philhellènes de 1825 souhaitaient la victoire aux héros en fustanelle de la guerre de l'Indépendance.

Discours de S. Exc. M. Delyannis, ministre de Grèce.

MESSIEURS,

Je ne pourrai mieux répondre aux paroles si sympathiques pour mon pays de notre honorable président actuel, qu'en l'assurant que la fondation de l'Association pour l'encouragement des études grecques, qui a donné jusqu'à ce jour de si brillants résultats, qui a dépassé même les espérances de ceux qui avaient conçu, les premiers, l'idée de sa création, a été un lien de plus entre nos deux peuples, unis déjà par des souvenirs

ineffaçables, et des sentiments de sympathie que rien ne saurait altérer.

En ce qui concerne notre Association, dont je suis très fier d'être un des membres anciens, je suis heureux de constater avec vous, Messieurs, que la publication des *Monuments*, de l'*Annuaire* et de la *Revue* qui lui a succédé, ont puissament contribué à mieux faire connaître le but visé et atteint par elle; ce but, c'est la propagation d'une langue, trente fois centenaire, par laquelle ont été conservés et divulgués au monde civilisé les chefs-d'œuvre de la littérature antique et les secrets de la science dont la Grèce a été le berceau.

Buvons donc, Messieurs, à la continuité de nos travaux, à la prospérité de notre Association, et remercions, en cette occasion, tous nos collègues, présents ou absents, qui, pendant cette période d'un quart de siècle, ont coopéré, avec tant de zèle et d'abnégation, à l'accomplissement de l'objet qu'elle s'était proposé.

Discours de M. D. Bikélas, délégué du Parnassos et de la Société archéologique d'Athènes.

MESSIEURS,

La Société littéraire d'Athènes, le Parnasse, vient d'atteindre, en même temps que nous, son vingt-cinquième anniversaire. Vous m'avez fait l'honneur, Messieurs, de me nommer votre représentant aux fêtes qui devaient avoir lieu, il y a dix jours, à cette occasion. J'ai reçu votre mandat la veille même de mon départ d'Athènes. A la rigueur, j'aurais pu changer mes plans et y rester quelques jours encore pour assister à ces fêtes, qui ont été brillantes. Mais, je ne m'en cache pas, je tenais beaucoup à prendre part à notre banquet de ce soir ; je tenais à me retrouver parmi vous et à entendre de la bouche même de notre président le discours que nous venons d'applaudir.

J'ai donc quitté Athènes, et notre Association a été représentée par notre éminent confrère M. Kosakis Typaldo. Pour me consoler de mon absence à son anniversaire, la Société le Parnasse a bien voulu me faire, à son tour, l'honneur de me nommer son représentant à la fête de ce soir. Peut-être a-t-elle pensé qu'un de ses

plus vieux membres, qui est en même temps un des membres les plus anciens de l'Association des Études grecques, pouvait ne pas mal représenter les liens étroits qui unissent les deux sociétés. Peut-être, aussi, a-t-elle cru que tout frais débarqué d'Athènes, je serais mieux à même de vous apporter ici, dans cette réunion où l'on respire l'esprit, sinon l'air même de la Grèce, le salut fraternel de vos élèves, de vos lecteurs et de vos admirateurs de là-bas.

Ce n'est pas tout, Messieurs. J'ai reçu hier, par dépêche, du conseil de la Société archéologique d'Athènes, le mandat de la représenter à ce banquet. La Société archéologique compte plus de deux fois notre âge, mais elle est toujours jeune et active. Elle a rendu à l'archéologie des services dont nous sommes fiers en Grèce et qui, je le sais, sont appréciés ici à leur juste valeur. Je suis heureux d'être, auprès de vous, l'interprète de ses sentiments envers notre Association et envers la France.

C'est au nom de ces deux sociétés, le Parnasse et la Société archéologique d'Athènes, que je vous présente leurs meilleurs vœux, leurs félicitations pour le passé et leurs souhaits pour l'avenir.

Discours de M. Jean Psichari, délégué du Syllogue de Constantinople.

MESSIEURS,

Le Syllogue philologique hellénique de Constantinople tient à assister à notre banquet. Il a bien voulu me choisir pour le représenter parmi vous. Je suis fier de ce privilège. Je suis enchanté d'avoir ici à prononcer son nom. Le cher, l'excellent Syllogue ! Je pense à lui toujours avec une tristesse attendrie. Il me rappelle Constantinople dont le souvenir ne cesse de me troubler. Il me rappelle l'accueil charmant qui nous fut fait, il y aura bientôt, hélas ! près de cinq ans. Je n'ai plus revu depuis Constantinople, Athènes, Chio. Le Syllogue, notre aîné, célébrait alors son vingt-cinquième anniversaire. Son président, à qui nous devons ici un regret, était à ce moment M. Vassiadis, l'infatigable travailleur. Les Parisiens connaissent aujourd'hui les manières aimables de M. Calliadis, le président actuel. Il se trouve à la tête d'une admi-

rable compagnie. Le Syllogue poursuit son œuvre dignement. Il a, comme tous les Grecs, ce goût de connaître, cet amour à s'élever, et en même temps cet attachement ou plutôt cette dévotion à la patrie, cette persévérance inflexible et souple, active et recueillie, cette ténacité fière et concentrée qui est dans les veines et dans le sang de cette race éternelle. Les Grecs ont été faits pour nous étonner à tous les moments de leur histoire et même dans les détails moins connus de leur vie nationale. Je traversais un jour, au sud de Chio, un délicieux village de deux cents âmes, sur la montagne. Je dus m'arrêter quelques heures, contrairement à mes prévisions. Le village était en fête. Un grand événement allait s'y passer. Il s'y fondait un petit Syllogue. J'eus la joie de le présider et de lui parler grec. C'était un Syllogue littéraire. C'était surtout un centre, un milieu moral. N'est-ce pas touchant et n'est-ce pas rare? Je ne pus m'empêcher de m'écrier devant mes braves villageois : Vivent les Grecs, vivent les Grecs de tous les Syllogues, vivent tous les Grecs!

Un soir, j'avais l'émotion, très grande, d'être assis à côté de Victor Hugo, dans le petit salon de son avenue. C'était dans les dernières années de sa vie. En causant, il se pencha vers moi, tout d'un coup, et de ses sourcils rabaissés, me dit ce vers :

L'Italie est la mère et la Grèce est l'aïeule.

Je n'ai cessé de méditer sur cette parole d'une si belle profondeur historique. La Grèce elle-même aujourd'hui, en participant de jour en jour et de plus en plus à la culture occidentale, dont nos études sont un rameau puissant, n'est-elle pas un peu devenue à son tour la fille de l'Occident? Il y a là une réciprocité de services intellectuels très féconde. Constantinople, en qui s'était concentré un moment l'*orbis romanus,* fut, de bien des façons, un des intermédiaires de cette culture. N'est-ce pas vraiment, comme je vous le disais au début, un privilège, et n'ai-je pas enfin le droit d'ajouter que je suis ému de vous porter ici la pensée du Syllogue de Constantinople? Je veux être, en terminant, l'interprète de son cœur en vous retournant dans cette journée les vœux que je faisais en Orient : Vivent les Français, vivent les Français de notre Association, vivent tous les Français (1) !

(1) *P.-S.* — En rentrant de notre banquet, dans la soirée du 5 mai, je trou-

Discours de M. Maxime Collignon, premier vice-président de l'Association.

MESSIEURS,

Notre Association, qui fête aujourd'hui ses vingt-cinq ans révolus, est une personne majeure. Elle a donc le devoir de dresser le bilan de son passé et de régler ses comptes. En vous avouant qu'elle a des dettes, je ne crains pas d'inquiéter notre trésorier. Il s'agit de dettes de reconnaissance, et celles-là, nous ne songeons pas à les amortir; au besoin, nous serions tout prêts à en contracter de nouvelles.

Pendant ce quart de siècle, l'Association des Études grecques a eu la bonne fortune de se faire des amis, dont la sympathie est à la fois sincère et agissante. Grâce à la bienveillance de M. le directeur de l'École des Beaux-Arts, nous tenons nos séances dans un palais; et si près de cette belle galerie d'antiques, nous avons l'illusion de nous croire chez nous; nous avons au moins le sentiment que nous ne sommes pas des intrus. Au ministère de l'Instruction publique, nous avons trouvé de précieux encouragements, et M. le directeur de l'Enseignement secondaire, que nous avons l'honneur de compter parmi nos convives, ne me démentira pas. Nos efforts ont été secondés. M. le directeur de l'Enseignement supérieur et M. le directeur du Secrétariat ont témoigné à nos publications une sollicitude qui s'est traduite par des gages plus positifs que des paroles.

Messieurs, il n'entre pas dans nos statuts de faire revivre les vieilles formules de reconnaissance usitées dans la Grèce antique. Nous ne décernons à nos évergètes ni la couronne de feuillage, ni

vais sur mon bureau une aimable lettre de M. Stilpon Pittakis, directeur du Musée et de la Bibliothèque de l'École évangélique de Smyrne. M. Pittakis nous envoyait les vœux de l'École et voulait bien me charger de transmettre ces vœux à nos confrères, en même temps que son regret de ne pouvoir, faute de loisir, assister à notre fête. Deux ou trois heures de retard m'ont empêché de parler de cette belle École, souvenir qui reste au voyageur. Depuis des années, notre Association entretient avec elle les plus amicales relations scientifiques et nous ne voulons pas nous priver du plaisir de les rappeler, même après le banquet; la bonne entente entre les deux Sociétés n'a pas besoin d'une date pour s'affirmer : elle est de tous les jours.

l'éloge gravé sur le marbre. Je me bornerai à leur exprimer très simplement, au nom de l'Association, toute notre gratitude, et puisqu'à la fin d'un dîner il est d'usage de boire à quelqu'un ou à quelque chose, je bois à la longue durée des bonnes volontés dont nous avons reçu les témoignages.

Discours de S. Exc. Savvas-Pacha, ancien ministre, ancien gouverneur de la Crète.

MESSIEURS,

Mon désir de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait en m'admettant au nombre de vos membres est très vif; le besoin que j'éprouve de vous exprimer ma gratitude personnelle pour les savants travaux que vous accomplissez l'est plus encore. Je suis né dans l'une des villes qui revendiquent à juste titre l'honneur de n'avoir jamais cessé de cultiver les lettres grecques. La ville de Janina a de tout temps entretenu des foyers lumineux d'enseignement, où se sont formés la grande majorité des hommes illustres qui ont fondé la littérature grecque contemporaine. Ils ont donné au grec moderne la direction savante grâce à laquelle il a pu se rapprocher, autant que l'esprit de l'époque le permettait, de la langue des immortels aïeux.

Vous êtes, Messieurs, les continuateurs naturels de cette grande œuvre. Notre grand poète moderne, Alexandre Soutzo, adressait à la France ces belles paroles : « Φέρεις διὰ χειρὸς τὴν κλεψύδραν τῶν Ἑλλήνων » — *Tu portes en main la clepsydre des Grecs.* — Oui, Messieurs, la mesure du temps, le régulateur de la marche du génie humain est aujourd'hui entre vos mains. Il vous vient des Grecs, vous êtes les Athéniens des temps modernes. Toutes les vérités qui ne sont pas nées en France doivent être francisées pour se répandre plus facilement sur le globe. Il s'ensuit, Messieurs, que vous êtes, parmi les savants de l'Europe, les plus autorisés, les plus aptes à favoriser l'étude de la science grecque. En la cultivant, vous ne faites pas seulement acte de philhellénisme, vous accomplissez une œuvre humanitaire. Oui, si l'on a pu essayer de nier l'existence d'Homère, nul n'a osé contester l'action civilisatrice que les lettres grecques ont exercée sur l'humanité entière. Cette action bienfaisante, vous la perpétuez par vos efforts. Non

seulement les Grecs, les Orientaux, mais la civilisation générale, le progrès universel sont donc appelés à bénéficier de vos études.

Je vous remercie, Messieurs, une fois de plus de m'avoir admis à participer à vos labeurs si utiles. Je bois à la santé de chacun de mes savants collègues, à la prospérité de notre institution, au succès de vos travaux.

Discours de M. Rabier, directeur de l'Enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique.

MESSIEURS,

Je proteste que j'étais venu à ce banquet pour répondre à votre très aimable invitation, sans la moindre intention oratoire. Mais la place si honorable que vous m'y avez réservée à la gauche de votre président et l'éloge de l'administration de l'Instruction publique, dans lequel M. Collignon m'a englobé tout à l'heure, m'obligent, je crois, de dire à mon tour quelques mots.

Aussi bien, en dépit du proverbe : « Qui ne dit mot consent », le silence du directeur de l'Enseignement secondaire, après tout ce que vous venez d'entendre, risquerait de paraître plein de réserves et de sous-entendus de nature à vous inquiéter. Permettez-moi donc de vous remercier et de vous rassurer à la fois.

Je remercie votre Association du grand honneur qu'elle me fait ce soir. Je la remercie du concours effectif et efficace qu'elle accorde depuis sa fondation à l'enseignement du grec dans nos lycées. Je voudrais aussi la rassurer sur nos intentions et sur nos projets. Ils ne sont point, Messieurs, si noirs qu'on le pense, ou plutôt, si noirs qu'on le disait ces jours derniers dans une période électorale, il est vrai, où, tout comme s'il s'agissait d'une élection politique, il faut bien que chaque candidat en dise un peu plus qu'il ne pense et malmène plus ou moins le gouvernement.

Non certes! nous ne voulons pas de mal aux études grecques! Pour ma part, si vous me permettez un mot de justification personnelle, je n'ai à leur égard que des sentiments de reconnaissance et d'affection. Le premier livre qui a enchanté mon imagination dans mon enfance, c'est une vieille traduction d'Homère, de Mme Dacier, découverte dans une maison de campagne où j'allais passer mes grandes vacances. Une autre fois (j'étais alors vétéran

en rhétorique à Louis-le-Grand et c'est peut-être mon excellent maître, que je vois ici, M. Hatzfeld, qui m'avait inculqué cet amour du grec), retenu par le mauvais temps pendant toute la durée des congès du jour de l'an dans un fort de Paris où mon correspondant, — un médecin militaire, qui relisait parfois ses classiques, — était en garnison, j'employai tout ce temps à traduire avec lui le XXIVe chant de l'Iliade. Et tel était notre sentiment de la beauté du texte et de notre insuffisance comme traducteurs, que le discours de Priam aux pieds d'Achille nous retint un soir, près du poële éteint, jusqu'après minuit. Je doute que le fort de Rosny ait vu souvent depuis lors se renouveler pareil exercice.

Notre crime, Messieurs, aux yeux de quelques-uns, c'est d'avoir créé « l'enseignement moderne ». Non ! nous ne l'avons pas créé. Nous l'avons seulement mieux organisé. Au point où il en était, il fallait, de toute nécessité, ou le défaire ou le parfaire. Comme il répondait, croyons-nous, à des nécessités évidentes, comme l'administration de l'Instruction publique doit tenir compte des besoins et des demandes du public, nous avons préféré lui donner son achèvement, je veux dire le pourvoir de tous ses organes, le rendre aussi fort, aussi élevé, aussi classique, dirai-je, que possible, de programme, de méthode et d'inspiration.

Mais simultanément, Messieurs, et c'est ce qu'on oublie trop, nous avons travaillé aussi pour l'enseignement gréco-latin. C'était d'abord lui rendre un réel service que d'ouvrir une autre voie aux élèves qui, ne pouvant lui accorder tout le temps et toute l'attention qu'il exige, jetaient sur lui le discrédit des médiocres résultats qu'ils en retiraient.

En même temps qu'on a désencombré les classes au profit des élèves légitimes de l'enseignement gréco-latin, on a aussi désencombré les programmes au profit de ce même enseignement. C'est au bénéfice du grec et du latin que l'on a opéré maintes réductions dans l'emploi du temps et dans les programmes, aux dépens de la géographie, de l'histoire, des sciences, de la philosophie, des langues vivantes. On tiendrait mieux compte de cet effort si l'on savait mieux de quelles résistances désespérées il a fallu triompher.

C'est chose utile aussi d'avoir rétabli dans toute la série des

classes certains exercices comme le thème grec ; c'est quelque chose encore d'avoir, comme conséquence, rétabli des prix distincts pour le thème et pour la version, non seulement dans les classes, mais encore, la décision vient d'en être prise par le ministre, au concours général.

Voilà pour les élèves. Il va de soi que nous n'espérons point faire de tous ces élèves des hellénistes. Quelques aperçus sur la littérature et la civilisation grecques et une gymnastique intellectuelle très fortifiante, voilà ce qu'il faut attendre de l'enseignement du grec pour la moyenne de nos élèves. C'est déjà beaucoup ; mais c'est pour les maîtres chargés de garder le dépôt sacré qu'il faut se montrer véritablement exigeant. Qu'a-t-on fait à cet égard ?

Le ministre, en sa qualité d'humaniste, — car, permettez-moi de rappeler, Messieurs, que le ministre actuel a été pendant deux ou trois ans étudiant libre à la Sorbonne, à une époque où la loi militaire ne donnait pas à la Sorbonne d'étudiants, et cela, non pas seulement à titre d'hellénisant, mais, ce qui offre, je pense, une garantie supérieure, à titre d'indianisant, — le ministre, dis-je, d'accord avec le Conseil supérieur, a pensé que si le grec et le latin manquent aux programmes de l'enseignement moderne, il est d'autant plus nécessaire qu'une haute culture gréco-latine ne manque pas aux professeurs chargés de mettre ces programmes en valeur. Aux moindres ressources offertes par la matière devront suppléer les ressources de l'ouvrier. C'est pourquoi on a supprimé les grades propres de l'enseignement spécial, ses certificats, ses agrégations, son École normale, et l'on a décidé que l'enseignement moderne emprunterait désormais tous ses professeurs au personnel de l'enseignement classique. Autant de recrues nouvelles et de recrues d'élite pour les facultés, pour l'Ecole normale, pour les hautes études classiques, pour les licences, pour les agrégations.

Maintenant, ces examens de licence, c'est aux professeurs même des facultés qu'il appartient d'en maintenir, ou même, ce qui n'est pas impossible, d'en élever le niveau. Quant aux jurys d'agrégation, ils sont chaque année constitués par le ministre. Je suis heureux de vous dire que les agrégations des lettres et de grammaire sont en bonnes mains. M. Jules Girard, mon cher et honoré maître, avait, il y a trois ans, résigné ses fonctions de président du jury d'agrégation des lettres. Sa santé ébranlée l'y obligeait.

C'était un coup très rude pour le grec. Dieu merci, comme vous le constatez, M. Girard va bien, et sur mes vives instances il a consenti à reprendre sa présidence. Dans ce jury, son nom est une force, un symbole. M. Girard ignore peut-être qu'à l'École normale ses élèves lui avaient donné un surnom : ils l'appelaient l'Attique. A l'agrégation des lettres, M. Girard me paraît représenter l'atticisme. A côté de lui, dans ce même jury, siège M. Maurice Croiset, un des vôtres. Et M. Alfred Croiset, son frère, a beau s'excuser et se défendre par les meilleures raisons, il faudra bien qu'un jour ou l'autre il y entre à son tour et paie de sa personne et de son autorité, en faveur du grec. Pour l'agrégation de grammaire, la direction en est confiée à M. Couat, recteur de l'Académie de Bordeaux, ancien professeur de littérature grecque, hellénisant quand même jusqu'au milieu des soucis de sa vaste administration. Ces examens, ces concours, ainsi surveillés et dirigés, donnent sans doute quelque garantie aux amis des études grecques. Ce sont des crans de sûreté qui empêcheront ces études de déchoir.

Tels sont, Messieurs, en ce qui concerne l'enseignement secondaire, les vrais desseins de l'administration de l'Instruction publique. Comme elle doit pourvoir aux nécessités présentes, cette administration a le sentiment de ce qu'elle doit au passé. Elle sait qu'elle a la garde de traditions qui font partie du patrimoine national, qu'il y a quelque chose de l'âme de l'ancienne Grèce dans le génie de la France moderne et que l'hellénisme est aussi une de nos provinces. Voilà pourquoi, en s'aidant de votre précieux concours, elle veut maintenir en honneur parmi la jeunesse le culte des lettres grecques. Ce n'est pas seulement à ses yeux une question de pédagogie, c'est un devoir de patriotisme.

M. Salomon Reinach donne ensuite lecture des vers suivants :

Ἀτθίδος ἀμπνοιὴ καὶ μείλιχον ἄσμα Καΰστρου
Δεῦρ' ἴτε χἠμετέρας αἶψα δονεῖτε φρένας.
Εἰκοσιπενταέτης ἡμᾶς ἤγειρεν ἑορτή,
Ἑλλάδος ἢ γλῶσσαν κἀν ξενίῃ ποθέει.
Ποῖον ἔφευγε μ' ἔπος ; ξένος οὐ τόπος οὗτος, ἑταῖροι ·
Οὐ μόνον Ἑλλήνων Ἑλλὰς ὑπῆρξε πατρίς.

Ἔθνεσιν ἐν γὰρ ἅπασιν, ὅπου ποτὲ φέγγεται ἦμαρ,
Υἱοὺς χυϊωνοὺς ἡ γενέτειρα τρέφει,
Κοὔτις ἀπαρνεῖται πολὺ φίλτατον ὑψιμεδούσῃ
Ἔμμεναι ἀστείων τοῦτο γένος Γαλατῶν.
Χαῖρε, πάτρη σοφίης, κάλλους ἕδος, ἄλσος Ὁμήρου,
Χαῖρε, μέγ' ὀψιγόνοις θαῦμα παρασχομένη.
Σοὶ κλέος ἀθάνατον δῶκαν θεοὶ αἰὲν ἐόντες,
Ἑλλὰς κοιρανικὴ, μῆτερ ἀριστοφυῶν.
Σοὶ δῶκαν τέχνης λιγυρῆς τε μάθησιν ἀοιδῆς,
Δῶκαν ἐπιστήμης σοὶ προχέειν λιβάδα.
Χαῖρε · φιλελλήνων θαρσεῖ χορὸς ἀστυφέλικτος,
Εἰ καὶ μουσοφιλεῖς δάκνει ἄμουσος ὀδούς.
Τοὔνεκα γηθόσυνοι μάλα δὴ πίνωμεν ἀμυστί ·
Ὅς φιλέει σοφίην Ἑλλάδος ἐστὶ φίλος.

Après la lecture des vers grecs de M. S. Reinach, **M. Henri Weil** demande la permission de dire quelques paroles en langue vulgaire, afin de remercier l'homme éminent qui a bien voulu présider cette réunion. Il rappelle d'abord le mot d'Ennius, qui prétendait avoir trois âmes, parce qu'il savait trois langues différentes. « Notre illustre président, dit-il, possède lui aussi trois âmes, et cela dans un sens beaucoup plus élevé. Il vient de nous parler de deux nations, les Hellènes et le peuple d'Israël, de deux civilisations qui constituent une espèce de miracle dans l'histoire de l'humanité. M. Renan comprend si bien le génie de ces deux peuples-miracles, qu'on peut bien dire que leurs âmes sont entrées en lui ; mais tout en s'assimilant le génie des antiquités sacrée et profane, il est bien de notre temps, il a l'âme moderne, il a l'âme française. J'allais oublier ce que nous admirons, ce que nous aimons le plus en lui, ce qui fait sa forte et vive originalité : l'âme *Ernest Renan*. Nous sommes heureux de compter cet homme rare parmi nous. Sans doute il ne se donne pas exclusivement à nos études, il embrasse tout le domaine de l'esprit humain, il appartient à l'humanité tout entière ; nous sommes d'autant plus fiers qu'il veuille bien être des nôtres et qu'en venant prendre part à notre fête, il nous donne l'occasion de boire à la santé que je vous propose, la santé de notre cher et illustre Ernest Renan. »

Le toast de M. Weil est salué par d'unanimes applaudissements. Enfin, **M. Georges Perrot** prend la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Vous avez entendu des discours qui ont tous eu ce mérite, celui que l'on apprécie le plus dans les discours prononcés à table, celui d'être brefs; l'un même, celui de notre illustre président, nous a paru trop court. A ce moment avancé de la soirée, je ne me permettrais pas de vous infliger une harangue de plus; je vous demanderai seulement de vous associer à un vœu que je forme, celui que nous nous retrouvions tous — ou presque tous — réunis autour de cette table, dans vingt-cinq ans, pour y fêter le cinquantième anniversaire de l'Association. C'est affaire à chacun de nous de s'arranger pour ne point manquer à l'appel, et le meilleur moyen d'y réussir, c'est de rester fidèle au grec. Le grec conserve, Messieurs. Il y a dans notre société des personnes qui lisent le grec et qui le commentent ou le traduisent; celles-là, je réponds d'elles; de pareils travaux mettent dans la vie des habitudes d'ordre et de sobriété sévère qui ont toute chance de la prolonger. Nous avons aussi des confrères qui aiment et respectent le grec plus qu'ils ne le pratiquent; mais telle est la vertu du grec, qu'elle s'étendra même, comme par une sorte de reflet et de rayonnement merveilleux, jusque sur ces amants platoniques. Pour s'assurer le bienfait de cette influence, il faudra seulement qu'ils ne dînent pas trop souvent comme nous avons dîné aujourd'hui, aussi bien, aussi copieusement, en arrosant leurs mets d'autant de vins généreux.

A ce propos, je vous proposerai, Messieurs, d'adresser nos remerciements à notre ταμίας et aux ἐπιστάται de notre fête, à ceux qui se sont occupés avec tant de soin et de goût d'organiser cette réunion et de régler le menu du repas. Je serais aussi d'avis d'associer à cet hommage notre amphitryon, l'excellent M. Marguery, et, si nos statuts nous le permettaient, je vous demanderais de le nommer membre d'honneur. Il mérite cette distinction; la *Sole Marguery* aurait fait la joie de ces parasites qui, dans les fragments des comédies de Philémon et de Ménandre, énumèrent si savamment les différents poissons que les gourmets se dispu-

taient sur le marché d'Athènes et discutent avec tant de complaisance les différentes manières de les accommoder.

Maintenant, Messieurs, le moment ne vous paraît-il pas venu, toujours par raison d'hygiène, de rompre les rangs et d'aller goûter trois choses exquises et que les Grecs, qui ont presque tout su, ou du moins presque tout deviné, n'ont pourtant pas connues : le cigare, le cognac et surtout cette liqueur

Qui manquait à Sophocle et qu'adorait Voltaire?

Les sociétés correspondantes de l'Association n'étaient pas absentes de cette fête de famille. Elles avaient tenu soit à s'y faire représenter par des délégués spéciaux, dont nous avons reproduit les discours, soit du moins à nous adresser par écrit leurs sympathiques félicitations. Nous croyons devoir transcrire ici ces lettres, comme un nouveau témoignage des liens étroits et anciens qui rattachent notre Association aux sociétés semblables de la Grèce ou de l'étranger, ses aînées ou ses cadettes, qui poursuivent le même but par des moyens analogues.

Lettre du Syllogue hellénique de Constantinople.

Ἐν Κωνσταντινουπόλει, τῇ 17/29 Ἀπριλίου 1892.

Κύριε Πρόεδρε,

Ὁ ὑμ. Σύλλογος πανηγυρίζων διὰ συμποσίου τῇ 5ῃ τοῦ ἐπὶ θύραις μηνὸς μαΐου τὴν εἰκοσιπενταετηρίδα τῆς ἱδρύσεως αὐτοῦ, ἀπηύθυνε καὶ ἡμῖν ἐπὶ τῷ συντελεσθέντι αἰσίῳ γεγονότι ἐπίσημον πρόσκλησιν, ὅπως δι' ἰδίου ἀντιπροσώπου μετάσχωμεν τῆς ἑορτῆς ταύτης. Τῆς προσκλήσεως δεκτῆς γενομένης κατὰ τὴν τελευταίαν τοῦ Συλλόγου συνεδρίασιν, καθ' ἣν ἀνεκοινώθη τὸ περιεχόμενον τοῦ ὑμ. ἐγγράφου, προέβημεν κατ' αὐτὴν εἰς τὴν ἐκλογὴν τοῦ ἡμ. ἀντιπροσώπου καὶ ὡς τοιοῦτον παμψηφεὶ ἐξελεξάμεθα τὸν ἐν Παρισίοις κ. Ἰω. Ψυχάρην, καθηγητὴν τῆς ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐν τῇ Σχολῇ τῶν ἀνωτέρων σπουδῶν ἐν Σορβώνῃ.

Τοῦτο ὑμῖν γνωρίζοντες καὶ ἐκ ψυχῆς συγχαίροντες τῷ γεραρῷ ἀδελφῷ

σωματείῳ ἐπὶ τῇ συμπληρώσει τοῦ εἰκοσιπενταετοῦς αὐτοῦ βίου, διατελοῦμεν μετ' ἰδιαζούσης ὅλως πρὸς ὑμᾶς ὑπολήψεως καὶ τιμῆς

Ὁ πρόεδρος·
Ὁ Μέγας Ῥήτωρ Κ. Καλλιάδης·
Ὁ γεν. γραμματεύς·
Ἀχ. Χρηστίδης.

Lettre du Syllogue ΠΑΡΝΑΣΣΟΣ d'Athènes.

Ἐν Ἀθήναις τῇ 15 Ἀπριλίου 1892.

Κύριε Πρόεδρε,

Εὐχαρίστως ἀποκρινόμενοι εἰς τὸ ἀπὸ 13 Ἀπριλίου ὑμέτερον ἔγγραφον, δηλοῦμεν ὑμῖν, ὅτι ἡ Ἐφορεία τοῦ ἡμετέρου Συλλόγου ἐκθύμως ἀπεδέξατο τὴν ὑμετέραν πρόσκλησιν. Οὐδ' ἠδυνάμεθα νὰ πράξωμεν ἄλλως, συνδεόμενοι ἀπὸ πολλῶν ἐτῶν μετὰ τοῦ ὑμετέρου Συλλόγου καὶ ἔχοντες σκοπὸν συμπίπτοντα ἐν πολλοῖς. Δι' ἀμφοτέρους τοὺς ἡμετέρους Συλλόγους κοινὸν ἐπασχόλημα ὑπῆρξεν ἡ λατρεία καὶ πρόοδος τῶν ἑλληνικῶν γραμμάτων· σκοπὸς ὃν ὁ ὑμέτερος Σύλλογος ἐξεπλήρωσεν ὡς ἄριστα, ἐπισπάσας τὴν ἀγάπην τῶν Ἑλλήνων ἁπάντων. Διὸ ἐπιβάλλεται ἡμῖν τὸ καθῆκον οὐ μόνον τὰς ἡμετέρας, ἀλλὰ καὶ τὰς κοινὰς τῶν Ἑλλήνων συμπαθείας νὰ ἐκφράσωμεν ὑμῖν ἐπὶ τῇ ἀμφιετηρίδι ἣν τελεῖ ὁ ὑμέτερος Σύλλογος. Ἡμέτερον δ' ἀντιπρόσωπον ὡρίσαμεν τὸν Κ. Δημ. Βικέλαν, ὅστις ἐφ' ἅπαξ συνδέεται πρός τε ὑμᾶς καὶ ἡμᾶς.

Δέξασθε, Κ. Πρόεδρε, μετὰ τῶν ἡμετέρων ἀδελφικῶν εὐχῶν τὴν διαβεβαίωσιν τῆς ἐξόχου ἡμῶν ὑπολήψεως.

Ὁ Πρόεδρος· Σ. Βαλάνος.
Ὁ γεν. γραμματεύς· Μιχ. Λάμπρος.

Lettre de la Direction du Musée et de la Bibliothèque de l'École évangélique de Smyrne.

Ἐλλόγιμε ἄνερ,

Ἄκρως ἥσθην τὴν σὴν κομισάμενος δέλτον, ἐπείγομαι δὲ ὁμολογῆσαι μυρίας χάριτας τῇ περιφανεῖ Ἑταιρείᾳ, ἧς ἐπαξίως προΐστασαι, ἐπὶ τῇ ἐξόχῳ τιμῇ, ἧς ἠξίωσέ με καλέσασα εἰς τὸ ἐπὶ τῇ εἰκοσιπενταετηρίδι αὐτῆς ἑορτάσιμον συμπόσιον.

Ἀλλὰ καὶ ἄκρως ἐθλίβην ἐπὶ τῇ ἐλλείψει τοῦ ἀπαιτουμένου χρόνου πρὸς τὸ

παραστῆναι κατὰ τὴν καρμόσυνον τελετὴν αὐτοπροσώπως καὶ ἑρμηνεῦσαι προφορικῶς τοῖς σοφοῖς ἑταίροις τοῦ ὑμετέρου Συλλόγου τὰ πρὸς αὐτοὺς θερμὰ αἰσθήματα ἐμοῦ τε καὶ τῶν ἐμῶν συμπολιτῶν καὶ καταδεῖξαι αὐτοῖς, ὅτι πάντες οἱ φιλέλληνες καὶ ἑλληνοφιλεῖς τυγχάνουσιν.

Τὴν ἐπὶ τούτῳ ἐμὴν θλίψιν ἐλαττοῖ ἡ πεποίθησις, ὅτι ὁ κ. Ἰω. Ψυχάρης, ὃν παρεκάλεσα ἀντικαταστῆσαί με, ἀσυγκρίτως περιφανέστερον ἐμοῦ ἀντιπροσωπεύσει τὴν καθ' ἡμᾶς γεραρὰν Εὐαγγελικὴν Σχολήν.

Δέξασθε, περισπούδαστέ μοι ἄνερ, τὰς ἐμὰς ἐγκαρδίους ὑπὲρ τοῦ ὑμετέρου Συλλόγου εὐχάς, αἷς ἐπισυνάπτω, ἐν ταῖς πτυχαῖς τῆσδε τῆς δέλτου, πνοὰς ἀρωματώδεις αὔρας Ἰωνικῆς.

Ὁ Διευθυντὴς τοῦ Μουσείου καὶ τῆς Βιβλιοθήκης τῆς Εὐαγγ. Σχολῆς,

Στίλπων Πιτταχῆς.

Σμύρνηθεν τῇ 17/29 Ἀπριλίου τοῦ 1892.

Lettre de la Society for the promotion of hellenic Studies (1).

Londres, 28 avril 1892.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Au nom de la *Society for the promotion of hellenic studies* j'ai l'honneur de vous présenter nos remerciements respectueux et cordiaux pour l'invitation que vous nous avez adressée, à l'effet d'envoyer un de nos membres au banquet qui sera donné le 5 mai pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de votre Société. Je regrette vivement que notre Société ne puisse avoir l'honneur d'être représentée à Paris en cette occasion si intéressante, attendu que ceux de nos membres parmi lesquels nous aurions désiré choisir un délégué sont retenus par des engagements en Angleterre. En même temps, j'ai l'honneur de vous offrir, au nom de notre Société, nos cordiales félicitations pour l'achèvement d'une période d'existence pendant laquelle votre Société a rendu de si précieux services à la cause des Études grecques, et aussi d'exprimer notre sincère espoir que votre Société, à l'avenir, continue à marcher de succès en succès.

Je suis, Monsieur le Président, votre dévoué,

R.-C. JEBB, président.

(1) Nous traduisons cette lettre et la suivante.

Lettre de l'Institut archéologique allemand d'Athènes.

Athènes, 2 mai 1892.

TRÈS HONORÉ MONSIEUR!

Votre aimable lettre du 19 avril ne m'est malheureusement parvenue qu'aujourd'hui, à mon retour d'une longue excursion dans le Péloponnèse. Aussi ne m'a-t-il pas été possible de donner suite à l'honorable invitation que vous avez adressée à l'Institut allemand d'Athènes au nom de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France. Sans cela, l'Institut n'aurait pas manqué de se faire représenter au banquet que compte célébrer votre Société. Je ne veux pas négliger de vous remercier cordialement pour l'aimable invitation et de vous prier de bien vouloir transmettre à l'Association nos chaleureux et sincères souhaits pour sa future prospérité.

Je suis avec respect

Wilhelm DŒRPFELD.

ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869).

STATUTS

§ I. Objet de l'Association.

Art. 1er. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au *minimum* de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le payement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versement reçoit le titre de *membre donateur*.

§ III. Direction de l'Association.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit;

3° Les autres membres sont rééligibles;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité et ils y ont voix consultative.

Les séances seront suspendues pendant trois mois, du 1er août au 1er novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale et publié.

§ IV. Assemblée générale.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association, et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

§ V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

Cette médaille, œuvre de notre confrère, M. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurium. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

L'exemplaire en bronze.....	10 fr.
— en argent.....	30 —

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Ruelle, agent et bibliothécaire de l'Association, à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, Paris. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée, suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

SOUSCRIPTION PERMANENTE

POUR LA PUBLICATION

DES MONUMENTS GRECS

Nous rappelons à nos confrères qu'une souscription permanente est ouverte pour la publication des *Monuments grecs*, recueil qui jusqu'ici a fait le plus grand honneur à l'Association et qu'elle a la ferme volonté de ne pas interrompre, malgré les sacrifices qu'il lui impose.

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

Art. 1er. — La souscription pour les *Monuments grecs* est fixée au minimum de 100 francs une fois versés.

Art. 2. — Les souscripteurs recevront le titre de *Membres fondateurs pour les Monuments grecs*. Leurs noms formeront une liste à part, qui sera imprimée sur la couverture de chaque fascicule de notre publication archéologique et en tête de chaque volume de la *Revue des études grecques*.

Art. 3. — S'il y a des renouvellements de souscription, ils seront indiqués sur cette liste par la mention des années où la souscription aura été renouvelée.

Art. 4. — Les souscriptions qui dépasseront le chiffre de 100 fr. seront naturellement l'objet d'une mention spéciale dans le rapport annuel du trésorier et dans la liste des souscripteurs.

Art. 5. — L'argent produit par les souscriptions formera un fonds de réserve, dans lequel on ne pourra puiser que sur une demande de la *Commission archéologique* et sur un vote favorable du Comité.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION.

Nota. — Les souscriptions devront être adressées à M. Magnabal, trésorier, 22, rue de Saint-Cloud, à Chamart, près Paris.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 AVRIL 1892

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. ERNEST RENAN

PRÉSIDENT (1)

Les fondateurs de notre Association, Messieurs, eurent deux idées excellentes et qui, entre vos mains, ont été singulièrement fécondes. Ils pensèrent que la Grèce, ayant tracé le cadre complet, susceptible d'être indéfiniment élargi, de la civilisation humaine, devait être éternellement étudiée. La première création en toutes choses a un don particulier de maîtrise spontanée ; il y a, dans les œuvres du génie ouvrant sa voie, une excellence qui ensuite ne peut plus être atteinte.

Vos exemplaria græca
Nocturna versate manu, versate diurna.

L'esprit humain perdrait en toute chose un certain vernis de noblesse le jour où les modèles grecs ne seraient plus la base de la culture libérale.

La seconde pensée de vos fondateurs fut une pensée scientifique et critique. L'étude scientifique du passé a autant d'intérêt que l'esthétique à ce que les lettres grecques fleurissent. La masse la plus considérable de renseignements que nous ayons sur le passé de l'humanité nous est parvenue en grec. Toutes les branches de l'investigation historique sont tributaires de l'hellénisme. Les minutieuses battues opérées par les savants des cinq derniers

(1) En l'absence de M. Renan, empêché, ce discours a été lu par M. Henry Houssaye, premier vice-président.

siècles n'ont pas tout épuisé. Des feuillets grecs inconnus ou mal examinés existent encore dans le monde. Il faut les découvrir, leur faire rendre tout ce qu'ils contiennent. Les textes qui circulent depuis longtemps ont besoin d'être relus, corrigés, mieux compris. L'helléniste travaille ainsi, au premier chef, pour la science universelle. En ouvrant de tous les côtés les directions de la curiosité, l'esprit moderne ne fait que suivre la grande leçon de méthode donnée par la Grèce antique, toujours attentive à savoir le plus possible de la réalité. Mais que les hellénistes se rassurent. Il n'y a pas de spécialité dans l'ordre des études historiques qui ne doive toujours venir demander aux textes grecs le meilleur et le plus sûr de ses renseignements. Nous connaissons mieux l'ancienne Perse par Hérodote que par les textes zends d'Anquetil. Certes, ce que la Grèce nous dit de l'Inde est relativement peu de chose ; et c'est ce peu de chose qui nous permet d'introduire dans la masse des documents hindous un peu d'ordre et de chronologie.

Vos travaux qui s'accumulent d'année en année seront un trésor pour l'avenir. Votre gloire, votre récompense, Messieurs, la preuve que vous êtes dans la bonne voie, c'est que la Grèce régénérée s'est jointe à vos efforts et a voulu participer à l'œuvre pieuse que vous avez entreprise. De nos jours, comme au xve et au xvie siècle, les recherches sur le vieux monde hellénique ne peuvent plus se bien poursuivre sans la collaboration des Grecs. La renaissance de l'hellénisme en Occident, au xve siècle, se fit parce que les Grecs étaient eux-mêmes à cette époque en renaissance. On ne possède pas un si riche passé sans en être plus ou moins les dispensateurs et les interprètes. Vous êtes heureux, Messieurs, de cette intelligente et sympathique confraternité. Vous travaillez comme si l'esprit humain était sûr d'avoir pour lui l'éternité, et vous avez raison. Votre excellent secrétaire, M. Paul Girard, va vous montrer, en particulier, combien l'année dernière a été pour vous active et fructueuse. Je suis profondément touché que vous soyez venus, dans ma vieillesse, me chercher pour présider votre fête. Quoique étranger par ma spécialité à vos belles études, je suis avec vous par l'esprit et par le cœur. Nous aimons la vérité et, sous mille noms, la vérité est toujours la même. Merci et courage, Messieurs!

siècles n'ont pas tout épuisé. Des feuillets grecs inconnus ou mal examinés existent encore dans le monde. Il faut les découvrir, leur faire rendre tout ce qu'ils contiennent. Les textes qui circulent depuis longtemps ont besoin d'être relus, corrigés, mieux compris. L'helléniste travaille ainsi, au premier chef, pour la science universelle. En ouvrant de tous les côtés les directions de la curiosité, l'esprit moderne ne fait que suivre la grande leçon de méthode donnée par la Grèce antique, toujours attentive à savoir le plus possible de la réalité. Mais que les hellénistes se rassurent. Il n'y a pas de spécialité dans l'ordre des études historiques qui ne doive toujours venir demander aux textes grecs le meilleur et le plus sûr de ses renseignements. Nous connaissons mieux l'ancienne Perse par Hérodote que par les textes zends d'Anquetil. Certes, ce que la Grèce nous dit de l'Inde est relativement peu de chose ; et c'est ce peu de chose qui nous permet d'introduire dans la masse des documents hindous un peu d'ordre et de chronologie.

Vos travaux qui s'accumulent d'année en année seront un trésor pour l'avenir. Votre gloire, votre récompense, Messieurs, la preuve que vous êtes dans la bonne voie, c'est que la Grèce régénérée s'est jointe à vos efforts et a voulu participer à l'œuvre pieuse que vous avez entreprise. De nos jours, comme au xve et au xvie siècle, les recherches sur le vieux monde hellénique ne peuvent plus se bien poursuivre sans la collaboration des Grecs. La renaissance de l'hellénisme en Occident, au xve siècle, se fit parce que les Grecs étaient eux-mêmes à cette époque en renaissance. On ne possède pas un si riche passé sans en être plus ou moins les dispensateurs et les interprètes. Vous êtes heureux, Messieurs, de cette intelligente et sympathique confraternité. Vous travaillez comme si l'esprit humain était sûr d'avoir pour lui l'éternité, et vous avez raison. Votre excellent secrétaire, M. Paul Girard, va vous montrer, en particulier, combien l'année dernière a été pour vous active et fructueuse. Je suis profondément touché que vous soyez venus, dans ma vieillesse, me chercher pour présider votre fête. Quoique étranger par ma spécialité à vos belles études, je suis avec vous par l'esprit et par le cœur. Nous aimons la vérité et, sous mille noms, la vérité est toujours la même. Merci et courage, Messieurs !

d'en rehausser l'éclat. M. Zappas était de ces Grecs qui, vivant hors de Grèce, n'ont qu'un souci, la grandeur de la patrie absente. De là leur empressement à favoriser tout ce qui s'y rattache, leur zèle à servir, partout où ils le peuvent, la cause, pour eux sacrée, de l'hellénisme. C'est ce zèle patriotique qui a conduit M. Zappas à fonder, en faveur de notre Association, ce prix que vous décernerez aujourd'hui pour la première fois. Il a reconnu en vous des alliés, et avant de venir mourir sous le ciel de France, il a voulu vous donner les moyens de continuer, dans la mesure où cela vous est possible, l'œuvre sainte qui lui tenait le plus au cœur. Son nom restera associé dans notre souvenir à celui d'un autre Hellène, également notre bienfaiteur, M. Zographos.

Les ouvrages, Messieurs, qui vous ont été présentés cette année sont de natures très diverses : archéologie figurée, numismatique, histoire, philologie ancienne et médiévale, telles sont les différentes spécialités dont ils traitent. Parmi tant de livres excellents, il était difficile de faire un choix, et votre Commission des prix s'est résignée, plus d'une fois, à des partages qui prouvent son embarras et son désir de reconnaître partout le mérite, sous quelque aspect qu'il se manifeste. C'est ainsi qu'elle a réparti le prix ordinaire entre trois concurrents, en attribuant la moitié à M. Costomiris, pour son édition du XIIe livre d'Aétius, et partageant l'autre moitié, sous forme de médailles, entre M. Milliet, auteur d'un mémoire sur les premières périodes de la céramique grecque, et M. Skias, auteur d'un travail sur le dialecte crétois.

M. Costomiris, qui est médecin, était mieux fait que personne pour entreprendre de reconstituer le texte d'Aétius. Familiarisé, d'ailleurs, par de longues recherches avec les œuvres inédites des anciens médecins grecs, frappé de ce qu'elles contiennent encore d'instructif pour les modernes, il se propose de nous les rendre toutes. Il commence par Aétius, ce médecin du VIe siècle dont la *Synopsis* est la plus précieuse de toutes les compilations médicales de l'antiquité. Le XIIe livre, relatif à la sciatique, à la goutte, au rhumatisme et à l'anchylose, n'avait point été publié jusqu'à ce jour. M. Costomiris a eu recours, pour l'éditer, aux meilleures sources, à celles, notamment, que renferme notre Bibliothèque nationale. Se défiant de sa compétence en matière

de philologie, il s'est sagement entouré de conseils. Ils ne lui ont point été marchandés; grâce à eux et au travail acharné de l'auteur, à ses patients efforts, à ses lectures étendues, aux remarques critiques qu'il a placées en tête de son volume, au soin qu'il a porté dans la correction des épreuves, nous avons une édition aussi satisfaisante que possible de l'un des livres d'Aétius les plus importants, et ce spécimen nous est un gage certain de la manière dont seront publiés les autres. Que M. Costomiris ait affaire à des textes déjà connus, mais exigeant une revision sévère, ou à des textes inédits, comme c'est le cas présentement, il se montrera, on peut l'affirmer, à la hauteur de sa tâche, et le monde savant attendra sans crainte l'achèvement du vaste labeur auquel il a consacré ses forces et sa vie. Car on se tromperait si l'on voyait dans ce philologue un philologue ordinaire. C'est un croyant, un apôtre; du jour où ses études d'ophthalmologie et d'otologie l'on mis en contact avec l'ancienne littérature médicale de la Grèce, et où il en a compris l'importance, il a juré de la publier tout entière et d'employer à cette noble entreprise tout ce qu'il a d'intelligence et d'énergique volonté. Renonçant à sa clientèle, il s'est mis à voyager, à explorer les bibliothèques, à faire aux manuscrits une chasse passionnée et souvent heureuse, soutenu par l'ambition, non seulement de servir la science, mais d'élever à sa patrie un monument digne d'elle, en faisant revivre l'ensemble des écrits de ses vieux médecins. C'est un des grands côtés du caractère hellénique que cette piété filiale envers les ancêtres. Quelque ardeur que nous portions, nous autres Occidentaux, dans l'étude de l'antiquité, nous risquons toujours d'être accusés de tiédeur, et, de fait, notre enthousiasme est un enthousiasme de tête; celui des Grecs vient du cœur : leur philologie est du patriotisme; leurs livres sont le culte qu'ils rendent à leur passé. Ce sentiment éclate dans la préface de M. Costomiris : c'est lui, n'en doutons pas, qui lui a conquis tant de sympathies précieuses, celle du sénat de l'Université d'Athènes, celle de notre Académie des inscriptions, de notre Académie de médecine et d'un grand nombre de savants étrangers. Était-il juste, Messieurs, qu'en présence d'aussi hauts patronnages, et surtout du favorable accueil qu'a rencontré dans le pays des Littré et des Daremberg le nouvel éditeur des œuvres des médecins grecs, nos

encouragements lui fissent défaut? Votre Commission n'a pas voulu qu'il en fût ainsi; c'est pourquoi elle a inscrit M. Costomiris au premier rang de vos lauréats de cette année.

M. Milliet et M. Skias se recommandaient par des qualités très différentes. M. Milliet, que connaissent bien tous ceux qui ont été admis à visiter les peintures du nouvel Hôtel de Ville, est à la fois un archéologue et un artiste. Sincère admirateur de l'art grec, que les cours de l'École du Louvre, ceux de la Sorbonne et du Collège de France l'ont aidé à mieux comprendre, c'est, de préférence, vers l'étude des vases peints qu'il s'est tourné. Vous n'ignorez pas, Messieurs, l'intérêt de ces poteries que nous ont livrées et que nous livrent encore chaque jour les sépultures antiques. Le Louvre en possède une admirable collection, malheureusement peu connue du public. Et pourtant, dans ces salles ensoleillées du bord de l'eau, dont la surveillance est une sinécure, et où les rares promeneurs qu'on rencontre sont des passants distraits ou des militaires gagnant nonchalamment une porte de sortie, que de choses à observer et à apprendre! Toute l'antiquité grecque est là, dans ces vitrines, sur les flancs arrondis de ces beaux vases dont la structure seule éveille des idées d'harmonie et d'élégance : mythologie, croyances, mœurs, histoire, vie privée et familière sous les multiples formes qu'elle savait revêtir, merveilleuse floraison de l'épopée et du drame, habileté technique dans les arts du dessin, tout est là pour qui sait voir, pour qui sait interpréter et comprendre ; un monde de faits et de sentiments se cache derrière ces silhouettes noires ou rouges que le profane regarde avec indifférence. Heureux qui peut les déchiffrer et y découvrir les trésors d'informations qu'elles dissimulent! M. Milliet est de ces privilégiés : il lit couramment cette imagerie souvent obscure ; de là le plaisir qu'il trouve à s'en occuper. Mais c'est principalement la chronologie des vases qui l'attire. Telle est, en effet, la préoccupation à la mode : on cherche moins aujourd'hui à expliquer la céramique grecque qu'à la dater, et, par le fait, les liens étroits qui existent entre elle et le développement du génie hellénique, font concevoir de quelle importance serait pour l'histoire une chronologie des vases peints fondée sur des bases certaines. C'est ce que sent bien M. Milliet, et l'essai qu'il vous offre a pour objet de fixer, au

moins approximativement, les grandes périodes dans lesquelles peut être répartie la céramique primitive, depuis celle qui ne connaît que la simple ornementation linéaire, jusqu'à celle qui commence à reproduire de véritables scènes et donne le branle aux fantaisies, de plus en plus variées et capricieuses, des âges suivants. Déjà expert dans ce genre de travail, auteur d'un classement raisonné des vases du Cabinet des Médailles et de ceux que possède le musée de Genève, M. Milliet procède avec la réserve qu'impose une tâche aussi délicate, sans s'interdire, toutefois, les conjectures, mêlant à son exposition, un peu austère parfois, des réflexions d'artiste, des vues originales où se fait jour son expérience professionnelle, et qui sont une bonne fortune pour le lecteur simplement érudit. Ce sont, Messieurs, tous ces mérites qui ont frappé votre Commission des prix et lui ont fait attribuer à M. Milliet la récompense qu'elle est heureuse de lui décerner en votre nom.

M. Skias était digne de prendre place à côté de lui pour sa solide étude sur le dialecte crétois. Vous savez que la Crète est actuellement le point de mire de l'archéologie. Elle a si peu fourni, cette grande île mystérieuse, et l'on a tant de raisons de la croire riche en antiquités de toute sorte, que c'est sur elle, à l'heure qu'il est, que se portent tous les regards. Viennent des temps plus propices, on verra des armées d'explorateurs aller l'interroger sur son lointain passé, fouiller ses temples, bouleverser ses nécropoles et recueillir les antiques monuments qui, selon toute apparence, la rattachent à cette vieille civilisation achéenne dont d'autres îles et la Grèce propre nous ont déjà rendu de si curieux vestiges. On y a trouvé, en attendant, de nombreuses inscriptions, parmi lesquelles les plus célèbres sont ces tables de Gortyne qui, longtemps encore, mettront à l'épreuve la patience et le savoir des juristes et des philologues. D'autres, qui appartiennent aussi à la période archaïque de l'histoire de l'île, ou à des époques plus rapprochées de nous, forment avec la loi de Gortyne un ensemble de matériaux qui permettent de déterminer les principaux caractères du dialecte crétois et d'en étudier les transformations. C'est ce qu'a essayé de faire M. Skias, avec une conscience dont il faut lui savoir gré. Peut-être n'est-il pas complet sur tous les points, mais on ne saurait lui refuser ni

la personnalité, ni la probité scientifique, et sa brochure, dédiée « au peuple héroïque de Crète », en vertu de ce sentiment dont je parlais tout à l'heure et qui ne sépare jamais le présent du passé, méritait de rencontrer auprès de notre Association l'accueil qu'elle réserve aux œuvres sérieuses et utiles.

Comme le prix ordinaire, le prix Zographos a été partagé, mais entre deux concurrents seulement, M. l'abbé Batiffol et M. Svoronos. Le premier vous a offert, outre un certain nombre d'opuscules publiés en quatre ou cinq ans, et qui témoignent d'une activité singulière, un ouvrage avec lequel il a conquis récemment, en Sorbonne, le grade de docteur et qui a pour sujet l'abbaye de Rossano. Le second s'est présenté devant vous avec une belle étude, accompagnée de planches, sur la numismatique crétoise.

Rossano était un couvent grec de la Calabre qui a fait grande figure, au moyen âge, dans l'histoire de l'Italie méridionale, de cette Italie qui n'était qu'un prolongement de la Grèce et où l'hellénisme s'est maintenu victorieux durant tant de siècles. Fondée vers 1100 par un ermite, Barthélemy, dans un pays qui, de tout temps, avait attiré les anachorètes, l'abbaye de Sainte-Marie du Patir, à Rossano, ne tarda pas à se développer, grâce au zèle pieux de son premier higoumène et à l'appui de la cour de Byzance. Les étrangers, les pèlerins y affluaient de toute part; on la voit bientôt établir, non loin d'elle, des colonies qui deviennent florissantes. Son apogée se place au XIIIe siècle. Mais la fin de ce siècle et le siècle suivant sont pour elle une période de déclin. Au XVe et au XVIe siècle, elle est en pleine décadence. Ses moines sont ignorants et savent à peine lire ; leurs mœurs sont aussi grossières que leur esprit. Une réforme est nécessaire : elle s'accomplit par les soins du cardinal Sirleto, ce Grec d'éducation et de cœur, dont M. Batiffol a tracé ailleurs un si vivant portrait. Je ne suivrai pas les destinées du Patir jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, où l'on en perd la trace. J'aime mieux rappeler ce qui en a fait la gloire, la riche bibliothèque ou, comme disent encore les Italiens, la *librairie* qui en était le plus noble ornement. Aussi ancienne que l'abbaye elle-même, enrichie par des donations, des acquisitions successives, admirée, au XVIe siècle, et enviée des savants pour sa belle collection de manuscrits, la bibliothèque de Rossano est entrée presque tout entière au Vatican. C'est son histoire qu'a

entrepris d'écrire M. Batiffol, car tel est le véritable sujet de son livre, dans lequel les chapitres sur la Grande-Grèce byzantine et sur les vicissitudes de l'abbaye du Patir ne sont que le cadre qui fait valoir l'étude principale. Les manuscrits de Rossano, qui sont venus grossir le fonds grec de la Vaticane, leur origine, les différentes écoles de calligraphie auxquelles ils appartiennent, voilà la matière sur laquelle s'est exercée la sagacité de l'auteur, de sorte que sa thèse sur l'abbaye de Rossano est une partie de l'histoire de cette grande bibliothèque pontificale où il a fait tant de stations savantes et vers laquelle l'attire une irrésistible prédilection. M. Batiffol a porté dans ce travail les qualités solides et brillantes qui le distinguent. Esprit très ouvert, sensible au charme des choses extérieures autant, pour le moins, qu'aux révélations de la science, voyageur épris des beaux paysages, ingénieux interprète des documents et sachant en faire jaillir la vie qu'ils recèlent, on le suit sans fatigue, même par les plus arides chemins. Historien ou paléographe, il a l'érudition légère, j'entends légère d'allure et habile à se débrouiller dans le cahos des informations. Il intéresse, d'ailleurs, par l'intérêt qu'il prend à tout ce qu'il écrit; il aime ce qu'il fait, et s'il s'aime un peu lui-même dans ce qu'il fait, c'est par un entraînement dont on ne saurait lui en vouloir. D'aussi aimables dons appelaient une récompense, et votre Commission, Messieurs, n'a pas hésité à leur faire, dans vos faveurs, la part qui leur revenait de droit.

Le volume de M. Svoronos, qui nous ramène à la Crète, n'est que le commencement d'un ouvrage qui sera considérable. Il contient le catalogue de toutes les monnaies crétoises, complété par des notes historiques et géographiques. Récompensé, en manuscrit, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ce travail, qui a coûté beaucoup de temps et de recherches à son auteur, a été luxueusement édité en France, aux frais de « l'Assemblée des Crétois ». Dans une étude de cette nature, les lacunes sont inévitables. M. Svoronos ne pouvait connaître tout ce que renferment les collections particulières ; chaque jour, d'ailleurs, amène des découvertes nouvelles ou des publications qui vieillissent d'autant les travaux antérieurs. Il n'en faut pas moins lui tenir grand compte de ses efforts. Sa classification des monnaies de Crète est faite avec beaucoup de critique ; les commentaires

dont il l'éclaire, s'ils risquent parfois des conjectures un peu aventureuses, ou s'ils ne pénètrent pas aussi avant qu'on le souhaiterait dans l'histoire, sont intéressants et judicieux. M. Svoronos a composé, en somme, un des plus importants mémoires qui aient paru jusqu'à ce jour sur la numismatique grecque : il n'est que légitime, en lui décernant la moitié d'un de vos prix, de l'encourager à nous donner bientôt la fin de cette grande monographie qui fera autant d'honneur à celui qui l'a entreprise qu'à la patriotique société qui en a pris la dépense à sa charge.

J'arrive, Messieurs, au choix de votre Commission pour l'attribution du prix Zappas. Le fondateur de ce prix a voulu qu'il fût réservé de préférence aux ouvrages relatifs à la période byzantine ; non qu'il fît peu de cas de l'antiquité, mais il lui semblait que toute la Grèce n'est pas dans ce passé où l'on a trop l'habitude de la circonscrire, qu'elle en franchit les étroites limites et se prolonge beaucoup au delà, dans ce moyen âge oriental où elle règne encore par ses idées et par sa langue. C'est pour se conformer à ce désir que votre Commission a décidé d'inaugurer le nouveau prix en le décernant à l'édition que MM. Auvray et Tougard viennent de donner de la *Petite Catéchèse* de saint Théodore Stoudite. M. Auvray est un curé de campagne, licencié ès lettres et élève diplômé de l'École des Hautes-Études, qui consacre ses loisirs à de beaux travaux d'histoire et de littérature ecclésiastiques. Il a eu la pensée de s'attaquer à saint Théodore comme à l'un des plus grands moines de Byzance. C'était un moine du IXe siècle, dont M. l'abbé Tougard, dans de savants prolégomènes, nous donne la biographie. Conquis à la vie monastique par son oncle, Platon, simple caloyer, ensuite higoumène dans un couvent de Bithynie, après la retraite de son saint protecteur, chassé d'Asie par une incursion d'Arabes, réfugié, avec ses moines, aux îles des Princes, puis à Constantinople, où l'impératrice Irène lui confie le gouvernement du Stoudion, mêlé à toutes les querelles théologiques de son temps, banni, incarcéré, flagellé par trois empereurs, intraitable avec le pouvoir, auquel il résiste ou qu'il attaque au nom de la morale et de la religion, fort, résigné, illuminé dans le martyre, passant de la persécution à la faveur, de l'exil et de la prison aux ovations populaires et aux retours triomphants, inflexible sur la discipline, mais indulgent aux dociles et aux humbles, prophète et thauma-

turge à ses heures, guérissant les malades, délivrant les possédés, arrêtant par ses prières les inondations, redouté des fauves, que son nom seul faisait fuir, tel s'offre à nous ce personnage extraordinaire, une des figures, assurément, les plus attachantes de cette Byzance impériale qui en compte un si grand nombre. Mais ce qui, plus encore que ses tragiques aventures, attire et captive dans la vie de ce saint, ce sont ses écrits. Il avait composé pour les moines du Stoudion, cet illustre monastère dont il avait la direction, une série d'instructions religieuses et morales destinées à être prononcées par lui, ou lues de son vivant, à de certains jours. Après sa mort, un de ses disciples, peut-être Naucrace, son ami et son successeur, fit un choix parmi ces instructions, et c'est cette pieuse anthologie qui nous est parvenue sous le nom de *Petite Cathéchèse,* par opposition à la *Grande Cathéchèse,* qui comprenait toutes les autres allocutions du vénérable higoumène, lesquelles, vraisemblablement, ne furent jamais réunies en corps. Laissons de côté l'intérêt dogmatique qui s'attache à ces sermons : on y trouve une multitude de renseignements sur l'histoire politique et ecclésiastique du temps. Dans ces discours familiers, défilent sous nos yeux bien des noms propres et bien des faits, bien des détails curieux sur la règle du Stoudion, à laquelle Théodore avait rendu son antique vigueur, bien des allusions aux hérésies contemporaines et à ces passions religieuses qui occupent tant de place dans les annales byzantines. On y apprend aussi à connaître l'âme du saint prédicateur, son invincible courage, sa fermeté à l'approche des persécutions, sa science profonde de l'Écriture, sa pressante dialectique et — pourquoi ne pas le dire? — son éloquence, qui s'élève parfois à des hauteurs inattendues et semble un écho de la grande voix de saint Jean Chrysostome.

La *Petite Cathéchèse* de saint Théodore avait déjà été publiée, mais très incorrectement. M. Auvray en a soigneusement revisé le texte sur les nombreux manuscrits qui nous l'ont conservée et qui, presque tous, appartiennent à la Bibliothèque nationale. Sa publication a donc une valeur philologique incontestable et fait le plus grand honneur à l'helléniste qu'il est resté dans sa cure normande, dans son décanat de Motteville, près de Rouen. Il a trouvé dans M. Tougard, docteur ès lettres, et qui s'est chargé de la partie

turge à ses heures, guérissant les malades, délivrant les possédés, arrêtant par ses prières les inondations, redouté des fauves, que son nom seul faisait fuir, tel s'offre à nous ce personnage extraordinaire, une des figures, assurément, les plus attachantes de cette Byzance impériale qui en compte un si grand nombre. Mais ce qui, plus encore que ses tragiques aventures, attire et captive dans la vie de ce saint, ce sont ses écrits. Il avait composé pour les moines du Stoudion, cet illustre monastère dont il avait la direction, une série d'instructions religieuses et morales destinées à être prononcées par lui, ou lues de son vivant, à de certains jours. Après sa mort, un de ses disciples, peut-être Naucrace, son ami et son successeur, fit un choix parmi ces instructions, et c'est cette pieuse anthologie qui nous est parvenue sous le nom de *Petite Cathéchèse,* par opposition à la *Grande Cathéchèse,* qui comprenait toutes les autres allocutions du vénérable higoumène, lesquelles, vraisemblablement, ne furent jamais réunies en corps. Laissons de côté l'intérêt dogmatique qui s'attache à ces sermons : on y trouve une multitude de renseignements sur l'histoire politique et ecclésiastique du temps. Dans ces discours familiers, défilent sous nos yeux bien des noms propres et bien des faits, bien des détails curieux sur la règle du Stoudion, à laquelle Théodore avait rendu son antique vigueur, bien des allusions aux hérésies contemporaines et à ces passions religieuses qui occupent tant de place dans les annales byzantines. On y apprend aussi à connaître l'âme du saint prédicateur, son invincible courage, sa fermeté à l'approche des persécutions, sa science profonde de l'Écriture, sa pressante dialectique et — pourquoi ne pas le dire? — son éloquence, qui s'élève parfois à des hauteurs inattendues et semble un écho de la grande voix de saint Jean Chrysostome.

La *Petite Cathéchèse* de saint Théodore avait déjà été publiée, mais très incorrectement. M. Auvray en a soigneusement revisé le texte sur les nombreux manuscrits qui nous l'ont conservée et qui, presque tous, appartiennent à la Bibliothèque nationale. Sa publication a donc une valeur philologique incontestable et fait le plus grand honneur à l'helléniste qu'il est resté dans sa cure normande, dans son décanat de Motteville, près de Rouen. Il a trouvé dans M. Tougard, docteur ès lettres, et qui s'est chargé de la partie

biographique et historique, un collaborateur digne de lui, et tous deux, s'entr'aidant, ont fait un livre qui subsistera comme un des beaux monuments de l'érudition ecclésiastique contemporaine. Vous ne pouviez mieux faire, Messieurs, que d'accorder le prix Zappas à ces deux laborieux et modestes savants.

J'en ai fini avec nos lauréats, mais je tiens, avant de terminer, à vous signaler, ne fût-ce qu'en courant, d'autres travailleurs que des raisons d'ordre varié n'ont pas permis à votre Commission de récompenser, et qui méritent pourtant ici une mention. Vous recevez, Messieurs, tout le long de l'année, beaucoup d'ouvrages, que vous ne pouvez couronner, les uns, parce qu'ils ne sont pas murs pour le concours, les autres, parce qu'ils sont hors concours, leurs auteurs ayant déjà remporté l'un de vos prix, d'autres, parce qu'ils ne sont écrits ni en grec moderne ni en français, les deux seules langues qu'autorisent vos traditions. Laissez-moi tout de suite, par courtoisie, mentionner, parmi les derniers, ceux de MM. Dyer, un de nos confrères, Krumbacher et Ramsay, trois livres précieux pour l'histoire de la religion grecque, de la littérature byzantine et de la géographie ancienne, et dont votre bibliothèque a été heureuse de s'enrichir. Voici maintenant les travaux qui ont paru à votre Commission contenir, pour l'avenir, les plus sérieuses promesses : l'Eschyle de M. Zomaridis, comprenant les *Perses* et les *Sept,* avec un luxe de notes qui s'efforcent d'en éclaircir les moindres difficultés; les *Remarques,* souvent ingénieuses, de M. Sakas sur Sophocle; la traduction si méritoire des *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes, par M. de la Ville de Mirmont; le substantiel précis de M. Audouin sur les *Dialectes grecs littéraires,* où nos étudiants trouveront tant de secours; le *Catalogue des monnaies du Péloponnèse,* de M. Jean Lambros, qui n'est que le début du catalogue général de toutes les monnaies de la Grèce propre. Chacun de ces livres a ses mérites, et vous n'en perdrez pas de vue les auteurs, qui, certainement, n'en resteront pas là. Enfin, selon l'usage, vos anciens lauréats vous ont adressé leurs dernières publications, combien variées! Jugez-en par quelques exemples. L'histoire littéraire y est représentée par le beau volume de M. Maurice Croiset sur le théâtre grec, œuvre méditée et suggestive, où la science la plus exacte se pare de toutes les grâces du style; la philologie proprement dite, par le

Damascius de M. Ruelle et par sa traduction, si consciencieusement annotée, des *Problèmes musicaux* d'Aristote; la paléographie, par l'*Inventaire des manuscrits grecs du patriarchat de Jérusalem,* de M. Papadopoulos Kérameus; l'hagiologie, par un recueil d'*Analecta* dû aux recherches du même patient investigateur; l'archéologie, l'épigraphie, la numismatique, par ces *Chroniques d'Orient* où M. Salomon Reinach nous montre, une fois de plus, à quel point il est un spécialiste universel. Toutes ces études vous intéressent, parce que toutes sont de votre domaine. Notre société, soucieuse, avant tout, de maintenir le culte du grec ancien, ne demeure pas indifférente — elle vient de le prouver — au grec médiéval et au grec moderne; le champ de sa curiosité est à la fois très nettement défini et très vaste : c'est la Grèce tout entière, avec son passé, toujours vivant dans la mémoire et l'admiration des hommes, avec son moyen âge si fécond en enseignements de toute nature, avec son présent plein d'espérance. Nous achevons aujourd'hui notre vingt-cinquième année : pour les individus, c'est presque encore l'adolescence; pour les corps savants, c'est la décrépitude, quand ils ne suivent pas le mouvement qui entraîne et renouvelle les choses autour d'eux. Tel n'est pas notre cas, et ce sera notre salut; nous vivrons, parce que nous nous transformons chaque jour, sans cesser d'être fidèles à cette Grèce antique qui a été, dès le début, notre raison d'être et qui restera l'idéal vers lequel nous aimerons toujours à nous tourner.

M. Mondry Beaudouin. Dans chacun de ces centres, le concours s'est effectué suivant les mêmes règles, et dans les mêmes conditions de stricte impartialité : les épreuves ont été envoyées à Paris, et corrigées par les membres de votre Commission spéciale.

Vous entendrez, Messieurs, tout à l'heure le résultat de ce concours ; mais, avant de proclamer les vainqueurs, je dois dire que les compositeurs mêmes qui n'ont pas réussi à se classer dans les premiers rangs ont fait preuve d'une activité et d'un zèle que je ne saurais trop louer ; les patrons n'ont pas moins droit à nos éloges et à nos remerciements ; car plusieurs d'entre eux ont dû compléter à cette occasion leurs casses de grec, et c'est là déjà un progrès considérable. Il nous reste à souhaiter (mais nous n'en doutons pas) que cette expérience se renouvelle, et qu'elle s'applique désormais au concours des apprentis, comme à celui des compositeurs.

Une question se posait, Messieurs, au sujet des récompenses à décerner : y avait-il lieu de maintenir une seule série de prix et de mentions, ou bien fallait-il, tout en classant les épreuves suivant un ordre général de mérite, instituer des récompenses distinctes pour Paris et pour les départements ? La Commission, sans prétendre engager d'ailleurs l'avenir, s'est prononcée pour la seconde de ces deux solutions, qui lui a semblé de nature à susciter en province un plus grand nombre de concurrents, sans toucher à l'état de choses établi depuis sept ans pour les concurrents de Paris.

Vos récompenses, Messieurs, en même temps qu'elles se multiplient, vont avoir, à partir de cette année même, un attrait nouveau : le diplôme que nous délivrons à tous nos lauréats n'avait pas jusqu'à ce jour le caractère d'une œuvre d'art. M. Édouard Toudouze, que des liens d'amitié unissent à plusieurs de nos confrères, a bien voulu nous offrir sa gracieuse collaboration : il a composé pour nous un modèle d'une inspiration délicate et d'une exécution parfaite, qui fera le plus grand honneur à l'Association.

M. Mondry Beaudouin. Dans chacun de ces centres, le concours s'est effectué suivant les mêmes règles, et dans les mêmes conditions de stricte impartialité : les épreuves ont été envoyées à Paris, et corrigées par les membres de votre Commission spéciale.

Vous entendrez, Messieurs, tout à l'heure le résultat de ce concours ; mais, avant de proclamer les vainqueurs, je dois dire que les compositeurs mêmes qui n'ont pas réussi à se classer dans les premiers rangs ont fait preuve d'une activité et d'un zèle que je ne saurais trop louer ; les patrons n'ont pas moins droit à nos éloges et à nos remerciements ; car plusieurs d'entre eux ont dû compléter à cette occasion leurs casses de grec, et c'est là déjà un progrès considérable. Il nous reste à souhaiter (mais nous n'en doutons pas) que cette expérience se renouvelle, et qu'elle s'applique désormais au concours des apprentis, comme à celui des compositeurs.

Une question se posait, Messieurs, au sujet des récompenses à décerner : y avait-il lieu de maintenir une seule série de prix et de mentions, ou bien fallait-il, tout en classant les épreuves suivant un ordre général de mérite, instituer des récompenses distinctes pour Paris et pour les départements ? La Commission, sans prétendre engager d'ailleurs l'avenir, s'est prononcée pour la seconde de ces deux solutions, qui lui a semblé de nature à susciter en province un plus grand nombre de concurrents, sans toucher à l'état de choses établi depuis sept ans pour les concurrents de Paris.

Vos récompenses, Messieurs, en même temps qu'elles se multiplient, vont avoir, à partir de cette année même, un attrait nouveau : le diplôme que nous délivrons à tous nos lauréats n'avait pas jusqu'à ce jour le caractère d'une œuvre d'art. M. Édouard Toudouze, que des liens d'amitié unissent à plusieurs de nos confrères, a bien voulu nous offrir sa gracieuse collaboration : il a composé pour nous un modèle d'une inspiration délicate et d'une exécution parfaite, qui fera le plus grand honneur à l'Association.

En ce qui concerne, enfin, les apprentis, vingt ayant pris part au concours sur vingt inscrits, il y a lieu de récompenser les épreuves inscrites sous les devises ; Ἡδύς, Πρῶτος, Χρυσοῦς, Ἀκριβής, Τίμιος, Σώφρων.

Les primes suivantes sont accordées :

Livret de caisse d'épargne, partagé entre MM. Desmarets (Louis-Émile), imprimerie Chaix, et Geiss (Albert), Imprimerie nationale ;

Mentions très honorables : MM. Pillon (Charles), imprimerie Lahure ; Tual (Louis), Imprimerie nationale ;

Mentions honorables : MM. Château (Georges), imprimerie Chaix ; Capdeville (Jean-Baptiste), imprimerie Chaix.

La Commission constate que la moyenne des épreuves, pour le concours des compositeurs, est excellente, mais elle regrette de n'avoir pu distinguer, pour le 1er prix, une composition vraiment supérieure. Le concours des apprentis a donné, comme les années dernières, des résultats très satisfaisants.

Le Président,
AM. HAUVETTE.

Les membres de la Commission :
CH. RUELLE, C. HUIT, MAX EGGER, B. HAUSSOULLIER.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MESSIEURS,

Dans tous les budgets, même les plus discutés et les mieux établis préalablement, il se glisse des dépenses imprévues ou extraordinaires qui déconcertent les prévisions et grèvent les recettes plus qu'on ne pouvait l'espérer. Le tableau comparatif des dépenses des exercices 1890 et 1891 que vous présente votre Commission administrative vous en offrira quelques exemples. Le premier regarde les *Monuments grecs,* dont la dépense n'était inscrite que pour 800 francs et qui s'est élevée à 1,142 fr. Toutefois, cette différence de 342 fr. n'a pas finalement affecté les ressources de l'Association des Études grecques, puisqu'elle a été presque totalement couverte par les donations, faites en 1891 en faveur de cette publication, donations qui lui sont réservées d'après des délibérations prises antérieurement.

Une seconde dépense qui a augmenté, en passant d'un exercice à l'autre, c'est celle du loyer qui monte de 500 à 800 fr., soit 300 fr. d'augmentation. Ici il y avait urgence. Mais il n'est pas bon d'avoir à déménager souvent. En effet, indépendamment du tribut au propriétaire qui devient plus élevé et constant, il vient s'adjoindre d'autres dépenses également nécessaires, quoique transitoires, qui sont comprises dans l'article *frais de bureau,* dont la somme dépasse de beaucoup celle qui est ordinairement inscrite. Cet excédant a son explication toute naturelle ; il a fallu déména-

ger non pas tant le mobilier, qui ne se compose que de quelques planches sur deux tréteaux, pour toute table, et d'une douzaine de chaises en paille, mais surtout les casiers et les livres de la bibliothèque; augmenter et accommoder les premiers, transporter et reclasser les seconds. De là une dépense de 190 fr. pour le menuisier, de 117 fr. pour le transport des livres et une indemnité de 200 fr. pour le travail du bibliothécaire, dépenses obligatoires mais extraordinaires, qui ne se reproduiront pas de longtemps dans les futurs budgets.

A côté de ces explications sur les dépenses ordinaires dont les chiffres sont restés, pour presque tout le reste, dans les limites spécifiées, il en est une extraordinaire qui demande de vous être expliquée. Votre Commission administrative a reçu en 1889 et 1890 un certain nombre de donations pour l'Association des Études grecques qu'elle n'a pas voulu laisser improductives, et elle a autorisé votre trésorier à en employer le montant en achat d'obligations de l'Ouest. Cette acquisition a été faite par l'entremise de la Société générale. Mais par suite d'une erreur de l'agent de cette société, au lieu de deux, il y a eu quatre obligations achetées. Votre trésorier a d'abord argué qu'il n'avait pouvoir que pour l'achat de deux et proposé la résiliation des deux autres. Devant les difficultés qu'à opposées alors non pas la Société générale, mais la Compagnie de l'Ouest pour effectuer le changement des obligations nominatives en titres au porteur, votre trésorier, considérant la situation des fonds déposés à la Société générale, a proposé à la Commission administrative, qui l'a accepté, de tourner le mauvais vouloir de la Compagnie de l'Ouest par l'achat des deux obligations en litige; ce qui porte de 150 à 154 le nombre des obligations de l'Ouest appartenant à l'Association et en dépôt à la Société générale. Encore une dépense extraordinaire qui ne grèvera pas le budget de 1892 et qui se trouve presque couverte par les donations de 1891.

Dans les recettes de quelques années précédentes figure une somme de 1000 fr. sous le titre de donation Zappas. Cette donation n'aura plus un caractère éventuel; le bienfaisant et généreux donateur nous a transmis le titre du capital déposé à la Banque de Grèce pour que les intérêts annuels soient désormais acquis à

notre Association. Tout en réitérant devant vous à M. Zappas son témoignage de sincère reconnaissance, votre Commission administrative manifeste aussi tous ses regrets de l'avoir vu enlever si vite à sa profonde gratitude.

Après ces explications sur l'exercice financier de 1891, votre Commission administrative vous soumet les tableaux comparatifs des recettes et des dépenses pour les années 1890, 1891, et le projet de budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1892.

Recettes de 1890 et 1891.

	1890	1891
1° Reliquat de l'exercice précédent...	8,766 11	8,800 41
2° Coupons de 150 obligations du chemin de fer de l'Ouest	2,177 61	2,183 71
3° Coupons de 15 obligations du chemin de fer du Midi.....	218 24	216 »
4° Intérêts des fonds déposés à la Société générale	47 20	39 80
5° Arrérages de la rente Deville	500 »	500 »
6° Subvention du Ministère de l'Instruction publique.....	500 »	500 »
7° Cotisations { annuelles 2,720 3,100. arriérées 1,500 950.	4,220 »	4,050 »
8° Don de l'Université d'Athènes.....	800 »	400 »
9° Vente de livres	16 45	245 65
10° Vente de médailles.....	40 »	» »
11° Donation Zappas.....	1,000 »	1,000 »
12° Donations.....	300 »	700 »
13° Donations pour les Monuments grecs	» »	300 »
14° Subvention du Ministère de l'Instruction publique pour les Monuments grecs.....	1,400 »	» »
	11,219 50	10,135 16
DIFFÉRENCE en plus pour 1890.....	1,084 34	

notre Association. Tout en réitérant devant vous à M. Zappas son témoignage de sincère reconnaissance, votre Commission administrative manifeste aussi tous ses regrets de l'avoir vu enlever si vite à sa profonde gratitude.

Après ces explications sur l'exercice financier de 1891, votre Commission administrative vous soumet les tableaux comparatifs des recettes et des dépenses pour les années 1890, 1891, et le projet de budget des recettes et des dépenses de l'exercice 1892.

Recettes de 1890 et 1891.

	1890	1891
1° Reliquat de l'exercice précédent...	8,766 11	8,800 41
2° Coupons de 150 obligations du chemin de fer de l'Ouest	2,177 61	2,183 71
3° Coupons de 15 obligations du chemin de fer du Midi.....	218 24	216 »
4° Intérêts des fonds déposés à la Société générale	47 20	39 80
5° Arrérages de la rente Deville	500 »	500 »
6° Subvention du Ministère de l'Instruction publique.....	500 »	500 »
7° Cotisations { annuelles 2,720 3,100. arriérées 1,500 950.	4,220 »	4,050 »
8° Don de l'Université d'Athènes.....	800 »	400 »
9° Vente de livres	16 45	245 65
10° Vente de médailles.....	40 »	» »
11° Donation Zappas.....	1,000 »	1,000 »
12° Donations.....	300 »	700 »
13° Donations pour les Monuments grecs	» »	300 »
14° Subvention du Ministère de l'Instruction publique pour les Monuments grecs.....	1,400 »	» »
	11,219 50	10,135 16
DIFFÉRENCE en plus pour 1890.....	1,084 34	

qu'expliquent la présence au budget de 1890 de la somme de 1400 fr., subvention ministérielle pour les Monuments grecs qui ne figure plus en 1891.

Dépenses de 1890 et 1891.

	1890		1891	
1° Publication de la *Revue*.....	3,689	»	3,892	10
2° Rédaction de la Bibliographie.....	»	»	150	»
3° Monuments grecs	1,640	»	1,142	»
4° Impressions diverses.....	165	30	170	35
5° Distribution de la *Revue*	845	20	800	75
6° Loyer et assurances.....	486	10	793	75
7° Service du Palais des Beaux-Arts...	160	»	160	10
8° Indemnité à l'agent bibliothécaire.	1,000	»	1,000	»
9° Droit de garde des titres, etc.....	22	40	22	70
10° Recouvrement des cotisations	135	»	116	50
11° Courses de commissionnaires.....	37	10	36	40
12° Reliure et achat de livres	151	25	17	50
13° Frais de bureau.....	381	80	1,082	95
14° Prix de l'Association.....	1,000	»	1,000	»
15° Prix Zographos.....	1,000	»	1,000	»
16° Concours typographique	300	»	300	»
17° Prix classiques	166	15	172	60
18° Médailles.....	6	90	14	70
	11,185	20	11,872	40
DIFFÉRENCE en plus en 1891.....	687	20		

différence, dans les dépenses ordinaires, qui se trouve expliquée par la note préliminaire.

Les ressources de l'Association pour l'année 1891 se composaient :

1° De l'avoir déposé à la Société générale.....	8,451	68
2° De l'encaisse de l'agent bibliothécaire.....	323	73
3° De l'encaisse du trésorier.....	25	»
	8,800	41
A reporter.....	8,800	41

CONCOURS DE TYPOGRAPHIE

PROCÈS-VERBAL

Lu dans l'Assemblée générale du 28 avril 1892.

Le mercredi 30 mars 1892, la commission se réunit pour arrêter le résultat du concours.

En ce qui concerne les ouvriers compositeurs de Paris, dix-huit ayant concouru sur dix-huit inscrits, la Commission décide qu'il y a lieu d'accorder sept récompenses;

Que les récompenses seront décernées, dans l'ordre suivant, aux épreuves portant les devises : Ἄρχων, Δικαστής, Δῶρον, Νίκη, Κύριος, Πρόεδρος, Σταυρός.

L'enveloppe cachetée qui renferme les noms correspondant aux devises étant ouverte, il résulte du rapprochement des épreuves avec les fiches revêtues de la signature des concurrents, que les récompenses doivent être décernées ainsi :

1er *prix*, partagé entre MM. Yvon (André) et Barbey (Paul), de l'Imprimerie nationale;

2e *prix :* M. Carpentier (Octave), de l'Imprimerie nationale;

Mentions honorables : MM. Guillaume (Émile), de l'Imprimerie nationale ; Boutal (Auguste), de l'Imprimerie nationale; Pétereau (Léon), de l'Imprimerie nationale; Duval (Paul), de l'imprimerie Lahure.

En ce qui concerne les ouvriers compositeurs des départements, douze ayant concouru sur douze inscrits, la Commission décide qu'il y a lieu d'accorder quatre récompenses, aux épreuves portant les devises : Σῶμα, Ἐπιστήμη, Ἀγών, Ῥήτωρ, c'est-à-dire aux concurrents dont les noms suivent :

Prix : M. Journou (Bernard), imprimerie Chauvin, à Toulouse;

Mentions très honorables : MM. Binos (Jean), imprimerie Chauvin, à Toulouse; Déjean (Lucien), imprimerie Privat, à Toulouse.

Mention honorable : M. Gaillardie (François), imprimerie Chauvin, à Toulouse.

Classement général des concurrents ci-dessus mentionnés de Paris et des départements.

1-2 Paris *(ex æquo)*,	7 Toulouse,
3 Paris,	8 Paris,
4 Toulouse,	9 Paris,
5 Toulouse,	10 Paris,
6 Toulouse,	11 Paris.

réductions équivalentes sur le petit nombre d'articles qui en sont susceptibles. Votre Commission a pensé d'ailleurs qu'il ne convenait guère d'inaugurer des économies de ce genre dans cette année « jubilaire », qui à tous égards présente quelque chose d'exceptionnel; elle s'est donc décidée, contrairement à l'usage, à vous présenter un projet de budget qui, à moins de recettes imprévues, ne se trouve pas en équilibre. Hâtons-nous de le dire d'ailleurs : le présent est largement assuré par notre encaisse disponible; ce sera à votre Commission, l'année prochaine, par une sévère revision des dépenses, d'assurer complètement l'avenir. Espérons que le zèle des amis des études grecques, stimulé par la célébration brillante de notre vingt-cinquième anniversaire, viendra, par un accroissement des recettes, faciliter la tâche de nos successeurs.

Les membres de la Commission administrative,
D. Bikélas, A. Croiset, R. Dareste, E. d'Eichthal,
H. Houssaye, L. Laperche, G. Maspero, E. Talbot.

Le trésorier,
J.-G. Magnabal.

SÉANCE DU 12 MAI

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. Henry Houssaye a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Avant de passer à l'ordre du jour, je veux et je dois vous remercier du très grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à cette présidence, occupée jusqu'ici par les maîtres des études grecques. Si j'y avais quelques titres, c'étaient mon culte ardent pour le génie hellénique et mon admiration pour ses œuvres sans rivales. C'était aussi le combat que depuis plus de vingt ans je n'ai pas cessé de soutenir dans la presse pour la cause de la Grèce redevenue nation.

Je voudrais m'arrêter à cette expression de ma reconnaissance, mais un devoir, qui m'est pénible, m'oblige à conserver la parole. Il y a quinze jours nous avons fêté le vingt-cinquième anniversaire de notre Association. C'était célébrer une victoire. Après toute victoire il faut compter ses morts.

Ils sont bien nombreux, hélas ! les confrères au nom modeste ou illustre que nous avons perdus cette année ! A l'étranger, ce sont MM. Rœrsch et Arsène Deschamps, tous deux professeurs à l'Université de Liège. En Grèce — car pour nous la Grèce n'est pas l'étranger — ce sont MM. François Grollos, Jacques Artémiadis, le docteur Latris, de Smyrne, un médecin lettré qui méritait la qualification donné aux médecins grecs de la génération passée : Ἰατροφιλοσόφοι. C'est M. Démétrius Aristarchi Bey, ancien secrétaire d'ambassade, auteur d'une brochure sur la question bulgare et d'une curieuse autobiographie. C'est M. Démétrius Basily, fils de

ce Michel Basily qui fut l'ami de Coray et dont le nom se trouve souvent dans les lettres du célèbre correspondant de Chardon de la Rochette et du Protopsalte de Smyrne. Ce sont encore Mgr Marango, M. Alexandre Rizo Rangabé et M. Constantin Zappas.

Mgr Marango, archevêque latin d'Athènes, était né dans l'île de Syra, habitée, comme on sait, par un certain nombre de Grecs catholiques. Le temps que lui laissaient libre les devoirs de son épiscopat, Mgr Marango le donnait à la science. Il avait réuni et classé un nombre énorme de documents pour une histoire des rapports des Grecs avec la catholicité pendant les trois derniers siècles. La mort l'a surpris à Smyrne où il était allé prendre quelque repos. Nous devons des regrets au prélat et des regrets à son œuvre restée inachevée.

M. Alexandre Rizo Rangabé avait conservé, malgré ses quatre-vingt-deux ans, une telle verdeur et une telle activité qu'il doit bien, lui aussi, laisser quelque ouvrage inachevé. Mais ses livres, si nombreux, suffisent à assurer la pérennité de son nom. Archéologue, critique, romancier, poète lyrique, poète dramatique, poète comique, il a traité tous les genres avec une égale facilité et un égal succès; il a conquis une belle place dans cette littérature néo-hellénique dont il s'est fait l'historien. Sa carrière d'homme d'état n'a été ni moins heureuse ni moins brillante que sa carrière d'homme de lettres. Tour à tour conseiller au ministère de l'Intérieur, directeur de l'Imprimerie royale, député, ministre des Affaires étrangères, ministre de Grèce à Paris, à Constantinople, puis à Berlin, il a rempli autant de fonctions qu'il a écrit de livres. Comme M. Thiers, avec qui il avait des traits de ressemblance physique : la petite taille, le nez très busqué, le teint haut en couleur, la chevelure blanche et drue, l'animation du regard, les mouvements vifs et saccadés, M. Rangabé était fait pour le premier rang, quelque profession qu'il eût embrassée. A dix-neuf ans, il était lieutenant d'artillerie dans l'armée bavaroise. N'en doutez pas, s'il n'eût donné bien vite sa démission, il fut devenu feld-maréchal.

M. Constantin Zappas fut un des grands évergètes de la Grèce. Il était neveu de l'épirote Évanghélis Zappas qui, après avoir bravement combattu pendant la guerre de l'Indépendance, s'en alla faire une immense fortune en Valachie. Constantin rejoignit

bientôt son oncle qui l'associa à son exploitation agricole. Cet oncle et ce neveu étaient faits pour s'entendre. Un jour Évanghélis dit à Constantin : « — Nous voilà riches. Il est temps que tu te reposes et que tu prennes une femme qui te donne des enfants. » « — Non, Évanghélis, répondit Constantin, tu n'es pas marié. Je serai comme toi. Tu as pris pour femme la Patrie. Je ferai comme toi. Je travaillerai, j'amasserai encore plus d'argent et tout ce que j'aurai sera à la Grèce. » En effet, les deux Zappas ont légué toute leur fortune à la Grèce. De leur vivant, ils avaient déjà donné une dizaine de millions pour des fondations de toute sorte. A Athènes, en Épire, à Constantinople, plusieurs monuments portent leur nom. On les appelle des Zappeions. Nous aussi, Messieurs, reconnaissants du prix que M. Constantin Zappas a fondé au profit de notre Association, nous conserverons au fond du cœur un Zappeion.

En France, nous avons à déplorer la mort de MM. Chapu, Goumy, Cucuel, Courdaveaux, de Rochemonteix, Pierre de Witt; celle de M. le marquis de Tilière, un de nos donateurs, de M. Véron-Duverger, professeur à la Faculté de droit, de M. Paul David, avocat, de M. Martel, sénateur, de MM. le comte de Testu, Augustin Cousté, ancien directeur de la manufacture de tabacs, et Médéric Fontaine, tous trois travailleurs de la première heure, car ils étaient membres de notre société, l'un depuis 1867, les deux autres depuis 1868.

D'abord professeur au lycée Louis le Grand, puis au collège Rollin, M. Édouard Goumy a laissé dans l'enseignement secondaire le souvenir d'un maître à la fois très classique et très libre d'allure. Il apporta le même esprit à la direction de la *Revue de l'Instruction publique*. En 1878, Ernest Bersot, mon regretté confrère du *Journal des Débats*, où il a écrit des pages vraiment exquises, l'appela à l'École normale comme maître de conférences de littérature latine. Il a occupé cette chaire jusqu'à sa mort, au grand profit et au grand plaisir de ses élèves. Bien que M. Goumy ait été, avec MM. d'Eichthal, Beulé, Brunet de Presles, Egger, un des douze premiers fondateurs de l'Association des Études grecques, il n'était pas helléniste de profession. Sa thèse de doctorat a pour sujet l'abbé de Saint-Pierre ; et dans *la France du Centenaire*, le seul livre qu'il ait écrit ensuite, il n'est parlé de la Grèce

qu'incidemment. Il en est question, cependant, à l'occasion de notre enseignement public. M. Goumy revendiquait avec énergie les droits des littératures anciennes et demandait qu'à une forte culture latine, les jeunes gens pussent joindre la connaissance du grec et ne sortissent pas du collège « étrangers à la plus belle langue et à la plus belle littérature du monde ».

Très jeune encore, M. Charles Cucuel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, avait marqué son rang parmi les hellénistes. Il faisait de la langue grecque son étude constante, et il n'a rien écrit dont le grec ne fût l'objet. Sa thèse latine est sur le *Cratyle;* sa thèse française, sur le style d'Antiphon — un bel écrivain, mais un patriote douteux et en tout cas mal avisé. — Les autres ouvrages de M. Cucuel, sont des traductions ou adaptations de l'allemand *(Règles fondamentales de la Syntaxe grecque, Éléments de paléographie grecque)* et une édition classique de l'*Apologie,* enrichie d'un savant commentaire.

L'égyptologie, cette science française des Champollion, des Mariette et des Maspero, a perdu un de ses adeptes les plus zélés et un de ses futurs maîtres en M. le marquis de Rochemonteix. Après avoir suivi assidûment les cours d'égyptien au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, M. de Rochemonteix partit bien armé pour l'Égypte où il séjourna trois ans, étudiant, décrivant, estampant les scènes et les légendes figurées sur les monuments, causant dans leur idiome avec les habitants de la Haute-Égypte. Élevé en Algérie, il parlait couramment l'arabe et le kabyle; la connaissance de ces deux langues lui donnait de grandes facilités pour comprendre les dialectes nubiens. De retour en France, il obtint l'autorisation de faire à la Sorbonne un cours libre d'histoire de l'Orient et publia plusieurs Mémoires sur les questions égyptologiques. Il est mort au moment où l'on mettait sous presse *Le temple d'Edfou,* grand ouvrage qui devait former trois volumes in-4°. M. Maspero s'est chargé de terminer cette œuvre importante, en se servant des notes de M. de Rochemonteix, un de ses élèves préférés.

Né à Paris en 1821, M. Victor Courdaveaux a professé la rhétorique dans plusieurs lycées et a occupé la chaire de littérature ancienne à Douai et à Lille. Traducteur d'Épictète, il a écrit aussi plusieurs ouvrages originaux, nommément : *La philosophie grec-*

réductions équivalentes sur le petit nombre d'articles qui en sont susceptibles. Votre Commission a pensé d'ailleurs qu'il ne convenait guère d'inaugurer des économies de ce genre dans cette année « jubilaire », qui à tous égards présente quelque chose d'exceptionnel; elle s'est donc décidée, contrairement à l'usage, à vous présenter un projet de budget qui, à moins de recettes imprévues, ne se trouve pas en équilibre. Hâtons-nous de le dire d'ailleurs : le présent est largement assuré par notre encaisse disponible; ce sera à votre Commission, l'année prochaine, par une sévère revision des dépenses, d'assurer complètement l'avenir. Espérons que le zèle des amis des études grecques, stimulé par la célébration brillante de notre vingt-cinquième anniversaire, viendra, par un accroissement des recettes, faciliter la tâche de nos successeurs.

Les membres de la Commission administrative,
D. Bikélas, A. Croiset, R. Dareste, E. d'Eichthal,
H. Houssaye, L. Laperche, G. Maspero, E. Talbot.

Le trésorier,
J.-G. Magnabal.

SÉANCE DU 12 MAI

En prenant place au fauteuil de la présidence, M. Henry Houssaye a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

Avant de passer à l'ordre du jour, je veux et je dois vous remercier du très grand honneur que vous m'avez fait en m'appelant à cette présidence, occupée jusqu'ici par les maîtres des études grecques. Si j'y avais quelques titres, c'étaient mon culte ardent pour le génie hellénique et mon admiration pour ses œuvres sans rivales. C'était aussi le combat que depuis plus de vingt ans je n'ai pas cessé de soutenir dans la presse pour la cause de la Grèce redevenue nation.

Je voudrais m'arrêter à cette expression de ma reconnaissance, mais un devoir, qui m'est pénible, m'oblige à conserver la parole. Il y a quinze jours nous avons fêté le vingt-cinquième anniversaire de notre Association. C'était célébrer une victoire. Après toute victoire il faut compter ses morts.

Ils sont bien nombreux, hélas ! les confrères au nom modeste ou illustre que nous avons perdus cette année ! A l'étranger, ce sont MM. Rœrsch et Arsène Deschamps, tous deux professeurs à l'Université de Liège. En Grèce — car pour nous la Grèce n'est pas l'étranger — ce sont MM. François Grollos, Jacques Artémiadis, le docteur Latris, de Smyrne, un médecin lettré qui méritait la qualification donné aux médecins grecs de la génération passée : Ἰατροφιλόσοφοι. C'est M. Démétrius Aristarchi Bey, ancien secrétaire d'ambassade, auteur d'une brochure sur la question bulgare et d'une curieuse autobiographie. C'est M. Démétrius Basily, fils de

ce Michel Basily qui fut l'ami de Coray et dont le nom se trouve souvent dans les lettres du célèbre correspondant de Chardon de la Rochette et du Protopsalte de Smyrne. Ce sont encore Mgr Marango, M. Alexandre Rizo Rangabé et M. Constantin Zappas.

Mgr Marango, archevêque latin d'Athènes, était né dans l'île de Syra, habitée, comme on sait, par un certain nombre de Grecs catholiques. Le temps que lui laissaient libre les devoirs de son épiscopat, Mgr Marango le donnait à la science. Il avait réuni et classé un nombre énorme de documents pour une histoire des rapports des Grecs avec la catholicité pendant les trois derniers siècles. La mort l'a surpris à Smyrne où il était allé prendre quelque repos. Nous devons des regrets au prélat et des regrets à son œuvre restée inachevée.

M. Alexandre Rizo Rangabé avait conservé, malgré ses quatre-vingt-deux ans, une telle verdeur et une telle activité qu'il doit bien, lui aussi, laisser quelque ouvrage inachevé. Mais ses livres, si nombreux, suffisent à assurer la pérennité de son nom. Archéologue, critique, romancier, poète lyrique, poète dramatique, poète comique, il a traité tous les genres avec une égale facilité et un égal succès; il a conquis une belle place dans cette littérature néo-hellénique dont il s'est fait l'historien. Sa carrière d'homme d'état n'a été ni moins heureuse ni moins brillante que sa carrière d'homme de lettres. Tour à tour conseiller au ministère de l'Intérieur, directeur de l'Imprimerie royale, député, ministre des Affaires étrangères, ministre de Grèce à Paris, à Constantinople, puis à Berlin, il a rempli autant de fonctions qu'il a écrit de livres. Comme M. Thiers, avec qui il avait des traits de ressemblance physique : la petite taille, le nez très busqué, le teint haut en couleur, la chevelure blanche et drue, l'animation du regard, les mouvements vifs et saccadés, M. Rangabé était fait pour le premier rang, quelque profession qu'il eût embrassée. A dix-neuf ans, il était lieutenant d'artillerie dans l'armée bavaroise. N'en doutez pas, s'il n'eût donné bien vite sa démission, il fut devenu feld-maréchal.

M. Constantin Zappas fut un des grands évergètes de la Grèce. Il était neveu de l'épirote Évanghélis Zappas qui, après avoir bravement combattu pendant la guerre de l'Indépendance, s'en alla faire une immense fortune en Valachie. Constantin rejoignit

MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS

(1875-1890)

Le Ministre de l'Instruction publique.
Le Musée du Louvre.
L'École nationale des Beaux-Arts.
L'Université d'Athènes.
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire l'*Union*.

MM.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE.
BASILY (Demetrius).
BIKÉLAS (D.)
BRAULT (Léonce).
† BRUNET DE PRESLE.
CARATHÉODORY (Étienne).
† CASTORCHI (Euthymios).
† CHASLE (Michel).
CHÉVRIER (Adolphe).
COROMILAS.
† DIDOT (Amb.-Firmin).
DRÈME.
† DUMONT (Albert).
DUPUIS (Jean).
† EGGER (Émile).
† EICHTHAL (Gustave d').
FOUCART (Paul).
HACHETTE et Cie, libraires éditeurs.
HANRIOT.
HEUZEY (Léon).
† LAPRADE (V. de).
LECOMTE (Ch.).
LEREBOULLET (Léon).

MM

MISTO (H.-P.),
NEGREPONTIS.
† OCHER DE BEAUPRÉ (colonel).
PARMENTIER (général).
PÉLICIER (P.).
PERROT (Georges).
PIAT (A.).
POTTIER (Edmond).
† QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de).
REINACH (Salomon).
REINACH (Théodore).
RODOCANAKI (P.).
ROTHSCHILD (baron Edmond de).
† SARIPOLOS (Nicolas).
† SYMVOULIDIS.
SYNGROS (A.).
VANEY.
VERNA (baron de).
† WITTE (baron J. de).
† WYNDHAM (George).
† WYNDHAM (Charles).
ZAFIROPULO (E.).
ZOGRAPHOS (Christakis Effendi).

M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de *cinq mille francs*. — M. le baron de Witte et M. G. d'Eichthal ont souscrit chacun pour une somme de *quatre cents francs*. — M. le baron E. de Rothschild, pour *deux cents francs*.

qu'incidemment. Il en est question, cependant, à l'occasion de notre enseignement public. M. Goumy revendiquait avec énergie les droits des littératures anciennes et demandait qu'à une forte culture latine, les jeunes gens pussent joindre la connaissance du grec et ne sortissent pas du collège « étrangers à la plus belle langue et à la plus belle littérature du monde ».

Très jeune encore, M. Charles Cucuel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, avait marqué son rang parmi les hellénistes. Il faisait de la langue grecque son étude constante, et il n'a rien écrit dont le grec ne fût l'objet. Sa thèse latine est sur le *Cratyle;* sa thèse française, sur le style d'Antiphon — un bel écrivain, mais un patriote douteux et en tout cas mal avisé. — Les autres ouvrages de M. Cucuel, sont des traductions ou adaptations de l'allemand *(Règles fondamentales de la Syntaxe grecque, Éléments de paléographie grecque)* et une édition classique de l'*Apologie,* enrichie d'un savant commentaire.

L'égyptologie, cette science française des Champollion, des Mariette et des Maspero, a perdu un de ses adeptes les plus zélés et un de ses futurs maîtres en M. le marquis de Rochemonteix. Après avoir suivi assidûment les cours d'égyptien au Collège de France et à l'École des Hautes-Études, M. de Rochemonteix partit bien armé pour l'Égypte où il séjourna trois ans, étudiant, décrivant, estampant les scènes et les légendes figurées sur les monuments, causant dans leur idiome avec les habitants de la Haute-Égypte. Élevé en Algérie, il parlait couramment l'arabe et le kabyle; la connaissance de ces deux langues lui donnait de grandes facilités pour comprendre les dialectes nubiens. De retour en France, il obtint l'autorisation de faire à la Sorbonne un cours libre d'histoire de l'Orient et publia plusieurs Mémoires sur les questions égyptologiques. Il est mort au moment où l'on mettait sous presse *Le temple d'Edfou,* grand ouvrage qui devait former trois volumes in-4°. M. Maspero s'est chargé de terminer cette œuvre importante, en se servant des notes de M. de Rochemonteix, un de ses élèves préférés.

Né à Paris en 1821, M. Victor Courdaveaux a professé la rhétorique dans plusieurs lycées et a occupé la chaire de littérature ancienne à Douai et à Lille. Traducteur d'Épictète, il a écrit aussi plusieurs ouvrages originaux, nommément : *La philosophie grec-*

que mise à la portée de tous et éclairée par le christianisme; du Beau dans la nature et dans l'art; une étude sur le statuaire Simart; un livre sur Eschyle, Xénophon et Virgile.

Il est mille façons, Messieurs, de bien servir l'hellénisme, par la parole, par le livre ou — comme M. Zappas — par l'argent. Il en est une autre encore, c'est de prêcher d'exemple, c'est de s'inspirer des chefs-d'œuvre de l'art grec pour faire de belles statues qui sans doute ne les égalent pas, mais qui y font penser. C'est à ce titre que le grand sculpteur Chapu était un membre actif de notre Association. Si parmi les maîtres de la statuaire contemporaine, quelques-uns ont montré plus d'originalité, plus de force, plus d'élan, plus de grâce nerveuse, aucun n'a mieux suivi la tradition des Grecs, aucun n'a mieux réalisé leurs immortelles leçons. Le travail de ses marbres est ample et simple; ses figures, de formes mâles et nobles, gardent dans les attitudes la mesure et l'harmonie. Enfin, il avait appris de Phidias et de ses élèves que la lumière est un des éléments de l'art statuaire, et que, par la façon différente de traiter les parties en saillie et les parties en retraite, par les plis des draperies fouillées jusqu'à dix centimètres de profondeur, on peut ajouter un nouveau relief au relief naturel de la ronde-bosse. Chapu admirait Michel Ange, Jean Goujon, Houdon et François Rude — cet autre Michel Ange, — mais plus encore il admirait les Grecs. Il me disait un jour : « Les sculpteurs grecs ont tout trouvé; depuis eux tout est décadence. »

MEMBRES DONATEURS

MM.

ACHILLOPOULO, à Paris.
ADAM (Mme Juliette), à Paris.
ALPHERAKIS (Achille), à Taganrog (Russie).
ANQUETIL, inspecteur d'Académie honoraire, à Versailles.
ANTROBUS (Fr.), à Londres.
ATHANASIADIS (Athanasios), à Taganrog.
† AVIERINO (Antonine), à Taganrog.
BANQUE NATIONALE de Grèce, à Athènes.
BARENTON (Arm. de), à Paris.
BARET, avocat à Paris.
† BASIADIS (Héroclès-Constantin), à Constantinople.
BASILI (Michel G. A.), docteur en droit, à Paris.
BEAUDOUIN (Mondry), professeur à la Faculté de Toulouse.
BEER (Guillaume), à Paris.
BERRANGER (l'abbé H. de), à Surville par Pont-l'Évêque (Calvados).
BERTHAULT (E. A.), docteur ès lettres, à Paris.
† BEULÉ (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
† BIENAYMÉ (Jules), membre de l'Institut.
BIKÉLAS (D.), à Paris.
BIMPOS (Th.) archevêque de Mantinée.
BISTIS (Michel-L.), à Galatz (Roumanie).
BLAMPIGNON (l'abbé), à Paris.
BOUNOS (Élie), à Paris.
† BRAÏLAS (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.
BRAULT (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.
BROSSELARD (Paul), capitaine au 29e de ligne.
† BRUNET DE PRESLE (Wladimir), membre de l'Institut.
BRYENNIOS (Philothéos), archevêque de Nicomédie (Turquie).
CALVET-ROGNIAT (le baron Pierre), licencié ès lettres, à Paris.
CARAPANOS (Constantin), correspondant de l'Institut, à Athènes.
CARATHEODORY (Ét.), ministre de Turquie, à Bruxelles.
CARTAULT (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
CASSO (Mme), à Kischeneff (Russie).
† CASTORCHIS (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
CHAPLAIN (J.-C.), membre de l'Institut.
† CHARAMIS (Adamantios), professeur à Taganrog.
† CHASLES (Michel), membre de l'Institut.
CHASLES (Henri), à Paris.
CHASSIOTIS (G.), fondateur du lycée de Péra, à Paris.
CHÉVRIER (Ad.), avocat général, à Paris.
CHÉVRIER (Maurice), attaché au Ministère des affaires étrangères.
CHOISY (Auguste), ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Paris.
† CHRISTOPOULOS, ministre de l'Instruction publique en Grèce.
CHRYSOVELONIS (Léonidas), négociant, à Manchester.
CLADO (Costa), à Paris.

COLIN (Armand et Cie), libraires-éditeurs, à Paris.
COMBOTHECRAS (Sp.), à Odessa.
CONSTANTINIDIS (Zanos), à Constantinople.
CORGIALEGNO (Marino), négociant, à Londres.
CORONIO (Georges), à Paris.
COUMANOUDIS (Et.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
COURCEL (baron Alphonse de), ancien ambassadeur, à Paris.
÷ COUSTÉ (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
CROISET (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
CROISET (Maurice), maître de conférences à l'École normale supérieure.
CUCHEVAL (Victor), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
÷ DAMASCHINO, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
DARESTE (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
DELLAPORTA (Vrasidas), à Taganrog.
DELYANNIS (N.), ministre de Grèce, à Paris.
÷ DEMETRELIAS (C.), à Odessa.
÷ DESJARDINS (Charles-Napoléon).
DESJARDINS (Mme veuve Charles-Napoléon), à Versailles.
÷ DEVILLE (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes.
÷ DEVILLE (Mme veuve), à Paris (1).
÷ DIDION, inspecteur général des Ponts et chaussées.
÷ DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
DIDOT (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
DORISAS (L.), à Odessa.
DOSSIOS (N.), professeur au Gymnase hellénique de Galatz.
DOUDAS (D.), à Constantinople.
DOULCET (l'abbé Henry), à Paris.
÷ DOZON (Aug.), ancien consul de France.
DRÈME, président de la Cour d'appel d'Agen (Lot-et-Garonne).
÷ DUMONT (Albert), membre de l'Institut.
DUPUIS, proviseur honoraire, à Paris.
DURUY (Victor), de l'Académie française.
ÉCOLE hellénique d'Odessa.
EDET, professeur au lycée Henri IV.
÷ EGGER (Emile), membre de l'Institut, à Paris.
EGGER (Mme veuve Ém.), à Paris.
EGGER (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
EGGER (Max.), professeur au collège Stanislas, à Paris.
÷ EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société asiatique, à Paris.
EICHTHAL (Eugène d'), à Paris.
ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), à Paris.
FALIEROS (Nicolas), à Taganrog (Russie).
FALLEX (Eug.), proviseur du lycée Charlemagne.

(1) [Don d'une rente annuelle de 500 francs.]

FALLIÈRES, sénateur, ancien ministre de la Justice et des Cultes.
FERRY (Jules), sénateur, ancien président du conseil des ministres.
FIX (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.
FOUCART (Paul), membre de l'Institut.
FOURNIER (Mme veuve Eugène), à Paris.
GENNADIOS (J.), ministre de Grèce à Londres.
GEVAERT (F.-Aug.), directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles.
† GIANNAROS (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
GIDEL (Ch.), proviseur du Lycée Louis-le-Grand.
† GILLON (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.
GIRARD (Jules), membre de l'Institut.
GIRARD (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
† GIRAUD (Ch.), membre de l'Institut.
† GLACHANT (Ch.), inspecteur général de l'Instruction publique.
GŒLZER, maître de conférences à l'École normale supérieure.
GOIRAND (Léonce), avoué près le tribunal civil de la Seine, à Paris.
GOIRAND (Léopold, avoué près la Cour d'appel de Paris.
GONNET (l'abbé), docteur ès lettres, à Lyon.
GRANDIN (A.), à Paris.
GRÉARD, de l'Académie française.
GRÉGOIRE, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.
† GUMUCHGUERDANE (Michalakis), à Philippopolis.
GRYPARIS (N.), consul de Grèce, à Sébastopol. — 1886.
GYMNASE DE JANINA.
HACHETTE (L.) et Cie, libraires-éditeurs, à Paris.
HADJI-COSTA (Lysandre), directeur de l'École hellénique, à Odessa.
HANRIOT (Ch.), professeur honoraire de Faculté, à Chartres.
HAUVETTE (Amédée), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
† HAVET (Ernest), membre de l'Institut.
HAVET (Louis), professeur au Collège de France.
HAVET (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
HÉRIOT (l'abbé L.), à Écouché (Orne).
† HEUZEY, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
HEUZEY (Léon), membre de l'Institut.
HOUSSAYE (Henry), homme de lettres, à Paris.
INGLESSIS (Alex.), à Odessa.
JAMOT (Paul), attaché au musée du Louvre.
JASONIDIS, à Limassol (île de Chypre).
JOHANNIDIS (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).
JOLLY D'AUSSY (D.-M.) au château de Crazannes (Charente-Inférieure)
JORDAN (Camille), membre de l'Institut, à Paris.
JORET (Ch.), professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
† KALVOCORESSIS (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
KONTOSTAVLOS (Alexandre), à Athènes.
† KONTOSTAVLOS (Othon), à Marseille.
† KOSTÈS (Léonidas), à Taganrog.
KRIVTSCHOFF (Mme), à Moscou,

† LABITTE (Adolphe), libraire à Paris.
† LACROIX (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
LAFAYE (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
LAMY (Ernest), à Paris.
LANDELLE (Charles), peintre, à Paris.
LAPERCHE, à Paris.
LATTRY (A.), à Odessa.
† LATTRY (Georges), président du musée et de la bibliothèque de l'École évangélique, à Smyrne.
† LATTRY (Dr Pélopidas), à Odessa.
LECOMTE (Ch.), à Paris.
LEGANTINIS (J.-E.), à Odessa.
LEGRAND (Émile), professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, à Paris.
LEREBOULLET (le docteur Léon), à Paris.
LESSEPS (Ferdinand de), de l'Académie française.
LEUDET (Mme Vve), à Rouen.
LEVIEZ (Ernest), à Paris.
LUDLOW (Th.-W.), à New-York.
MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, à Londres.
MAGGIAR (Octave), négociant, à Paris.
MAISONNEUVE (Jean), libraire-éditeur, à Paris.
MALLORTIE (H. de), principal du collège d'Arras.
MANOUSSIS (Constantinos), à Athènes.
MANOUSSIS (Démétrios), à Paris.
MANTZAVINOS (R.), à Odessa.
† MARANGO (Mgr), archevêque latin d'Athènes.
† MARCELLUS (comte Édouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
† MARTIN (Th.-Henri), membre de l'Institut.
MASPERO (G.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† MAURICE (Mme Ch.) née Vincent.
MAVRO (Sp.), à Odessa.
MAVROCORDATO (le prince Nicolas).
MAVROCORDATO (le colonel Alexandre-Constantin).
MAVROCORDATO (M.), à Odessa.
MAVROMICHALIS (Kyriacoulis Petrou), ancien député, à Athènes.
MAXIMOS (P.), à Odessa.
† MAZEROLLE (Joseph), artiste peintre, à Paris.
† MELAS (B.), à Athènes.
MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.
MILLIET (Paul), à Paris.
MISTO (H.-P.), frères, négociants, à Smyrne (1).
MONCEAUX (Paul), à Paris.
MONGINOT (Alfred), professeur au lycée Condorcet, à Paris.

(1) Don d'une somme de 800 francs.

† Mourier (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
† Negroponte (Michel), négociant à Paris.
Negroponte (Démétrios), à Taganrog.
Negropontes, à Paris.
Nicolaïdès (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
Nicolaïdès (Nicolaos), à Taganrog.
Nicolopulo (Jean-G.), à Paris.
Nicolopulo (Nicolas-N.), à Paris.
Nolhac (P. de), au Palais de Versailles.
Paisant (A.), juge au tribunal civil, à Paris.
Paraskevas (Wladimir), à Odessa.
† Parissi, à Paris.
Parmentier (le général Théodore), à Paris.
† Paspati (J.-F.), à Odessa.
Paspatis (Georges), à Liverpool.
† Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
Pélicier, archiviste de la Marne, à Châlons.
† Perrin (Hippolyte).
† Perrin (Ernest).
Persopoulo (N.), à Odessa.
† Pesson, ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Paris.
Peyre (Roger), professeur au Collège Stanislas.
Phardys (Nicolas B.), à Samothrace.
Pispas (Dr. B.), à Odessa.
Pottier (Edmond), à Paris.
Psicha (Étienne), à Athènes.
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de), à Paris
Ragon (l'abbé), professeur à l'école Bossuet, à Paris.
Rambaud (Alfred), professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
Reinach (Salomon), attaché au musée gallo-romain de St-Germain.
Renieri (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale, à Athènes.
† Riant (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, à Paris.
Richard-Kœnig, à Paris.
† Robertet, licencié ès lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.
† Rochemonteix (Mis de), à Paris.
Rodocanachi (P.-Th.), à Odessa.
Rodocanachi (Th.-P.), à Odessa.
Rodocanachi (Théodore), à Paris.
Rodocanachi (Michel-E.), à Marseille.
† Romanos (J.), proviseur du Gymnase de Corfou.
Rothschild (le baron Edmond de), à Paris.
Sarakiotis (Basile), à Constantinople.
Saraphis (Aristide), négociant, à Constantinople.
† Saripolos (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.
Sathas (Constantin), à Venise.
Sayce, professeur à l'Université d'Oxford.
Scaramanga (Pierre-Jean), à Paris.

SCARAMANGA (Jean-E.), à Marseille.
SCARAMANGA (Jean-A.), à Taganrog.
SCARAMANGA (Doucas-J.), à Taganrog.
† SCARAMANGA (Jean-P.), à Taganrog.
† SCARAMANGA (Stamatios), à Taganrog.
† SCHLIEMANN (H.), à Athènes.
† SCLAVO (Michel), à Odessa.
SINADINO (Michel), à Paris.
SINADINO (Nicolas), à Paris.
SINANO (Victor), à Paris.
† SOMAKIS (Mme Hélène), à Paris.
SOUCHU-SERVINIÈRE, à Laval.
SOUTZO (prince Grégoire C.), ancien sénateur de Roumanie, à Bucharest.
SOUTZO (prince Constantin D.), à Slobosia (Roumanie).
SOUVADZOGLOU (Basili), banquier, à Constantinople.
† STEPHANOVIC (Zanos), négociant, à Constantinople.
SVORONOS (Michel), négociant, à Constantinople.
SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie française.
SYLLOGUE littéraire Hermès, à Manchester.
† SYMVOULIDÈS, conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.
SYNGROS (A.), à Athènes.
TANNERY (Paul), à Paris.
TARLAS (Th.), à Taganrog.
TELFY, professeur à l'Université de Pesth.
† THEOCHARIDÈS (Constantinos), à Taganrog.
† TILIÈRE (marquis de), à Paris.
TOUGARD (l'abbé), professeur au petit séminaire de Rouen.
TOURNIER (Éd.), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris.
TOURTOULON (baron de), à Valergues (Hérault.)
TRAVERS, directeur des postes et télégraphes, à Auxerre.
TSACALOTOS (E.-D.), à Athènes.
UNIVERSITÉ d'Athènes (1).
† VALIERI (N.), à Odessa.
VALIERI (Oct.), à Londres.
VALIERI (Jérome), à Marseille.
VLASTO (Antoine), à Paris.
VLASTO (Et.-A.), à Marseille.
VLASTO (Th.), à Liverpool.
VLASTO (Ernest), à Paris.
VOULISMAS (E.), archimandrite, à Odessa.
VUCINA (Al.-G.), à Odessa.
VUCINA Emm.-G.), à Athènes.
VUCINA (J.-G.), à Odessa.
WADDINGTON (W. Henry), membre de l'Institut, ambassadeur de France à Londres.
WESCHER (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, à Paris.

(1) L'Université d'Athènes s'inscrit annuellement pour une somme de *quatre cents francs*.

COLIN (Armand et Cie), libraires-éditeurs, à Paris.
COMBOTHECRAS (Sp.), à Odessa.
CONSTANTINIDIS (Zanos), à Constantinople.
CORGIALEGNO (Marino), négociant, à Londres.
CORONIO (Georges), à Paris.
COUMANOUDIS (Et.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
COURCEL (baron Alphonse de), ancien ambassadeur, à Paris.
† COUSTÉ (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
CROISET (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
CROISET (Maurice), maître de conférences à l'École normale supérieure.
CUCHEVAL (Victor), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
† DAMASCHINO, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
DARESTE (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
DELLAPORTA (Vrasidas), à Taganrog.
DELYANNIS (N.), ministre de Grèce, à Paris.
† DEMETRELIAS (C.), à Odessa.
† DESJARDINS (Charles-Napoléon).
DESJARDINS (Mme veuve Charles-Napoléon), à Versailles.
† DEVILLE (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes.
† DEVILLE (Mme veuve), à Paris (1).
† DIDION, inspecteur général des Ponts et chaussées.
† DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
DIDOT (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
DORISAS (L.), à Odessa.
DOSSIOS (N.), professeur au Gymnase hellénique de Galatz.
DOUDAS (D.), à Constantinople.
DOULCET (l'abbé Henry), à Paris.
† DOZON (Aug.), ancien consul de France,
DRÊME, président de la Cour d'appel d'Agen (Lot-et-Garonne).
† DUMONT (Albert), membre de l'Institut.
DUPUIS, proviseur honoraire, à Paris.
DURUY (Victor), de l'Académie française.
ÉCOLE hellénique d'Odessa.
EDET, professeur au lycée Henri IV.
† EGGER (Emile), membre de l'Institut, à Paris.
EGGER (Mme veuve Ém.), à Paris.
EGGER (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
EGGER (Max.), professeur au collège Stanislas, à Paris.
† EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Societé asiatique, à Paris.
EICHTHAL (Eugène d'), à Paris.
ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), à Paris.
FALIEROS (Nicolas), à Taganrog (Russie).
FALLEX (Eug.), proviseur du lycée Charlemagne.

(1) Don d'une rente annuelle de 500 francs.

FALLIÈRES, sénateur, ancien ministre de la Justice et des Cultes.
FERRY (Jules), sénateur, ancien président du conseil des ministres.
FIX (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.
FOUCART (Paul), membre de l'Institut.
FOURNIER (Mme veuve Eugène), à Paris.
GENNADIOS (J.), ministre de Grèce à Londres.
GEVAERT (F.-Aug.), directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles.
† GIANNAROS (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
GIDEL (Ch.), proviseur du Lycée Louis-le-Grand.
† GILLON (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.
GIRARD (Jules), membre de l'Institut.
GIRARD (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
† GIRAUD (Ch.), membre de l'Institut.
† GLACHANT (Ch.), inspecteur général de l'Instruction publique.
GŒLZER, maître de conférences à l'École normale supérieure.
GOIRAND (Léonce), avoué près le tribunal civil de la Seine, à Paris.
GOIRAND (Léopold, avoué près la Cour d'appel de Paris.
GONNET (l'abbé), docteur ès lettres, à Lyon.
GRANDIN (A.), à Paris.
GRÉARD, de l'Académie française.
GRÉGOIRE, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.
† GUMUCHGUERDANE (Michalakis), à Philippopolis.
GRYPARIS (N.), consul de Grèce, à Sébastopol. — 1886.
GYMNASE DE JANINA.
HACHETTE (L.) et Cie, libraires-éditeurs, à Paris.
HADJI-COSTA (Lysandre), directeur de l'École hellénique, à Odessa.
HANRIOT (Ch.), professeur honoraire de Faculté, à Chartres.
HAUVETTE (Amédée), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
† HAVET (Ernest), membre de l'Institut.
HAVET (Louis), professeur au Collège de France.
HAVET (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
HÉRIOT (l'abbé L.), à Écouché (Orne).
† HEUZEY, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
HEUZEY (Léon), membre de l'Institut.
HOUSSAYE (Henry), homme de lettres, à Paris.
INGLESSIS (Alex.), à Odessa.
JAMOT (Paul), attaché au musée du Louvre.
JASONIDIS, à Limassol (île de Chypre).
JOHANNIDIS (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).
JOLLY D'AUSSY (D.-M.) au château de Crazannes (Charente-Inférieure)
JORDAN (Camille), membre de l'Institut, à Paris.
JORET (Ch.), professeur à la Faculté des lettres d'Aix.
† KALVOCORESSIS (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
KONTOSTAVLOS (Alexandre), à Athènes.
† KONTOSTAVLOS (Othon), à Marseille.
† KOSTÈS (Léonidas), à Taganrog.
KRIVTSCHOFF (Mme), à Moscou,

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, membre de l'Institut, 4, boulevard Flandrin. — 1867.
* BASILY (Michel G.-A.), docteur en droit, 8, rue Balzac. — 1890.
BAYET (Ch.), recteur de l'Académie de Lille. — 1875.
BEAU, professeur au lycée Condorcet, 21, rue de Berne. — 1873.
* BEAUDOIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1884.
BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, vice-président du tribunal de la Seine, 22, rue de Vaugirard. — 1878.
BEAUVERGER (baron de), 8, rue du Cirque. — 1883.
* BEER (Guillaume), 34, rue des Mathurins. — 1872.
BELIN et Cie, libraires-éditeurs, 52, rue de Vaugirard. — 1884.
BELLAIGUE (Camille), 14, rue Saint-Guillaume. — 1890.
BELLANGER (L.), professeur au Lycée de Bourges. — 1892.
BELLÉLI (Lazare), à Corfou. — 1890.
BÉNARD (Léon), docteur ès lettres, professeur au Lycée d'Angers. — 1891.
BENLŒW (Louis), 48, rue Copernic. — 1891.
BENOIT (Ch.), ancien doyen de la Faculté des lettres de Nancy. — 1868.
BERARD (Victor), agrégé d'histoire et de géographie, à l'École normale supérieure. — 1892.
BERNARD (l'abbé Eugène), 5, rue Gay-Lussac. — 1871.
* BERRANGER (l'abbé H. de), curé de Saint-Mihiel, à Trouville (Calvados). — 1869.
* BERTHAULT (E.-A.), agrégé de l'Université, docteur ès lettres, 28, rue de la Trémoille. — 1882.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. — 1888.
BESSIÈRES (J.-M.), professeur de rhétorique au lycée d'Aurillac. — 1892.
BEULÉ (Mme Ernest), 9, rue Jean-Goujon. — 1890.
BEURLIER (l'abbé), 73, rue de Vaugirard. — 1886.
BIBESCO (prince Alexandre), 69, rue de Courcelles. — 1888.
BIBLIOTHÈQUE ALBERT DUMONT, à la Sorbonne. — 1890.
BIBLIOTHÈQUE de la Chambre des députés à Athènes. — 1891.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université de Liège. — 1891.
* BIKÉLAS (D.), 4, rue de Babylone. — 1867.
* BIMPOS (Théoclète), archevêque de Mantinée (Grèce). — 1868.
* BISTIS (Michel), ancien sous-directeur du Lycée hellénique, à Galatz (Roumanie). — 1883.
* BLAMPIGNON (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie de Paris, 17, rue d'Issy, à Vanves. — 1869.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure, 204, avenue du Maine. — 1877.
BLOCK (R. de), chargé de cours à l'Université, 27, rue Fabri, à Liège (Belgique). — 1872.
BOISSIER (Gaston), de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles lettres, administrateur du Collège de France, 8, rue de Tournon. — 1869.

BONNARIC (Victor), professeur au lycée de Nice. — 1888.
BOPPE (Auguste), secrétaire de la Légation de France, à Belgrade.
BOUCHERIE (Adhémar), ancien chef de bataillon à la Légion étrangère, à Angoulême. — 1883.
BOULATIGNIER, ancien conseiller d'État, à Pise, par Lons-le-Saulnier (Jura). — 1870.
BOULGARIS (Comte C.), prêtre, à Corfou. — 1891.
BOURGAULT-DUCOUDRAY, professeur d'histoire musicale au Conservatoire, 16, Villa Molitor. — 1874.
BOUTMY (Émile), membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume. — 1870.
BOUTROUX (A.), 241, rue du Faubourg Saint-Honoré. — 1893.
BOUVIER, professeur au lycée d'Orléans, 5, rue des Huguenots. — 1888.
BOUVY (le R.-P. Edmond), docteur ès lettres, 8, rue François 1er — 1891.
BOXLER (l'abbé), agrégé de l'Université, 23, rue du Général Foy. — 1892.
BRANCOVAN (la princesse), 34, avenue Hoche. — 1885.
* BRAULT (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris, 77, boulevard Haussmann. — 1876.
BRÉAL (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 70, rue d'Assas. — 1868.
BROGLIE (le duc de), de l'Académie française, 10, rue de Solférino. — 1871.
BROGLIE (prince Victor de), 48, rue de La Boétie. — 1888.
* BROSSELARD (Paul), capitaine au 29e de ligne, à Perpignan. — 1883.
BRUNETIÈRE (Ferdinand), maître de conférences à l'École normale supérieure, 128, rue de Rennes. — 1885.
* BRYENNIOS (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du synode œcuménique, à Constantinople. — 1876.
BUFNOIR (Raymond), licencié ès lettres, 1, quai d'Orsay. — 1888.
BUISSON (Benjamin), examinateur à l'Universite de Londres, Savile-Club, Piccadilly, à Londres et à Paris, 166, boulevard Montparnasse. — 1870.

CACLAMANOS (Démétrios), rédacteur de l'*Éphéméris*, à Athènes. — 1889.
CAFFIAUX, receveur municipal de la ville de Valenciennes. — 1868.
CAILLEMER (Exupère), doyen de la Faculté de droit de Lyon. — 1867.
CALLIADY-BEY (Constantin), conseiller d'État, à Constantinople. — 1868.
CALLIGAS (P.), gouverneur de la Banque nationale, à Athènes. — 1868.
CALLISPÉRI (Mlle Sébasti), licenciée ès lettres, à Athènes. — 1892.
CAPLANIDIS, à Athènes. — 1887.
CAPRALOS (Constantin-D.), docteur en droit, à Athènes. — 1889.
* CARAPANOS (Constantin), correspondant de l'Institut de France, à Athènes. — 1868.

* CARATHEODORY (Ét.), docteur en droit, ministre de Turquie, à Bruxelles. — 1872.
CARATHEODORY (Télémaque), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Athènes. — 1876.
CARAVIAS (Jean-C.), chef de bureau à la Société de crédit mobilier, à Odessa. — 1887.
CARBON-BAZAINE (Mlle Am.), 65, rue d'Anjou. — 1888.
CARRIÈRE (Auguste), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 35, rue de Lille. — 1873.
* CARTAULT (Augustin), professeur à la Faculté des lettres, 96, rue de Rennes. — 1875.
CASANOVA, ancien directeur de l'Institution Sainte-Barbe, professeur de rhétorique au Lycée de Vanves. — 1892.
* CASSO (Mme), à Kischeneff (Russie). — 1875.
CASTELLANI (C.), directeur de la bibliothèque royale Saint-Marc, à Venise. — 1889,
CATZIGRAS (Cosmas), négociant, 24, cours Devilliers, à Marseille. — 1867.
CAUSSADE (de), conservateur à la bibliothèque Mazarine. — 1868.
CEPHALAS (Nectarius), à Athènes. — 1888.
CERF (Léopold), ancien élève de l'École normale, imprimeur-éditeur, 13, rue de Médicis. — 1883.
CHABANEAU, maître de conférences à la Faculté de lettres de Montpellier. — 1873.
CHABER (Alfred), 6, place Louis XVI, à Montpellier. — 1877.
CHAMPAULT (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire (Loiret)—1891.
CHANTEPIE (de), administrateur de la bibliothèque de l'Université. — 1867.
* CHAPLAIN (J.-C.), membre de l'Institut, graveur en médailles, à l'Institut. — 1876.
CHAPPUIS, recteur de l'Académie de Dijon. — 1868.
* CHASLES (Henri), 31, rue de la Baume. — 1881.
* CHASSIOTIS (G.), professeur, fondateur du lycée grec de Péra, à Paris, 28, rue des Écuries d'Artois. — 1872.
CHATEL (Eug.), ancien archiviste du département du Calvados, 5, rue Vavin. — 1867.
* CHÉVRIER (Adolphe), avocat-général, 13, rue de Téhéran. — 1873.
* CHÉVRIER (Maurice), attaché au ministère des Affaires étrangères, 35, rue Jacob. — 1880.
* CHOISY (Aug.), ingénieur des ponts et chaussées, 11, rue Chomel. — 1867.
* CHRYSOVELONI (Léonidas), négociant à Manchester, Belmont-Terrace Higher Broughton. — 1869.
CITOLEUX, professeur au lycée Henri IV, 3, rue des Feuillantines. — 1872.
* CLADO (Costa), à Londres. — 1884.
COGORDAN (Georges), sous-directeur au ministère des affaires étrangères, — 1873.
* COLIN (Armand) et Cie, libraires-éditeurs, 5, rue de Mézières. — 1891.

COLLARD (F.), professeur à l'Université de Louvain, 109, rue de la Station. — 1879.
COLLIGNON (Maxime), professeur adjoint à la Faculté des lettres, 88, boulevard St-Germain. — 1875.
COLMET D'AAGE, conseiller-maître à la cour des comptes, 44, rue de Londres. — 1872.
COLMET D'AAGE, doyen honoraire de la Faculté de droit, 126, boulevard Saint-Germain. — 1872.
* COMBOTHECRAS (S.), chez M. Th. Sclavo, à Odessa. — 1873.
* CONSTANTINIDIS (Zanos), négociant, à Constantinople, Pera, 6, rue Journal. — 1873.
CONSTANTINIDIS (M.), professeur de lettres helléniques. — 1873.
* CORGIALEGNO (Marino), à Londres, 21, Pembridge-Gardens, Bayswater. — 1867.
COROMILAS (Lambros), à Athènes. — 1878.
* CORONIO (Georges), 66, rue de Monceau. — 1884.
CORRERA (Luigi), privat docent d'histoire ancienne à l'Université de Rome, 481, Corso Vittorio Emannele, à Naples. — 1888.
COSSOUDIS (Thémistocle), négociant, à Constantinople. — 1868.
COSTOMIRIS (Dr A.), professeur agrégé d'ophtalmologie à l'Université d'Athènes, à Paris, 97, boulevard Montparnasse. — 1891.
COUAT, recteur de l'Académie de Bordeaux. — 1876.
* COUMANOUDIS (Étienne-A.), correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
COUPPAS (E. S.), négociant à Nicolaieff (Russie). — 1888.
COURBAUD, professeur au lycée Condorcet, 3, rue Vézelay. — 1876.
* COURCEL (baron Alphonse de), ancien ambassadeur, au château d'Athis-sur-Orge, à Athis-Mons (Seine-et-Oise), et à Paris, 10, boulevard Montparnasse. — 1886.
COUTSALEXIS (Constantin), à Athènes. — 1889.
CRÉPIN (Victor), professeur au Lycée de Chartres. — 1891.
CRIÉSIS (Constantin), chargé d'affaires de Grèce, 35, rue de Berry. — 1890.
CROISET (P.), ancien professeur au Lycée Saint-Louis, 23, rue Maurepas, à Versailles. — 1874.
* CROISET (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 54, rue Madame. — 1873.
* CROISET (Maurice), maître de conférences à l'École normale supérieure, 27, rue Saint-Louis, à Versailles. — 1873.
CROUSLÉ (L.), professeur à la Faculté des lettres, 24, rue Gay-Lussac. — 1880.
* CUCHEVAL (Victor), professeur au Lycée Condorcet, 46, rue de Clichy. — 1876.
CUMONT (Franz), 79, rue Montoyer, à Bruxelles. — 1892.

* DARESTE (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, 9, quai Malaquais. — 1867.
DARMESTETER (James), 18, boulevard la Tour-Maubourg. — 1890.

DAVID-SAUVAGEOT (Albert), professeur au collège Stanislas, 12, rue de Tournon. — 1887.
DECHARME (Paul), professeur à la Faculté ès lettres, 95, boulevard Saint-Michel. — 1868.
DELACROIX (Alfred), 52, boulevard Arago. — 1883.
DELACROIX (Gabriel), professeur au lycée de Lille. — 1883.
DELAGRAVE, libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.
DELALAIN (Henri), libraire-éditeur, 56, rue des Écoles. — 1867.
DELISLE (Léopold), membre de l'Institut, administrateur-directeur de la Bibliothèque nationale. — 1874.
* DELLAPORTA (Vrasidas), à Taganrog. — 1873.
DELOCHE (Maximin), membre de l'Institut, 5, rue Herschel. — 1874.
DELYANNIS (Théodore-P.), ancien président du Conseil des ministres, à Athènes. — 1867.
* DELYANNIS (N.), ancien ministre plénipotentiaire de Grèce, à Athènes. — 1875.
DEPASTA (A.-N.). libraire, à Constantinople. — 1868.
DEPASTA (Antoine), négociant, à Constantinople. — 1868.
DEPREZ (Michel), conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 2, rue de Fleurus. — 1888.
DERENBOURG (Hartwig), professeur à l'École des Hautes Études, 56, rue de la Victoire. — 1890.
* DESJARDINS (Mme ve Charles-Napoléon), 2, rue Sainte-Sophie, à Versailles. — 1883.
DESJARDINS (Paul), professeur de rhétorique au collège Stanislas, 27, rue Boulainvilliers. — 1885.
DESNOYERS, vicaire général, à Orléans. — 1879.
DEVIN, avocat au conseil d'État et à la Cour de Cassation, 39, rue de La Boétie. — 1867.
DEZEIMERIS (Reinhold), correspondant de l'Institut, 11, rue Vital Carle, à Bordeaux. — 1869.
* DIDOT (Alfred), 56, rue Jacob. — 1876.
DIDOT (Georges), 56, rue des Saints-Pères. — 1890.
DIEHL (Charles), chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy. — 1891.
DIEULAFOY (Marcel), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2, impasse Conti. — 1884.
DIEUX, professeur au collège Stanislas, 17, rue Littré. — 1889.
DIMITZA, professeur de géographie à l'Université d'Athènes. — 1875.
* DORISAS (L.), à Odessa, chez M. Al. Lattry. — 1873.
* DOSSIOS (Nic.), professeur, à Galatz (Roumanie). — 1881.
DOUCET (Camille), secrétaire perpétuel de l'Académie française, au palais de l'Institut. — 1869.
DOULCET (l'abbé Henry), 4, place du Palais-Bourbon. — 1881.
DOUNIS (Constantin), avocat, 129, rue d'Éole, à Athènes. — 1883.
DRAGOUMIS (Etienne), ministre des affaires étrangères, à Athènes. — 1888.
DRAPEYRON (Ludovic), professeur au lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de géographie*, 55, rue Claude-Bernard. — 1867.
* DRÈME, président de la Cour d'appel d'Agen. — 1867.

BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, membre de l'Institut, 4, boulevard Flandrin. — 1867.
* BASILY (Michel G.-A.), docteur en droit, 8, rue Balzac. — 1890.
BAYET (Ch.), recteur de l'Académie de Lille. — 1875.
BEAU, professeur au lycée Condorcet, 21, rue de Berne. — 1873.
* BEAUDOIN (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1884.
BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, vice-président du tribunal de la Seine, 22, rue de Vaugirard. — 1878.
BEAUVERGER (baron de), 8, rue du Cirque. — 1883.
* BEER (Guillaume), 34, rue des Mathurins. — 1872.
BELIN et Cie, libraires-éditeurs, 52, rue de Vaugirard. — 1884.
BELLAIGUE (Camille), 14, rue Saint-Guillaume. — 1890.
BELLANGER (L.), professeur au Lycée de Bourges. — 1892.
BELLÉLI (Lazare), à Corfou. — 1890.
BÉNARD (Léon), docteur ès lettres, professeur au Lycée d'Angers. — 1891.
BENLŒW (Louis), 48, rue Copernic. — 1891.
BENOIT (Ch.), ancien doyen de la Faculté des lettres de Nancy. — 1868.
BERARD (Victor), agrégé d'histoire et de géographie, à l'École normale supérieure. — 1892.
BERNARD (l'abbé Eugène), 5, rue Gay-Lussac. — 1871.
* BERRANGER (l'abbé H. de), curé de Saint-Mihiel, à Trouville (Calvados). — 1869.
* BERTHAULT (E.-A.), agrégé de l'Université, docteur ès lettres, 28, rue de la Trémoille. — 1882.
BERTRAND (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. — 1888.
BESSIÈRES (J.-M.), professeur de rhétorique au lycée d'Aurillac. — 1892.
BEULÉ (Mme Ernest), 9, rue Jean-Goujon. — 1890.
BEURLIER (l'abbé), 73, rue de Vaugirard. — 1886.
BIBESCO (prince Alexandre), 69, rue de Courcelles. — 1888.
BIBLIOTHÈQUE ALBERT DUMONT, à la Sorbonne. — 1890.
BIBLIOTHÈQUE de la Chambre des députés à Athènes. — 1891.
BIBLIOTHÈQUE de l'Université de Liège. — 1891.
* BIKÉLAS (D.), 4, rue de Babylone. — 1867.
* BIMPOS (Théoclète), archevêque de Mantinée (Grèce). — 1868.
* BISTIS (Michel), ancien sous-directeur du Lycée hellénique, à Galatz (Roumanie). — 1883.
* BLAMPIGNON (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie de Paris, 17, rue d'Issy, à Vanves. — 1869.
BLOCH (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure, 204, avenue du Maine. — 1877.
BLOCK (R. de), chargé de cours à l'Université, 27, rue Fabri, à Liège (Belgique). — 1872.
BOISSIER (Gaston), de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles lettres, administrateur du Collège de France, 8, rue de Tournon. — 1869.

ENGEL (Arthur), 40, rue de la Tour. — 1889.
ERLANGER (Emile), banquier, consul général de Grèce, 20, rue Taitbout, — 1869.
ERRERA (Paul), avocat, 14, rue Royale, à Bruxelles. — 1889.
ESSARTS (Emmanuel des), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. — 1867.
* ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), secrétaire d'ambassade, 9, rue des Écuries d'Artois, Paris. — 1872.
EUCLIDIS (Jean), avocat à Athènes. — 1875.
EUMORPHOPOULOS (A.-G.), 4, Kensington Park Gardens, à Londres. — 1867.
ÉVELARD, ancien professeur au Lycée Saint-Louis, 8, rue de Miroménil. — 1868.

FAGNIEZ, 71, rue de Paris, à Meudon. — 1882.
* FALIEROS (Nicolaos), à Taganrog (Russie). — 1873.
* FALLEX (E.), proviseur du lycée Charlemagne. — 1873.
* FALLIÈRES, sénateur, rue Legoff. — 1886.
* FERRY (Jules), ancien président du Conseil des Ministres, sénateur, 1, rue Bayard. — 1880.
FEUARDENT, antiquaire, 4, place Louvois. — 1877.
FILLEUL (E.), 31, rue d'Amsterdam. — 1873.
* FIX (colonel Théodore), 59, rue Boissière. — 1877.
FLOGAÏTI, avocat, professeur de droit à l'Université d'Athènes.—1889
FLORISOONE, professeur au Lycée d'Angers. — 1886.
FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée de Nantes. — 1884.
FORTOUL (l'abbé), à l'église Saint-Leu, rue Saint-Denis. —1870.
* FOUCART (Paul), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, professeur au Collège de France, 19, rue Jacob. — 1867.
FOUGÈRES, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lille. —1886.
FOUILLÉE (Alfred), villa Fouillée, à Menton (Alpes-Maritimes). — 1884.
* FOURNIER (Mme vve Eugène), 86, rue La Fontaine. — 1884.
FRINGNET, proviseur du lycée Lakanal, à Sceaux. — 1885.

GALUSKI (Ch.), à Créance (Manche). — 1868.
GANDERAX (Louis), 5, rue Washington. — 1891.
GARNIER (Hippolyte), libraire-éditeur, 6, rue des Sts-Pères. — 1867.
GASPARD (E.), professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 33, rue Claude-Bernard. — 1878.
GAULT (Ch.-Maurice), docteur en droit, avocat à la Cour de Paris, 44, rue Miroménil. — 1878.
GAUTIER, inspecteur général de l'instruction publique, à Gerbault, par Pocé (Indre-et-Loire). — 1878.
GEBHART, professeur à la Faculté des lettres, 9, rue Bara. — 1868.
GEFFROY, membre de l'Institut, directeur de l'École française à Rome et à Paris, 32, rue du Bac. — 1872.
* GENNADIOS (Jean), ancien ministre de Grèce à Londres. — 1878.
GEORGIADIS (D.), 28, avenue de l'Opéra. — 1886.

GEORGIOU (Paléologue), directeur du Gymnase Averoff et de l'École Tossitsée à Alexandrie (Égypte). — 1892.
* GEVAERT (F.-Aug.), associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts, directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. — 1881.
GIBON, directeur des forges de Commentry, à Paris, 42, rue Grenelle. — 1887.
* GIDEL (Ch.), proviseur du Lycée Condorcet. — 1867.
GIRARD (S.-G. Amédée), docteur-médecin, conseiller-général, à Riom (Puy-de-Dôme). — 1873.
* GIRARD (Jules), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 3, rue du Bac. — 1867.
GIRARD (Julien), ancien proviseur du Lycée Condorcet, 33, rue du Cherche-Midi. — 1869.
* GIRARD (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi. — 1880.
GLACHANT (Victor), professeur au Lycée Lakanal, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1884.
GLACHANT (Paul-Gabriel), professeur au Lycée de Bourges. — 1886.
GLYCAS (Nicéphore), archevêque de Méthymne (île de Mételin, Turquie). — 1868.
* GOELZER, maître de conférences à l'École normale supérieure, 3, rue Le Chatelier. — 1892.
* GOIRAND (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, député des Deux-Sèvres, 16, place Vendôme. — 1883.
* GOIRAND (Léonce), avoué près la Cour d'appel de Paris, 128, rue de Rivoli. — 1883.
GOLDSCHMIDT (Léopold), 19, rue Rembrandt. — 1876.
* GONNET (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur à l'Institut catholique de Lyon, à Ecully, maison de Sainte-Catherine, près Lyon. — 1878.
* GRANDIN (A.), 19, rue de Pierchamps. — 1890.
GRAUX (Henri), propriétaire, à Vervins (Aisne). — 1882.
* GRÉARD (Octave), de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris. — 1867.
* GRÉGOIRE, archevêque d'Héraclée, membre du Saint-Synode, à Constantinople. — 1872.
GRISOT (J.), professeur au lycée Charlemagne, 8, rue de Rivoli. — 1875.
GRIZANI (P.), professeur de musique, à Alexandrie. — 1880.
GROS (Dr), 10, rue de l'Oratoire, à Boulogne-sur-Mer. — 1879.
GROUSSARD (E.), professeur au Lycée d'Angoulême. — 1882.
GROUSSET (Henri), 8, rue Laromiguière. — 1887.
GROUTTARS (J. de), place de l'Université, à Louvain (Belgique). — 1890.
* GRYPARIS (N.), consul de Grèce, à Sébastopol. — 1886.
GUILLAUME (E.), membre de l'Institut, directeur de l'Académie de France à Rome, 5, rue de l'Université. — 1867.
GUILLEMOT (Adolphe), professeur au Lycée Condorcet, 26, rue de Turin. — 1869.

COLLARD (F.), professeur à l'Université de Louvain, 109, rue de la Station. — 1879.
COLLIGNON (Maxime), professeur adjoint à la Faculté des lettres, 88, boulevard St-Germain. — 1875.
COLMET D'AAGE, conseiller-maître à la cour des comptes, 44, rue de Londres. — 1872.
COLMET D'AAGE, doyen honoraire de la Faculté de droit, 126, boulevard Saint-Germain. — 1872.
* COMBOTHECRAS (S.), chez M. Th. Sclavo, à Odessa. — 1873.
* CONSTANTINIDIS (Zanos), négociant, à Constantinople, Pera, 6, rue Journal. — 1873.
CONSTANTINIDIS (M.), professeur de lettres helléniques. — 1873.
* CORGIALEGNO (Marino), à Londres, 21, Pembridge-Gardens, Bayswater. — 1867.
COROMILAS (Lambros), à Athènes. — 1878.
* CORONIO (Georges), 66, rue de Monceau. — 1884.
CORRERA (Luigi), privat docent d'histoire ancienne à l'Université de Rome, 481, Corso Vittorio Emannele, à Naples. — 1888.
COSSOUDIS (Thémistocle), négociant, à Constantinople. — 1868.
COSTOMIRIS (Dr A.), professeur agrégé d'ophtalmologie à l'Université d'Athènes, à Paris, 97, boulevard Montparnasse. — 1891.
COUAT, recteur de l'Académie de Bordeaux. — 1876.
* COUMANOUDIS (Étienne-A.), correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
COUPPAS (E. S.), négociant à Nicolaieff (Russie). — 1888.
COURBAUD, professeur au lycée Condorcet, 3, rue Vézelay. — 1876.
* COURCEL (baron Alphonse de), ancien ambassadeur, au château d'Athis-sur-Orge, à Athis-Mons (Seine-et-Oise), et à Paris, 10, boulevard Montparnasse. — 1886.
COUTSALEXIS (Constantin), à Athènes. — 1889.
CRÉPIN (Victor), professeur au Lycée de Chartres. — 1891.
CRIÉSIS (Constantin), chargé d'affaires de Grèce, 35, rue de Berry. — 1890.
CROISET (P.), ancien professeur au Lycée Saint-Louis, 23, rue Maurepas, à Versailles. — 1874.
* CROISET (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 54, rue Madame. — 1873.
* CROISET (Maurice), maître de conférences à l'École normale supérieure, 27, rue Saint-Louis, à Versailles. — 1873.
CROUSLÉ (L.), professeur à la Faculté des lettres, 24, rue Gay-Lussac. — 1880.
* CUCHEVAL (Victor), professeur au Lycée Condorcet, 46, rue de Clichy. — 1876.
CUMONT (Franz), 79, rue Montoyer, à Bruxelles. — 1892.

* DARESTE (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, 9, quai Malaquais. — 1867.
DARMESTETER (James), 18, boulevard la Tour-Maubourg. — 1890.

* Houssaye (Henry), 49, avenue Friedland. — 1868.
Hubault (G.), professeur au lycée Louis-le-Grand, 13, rue Bonaparte. — 1867.
Huillier (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann. — 1874.
Huit (Ch), docteur ès lettres, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, 74, rue Bonaparte. — 1878.
Humbert, professeur au lycée Condorcet, 23, rue de la Chaussée d'Antin. — 1875.

Iatrou (Sarante), médecin oculiste, au Caire.
Iconomopoulos (Léonidas-D.), sous-conservateur de la bibliothèque khédiviale, au Caire. — 1890.
Imhoof Blumer (Dr), à Winterthur (Suisse). — 1890. *(Deux cotisations.)*
Inglessi (André), ingénieur, ancien élève de l'École des Ponts et chaussées, à Athènes. — 1887.
* Inglessis (Alexandre), chez MM. Mavro fils et Cie, à Odessa.—1880.
Inglessis (Panaghis), négociant, à Constantinople. — 1868.
Inglessis (Pan.), docteur-médecin, 58, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1888.
Ischomachos (Philotas), à Athènes. — 1892.
Iserentant, professeur de rhétorique au collège de Malines (Belgique). — 1880.

* Jamot (Paul), ancien membre de l'École française d'Athènes, attaché au musée du Louvre, 27, rue Fresnel, — 1890.
Jannopoulos (Agésilas), rédacteur en chef de l'*Éphéméris*, à Athènes. — 1888.
* Jasonidis, à Limassol (île de Chypre). — 1870.
Jeuch (Jules), 3, rue d'Uzès. — 1876.
* Joannidis (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce). — 1869.
* Jolly d'Aussy (Denis-Marie), au château de Crazannes, par Port-d'Envaux (Charente-Inférieure). — 1879.
* Jordan (Camille), membre de l'Institut, 48, rue de Varennes. — 1874.
* Joret (Ch.), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres d'Aix. — 1879.

Kalogéropoulos, bibliothécaire de la Chambre des députés, à Athènes. — 1891.
Kann (Mme Édouard), 33, rue de Monceau. — 1888.
Kebedji (Stavro-M.), négociant, à Constantinople. — 1868.
* Kontostavlos (Alexandre), ancien ministre, à Athènes. — 1876.
Kortz (Édouard), proviseur du Lycée Montaigne. — 1885.
Krebs (Adrien), professeur à l'École Alsacienne, 23, rue Denfert-Rochereau. — 1878.
* Krivtzoff (Mme), 53, rue grande Nikitskaia, à Moscou. — 1874.

Labbé (Édouard), professeur honoraire au Lycée Saint-Louis, 123, boulevard Montparnasse. — 1876.

LACOSTE (Ernest), ingénieur. — 1890.
LA COULONCHE (de), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, 53, quai des Grands-Augustins. — 1874.
* LAFAYE (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres, 43, rue Tournefort. — 1892.
LAFFON (Gustave), consul de France, à Valparaiso. — 1880.
LAMBROS (Spyridion), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
LAMBROS (Michel), député, secrétaire du Syllogue *Parnassos*, à Athènes — 1873.
* LAMY (Ernest), 113, boulevard Haussmann. — 1883.
* LANDELLE (Charles), 17, quai Voltaire. — 1868.
* LAPERCHE (Alexis), 11, rue Cassette. — 1872.
LAPRADE (Paul de), licencié ès lettres et en droit, 10, rue de Castries, à Lyon. — 1884.
LARROUMET, docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1884.
* LATTRY (Al.), à Odessa. — 1873.
LA VILLE DE MIRMONT (de), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1888.
LEBÈGUE (Henri), licencié ès lettres, 35bis, rue Denfert-Rochereau. — 1888.
LE BLANT (E.), membre de l'Institut, ancien directeur de l'École française de Rome, 7, rue Leroux (avenue du bois de Boulogne). — 1867.
LE BRET (Paul), 148, boulevard Haussmann. — 1867.
LECHAT, chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1891.
* LECOMTE (Ch.), négociant, 5, rue d'Uzès. — 1875.
LE FOYER (H.), avocat, 252, rue de Rivoli. — 1892.
* LEGANTINIS (J.-E.), négociant à Odessa. — 1873.
LEGENTIL (V.), professeur en retraite, 15, rue de l'Église Saint-Julien, à Caen. — 1868.
LEGRAND (Adrien), agrégé de l'Université, 15, rue du Château, à Neuilly. — 1890.
* LEGRAND (Émile), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 13, rue Du Couédic. — 1870.
LEGRAND (Philippe-Ernest), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon. — 1892.
LELIOUX (Armand), sténographe reviseur au Sénat, 36, rue de Vaugirard. — 1879.
LEMAÎTRE (Raoul), président du tribunal civil, à Argentan (Orne). — 1874.
LENIENT, professeur à la Faculté des lettres, 14, rue du Cardinal Lemoine. — 1867.
LÉOTARD (Eug.), docteur ès lettres, doyen de la Faculté libre des lettres, 3, cours Morand, à Lyon. — 1868.
LEQUARRÉ (Nicolas), professeur à l'Athénée royal de Liège (Belgique), rue André-Dumont. — 1872.
* LEREBOULLET (Dr Léon), membre de l'Académie de médecine, 44, rue de Lille. — 1872.

LERICHE (J.), professeur agrégé de l'Université de France pour la langue anglaise, 19, Tavistock Road, Westbourne Park, à Londres. — 1877.
LEROUX (Ernest), éditeur, 28, rue Bonaparte. — 1887.
LEROY (Alph.), professeur à l'Université, 34, rue Fusch, à Liège. — 1868.
LEROY-BEAULIEU (Anatole), 69, rue Pigalle. — 1870.
LE SOURD (docteur E.), directeur de la *Gazette des hôpitaux*, 4, rue de l'Odéon. — 1883.
* LESSEPS (Ferdinand de), de l'Académie française, ancien président de la Compagnie universelle du canal de Suez, 9, rue Charras. — 1884.
* LEUDET (Mme Vve), 49, boulevard Cauchoise, à Rouen — 1887.
LÉVÊQUE (Charles), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Bellevue, près Paris. — 1867.
LEVIEZ (Ernest), directeur de la Compagnie d'assurance contre l'incendie l'*Urbaine*, 27, rue du Mont-Tabor. — 1886.
LÉVY (Georges-Raphaël), 80, boulevard de Courcelles. — 1888.
LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique. — 1884.
LIMPRITIS, avocat, à Alexandrie. — 1877.
LINTILHAC, professeur de seconde au Lycée Louis-le-Grand, 3, rue de Cluny. — 1892.
* LUDLOW (Thomas-W.), Cottage Lawn Yonkers, New-York City, et à Paris, chez M. Terquem, libraire, 31, boulevard Haussmann. — 1881.

* MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, Bedfort Street, Covent-Garden, W. C., à Londres. — 1878.
* MAGGIAR (Octave), négociant, 28, rue Saint-Lazare. — 1868.
MAGNABAL, inspecteur général de l'instruction publique en retraite, 22, rue de Saint-Cloud, à Clamart. — 1867.
* MAISONNEUVE (Jean), libraire-éditeur, 25, quai Voltaire. — 1875.
MALIACA (Abraham), professeur, à Constantinople. — 1868.
MALIADIS (Démétrius), docteur en droit, avocat, à Constantinople. — 1868.
* MALLORTIE (H. de), principal du collège, à Arras. — 1870.
* MANOUSSIS (Constantin), à Athènes. — 1869.
* MANOUSSIS (Démétrios), à Paris, 4, rue Christophe-Colomb. — 1869.
* MANZAVINOS (R.), à Odessa. — 1873.
MANZAVINOS (Nicos), docteur en droit, à Athènes. — 1889.
MARATOS (le dr), au Caire. — 1873.
MARCHEIX, sous-bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts. — 1885.
MARINOS (Miltiade), rue de Patissia, à Athènes. — 1873.
MARTHA (Constant), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi. — 1873.
MARTHA (Jules), maître de conférences à l'École normale supérieure, 16, rue de Bagneux. — 1881.
MARTIN (Abel-Tommy), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, 3, rue Frédéric-Bastiat. — 1871.

GEORGIOU (Paléologue), directeur du Gymnase Averoff et de l'École Tossitsée à Alexandrie (Égypte). — 1892.

* GEVAERT (F.-Aug.), associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts, directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. — 1881.

GIBON, directeur des forges de Commentry, à Paris, 42, rue Grenelle. — 1887.

* GIDEL (Ch.), proviseur du Lycée Condorcet. — 1867.

GIRARD (S.-G. Amédée), docteur-médecin, conseiller-général, à Riom (Puy-de-Dôme). — 1873.

* GIRARD (Jules), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 3, rue du Bac. — 1867.

GIRARD (Julien), ancien proviseur du Lycée Condorcet, 33, rue du Cherche-Midi. — 1869.

* GIRARD (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi. — 1880.

GLACHANT (Victor), professeur au Lycée Lakanal, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1884.

GLACHANT (Paul-Gabriel), professeur au Lycée de Bourges. — 1886.

GLYCAS (Nicéphore), archevêque de Méthymne (île de Métélin, Turquie). — 1868.

* GOELZER, maître de conférences à l'École normale supérieure, 3, rue Le Chatelier. — 1892.

* GOIRAND (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, député des Deux-Sèvres, 16, place Vendôme. — 1883.

* GOIRAND (Léonce), avoué près la Cour d'appel de Paris, 128, rue de Rivoli. — 1883.

GOLDSCHMIDT (Léopold), 19, rue Rembrandt. — 1876.

* GONNET (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur à l'Institut catholique de Lyon, à Ecully, maison de Sainte-Catherine, près Lyon. — 1878.

* GRANDIN (A.), 19, rue de Pierchamps. — 1890.

GRAUX (Henri), propriétaire, à Vervins (Aisne). — 1882.

* GRÉARD (Octave), de l'Académie française, vice-recteur de l'Académie de Paris. — 1867.

* GRÉGOIRE, archevêque d'Héraclée, membre du Saint-Synode, à Constantinople. — 1872.

GRISOT (J.), professeur au lycée Charlemagne, 8, rue de Rivoli. — 1875.

GRIZANI (P.), professeur de musique, à Alexandrie. — 1880.

GROS (Dr), 10, rue de l'Oratoire, à Boulogne-sur-Mer. — 1879.

GROUSSARD (E.), professeur au Lycée d'Angoulême. — 1882.

GROUSSET (Henri), 8, rue Laromiguière. — 1887.

GROUTTARS (J. de), place de l'Université, à Louvain (Belgique). — 1890.

* GRYPARIS (N.), consul de Grèce, à Sébastopol. — 1886.

GUILLAUME (E.), membre de l'Institut, directeur de l'Académie de France à Rome, 5, rue de l'Université. — 1867.

GUILLEMOT (Adolphe), professeur au Lycée Condorcet, 26, rue de Turin. — 1869.

MONFERRATO (Antoine), avocat, à Athènes. — 1890.
* MONGINOT, à Launois-sur-Vence (Ardennes). — 1867.
MONOD (Gabriel), directeur de la *Revue historique*, maître de conférences à l'École normale supérieure, 18 *bis*, rue du Parc de Clagny, à Versailles.
MORAÏTIS (Spyridion), à Athènes. — 1887.
MORAÏTIS (Démétrius), professeur à Londres, 72, Ashmore-Road. — 1879.
MOSSOT, professeur au lycée Condorcet, 20, rue de Verneuil. — 1878.
MÜNTZ (Eugène), conservateur de la Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts, 14, rue de Condé. — 1887.
MYRIANTHEUS (dr Hiéronymos), archimandrite, 19, rue Candolle, à Genève. — 1879.

* NEGROPONTE (Dimitrios), à Taganrog (Russie). — 1869.
* NEGROPONTES, 38, rue de Lisbonne. — 1890.
* NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, près de l'orphelinat des jeunes filles, à Athènes. — 1868.
NICOLLE, professeur à la Faculté des lettres de Genève. — 1891.
* NICOLOPOULO (Jean-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.
* NICOLOPOULO (Nicolas-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.
NICOT (Augustin), ancien pharmacien, à Chevreuse. — 1876.
* NOLHAC (Pierre de), conservateur du Musée de Versailles, au Palais de Versailles. — 1888.
NORMAND (Ch.), architecte, 98, rue de Miroménil. — 1889.

ODDI (F.-F.), professeur de langues, à Alexandrie (Égypte). — 1880.
OLLÉ-LAPRUNE, maître de conférences à l'École normale supérieure, 6, place Saint-Sulpice. — 1869.
OMONT (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 30, rue Raynouard. — 1884.
ORPHANIDÈS (Démétrius), professeur de médecine à l'Université d'Athènes. — 1868.
OULIANOFF (L.-L.), juge de paix à Nicolaieff. — 1888.
OURSEL (Paul), 36, rue de l'Arcade. — 1867.
OUVRÉ, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1892.

* PAISANT (Alfred), Président du tribunal civil de la Seine, 35, rue Neuve, à Versailles. — 1871.
PANAS (le dr F.), professeur de clinique ophthalmologique à la Faculté de médecine, 17, rue du général Foy. — 1875.
PANTAZIDES (J.), recteur de l'Université d'Athènes. — 1889.
PAPADACKY (Théophraste), sous-gouverneur de la Banque nationale de Grèce, à Athènes. — 1884.
PAPADOPOULOS KERAMEUS, à Jérusalem. — 1888.
PAPAMARCOS (Charissios), directeur de l'École normale à Athènes. — 1882.
PAPANASTASSIOU (Panaghiotis), directeur du Gymnase, au Pirée. — 1889.

Bonnaric (Victor), professeur au lycée de Nice. — 1888.
Boppe (Auguste), secrétaire de la Légation de France, à Belgrade.
Boucherie (Adhémar), ancien chef de bataillon à la Légion étrangère, à Angoulême. — 1883.
Boulatignier, ancien conseiller d'État, à Pise, par Lons-le-Saulnier (Jura). — 1870.
Boulgaris (Comte C.), prêtre, à Corfou. — 1891.
Bourgault-Ducoudray, professeur d'histoire musicale au Conservatoire, 16, Villa Molitor. — 1874.
Boutmy (Émile), membre de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume. — 1870.
Boutroux (A.), 241, rue du Faubourg Saint-Honoré. — 1893.
Bouvier, professeur au lycée d'Orléans, 5, rue des Huguenots. — 1888.
Bouvy (le R.-P. Edmond), docteur ès lettres, 8, rue François 1er — 1891.
Boxler (l'abbé), agrégé de l'Université, 23, rue du Général Foy. — 1892.
Brancovan (la princesse), 34, avenue Hoche. — 1885.
* Brault (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris, 77, boulevard Haussmann. — 1876.
Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 70, rue d'Assas. — 1868.
Broglie (le duc de), de l'Académie française, 10, rue de Solférino. — 1871.
Broglie (prince Victor de), 48, rue de La Boétie. — 1888.
* Brosselard (Paul), capitaine au 29e de ligne, à Perpignan. — 1883.
Brunetière (Ferdinand), maître de conférences à l'École normale supérieure, 128, rue de Rennes. — 1885.
* Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du synode œcuménique, à Constantinople. — 1876.
Bufnoir (Raymond), licencié ès lettres, 1, quai d'Orsay. — 1888.
Buisson (Benjamin), examinateur à l'Universite de Londres, Savile-Club, Piccadilly, à Londres et à Paris, 166, boulevard Montparnasse. — 1870.

Caclamanos (Démétrios), rédacteur de l'*Éphéméris*, à Athènes. — 1889.
Caffiaux, receveur municipal de la ville de Valenciennes. — 1868.
Caillemer (Exupère), doyen de la Faculté de droit de Lyon. — 1867.
Calliady-Bey (Constantin), conseiller d'État, à Constantinople. — 1868.
Calligas (P.), gouverneur de la Banque nationale, à Athènes. — 1868.
Callispéri (Mlle Sébasti), licenciée ès lettres, à Athènes. — 1892.
Caplanidis, à Athènes. — 1887.
Capralos (Constantin-D.), docteur en droit, à Athènes. — 1889.
* Carapanos (Constantin), correspondant de l'Institut de France, à Athènes. — 1868.

* CARATHEODORY (Ét.), docteur en droit, ministre de Turquie, à Bruxelles. — 1872.
CARATHEODORY (Télémaque), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Athènes. — 1876.
CARAVIAS (Jean-C.), chef de bureau à la Société de crédit mobilier, à Odessa. — 1887.
CARBON-BAZAINE (Mlle Am.), 65, rue d'Anjou. — 1888.
CARRIÈRE (Auguste), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 35, rue de Lille. — 1873.
* CARTAULT (Augustin), professeur à la Faculté des lettres, 96, rue de Rennes. — 1875.
CASANOVA, ancien directeur de l'Institution Sainte-Barbe, professeur de rhétorique au Lycée de Vanves. — 1892.
* CASSO (Mme), à Kischeneff (Russie). — 1875.
CASTELLANI (C.), directeur de la bibliothèque royale Saint-Marc, à Venise. — 1889,
CATZIGRAS (Cosmas), négociant, 24, cours Devilliers, à Marseille. — 1867.
CAUSSADE (de), conservateur à la bibliothèque Mazarine. — 1868.
CEPHALAS (Nectarius), à Athènes. — 1888.
CERF (Léopold), ancien élève de l'École normale, imprimeur-éditeur, 13, rue de Médicis. — 1883.
CHABANEAU, maître de conférences à la Faculté de lettres de Montpellier. — 1873.
CHABER (Alfred), 6, place Louis XVI, à Montpellier. — 1877.
CHAMPAULT (Philippe), maire de Châtillon-sur-Loire (Loiret)—1891.
CHANTEPIE (de), administrateur de la bibliothèque de l'Université. — 1867.
* CHAPLAIN (J.-C.), membre de l'Institut, graveur en médailles, à l'Institut. — 1876.
CHAPPUIS, recteur de l'Académie de Dijon. — 1868.
* CHASLES (Henri), 31, rue de la Baume. — 1881.
* CHASSIOTIS (G.), professeur, fondateur du lycée grec de Péra, à Paris, 28, rue des Écuries d'Artois. — 1872.
CHATEL (Eug.), ancien archiviste du département du Calvados, 5, rue Vavin. — 1867.
* CHÉVRIER (Adolphe), avocat-général, 13, rue de Téhéran. — 1873.
* CHÉVRIER (Maurice), attaché au ministère des Affaires étrangères, 35, rue Jacob. — 1880.
* CHOISY (Aug.), ingénieur des ponts et chaussées, 11, rue Chomel. — 1867.
* CHRYSOVELONI (Léonidas), négociant à Manchester, Belmont-Terrace Higher Broughton. — 1869.
CITOLEUX, professeur au lycée Henri IV, 3, rue des Feuillantines. — 1872.
* CLADO (Costa), à Londres. — 1884.
COGORDAN (Georges), sous-directeur au ministère des affaires étrangères, — 1873.
* COLIN (Armand) et Cie, libraires-éditeurs, 5, rue de Mézières. — 1891.

ROUFF (l'abbé), 19, rue N.-D. des Champs. — 1887.
ROUKIS (A.), directeur de l'*Éphéméris*, à Athènes. — 1889.
ROUX (Ferdinand), avocat, à Issoire (Puy-de-Dôme). — 1887.
RUELLE (Ch.-Émile), conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 44, rue du Cherche-Midi. — 1869.

SAGLIO (Edmond), membre de l'Institut, conservateur au musée du Louvre, 24, rue de Condé. — 1868.
SAKELARIDIS (Dimitri), à Alexandrie. — 1888.
SAKELAROPOULOS (J.-C.), directeur du Gymnase, à Athènes. — 1888.
SALONE (Émile), professeur au Lycée d'Orléans. — 1888.
SANSON (Ernest), architecte, 48, rue d'Anjou. — 1888.
* SARAKIOTIS (Basile), docteur-médecin, à Constantinople. — 1872.
* SARAPHIS (Aristide), négociant à Mételin (Turquie). — 1868.
SARCEY (Francisque), 59, rue de Douai. — 1868.
* SATHAS (Constantin), ponte Balbi, à Venise. — 1874.
SAVVAS-PACHA, 26, rue Desbordes-Valmore. — 1892.
* SAYCE, professeur à l'Université d'Oxford, Queen's College. — 1879.
* SCARAMANGA (Doucas), à Taganrog (Russie). — 1870.
* SCARAMANGA (Jean-A.), à Taganrog (Russie). — 1870.
* SCARAMANGA (Pierre-J.), attaché à la légation hellénique à Paris, 6, rue Le Chatelier (place Pereire). — 1872.
* SCARAMANGA (Jean-E.), 2, allées des Capucines, à Marseille. — 1876.
SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, 27, avenue d'Antin. — 1888.
SCOCOS (Constantin), homme de lettres, à Athènes. — 1889.
SENART (Emile), membre de l'Institut, 16, rue Bayard. — 1867.
SERBOS (N.-A.), négociant à Nicolaieff. — 1888.
SESTIER (J.-M.), avocat à la Cour d'appel, 24, rue Nicole. — 1881.
* SINADINO (Michel), 20, rue des Pyramides. — 1880.
SINOIR, professeur de rhétorique au Lycée de Laval. — 1892.
SIPHNAIOS (Jean), négociant, à Constantinople. — 1868.
SKIAS (André), 104, rue de Solon, à Athènes. — 1892.
SKLIROS (Georges-Eustache), 289-291, Regent Street, à Londres. — 1876.
SOREL (Albert), secrétaire de la présidence du Sénat. — 1871.
* SOUCHU-SERVINIÈRE, docteur-médecin, à Laval. — 1876.
* SOUTZO (prince Grégoire-C.), ancien sénateur de Roumanie, 29, rue Calzea, à Bucharest. — 1888.
* SOUTZO (prince Constantin-D.), officier du Sauveur de Grèce, à Slobosia-Corateni, district de Phimnic (Roumanie). — 1888.
* SOUVADZOGLOU (Basile), négociant, à Constantinople. — 1878.
SPILIOTAKIS, ancien ministre des affaires étrangères, à Athènes. — 1889.
STAMOULIS (Anastase), négociant, à Silyvrie (Turquie). — 1874.
STEPHANOS (Dr Clon), à Athènes. — 1879.
STICKNEY (Austin), 37, West 17th Street, à New-York. — 1889.

LACOSTE (Ernest), ingénieur. — 1890.
LA COULONCHE (de), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, 53, quai des Grands-Augustins. — 1874.
* LAFAYE (Georges), maître de conférences à la Faculté des lettres, 43, rue Tournefort. — 1892.
LAFFON (Gustave), consul de France, à Valparaiso. — 1880.
LAMBROS (Spyridion), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
LAMBROS (Michel), député, secrétaire du Syllogue *Parnassos*, à Athènes — 1873.
* LAMY (Ernest), 113, boulevard Haussmann. — 1883.
* LANDELLE (Charles), 17, quai Voltaire. — 1868.
* LAPERCHE (Alexis), 11, rue Cassette. — 1872.
LAPRADE (Paul de), licencié ès lettres et en droit, 10, rue de Castries, à Lyon. — 1884.
LARROUMET, docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1884.
* LATTRY (Al.), à Odessa. — 1873.
LA VILLE DE MIRMONT (de), maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1888.
LEBÈGUE (Henri), licencié ès lettres, 35bis, rue Denfert-Rochereau. — 1888.
LE BLANT (E.), membre de l'Institut, ancien directeur de l'École française de Rome, 7, rue Leroux (avenue du bois de Boulogne). — 1867.
LE BRET (Paul), 148, boulevard Haussmann. — 1867.
LECHAT, chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1891.
* LECOMTE (Ch.), négociant, 5, rue d'Uzès. — 1875.
LE FOYER (H.), avocat, 252, rue de Rivoli. — 1892.
* LEGANTINIS (J.-E.), négociant à Odessa. — 1873.
LEGENTIL (V.), professeur en retraite, 15, rue de l'Église Saint-Julien, à Caen. — 1868.
LEGRAND (Adrien), agrégé de l'Université, 15, rue du Château, à Neuilly. — 1890.
* LEGRAND (Émile), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 13, rue Du Couédic. — 1870.
LEGRAND (Philippe-Ernest), maître de conférences à la Faculté des lettres de Lyon. — 1892.
LELIOUX (Armand), sténographe reviseur au Sénat, 36, rue de Vaugirard. — 1879.
LEMAÎTRE (Raoul), président du tribunal civil, à Argentan (Orne). — 1874.
LENIENT, professeur à la Faculté des lettres, 14, rue du Cardinal Lemoine. — 1867.
LÉOTARD (Eug.), docteur ès lettres, doyen de la Faculté libre des lettres, 3, cours Morand, à Lyon. — 1868.
LEQUARRÉ (Nicolas), professeur à l'Athénée royal de Liège (Belgique), rue André-Dumont. — 1872.
* LEREBOULLET (Dr Léon), membre de l'Académie de médecine, 44, rue de Lille. — 1872.

LERICHE (J.), professeur agrégé de l'Université de France pour la langue anglaise, 19, Tavistock Road, Westbourne Park, à Londres. — 1877.
LEROUX (Ernest), éditeur, 28, rue Bonaparte. — 1887.
LEROY (Alph.), professeur à l'Université, 34, rue Fusch, à Liège. — 1868.
LEROY-BEAULIEU (Anatole), 69, rue Pigalle. — 1870.
LE SOURD (docteur E.), directeur de la *Gazette des hôpitaux*, 4, rue de l'Odéon. — 1883.
* LESSEPS (Ferdinand de), de l'Académie française, ancien président de la Compagnie universelle du canal de Suez, 9, rue Charras. — 1884.
* LEUDET (Mme Vve), 49, boulevard Cauchoise, à Rouen — 1887.
LÉVÊQUE (Charles), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Bellevue, près Paris. — 1867.
LEVIEZ (Ernest), directeur de la Compagnie d'assurance contre l'incendie l'*Urbaine*, 27, rue du Mont-Tabor. — 1886.
LÉVY (Georges-Raphaël), 80, boulevard de Courcelles. — 1888.
LIARD, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique. — 1884.
LIMPRITIS, avocat, à Alexandrie. — 1877.
LINTILHAC, professeur de seconde au Lycée Louis-le-Grand, 3, rue de Cluny. — 1892.
* LUDLOW (Thomas-W.), Cottage Lawn Yonkers, New-York City, et à Paris, chez M. Terquem, libraire, 31, boulevard Haussmann. — 1881.

* MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, Bedfort Street, Covent-Garden, W. C., à Londres. — 1878.
* MAGGIAR (Octave), négociant, 28, rue Saint-Lazare. — 1868.
MAGNABAL, inspecteur général de l'instruction publique en retraite, 22, rue de Saint-Cloud, à Clamart. — 1867.
* MAISONNEUVE (Jean), libraire-éditeur, 25, quai Voltaire. — 1875.
MALIACA (Abraham), professeur, à Constantinople. — 1868.
MALIADIS (Démétrius), docteur en droit, avocat, à Constantinople. — 1868.
* MALLORTIE (H. de), principal du collège, à Arras. — 1870.
* MANOUSSIS (Constantin), à Athènes. — 1869.
* MANOUSSIS (Démétrios), à Paris, 4, rue Christophe-Colomb. — 1869.
* MANZAVINOS (R.), à Odessa. — 1873.
MANZAVINOS (Nicos), docteur en droit, à Athènes. — 1889.
MARATOS (le dr), au Caire. — 1873.
MARCHEIX, sous-bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts. — 1885.
MARINOS (Miltiade), rue de Patissia, à Athènes. — 1873.
MARTHA (Constant), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi. — 1873.
MARTHA (Jules), maître de conférences à l'École normale supérieure, 16, rue de Bagneux. — 1881.
MARTIN (Abel-Tommy), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, 3, rue Frédéric-Bastiat, — 1871.

Xydakis (Nicolas), à Athènes. — 1890.
* Xydias (S.), à Céphalonie (Grèce). — 1873.
* Xydias (Nicolas), artiste peintre. — 1884.

Zafiropulo (Étienne), 11, cours du Chapitre, à Marseille. — 1877.
Zaïmis (Panaghiotis), officier de l'armée grecque, à Athènes. — 1890.
Zaïmis (Assemakis), à Athènes. — 1891.
Zaja (Louis), avocat, à Alexandrie. — 1880.
Zalocosta (Eugène), premier secrétaire de la légation de Grèce, à Péra, Constantinople. — 1887.
Zalocosta (Pierre-N.), à Athènes. — 1886.
Zappas (Christos), 46, rue Luterana, à Bucharest. — 1888.
Zarifi (Périclès), banquier, 20, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
Zigavinos (Grégoire), archimandrite, à Marseille. — 1891.
* Zographos Christakis Effendi, banquier, fondateur du prix Zographos. — 1868.
* Zographos (Xénophon), docteur-médecin, 6, avenue Percier. — 1868.
Zographos (Solon), 21, avenue de l'Opéra. — 1876.

MONFERRATO (Antoine), avocat, à Athènes. — 1890.
* MONGINOT, à Launois-sur-Vence (Ardennes). — 1867.
MONOD (Gabriel), directeur de la *Revue historique,* maître de conférences à l'École normale supérieure, 18 *bis,* rue du Parc de Clagny, à Versailles.
MORAÏTIS (Spyridion), à Athènes. — 1887.
MORAÏTIS (Démétrius), professeur à Londres, 72, Ashmore-Road. — 1879.
MOSSOT, professeur au lycée Condorcet, 20, rue de Verneuil. — 1878.
MÜNTZ (Eugène), conservateur de la Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts, 14, rue de Condé. — 1887.
MYRIANTHEUS (dr Hiéronymos), archimandrite, 19, rue Candolle, à Genève. — 1879.

* NEGROPONTE (Dimitrios), à Taganrog (Russie). — 1869.
* NEGROPONTES, 38, rue de Lisbonne. — 1890.
* NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, près de l'orphelinat des jeunes filles, à Athènes. — 1868.
NICOLLE, professeur à la Faculté des lettres de Genève. — 1891.
* NICOLOPOULO (Jean-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.
* NICOLOPOULO (Nicolas-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.
NICOT (Augustin), ancien pharmacien, à Chevreuse. — 1876.
* NOLHAC (Pierre de), conservateur du Musée de Versailles, au Palais de Versailles. — 1888.
NORMAND (Ch.), architecte, 98, rue de Miroménil. — 1889.

ODDI (F.-F.), professeur de langues, à Alexandrie (Égypte). — 1880.
OLLÉ-LAPRUNE, maître de conférences à l'École normale supérieure, 6, place Saint-Sulpice. — 1869.
OMONT (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 30, rue Raynouard. — 1884.
ORPHANIDÈS (Démétrius), professeur de médecine à l'Université d'Athènes. — 1868.
OULIANOFF (L.-L.), juge de paix à Nicolaieff. — 1888.
OURSEL (Paul), 36, rue de l'Arcade. — 1867.
OUVRÉ, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1892.

* PAISANT (Alfred), Président du tribunal civil de la Seine, 35, rue Neuve, à Versailles. — 1871.
PANAS (le dr F.), professeur de clinique ophthalmologique à la Faculté de médecine, 17, rue du général Foy. — 1875.
PANTAZIDES (J.), recteur de l'Université d'Athènes. — 1889.
PAPADACKY (Théophraste), sous-gouverneur de la Banque nationale de Grèce, à Athènes. — 1884.
PAPADOPOULOS KERAMEUS, à Jérusalem. — 1888.
PAPAMARCOS (Charissios), directeur de l'École normale à Athènes. — 1882.
PAPANASTASSIOU (Panaghiotis), directeur du Gymnase, au Pirée. — 1889.

PÉRIODIQUES

échangés avec les publications de l'Association.

Paris.

Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique.
Revue critique d'histoire et de littérature.
Bulletin critique.
Annales du musée Guimet.
L'Orient.

Athènes.

Ἀνάπλασις.
Ἑστία.
Εἰκονογροφημένη Ἑστία.
Ἐφημερίς.
Ἑβδομάς.
Γαληνός.
Φοῖβος.
Ὥρα.
Παλιγγενεσία.
Διάπλασις τῶν παίδων.

Baltimore.

American Journal of philology.

Bordeaux.

Annales de la Faculté des Lettres.

Bucarest.

Οἱ Σύλλογοι.

Constantinople.

Ἡμερολόγιον τῆς Ἀνατολῆς, par A. Paleologos.
Νεολόγος.
Κωνσταντινούπολις.

Leipzig.

Byzantinische Zeitschrift.

Trieste.

Νέα ἡμέρα.

PRIX DÉCERNÉS

DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

(1868-1892)

1868. Prix de 500 fr. M. Tournier, Édition de Sophocle.

— Mention honorable. M. Boissée, 9e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.

1869. Prix de l'Association. M. H. Weil, édition de sept tragédies d'Euripide.

— Prix Zographos. M. A. Bailly, *Manuel des racines grecques et latines.*

— Mention très honorable. M. Bernardakis, Ἑλληνικὴ γραμματική.

1870. Prix de l'Association. M. Alexis Pierron, Édition de l'Iliade.

— Prix Zographos. M. Paparrigopoulos, *Histoire nationale de la Grèce.*

1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile Ruelle, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sathas (Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικῆς φιλολογίας παράρτημα) et M. Valettas (Δονάλδσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων).

1872. Prix de l'Association. (N'a pas été décerné.)

— Prix Zographos. (N'a pas été décerné.)

— Médaille de 500 fr. M. Politis, Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.

1873. Prix de l'Association. M. Amédée Tardieu, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.

— Médaille de 500 fr. M. A. Boucherie, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à Jules Pollux.*

— Médaille de 500 fr. M. A. de Rochas d'Aiglun, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance.*

— Prix Zographos. M. Coumanoudis (É.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι.

— Médaille de 500 fr. M. C. Sathas, *Bibliotheca græci medii ævi.*

1874. Prix de l'Association. M. C. Wescher, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quæ supersunt, græce et latine.*

— Prix Zographos. M. Émile Legrand, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois.*

— Mention très honorable. M. E. Filleul, *Histoire du siècle de Périclès.*

— Mention très honorable. M. Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent.*

1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. Sathas *(Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula)* et M. Petit de Julleville, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Miliarakis (Κυκλαδικά) et M. Margaritis Dimitza (Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine).

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. LALLIER (Thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De Critiæ tyranni vita ac scriptis;* 2° *Condition de la femme dans la famille athénienne au* Ve *et au* IVe *siècle avant l'ère chrétienne*) et M. Phil. BRYENNIOS (Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome).

— Prix Zographos. MM. COUMANOUDIS et CASTORCHIS, directeurs de l'Ἀθήναιον.

1877. Prix de l'Association. (N'a pas été décerné.)

— Prix Zographos. MM. BAYET et DUCHESNE. *Mission au mont Athos.*

1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. AUBÉ (Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en français) et M. Victor PROU (Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie).

— Prix Zographos. Le *Bulletin de Correspondance hellénique.*

1879. Prix de l'Association. M. E. SAGLIO, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

— Prix Zographos. M. P. DECHARME, *Mythologie de la Grèce antique.*

1880. Prix de l'Association. M. Ex. CAILLEMER, *Le droit de succession légitime à Athènes.*

— Prix Zographos. M. Henri VAST, *Études sur Bessarion.*

1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. GEVAERT, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. M. A. CARTAULT, *La trière athénienne.*

1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. COLLIGNON *(Manuel d'archéologie grecque)* et M. V. PROU *(Les théâtres d'automates en Grèce*, au IIe siècle de notre ère).

— Prix Zographos. Partagé entre M. J. MARTHA (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Sacerdoces athéniens)* et M. P. GIRARD (Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes).*

1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice CROISET *(Essai sur la vie et les œuvres de Lucien)* et M. COUAT *(La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. CONTOS (Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν) et M. Emile LEGRAND (*Bibliothèque grecque vulgaire*, t. I, II, III).

1884. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max BONNET *(Acta Thomæ, partim inedita)* et M. Victor HENRY (Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Auguste CHOISY *(Études sur l'architecture grecque)*, et M. Edmond POTTIER (Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Lécythes blancs attiques).*

1885. Prix de l'Association. M. Salomon REINACH, *Manuel de philologie classique.*

— Prix Zographos. M. Olivier RAYET, *Monuments de l'art antique.*

1886. Prix de l'Association. *Le Syllogue littéraire hellénique de Constantinople.* Recueil annuel.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Am. HAUVETTE-BESNAULT (*De archonte rege; — Les Stratèges athéniens.* Thèses pour le doctorat ès lettres) et M. BOUCHÉ-LECLERCQ *(Traduction des ouvrages d'Ernest Curtius, J.-G. Droysen et G.-F. Hertzberg sur l'histoire grecque).*

1887. Prix de l'Association. Partagé entre M. Albert MARTIN (Thèse pour le doctorat ès-lettres sur *les Cavaliers athéniens)* et M. Paul MONCEAUX (Thèses *De Communi Asiæ provinciæ* et sur les *Proxénies grecques).*

— Prix Zographos. Partagé entre M. PAPADOPOULOS KERAMEUS (Ouvrages divers sur l'antiquité grecque) et Paul TANNERY (Ouvrages et opuscules sur l'histoire de la science grecque).

* SULLY-PRUDHOMME, de l'Académie française, 82, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — 1883.
SVORONOS (Jean), directeur du cabinet des médailles, à Athènes. — 1891.
* SYNGROS (A.), à Athènes. — 1877.

TALBOT (Eugène), professeur honoraire de l'Université, 44, rue du Bac. — 1867.
TAMVACOS (N.-D.), à Constantinople. — 1874.
* TANNERY (Paul), chef de bureau au Ministère des Finances, 2, Square du Roule. — 1885.
TANTALIDÈS (Démétrius), attaché au service de la Dette publique, au Caire. — 1890.
TARDIEU (Amédée), bibliothécaire en chef de l'Institut. — 1872.
TASCHER DE LA PAGERIE (Robert duc de), à Neubourg (Bavière). — 1886.
* TELFY (J.-B.), professeur de littérature classique à l'Université de Pesth. — 1869.
TEMPLIER (l'abbé), professeur de seconde au Petit séminaire de Versailles. — 1892.
TERNAUX-COMPANS, conseiller d'ambassade, 31, rue Miroménil. — 1878.
TERRIER, professeur au lycée Condorcet, 10, rue d'Aumale. — 1878.
THALÈS (le dr M.), à Athènes. — 1890.
THEOPHILATOS (Nicolas-S.), docteur en droit, 15, rue Sophocle, à Athènes. — 1890.
* TOUGARD (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, professeur au petit séminaire de Rouen. — 1867.
* TOURNIER, maître de conférences à l'École normale supérieure, 16, rue de Tournon. — 1867.
* TOURTOULON (baron de), château de Valergues, par Lansargues (Hérault). — 1869.
* TRAVERS (Albert), directeur des Postes et Télégraphes de l'Yonne, à Auxerre. — 1885.
TRÉLAT (Émile), directeur de l'école spéciale d'architecture, 17, rue Denfert-Rochereau. — 1877.
TRESSE, 150, rue de la Pompe. — 1868.
TRÉVERRET (Armand de), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, 170, rue de Pessac. — 1869.
* TSACALOTOS (E.-D.), à Athènes. — 1873.
TSIVANOPOULOS (Isocrate), à Athènes. — 1889.
TYPALDO (Kosakis-G.), boulevard Amélie, à Athènes. — 1891.

* UNIVERSITÉ D'ATHÈNES. — 1868.

VALETTAS (J.-N.), professeur, 16, Durham Terrace, Westbourne Park, W. à Londres. — 1867.
* VALIERI (Octave), 2, Kensington Park Gardens, à Londres. — 1879.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ASSOCIATION

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Année 1892.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DE PARIS, DE SCEAUX, DE VANVES ET DE VERSAILLES.

Rhétorique. (Version grecque). — Mangeot, élève du Lycée Lakanal.
Seconde. (Thème grec). — Fortin, élève du Collège Rollin.
Troisième. (Version grecque). — Monod, élève du Lycée Charlemagne.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DES DÉPARTEMENTS.

Rhétorique. (Version grecque). — Pujet, élève du Lycée Corneille, à Rouen.

Xydakis (Nicolas), à Athènes. — 1890.
* Xydias (S.), à Céphalonie (Grèce). — 1873.
* Xydias (Nicolas), artiste peintre. — 1884.

Zafiropulo (Étienne), 11, cours du Chapitre, à Marseille. — 1877.
Zaïmis (Panaghiotis), officier de l'armée grecque, à Athènes. — 1890.
Zaïmis (Assemakis), à Athènes. — 1891.
Zaja (Louis), avocat, à Alexandrie. — 1880.
Zalocosta (Eugène), premier secrétaire de la légation de Grèce, à Péra, Constantinople. — 1887.
Zalocosta (Pierre-N.), à Athènes. — 1886.
Zappas (Christos), 46, rue Luterana, à Bucharest. — 1888.
Zarifi (Périclès), banquier, 20, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
Zigavinos (Grégoire), archimandrite, à Marseille. — 1891.
* Zographos (Christakis Effendi), banquier, fondateur du prix Zographos. — 1868.
* Zographos (Xénophon), docteur-médecin, 6, avenue Percier. — 1868.
Zographos (Solon), 21, avenue de l'Opéra. — 1876.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Athènes.

École française d'Athènes.
Institut archéologique allemand.
Société archéologique.
Syllogue des amis de l'instruction, le *Parnasse*.
Société hygiénique.

Auxerre.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne

Baltimore (États-Unis).

John Hopkin's University.

Besançon.

Société d'émulation du Doubs.

Boston.

Archæological Institute of America.

Bruxelles.

Société des Bollandistes.

Constantine.

Société archéologique du département de Constantine.

Constantinople.

Syllogue littéraire hellénique.

Le Havre.

Société havraise d'études diverses.

Londres.

Society for the promotion of Hellenic studies.

Marseille.

Comité *Coray*.

Montpellier.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Nancy.

Académie de Stanislas.

Senlis.

Comité archéologique.

Smyrne.

Musée et bibliothèque de l'École évangélique.

Washington.

Smithsonian Institution.

DU DISCOURS D'HYPÉRIDE

CONTRE PHILIPPIDÈS

Dans le volume intitulé *Classical Texts from Papyri in the British Museum,* M. Kenyon vient de publier la fin d'un discours contre Philippidès, qu'il attribue avec raison à Hypéride. Nous savons, en effet, qu'un plaidoyer contre ce personnage figurait dans le recueil d'Hypéride (1), et les pages retrouvées ne contiennent rien qui ne soit digne du grand orateur : le style en est vif et aisé, la langue est un modèle du plus pur atticisme. Malheureusement le corps du discours est perdu ; la plus grande partie du fragment (l. 46-218) contient la péroraison et résume quelques-uns des arguments les plus saillants, les plus propres à agir sur l'esprit des juges. Nous y apprenons la nature de la poursuite, c'est une γραφὴ παρανόμων. Philippidès avait fait la motion de décerner une couronne à certains *proèdres,* et il est accusé d'avoir par là violé les lois de la République. Il était d'usage de voter une couronne au sénat annuel sortant, à moins qu'il n'eût démérité ; mais les proèdres se renouvelaient à chaque réunion du peuple (ce point est aujourd'hui mis hors de doute par le témoignage d'Aristote) (2), et l'honneur d'une couronne conférée à des citoyens qui n'avaient présidé qu'une seule séance est un fait extraordinaire qui doit tenir à des circonstances exceptionnelles. Il faut que les proèdres aient consenti à mettre aux voix et à laisser voter par le peuple une proposi-

(1) Voir l'Hypéride de Blass, frg. LIX.
(2) Voir Ἀθηναίων πολιτεία, ch. XLIV.

tion qui avait passionné les partis, qui, prônée par les uns, était déclarée illégale par les autres. La proposition, ainsi convertie en décret, qui soulève l'indignation de l'accusateur, émanait du parti macédonien : cela résulte de la teneur du fragment.

Voilà ce qui a déjà été parfaitement compris et exposé par M. Kenyon. Est-il possible d'aller plus loin et de préciser davantage? On lit aux lignes 72-81 : « Vous ne pouvez vous laisser tromper par les discours des accusés, s'ils prétendent que le peuple était obligé de voter les honneurs; car on ne peut soutenir qu'il y eût aucune nécessité de couronner les proèdres. » Ἀλλὰ μὴν οὐδ' ἐξαπατηθῆναι ὑμῖν ἐνεστ[ὶ]ν ὑπὸ τοῦ λόγου αὐτῶν, ἂν φῶσιν ἀναγκαῖα εἶ[ν]α[ι] τῷ δήμῳ τὰ περὶ τ[ῶ]ν τ[ι]μ[ῶ]ν ψηφίζεσθα[ι] · τοὺς γ[ὰ]ρ προέδρους οὐκ ἔνεστιν εἰπεῖν ὡς ἀνάγκη τις ἦν στεφανῶσαι. On peut hésiter un instant sur l'interprétation des mots « voter les honneurs », τὰ περὶ τῶν τιμῶν ψηφίζεσθαι. Faut-il entendre la couronne décernée aux proèdres? Les mots τὰς τιμὰς ταύτας, appliqués un peu plus haut à cette couronne, pourraient le faire croire. Cependant, à y regarder de plus près, cette explication paraîtra inadmissible. Il y a évidemment antithèse entre les deux membres de phrase, et cette antithèse est marquée par la place que les mots τοὺς γὰρ προέδρους occupent en tête de la seconde proposition. Les accusés, dit l'orateur, chercheront à vous induire en erreur en confondant deux choses distinctes. Quand même il serait vrai que le peuple ne pouvait faire autrement que de décréter les honneurs, il ne s'ensuit nullement que le peuple fût forcé de couronner les proèdres qui avaient mis ce décret aux voix. Il s'agit donc d'un décret honorifique pour le roi de Macédoine, et les circonstances étaient telles qu'il pouvait sembler impolitique, impossible même, de ne pas voter le décret. Ce sont ces circonstances que les accusés invoquent et que l'accusateur leur interdit d'alléguer pour leur défense. « Et vous oserez tantôt parler des nécessités du moment, comme si vous n'aviez pas toujours guetté le moment de nuire à la ville! Εἶτα περὶ καιρῶν αὐτίκα δή, τοῦ μήποτε λέγειν, τοὺς κατὰ τῆς πόλεως καιροὺς οὐ [l. ὡς οὐ παραφυλάξαντες] l. 130-131 . Mais les circonstances ont subitement changé. Le flatteur du monarque « s'était imaginé qu'un individu serait immortel, et qu'une si grande ville avait péri à jamais ». Κα' ἓν μὲν σῶμα ἀθάνατον ὑπ[ει]λη[φ]ὼς εἶναι, πόλεως δὲ τηλικαύτης θάνατον κατεγνω[κ]ώς.

On voit que la cause fut plaidée peu de temps après la mort soit de Philippe, soit d'Alexandre. L'allusion à la glorieuse défaite de Chéronée (l. 145) s'accorde avec les deux dates, et les deux souverains avaient été l'objet de décrets honorifiques de la part des Athéniens. Le peuple accorda les honneurs divins au vainqueur de Darius dans la dernière année de sa vie; et quand Philippe célébra avec grande pompe les noces de sa fille Cléopâtre, pendant lesquelles il fut assassiné, un héraut athénien proclama la couronne d'or décernée au roi et le décret portant que quiconque attenterait à ses jours serait livré aux Macédoniens s'il cherchait un refuge sur le territoire de la République (1). L'un de ces deux décrets, celui de 336, ou celui de 324, donna lieu au couronnement des proèdres qui l'avaient mis aux voix et, bientôt après, à la poursuite en justice des promoteurs de ce couronnement.

Remontons maintenant aux premières lignes du fragment, afin d'en tirer, si cela est possible, un indice de la date précise du procès. « Si ces hommes, dit l'orateur, parlèrent autrefois dans l'intérêt des Lacédémoniens, ce n'est pas (leur conduite le prouve) qu'ils soient amis de Sparte, c'est parce qu'ils sont ennemis de notre République et qu'ils recherchent, pour vous nuire, les bonnes grâces des puissants du jour. Mais aujourd'hui que les puissants d'hier sont devenus faibles, ils ont cessé de les flatter... » Καὶ φανερὸν ποιοῦσιν ὅτι οὐδὲ τότε φίλοι ὄντες Λακεδαιμονίων ὑπὲρ ἐκείνων ἔλεγον, ἀλλὰ τὴν πόλιν μισοῦντες καὶ τοὺς ἰσχύοντας ἀ[εὶ] καθ' ὑμῶν θεραπεύοντες. Ἐπεὶ δὲ νῦν ἡ [ἐκ]είνων δύναμις ε[ἰ]ς [μι]κρὰν μετέστη, τό [τε κο]λακεύειν προεῖν[το]... Si le second ἐκείνων se rapporte, comme le premier, aux Lacédémoniens, nous avons encore le choix entre les mêmes deux dates possibles. Peu de temps avant la mort d'Alexandre, Agis de Sparte avait été défait par Antipater; mais Philippe, devenu l'arbitre de la Grèce après Chéronée, avait déjà enlevé aux Lacédémoniens toutes les conquêtes qu'ils avaient, depuis des siècles, faites sur leurs voisins. Cependant, à cette dernière date déjà, la rivalité de Sparte et d'Athènes appartenait au passé, et si l'orateur rappelle que Philippidès et ses amis flattaient jadis les Lacédémoniens, il ne le fait évidemment qu'en passant; il les

(1. Cf. Diodore, XVI, 92.

poursuit comme partisans du tyran Macédonien, voilà l'objet de son accusation, et leur conduite envers Sparte ne sert qu'à montrer qu'ils ont toujours cultivé l'amitié des puissants, τοὺς ἰσχύοντας ἀ[εὶ] καθ' ὑμῶν θεραπεύοντες. Il est vrai que le mot ἀεί ne s'est pas complètement conservé dans le manuscrit, mais nous tenons notre supplément pour certain. On peut donc supposer que les premières lignes du présent fragment étaient les dernières d'un morceau dans lequel le parti macédonien était flétri, et que le démonstratif ἐκείνων désigne tous les ennemis d'Athènes qui avaient été tour à tour flattés par les mauvais citoyens.

Pour ce qui est des mots οὐδὲ τότε, ils sont certainement très rétrospectifs, et ne peuvent se référer (l'éditeur le fait observer avec raison) qu'à une époque où Sparte était en guerre avec Athènes : il faut donc remonter aux années comprises entre le coup de main tenté par Sphodrias contre le Pirée (378) et la paix de 371. La mort d'Alexandre nous ferait descendre un demi-siècle plus bas ; c'est beaucoup, il est plus probable que le procès eut lieu après la mort de Philippe.

Les lignes 13-45 sont dirigées contre un homme politique qui, sans être directement impliqué dans le procès, tient de près à l'accusé. Les orateurs ont l'habitude de harceler, vers la fin du plaidoyer, les citoyens qui, soit par leur parole, soit par leur influence, viennent au secours de la partie adverse. C'est à ce titre, sans doute, qu'Hypéride attaque ici Démocratès d'Aphidna. Le commencement du morceau qui le concerne est en fort mauvais état ; mais la suite, les lignes 27-45, est presque intacte et n'offre aucune difficulté. C'est au moyen de ces dernières lignes qu'il faut essayer de rétablir celles qui les précèdent. Le texte nous apprend que Démocratès descendait d'Harmodios ou d'Aristogiton et jouissait des privilèges dont le peuple honorait la famille de ses libérateurs. De pareilles distinctions étaient quelquefois payées chèrement par ceux qui en étaient l'objet indigne. Iphicrate fit honte de sa nullité à un certain Harmodios qui osa contester au général victorieux l'honneur d'une statue sur la place publique (1). Hypéride dit à Démocratès : « Tu devrais savoir par ta propre expérience que le peuple est reconnaissant envers ses

(1) Aristote, *Rhét.*, II, 23.

bienfaiteurs, puisque tu jouis aujourd'hui d'honneurs pour des services rendus jadis par d'autres. Toute médisance contre tes ancêtres est punie en vertu d'une loi rendue par le peuple, et tu oses, toi, médire de ce même peuple. » Démocratès est donc accusé d'oublier dans ses méchants propos à l'endroit des Athéniens, qu'ils n'ont jamais manqué de gratitude pour ceux qui leur avaient fait du bien. Ces méchants propos étaient rapportés dans les lignes 18-21, et si on y lit encore les mots μεθ' ἡμέραν... εἰς ἑσπέραν..., il est à croire que Démocratès se moquait de la versatilité d'un peuple bafouant le soir ceux qu'il avait élevés au ciel le matin.

Voici le commencement du morceau qui concerne Démocratès : καὶ δὴ] καὶ Δημοκράτη[ς τού]τοις ὁ Ἀφιδναῖος [συμπαρα]καθήμενος ἢ ἀ[νὰ μέσον ἀνα]στὰς γελωτοπ[οιεῖ ἐπὶ] τοῖς τῆς πόλεω[ς ἀτυχ]ήμασιν. L'orateur vient de parler de l'affaiblissement des ennemis d'Athènes, ce qui était un εὐτύχημα; nous tenons cependant pour ἀτυχήμασιν, déjà trouvé par M. Kenyon. Hypéride appelle ainsi les humiliations, les démonstrations serviles, qu'il regarde comme un malheur indépendant de la volonté des hommes ; les démonstrations contraires après la mort du souverain lui paraissent légitimes. Par le fait, les Athéniens, après avoir décerné à Philippe les honneurs des bienfaiteurs, après avoir, autant que cela dépendait d'eux, protégé sa vie contre tout attentat, élevèrent un autel à son meurtrier. Démocratès faisait sentir l'odieux de cette conduite, et il le faisait sans doute en quelques paroles aussi mordantes que d'autres que l'on cite de lui. Hasardons les compléments suivants : καὶ λο[ιδορεῖ, ἰδρύ]ειν μεθ' ἡμέρ[αν ἐν ἀγο]ρᾶι, εἰς ἑσπέρα[ν δὲ κατασ]πᾶν ὡς ὑμ[ᾶς εἰωθό]τας.]

La suite est ainsi rétablie par M. Blass (1) : Καίτοι ὦ Δημό[κρατες, μό]νωι σοὶ οὐκ [ἐνεδέχε]το τοῦ δήμου [κατηγορεῖν ο]ὐδέν. (Nous aimerions mieux : οὐκ ἐξῆν τοιοῦτο τοῦ δήμου κατηγορεῖν οὐδέν.) Διὰ τί; [καί μοι πρόσχε θ'] ὑμεῖς · οὐ πα[ρ' ἑ]τέρου σ' ἔδει μαθεῖν ὅτι ὁ δῆμος χάριτας ἀποδίδωσιν τοῖς εὐεργέταις ,ἀλλὰ παρὰ σαυτοῦ.

En terminant proposons une conjecture sur un autre endroit gravement mutilé (l. 96 et suiv.) : Εἰ δ' ο[ἴει] κορδακίζων καὶ γελ[ωτ]ο-

(1) *Gött. gel. Anz.* 1891, p. 731. Le même savant écrit avec raison : l. 33, κομίζει ; l. 39, ἢ καί ; l. 82, ὑμῖν ; l. 94, ἢ ὑπέθου ; l. 167, αὐ[τοὺς ἀν]αδέχεσθαι.

ποιῶν, ὅπερ ποι[εῖν] εἴωθας ἐπὶ τῶν δικαστ[ηρ]ίων, ἀποφεύξεσθαι, [ἄρα] ἦσ[θ' ἄξιος] παρὰ τούτω[ν] συγγνώμην ἢ ἔ[λεόν τ]ινα παρὰ τὸ δίκαι[ον] [ἀπολαβεῖν] (ms., ce semble : ...τρ...ειν); Πολλοῦ γε δ[εῖ · οὐ γ]ὰρ ἀπέθου σαυτῷ εὔνοιαν παρὰ τῷ δήμῳ.

Henri Weil.

HYPÉRIDE CONTRE PHILIPPIDÈS

TEXTE DU FRAGMENT

Nous croyons faire plaisir aux lecteurs de la *Revue* en imprimant ici le texte d'Hypéride après M. Kenyon, dont le volume est peu répandu en France. Ils trouveront dans les pages qui suivent plusieurs lectures nouvelles que le savant éditeur avait transmises à M. Blass, et que ce dernier a eu l'obligeance de nous communiquer. Les suppléments au sujet desquels il n'y a pas d'observation sont dus à M. Kenyon.

Signalons un intéressant mémoire de M. Ulrich Koehler (1), qui s'accorde avec l'article placé en tête de ce fascicule sur plusieurs points, et particulièrement sur la date du discours d'Hypéride, et qui s'en écarte sur d'autres points. H. W.

. . . . . .
Col. 1. κατη,γορίας ποιοῦνται ·
καὶ φανερὸν ποιοῦσιν
ὅτι οὐδὲ τότε φίλοι ὄν-
τες Λακεδαιμονίων ὑ-
5 πὲρ ἐκείνων ἔλεγον,
ἀλλὰ τὴν πόλιν μισοῦν-
τες καὶ τοὺς ἰσχύοντας ἀ-
εὶ καθ' ὑμῶν θεραπεύ-
οντες. Ἐπεὶ δὲ νῦν ἡ,
10 [ἐκ]είνων δύναμις ε[ἰ]ς
[μι]κρὸν μετέστη, τό [τε]
[κο]λακεύειν προεῖν[το καὶ]
[δή,] καὶ Δη,μοκράτη,[ς το]-
[ύ]τοις ὁ Ἀφιδναῖος [συμπα]-
15 [ρα]καθή,μενος ἡ, ἄ[λλοις]
[ἐπ]ιστὰς γελωτοπ[οιεῖ]
[ἐπὶ] τοῖς τῆ,ς πόλεω[ς ἀτ]-

(1) « *Die Zeit der Rede des Hyperides gegen Philippides* ». *Sitzungsberichte der K. Pr. Akad. d. Wiss. zu Berlin.* Lu le 29 octobre 1891.

L. 7-8. ἀεί, conjecture (voy. p. 4) confirmée par un nouvel examen du papyrus. — L. 11. μετεστη, Pap. Nous ne relèverons pas les autres iota parasites. — L. 14-16. συμπαρακαθή,μενος ἡ, ἄλλοις ἐπιστάς W.

[υχ]ήμασιν καὶ λο ....
.... ειν μεθ' ἡμέρ[αν]
20 ..... ραι, εἰς ἑσπέρα[ν δὲ]
..... πων ὡς ὑμ ....
..... Καίτοι, ὦ Δημ[ό-
[κρατες, μό]νωι σοὶ οὐκ [ἐξ-]
[ῆν τοιοῦτ]ο τοῦ δήμου
25 [κατηγορεῖν ο]ὐδέν. Διὰ τί;
([ἔστ' αὐτοὶ] ὑμεῖς οὐ πα[ρ' ἐ]-
Col. 2. τέρου σ' ἔδει μαθεῖν ὅτι ὁ
δῆμος χάριτας ἀποδί-
δωσιν τοῖς εὐεργέταις,
30 ἀλλὰ παρὰ σαυτοῦ · α[ὐ]τὸς
γὰρ ὑπὲρ ὧν ἕτερο[ι] εὐ-
εργέτησαν νῦν τὰς [τ]ι-
μὰς κομίζει · ἔπε[ι]θ' ὅ-
τι ἐν νόμῳ γράψας [ὁ] δῆ-
35 μος ἀπεῖπεν μήτε [λέ]-
γειν ἐξεῖναι [μηδενὶ] κα-
κῶς Ἁρμόδι[ον] καὶ Ἀρ[ισ]-
τογείτονα μήτ' ᾄσα[ι ἐ]-
πὶ τὰ κακίονα · ἢ κ[αὶ]
40 δεινόν ἐστιν [ε]ἰ το[ὺς]
μὲν σοὺς προγόνους =
[ὁ] δῆμος οὐδὲ μεθυσθέν-
[τ]ι ὤετο δεῖν ἐξεῖναι κα-
[κ]ῶς εἰπεῖν, σὺ δὲ νήφω[ν]
45 [τ]ὸν δῆμον κακ[ῶς] λέγεις.
[Βρ]αχέα δ' ἔτι πρὸς [ὑ]μᾶς εἰ-
[π]ὼν, ὦ ἄνδρες δικ[α]στα[ί],
[καὶ] ἀναλογισάμενος, κα-
[ταβ]ήσομαι. Γραφὴ πα-
50 [ρα]νόμων ἐστὶν ὑπὲρ
[ἧς τ]ὴν ψῆφον μέλλετε
[οἴσ]ειν · τὸ δὲ ψήφισμα
Col. 3. τὸ κρινόμενον ἔπαινος
προέδρων · ὅτι δὲ προσ-
55 ήκει τοὺς προέδρους
κατὰ τοὺς νόμους προε-
δρεύειν, οὗτοι δὲ παρὰ τοὺς νό-
μους προηδρεύκασιν,
αὐτῶν τῶν νόμων ἠ-
60 κούετε ἀναγινωσκο-
μένων. Τὸ λοιπὸν ἤ-
δη ἐστὶν παρ' ὑμῖν · δεί-
ξετε γὰρ πότερα τοὺς
παράνομα γράφοντας
65 τ[ιμω]ρήσεσθε, ἢ τὰς τοῖς
εὐε[ργέ]ταις ἀποδεδειγμέ-
νας [τι]μὰς, ταύτας δώσε-
τε [το]ῖς ἐναντία τοῖς νό-
μοι[ς πρ]οεδρεύουσιν, καὶ
70 ταῦτα ὀμωμοκότες κα-
τὰ τοὺς νόμους ψηφιεῖσ-
[θ]αι. Ἀλλὰ μὴν οὐδ' ἐξα-
πατηθῆναι ὑμῖν ἔνεσ-
[τι]ν ὑπὸ τοῦ λόγου αὐ-
75 τῶν, ἂν φῶσιν ἀναγκαῖ-
α ε[ἶ]ναι τῷ δήμῳ τὰ περὶ [τ]ῶν τ[ιμ]ῶν ψηφίζεσ-
θαι · το[ὺς γ] ἀρ προέδρους
Col. 4. οὐκ ἔνεστιν εἰπεῖν
80 ὡς ἀνάγκη τις ἦν στεφα-
νῶσαι. Πρὸ[ς δ]ὲ τούτοις
αὐτὸς ὑμῖν [οὗτ]ος ῥᾳδί-
αν πεποίηκ[εν] τὴν γνῶ-
σιν · ἔγραψεν γ[ὰρ] ὧν ἕνε-
85 κα ἐστεφάνω[σε]ν τοὺς 7
προέδρους, δι[κα]ιοσύνης
τε τῆς εἰς τὸν δ[ῆμ]ον τὸν
Ἀθηναίων κα[ὶ δι]ότι κα-
τὰ τοὺς νόμο[υς π]ροηδρεύ-

L. 18 22. Les compléments proposés p. 5 sont très hasardés. — L. 21. πων ou ων Pap. L. 23-25. Voy. p. 5. — L. 32. [τ]ειμας Pap. — L. 45. λέγις Pap. L. 53. κρεινομενον Pap. — L. 60. αναγεινοσκομενων Pap. — L. 62. υμειν Pap. De même, l. 73. — L. 65. τε[ιμω]ρησεσθε Pap. — L. 82. ὑμῖν Blass. ἡμῖν Pap.

second qui est légèrement ogival. Les matériaux en sont très ordinaires : moellons de gneiss, tels que la montagne les fournit, aucune pierre taillée, ce qui cause une certaine désillusion ; cependant le plan général et l'exécution soignée ne permettent pas de douter de leur antiquité.

Près du deuxième pont, à droite, encastrée au coin d'une maison, l'inscription suivante, publiée à plusieurs reprises (1), mais dont la disposition des lettres restaurées doit être faite de la manière suivante, car à gauche de la lettre N de la deuxième ligne, le marbre est lisse et ne porte aucune trace de lettres effacées.

(ΑΡΙΣ) ΤΟΝΕΙΚΟΥΤΟΥΠΑΡΔ (ΑΛΛΑΕΓΓΟ)
ΝΩΝΚΑΙΤΕΚΝΩΝ

Le troisième pont, un peu plus petit que les autres (il n'a que 6 mètres d'ouverture), est bâti en matériaux plus grands. A côté se dressent les restes d'un *aqueduc* assez haut qui portait l'eau de la colline de l'Acropole, située à l'est, dans la ville, à l'ouest.

Du *théâtre,* creusé dans le flanc occidental de cette colline, on distingue encore les substructions des deux ailes ; toujours les mêmes matériaux ordinaires. Ce théâtre ne dépassait pas la demi-circonférence et avait certes plus de 65 mètres de diamètre.

La colline de l'*Acropole* dominait la ville à l'est ; elle est aujourd'hui toute couverte de vignes. Sur le sommet, pour tout reste des anciennes fortifications, il ne s'est conservé qu'un pan de mur de 5 mètres de hauteur sur $2^{m}40$ d'épaisseur, en moellons de gneiss et chaux. Les murs d'enceinte descendaient de ce point, d'abord au nord, pour aller, au nord-ouest, entourer la ville ; au-delà du ravin, des parties considérables de cette enceinte subsistent encore. Au sud, on n'en distingue que quelques traces sur le penchant de la colline ; au-delà du ravin elles disparaissent complètement. Les vignes et les champs des habitants actuels en ont eu raison.

L'altitude de l'Acropole est de $387^{m}50$; $137^{m}50$ au-dessus du

(1) Μουσεῖον de Smyrne, 1873, p. 125 ; *Revue archéologique*, 1885, II, p. 99.

premier pont, c'est-à-dire du village moderne qui, lui-même, domine la plaine d'Oedémich de 125 mètres.

Au seuil d'une maison, au pied de la colline, se trouve l'inscription suivante, déjà publiée par M. S. Reinach, *Revue archéologique, loc. cit.*, p. 112 (1).

0,43.

ΕΙΔΕΙΩ
ΘΕΩΝΟΔΥΝΑΩΝ
ΓΩΙΗΤΗΡΙ
ΡΩΗΠΙΟΔΩΡΩ
ΙΝΙΔΩΡΟΝ
ΡΕΤΑΣΕΥΧΗΝ
ΑΡΕΤΑΙΣΙΤΕΑΙΣΙ
ΙΟΕΣΣΑΝΑΠΕΙΛΗΝ
ΓΑΓΕΣΗΟΥΣ

0,54.

0,38.

Les galeries souterraines du grand édifice à l'ouest du second pont sont intéressantes à visiter. Les matériaux sont toujours des moellons de gneiss un peu plus réguliers que ceux du mur d'enceinte, mais sans aucune pierre taillée. Les murs verticaux sont subdivisés en une série d'arcs dans les intervalles desquels sont placées des colonnes de granit rouge, probablement pour donner à ces substructions plus de solidité que n'en offraient les matériaux ingrats fournis par la montagne.

LE KALEH D'AÏASOURAT

Devant le Conak d'Oedémich, on peut voir un grand nombre de blocs de marbre bien taillés; la face extérieure est lisse, bordée en haut d'une petite corniche; les autres faces sont frustes; celle du haut porte trois trous de mortaise; quelques blocs ont deux corniches (v. les fig. 1 à 3); ils proviennent du Kaleh d'Aïasourat

(1) Notre copie offre presque à chaque ligne des différences de lecture avec celle de M. Baltazzi, publiée par M. S. Reinach.

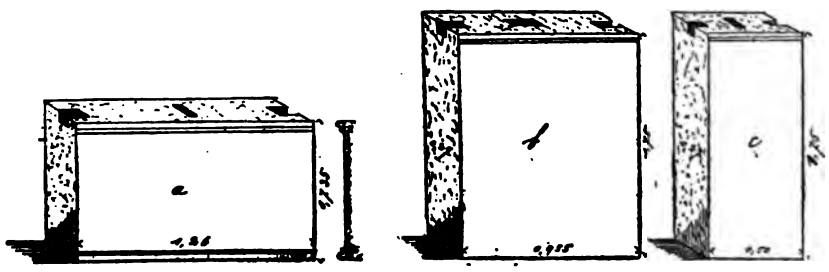

et ont été confisqués à un maçon. Ici, comme ailleurs, par suite du prolongement de la ligne ferrée jusqu'à Oedémich, l'industrie du bâtiment a pris un grand essor dans le pays, et malheur aux ruines antiques qui offrent quelque chance de fournir de belles pierres taillées!

Chose étonnante! l'existence de ce Kaleh a échappé jusqu'ici à l'attention des voyageurs; la nouvelle carte de l'Asie-Mineure occidentale de M. Kiepert, qui contient les derniers résultats de la science, ne l'indique point. Il a fallu l'esprit de spéculation d'un simple maçon pour attirer l'attention sur ce point, et cependant il est fort proéminent dans le paysage.

Une petite chaîne secondaire se détache à angle droit du Tmolus, à l'est de Birghi; le dernier sommet, au sud, assez isolé, et haut encore de 380 mètres au-dessus de la mer, tout près d'Aïasourat, porte les ruines en question. Deux collines isolées, beaucoup plus basses, une sur chaque rive du Caystre, séparent la plaine caystrienne du Κιλβιανὸν πεδίον.

A une heure d'Oedémich, on passe par le gros village de Besdémieh, un quart d'heure plus loin par celui de Guérelli et enfin, après un nouveau quart d'heure, on est à Aïasourat, que les habitants appellent, par corruption, Aïassoulouk; la carte de M. Kiepert lui donne le nom d'Aïasourt.

Du café, on traverse la route; le sentier monte aussitôt sur les collines; à la moitié de la hauteur, on distingue, aux entailles faites dans le roc, l'antique chemin qui conduisait au fort. Le maçon en question l'a restauré tant bien que mal pour le transport des blocs. Le sommet se subdivise en trois terrasses superposées; sur la première se trouvent des ruines étendues. C'est d'abord une enceinte assez grande, en moellons de gneiss, très ruinée;

dans sa partie nord, on distingue les restes d'une église byzantine, dont le plan est analogue à celui de l'église de Dinair; un carré d'une trentaine de mètres de côté est précédé d'un narthex de 10 mètres de profondeur, flanqué lui-même, de chaque côté, d'une pièce carrée. Le chœur ou bêma est encore facile à distinguer; c'est à ce bêma qu'ont été enlevés, à ce qu'on dit, les blocs de marbre du conak d'Oedémich. C'est évidemment ce fait qui a donné naissance aux rumeurs citées plus haut, de la découverte de la vedette des Perses (1).

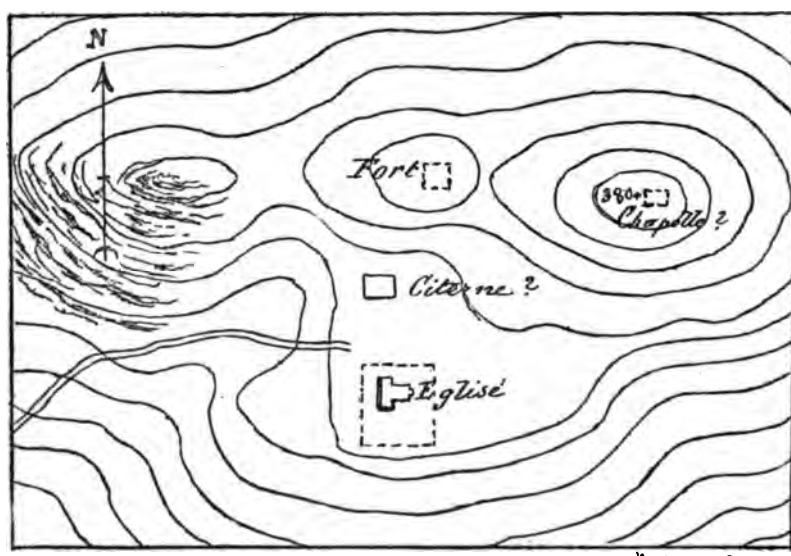

L'appareil des murs de cette église est en moellons de gneiss et en chaux; malheureusement les fouilles ont été faites d'une manière si pitoyable, que, comme Texier à Hypaepa, on ne peut que regretter de n'avoir pas vu ces ruines plus tôt. Devant l'église s'étend un terrain uni, tout couvert de briques, qui porte encore des traces d'un mur d'enceinte; c'est aujourd'hui un champ de blé.

A 80 mètres au nord du téménos de l'église, dans un léger

(1) M. Schweisthal, dans une lettre du mois de septembre 1890, a eu l'obligeance de m'en avertir à son tour.

enfoncement de cette première terrasse, se trouve une excavation rectangulaire, fort étonnante par ses dimensions; profonde de 5 mètres, longue de 42 et large de 22, elle est revêtue sur les quatre faces de murs en moellons et chaux, en partie ruinés. Le mur oriental est divisé en trois parties par des couches d'une triple rangée de grandes briques. J'ai vainement cherché des traces de stuc, ce n'est que par des fouilles qu'on pourra s'assurer si l'on est en présence d'une citerne ou d'un magasin à provisions.

Ce premier plateau est dominé par le second (25 mètres plus haut), dont le bord méridional est encore flanqué d'un reste de mur qui semble suspendu en l'air. Cette seconde terrasse porte un fort de 30 mètres de long sur 20 de large; il est très ruiné; on ne reconnaît que la direction des murs au milieu des décombres; les moellons sont ici plus gros et liés sans chaux. A 19 mètres au sud du fort, sur le bord même de la terrasse, le pan de mur cité plus haut lui sert de mur de soutènement. Il est épais de 3 mètres, encore haut de 5 mètres et long de 7 à 8 mètres, la face extérieure est revêtue de moellons plus réguliers, de forme carrée et d'une grandeur uniforme. Cette terrasse surplombe à pic celle de l'église.

Enfin à 100 mètres plus à l'est, s'élève, à pente douce, le sommet le plus élevé, qui porte de même des traces de constructions en moellons et chaux, entremêlées de briques et de pierres taillées, probablement aussi quelque chapelle. Le maçon y a passé et a laissé le monument dans un état lamentable.

Ce sommet est à 240 mètres au dessus d'Aïasourat et à 380 mètres d'altitude absolue. Le point de vue est splendide, par suite de la position avancée de la montagne dans la plaine; il la domine complètement dans toute sa longueur, jusqu'au Galession. Au sud se développe la belle chaîne de la Messogide, aux flancs nerveux et plus ou moins abrupts; au nord, le Tmolus, et d'abord le massif pittoresque du Boz-dagh, puis les contreforts plus allongés entre Hypaepa et Baïndir; au centre enfin la belle plaine du Caystre qui est ici admirablement cultivée.

Le problème à résoudre, c'est l'identification de ces ruines. De prime abord, elles sont chrétiennes, en partie du moins; mais la disposition générale, l'étendue de l'établissement, les blocs de

marbre surtout, tous ces faits ne permettront-ils pas d'y voir une construction plus antique que les chrétiens n'auraient fait que transformer à leur usage?

Sans vouloir avancer une opinion plus précise, une identification certaine — je laisse ce soin à des plumes plus expérimentées — qu'il me soit permis de discuter en quelques lignes la question si embarrassante de la vedette des Perses sur le Tmolus.

C'est Strabon (p. 625) qui nous en fait connaître l'existence :

Ὑπέρκειται δὲ τῶν Σαρδέων ὁ Τμῶλος, εὔδαιμον ὄρος, ἐν τῇ ἀκρωρείᾳ σκοπὴν ἔχον ἐξέδραν λευκοῦ λίθου, Περσῶν ἔργον, ἀφ' οὗ κατοπτεύεται τὰ κύκλῳ πεδία καὶ μάλιστα τὸ Καϋστριανόν.

Ce texte, à première vue, porterait à penser que cette vedette se trouvait sur un des sommets du Tmolus, d'où la vue s'étendrait sur la plaine de l'Hermus aussi bien que sur celle du Caystre; cette manière de voir a inspiré tous ceux qui, depuis Chishull, ont traversé la chaîne, dans ces dernières années surtout, à la recherche de ce monument. La nouvelle carte de M. Kiepert indique consciencieusement toutes les routes parcourues; le célèbre géographe lui-même, malgré son âge avancé, a traversé la chaîne à plusieurs reprises. M. le Dr Fabricius, si je ne me trompe, a examiné à fond le sommet du Boz-dagh; mais tous ces efforts sont restés sans succès. La configuration géographique de la montagne semble du reste exclure toute possibilité d'une vue sur la plaine de l'Hermus. On sait que la crête du Tmolus suit de très près la plaine du Caystre, et que ses pentes septentrionales sont très allongées et entrecoupées de sommets secondaires qui interceptent toute vue sur celle de Sardes. Il est donc possible de prendre le texte de Strabon à la lettre et de ne voir dans ses κύκλῳ πεδία que les plaines cilbienne et caystrienne. Il reste, il est vrai, son terme ἀκρώρεια, auquel on a conservé jusqu'ici son sens ordinaire de sommet le plus élevé; la question est donc de savoir s'il ne pourrait pas désigner aussi bien le sommet secondaire?

D'un autre côté, si les Perses ont élevé une vedette sur le Tmolus, après l'attaque des Ioniens en 501, c'était non seulement pour surveiller la plaine, mais aussi pour empêcher efficacement toute approche du passage de la montagne. A cet effet, il fallait un fort assez grand pour recevoir une garnison permanente, toujours prête à repousser une attaque imprévue. Hypaepa, au pied de la

montagne, au fond de la plaine qui s'avance ici vers le nord, était trop cachée pour répondre à ce but. Un sommet secondaire, comme celui d'Aïasourat, était bien plus convenable.

Dans cet ordre d'idées, il est aussi naturel qu'un fort antique, situé si avantageusement au-dessus de la plaine, ait été de nouveau mis à profit par les empereurs de Constantinople, lorsqu'il s'agissait de défendre le pays contre les invasions des Turcs.

Quoi qu'il en soit, nous soumettons des matériaux à la science; elle décidera en dernier ressort.

BIRGHI (PYRGION, CHRISTOPOLIS, DIOS HIÉRON)

Cette ville ne paraît pas avoir reçu de la part des voyageurs toute l'attention qu'elle mérite; les détails qu'on va lire viendront donc à leur heure et pourront servir de complément aux données de Texier, ainsi qu'à celles que M. Ramsay a réunies sur cette ville dans son important ouvrage, *Historical Geography of Asia Minor* (p. 12, 104 et 420).

Birghi est située à une demi-heure d'Oedémich, vers l'est-nord-est, à l'entrée de la gorge qui monte au Boz-dagh. Une belle chaussée toute récente y conduit le voyageur. Cette gorge est précédée d'un immense glacis, d'une lieue de longueur, tout couvert d'oliviers. Après avoir traversé la plaine horizontale, pendant une heure, la route atteint la pente au village d'Avloudjouk, franchit la moitié occidentale du glacis, à travers des sites très pittoresques pour atteindre enfin la ville elle-même. Elle est à 212^{m} 50 au-dessus de la plaine et compte encore deux mille cinq cents familles, dont deux cents grecques; Birghi est, en effet, une ville en décadence; depuis la fondation d'Oedémich, il y a deux cent quarante ans, les habitants ont émigré peu à peu dans la nouvelle cité. Au moyen âge et plus tard encore, Birghi était le centre administratif de cette partie de la vallée du Caystre.

Le trait caractéristique de cette ville, c'est le torrent qui la traverse; large d'une quarantaine de mètres, à sec en été, il montre par les blocs immenses dont son lit est encombré, combien sont violentes les eaux qui, dans la saison des pluies, descendent de la région du Boz-dagh. Les rochers et les sables ont

en maint endroit tellement exhaussé le lit du torrent que l'administration urbaine a été obligée de faire construire des murs hauts de 1 m. 20 de chaque côté, pour protéger les quartiers voisins; malgré cela, il est aisé de voir que ces murs, à leur tour, deviendront insuffisants. C'est surtout au printemps que les averses sont dangereuses; les pentes de la montagne (εὔδαιμον ὄρος) au-dessus de la ville, sont alors fraîchement cultivées et la terre est facilement entraînée.

Au centre de la ville, près des bazars, un pont du moyen âge, à une seule arche, traverse la rivière; entouré de platanes séculaires, il offre un tableau très pittoresque.

La ville est fort étendue; les maisons remplissent plusieurs vallons secondaires et escaladent les hauteurs adjacentes; beaucoup d'entre elles sont abandonnées. Les rues sont étroites et fort sinueuses, toutes les constructions en moellons de gneiss, sans aucun revêtement; l'aspect en est noir et triste, relevé cependant par la fraîcheur des jardins, des platanes et des peupliers. L'eau est en effet très abondante pour les besoins de la ville; partout des fontaines font entendre leur gai murmure. A l'est d'un vallon latéral, se dresse un plateau en forme de table sur lequel s'élevait le château des princes d'Aïdin; il est complètement ruiné; on ne distingue plus que quelques traces de murs sur les bords extérieurs de la terrasse.

Les seuls monuments qui restent de l'époque prospère de cette ville sont deux mosquées fort intéressantes, Olou djami et Caraoglou djami.

La première, la plus ancienne, est évidemment de style seldjoukide; en effet, sans atteindre les proportions et la magnificence de la grande mosquée d'Ayassoulouk, on voit que le même esprit, le même art et les mêmes princes ont présidé à sa construction. D'abord, comme à Éphèse, les façades sont en blocs de marbre enlevés à des monuments plus anciens; au coin de l'est, — la mosquée est strictement orientée vers la Mecque, — à une hauteur de 3 mètres, on a encastré dans le mur un lion couché de provenance antique; sur deux blocs de marbre à la façade sud-est, on distingue deux croix en relief, du genre de celle du soi-disant tombeau de saint Luc à Éphèse; l'une est couchée. D'autres détails font remonter certains de ces blocs à l'époque hellénique. Il

est évident que ces matériaux, provenant d'un temple grec, ont successivement servi aux chrétiens et aux Musulmans.

Les portes et fenêtres sont exécutées avec beaucoup de soin. Des deux portes, celle du nord-est est condamnée aujourd'hui; comme à Ayassoulouk, elle occupe toute la hauteur de la façade; ce sont les mêmes embrasures, les mêmes dentelures de l'art persan, avec deux inscriptions en caractères coufiques; les chambranles sont ornés d'arabesques; la seule différence d'avec la mosquée d'Ayassoulouk, c'est qu'ici l'architecte ne disposait pas de la même variété de marbres; tout est blanc et en général d'un style plus sobre. La porte nord-ouest, dans la cour, est du même style; la baie est en plein cintre, avec une seule inscription. Les fenêtres sont aussi fort élégamment encadrées. Au portique de la cour, je n'ai pas vu de chapiteaux antiques servant de bases aux colonnes, comme le prétend Texier.

L'intérieur de la mosquée n'est pas moins étonnant. Le plafond, en bois, est soutenu par quinze colonnes de granit sombre, recouvertes d'une teinte verte; elles sont disposées sur quatre rangées, chacune de quatre colonnes, à l'exception de celle du sud-ouest, qui n'en a que trois; des arcs relient les colonnes dans le sens de la longueur (1). Les chapiteaux sont très simples : une baguette, une gorge, un tore surmonté de l'abaque.

Le mirhab, que l'iman nous montra, non sans orgueil, est un ouvrage en briques vertes émaillées, dans le genre de celles de la mosquée verte de Brousse; l'encadrement est en mosaïque blanche et verte; tout le travail rappelle l'art persan.

La chaire ou membêr, à côté, est un autre chef-d'œuvre, mais cette fois en boiserie; c'est un fouillis admirable de branches, de feuilles, de fleurs et d'étoiles qui font honneur à l'artiste. Les volets intérieurs des fenêtres sont tous du même travail délicat.

On m'assura qu'il y avait aussi dans cette mosquée un candélabre d'un grand prix, mais, qu'à la demande du Sultan, on l'a expédié au musée de Constantinople.

Dans la cour, un turbé renferme deux tombeaux fort anciens;

(1) Avec la signification que nous attachons à ce mot dans un édifice religieux. On sait que les mosquées, surtout celles de style arabe, sont plus larges que longues; celle-ci, par exemple, a environ 25 mètres de largeur sur 20 seulement de profondeur.

c'était, en effet, cette mosquée qui contenait le tombeau de famille des princes d'Aïdin (Ducas, p. 83).

Le minaret, en briques émaillées, alternativement rouges et vertes, est d'un fort beau dessin.

L'iman faisait remonter la construction de cette mosquée à l'an 700 de l'hégire, ce qui correspondrait au commencement du XIVe siècle; comme on verra plus loin, l'histoire est d'accord avec cette date.

Le second djami ne date que du siècle passé; son fondateur était Caraoglou, un riche déré-bey de la contrée, dont le tombeau se voit au pied du minaret. Le portique est fait de quatre colonnes antiques; trois sont en granit, une en marbre; le chapiteau de cette dernière est à feuilles d'acanthe avec quatre aigles en guise de volutes. Les trois autres chapiteaux sont du style corinthien.

Près du grand pont, à l'est, à moitié cachée par les maisons voisines, s'élève une tour octogonale du moyen âge; à côté, un médressé avec des restes antiques et byzantins : deux chapiteaux corinthiens, à la base d'un escalier en bois, et, encastré dans un mur, un marbre avec une inscription mutilée où l'on distingue les lettres ΚΩΝΣΤΑΝΤ...

Dans le haut de la ville, il y a un second pont, ogival et d'origine plus récente.

Ce sont là les seules données qu'une visite rapide et les renseignements pris sur place nous ont permis de constater; il convient de mentionner encore l'inscription que M. Dém. Baltazzi a copiée à Birghi et que M. Condoléon a publiée dans les *Mittheilungen*, XIV, p. 99. Il est difficile de dire si la pierre provient d'Hypaepa, ou si elle appartenait à l'ancienne ville grecque qui occupait cet emplacement.

Il nous reste à passer en revue les témoignages littéraires qui concernent cette ville.

La lecture de l'intéressante dissertation de M. Carabacek, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, 1870, p. 531, est indispensable pour l'intelligence des événements et des résidences de la dynastie seldjoukide d'Aïdin. Elle a été résumée par M. Schlumberger dans sa *Numismatique de l'Orient latin*, p. 482. Le savant viennois base son travail aussi bien sur les auteurs arabes et turcs que sur ceux de Byzance; il donne la série des princes qui ont régné

de 1300 à 1426 sur cette principauté qui s'étendait sur les vallées du Méandre et du Caystre jusqu'à Smyrne. En 1333, le célèbre voyageur arabe Ibn-Batouta (1) se rend à Birghi, la résidence d'été du sultan Mohammed, fils d'Aïdin, dont il vante la généreuse hospitalité. Sans doute Aïdin lui-même aura choisi cette ville pour son yaïla, afin d'éviter les grandes chaleurs de la plaine du Méandre. Il y fit construire la mosquée d'Ôlou djâmi, et y établit un tombeau de famille. Birghi, située loin des côtes, au centre même de la principauté, était moins sujette aux vicissitudes de la guerre; ceci expliquerait aussi comment les auteurs turcs ont pu désigner le sultanat d'Aïdin par le nom de Birgui (2).

Ducas (p. 83), en racontant la prise d'Ayassoulouk par Djounéid, en 1403, où régnait alors Omour (Omar II, chez Karabacek), auquel il promit sa fille en mariage (τότε εἰς συμβάσεις ἐλθὼν μετὰ τοῦ Ὀμοὺρ καὶ τὴν θυγατέρα εἰς γυναῖκα αὐτῷ δοῦς), dit plus loin : θροῦς ἀναπτηδήσας πρωὶ ἐν τῷ δήμῳ ὡς ὁ ἡγεμὼν ἐτεθνήσκει · καὶ δὴ ἡλίου ἀνατείλαντος ἄραντες τὸ πτῶμα αὐτοῦ ἔφερον ἐν τὸ πολίχνιον ὁ Πυργίον καλεῖται, ἐν τῇ ὑπωρείᾳ τοῦ Τμώλου ὄρους κείμενον · ἐκεῖ αὐτὸν ἔθαψαν ἐγγὺς τῶν πατέρων αὐτοῦ · ὁ δὲ Τζινείτ εἰς ὕψος ἀρθεὶς καὶ τὴν ἡγεμονίαν ὡς πατρικὸν κλῆρον ἠγησάμενος αὐτόνομος ἡγεμὼν Ἀσίας ἐκλήθη (3).

Birghi ou Pyrgion était donc le Saint-Denis des princes d'Aïdin. Toutes ces données répondent parfaitement à ce que nous savons de la ville actuelle; la distance d'Éphèse à Birghi ne saurait être considérée comme un obstacle.

Les auteurs byzantins appellent cette ville Πυργίον et Πυργίν. Dans les *Acta et Diplomata* (Milosich et Müller, II, CCCXCVII; p. 104) il est dit : τὸ Πυργίον ὅπερ ἐν τοῖς τακτικοῖς Διὸς ἱερὸν ὀνομάζεται, et dans Parthey, p. 314, 60 : Πέργη, τὸ νῦν Πυργίν. Cette dernière entrée fait supposer à M. Ramsay, avec beaucoup de vraisemblance, que, lorsque la Pamphylie était tombée *in partes infidelium*, et qu'Attaleia fut devenue finalement le seul siège du christianisme dans cette région, le métropolitain de Perghé fut identifié avec celui de

(1) Ibn-Batouta, éd. Defremery, II, 298 et 309.

(2) De Mas Latrie, *Trésor de chronologie*, p. 1799.

(3) C'était donc Omour et non Djounéid qu'on a enterré à Birghi, auprès de ses pères (cf. Ramsay, *Hist. geography*, p. 12 et p. 430). De même M. Schlumberger fait épouser à Djounéid la fille d'Omour, tandis que c'est le contraire qui a eu lieu.

Pyrgion ou Dios Hiéron. L'élévation de Pyrgion au rang de métropole a eu lieu entre 1193 et 1199 (Gelzer, p. 547).

Le passage des *Acta et Diplomata* nous donne en même temps le nom antique de la ville. Hiéroclès et les *Notitiae* citent toujours Διὸς ἱερόν comme un évêché dans la vallée du Caystre.

Ici se présente une difficulté ; les références d'Étienne de Byzance : Διὸς ἱερόν, πολίχνιον Ἰωνίας μεταξὺ Λεβέδου καὶ Κολοφῶνος, et de Thucydide, VIII, 19, οἱ Χῖοι... ἔπλευσαν ἐς Ἄναια καὶ ἐλθούσης παρὰ Χαλκιδέως..... ἔπλευσαν ἐς Διὸς ἱερόν, sont en contradiction avec les auteurs byzantins.

M. Ramsay propose de reconnaître Διὸς ἱερόν dans les ruines près de Kos-bounar, décrites par moi dans le Μουσεῖον καὶ βιβλιοθήκη en 1880, ainsi que dans mon *Guide du voyageur à Éphèse* (Smyrne, 1891). Mais outre qu'elles n'ont pas le caractère d'un établissement urbain, elles sont, d'un côté, trop loin de la mer, et de l'autre, trop loin du groupe d'évêchés où cette ville figure ordinairement.

Le seul moyen de sortir d'embarras, c'est d'admettre l'existence de deux villes de ce nom, l'une sur le bord de la mer, où M. Kiepert la place sur sa carte, et l'autre au fond de la vallée du Caystre, à Birghi.

Hiéroclès, dont l'ordre strictement géographique dans les listes a été reconnu, place Διὸς ἱερόν entre Hypæpa, Ardioupolis (pour Arcadioupolis, la moderne Thira) et Κολοσή (mieux Κολοή, la moderne Kellès) ; c'est beaucoup plus loin qu'il énumère les villes de la côte, à partir de Lébédus.

Dans les *Notitiae*, Διὸς ἱερόν occupe toujours une place voisine d'Arcadioupolis.

Tous ces textes byzantins ne permettent pas de chercher cette ville sur le bord de la mer. Guhl, dans ses *Ephesiaca*, p. 21, 29, 30, mentionne aussi cette divergence et semble enclin à admettre l'existence de deux villes ayant porté ce nom : « Quod igitur cave ne confundas cum Διὸς ἱερῷ quod Steph. Byz. inter Lebedum et Colophonem situm tradit, eodemque loco memorat Thuc. et titulus Atticus de sociis ». La carte qui accompagne son ouvrage indique Dios Hiéron près de Kellès. Il avait en effet cité Ptolémée, V, 29, qui donne Hypaepa, Sardes, Philadelphie, Dios Hiéron, Métropolis, etc., et Pline, V, 31, qui fait l'énumération sui-

vante : Éphèse, Métropolis, Dios Hiéron, Hypaepa, Kaystriani, Kilbiani, etc.

Dans quelques listes de conciles enfin, Διὸς ἱερόν porte aussi le nom de *Christopolis*. Il en résulterait que les chrétiens, voulant éviter le nom païen de leur ville, l'ont changé en un autre plus en rapport avec la nouvelle foi.

En résumé, on voit que Ptolémée, Pline et les auteurs byzantins sont unanimes à placer Dios Hiéron dans la vallée haute du Caystre (1), Ét. de Byzance et Thucydide au contraire ne connaissaient qu'un Dios Hiéron sur la côte ; il est impossible de concilier des données si divergentes, à moins d'admettre l'existence de deux villes ayant porté ce nom. Tout alors devient clair et logique ; Birghi, l'ancienne capitale de la principauté d'Aïdin, est le Pyrgion du moyen âge, la Christopolis des premiers chrétiens, après avoir porté dans l'antiquité (et même beaucoup plus tard) le nom de Dios Hiéron.

G. WEBER.

Smyrne, septembre 1891.

(1) On peut ajouter le témoignage des monnaies de Dios Hiéron qui portent le type de la rivière Caystre avec la légende ΚΑΥϹΤΡΟΣ. Or la ville définie par Étienne de Byzance ne pouvait être située même à l'embouchure de cette rivière puisque Lébédos et Colophon sont toutes deux au nord de cette embouchure (T. R.).

NOTES SUR LES PROBLÈMES MUSICAUX

DITS D'ARISTOTE

Les deux récentes traductions du XIXe chapitre des *Problèmes* d'Aristote, par MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Ruelle, nous ont fourni l'occasion de relire ensemble avec attention ce texte d'une importance si grande pour l'histoire de la musique dans l'antiquité. Nous avons cru devoir consigner ici le résultat de nos observations communes, notamment pour donner « date certaine » aux corrections assez nombreuses que nous sommes amenés à proposer au texte traditionnel. Nous serons heureux d'apprendre que nous nous sommes rencontrés sur quelques points avec MM. Gevaert, Wagener et Volgraff, qui doivent publier bientôt, nous assure-t-on, une nouvelle édition de ces *Problèmes* (1).

I

Observations générales.

Le texte des *Problèmes musicaux* — comme celui du recueil des *Problèmes* tout entier — nous est parvenu en fort mauvais état.

(1) La partie *exégétique* de ce commentaire est notre œuvre commune; la critique et la correction du texte ont été principalement la tâche de l'un de nous (Th. Reinach). Notre travail achevé, M. Henri Weil a bien voulu revoir avec nous quelques problèmes et nous faire bénéficier de ses précieuses observations.

Les altérations qu'il a subies sont en partie de même nature que celles que l'on constate dans tous les ouvrages classiques de l'antiquité : répétitions, omissions, fautes d'*itacisme*, gloses marginales ou interlinéaires introduites dans le texte (1). Mais il présente, en outre, des causes de corruption propres qui tiennent à la manière même dont l'ouvrage s'est constitué. Dans les recueils originaux qui ont servi de base à notre compilation, il est probable que les *énoncés* des problèmes étaient nettement distingués des *solutions* par quelque caractère graphique. Or, il est arrivé que les derniers compilateurs — ou les copistes — ont par étourderie omis certains énoncés, de telle sorte que la solution correspondante, restant en l'air, a été naturellement rattachée par les éditeurs au problème précédent dont elle semblait faire partie. Un exemple bien net de ce genre de faute est offert par le problème 35. La première partie (jusqu'à la ligne 18 Didot) est consacrée à l'examen de la question : « Pourquoi l'octave est-elle la plus belle des consonances? » Puis, tout à coup, on aborde un sujet tout différent, une question de phonation et d'acoustique générale. Διὰ (?) παντὸς τοῦ φερομένου ἡ κατὰ μέσον κίνησις, etc. Il est évident qu'on a ici la solution d'un problème nouveau dont l'énoncé est perdu. — Les choses se sont passées de même dans les problèmes 4, 7, 39, etc.

Dans les cas que nous venons de citer, la séparation des deux problèmes n'offre guère de difficultés, parce que la première question est non seulement posée, mais résolue en entier; aussi les lacunes des n°s 35 et 4 ont-elles été déjà constatées par Septali et Bojesen. Mais quelquefois le « saut » du copiste a été plus étendu et par cela même plus difficile à apercevoir : il a passé de l'*énoncé* d'une question à la *solution* d'une question voisine; de là sont résultés des composés monstrueux, analogues aux monnaies « hybrides » des numismates, où le droit d'un coin monétaire se trouve associé avec le revers d'un autre coin. Bien entendu, tant qu'on n'avait pas reconnu la genèse de pareils rébus, leur explication littérale devait offrir des difficultés insurmontables. Les exemples

(1) Les interpolations de ce genre étaient particulièrement favorisées par la nature du sujet, la forme des questions et l'extrême concision des réponses dans les plus anciennes rédactions.

de « problèmes hybrides » que nous avons relevés dans le chapitre XIX sont les nos 16, 30, 43 et 47. Dans la suite de ce travail nous désignerons par des numéros *bis* tous les problèmes indûment rattachés aux problèmes qui les précèdent.

L'ordre, ou plutôt le désordre, dans lequel se succèdent les différents problèmes de chaque chapitre forme un grand obstacle à leur étude rationnelle. Cependant cet ordre n'est pas purement arbitraire. Il s'explique par la diversité des sources (1) où ont puisé les auteurs de notre compilation, et peut même servir à les révéler. Dans chaque section on trouve en effet de petits groupes de problèmes successifs qui se rattachent entre eux par un lien logique et portent incontestablement la marque, sinon d'un même auteur, du moins d'un même corps de doctrine. Ces problèmes se greffent souvent les uns sur les autres de la manière suivante. Dans la solution d'une question, l'auteur se trouve amené à s'appuyer sur un fait ou un principe considéré comme admis pour ne pas compliquer la discussion. Mais, le problème terminé, il reprend ce fait ou ce principe dans une nouvelle question et en rend compte à son tour. Ce genre de connexion s'observe notamment dans les problèmes 3-4 ; 7-8 ; 18-19 ; 38-39. En se fondant sur ces relations, ainsi que sur les problèmes textuellement ou partiellement répétés, en considérant d'autre part les divergences de doctrine, les variations de style et de terminologie, il ne serait pas impossible d'accomplir sur les *Problèmes* un travail de dissection analogue à celui que les savants allemands ont entrepris sur l'*Anthologie*, où ils s'efforcent de dégager les fragments des recueils primitifs de Méléagre et de Philippe, confondus et brouillés dans la compilation ultime de Céphalas. Toutefois un travail de ce genre n'aurait d'intérêt et de chances de succès que s'il portait sur l'ensemble de l'ouvrage. Bornant notre étude à un seul chapitre, nous croyons plus utile et plus instructif de rétablir dans le chaos un arrangement par ordre de sujets, qui aura l'avantage de mieux faire ressortir les répétitions et les contradictions, et surtout de mieux dégager les principes qui dominent chaque matière.

Pour la facilité des recherches, nous donnons ici un tableau des

(1) Ces sources seraient au nombre de quatre d'après le plus récent travail sur le sujet (E. Richter, *De Aristotelis problematis*, Bonn, 1885, Diss.).

paragraphes et des pages de notre étude où l'on trouvera examinés les divers numéros du chapitre XIX. Dans chaque paragraphe nous avons autant que possible suivi l'ordre naturel des numéros; cependant les problèmes répétés ont toujours été examinés conjointement.

N° du Probl.	Paragr.	Page.	N° du Probl.	Paragr.	Page.	N° du Probl.	Paragr.	Page.
1	VIII	42	18	VI	36	35 *bis*	II	27
2	II	26	19	VI	37	36	VII	41
3	III	29	20	VII	41	37	III	30
4	III	29	21	IV	31	38	VIII	45
5	VIII	42	22	IV	31	39	VI	37
6	VIII	42	23	V	33	39 *bis*	VI	37
7	IX	46	24	II	26	40	VIII	42
7 *bis*	III	30	25	IX	48	41	V	34
8	V	33	26	III	31	42	II	26
9	VIII	43	27	VIII	44	43	VIII	43
10	VIII	44	28	IX	50	44	IX	48
11	III	30	29	VIII	44	45	IV	34
12	VII	39	30	VIII	46	46	III	31
13	VI	36	30 *bis*	VIII	46	47	IX	46
14	VI	36	31	IX	50	47 *bis*	IX	49
15	IX	50	32	IX	49	48	VIII	45
16	VI	37	33	III	29	49	VII	40
16 *bis*	VIII	44	34	V	34	50	II	28
17	VI	36	35	VI	37			

Nous rappelons aussi l'ordre et les noms des sons de la gamme grecque en commençant par l'aigu et en prenant comme type l'octave de Mi à Mi :

nète	MI
paranète	RÉ
trite	UT
paramèse	SI
mèse	LA
lichanos	SOL
parhypate	FA
hypate	MI

II

Acoustique physique.

Prob. 2. « *Pourquoi le même individu avec la même voix se fait-il entendre plus loin quand il chante ou crie avec d'autres que* (lorsqu'il chante ou crie) *seul?* » Ce problème, qui serait mieux placé dans la section de la voix, n'est nullement identique, comme on l'a prétendu, au problème 52 du chapitre XI. Dans ce dernier, il n'est pas question de la *portée* des voix réunies, mais de leur *intensité*. L'auteur se demande pourquoi, dès que la distance est grande, cette intensité, quoique supérieure à celle de chaque voix isolée, n'est pas proportionnelle à leur nombre. Il l'explique par le fait que, *au delà d'une certaine distance,* une partie seulement des ondes atteint le but (l'oreille) : il en est de même quand plusieurs tireurs lancent des pierres sur un même but; plus le but est éloigné, moins il y aura de pierres qui l'atteindront (1).

Dans notre problème 2, l'auteur a recours à une autre comparaison, singulièrement inexacte, empruntée à la géométrie et qui, prise au pied de la lettre, reviendrait à dire que la portée du son total est proportionnelle au carré du nombre des voix !

Prob. 24 = 42. « *Pourquoi si, après avoir pincé* (*fait résonner*) *la nète, on l'arrête, l'hypate seule paraît-elle répondre?* »

L'épigramme d'Agathias, rappelant un fait plus saillant, dit *vice versa* (*Anth. Pal.* XI, 352):

Δεξιτέρην ὑπάτην ὁπότε πλήκτροισι δόνησας,
ἡ λαιὴ νήτη πάλλεται αὐτομάτως,

et l'on serait tenté d'après cela d'intervertir dans notre problème (comme au n° 23 *infra*) les mots νήτη et ὑπάτη ; toutefois la solution détaillée du n° 42 ne permet pas cette correction, et d'ailleurs le

(1) Ce texte exige deux corrections. Nous croyons que les mots εἰς τὸ πόρρω ont été reculés trop loin : on pourrait les placer après φθεγγομένων. Puis dans la phrase de la comparaison nous lisons : οὔτε γὰρ... οὐθὲν ἀφίξεται βέλος ἢ (sans οὐ) κατὰ λόγον.

fait constaté est vrai, quoique moins sensible que le phénomène inverse. La première explication proposée — que le son de la nète en s'éteignant devient le son de l'hypate (1) — est diamétralement opposée à la vérité, puisque les sons harmoniques d'une corde, qui vibrent, en effet, lorsqu'on éteint le son fondamental, sont *plus aigus* que le son principal. Le fait allégué comme preuve (qu'on peut chanter la nète d'après l'hypate) ne prouve rien; ensuite, nous ne comprenons pas les mots ὡς γὰρ οὔσης αὐτῆς ᾠδῆς νεάτης qui renferment une corruption. Nous en dirons autant de la phrase qui suit et qui propose une deuxième explication : Ἐπεὶ δὲ καὶ ἠχὼ ᾠδή τίς ἐστιν, ἀφή ἐστι φωνῆς τῆς νεάτης ληγούσης, ἦχος ὢν ὁ αὐτὸς τῷ τῆς ὑπάτης φθόγγῳ κινεῖ, εἰκότως τῇ ὁμοιότητι τὴν ὑπάτην ἡ νήτη δοκεῖ κινεῖν. On ne peut extraire un sens de ce galimatias qu'en recourant à des corrections assez violentes, par exemple : ἐπεὶ δὲ καὶ ἠχὼ ᾠδή, [καὶ] ἀφή [τίς] ἐστι φωνῆς τῆς νεάτης ληγούσης, [ἧς] ἦχος ὁ αὐτὸς τῷ τῆς ὑπάτης φθόγγῳ ... εἰκότως τὴν ὑπάτην ἡ νήτη δοκεῖ κινεῖν. Ensuite τὴν μὲν γὰρ νεάτην ἴσμεν [ὡς οὐ] (ms. οὐ) κινεῖται etc. La troisième explication, qui n'a été bien rendue par aucun des traducteurs français, est plus plausible, sinon plus exacte dans le détail : la nète étant fortement tendue, en la pinçant énergiquement on fait vibrer la traverse (ζυγόν) de la lyre et avec elle toutes les autres cordes; or parmi celles-ci l'hypate seul a un son apparenté à celui de la nète; ce son s'ajoute au son expirant de celle-ci et domine tous les autres. A la fin, nous adoptons l'excellente correction de Bojesen [ἄλλ]ως τε καὶ βραχείας κιν[ήσε]ως αὐταῖς γεγενημένης. Le n° 24 reproduit substantiellement cette dernière explication sans répéter l'erreur de l'identité du son mourant de la nète avec l'hypate. Il se contente de dire : ὅτι συμφυὴς (2) μάλιστα γίνεται τῷ φθόγγῳ ὁ ἀπὸ ταύτης ἦχος διὰ τὸ σύμφωνος εἶναι. Nous corrigeons en ἀντίφωνος, car les sons de la quinte et de la quarte sont aussi σύμφωνοι à celui de la nète.

Prob. 35 *bis*. Nous avons indiqué plus haut que ce problème, actuellement rattaché au n° 35, est, en réalité, tout à fait distinct de celui-ci. Il commence avec les mots (l. 18 Did.) Διὰ παντὸς τοῦ

(1) On la retrouve au problème 39 *bis* : ἡ γὰρ δευτέρα τῆς νεάτης πληγὴ τοῦ ἀέρος ὑπάτη ἐστίν.

(2) Agathias, dans l'épigramme citée, se moque agréablement de cette « parenté des boyaux ».

φερομένου, qu'on a traduits par « dans tout mobile ». Mais cela ne serait guère grec ; le mot διά paraît être un débris du commencement de l'énoncé du problème qu'on pourrait restituer ainsi : διὰ [τί ἡ φωνὴ ἀνὰ μέσον ὀξυτάτη ; Ἢ ὅτι] παντός etc.

L'explication est que tout mouvement est plus rapide au milieu de la course (ce qui du moins pour un projectile n'est pas exact) ; or, à un mouvement plus rapide correspond un son plus aigu (1) ; témoin les cordes qui rendent un son d'autant plus aigu qu'elles sont plus tendues et, par conséquent, vibrent plus vite (διὸ καὶ χορδαὶ ἐπιτεινόμεναι ὀξύτερον φθέγγονται · θᾶττον γὰρ ἡ κίνησις γίνεται). Or la voix (Ἡ δὲ φωνή ; la correction de Bussemaker εἰ δὲ φωνή paraît inutile) est un transport d'air ou de tout autre milieu vibrant, donc, etc.

Prob. 50. « *Pourquoi si de deux vases* (πίθοι) *égaux et semblables l'un est vide, l'autre à moitié plein, les résonances qu'ils produisent donnent-ils la consonance d'octave ?* » Voici la réponse : Ἢ ὅτι διπλασία γίνεται (supprimer καί) ἡ (*scil.* ἠχὼ) ἐκ τοῦ ἡμίσεως τῆς ἐκ τοῦ κενοῦ ; il faut entendre par là que le son du vase à moitié plein est à l'octave *aiguë* de l'autre, car pour les péripatéticiens la nète est le double de l'hypate (cp. prob. 35 : ἐπεὶ γὰρ διπλασία ἡ νήτη τῆς ὑπάτης, οἷα ἡ νήτη δύο, ἡ ὑπάτη ἕν etc.)

La suite de l'explication confirme cette traduction : « l'air circule deux fois plus lentement dans un espace double (par conséquent dans le vase vide), et à un mouvement plus rapide correspond un son plus aigu. » D'ailleurs l'auteur ajoute : τί γὰρ διαφέρει τοῦτο ἢ ἐπὶ τῶν συρίγγων ; En effet, dans les syringes, comme on le verra plus loin (prob. 23), à un tuyau de longueur double correspond un son à l'octave grave.

Il est essentiel de remarquer que le son, dans l'expérience ici mentionnée, est obtenu non en *frappant* sur la paroi du vase (comme le croit M. Barthélemy Saint-Hilaire), mais en *soufflant* fortement à l'entrée : le πίθος était un vase très allongé en forme de fuseau. Dans le cas de percussion, en effet, le son serait produit par la vibration de la paroi et le résultat précisément l'inverse de celui qui est énoncé ici : plus le vase est plein, plus le son est grave.

(1) Ce dernier principe, éminemment aristotélicien, est rappelé un grand nombre de fois (*De anima*, II, 8, 8 ; éd. Did. III, 755 ; Prob. XI, 3, 6, 20 etc..., XIX, 21, 37 etc...).

III

Acoustique physiologique.

Prob. 3. « *Pourquoi la voix se soutient-elle avec peine* (pour le sens de ἀπορρήγνυμι cp. XI, 12 et 46) *en chantant la parhypate* deuxième note de la gamme), *non moins qu'en chantant la nète et les* (autres) *notes supérieures* μετὰ δὲ διαστάσεως (lire διατάσεως, « effort »; *Polit.* VII, 15, 6) πλείονος; Ἢ ὅτι χαλεπώτατα ταύτην ᾄδουσιν <καὶ αὕτη ἀρχή>. Les mots entre crochets n'ont point de sens (1). A la dernière phrase de ce problème se rattache immédiatement le suivant.

Prob. 4. « *Mais pourquoi chante-t-on difficilement celle-ci* (la parhypate) *et facilement l'hypate* (fondamentale) » καίτοι δίεσις ἑκατέρας. L'emploi du mot ἑκατέρας indique que l'énoncé est incomplet ou elliptique; l'explication montre comment il faut le compléter. Ἢ ὅτι μετ' ἀνέσεως ἡ ὑπάτη καὶ ἅμα μετὰ τὴν σύστασιν (lire avec Ruelle σύντασιν, « forte tension ») ἐλαφρὸν τὸ ἄνω (lire κάτω) βάλλειν; Διὰ ταὐτὸ δ' ἔοικε καὶ τὰ <πρὸς μίαν λεγόμενα πρὸς ταύτην ἢ παρανήτην>. Ces derniers mots sont misérablement corrompus; peut-être : τὰ λεγόμενα περὶ τὴν νήτην ἢ παρανήτην. Les dernières lignes de ce problème sont, comme l'a vu Bojesen, le fragment d'un problème tout différent, relatif à l'esthétique musicale; mais le texte en paraît corrompu sans remède. — Nous rattachons à ces deux problème le

Prob. 33. « *Pourquoi est-il plus commode* (εὐαρμοστότερον; s. e. pour le chanteur) *d'aller de l'aigu au grave que du grave à l'aigu?* » Nous rétablissons ainsi la suite du problème : Πότερον ὅτι τὸ [μὲν] ἀπὸ τῆς ἀρχῆς γίνεται ἄρχεσθαι (?) <ἡ γὰρ μέση καὶ ἡγεμὼν ὀξυτάτη τοῦ τετραχόρδου>, τὸ δ' οὐκ ἀπ' ἀρχῆς, ἀλλ' ἀπὸ τελευτῆς; Ἢ ὅτι τὸ βαρὺ ἀπὸ τοῦ ὀξέος γενναιότερον καὶ εὐφωνότερον; Les mots que nous avons mis entre crochets sont évidemment la glose d'un annotateur qui voulait expliquer pourquoi l'aigu est considéré comme le commencement naturel de la gamme. A supposer que cette glose soit

(1) Peut-être proviennent-ils d'une glose sur παρυπάτη ainsi conçue : καίτοι αὕτη ἐν ἀρχῇ.

réellement intercalée à sa place, l'explication consisterait à dire que dans le tétracorde inférieur la mèse est la note la plus aiguë, or la mèse a le caractère d'une note « directrice » (ἡγεμών), donc c'est bien l'aigu qui est le commencement. On pourrait aussi entendre ἡγεμών de la nète, qui est pareillement le commencement du tétracorde supérieur.

En se fondant sur ce problème 33, on est amené à croire que dans les problèmes 3 et 4, pour obtenir un sens satisfaisant, il faut rétablir ou suppléer l'idée suivante : « Pourquoi est-il plus facile de chanter l'hypate (après la parhypate) que la parhypate (après l'hypate) ? » — et de même : « la paranète (après la nète) que la nète (après la paranète) ? » Ce seraient des applications particulières du principe général posé au n° 33.

Prob. 11. Διὰ τί ἡ ἀπηχοῦσα ὀξυτέρα; Ἢ ὅτι ἔλαττον, ἀσθενεστέρα γινομένη; Après ἔλαττον il semble qu'il faille suppléer un verbe, peut-être κινεῖ τὸν ἀέρα (cp. XI, 3). En effet, le substantif qu'il faut sous-entendre après ἀπηχοῦσα n'est certainement pas χορδή, comme le veut Ruelle, mais φωνή. Le verbe ἀπηχεῖν signifie « détonner en parlant » comme ἀπᾴδειν (26 et 46) signifie « détonner en chantant ». Cp. XI, 6 : « Ceux qui veulent imiter des gens qui crient de très loin rendent des sons aigus comme ceux qui détonnent, » ὅμοιον τοῖς ἀπηχοῦσιν. M. B. Saint-Hilaire traduit bien à tort « une voix aiguë assez pareille à celle de l'écho ! »

Prob. 37. « *Pourquoi, puisque les sons aigus de la voix correspondent à une petite quantité* (d'air déplacé) *et les sons graves à une grande* — τὸ μὲν γὰρ βαρὺ διὰ τὸ πλῆθος βραδύ (ms. βαρύ), τὸ δ' ὀξὺ δι' ὀλιγότητα ταχύ — *est-il néanmoins plus difficile de chanter l'aigu que le grave?* » L'auteur résout cette contradiction apparente par une subtilité qui se retrouve textuellement ailleurs (XI, 21) : autre chose est avoir la voix aiguë de nature, ce qui est un signe de faiblesse, puisque cela consiste à ne pouvoir remuer qu'une petite quantité d'air ; autre chose chanter l'aigu, ce qui est un signe de force, puisque cela consiste à remuer rapidement l'air et qu'un mouvement *rapide* atteste une impulsion énergique (1).

(1) La dernière ligne du problème 7, qui est un fragment d'un problème perdu, reproduit en termes identiques la théorie du 37 : ἐπεὶ τὸ ὀξὺ δυνάμεως [σημεῖον?] μᾶλλον, τὸ δὲ βαρὺ ῥᾷον φθέγξασθαι.

La fin est mal ponctuée dans l'édition Didot. On écrira : Διὸ καὶ οἱ ἐκτικοὶ ὀξύφωνοι, καὶ ἔργον τὰ ἄνω ᾄδειν. « Voilà pourquoi il est à la fois vrai que les gens étiques ont la voix aiguë, et qu'il est difficile de chanter les sons aigus. » Quant aux derniers mots τὰ δὲ βαρέα κάτω, ils sont visiblement altérés ; Ruelle change κάτω en ἧττον ; nous aimerions mieux écrire τὰ δὲ κάτω ἧττον (βαρέα serait une glose de κάτω).

Nous venons de voir que les sons aigus sont plus difficiles à produire (pour une voix normale) ; cette idée est nettement contredite par le **prob. 26** : « *Pourquoi la plupart des chanteurs détonnent-ils vers l'aigu ? Est-ce parce qu'il est plus facile de chanter l'aigu que le grave ? Ou parce que l'aigu est moins bon que le grave* (!) *et que se tromper c'est faire ce qui est moins bon ?* » Le **prob. 46**, dont l'énoncé est identique, donne seulement comme réponse la première de ces deux explications.

IV

Pratique du chant.

Prob. 21 « *Pourquoi les fautes de chant* (les fausses notes) *se remarquent-elles plus dans le grave que dans l'aigu ?* » Réponse : πότερον ὅτι πλείων ὁ χρόνος ὁ τοῦ βαρέος, οὗτος δὲ μᾶλλον αἰσθητός.

Vient ensuite un Ἢ ὅτι qui semble inaugurer une explication nouvelle, tandis qu'elle ne fait guère que confirmer la première sous une autre forme.

Quant à la phrase qui suit l'énoncé — ὁμοίως δὲ καὶ [ἐν] τῷ ῥυθμῷ οἱ ἐν τῷ βραδυτέρῳ (mss. βαρυτέρῳ) πλημμελοῦντες κατάδηλοι μᾶλλον —, elle ne paraît pas à sa place ; on pourrait la reléguer à la fin du problème, comme une confirmation de la preuve alléguée ; mais il est plus probable qu'elle constitue une simple glose, comme toutes (ou presque toutes) les observations insérées ainsi entre un énoncé et une solution (voir les n°s 9, 14, 18, 27).

Prob. 22 et **45** (énoncé identique). « *Pourquoi un chœur composé d'exécutants nombreux garde-t-il mieux la mesure qu'un petit nombre ?* » Réponse : Ἢ ὅτι μᾶλλον πρὸς ἕνα τε καὶ ἡγεμόνα βλέπουσι καὶ

βραδύτερον ἄρχονται ὥστε ῥᾷον etc. Le mot ἄρχονται, quoiqu'il se trouve dans les deux textes, est inadmissible ; il ne s'agit pas de « commencer » lentement, mais de « chanter » lentement comme l'expliquent très bien les mots ἐν γὰρ τῷ τάχει ἡ ἁμαρτία. Nous avions songé à ἔρχονται, comme très voisin du texte, mais le sens figuré de ἔρχομαι aurait besoin d'être appuyé sur des exemples. Peut-être faut-il écrire ἄρχοντα et traduire : « un chef *qui les conduit* plus lentement. » Quant aux mots ῥᾷον τοῦ αὐτοῦ τυγχάνουσιν il faut les traduire : « ils arrivent plus facilement ensemble » et non, comme le dit Ruelle, « au même mouvement ».

V

Acoustique mathématique.

Rappelons ici les lois principales de l'acoustique mathématique.

I. — L'acuité d'un son dépend de la vitesse des vibrations du corps sonore qui le produit. Plus les vibrations sont rapides, plus le son est aigu.

II. — Les nombres qui expriment les vibrations de deux sons consonants entre eux sont dans les rapports simples de 2 : 1 pour l'octave, 3 : 2 pour la quinte, 4 : 3 pour la quarte, etc.

III. — L'acuité, c'est-à-dire la vitesse des vibrations d'une corde sonore (fixée à ses extrémités) est :

1° Inversement proportionnelle à la longueur de la corde.
2° — — à son épaisseur.
3° Directement — à la racine carrée du poids tenseur.
4° Inversement — à la racine carrée de la densité de la corde.

Nous verrons dans la suite de cette étude que les péripatéticiens connaissaient la loi III, 1°, et les rapports de longueur II qui en résultent pour les consonances (ces lois avaient été établies par Pythagore à l'aide du monocorde). Ils avaient deviné également les lois I et III, 3°, sans être en état de leur donner une expres-

sion mathématique précise. Quant aux lois III, 2° et 4°, on ne les voit nulle part mentionnées (1).

Prob. 8. Διὰ τί (*en quel sens peut-on dire*) (2) ἡ βαρεῖα (s. e. χορδή) τὸν τῆς ὀξείας ἰσχύει φθόγγον. Ce problème se rattache au problème 7 (voir *infra* p. 46), où pour expliquer un fait d'histoire musicale l'auteur s'était appuyé sur ce principe (ὅτι ἡ βαρυτέρα ἰσχύει τὸν τῆς ὀξυτέρας φθόγγον). Les traducteurs rendent ἰσχύει par « augmente, fortifie » (Ruelle, B. Saint-Hilaire) ou « équivaut », *valet* (trad. Didot). Mais ἰσχύω n'est jamais qu'un verbe neutre (3) qui signifie « être fort, devenir fort ». Il faut peut-être corriger ἰσχύει en ἴσχει, « contient » ou « équivaut ». Cp. prob. 12 : ἢ ὅτι τὸ βαρὺ μέγα ἐστὶν ὥστε κρατερόν, καὶ ἔνεστιν ἐν τῷ μεγάλῳ τὸ μικρόν (voir aussi 13). C'est exactement la même théorie qu'ici, où le son aigu est comparé à un angle aigu, le son grave à un angle obtus, — comparaison sans valeur d'ailleurs et qui n'est qu'un jeu de mots.

Prob. 23. Διὰ τί διπλασία ἡ νήτη τῆς ὑπάτης ; Wagener corrige : Διὰ τί διπλασία ἡ ὑπάτη τῆς νήτης ; et nous croyons cette correction bonne, quoique dans un autre problème (n° 35) ainsi que dans un fragment d'Aristote conservé par Plutarque, *De Musica*, 23, on retrouve cette même formule διπλασία ἡ νήτη τῆς ὑπάτης ; mais nous verrons que dans ces deux derniers cas elle a un sens différent qui se rapporte aux tensions ou à la vitesse des vibrations. Ici, au contraire, comme le prouve la suite du problème, il est question de longueurs de cordes et en ce sens il est vrai de dire que, toutes choses égales d'ailleurs, la *corde* qui donne l'octave est *moitié* de la corde qui donne le son fondamental. Dans la lyre ancienne les cordes étaient d'égale longueur ; elles ne différaient que par la tension et probablement l'épaisseur ; le principe énoncé ne sautait donc pas aux yeux et l'auteur le justifie par des analogies : 1° une corde qu'on fait vibrer successivement dans toute sa longueur et dans la moitié de sa longueur, donne l'octave (lire συμφωνεῖ ou συμφωνοῦσι au lieu de συμφωνοῦσα) ; 2° dans les chalumeaux (syringes à un seul tuyau), le son produit en soufflant dans le trou du milieu est à l'octave (aiguë) de celui qu'on obtient en soufflant

(1) Voir cependant la note de M. Tannery à la fin de cet article.

(2) Les mots Διὰ τί doivent souvent être traduits ainsi.

(3) Chez Polybe V, 26, 13, certains éditeurs lisent il est vrai τάλαντον ἰσχύουσιν (*valoir* un talent), d'autres corrigent en ἴσχουσιν.

d'un bout à l'autre; 3° dans les flûtes (nous lisons avec Wagener αὔλοις pour ἄλλοις), on obtient l'octave en doublant l'intervalle (1), la quinte en l'augmentant de moitié (les mots ὁμοίως... ἡμιολίῳ ont été à tort supprimés comme une dittographie par Bojesen; ils doivent être suivis d'un point); 4° dans les flûtes de Pan (syringes polycalames; lire ἔτι, non ὅτι), on place le bouchon de cire à l'extrémité du tuyau pour l'hypate, et à mi-chemin du tuyau pour la nète; semblablement pour la quinte et la quarte; 5° dans les *trigones* et *psaltérions* (sortes de harpes; lire ἔτι ἐν, sans οἱ, qui provient d'une répétition étourdie du commencement de la phrase pénultième; puis τριγώνοις [καὶ] ψαλτηρίοις), à tension égale, les cordes de longueur simple et double sonnent l'octave.

Ce problème est important pour l'histoire des instruments anciens, non moins que celle des théories musicales; il montre que les péripatéticiens avaient étendu aux instruments à vent les lois découvertes par Pythagore pour les longueurs de cordes. On a déjà vu d'ailleurs que le problème 50 applique la même théorie au phénomène des vases sonores.

Prob. 34 = 41. (Ces problèmes suivent la terminologie pythagoricienne en désignant l'accord de quinte sous le nom de δι' ὀξειῶν, dont l'étymologie exacte nous échappe.) « *Pourquoi la double quinte* (neuvième) *et la double quarte* (septième) *ne sont-elles pas des consonances, tandis que la double octave l'est?* » La réponse (n° 41) est que, dans le cas de l'octave, on a une série de trois nombres dont la raison géométrique est 2 : alors le premier et le dernier sont dans un rapport simple, 4 : 1. Au contraire, dans le cas de la quinte, on a la série $n : 3/2\, n : 3/2 \times 3/2\, n$. Les termes extrêmes ($n$ et $9/4\, n$) ne sont dans aucun rapport simple entre eux, puisqu'ils ne sont ni multiples ni ἐπιμόριοι. (Deux nombres sont dits ἐπιμόριοι quand leur rapport est exprimé par une fraction dont les deux termes ne diffèrent que de l'unité : 3/2, 4/3, etc.). De même pour la double quarte ($n : 4/3\, n : 16/9\, n$). « Or la consonance consiste précisément dans l'existence d'un rapport simple entre deux sons. » Ὥστ' ἐπεὶ συμφωνία λόγον (Bojesen; ms. εὔλογον) ἐχόντων φθόγγων (ms. φόγγον) πρὸς ἀλλήλους ἐστί. Le texte du n° 34 n'est qu'un abrégé informe de cette solution. Il faut lire en tout

(1) Nous ne savons pas bien ce que c'est que ce διάστημα.

cas : Ἢ ὅτι οὐδὲ δὶς δι' ὀξειῶν, οὐδὲ δὶς διὰ τεττάρων [ἀνὰ λόγον] ἐστίν, τὸ δὲ etc.

On remarque que dans ce problème l'auteur établit un rapport numérique entre les sons eux-mêmes et non pas entre les longueurs de cordes qui leur correspondent. Une théorie toute semblable est exposée d'après Aristote dans Plutarque, *De mus.* 23; là on assigne aux principales notes de la gamme les valeurs suivantes en unités (μονάδες) : hypate 6, mèse 8, paramèse 9, nète 12. Il est clair que si ces théoriciens avaient en vue les longueurs de cordes, ces nombres devraient être précisément inverses; d'autre part, les tensions, mesurées par les poids tenseurs, (et il n'existe pas d'autre moyen rigoureux de les mesurer), sont proportionnelles, non à ces nombres, mais à leurs carrés. Il ne reste donc qu'une explication : c'est que les pythagoriciens et péripatéticiens avaient en vue les nombres de vibrations des différents sons, dont ils n'avaient pas pu déterminer les grandeurs absolues, mais dont ils avaient deviné les proportions exactes, en les considérant comme inverses des longueurs de cordes.

VI

Théorie des consonances.

En lisant les problèmes suivants on n'oubliera pas que les anciens n'admettaient que trois consonances : l'octave (et ses multiples), la quinte et la quarte. Il faut aussi préciser le sens du mot *antiphone* que nous rencontrerons fréquemment. Un son est *antiphone* d'un autre lorsqu'il lui équivaut exactement pour l'oreille, sans toutefois lui être identique; c'est un unisson *apparent*. L'expression a pour origine la pratique des chœurs mixtes où les voix d'enfants et d'adultes chantaient la même mélodie, en apparence à l'unisson, en réalité à l'octave. On peut dire que, en fait, sons antiphones et sons à l'octave sont termes synonymes; mais l'origine des deux conceptions est toute différente et des traces de cette différence se retrouvent partout dans la théorie : il est probable que l'on chanta pendant longtemps des chœurs

antiphones avant de se douter que les deux groupes de voix chantaient à l'octave l'un de l'autre.

Prob. 13. « *Pourquoi dans la consonance d'octave le son grave est-il antiphone de l'aigu et non pas l'aigu du grave?* » Réponse : ἢ ὅτι μάλιστα μὲν ἐν ἀμφοῖν ἐστι τὸ ἀμφοῖν μέλος, εἰ δὲ μή, ἐν τῷ βαρεῖ; μεῖζον γάρ. Cette théorie, sans valeur d'ailleurs, que le son grave est « plus grand » que l'aigu, se rencontre dans tout un groupe de problèmes (7, 8, 12) (1).

Prob. 14. « *Pourquoi la consonance d'octave n'est-elle pas perceptible et se confond-elle pour l'oreille avec l'unisson* (δοκεῖ ὁμόφωνον εἶναι), *soit dans le phénikion, soit dans la voix humaine?* » Nous lisons ensuite : <τὰ γὰρ ἐν τοῖς ὀξέσιν [καὶ βαρέσιν] ὄντα οὐχ ὁμόφωνα, ἀλλ' ἀνὰ λογὸν ἀλλήλοις διὰ πασῶν (2).> Ἢ ὅτι <ὥσπερ ὁ αὐτὸς εἶναι δοκεῖ φθόγγος> διὰ τὸ ἀνάλογον ἰσοτής [τίς ἐστι] (ms. ἐπὶ) φθόγγων, τὸ δ' ἴσον τοῦ ἑνός (cf. *Métaph.* IX, 3, p. 1054 *b* 3 : ἔν τισιν ἰσότης ἑνότης). Les mots placés entre crochets sont une glose de δοκεῖ ὁμόφωνον εἶναι dans l'énoncé. L'omission de τις après ἰσότης (ἰσοτις) et la confusion de ἐστὶ avec ἐπὶ se justifient paléographiquement sans peine.

Prob. 17. Le texte de ce problème est corrompu. Nous le restituons à peu près ainsi : Διὰ τὶ [ἐν τῷ διὰ] πέντε οὐκ ᾄδουσιν ἀντίφωνα; Ἢ ὅτι οὐχ ἡ αὐτὴ ἡ σύμφωνος (s. e. χορδή) [δοκεῖ] <τῇ συμφωνίᾳ> ὥσπερ ἐν τῷ διὰ πασῶν; ἐκείνη γὰρ ἐν τῷ βαρεῖ ἀνὰ λόγον ὡς ἡ ὀξεῖα ἐν τῷ ὀξεῖ, ὥσπερ οὖν ἡ αὐτή ἐστιν ἅμα καὶ ἄλλη · αἱ δ'ἐν τῷ διὰ πέντε καὶ διὰ τεττάρων οὐκ ἔχουσιν οὕτως, ὥστ' οὐκ ἐμφαίνεται (?) ὁ τῆς ἀντιφώνου φθόγγος · οὐ γάρ ἐστιν ὁ αὐτός. — Τῇ συμφωνίᾳ est une glose de ἐν τῷ διὰ πέντε. On remarquera la définition des sons antiphones : « ils sont les mêmes tout en étant différents. »

Prob. 18. « *Pourquoi dans le chant* (à deux voix ou avec accompagnement) *n'emploie-t-on que la consonance d'octave?* »

Les mots qui suivent — μαγαδίζουσι γὰρ ταύτην, ἄλλην δ' οὐδεμίαν — semblent être une glose marginale : l'auteur de cette glose voulait simplement rapprocher de l'énoncé un fait analogue dans la musique instrumentale ; nous reviendrons sur ce point à propos du problème 39 *bis*. Ici, il n'est question que du chant antiphone

(1) La réponse du pr. 13 semblerait mieux convenir au pr. 12 (*infra*, p. 39) et *vice versa*. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu interversion des deux réponses.

(2) Glose. Voir l'observation sur le n° 21 *suprà*.

(voix contre voix), ou du chant avec accompagnement de flûte à l'octave. Nous avons des doutes sur μελῳδεῖται à la dernière ligne; on attendrait plutôt ᾄδεται.

La réponse au problème 18 (où il faut lire ἐν δὲ ταῖς ἀντιφώνοις, non τοῖς) est fondée sur l'équivalence des sons antiphones qui composent l'octave. « Quand on chante l'un, c'est comme si l'on chantait l'accord entier. » Le **prob. 19** demande pourquoi ce phénomène n'a lieu que dans les sons antiphones (à intervalle d'octave). Réponse : Ἢ ὅτι μόναι ἴσον ἀπέχουσι τῆς μέσης; On a peine à croire qu'une pareille ineptie puisse être attribuée même à un disciple; le problème tout entier doit être la glose d'un grammairien totalement étranger à la musique. La suite est altérée : Ἡ οὖν μεσότης (sans doute ἰσότης comme au n° 14) ὁμοιότητά τινα ποιεῖ τῶν φθόγγων, καὶ ἔοικεν ἡ ἀκοὴ λέγειν ὅτι ἡ αὐτὴ καὶ ὅτι ἀμφότεραι ἔσχαται. Ces derniers mots n'ont pas de sens; peut-être : ὅτι ἡ αὐτὴ ἀμφότεραι ἔσχαται « que les deux sons extrêmes sont identiques ».

Prob. 35. « *Pourquoi l'octave est-elle la plus belle des consonances?* »

La réponse est tirée de considérations mathématiques tout à fait pythagoriciennes : c'est que le quotient des nombres qui expriment les sons limites de l'octave est un nombre entier 2, tandis que dans la quinte et la quarte ce rapport est fractionnaire (3/2, 4/3) (1). Le texte a subi plusieurs altérations. Nous lisons : Τῆς δὲ μέσης (s. e. νήτη ἐστὶν) ἡμιόλια · τὸ δ' ἡμιόλιον (mss. : τὸ γὰρ διὰ πέντε ἡμιόλιον, glose évidente) οὐκ ἐν ὅλοις ἀριθμοῖς ἐστιν · ὅσον (ms. οἷον) γὰρ < ἓν > τὸ ἔλαττον, τὸ μεῖζον τοσοῦτον τε (*sic* Bekker; ms. δέ) καὶ ἔτι τὸ ἥμισυ... ὁμοίως δὲ καὶ ἐν τῷ διὰ τεττάρων ἔχει · τὸ γὰρ ἐπίτριτόν ἐστιν ὅσον τὸ μεῖον (Bojesen; mss. : τεμεῖν ὅ) καὶ ἔτι ἓν τῶν τρίων (mss. : τεττάρων) < ἐπίτριτόν ἐστιν glose >. La fin de ce problème, qui constitue en réalité un problème distinct (35 *bis*), a déjà été étudiée.

Une question toute semblable est posée par le **prob. 16** : Διὰ τί ἥδιον τὸ ἀντίφωνον τοῦ συμφώνου; Mais la réponse n'a aucun rapport avec la question; c'est un nouveau problème dont l'énoncé est perdu et que nous étudierons sous la rubrique *esthétique musicale* (16 *bis*).

(1) Ici encore ces chiffres n'ont de sens que s'ils se rapportent à la vitesse des vibrations.

Prob. 39 et 39 *bis*. Διὰ τί ἥδιόν ἐστι τὸ ἀντίφωνον (*sic* **la plupart** des commentateurs depuis Gaza au lieu du σύμφωνον des mss.) τοῦ ὁμοφώνου; Ἢ ὅτι (mss. καὶ) τὸ μὲν ἀντίφωνον σύμφωνόν ἐστι διὰ πασῶν · ἐκ παίδων γὰρ [καὶ] νέων καὶ (peut-être ἢ) ἀνδρῶν γίνεται τὸ ἀντίφωνον, etc. Le καί omis par un premier copiste et rajouté dans l'interligne aura été déplacé par le second copiste.

La fin de ce problème, à partir de Μαγαδίζουσι, forme une question distincte (39 *bis*), dont l'énoncé est perdu ou plutôt altéré. Nous le rétablissons ainsi : [Διὰ τί] μαγαδίζουσιν < δ' > ἐν τῇ διὰ πασῶν συμφωνίᾳ; [Ἢ] ὅτι, etc., (la *magadis* est un instrument à cordes qui embrassait plusieurs octaves; on touchait toujours ensemble deux cordes correspondantes de deux octaves consécutives : en un mot, le jeu consistait en « suites d'octaves ») (1). La réponse est intéressante.

De même, dit l'auteur, que les pieds rythmiques (plus exactement, les parties d'un pied, l'*arsis* et la *thesis*) ont entre eux un rapport simple — 1 : 1, 2 : 1, etc., — οὕτω καὶ οἱ ἐν τῇ συμφωνίᾳ φθόγγοι λόγον ἔχουσι κινήσεως πρὸς αὐτούς. (Ce passage est, à notre connaissance, le seul où il soit clairement dit que les rapports numériques des sons sont des rapports de *vitesse*, c'est-à-dire de vibration.) Ce qui suit est difficile : Τῶν μὲν οὖν ἄλλων συμφωνιῶν ἀτελεῖς αἱ θατέρου καταστροφαί εἰσιν, εἰς ἥμισυ [ἢ τριτόν] τελευτῶσαι. Le sens général est évidemment (comme au prob. 35) que dans les autres consonances le rapport des vibrations est jusqu'au bout fractionnaire, incomplet (ἀτελής), 1 1/2 ou 1 1/3 (le supplément ἢ τριτόν nous paraît indispensable). Le mot καταστροφαί s'explique par le καταστρέφωσιν de la l. 39 Didot : il s'agit de la *terminaison* du son, de la dernière résonance. Dans la quinte et la quarte, les « terminaisons » de deux sons ne sont pas dans un rapport entier. Continuons : διὸ τῇ δυνάμει οὐκ ἴσαι εἰσίν · οὖσαι δ' ἄνισοι, διαφορὰ τῇ αἰσθήσει, καθάπερ ἐν τοῖς χροιοῖς ἐν τῷ καταλύειν (?) μεῖζον ἄλλων φθεγγομένων (mss. φθεγγομένοις) ἐστίν. Ἔτι δ' ὑπάτῃ (on s'attendait plutôt à ἐν δὲ τῇ διὰ πασῶν τῇ νήτῃ καὶ τῇ ὑπάτῃ) συμδαίνει τὴν αὐτὴν τελευτὴν

(1) Cp. Pindare chez Aristoxène F. H. G. II, 286 (= Athénée XIV, 36; p. 635 B) qui appelle la magadis ψαλμὸς ἀντίφθογγος, διὰ τὸ... διὰ πασῶν ἔχειν τὴν συνῳδίαν ἀνδρῶν τε καὶ παίδων. L'étendue de cet instrument correspondait à celle des voix humaines. L'ἀντίφθογγον instrumental répond à l'ἀντίφωνον vocal.

τῶν ἐν τοῖς φθόγγοις περιόδων ἔχειν (1) · ἡ γὰρ δευτέρα τῆς νεάτης πληγὴ τοῦ ἀέρος ὑπάτη ἐστίν. C'est la théorie que nous avons déjà rencontrée (nos 24 et 42). L'auteur tire ici de cette théorie une conséquence extraordinairement subtile : la nète et l'hypate, quoique différentes pendant leur vibration première, se confondent dans leur terminaison et réjouissent d'autant plus l'oreille ; car rien ne la charme plus que l'unité succédant à la diversité, τῷ < τὸ > ἐκ διαφόρων τὸ κοινὸν ἥδιστον < ἐκ τοῦ διὰ πασῶν > (glose de ἐξ ἐναντίων φωνῶν à la ligne suivante) γίνεσθαι. Ici, une comparaison tirée de l'accompagnement de la voix par la flûte : l'instrument se sépare de la voix pendant le cours du morceau pour retrouver l'unisson à la terminaison, εἰς ταὐτὸν καταστρέφωσιν. Pendant tout ce développement il a été constamment question de l'effet de l'octave, jamais de la magadis. L'auteur y revient en concluant : τὸ δὲ μαγαδίζειν ἐξ ἐναντίων φωνῶν (sans doute φθόγγων ; cp. l'ἀντίφθογγος ψαλμός de Pindare) · διὰ ταῦτα ἐν τῇ διὰ πασῶν μαγαδίζουσιν.

Ce problème, malgré les obscurités et les subtilités qu'il renferme, est certainement un des plus instructifs et des plus ingénieux du recueil ; on nous pardonnera d'y avoir si longuement insisté, puisqu'il était inintelligible dans les traductions antérieures.

VII

De la mélodie.

Prob. 12. « *Pourquoi la plus grave des* (deux) *cordes prend-elle toujours le chant ?* » C'est la même question posée (mais non résolue) par Plutarque, *Quaest. conviv.* IX, 9 (p. 904 Did.). Διὰ τί τῶν συμφώνων ὁμοῦ κρουομένων τοῦ βαρυτέρου γίνεται τὸ μέλος (cf. aussi *Praec. conjug.* 11 = p. 165 Did.).

Il s'agit, on le voit, d'un duo instrumental. La réponse est que le grave est plus fort que l'aigu et le contient en quelque sorte, principe que nous avons déjà plusieurs fois rencontré (7, 8, 13),

(1) L'expression τῶν ἐν τοῖς φθόγγοις περιόδων est énigmatique, mais le sens est clair : il s'agit des vibrations secondaires des sons.

mais qui n'est guère ici à sa place ; nous avons déjà dit que les solutions du n° 12 et du n° 13 doivent probablement être interverties.

Entre l'énoncé et la solution, c'est-à-dire à une place qui, nous l'avons déjà dit, dénote presque toujours une interpolation, on lit ces mots gravement corrompus : ἂν γὰρ δέηται ᾖσαι τὴν παραμέσην σὺν ψιλῇ τῇ μέσῃ γίνεται τὸ μέσον οὐθὲν ἧττον · ἐὰν δὲ τὴν μέσην, δέον ἄμφω ψιλά, οὐ γίνεται. Le sens de cette glose, destinée à illustrer l'énoncé par un exemple, doit être : si l'on accompagne une note par une note plus aiguë, la mélodie (de la grave) est perçue néanmoins ; si on l'accompagne par une note plus grave, elle ne l'est pas. On rétablira donc ainsi le premier membre de phrase : ἂν γὰρ τὴν παραμέσην συμψήλῃ (sous entendu τις) τῇ μέσῃ, γίνεται τὸ μέλος οὐθὲν ἧττον. Les corrections συμψήλῃ (συμψιλι) pour σὺν ψιλῇ et μέλος pour μέσον nous paraissent certaines, quoique le verbe συμψάλλω ne se soit pas encore rencontré ; mais il est régulièrement formé comme συνᾴδω et l'on connaît σύμψαλμα (Scol. Pind. Ol. III, 11). Le second membre est plus maltraité ; nous proposons à titre de simple conjecture : ἐὰν δὲ τὴν μέσην [τῇ παραμέσῃ], οὐ γίνεται. Les mots δέηται ᾖσαι, δέον ἄμφω ψιλά sont des interpolations d'origine marginale, dont nous ne nous expliquons pas bien exactement le sens.

On s'étonnera peut être que le glossateur ait imaginé comme exemple un accord cacophonique à la seconde ; nous savons, cependant par Plutarque (*De musica*, 19) que cet intervalle se rencontrait dans la pratique musicale : τῇ νήτῃ ἐχρῶντο καὶ πρὸς παρανήτην διαφώνως καὶ πρὸς μέσην συμφώνως. Espérons, à l'honneur de l'oreille musicale des Grecs, que cette *diaphonie* n'était employée qu'accidentellement, dans un « passage ».

Une question assez semblable est traitée dans le **prob. 49** : Διὰ τί τῶν τὴν συμφωνίαν ποιούντων φθόγγων ἐν τῷ βαρυτέρῳ τὸ μαλακώτερον (on a proposé μελικώτερον). Il ne faut pas interpréter ce texte comme se rapportant à un accord unique, mais à un chant en partie double, à intervalles consonants, par exemple, une suite de quintes ou de quartes : c'est ce qu'expriment bien les mots (l. 14 Did.) τῶν ταὐτὸ μέλος ἐχόντων (φθόγγων) qui n'auraient pas de sens dans le cas d'un accord isolé. L'explication est que la mélodie est de sa nature chose douce, le son grave aussi, tandis que l'aigu est κινητικός ; donc, de deux parties ayant même mélodie, c'est

la partie grave qui est la plus douce (ici encore on a lu μελικώτερος), puisque c'est elle qui donnait à la mélodie sa douceur (?). Les mots ἐν ταὐτῷ μέλει μᾶλλον paraissent une glose de ταὐτὸ μέλος ἐχόντων.

Prob. 20 = 36. « *Pourquoi si un musicien, après avoir accordé les autres cordes de la lyre, dérange la seule mèse* (dans le n° 20 ἡμῶν doit sans doute être corrigé en μόνην) *et qu'il joue de son instrument, éprouverons-nous un sentiment de peine et de discordance non seulement lorsqu'il touchera la mèse, mais encore dans le reste de la mélodie; tandis que s'il avait dérangé la lichanos* (tierce) *ou tout autre son, cette impression ne se produirait que lorsqu'il se servirait de la corde faussée ?* »

La réponse est que la mèse est la note qui revient le plus souvent dans les airs bien construits et qu'elle joue le rôle de la conjonction dans le langage. A la fin, nous croyons avec M. H. Weil qu'il faut lire : οὕτω καὶ τῶν φθόγγων (parmi les sons) ἡ μέση ὥσπερ σύνδεσμός ἐστι καὶ μάλιστα τῶν μελῶν (ms. καλῶν) en prenant καὶ μάλιστα dans le sens de *quam maxime*, « éminemment. »

Le texte du n° 36 est fort altéré. On peut le restaurer, soit en supposant des lacunes, soit en corrigeant certains mots, par exemple ainsi : Διὰ τί, ἐὰν μὲν ἡ μέση κινηθῇ καὶ (*etiam*) αἱ ἄλλαι χορδαὶ [ἀπ]ηχοῦσι (ce sens de ἀπηχεῖν est indiqué par les dictionnaires, cp. d'ailleurs n° **11**) φθεγγόμεναι, ἐὰν δ' αὖ ἡ μὲν μένῃ, τῶν δ' ἄλλων τις κινηθῇ, [ἡ] κινηθεῖσα (s. e. ἀπηχεῖ) μόνη < φθέγγεται, glose >. Les corrections φθειρόμεναι, φθείρεται, proposées par Stark sont inadmissibles. Ensuite : Ἢ ὅτι τὸ ἡρμόσθαι ἐστὶν ἁπάσαις... καὶ ἡ τάσις (mss. τάξις) ἡ ἑκάστης ἤδη δι ἐκείνην (l'auteur veut dire que la mèse sert de base pour l'accord des autres cordes; elle donne le *la*). A la fin : μιᾶς δ' ἀναρμόστου οὔσης... εὐλόγως τὸ κατ' αὐτὴν ἐκλείπει μόνον (mss. ἐκλειπόμενον; mais ἐκλείπω a ici, comme si souvent, le sens de *deficere*).

Ces deux problèmes sont très importants pour l'histoire de la mélopée antique; ils attribuent à la mèse un rôle assez analogue à celui qui, dans la cadence des mélodies modernes, est joué par la tonique.

VIII

Questions d'esthétique musicale.

Prob. 1. « *Pourquoi ceux qui se donnent du mal aussi bien que ceux qui se donnent du plaisir* (« font la fête ») *se font-ils jouer de la flûte?* » Le sens moyen de αὐλοῦμαι se trouve chez Platon, *Lois,* VII, 791 *a.*

Prob. 5 = 40. « *Pourquoi a-t-on plus de plaisir à entendre chanter un air qu'on connaît déjà qu'un air inconnu?* » Le n° 5 donne trois raisons :

Première raison. On constate mieux que le chanteur (et non le compositeur, comme le dit Ruelle) atteint son but (τυγχάνων ὥσπερ σκόπου) : la connaissance qu'on a du morceau fournit, en effet, un moyen de contrôle. Nous verrons une explication toute semblable au n° 9.

Deuxième raison. Le texte altéré doit être rétabli ainsi : Ἢ ὅτι ἡδὺ [μᾶλλον τὸ ἐπίστασθαι ou, avec Bojesen, τὸ θεωρεῖν (1) ἡ] τὸ μανθάνειν. Τούτου δ' αἴτιον ὅτι τὸ μὲν (*scil.* μανθάνειν) λαμβάνειν τὴν ἐπιστήμην, τὸ δὲ χρῆσθαι καὶ ἀναγνωρίζειν ἐστίν.

Troisième raison. L'habituel est plus agréable que le non-habituel.

L'autre rédaction (prob. 40) reproduit la première raison et en ajoute une seconde : « L'auditeur éprouve les mêmes sentiments que le chanteur quand il entend un air connu ; la preuve en est qu'il chantonne avec l'exécutant. » Les mots qui suivent (ᾄδει δὲ πᾶς γεγηθὼς ὁ μὴ διά τινα ἀνάγκην ποιῶν τοῦτο) paraissent être en tout ou en partie une glose postérieure.

Prob. 6. « *Pourquoi la paracatalogé dans* (ou : *parmi?*) *les chants a-t-elle quelque chose de tragique?* » Le fait est expliqué par l'irrégularité ou inégalité (ἀνωμαλία) de cette sorte de chant. La *paracatologé* était, suivant les uns, une déclamation *parlée* avec accompagnement instrumental, suivant les autres un récitatif chanté affranchi des règles rigoureuses de la mesure ; dans

(1) En acceptant la lecture de Bojesen, on peut supposer que les mots τοῦτο δ' ἡδὺ θεωρεῖν qui terminent la première raison sont inutiles et proviennent en réalité du membre de phrase suivant (ἡδὺ μᾶλλον τὸ θεωρεῖν).

nos opéras les récitatifs pathétiques sont ainsi souvent accompagnés de la mention *ad libitum* et l'orchestre est invité à se conformer aux mouvements du chanteur (*segue il canto*) (1).

Prob. 9. « *Pourquoi entendons-nous avec plus de plaisir un solo de chant lorsqu'il est accompagné de la flûte ou de la lyre, alors même que l'accompagnement est à l'unisson?* » (πρὸς χορδάς; peut-être mieux πρόσχορδα, cp. Platon, *Lois*, VII, 812 D : ἀποδιδόντας πρόσχορδα τὰ φθέγματα τοῖς φθέγμασι). Quant aux mots καὶ (sans doute καίτοι) τὸ αὐτὸ μέλος etc., ils nous semblent être une glose de πρόσχορδα. La réponse est ici, comme dans le cas du problème 5, que l'auditeur est plus à même de constater que le chanteur atteint son but, lorsqu'il peut contrôler son chant par celui de l'instrument. En revanche, lorsqu'il y a plusieurs flûtes ou lyres, l'impression n'est pas agréable parce que les instruments étouffent la voix. Entre l'énoncé et la solution de ce problème, par conséquent à une place suspecte (voir plus haut la note sur le n° 14), se trouvent insérés des mots corrompus qu'on peut tenter de restituer ainsi : εἰ γὰρ ὅτι (ms. ἔτι) [ἡδὺ] μᾶλλον τὸ αὐτὸ πλέον [ὄν], ἔδει πρὸς πολλοὺς αὐλητάς καὶ (?) ἔτι ἥδιον εἶναι. « Si la raison du plaisir (que cause l'accompagnement) était qu'un même chant répété (doublé) est d'autant plus agréable, il faudrait alors que le chant accompagné de plusieurs flûtes fût encore plus agréable (ce qui n'est pas). »

Prob. 43. L'énoncé de ce problème est identique à celui du problème 9 que nous venons d'étudier. (Διὰ τὶ ἥδιον τῆς μονῳδίας ἀκούομεν ἐάν τις πρὸς αὐλὸν ἢ λύραν ᾄδῃ ;) Mais la solution suppose une question différente qui serait ainsi posée : « Pourquoi l'accompagnement de la voix par la flûte est-il plus agréable que par la lyre? » Il faut donc ou supposer que l'auteur de la solution n'a pas compris l'énoncé, ou que cet énoncé est corrompu (on pourrait après ἢ suppléer ἐὰν πρὸς), ou enfin que le copiste a sauté, comme dans d'autres cas, de l'énoncé d'un problème à la solution d'un problème voisin; la similitude apparente des deux énoncés serait ici une sorte d'excuse.

(1) Sur cette question de la paracatalogé voir notamment Christ dans les *Mémoires de l'Acad. de Munich*, XIII (1875), p. 153; Zielinski, *Alttattische Komœdie*, p. 313, et Gevaert, II, 75.

Quoi qu'il en soit, la question que nous venons de rétablir est résolue par trois raisons, dont le texte a besoin de retouches. Nous lisons :

1° Ἢ ὅτι πᾶν τὸ ἡδίον[ι] μιχθὲν ἥδιον <ιεν> ἐστίν; ὁ δ' αὐλὸς ἡδίων τῆς λύρας etc.;

2° Ἐπεὶ [δὲ] τὸ μεμιγμένον τοῦ ἀμίκτου ἥδιόν ἐστιν, ἐὰν ἀμφοῖν ἅμα (simultanément, non successivement) τὴν αἴσθησίν τις λαμβάνῃ (suit une comparaison avec le vin et les grenades vineuses qui forme une sorte de parenthèse), ἡ μὲν οὖν ᾠδὴ καὶ ὁ αὐλὸς μίγνυνται αὐτοῖς δι' ὁμοιότητα... ὁ δὲ τῆς λύρας φθόγγος, ἐπειδὴ οὐ πνεύματι γίνεται ἧττον αἰσθητὸς (mss. αἰσθητόν) ἢ ὁ τῶν αὐλῶν etc.;

3° La flûte dissimule mieux les imperfections du chant que la lyre, dont les sons plus grêles καθ' ἑαυτοὺς θεωρούμενοι < καὶ ὄντες αὐτοῖς > (1) συμφανῆ ποιοῦσι τὴν τῆς ᾠδῆς ἁμαρτίαν, καθάπερ κανόνες ὄντες αὐτῆς (mss. αὐτῶν).

Prob. 10. « *Pourquoi, étant admis que la voix humaine est plus agréable* (que les instruments), *les chants sans paroles, par exemple les vocalises, ne sont-ils pas aussi agréables que la flûte ou la lyre?* » La solution est très elliptique : ἢ οὐδ' ἐκεῖ, ἐὰν μὴ μιμῆται, ὁμοίως ἡδύ. Le mot ἐκεῖ dans nos *Problèmes* signifie parfois « dans ce cas là » (cf. XI, 52); ici il se rapporte au cas *sous entendu* où l'on chante μετὰ λόγου. A la fin, nous croyons avec Egger qu'il faut corriger : διὸ ἥδιον κρούειν (ms. ἀκούειν) ἢ τερετίζειν.

Prob. 16 *bis*. Nous avons déjà remarqué que la solution du problème 16 n'a aucun rapport avec la question. Il faut rétablir un énoncé ainsi conçu : « *Pourquoi est-il plus agréable d'entendre un chant avec accompagnement d'une seule partie instrumentale qu'avec un accompagnement à deux parties?* » La réponse est ingénieuse, mais concise. En voici une paraphrase : « Parce que, dans ce dernier cas, il faut, de toute nécessité, qu'une des deux parties instrumentales soit à l'unisson du chant; alors le son

(1) On peut rendre compte de ces mots ainsi. Le premier copiste avait écrit par erreur κανόνες ὄντες αὐτῶν à l'avant-dernière ligne, le reviseur aura noté en marge κανόνες ὄντες αὐτῆς (ou αυτις). Ces mots auront été insérés à une fausse place par un second copiste et sont devenus κανόνες ὄντες αὐτοῖς; finalement καί a été substitué à κανόνες (peut-être écrit en abrégé) pour faire un semblant de sens.

ainsi doublé étouffe le troisième qui est isolé, et la consonance est moins sensible que dans le premier cas. »

Ce problème, qui dans les traductions précédentes, était inintelligible, offre un grand intérêt pour l'histoire de l'accompagnement instrumental dans l'antiquité.

Prob. 27-29. « *Pourquoi les sensations auditives sont-elles les seules qui aient un caractère moral* (ἦθος)? » La réponse (développée seulement au n° 27) est que ces sensations sont les seules qui comportent un *mouvement,* non pas le mouvement que produit en nous le bruit — car un mouvement analogue existe dans les autres sensations — ἀλλὰ τῆς ἑπομένης τῷ τοιούτῳ ψόφῳ αἰσθανόμεθα κινήσεως· αὕτη δ' ἔχει ὁμοιότητα [τοῖς ἤθεσιν] (*sic* Ruelle) ἔν τε τοῖς ῥυθμοῖς etc., Cp. *Polit.* VIII, 5, 7 : συμβέβηκε... τῶν αἰσθητῶν ἐν μὲν τοῖς ἄλλοις μηδὲν ὑπάρχειν ὁμοίωμα τοῖς ἤθεσιν, etc. On remarquera que le problémiste n'attribue l'*éthos* qu'au rythme et à la mélodie, et le refuse à l'harmonie.

Prob. 38. « *Pourquoi tout le monde prend-il plaisir au rythme, à la mélodie et aux consonances?* » Ἢ ὅτι [ὅλως] (ce mot avait émigré de cette phrase dans l'énoncé) ταῖς κατὰ φύσιν κινήσεσι χαίρομεν κατὰ φύσιν; Le premier κατὰ φύσιν semble tout d'abord une dittographie; cependant il peut s'autoriser de la l. 11-12 (Didot): αἱ γὰρ νόσοι τῆς τοῦ σώματος οὐ κατὰ φύσιν τάξεως κινήσεις εἰσίν, où l'on préférerait lire τῆς τοῦ σ. τάξεως οὐ κ. φ. κινήσεις. Outre l'explication générale par « le plaisir du mouvement » (qui ne s'applique d'ailleurs qu'au rythme et à la mélodie) l'auteur donne trois raisons particulières : nous aimons les genres divers de *mélodie* (τρόποι μελῶν) διὰ τὸ ἔθος (peut-être ἦθος?); le *rythme*, parce qu'il est un mouvement ordonné et que l'ordre est conforme à notre nature; enfin la *consonance,* parce qu'elle est un mélange de contraires (de sons contraires) ayant entre eux un rapport simple; or un rapport simple (λόγος) c'est l'ordre, conforme à notre nature, et le mélange est plus agréable que ce qui n'est pas mélangé ἄλλως τε κἂν αἰσθητὸν ὂν ἀμφοῖν τοῖν ἄκροιν ἐξ ἴσου τὴν δυνάμιν ἔχοι, « surtout lorsqu'étant sensible il réunit les composants à puissance égale » (?). Cette dernière observation semblerait ne bien s'appliquer qu'à la consonance d'octave (cf. n° 39 *bis*). Quant aux derniers mots du problème ἐν τῇ συμφωνίᾳ ὁ λόγος, nous ne pouvons y voir qu'une glose maladroite.

Prob. 48. « *Pourquoi les chœurs de la tragédie ne chantent-ils ni dans le mode hypodorien, ni dans l'hypophrygien?* » (gammes de *la* et de *sol*). Ἢ ὅτι μέλος (sans doute comme plus bas μέλος καὶ ἦθος) ἥκιστα ἔχουσιν αὗται αἱ ἁρμονίαι οὗ δεῖ μάλιστα τῷ χορῷ; Pour corriger la suite il faut comparer les passages parallèles de la *Politique* (VIII, 5, 8 et 7, 10-11 Did.) ainsi que Plutarque, *De musica,* 16 (texte d'origine péripatéticienne), où sont définies les principales modalités : le mixolydien est qualifié de ὀδυρτικωτέρως, παθητικῇ; le phrygien ἐνθουσιαστικός, ὀργιαστικός, παθητικός. Nous ne trouvons pas d'autre définition de l'hypophrygien et de l'hypodorien; mais ce dernier doit se rapprocher du dorien qui est qualifié de στασιμώτατον, μεγαλοπρεπές. En rapprochant ces épithètes on se convainc de l'excellence de la correction de Vincent, que nous croyons devoir compléter. Aristote vient de dire que l'hypophrygien, à cause de son caractère « pratique », l'hypodorien, à cause de son caractère solide et majestueux, conviennent aux héros de la scène plutôt qu'aux simples mortels qui forment les chœurs, lesquels exigent un ἦθος tranquille et plaintif; ἀνθρωπικὰ γάρ. Il poursuit : ταῦτα δ' ἔχουσιν αἱ ἄλλαι ἁρμονίαι, ἥκιστα δ' αὐτῶν ἡ < ὑπο > φρυγιστί · ἐνθουσιαστικὴ γὰρ καὶ βακχική (ce sont les termes mêmes de la *Politique*); [μάλιστα δὲ ἡ μιξολυδιστί · παθητικὴ γὰρ καὶ ὀδυρτικῇ] (nous ajoutons ces quatre mots) · κατὰ μὲν οὖν, etc.

Le **prob. 30** reproduit la même question que le 48, mais la solution, — ἢ ὅτι οὐκ ἔχει ἀντίστροφον; ἀλλ' ἀπὸ σκηνῆς · μιμητικὴ γάρ — n'a aucun rapport avec l'énoncé, comme le prouve déjà l'emploi du féminin, sinon qu'il s'agit dans les deux cas de la tragédie. Nous supposons que l'énoncé perdu se rapportait à l'emploi de quelque forme de mélopée; l'auteur se demandait pourquoi elle n'était employée que dans les monodies chantées sur la scène et non pas dans les chants choraux, et il en trouvait l'explication dans le fait que ce genre de mélopée : 1° ne comporte pas d'antistrophe; 2° a un caractère éminemment expressif (1).

(1) Comparer ce qui est dit au n° 15 (*infra*, p. 50) du dithyrambe nouveau. Il n'est pas impossible que dans notre 30 *bis* il ne fût question du même sujet; il faudrait alors corriger μιμητικὴ en μιμητικός.

IX

Histoire de la gamme.

Prob. 7 = 47. « *Pourquoi les anciens qui employaient des gammes de 7 notes y conservaient-ils l'hypate et non la nète ?* » (Le sens de καταλείπω n'est pas douteux; M. B. Saint-Hilaire s'y est trompé.) On savait, au temps d'Aristote, que la très ancienne lyre n'avait eu que sept cordes au lieu de huit; mais on ne savait plus bien comment ces cordes étaient accordées. Il y avait à cet égard plusieurs opinions. Dans l'une on supposait que l'ancien heptacorde n'embrassait pas l'octave et, ceci admis, on croyait généralement que la note la plus grave de cet heptacorde était la même que celle de l'octocorde moderne, tandis que la note la plus élevée coïncidait avec la septième : c'est ce qu'on exprimait en disant que les anciens « conservaient l'hypate et supprimaient la nète ». Dans une autre opinion, qui nous paraît préférable, on admettait, au contraire, que dans l'heptacorde, comme dans l'octocorde, les sons extrêmes embrassaient l'octave; il fallait alors de toute nécessité qu'un des sons intermédiaires de la gamme moderne fît défaut : selon les uns c'était la trite (sixte) (1), selon d'autres la paramèse (quinte); cette dernière hypothèse est bien invraisemblable, si l'on pense à l'importance capitale de la quinte dans toute gamme ; il se peut même qu'elle ne doive son origine qu'à un malentendu, tenant à ce que dans l'ancienne gamme heptacorde les noms de trite et de paramèse étaient synonymes, ou que la trite de l'heptacorde (*si*) devint la paramèse de l'octocorde. Le schéma suivant donne la construction de la gamme heptacorde dans les trois hypothèses (nous prenons pour type le ton de *mi*) :

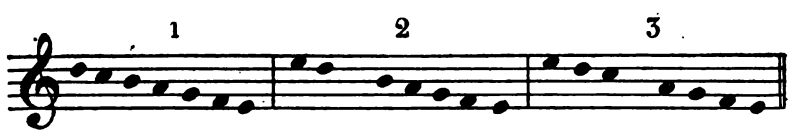

(1) Cette opinion est confirmée par le fait que dans le nome spondiaque, qui avait conservé les vieilles traditions, on n'employait pas la trite (Plut., *De mus.*, 19).

Nous verrons tout à l'heure (n° 32) une quatrième hypothèse.

Ceci compris, la solution du problème 7 n'offre plus de difficulté : ou bien, dit l'auteur, cette opinion (qu'on supprimait la nète) est fausse, et on laissait subsister la nète et l'hypate, en retranchant la trite ; ou bien cette opinion est vraie et alors elle s'explique par la considération que le son grave équivaut (lire peut-être ἴσχει comme au n° 8) au son aigu qui en est l'octave, de sorte que l'hypate à elle seule rendait plutôt l'effet de l'antiphone (accord d'octave) que ne l'eût fait la nète seule. C'est la théorie de la supériorité du grave et de la nature de l'antiphone que nous avons rencontrée déjà tant de fois (cf. notamment 12 et 13). Quant aux derniers mots du problème, — ἐπεὶ τὸ ὀξὺ δυνάμεως (sous entendre ou rétablir σημεῖον) μᾶλλον, τὸ δὲ βαρὺ ῥᾷον φθέγξασθαι, — ils n'ont aucun rapport avec l'énoncé et sont un fragment de la solution d'un problème conçu à peu près comme le n° 37.

Le problème 47 a un énoncé identique au n° 7, mais dans la solution il faut écrire avec Bojesen et Wagener : ἢ οὐ τὴν νήτην (mss. ὑπάτην) ἀλλὰ τὴν νῦν παραμέσην καλουμένην ἀφῄρουν καὶ τὸ τονιαῖον διάστημα. Cette solution se rapporte au type que nous avons désigné par le n° 3 : ils supprimaient la paramèse (*si*) et l'intervalle d'un ton entier (*si-la*) qui suit. Le texte continu : ἐχρῶντο δὲ τῇ ἐσχάτῃ < μέσῃ > τοῦ ἐπὶ τὸ ὀξὺ πυκνοῦ. Il s'agit de la note *la* qui « termine » le *pycnon* (c'est-à-dire la tierce mineure) située à l'aigu (*ut-la*). Le mot μέσῃ est une glose, exacte d'ailleurs ; mais les mots qui suivent : διὸ καὶ μέσην αὐτὴν προσηγόρευσαν, etc., sont altérés et représentent le commencement d'un nouveau problème, d'ailleurs étroitement rattaché au précédent, mais que nous étudierons mieux conjointement avec les n°s 25 et 44.

Prob. 25 = 44. « *Pourquoi dans la gamme* (une note) *est-elle appelée mèse, quoique le nombre huit n'ait pas de milieu* (de terme moyen) ? » Dans l'énoncé du n° 44 les mots τῶν μὲν ἑπτά doivent être effacés ou remplacés par τῶν χορδῶν. La réponse est que l'ancienne gamme ayant sept cordes comportait un « milieu » (le *la*) et que ce nom est resté attaché à cette corde, même lorsqu'il n'a plus été justifié. L'auteur du n° 44 ne se contente pas de cette raison si simple et si juste ; il se lance dans une explication embrouillée dont la substance est que la mèse est la seule note située entre les extrêmes qui soit un « commencement », à savoir le com-

mencement du tétracorde inférieur (*la-mi*), « l'autre tétracorde » (θατέρου τετραχόρδου). Mais cette observation banale est noyée sous un déluge de mots où nous renonçons à nous débrouiller. A titre de simple conjecture on pourrait écrire : Ἔτι ἐπειδὴ τῶν μεταξὺ τῶν ἄκρων τὸ μέσον (pour ἡ μέση) μόνον ἀρχή τίς ἐστιν (1) ἔστι γὰρ τῶν [εἰς] θάτερον τῶν ἄκρων νευόντων ἕν τινι διαστήματι ἀνὰ μέσον < ὂν > ἀρχή· τοῦτ' ἔσται μέσον· ἐπεὶ δ' ἔσχατα < μέσον > ἐστίν ἁρμονίας νεάτη καὶ ὑπάτη, τούτων δὲ ἀνὰ μέσον οἱ λοιποὶ φθόγγοι, ὧν ἡ μέση καλουμένη, etc.

Le **prob. 47** *bis*, dont il faut rétablir l'énoncé ainsi : Δι[ὰ τί] (ms. διὸ καὶ) μέσην αὐτὴν (c'est-à-dire la note inférieure de la tierce *ut-la*) προσηγόρευσαν, donne une troisième explication qui ne s'entend, comme la première, que sous le régime de l'heptacorde : la note appelée *mèse* était (ἦν) la fin du tétracorde supérieur et l'origine du tétracorde inférieur ; en outre, elle avait une tension moyenne proportionnelle entre celle des sons extrêmes (καὶ μέσον εἶχεν λόγον τόνῳ (2) τῶν ἄκρων). Cette dernière remarque n'est vraie que si l'auteur a adopté pour type de l'ancien heptacorde le n° 1 de notre schéma : en ce cas il est parfaitement exact que la mèse (*la*) étant la quarte aiguë de l'hypate (*mi*) et la quarte grave de la septième (*ré*), sa tension est moyenne proportionnelle entre celles de ces deux sons, car les poids tenseurs sont exprimés par les nombres p, $(4/3)^2\ p$ et $(4/3)^4\ p$. Nous ne croyons cependant pas qu'on puisse déduire de ce passage la preuve certaine que les péripatéticiens avaient eu l'idée de mesurer exactement les *poids tenseurs* et avaient reconnu la proportionnalité inverse des longueurs de cordes aux *racines carrées* de ces poids tenseurs (loi harmonique III, 3°, *supra*). Nous sommes, en effet, ici dans un cas particulier où l'on arriverait au même résultat en adoptant pour les *tensions* les nombres n, $4/3\ n$, $(4/3)^2\ n$, c'est-à-dire les inverses des longueurs de cordes, au lieu des carrés de ces inverses.

(1) Il est probable que tout ce qui suit ces mots se compose de gloses interpolées.

(2) Nous ne pensons pas qu'on puisse donner ici à τόνος un autre sens que le sens étymologique où il équivaut à τάσις (cp. n° 39, l. 4). A la vérité, le mot pourrait être l'effet d'une corruption ou d'une glose, auquel cas la proposition mentionnée s'appliquerait simplement aux vibrations. Τόνῳ pourrait en effet résulter d'une répétition fautive de τῶν ou τοῖν.

Prob. 32. « *Pourquoi la consonance d'octave est-elle appelée* διὰ πασῶν *et non, d'après le nombre,* δι' ὀκτώ, *comme on dit* διὰ τεττάρων (quarte) *et* διὰ πέντε (quinte)? » La réponse est que l'ancienne gamme avait sept notes, Terpandre supprima la *trité* et ajouta la *nète;* la consonance hypate-nète s'appela alors *diapason,* car on ne pouvait l'appeler *diocto,* puisqu'il n'y avait toujours que sept cordes. Dans cette explication on suppose que la gamme a traversé successivement les types 1 et 2 du schéma (1). On suppose aussi que dans cette période intermédiaire le nom de *dihepta* était resté attaché à l'intervalle dissonant *mi-ré,* quoiqu'il ne comprît plus que six cordes; sans cela il n'y aurait pas eu de raison de ne pas appeler le « diapason » *dihepta.*

X

Questions diverses sur l'histoire de la musique.

Prob. 15. « *Pourquoi les nomes n'étaient-ils pas composés en forme antistrophique, tandis que les autres chants choriques l'étaient?* » L'explication est que les nomes étaient exécutés par des chanteurs de profession et les autres chœurs par des hommes libres, auxquels il fallait faciliter la tâche : πολλοὺς οὖν ἀγωνιστικῶς ᾄδειν χαλεπὸν ἦν, ὥστ' ἐν ἁρμόνια μέλη ἐνῆδον. — On ne voit pas ce que viennent faire ici des chants enharmoniques ou suivant la correction de Chabanon (ἐν μίᾳ ἁρμονίᾳ) des chants en un seul mode; M. Weil nous propose εὐάρμοστα que nous avons vu ailleurs dans le sens de facile à chanter (prob. 33). Le mot ἐνῆδον doit être également altéré, sans doute μόνον ᾆδον. Plus loin nous croyons qu'on peut conserver et expliquer la leçon des manuscrits : ἀριθμὸς γάρ ἐστι (l'antistrophe) καὶ ἐνὶ μετρεῖται.

Prob. 28. « *Pourquoi certains chants sont-ils appelés nomes?* » La raison, certainement erronée, est que les anciennes lois (νόμοι)

(1) La trite, dont on attribue la suppression à Terpandre, est-elle la trite ancienne *(si)* ou la trite moderne *(ut)?* L'auteur ne le dit pas clairement. Dans la première hypothèse il faudrait dire que la gamme heptacorde a eu successivement les formes 1 et 3.

étaient chantées, avant l'invention de l'écriture. Καὶ τῶν ὑστέρων οὖν ᾠδῶν τὰς πρώτας τὸ αὐτὸ ἐκάλεσαν ὅπερ τὰς πρώτας. Ces derniers mots ne peuvent être conservés ; on peut soit corriger τὰς πρ. en τοὺς νόμους, soit supprimer les trois derniers mots et n'y voir qu'une glose de τὸ αὐτό.

Prob. 31. « *Pourquoi Phrynichos et les tragiques de son temps étaient-ils plus compositeurs* (*de musique*) (que ceux d'aujourd'hui)? » Parce qu'à cette époque la tragédie renfermait beaucoup plus de morceaux chantés (μέλη) que de vers simplement déclamés (μέτρα).

Eugène D'EICHTHAL. — Théodore REINACH.

POST-SCRIPTUM. Notre éminent collègue M. Paul Tannery, à qui nous nous sommes adressés pour savoir exactement l'état des connaissances des anciens sur la relation entre les tensions des cordes et la hauteur des sons musicaux, a bien voulu rédiger, en réponse à notre question, la note ci-après et nous autoriser à l'imprimer à la suite de notre étude. Nous lui en exprimons ici tous nos remerciments.

E. d'E. — T. R.

Je ne connais pas, sur les expériences que les anciens ont pu faire touchant les relations numériques entre les dimensions, poids, etc., des corps sonores (en dehors des longueurs de cordes) de passage plus important que celui qui se trouve dans Théon de Smyrne (*Theonis Smyrnaei platonici eorum quae in mathematicis ad Platonis lectionem utilia sunt expositio.* — Éd. Boulliau, Paris, 1644 ; éd. Hiller, chez Teubner, Leipzig, 1878), *de Musicâ*, ch. XII et XIII. Ces passages sont, au moins en partie, empruntés par Théon à Adraste (Ier siècle ap. J.-C.).

On y attribue en particulier à Lasos d'Hermione l'expérience sur des vases semblables, l'un vide, l'autre rempli à moitié, à laquelle se rapporte le problème d'Aristote XIX, 50.

En ce qui concerne les poids de tension, il est dit formellement (ch. XII) qu'on étudie leurs rapports en suspendant à deux cordes pareilles des poids dans les relations précitées [ce qui littéralement signifie la proportionnalité et est donc inexact] et en opérant comme pour l'étude des accords suivant la longueur.

Ch. XIII. Adraste, dans une discussion assez obscure, dit nettement : « Ainsi, prenons deux cordes d'égale longueur, d'égale épaisseur, d'ailleurs identiques ; le poids le plus fort produisant la plus grande tension correspondra au son le plus aigu. »

Ch. XII. La tension de cordes au moyen de poids est déjà attribuée à Pythagore comme plus commode pour obtenir un effet bien déterminé qu'au moyen de chevilles.

En résumé, il ne me paraît pas douteux que la relation des poids tenseurs n'ait été étudiée par les anciens, et si la proportionnalité à la racine carrée n'est nullement énoncée dans les documents qui nous restent, il me semble incontestable qu'elle a dû être reconnue ; car la question était simplement de reconnaître si l'accord d'octave s'obtenait avec les poids 1 et 2 ou 1 et 4, et l'accord de quinte avec les poids 1 et 3/2 ou 1 et 9/4.

Ces expériences ont dû en fait être poursuivies par l'école pythagoricienne avant Aristote (en dehors de Lasos, on cite Hippasos, mais on doit surtout penser aux écrits d'Archytas et d'Eudoxe). Après Aristote, les recherches expérimentales furent abandonnées et on se contenta de notions vagues et inexactes en admettant en principe l'existence de relations numériques simples.

Paul TANNERY.

TIMAÏROS, ROI DE PAPHOS

I

Il y a quelques années, c'est-à-dire vers 1884, un voyageur oriental, de passage à Paris, se présentait au Cabinet des Médailles avec un lot de monnaies anciennes de toute sorte, qu'il désirait vendre. Les prétentions de ce marchand furent telles que l'affaire ne put être conclue. Mais parmi les pièces que j'aurais été bien aise de contribuer à faire entrer dans la collection nationale, j'avais distingué particulièrement une petite monnaie d'or, d'un style charmant, que je reconnus pour appartenir à la série royale de Paphos. Comme je ne pouvais pas encore, à cette époque, déchiffrer le nom du roi, je demandai à l'intraitable possesseur la permission de prendre une empreinte de la pièce, ce qui me fut accordé sans hésitation. J'ignore le nom de ce marchand, qui arrivait de Constantinople, et je ne sais ce qu'est devenue sa monnaie paphienne. La présente notice fera peut-être retrouver l'un et l'autre : je le souhaite vivement, car cette obole d'or est restée unique jusqu'ici, et elle apporte, comme on va en juger, un précieux appoint à la numismatique, à l'épigraphie et à l'histoire de Paphos, à l'époque d'Alexandre.

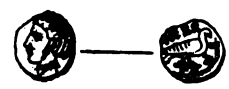

Tête d'Aphrodite paphienne à gauche, surmontée d'une haute stéphané, portant un collier au cou et des boucles d'oreilles.

℞. ↑ᚷᛉᛟ ‡↑ ΓΑ Colombe tournée à droite.

Obole d'or.

La légende de cette monnaie doit se déchiffrer : Τι-μα-ja-ρο, Βα-σι. Πα. (Τιμαΐαρος βασιλεὺς Παφίων). La gravure des caractères est si nette que la lecture ne souffre aucune difficulté. On remarquera que la syllabe ΠΑ est en lettres grecques, tandis que le reste de la légende est en caractères cypriotes : cette particularité se constate également sur un assez grand nombre de monnaies des rois de Cypre. Deux des signes cypriotes reproduits ci-dessus appellent notre attention : c'est d'abord le signe ᚷ (= μα), dont la valeur est certaine et qui ne saurait être confondu avec le signe ᚸ (= κυ) comme on l'a fait parfois, notamment sur une monnaie du roi Stasioicos, sur laquelle M. Six a lu Κυριεύς, tandis qu'il y a en réalité Μαριεύς (1). C'est, en second lieu, le signe ᛉ (= jα); la valeur de ce signe a été reconnue depuis longtemps : nous rappellerons seulement que la syllabe jα ne revêt la forme ᛉ que dans les inscriptions trouvées à Néa-Paphos et à Palae-Paphos; partout ailleurs, dans le reste de l'île, la syllabe jα prend la forme ᚹ ou ∇, qu'il ne faut pas confondre avec le signe ᚹ ou ∇ (= ρα) (2). Il ne sera pas superflu enfin d'ajouter que le signe ᛟ (= ρο) ne doit pas être confondu avec ᛦ (= κο ou γο). On verra plus loin les raisons qui nous portent à insister ainsi sur ces différences graphiques. Pour le moment, un point nous semble acquis : la lecture Τιμαΐαρος est certaine. Le nom de *Timaiaros* est pour Τιμαΐρος, suivant la règle de transcription des caractères

(1) J.-P. Six, *Du classement des séries cypriotes*, dans la *Revue numismatique*, 1883, p. 348. La pièce appartient, en conséquence, à Marium et non à Curium.

(2) Voyez à ce sujet le tableau comparatif des différentes formes des signes de l'alphabet cypriote, dans le recueil de W. Deecke, *Die griech. kyprischen Inschriften in epichorischer Schrift* (dans Hermann Collitz, *Sammlung der griech. Dialekt-Inschriften*, Heft I), in-8°. Gœttingue, 1883.

de *Timarchos*, ou bien ↑ ⋇ ⋚ ⋇ (Τι.μα.jα.ρο), *Timaïros*, comme la médaille et la première inscription dont nous avons assuré la lecture. Les deux premiers caractères sont certains : c'est bien ↑ ⋇ (τι-μα); le troisième est presque complètement effacé, nous y reviendrons tout à l'heure. Quant au quatrième, sa forme est très nette ; c'est bien ⋇ (= ρο) et non ⋀ (= χο). Cela est si vrai que Schrœder lui-même, reconnaissant le signe ρο, nous dit qu'il avait primitivement songé à lire Τιμα[γο]ρο (*Timagoras*). C'est entraîné par le témoignage de Pollux donnant au père de Nicoclès le nom de Timarchos, qu'il se décida à donner au signe ⋇ la valeur χο, qu'il n'a jamais. Le signe χο ou γο a, en effet, toujours la forme ⋀ ou Π ; le signe ρο est partout caractérisé par une boucle : ⋇ . Si donc, graphiquement, et sans nous laisser émouvoir par le témoignage de Pollux, nous lisons Τι-μα-(?)-ρο, on voit que le troisième signe ne saurait être ρα, car on aurait la forme impossible Τι-μα-ρα-ρο. Nous sommes ainsi conduits forcément à la forme Τι.μα.jα.ρο, identique à la légende monétaire et au texte de la première inscription. Ce qui reste du troisième caractère confirme-t-il cette restitution?

L'estampage que m'a envoyé M. Sorlin Dorigny porte exactement

Le troisième caractère paraît beaucoup plus petit que tous les autres, car ce qu'on en voit descend à peine un peu plus bas que le milieu de la ligne ; autant que nous pouvons en juger, il ne ressemble complètement ni au signe ⋚, ni au signe ⋚ , mais la valeur ρο de la quatrième lettre nous oblige à reconnaître ici jα et non ρα (1). En d'autres termes, nous proposerons de lire sur l'inscription de Tchinli-Kiosk, Τιμαίρος au lieu de Τιμάρχος. La conclusion qui s'impose paraît donc être celle-ci : le père de Nicoclès, roi de Paphos, s'appelait Timaïros et non Timarchos.

Reste le témoignage de Pollux : il est inconciliable avec celui de l'inscription, et deux hypothèses seules sont possibles. Ou

(1) Il se pourrait que la ligne horizontale qui le limite à sa partie inférieure soit le produit d'une éraflure accidentelle et postérieure. Dans ce cas, on restituerait facilement et en toute sécurité le signe jα.

tains pour qu'on puisse reconnaître le signe ↑ (= τι); le second caractère est le signe μα, et l'on voit ainsi qu'en le transcrivant κυ, M. Deecke a fait la confusion des signes ⋇ (= μα) et ⋇ (= κυ), contre laquelle nous mettions tout à l'heure le lecteur en garde. Les trois autres caractères n'appellent aucune observation : le nom que porte l'inscription est bien *Timaïros* comme dans la légende monétaire.

Ce qui contribuera encore à démontrer qu'il s'agit, dans l'un et l'autre cas, du même personnage, roi de Paphos, et non de deux personnes homonymes, c'est que dans l'inscription, Timaïros est dit prêtre d'Aphrodite : ὁ ἱερεὺς τᾶς ἀνάσσας. Or, nous savons par de nombreux témoignages littéraires et épigraphiques que la royauté avait, à Paphos, un caractère théocratique : les rois sont en même temps pontifes de la déesse. J'invoquerai particulièrement le témoignage de Plutarque qui nous apprend qu'Alexandre détrôna le grand-prêtre de la famille des Cinyrades qui régnait à Paphos (1). Dans leurs épitaphes funéraires trouvées à Palae-Paphos, les rois Timocharis et Echetimos prennent également le titre de *prêtre de la déesse* (2), et nous constaterons tout à l'heure que la même qualification est appliquée au roi Nicoclès.

Les mots qui suivent le nom de Timaïros dans l'inscription que nous étudions sont frustes et incertains. M. Deecke a proposé, en désespoir de cause, de lire : θορϝήνα · ἐν τύχαι, et il cherche à justifier le nom de θορϝήνα par la présence du mot θορϝων sur la fameuse tablette de bronze de Dali. Je ne crois pas que la lecture conjecturale de M. Deecke doive être acceptée; mais j'ai vainement essayé de lui en substituer une autre qui puisse se justifier scientifiquement, et je trouve superflu d'accumuler ici des hypothèses qu'un bon estampage viendrait bientôt réduire à néant. Il y a là, peut-être, le nom du père de Timaïros, et si cela se réalisait, ce serait sans doute encore un nom de roi nouveau. Je n'ose proposer simplement : βασιλεύς · ἐν τύχαι, ou bien κατέστασε ἐν τύχαι ; du moment que M. Deecke ne s'est pas arrêté à ces formules cou-

(1) Plut., *De fort Alex.* II, 8. Dans ce passage, Plutarque dit que ce prêtre-roi fut remplacé par un descendant d'une ancienne dynastie, appelé *Alonymos*, mais il est évident que ce nom est erroné et provient d'une confusion avec *Abdalonymos* créé, dans les mêmes circonstances, roi de Sidon par Alexandre.

(2) Voyez Six, *op. cit.*, pp. 350-351.

rantes, usitées dans un assez grand nombre d'inscriptions, c'est sans doute que les éléments des caractères encore reconnaissables indiquent tout autre chose.

III

Le second texte épigraphique, dans lequel il me semble qu'on a encore méconnu le nom du roi Timaïros, est une inscription conservée actuellement au musée Tchinly Kiosk à Constantinople, et qui a été publiée et commentée d'abord par M. P. Schrœder en 1878 (1). C'est une dédicace du roi Nicoclès à Apollon Hylatès; on a lu :

Ὁ Πάφω βασιλεὺς ΝικοκλέFης ὁ ἱερεὺς τᾶς Fανάσσας, ὁ βασιλέος Τιμάρχω ἷνις, κατέστασε τᾶι θεῶι.

Nicoclès est le dernier roi de Paphos; on a des monnaies qui portent son nom, notamment un célèbre tétradrachme, au revers d'Apollon assis sur l'omphalos, avec la légende ΝΙΚΟΚΛΕΟΥΣ ΠΑΦΙΟΝ (2). Diodore de Sicile (3) nous apprend que dans les querelles des Diadoques, Nicoclès, roi de Paphos, s'était déclaré pour Antigone contre Ptolémée. Antigone ayant été vaincu, le roi d'Égypte avait résolu de punir le roi de Paphos : Nicoclès, n'osant affronter la colère de Ptolémée, se donna la mort, en 310. Sa femme Axiothéa ne voulut pas lui survivre, et ses frères se suicidèrent également : « Tels furent, dit Diodore, les tragiques événements qui éteignirent la famille entière des rois de Paphos. »

L'inscription que nous avons rapportée plus haut, donne pour père à Nicoclès un roi du nom de Timarchos, si l'on accepte la lecture de MM. Schrœder et Deecke. Cette interprétation semble

(1) P. Schrœder, dans le Παράρτημα ἀρχαιολογικόν du Syllogue de philologie hellénique de Constantinople, pp. XXXI-XL; et dans les *Transactions of the Society of biblical archaeology*, t. VI (1878) pp. 134-143; cf. Deecke, *op. cit.*, n° 40.

(2) V. E. Babelon, *Les rois de Syrie, d'Arménie et de Commagène*, Introd. p. XLVII.

(3) Diod. Sic. XX, 21.

d'ailleurs confirmée par une anecdote singulière rapportée par Pollux. Ce lexicographe raconte, d'après Aristote, que le père de Nicoclès, roi de Paphos, s'appelait Timarchos, et que ce prince avait une double rangée de dents, à l'instar d'Héraclès qui en avait une triple rangée : Ὁ δὲ Νικοκλέους τοῦ Κυπρίου πατήρ, ᾧ τὰς παραινέσεις ὁ Ἀθηναῖος σοφιστὴς ἔγραψεν, τὸ μὲν ὄνομα αὐτῷ Τίμαρχος ἦν, διστοίχους δ' εἶχεν ἄρα τῷ Ἀριστοτέλους λόγῳ τοὺς ὀδόντας, κατὰ δὲ τὴν Ἴωνος τοῦ Χίου δόξαν τριστοίχους Ἡρακλῆς (1). Ainsi, ce témoignage, qui nous donne formellement Timarchos comme père de Nicoclès, est en harmonie avec le texte de l'inscription telle qu'on l'a déchiffrée.

Mais l'anecdote de Pollux nous est également connue par Pline qui dit, au contraire, que Timarchos était le fils de Nicoclès : *Timarchus Nicoclis filius Paphii duos ordines habuit maxillarum* (2). On en a conclu généralement, surtout depuis la découverte de l'inscription citée plus haut, que le témoignage de Pline devait être récusé, et que Timarchos était le père, et non, comme il le dit, le fils de Nicoclès (3).

Cependant, comme notre petite médaille d'or et la première inscription que nous avons rectifiée portent nettement, l'une et l'autre, *Timaïros* et non *Timarchos,* j'eus la pensée toute naturelle d'examiner si, sur l'inscription de Nicoclès, il n'y aurait pas lieu de lire également *Timaïros.* L'inscription est mal conservée, même mutilée dans plusieurs de ses parties, et le mot qui fait l'objet de nos recherches est en partie effacé. N'osant me fier au fac-similé publié deux fois par M. Schrœder, dans le *Parartima archéologique* du Syllogue de Constantinople et dans les *Transactions* de la Société biblique de Londres, j'eus recours à l'obligeance de M. A. Sorlin Dorigny, qui a bien voulu me faire parvenir un bon estampage de l'inscription : je saisis avec empressement l'occasion qui m'est offerte de remercier mon savant correspondant.

La question pour nous est d'examiner si l'inscription du musée de Tchinly Kiosk porte ↑ ⋇ ⋁ ∧ (Τι.μα.ρα.χο), forme régulière

(1) Pollux, II, 95; p. 78 de l'éd. Bekker.
(2) Plin. *Nat. hist.,* XI, 63; t. II, p. 296 de l'éd. Sillig.
(3) J. P. Six, *op. cit.* p. 362.

de *Timarchos*, ou bien ·𐠀𐠋𐠊𐠎· (Τι.μα.jα.ρο), *Timaïros*, comme la médaille et la première inscription dont nous avons assuré la lecture. Les deux premiers caractères sont certains : c'est bien 𐠀𐠋 (τι-μα); le troisième est presque complètement effacé, nous y reviendrons tout à l'heure. Quant au quatrième, sa forme est très nette ; c'est bien 𐠎 (= ρο) et non 𐠊 (= χο). Cela est si vrai que Schrœder lui-même, reconnaissant le signe ρο, nous dit qu'il avait primitivement songé à lire Τιμα[γο]ρο (*Timagoras*). C'est entraîné par le témoignage de Pollux donnant au père de Nicoclès le nom de Timarchos, qu'il se décida à donner au signe 𐠎 la valeur χο, qu'il n'a jamais. Le signe χο ou γο a, en effet, toujours la forme 𐠊 ou 𐠌 ; le signe ρο est partout caractérisé par une boucle : 𐠎 . Si donc, graphiquement, et sans nous laisser émouvoir par le témoignage de Pollux, nous lisons Τι-μα-(?)-ρο, on voit que le troisième signe ne saurait être ρα, car on aurait la forme impossible Τι-μα-ρα-ρο. Nous sommes ainsi conduits forcément à la forme Τι.μα.jα.ρο, identique à la légende monétaire et au texte de la première inscription. Ce qui reste du troisième caractère confirme-t-il cette restitution?

L'estampage que m'a envoyé M. Sorlin Dorigny porte exactement

Le troisième caractère paraît beaucoup plus petit que tous les autres, car ce qu'on en voit descend à peine un peu plus bas que le milieu de la ligne ; autant que nous pouvons en juger, il ne ressemble complètement ni au signe 𐠋, ni au signe 𐠎 , mais la valeur ρο de la quatrième lettre nous oblige à reconnaître ici jα et non ρα (1). En d'autres termes, nous proposerons de lire sur l'inscription de Tchinli-Kiosk, Τιμαίρος au lieu de Τιμάρχος. La conclusion qui s'impose paraît donc être celle-ci : le père de Nicoclès, roi de Paphos, s'appelait Timaïros et non Timarchos.

Reste le témoignage de Pollux : il est inconciliable avec celui de l'inscription, et deux hypothèses seules sont possibles. Ou

(1) Il se pourrait que la ligne horizontale qui le limite à sa partie inférieure soit le produit d'une éraflure accidentelle et postérieure. Dans ce cas, on restituerait facilement et en toute sécurité le signe jα.

bien on supposera que le texte de Pollux est altéré : à cause, peut-être, de l'aspect barbare du nom de Timaïros, les copistes lui auront substitué le nom plus connu et plus grec de Timarchos (1) ; je suis disposé à adopter cette conjecture, mais, dans ce cas, il faut supposer une autre erreur dans Pline et substituer le mot *pater* au mot *filius*. Ou bien l'on admettra l'existence de ce Timarchos comme fils de Nicoclès, en substituant, dans le texte de Pollux, le mot υἱός au mot πατήρ. Mais cette dernière hypothèse n'est vraisemblable qu'en supposant l'existence d'un premier Nicoclès inconnu dans l'histoire de Paphos, car Pollux copie Aristote, et ce dernier, qui est mort en 321, n'a guère pu parler d'un *fils* de Nicoclès, le dernier roi de Paphos, puisque les enfants de ce prince étaient encore au berceau lors de la catastrophe de l'an 310 (Polyen., VIII, 48).

Quoi qu'il en soit, il résulte des observations qui précèdent le point suivant désormais acquis à l'histoire : c'est que, vers le temps d'Alexandre, Paphos eut un roi du nom de Timaïros, qui a fait frapper une monnaie d'or, et dont on a retrouvé l'épitaphe funéraire et le tombeau. On peut ajouter que, très vraisemblablement, ce Timaïros n'est autre que le roi Timarchos, père de Nicoclès, dont le nom aura été altéré par les copistes à cause de sa forme barbare et insolite dans l'onomastique grecque.

E. Babelon.

(1) Un Timarchos de Salamine en Cypre est mentionné dans une inscription d'Athènes de la fin du IIIe siècle avant J.-C. Voyez *Revue des Ét. grecq.*, juillet-sept. 1891, p. 317.

ÉTUDES SUR LES ÉCRITS INÉDITS

DES ANCIENS MÉDECINS GRECS [1]

QUATRIÈME SÉRIE

HIPPIATRIQUES ET AUTEURS DU XIe SIÈCLE : PSELLUS, SIMÉON SETH, DAMNASTÈS.

XIV. Ἱππιατρικά.

Une grande partie de la *Collection hippiatrique* est encore inédite. Il n'existe qu'une seule édition grecque très rare de deux livres hippiatriques (2) et une édition d'un traité hippiatrique d'Hippocrate (3).

Daremberg, réclamant une nouvelle édition des Hippiatriques, dit (*Oribase*, t. I, p. XLI) : « La collation d'un manuscrit de Cam-« bridge dont le texte est excellent, et qui contient un grand nom-« bre de chapitres qu'on ne trouve pas dans l'édition de Grynaeus, « entre autres un chapitre de Simon d'Athènes, auteur cité par « Xénophon, ajoutera un grand intérêt à cette édition. » Il ajoute qu'il a aussi découvert, dans un ms. du Vatican, quelques chapitres inédits appartenant au même recueil.

(1) Voir *Revue des Études grecques*, 1889, p. 343 suiv.; 1890, p. 145 suiv.; 1891, p. 97 suiv.

(2) *Veterinariae medicinae libri duo*, éd. Sim. Grynaeus. Basileae, 1537, in-8°.

(3) *Hippocratis Veterinaria*, éd. Petr. Aloys. Valentini, Romae, 1814.

Manuscrits des Hippiatriques.

Il y a dix sept manuscrits des Hippiatriques dans les diverses bibliothèques ; il en existe dix à Paris : mss. grecs 1995, 2091, 2244, 2245 et 2322, des copies ou collations de Bussemaker dans les mss. du Suppl. grec 573, 580, 581 et 588, et encore une copie de Daremberg à l'Académie de médecine ; — trois en Angleterre : un à Cambridge, coll. Emmanuel, cod. 3, 19 ; un à Oxford, Bodl., cod. Barocc. 164, et un au Brit. Mus., Sloane 745 ; un à Leyde, Voss. mss. gr. 50 ; un à Berlin, cod. Mediom. 1538 ; deux au Vatican, cod. Pal. gr. 365 et un ms. de la Bibl. Vat. — Les plus anciens et les plus précieux mss. sont le ms. 2322 de Paris et le ms. de Berlin. Ceux qui contiennent de la matière nouvelle inédite sont, par ordre d'importance, les suivants : ms. de Paris 2322, ms. de Londres, ms. de Cambridge, ms. de Paris 2244, ms. de Leyde, enfin, selon Daremberg, un ms. du Vatican. Ce qui est très important à signaler, c'est que le texte inédit contenu dans les mss. ci-dessus n'est pas le même, mais en grande partie différent dans chaque manuscrit.

a. *Manuscrits de Paris.*

1) Le ms. 2322 de Paris, du XIe siècle, en parchemin, de 263 feuillets (Medic.-Reg. 3182), contient une collection hippiatrique d'Apsyrte, Dioclès, Pelagonius et d'autres auteurs (1 à 263). Le manuscrit s'arrête au 1166e chapitre, tandis que cette collection en comprenait 1223, comme la table des chapitres nous l'apprend ; il y manque donc 57 ch. Au commencement de la table (f. 1), on lit le titre : Ἀψύρτου, Διοκλέους, Πελαγωνίου καὶ λοιπῶν κεφάλαια περὶ θεραπείας ἵππων ; le 1er ch. est intitulé (f. 25) : Ἄψυρτος ἱππιατρὸς Ἀσκληπιάδῃ χαίρειν περὶ πυρέσσοντος. Στρατευσάμενος ἐν τοῖς τάγμασι τοῖς ἐπὶ τοῦ Ἴστρου ποταμοῦ, ἔγνων τὰ συμβαίνοντα τοῖς ἵπποις ; l'avant-dernier ch. ϟξέ : Περὶ σκόλοπος ; le dernier ϟξζ' : Περὶ καρίδος. Κυπαρίσσων ἀκρέμονας — μέχρις οὗ ἂν ὑγιάνῃ. C'est un ms. très précieux, correct et d'une belle main.

2) Le ms. grec 2244, du XIVe-XVe siècle, en papier, de 319 feuil-

lets, contient un livre *Du traitement des chevaux* d'Hiéroclès, Ἱεροκλέους [περὶ] ἵππων θεραπείας. Inc. Ἡσίοδος μὲν ἥμισυ τοῦ παντὸς φησὶν εἶναι τὴν ἀρχήν... Des. Περὶ σκορπιοπλήκτου. — Θεραπεύεται δὲ καθῶς ἐπάνω γέγραπται διὰ τῆς ἀρτεμισίας, ἀψουμένης ἐν οἴνῳ ἢ πέπερι λευκοῦ μετ' οἴνου (fol. 1 à 62 v°); un autre traité intitulé : Γαληνοῦ καὶ Ἱπποκράτους ἐκ τῶν πλεονεκτημάτων αὐτῶν · διόρθωσις καὶ διαταγὴ τῶν ζώων, ἵππων τε καὶ ὄνων καὶ τῶν λοιπῶν κτηνῶν πῶς ὀφείλουσιν αὐτὰ χειρουργεῖν καὶ τὰ φάρμακα θέτειν καὶ τοὺς ποτοὺς ποιεῖν. Inc. Περὶ πυρετοῦ. Ὡς προείπομεν μὲν ὁ πυρέσσων ἵππος τὴν κεφαλὴν κλίνει κάτω... Des. incomplet : Περὶ διαρροίας... περιπατεῖτο δὲ ὀλίγον. Περὶ τρίψεως ἐντέρων (f. 62 v° à 74 v°) ; cette partie est la plus importante du ms. ; elle contient des plans magnifiques qui figurent la maladie et la manière de la traiter. Puis vient un livre hippiatrique d'une autre main, mutilé au commencement et à la fin : le 1er ch. Περὶ πνευμονικοῦ; le dernier Περὶ τετάνου (fol. 77 à 87 v°); puis viennent quelques ch. écrits de la première main. Inc. mutilé : στόματος αὐτοῦ φέρει ἕλκος. Des. Εἰς τοὺς ἀμπελῶνας..... μετὰ τῶν τροπαρίων τῶν ἁγίων ψαλλομένων. Τέλος τοῦ αὐτοῦ Ἱεροκλέους (fol. 90 à 95); un livre hippiatrique intitulé : Ἐκτοχόρτηνον τοῦ Λαμπούδη. Περὶ συνοχῆς ἐπιτεταμένης. Τί ἐστὶ συνοχή... Des. Ἐκκρίνει τὲ ζῶον. Ῥάκκος καὶ ἔριον κατάκαυσον καὶ δι' αὐλοῦ εἰς τοὺς ῥώθωνας ἔσω πέμπε (fol. 95 v° à 158) ; puis : Ἱέρωνος περὶ μάλης ὑγρᾶς (158), avec quelques lettres d'Apsyrte sur diverses questions hippiatriques (166 et 169 v°) ; Περὶ πυρετῶν (fol. 178), qui ne sont que des chapitres de la collection de Lampoudi (fol. 95 v° à 185 v°), et non des traités séparés.

3) Le ms. 2245, du xve siècle, en papier, de 138 feuillets (Fontebl.-Reg. 2711), copié par Antoine Damilas, contient une collection hippiatrique des divers auteurs, Apsyrte, Hiéroclès, etc. (1 à 133) ; des poids et mesures dans l'hippiatrique (133) et Orneosophium (135). Cette Collection hippiatrique est divisée en deux livres et contient 232 ch. ; elle provient du même prototype que l'imprimé.

4) En outre, dans le ms. 1995, du xve siècle, en papier, de 205 feuillets, in-4° (Fontebl.-Reg. 2667), après les géoponiques collectionnés par ordre de Constantin le Porphyrogénète, il existe une Collection hippiatrique de Sostrate et d'Hippocrate, tout à fait différente du traité publié par Valentini (1), (fol. 190 à 205) ;

(1) Voir : Ἱπποκράτους ἱππιατρικά, *Hippocratis veterinaria*, gr. lat. et ital. éd. Valentini, Romae 1814.

elle contient 48 chapitres et à la fin les emplâtres,etc. ; elle est intitulée : Βίβλος ἱπποϊατρικῆς μετὰ πόσεως ἐρμηνευμένου (*sic*) Σωστράτου καὶ Ἱπποκράτους. Inc. Περὶ πυρετοῦ ἵππου. Τὴν κεφαλὴν κλίνει ἐπὶ τὴν γῆν καὶ οὐ δύναται ἀνανεῦσαι. Des. [Εἰς τ]έτανον ἀλόγου. Ἵνα βάλῃς ἔλαιον — χαλβάνῃν καὶ ἔλαιον καὶ κρόμμυον.

5) Et dans le ms. 2091 du xve siècle, en papier, de 127 feuillets, in-8 (Fontebl.-Reg. 3496), on trouve la même collection hippiatrique sous le nom d'Osandre et d'Hippocrate (fol. 118 à 127) : Ἱπποσόφιν (autre main) Βίβλος ἵππων ἰατρικῆς μετὰ πίστεως ἐρμηνευμένον Ὀσάντρον καὶ Ἱπποκράτους τῶν ἰατρῶν. Inc. Περὶ ἵππων. Περὶ πυρετοῦ ἵππου. Τὴν κεφαλὴν κλίνει ἐπὶ τὴν γῆν. Des. διὰ κέρατος ἐγχυμάτιζε. Cette collection s'arrête à la fin du ch. 25 du ms. 1995, fol. 198, ligne 7. En outre, il y manque les chapitres : ζ'. Περὶ παραβολῆς τραχήλου; ι'. Περὶ ῥεύματος ἐν γούνασιν ἵππων; ιγ'. Περὶ θραύσεως σκέλλους καὶ θραύσεως κνημῶν; ιδ'. Περὶ ἐκβολῆς ὤμου; ιή. Περὶ τετάνου; ιθ'. Περὶ ὀπισθοτόνου; κ'. Περὶ ὀφθαλμικοῦ; κβ' Περὶ ἐκβολῆς κοτύλης; et enfin, les ch. 26 à 48 du n° 1995. Les deux derniers mss. ne sont pas d'importance.

6 à 9) Mais, ce qui est le plus important, la Bibliothèque nationale possède toutes les copies de la partie inédite des Hippiatriques faites par Boussemaker : 1) une copie du ms. de Cambridge, Coll. Emmanuel n°s 3, 19, qui se trouve dans le Suppl. grec 573; 2) une copie de cod. Brit. Mus., Sloane 745, qui existe dans le Suppl. grec 580; 3) une copie de cod. Lugd. Batav. Voss. ms. grec 50, qui se trouve dans le Suppl. grec 588; 4) de plus, elle possède un exemplaire de l'édition des Hippiatriques, par Simon Grynaeus, Basileae 1537, in-4°, avec les *variantes* du codex Mediomontanus, à présent à Berlin, n° 1538, et du *codex* de Leyde, recueillies par Bussemaker, précédées des *notes* sur le codex Mediomontanus. Cet exemplaire forme le n° 581 du Suppl. grec.

On possède donc à Paris surabondamment tout ce qui est nécessaire pour faire une édition complète de la Collection hippiatrique.

Il serait important, je crois, de publier avec les Hippiatriques tout ce qui concerne la thérapeutique des animaux, par exemple les Ὀρνεοσόφια qui se trouvent dans les mss. 2245, 2246 et 2256 de Paris et beaucoup d'autres opuscules sur la nosologie des oiseaux, des chiens et d'autres animaux. Le traité de Démétrius Constantinopolitis, intitulé Βιβλίον ἰατρικὸν περὶ ἱεράκων ou Βιβλίον ὀρνεοσοφικόν, est un livre très précieux sur la nosologie des éper-

viers; il existe dans les mss. 2246, fol. 1 à 50 v° et 2323, p. 1 à 159. Le ms. 2246 du XVIe siècle, en papier, de 269 feuillets, in-4° (Medic.-Reg. 2136), offre quelques bonnes leçons; mais il provient, ainsi que le suivant, du même prototype que le ms. de Florence, qui a servi pour l'édition de Rigault. Le ms. 2323 du XVIe siècle, en papier, de 276 et 172 pages, in-8° (Fontebl.-Reg. 3137), d'une très belle main, copié par Christophe Auer, contient, en outre du texte grec, une traduction latine de l'*Orneosophium* de Démétrius; il paraît qu'il était destiné à être publié. L'Orneosophium de Démétrius, en langue érudite et vulgaire, ainsi que le *Cynosophium*, existe aussi dans le ms. 390 de Munich, du XVe siècle, en papier, de 108 feuillets, in-folio, bien lisible, de différentes mains. Un ms. du XVIIe siècle, n° 196, existe aussi à Leyde (Geel. Cat. p. 54).

L'*Orneosophium* de Démétrius Constantinopolitis (1) (ou Pepagomenus, ? du XIIIe siècle) est publié avec le Κυνοσόφιον, de cura canum, selon un manuscrit de la Bibliotheca regia medicea de Florence, Plut. 57, cod. 22, du XVIe siècle. Mais c'est une édition rare et je crois qu'il ne serait pas sans intérêt de faire une seconde édition en y ajoutant tous les opuscules inédits sur ce sujet.

Dans le ms. grec de Paris 2245, du XVe siècle, en papier, de 138 feuillets, in-4°, copié par Antoine Damilas (Fontebl.-Reg. 2711), existe un Orneosophium anonyme en langue vulgaire.

Fol. 134-138 : Ὀρνεοσόφιον διαλαμβάνον τὰς θεραπείας τῶν νοσημάτων τῶν συμβαινόντων τοῖς κυνηγετικοῖς τῶν ὀρνέων · ὡσαύτως καὶ τὰς κοπὰς ἑκάστου ὀρνέου · ἔτι δὲ καὶ τὰ χρώματα · ἀλλὰ δὴ καὶ ἀπὸ ποίων τόπων εἰσὶ τὰ κρείττονα κελεύσει γεγονὸς τοῦ ἀοιδίμου βασιλέως κυροῦ μιχαήλ.

Une table des chapitres suit; puis, il commence ainsi :

Ἡ βλάβη τῶν ὀρνέων γίνεται διὰ τρεῖς αἰτίας, διὰ πολυφαγίαν, διὰ ἀσπαστρίαν τοῦ παραβάλματος καὶ διὰ χολὴν ἤτοι κόπον.

et finit avec les mots : κρείττονα δὲ ἐξυπτέρια τὰ ἀπὸ τοῦ διδυμοτείχου · καὶ τὰ μοραχριδηνά :

Ἀντώνιος Δαμιλὰς καὶ τοῦτο ἐξέγραψεν.

(1) Ἱερακοσόφιον, rei Accipitrariæ scriptores et Κυνοσόφιον, liber de cura canum, ed. N. Rigaltius. Lutetiae, 1612, in-4°.

b. *Manuscrits d'Angleterre.*

1) Un manuscrit de ce recueil existe dans la bibliothèque du Collège d'Emmanuel, à Cambridge, cod. 3, 19; de la fin du XIIe siècle, in-4°, 369 pages; en parchemin jusqu'à la page 333, écriture de trois ou quatre mains. Daremberg le décrit avec beaucoup de détails. Il cite l'index tronqué des chapitres μς'-ρθ', quelques extraits et un chapitre de Simon d'Athènes : Σίμωνος Ἀθηναίου περὶ εἴδους καὶ ἐκλογῆς ἵππων (1), auteur cité par Xénophon dans son livre Περὶ ἱππικῆς, I, 3 et XI, 6 et par Pollux, I, 190, 194, 204; II, 69.

2) Un autre ms. se trouve dans la bibliothèque Bodléienne à Oxford : cod. Baroccianus CLXIV, xve siècle, in-fol., papier, 165 folios. Selon Daremberg (*Not.*, p. 39), le texte de ce ms. et celui de l'édition grecque de Grynaeus sont à peu près identiques, ne présentant que quelques différences légères dans les titres et dans la distribution des chapitres. Le texte du ms. offre quelques additions insignifiantes à la fin et quelques bonnes leçons, mais rares.

3) Un autre existe à Londres, au Musée britannique, Sloane 745; il contient beaucoup de chapitres, dont une copie se trouve dans les documents de Daremberg.

c. *Manuscrit de Leyde.*

Un manuscrit des Hippiatriques existe à Leyde, dans la Bibliotheca Vossiana universitatis Lugduno-Batavae, ms. grec 50, en papier, in-4° (voir Catal. bibl., p. 398, n° 50). Ce ms. porte aussi des figures et il est intitulé : Ἱπποιατροσοφηνοῦ τοῦ σοφοῦ ῥίτορος, Ἡρακλέους καὶ Ὑποκράτους καὶ τοῦ σοφοῦ Γαλινοῦ. A la fin, on lit : πληρώθη τὸ παρὸν ἱπποιατροσώφην διὰ χειρὸς ἐμοῦ Δημητρίου τοῦ Δρωσινοῦ. Item : Ἑτεραι ἡδείσοις ὠφέλειμαι εἰς τὰς ἰατρίας τῶν ἵππων ἐκ πολλῶν ὡς ὁρᾶς ἀνθολογηθέντων ; et à la fin, la même appellation.

(1) Daremberg, *Notices et extraits des manuscrits médicaux*, 1853. Paris, p. 167.

d. *Manuscrit de Berlin.*

Un manuscrit se trouve aussi à Berlin, le *codex Mediomontanus,* n° 1538, du XIe siècle, en parchemin, de 396 feuillets, in-4° grand, ms. qui est écrit tout de la même main et en grands caractères. Il provient du même prototype que l'imprimé ; mais il donne beaucoup de bonnes leçons et comble beaucoup de lacunes de l'imprimé, en donnant les indications de beaucoup de recettes qui n'existent pas dans celui-ci. Le ms. 2245 de Paris est une copie de ce ms.

e. *Manuscrits du Vatican.*

Dans la Bibliothèque apostolique du Vatican, *codex palatinus graecus* 365, du XVe siècle, en papier, de 224 feuillets, petit in-4° (1), il y a un livre hippiatrique de 91 chapitres, dont le premier traite *Des fièvres des chevaux,* commençant avec les mots : Τὴν κεφαλὴν κλίνει ἐπὶ γῆς. Le dernier, *Des ulcères*, commence avec les mots Κυνὸς κεφαλὴν καύσας et finit mutilé avec les mots καὶ μετὰ μωταρίων, f. 204 à 224. Dans ce manuscrit, selon Daremberg, il se trouve quelques chapitres inédits.

Dans la Bibliothèque du Vatican, selon les cat. mss. de Paris n° 3062, fol. 65 v°, et 3073, fol. 50 v°, il existe un traité sur les chevaux intitulé : Ἱπποσόφυσις σὺν θεῷ τῶν σοφωτάτων ἀθηναίων ἀνδρῶν Σίμωνος καὶ Ξενοφῶντος καὶ Ἀψύρτου · ἐξήγησις τῶν κατὰ τόπους γενομένων ἵππων, καὶ τίνες εἰσὶ κρείττονες.

f. *Manuscrits de la Bibliothèque de Constantinople.*

Parmi les livres de Michel Cantacuzène, il existait une Collection hippiatrique sous le pseudonyme d'Oribase : κϐ'. Τοῦ αὐτοῦ ὀριβασίου τοῦ ἰατροσοφιστοῦ πρὸς τὸν αὐτὸν κωνσταντίνον τὸν πορφυρογέννητον βασιλέα, υἱὸν λέοντος τοῦ σοφοῦ, ἱππιατρικὰ καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε κόλλαις βεβράϊ-

(1) Henricus Stevenson, *Codices manuscripti palatini Bibliothecae Vaticanae*, Romae, 1885, p. 228.

ναις (1). Et une autre sous le pseudonyme de Galien : κή. Τοῦ αὐτοῦ γαληνοῦ περὶ ἀψύρτου καὶ ἵππων καὶ τῆς τούτων θεραπείας καὶ ἐπιγνώσεως καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε κόλλαις μεταξωταῖς (l. c.).

XV. Μιχαὴλ Ψελλός.

Michel Psellus le jeune, né en 1020, un des Grecs les plus savants et les plus féconds du XIe siècle, a laissé les écrits suivants qui intéressent la médecine :

1) Un *Traité alphabétique sur les aliments* existe dans le ms. de Paris 2154, fol. 252 à 279 v°, du XIVe siècle, Bombycinus, de 297 feuillets, in-8° (Med.-Reg. 2683); cet écrit est intitulé : Σύνταγμα τοῦ μακαριωτάτου Ψελλοῦ ἐκλεγὲν ἀπὸ ἰατρικῶν βιβλίων καὶ ἐκτεθὲν κατὰ στοιχεῖον περὶ δυνάμεως τροφῶν καὶ τῆς ἐξ αὐτῶν ὠφελείας καὶ βλάβης ἐν κεφ. ρλς', ὧν ὁ πίναξ ἔχει οὕτως. Cette collection, faite pour l'usage du *basileus,* est tirée des ouvrages des médecins grecs, perses, arabes (ἀγαρηνῶν), et indiens, comme l'auteur nous l'apprend dans son préambule. Le même traité existe dans un ms. de la Bibliothèque du Vatican, selon le catalogue manuscrit de cette dernière contenu dans le ms. grec de Paris 2062, fol. 22, sous le titre : Σύνταγμα τοῦ Ψελλοῦ κατὰ στοιχεῖον ἐκ τῶν ἰατρικῶν βιβλίων; et dans un autre ms qui, selon 2062, fol. 118, porte le titre : Περὶ τροφῶν τοῦ Ψελλοῦ κατὰ ἀλφάβητον; enfin à Oxford, dans le cod. Laud. 60 (Bodl. 749) (2).

Cet écrit de Psellus a été publié en grec sous le nom de Siméon Seth trois fois (3). Il n'y a que peu de différences, comme me l'a démontré une collation complète du ms. 2154, entre le Psellus et le traité intitulé *Simeonis Sethi syntagma de alimentorum facultatibus,* ed. Bernardus Langkavel, Lipsiae, 1868 (Teubner). En général, le texte de Seth est tout à fait le même que celui de Psellus. Le préambule seulement diffère un peu, en outre Seth a ajouté au traité des aliments de Psellus les ch. suivants : p. 18. Περὶ ἄρτων. — p. 22. Περὶ αἴρας. — Περὶ ἀμύλου. — p. 30. Περὶ βαλανίων. — Περὶ βουγλώσσου. — Περὶ βρώμου. — p. 33. Περὶ γαζελίων. — Γλήχων.

(1) R. Foerster, *De antiqu. et libris Const.*, p. 27.
(2) Daremberg, *Not.*, p. 101.
(3) Voir note 1 de l'art. suivant : Siméon Seth.

Seth omet le ch. de Psellus (f. 256 v°) : Περὶ δορκάδων. — Dans le ms. 2154, quelques feuilets ont été déplacés ; la continuation est la suivante : f. 261 v°, f. 270 à 276 v° (manque un feuil.), f. 262 à 269 v°, f. 277. Après le fol. 276 v° manque un feuillet qui contenait le texte imprimé, comme l'indique la table qui précède, de la p. 84, l. 26 παρασκευάζει à p. 88, l. 13 : φλεγματικοὺς. Les chapitres se trouvent souvent dans un ordre un peu différent. Seth ajoute encore : p. 60. Κάναβος. — p. 67. Περὶ μαράθρου. — p. 71. Περὶ νησσῶν. — p. 72. Περὶ τοῦ νέτ. — Περὶ ναρκίσσου. — p. 73. Περὶ νυμφαίας. — p. 80. Περὶ ὀρτύγων. — p. 81. Περὶ ὀσκρακοδέρμων. — p. 86. Περὶ τῶν περιστερῶν. — Περιστερά. — p. 87. Πράσον. — p. 103. Περὶ στάχου. — Περὶ σαμψύχου. — p. 104. Σπάρτος. — Στιχάς. — p. 106. Περὶ ταῶνος. — Περὶ τρίγλης. — p. 118. Περὶ φάγρων. — p. 122. Le ch. περὶ χιόνος est plus étendu que celui de Psellus f. 278 v°. Les différences de style dans le texte commun sont insignifiantes, elles sont moins sensibles que celles qui existent dans le style d'Aétius et d'autres auteurs, d'après les différents mss.

2) Τοῦ ὑπερτίμου προέδρου καὶ ὑπάτου τῶν φιλοσόφων κυροῦ Μιχαὴλ τοῦ Ψελλοῦ, περὶ τοῦ πῶς αἱ συλλήψεις γίνονται. Ce centon sur les conceptions existe dans le ms. grec de Paris 2299 (xve siècle), fol. 101 à 102 v°. Il est composé de six chapitres, dont le 1er et le 5e ont été publiés par Fabricius (anc. éd., t. V, p. 128) dans les *Notions variées,* Διδασκαλία παντοδαπή, de Psellus, ch. πγ' et πδ' ; les quatre autres sont publiés par notre savant ami M. Ruelle (1).

3) *Commentaires sur l'auscultation physique d'Aristote,* en quatre livres, sous le titre : Τοῦ σοφωτάτου καὶ ὑπερτίμου Μιχαὴλ τοῦ Ψελλοῦ, σύντομος καὶ σαφεστάτη ἐξήγησις εἰς τὴν φυσικὴν ἀκρόασιν τοῦ Ἀριστοτέλους. Il existe dans le ms. grec de Paris 1920, correct et d'une belle main, du xve siècle, en papier, de 143 feuillets (Hurault-Reg. 2627), copié par Michel Apostolis, comme il est indiqué à la fin : Μιχαῆλος Ἀποστόλης βυζάντιος μετὰ τὴν τῆς αὐτοῦ πατρίδος ἅλωσιν, πενία συζῶν, μισθῶ καὶ τοῦτο τὸ βιβλίον ἐξέγραψεν. Le même traité existe dans le ms. 77 de Munich, du xvie siècle, en papier, de 310 feuillets, in-fol., de diverses mains mais lisible, dans les fol. 173 à 310. Cet écrit est publié seulement en latin (Alde, 1554 f.). Le texte grec est encore inédit.

(1) *Annuaire de l'Association pour l'enc. des Études grecques en France,* 1879, p. 267-269.

XVI. Συμεὼν Σήθ.

Siméon Seth, auteur du XIe siècle, contemporain de Psellus, mais plus jeune que lui, vers 1070, selon Fabricius, a écrit les traités suivants :

1) Un ouvrage *Sur les facultés des aliments* intitulé : Σύνταγμα κατὰ στοιχεῖον περὶ τροφῶν δυνάμεων συγγραφὲν παρὰ Συμεῶνος μαγίστρου ἀντιοχένου τοῦ Σηθί, καὶ δοθὲν Μιχαήλῳ τῷ βασιλεῖ. Cet écrit, qui n'est qu'un abrégé de la collection de Psellus sur ce sujet, a été publié trois fois en grec (1), comme on vient de le dire.

2) Un traité sous le titre Συμεὼν μαγίστρου καὶ φιλοσόφου Σὴθ τοῦ ἀντιοχέως φιλοσοφικὰ καὶ ἰατρικά; deux ch. : I. Περὶ ὀσφρήσεως; II. Περὶ γεύσεως καὶ ἁφῆς ont été publiés par Ideler (*Phys. et med.*, t. II, p. 283 à 285). L'ouvrage presque tout entier, mais en grand désordre, existe dans le ms. 105 de Munich, du XVIe siècle, fol. 256 à 371 (2).

3) Une traduction grecque d'après l'arabe des Fables de Pil-Paï, *Calila et Dimna,* sous le titre *Stéphanites et Ichnélatis,* qui existe dans le ms. 2231, f. 43 à 90, et dans le Suppl. grec 118, fol. 1 à 96 et 692, fol. 1 à 92. On lui attribue aussi une traduction grecque, d'après le persan, d'une histoire d'Alexandre le Grand, pleine de fables et de surnaturel. Ces écrits ne sont pas publiés en grec, mais ils n'intéressent pas ce travail.

4) Un lexique botanique, encore inédit, existe en grec dans le ms. méd. de Vienne VIII, en papier, de 124 feuillets, in-4°, dans les fol. 1 à 9 v°, sous le titre : Συμεὼν τοῦ Σὴθ λεξικὸν κατὰ ἀλφάβητον, ἑρμηνεῦον ἀκριβῶς τὰς βοτάνας. Inc. Ἄμωμον ἐστὶ ῥίζα τῆς πενταφύλλου. Ἄγχουσα ἐστὶ κ. τ. λ. (3). Le même lexique se trouve dans le ms. méd. grec de Vienne XL, en papier, de 145 feuillets, in-4°,

(1) *Simeonis Sethi* magistri Antiochiae syntagma per literarum ordinem, de cibariorum facultate, gr.-lat., ed. Gyraldus, Basileae 1538, in-8°. — Simeonis Sethi magistri Antiocheni volumen de alimentorum facultatibus juxta ordinem literarum digestum gr.-lat., ed. Bogdanus et Marchicus, Lutetiae Parisiorum 1658, in-8°. — Simeonis Sethi syntagma de alimentorum facultatibus, ed. Bernardus Langkavel, Lipsiae 1868.

(2) Voir : Fabricius, *Bibl. gr.*, t. X, p. 321.

(3) Lambecius, *l. c.*, éd. Kollarius, t. VI, p. 213.

dans les fol. 32 à 35 v°, mais il est anonyme : Ἑρμηνεία καὶ λέξεις τῶν βοτάνων κατὰ ἀλφάβητον. Ἄμωμον ἐστὶ ῥίζα τῆς πενταφύλλου, etc. (1) ; on le trouve encore, en langue vulgaire, dans le ms. méd. grec de Vienne XXV, en papier, de 123 feuillets, in-4°, dans les fol. 91 à 99 v° ; il est anonyme et porte le même titre (2).

5) Un *Synopsis de urinis* existe aussi dans les mss. méd. grecs de Vienne XXV, fol. 99 à 100 v°, et XL, fol. 38, sous le titre : Σύνοψις περὶ οὔρων. Οὖρον καθαρὸν καὶ νέφος ἐπάνω αὐτοῦ κ. τ. λ.

6) Une histoire des animaux existe dans le ms. méd. grec de Vienne XL, fol. 131 v° à 145, ainsi que dans un autre ms. olim 139. Le titre et le commencement sont : Πίναξ περὶ παντὸς ζώου. Κεφάλαιον α' περὶ γρυφός. Κεφάλαιον β' περὶ μονοκέρου κ. τ. λ. Τὸν γρύφα φασὶ ζῶον εἶναι παμμεγεθέστατον ὡς ἀρουραίαν σκιὰν ἐκτελεῖν κ. τ. λ. Lambecius n'indique pas si les deux derniers écrits portent le nom de Seth ; mais il les attribue à cet auteur.

7) Συμεὼν μαγίστρου τοῦ Σὴθ · σύνοψις τῶν φυσικῶν, Symeonis Sethi physicorum synopsis. C'est un traité de physique très précieux qui n'est cité ni par Fabricius ni par aucun autre auteur ; il existe dans le ms. grec de Paris n° 2372, fol. 88 v° à 109, du xve siècle, en parchemin, de 109 feuillets (Medic.-Reg. 2657). Il commence : Ὁ μὲν Πλούταρχος, ὦ μέγιστε καὶ θειότατε βασιλεῦ, διαφόρους δόξας ἀπαριθμούμενος καὶ τὴν ἀληθῆ μὴ ἀποδεικνύων καὶ πιστούμενος συγχεῖ μᾶλλον τὸν λογισμὸν καὶ ἀπορεῖν παρασκευάζει ἢ εἰς ἐπίστασιν ἄγει, et finit : ὥστε καὶ μὴ εἰδότας τοὺς δαίμονας, ἡμεῖς ποιοῦμεν εἰδέναι τὰ καθ' ἡμᾶς. Ce traité se trouve aussi dans le Suppl. grec 496 fol. 11 à 25 (xviie s.).

XVII. Δαμναστής.

Damnaste (1) est un auteur d'un âge inconnu ; mais dans tous les cas, il est du xie siècle ou antérieur, si le ms. qui contient les extraits suivants de son ouvrage est du xie siècle.

(1) Fabricius ne fait pas mention de cet auteur.

Un extrait d'un traité de Damnaste *Sur le traitement des femmes enceintes et des embryons* existe sous le titre : Δαμναστοῦ ἐκ τοῦ

(1) Lambecius, *l. c.*, t. VI, p. 355.
(2) Lambecius, *l. c.*, t. VI. p. 267.

περὶ κυουσῶν καὶ βρεφῶν θεραπείας. Inc. Τὸ ἑπταμηνιαῖον ἀφροῦται μὲν, κ. τ. λ. Les ch. de cet opuscule sont les suivants : 1°) Περὶ τῶν γονίμων καὶ τελειουμένων. — 2°) Τὸ ὀκταμηνιαῖον. — 3°) Τὸ ἐννεαμηνιαῖον. — 4°) Τὸ δεκαμηνιαῖον.

Cet écrit très intéressant se trouve à Florence, Pluteus 74, cod. 2, fol. 281 v°, ms. du XIe siècle, en parchemin, de 382 feuillets in-4° (1).

Dr G.-A. Costomiris.

(1) Bandinius, *Cat. Bibl. Laurentianae*, Florentiae 1770, t. III, p. 47.

AMULETTES BYZANTINS ANCIENS

DESTINÉS A COMBATTRE LES MALÉFICES & MALADIES

Dans le 3e fascicule de la *Revue des Études grecques* de 1891, M. A. Sorlin-Dorigny de Constantinople a publié un très intéressant mémoire sur un *phylactère* de sa collection, phylactère qu'il croit de provenance alexandrine, sorte d'amulette de métal destiné à être porté au col et à préserver les jours de son propriétaire contre diverses maladies. J'ai rapporté d'Orient un assez grand nombre d'amulettes de même catégorie, de cuivre ou de bronze, et voici des années que je remets de publier un travail sur ces curieux petits monuments qui tous, ou presque tous, portent sur une face le nom et l'effigie du roi Salomon dans le rôle bienfaisant d'exterminateur de maladies et maléfices. J'attendais d'être plus exactement informé à leur sujet. Aujourd'hui, je ne suis guère plus avancé sur plusieurs des particularités qu'ils présentent; mais le travail de M. A. Sorlin-Dorigny soulève tant de questions intéressantes, que je me décide à publier mes amulettes, simplement à titre de document. Le mémoire viendra plus tard, s'il y a lieu. Pour le moment, sans me lancer dans la voie périlleuse de l'interprétation à tout prix, je me contenterai de décrire les monuments que je posséde, en faisant suivre ces descriptions de quelques observations ou renseignements intéressants recueillis çà et là. Je rappellerai également quelques monuments analogues précédemment publiés par d'autres auteurs. Je serai reconnaissant à tous ceux qui, après avoir examiné mes amulettes, voudront bien me communiquer le résultat de leurs observations. Avant tout, je renvoie au mémoire de M. A. Sorlin-Dorigny, si plein d'observations curieuses.

Je passe sans autre préambule à la description de mes amulettes, rappelant que ces monuments font partie d'une classe d'objets talismaniques ou exorcistiques « dont en général, dans la science, on évite de parler, parce qu'on ne sait trop qu'en dire et comment expliquer leurs types si souvent étranges et obscurs, comment lire leurs mystérieuses ou inintelligibles légendes ».

1

Amulette de cuivre argenté, en forme de médaille. — Acquis au bazar de Smyrne.

Sur le droit, légende circulaire :

+ CΦΡΑΓΙC COΛOMONOC ΑΠΟΔΙΟΞΟΝ ΠΑΝ ΚΑΚΟΝ ΑΠΟ ΤΟΥ ΦΟΡΟΥΝΤΟ(ς)

Sceau de Salomon, écarte tout mal de celui qui (te) porte!

Dans le champ : le mot Φ[Θ]ΟΝΟC. Au-dessous, un grand œil (le *mauvais œil* vraisemblablement), menacé d'en haut par trois pointes de javelots ou trois poignards, attaqué par en bas et sur les côtés par deux lions, un ibis ou une autruche (1), un serpent, un scorpion. Au-dessous de cette représentation, le démon femelle de la maladie ou du maléfice à conjurer (2), figuré sous les traits d'une femme étendue sur le dos, à la chevelure dénouée, à la poitrine nue, au bas du corps recouvert d'une jupe dont les plis sont représentés par des lignes parallèles.

(1) Voyez les nos 7, 8, 10.

(2) Voyez ce que dit M. Sorlin-Dorigny de cette curieuse représentation qui figure constamment sur ces petits monuments et qui personnifie la maladie ou le maléfice à conjurer.

Rev. Légende circulaire :

+ ΦΕΥΓΕ ΜΕΜΙCΙΜΕΝΙ CΟΑΟΜΟΝ CΕ ΔΙΟΚΙ CΙCΙΝΝΙΟC CΙCΙΝΝΑΡΙΟC*.
Fuis! la détestée, Salomon te chasse (1), *Sisinnius Sisinnarius.*

Dans le champ : Salomon nimbé, les cheveux ras, dans un costume militaire antique à écharpe flottante, à jupe plissée, rappelant saint Georges, frappant à la bouche, de sa lance à hampe cruciforme, au galop de son cheval, la même femme à longue chevelure, couchée à terre, emmaillottée dans sa jupe. Au-dessus de la tête du cheval, un signe en forme d'X à branches inférieures recourbées en boucle; un trou de suspension pratiqué après coup ne permet pas de reconnaître exactement la forme de la portion supérieure de ce signe.

Le nimbe qui entoure la tête de Salomon ne doit point étonner. Dans tout l'Orient chrétien, on considérait Salomon et les rois de Juda comme des saints, et on sait le respect extraordinaire que porte l'Église grecque aux grands personnages de l'Ancien Testament qui sont constamment figurés avec le nimbe et sont appelés saint Adam, saint Abraham, etc. (voy. Didron et Durand, *Manuel d'Iconographie chrétienne,* p. 131, n.). J'ai publié dans la *Gazette archéologique* de 1884 (2) un petit disque en ivoire byzantin portant le buste de Salomon nimbé, avec la légende Ο ΠΡΟΦΗΤΗC CΟΑΟΜΩΝ (3).

Les deux derniers mots de la légende du revers : *Sisinnios Sisinnarios,* désignent probablement le propriétaire du talisman. Le nom *Sisinnarios* ne figure point dans le dictionnaire Pape-Benseler.

2

Amulette de même métal non argenté, de forme identique. — Acquis à Smyrne en même temps que le précédent.

Sur le droit, légende circulaire :

(1) Ou « *que Salomon te chasse* ».

(2) P. 10, pl., n° 14 du tirage à part.

(3) Sur ce petit disque, Salomon est figuré jeune, imberbe, avec une longue chevelure, une couronne radiée, vêtu d'une robe échancrée carrément sur la poitrine avec une large bande formant chevron.

+ ΦΕΥΓΕ ΜΕΜΙCΙΜΕΝΙ (1) ΑΡΛΑΦ Ο ΑΝΓΕΛΟC CE ΔΙΟΚΙ.
Fuis! la détestée, l'ange Arlaf (2) *te chasse.*

Dans le champ, l'ange Arlaf se jette avec fureur sur le même démon femelle qui, cette unique fois, est assis et non couché à terre. Il le frappe de sa lance sur la nuque. Ce démon semble expirant; sa tête retombe sur sa poitrine; sa chevelure également retombe devant lui; ses bras pendent. Par derrière, le démon femelle est encore attaqué par un quadrupède dressé qui semble un chien ou un loup.

Rev. Cette face est divisée en deux registres. Dans le registre supérieur figurent les bustes affrontés du soleil et de la lune, auprès de chacun desquels brûle un flambeau. A gauche, le soleil, tourné à droite, a la tête jeune, imberbe; au-dessus de lui, une étoile. A droite, la lune, tournée à gauche, est voilée; au-dessus d'elle, un croissant et une étoile. — Entre le soleil et la lune, un être de forme bizarre, à tête en forme de pleine lune, à corps en forme de larve repliée, avec deux bras difformes (un agathodæmon?) (3). — Le registre inférieur, plus considérable, est encadré par l'inscription : + CΦΡΑΓΙC CΟΛΟΜΟΝΟC

(1) Entre les troisième et quatrième syllabes, le graveur a ménagé un espace pour y pratiquer le trou de suspension.

(2) Il est certain que le nom *Arlaf* ou *Archaf* (voy. l'amulette n° 3) désigne un ange bienfaisant et non le démon de l'*épistaxis*, comme l'a proposé mon savant ami M. Sorlin-Dorigny. La légende du revers de l'amulette publiée par lui doit se lire : ΦΕΥΓΕ ΜΕΜΙCΙΜΕΝΙ CΟΛΟΜΟΝ CE ΔΙΟΚΙ S (pour ΚΑΙ) ΑΓΓΕΛΟC ΑΡΛΑΦ. *Fuis, la détestée, Salomon te poursuit ainsi que l'ange Arlaf.*

(3) Cet être bizarre est beaucoup plus visible sur l'amulette n° 3.

ΦΥΛΑΤΕ ΤΟΝ ΦΟΡΟΥΝΤΑ, *Sceau de Salomon, protège celui qui te porte.* Dans le champ, un lion bondissant et un serpent (1) semblent se précipiter sur le même démon femelle étendu à terre.

3

Ce très curieux et grand amulette de cuivre, en forme de médaille avec trou de suspension, se rapproche du précédent par ses types comme par ses légendes. Le champ du droit est malheureusement en partie détruit par l'oxydation. J'ai acquis cet amulette à Constantinople.

Sur le droit, légende circulaire :

[+ ΦΕΥΓΕ Μ]ΕΜΙCΙΜΕΝΙ ΔΙΟΚΙ CΕ Ο ΑΓΓΕΛΟC ΑΡΧΑΦ (*sic*, le X est très certain) S (*pour* ΚΑΙ) ΟΥΡΙΕΛ ΦΕΥΓΕ ΜΙ[COYMENH?]. *Fuis la détestée, l'ange Archaf te poursuit ainsi qu'Ouriel; fuis, la détestée.*

Dans le champ, malheureusement fort abîmé par la rouille, les trois mages coiffés de chapeaux (?). Derrière eux, un arbre. Ils se présentent devant la Vierge assise sur un siège, tenant l'enfant Jésus. La moitié inférieure de la Vierge est seule encore visible. Derrière elle, les mots XPICTOC NIKA, plus quelques lettres devenues illisibles. Au-dessous d'elle, les mots EMMA[NOYH]A · ΘE[OC].

(1) Il s'agit certainement ici d'un serpent et non d'une ligne ondulée conventionnelle représentant la terre, comme le pense M. Sorlin-Dorigny.

Rev. Légende circulaire :

+ ΤΟ ΚΟCΘΥΠΑΘΟC (1) ΑΙΟΚΙ CE ZOΘΥΚ (*sic* pour ZΩΤΙΚΟC?)
ΜΑΧΕΡΑ (2) ΟΞΥΤΕΡΟΝ ΙΑΕΟC... (3).

Le champ est divisé en deux registres. Le registre supérieur est occupé par les bustes affrontés du soleil et de la lune. Le soleil, tourné à droite, porte une couronne radiée à trois pointes. Derrière lui la légende ΕΝΕΙCΟC (?). Devant lui, une étoile, et un autre signe. La lune, tournée à gauche, est voilée. Derrière elle, son nom (?) en six lettres indéchiffrables. Au-dessus d'elle, un croissant. Au-devant d'elle, une étoile. Entre les deux bustes, le même être étrange à figure lunaire que sur l'amulette précédent (un agathodæmon ?). — Le registre inférieur porte, au-dessous d'une légende magique en grands caractères à jambages terminés par des renflements (4), la représentation de Salomon vêtu à l'antique, chevauchant sur un lion au galop, transperçant de sa lance le démon femelle étendu à terre. Dans le champ, un petit génie élevant les bras, un serpent dévorant le mauvais œil et divers signes dont plusieurs en forme d'S (5).

4

Amulette uniface en cuivre avec des trous de suspension.
Cabinet des Médailles.

Dans le champ, train de derrière d'un lion mâle dont le corps se termine antérieurement en forme de *pénis*. — Au-dessus, l'inscription en trois lignes : ΥΓΙΕΝΕΤΕ ΖΗΛΟΥ ΚΑΙ ΜΗ ΒΑCΚΑΙΝΕ ; au-dessous l'inscription en trois lignes : ΤΟΙC ΒΑCΚΑΝΟΙC ΚΑΤΑΠΡΟΚΤΟ ΤΡΥΠΑΝΟΝ.

(1) Pour ΚΟCΤΥΠΑΘΟC? *Mal de côté? pleurésie?*

(2) Ces deux noms désignent probablement le propriétaire de l'amulette.

(3) Le dernier mot est illisible et son absence m'empêche d'établir le sens précis de cette phrase où il question, me semble-t-il, de colique et de mal de côté.

(4) Des légendes en caractères semblables à jambages terminés par des renflements, des annelets ou des boucles, ou des caractères isolés de même type figurent sur beaucoup d'amulettes et de pierres talismaniques. Voy., par exemple, les pl. de l'ouvrage de J. Macarius.

(5) Voyez le mémoire de M. Sorlin-Dorigny, p. 291.

Je dois me dispenser de donner la gravure de cet amulette d'ordre obscène ainsi que la traduction des légendes.

5

Amulette de plomb de forme circulaire avec anneau de suspension. — Ma collection. Acquis à Constantinople.

Légende inintelligible, composée de caractères en partie déformés. Le dessin peut seul en donner une idée exacte.

Dans le champ, Salomon à cheval transperçant de sa lance le démon femelle étendu à terre complètement emmaillotté. Sous le cheval, un H. Derrière lui, une légende en caractères altérés.

Rev. Légende inintelligible.

Dans le champ, personnage réduit à une gigantesque tête de face posée sur un cheval passant. La tête est coiffée d'un bonnet à triple aigrette orné de deux têtes d'animaux. Sur les côtés, deux bras également terminés par des têtes d'animaux. Dans le champ, un E lunaire et d'autres caractères.

6

Amulette de cuivre en forme de sceau rond avec une poignée percée d'un trou. — Ma collection. Provient de Syrie.

Double légende circulaire concentrique inintelligible : dont le dessin peut seul donner une idée exacte. Quelques caractères sont altérés.

Le champ est divisé en trois registres. Dans le registre supérieur, les cinq lettres ΚΛΑΡΙΟ. Dans le registre moyen, les trois caractères ΩΝΙ, un objet qui semble un fruit et l'étoile à six rais dite *sceau de Salomon*. Dans le registre inférieur, sorte de monogramme en forme d'étoile à six rais irréguliers et légende en deux lignes composée des sept caractères : CZEAATA.

7

Amulette de bronze en forme de plaque amygdaloforme avec anneau de suspension. — Acquis à Beyrouth.

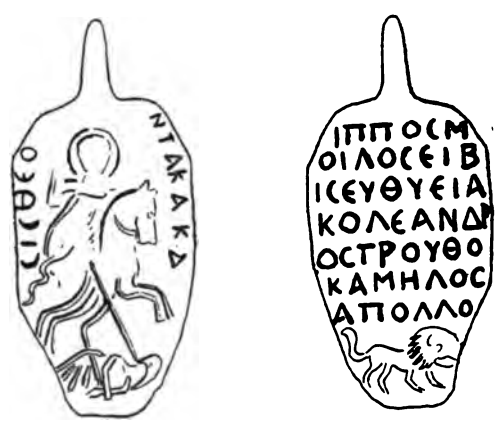

Sur le droit : ΕΙC ΘΕΟC [Ο ΝΙΚΩΝ] ΤΑ ΚΑΚΑ

Salomon nimbé à cheval terrassant de sa lance le démon femelle couché.

Rev. Inscription en sept lignes : ΙΠΠΟC MOΙΛOC (pour MOΥΛΛ?) ΕΙΒΙC ΕΥΘΥΕΙΑ ΚΟΛΕΑΝΔΡΟ(ν) CΤΡΟΥΘΟΚΑΜΗΛOC ΑΠΟΛΛΟ (*sic*). *Cheval, mulet, ibis droit* (*dressé*), *coriandre, girafe, Apollon.* A l'exergue, un lion passant.

8

Amulette de bronze de même forme. Acquis à Beyrouth. Même légende et même type du droit.

Rev. ΙΑΩ CΑΒΑΩ ΠΙΝΩ, *Jao Sabbaoth, je bois??*

Au-dessous, un objet de nature indéterminée (peut-être obscène), une autruche les ailes éployées et un serpent.

9

Fragment inférieur d'un amulette de bronze de même forme. — Acquis à Beyrouth.

Portions inférieures de la même légende et du même type du droit.

Rev. Légende en plusieurs lignes énumérant des anges. Du nom de l'avant-dernier, qui est certainement ΓΑΒΡΙΗΛ, on ne déchiffre qu'un Α et l'Λ final. Le nom du dernier seul subsiste en entier : ΟΥΡΙΗΛ. A l'exergue, un lion passant menaçant de sa gueule le mauvais œil.

10

Amulette de bronze de même forme. — Acquis à Beyrouth.

Même légende et même type du droit. Au-dessous du démon femelle étendu à terre, un lion passant entre deux signes.

Rev. ΙΑΩ CABAΩ. Le mauvais œil attaqué d'en haut par trois poignards et un trident (1), d'en bas et sur les côtés par deux lions, une autruche, un scorpion et un serpent (2). Divers signes dans le champ.

11

Amulette de bronze de même forme. — Acquis à Beyrouth.

Même légende et même type du droit.

(1) Le même trident figure sur une pierre gravée, n° 40 (pl. x), dans l'ouvrage de Macarius intitulé : *Abraxas seu Apistopistus.*

(2) Voyez le n° 1.

Rev. Légende en sept lignes : ΙΑΩ ΑΔΕC (ce mot est de lecture incertaine) ΑΒΡΑΧ (σας), ΜΙΧΑΗΛ ΓΑΒΡΙΗΛ ΡΟΥΡΗΛ (*sic* pour ΟΥΡΙΗΛ) ΜΙΧΑΙ ΜΧΑΗΛ (1). A l'exergue, un lion passant.

12

Amulette de bronze de même forme. — Acquis à Beyrouth.

Même légende et même type du droit.

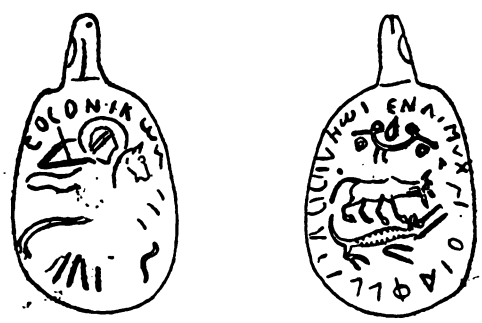

Rev. Légende inintelligible commençant par les lettres ΕΝΛ..... Dans le champ, hyène dévorant un crocodile. Au-dessus, la

(1) Le nom de l'archange Michel, écrit plus ou moins correctement, figure donc à trois reprises dans cette légende. — Voy. sur les *Sept Anges* le mémoire de M. J. Durand paru dans le *Bulletin monumental* de l'année 1884. M. Durand cite une belle intaille du Cabinet Montigny avec les noms des anges. Voy. *Catal. des pierres gravées de la Coll. Montigny*, 1887, n° 664.

lettre M et une figure représentant peut-être un oiseau entre trois annelets.

13

Amulette en hématite de forme oblongue. — Acquis à Beyrouth.

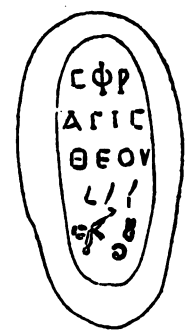

Salomon, vêtu à l'antique, sans nimbe, sur un cheval au galop, attaque de sa lance le démon femelle nu étendu à terre, à la chevelure dénouée, aux bras étendus comme pour se défendre. Au-dessus, le nom COΛOMΩN.

Rev. La légende CΦPAΓIC ΘEOY; au-dessous, trois signes et trois étoiles disposées deux une (1).

14

Amulette de plomb de forme circulaire avec anneau de suspension brisé. — Ma collection. Acquis à Constantinople.

(1) La Bibliothèque nationale, le Musée britannique, toutes les grandes collections possèdent de ces intailles en hématite au type de Salomon terrassant le démon femelle sur une face avec la légende CΦPAΓIC ΘEOY sur la face opposée. Ce sont là des talismans analogues à ce *Sceau de Dieu* dont parle saint Jean au verset 4 du chapitre IX de l'*Apocalypse*. Voy. entre autres Chabouillet, *Catal. des camées et intailles de la Bibl. nat.* p. 299, nos 2218 et 2219. — Le Cabinet des Médailles possède encore un pierre avec l'inscription : IAΩ COΛOMON CABAΩ, Chabouillet, *Ibid.*, p. 263, no 2028

Salomon nimbé, à cheval, terrassant de sa lance le démon femelle étendu à terre. Dans le champ, deux étoiles.

Rev. Champ semé d'une collection d'emblèmes doués de vertus magiques. On distingue entre autres un buste de face (?), un croissant, un gland de chêne, un rameau d'arbre, etc., etc. (1).

15

Bague d'or magique de ma collection, provenant de la vente Castellani (2).

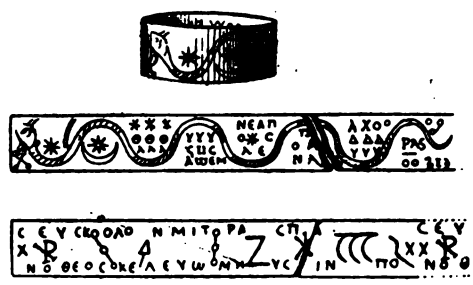

Sur la face externe de cette bague à huit pans se déroule un dragon ailé à tête cornue, dont le corps forme un repli sur chaque pan. — 1er pan marqué par la tête et les ailes du monstre : un X à jambages terminés par des annelets, et une étoile; — 2e pan : un croissant et une étoile; — 3e pan : trois étoiles à six rais, trois annelets ou plutôt trois Θ; trois signes en forme de Λ; — 4e pan : trois signes en forme d'Υ; au-dessous, les caractères GIIC; au-dessous encore, les caractères AΩEM; — 5e pan : les caractères formant le mot NEAΠOΛEOC disposés autour d'une étoile (l'O ne figurant qu'une fois); — 6e pan, dont une partie a été enlevée par un coup de cisaille : les lettres ΠOANA subsistent seules; — 7e pan : les caractères ΛXOO; au-dessous, trois Δ; au-dessous encore, trois Υ. — 8e pan : trois annelets disposés : deux, un, le mot PAS, deux annelets sous un trait et les trois caractères ƧEƎ.

Intérieurement se trouve gravée la légende en deux lignes

(1) Voy. dans le *Dict. des ant. gr. et rom.* de Saglio, t. II, p. 256, un amulette de même ordre.

(2) N° 920 du catalogue.

CEYC (pour ZEYC?), KOΛON, MITPA CΠA ΠO NO ΘEOC KEΛEYΩ MH YC IN ; entre les deux lignes de caractères sont gravés divers signes : trois croissants sous un trait, un trait ondulé, deux croisettes, le monogramme du Christ, trois annelets réunis par deux traits, une tête de flèche (?), de nouveau trois annelets réunis par deux traits, un grand Z, une étoile à six rais terminés par des renflements.

A cette liste des amulettes de ma collection, je crois devoir ajouter quelques autres monuments de même ordre dont j'ai retrouvé la description dans divers auteurs. Je rappellerai ces monuments par ordre chronologique de publication :

1° Dans le tome III (2e partie, 1846, p. 510) de la *Revue archéologique,* M. Ch. Lenormant, sous forme d'une *Lettre à M. de Longpérier,* a publié une pierre cédée par le Muséum au Cabinet des Médailles de France et qui est un amulette contre la colique. Les types : Hercule étouffant le lion et la triple Hécate, nous en sont expliqués par une *recette* qui nous a été conservée par Alexandre de Tralles (*De medicam., lib.* X, c. 1) : Εἰς λίθον Μηδικὸν γλύψον Ἡρακλέα, ὀρθὸν πνίγοντα λέοντα, καὶ ἐγκλείσας εἰς δακτυλίδιον χρυσοῦν, δίδον φορεῖν : *Gravez sur une pierre médique, Hercule étouffant le lion qui se dresse, et après avoir fait enchâsser cette pierre dans un anneau d'or, donnez-le à porter.* Au-dessous de la représentation d'Hercule, la pierre est décorée de trois K, dont les extrémités se terminent en boucle (1), et une étoile à huit rayons qui présente la même particularité. « La recette citée plus haut est rangée, dit M. Lenormant, par Alexandre, parmi les remèdes propres à guérir la colique; c'est ce qui a fait penser à Macarius, le chanoine d'Aire (2), que les K qui accompagnent également la figure d'Hercule, étouffant le lion, sur deux autres abraxas qu'il a publiés (nos 89 et 90, p. 127), avaient pour but d'indiquer l'affection dont on cherchait ainsi le remède. L'inscription de la pierre du Cabinet des Médailles est ainsi conçue : ANAXΩPI KOAE TO ΘION CE

(1) Les mêmes caractères à extrémités terminées en boucle ou par un renflement figurent sur beaucoup d'amulettes de cette catégorie. Voyez, par exemple, les nos précédents 1 et 3.

(2) Dans son curieux ouvrage, édité par Chifflet, intitulé : *Abraxas seu Apistopistus,* Anvers, 1657, in-4°.

ΔΙΟΚΕΙ, pour Ἀναχώρει, χωλή · τὸ θεῖόν σε διώκει : *Retire-toi, bile : la divinité te poursuit.* Alexandre vient encore ici à notre secours par cette autre *recette,* transcrite quelques lignes plus bas que la précédente : Λαβὼν δακτύλιον σιδηροῦν, ποίησον γίγνεσθαι τὸ κρικέλλιον αὐτοῦ ὀκτάγωνον καὶ οὕτως ἐπίγραφε εἰς τὸ ὀκτάγωνον (1) · φεῦγε, φεῦγε, ἰοῦ χωλή (2) · ἡ κορύδαλος σε ζήτει : *Prenez un anneau de fer, faites-en tailler le chaton à huit pans, et inscrivez ces mots sur l'octogone : fuis, fuis, ô bile : l'alouette* (aliment recommandé pour la cure de la colique) *te cherche.* Alexandre ajoute : τὸν δὲ χαρακτῆρα τὸν ὑποκείμενον γράφε εἰς τὴν κεφαλὴν τοῦ δακτυλίου. (Ici un N à jambages terminés par des anneaux, avec un anneau au-dessus du jambage médian et un au dessous). Mais notre monument nous permet encore de corriger le texte grec : évidemment c'est le K initial (à boucles ou anneaux) du mot κωλική, qui devait se trouver dans le manuscrit d'Alexandre de Tralles, et non cet N. »

« Le style de notre pierre, dit en terminant M. Lenormant, paraît coïncider avec l'époque même où florissait ce médecin, c'est-à-dire la première moitié du VIe siècle de notre ère. »

2° Dans le tome V, partie II, des *Atti e memorie delle deputazioni di storia patria per le provincie dell'Emilia* (Modène, 1880), le prof. Gaetan Pellicioni, sous le titre : *Un filatterio esorcistico,* a publié une formule de conjuration gravée sur une plaque d'or dont la copie seule a été conservée par Amati. L'amulette devait écarter de celle qui le portait les πνεύματα de toute espèce ; on y lisait ces mots : διαθήκη ἣν ἔθεντο ἐπὶ μεγάλου Σολομῶνος καὶ Μιχαήλου τοῦ ἀγγέλου. L'esprit malin était en outre conjuré de ne pas s'attacher à celle qui portait le phylactère : μὴ ἅψασθαι τῆς φορούσης.

4° et 5° Dans la *Revue archéologique* de 1883, t. Ier, p. 306, dans un article intitulé : *Une collection de pierres gravées à la Bibliothèque de Ravenne,* M. Edmond Le Blant, mon savant confrère, a décrit, sous le n° 10, un autre amulette de jaspe rouge contre la colique. « La pierre, dit-il, représente Hercule étouffant le lion de

(1) L'*étoile* à huit *rayons* qui, sur notre pierre, est placée en bas de l'exergue, a le même sens que le *chaton octogone.*

(2) La bile (χωλή) était considérée comme une des principales causes de la colique. *Alex., Trall.*, X, I.

Némée; derrière lui, sa massue posée debout; au revers, les trois lettres KKK comme sur le jaspe rouge de la Bibliothèque nationale publié dans la *Revue archéologique* de 1846 par M. Ch. Lenormant (1).

« Je noterai, en passant, ajoute M. Le Blant, qu'une formule analogue, donnée sans doute par quelque empirique, est inscrite sur un autre amulette jadis publié par Kœhler. Il s'agit, cette fois, de la goutte que doit vaincre Persée. Une sardoine le représente dans les airs, armé de la harpé et tenant la tête de Méduse; au revers, est l'inscription : ΦΥ[ΓΕ] ΠΟΔΑΓΡΑ [Π]ΕΡCΕΥC CE ΔΙΩΚΙ, *Fuis, ô goutte, Persée te poursuit* (2).

6°, 7°, 8° et 9°. A propos d'une petite pierre gravée représentant le jugement de Salomon (3), M. de Longpérier, après avoir dit qu'il s'agissait là d'une composition extrêmement rare, s'exprimait en ces termes, en 1880 :

« Je m'imagine que cette pierre a été gravée à une époque relativement assez basse, mais en dehors des écoles gnostiques et basilidiennes qui ont imprimé à leurs œuvres un style particulier. Sur les amulettes de pierres gravées, appartenant à ces sectes, apparaît très rarement le nom de Salomon; sa figure ne s'y est pas encore retrouvée (4). Spon, dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis* (p. 297, n° 17), a fait connaître un jaspe portant l'inscription ΙΑΩ CΟΛΟΜΟΝ CΑΒΑΩ (5), dans laquelle le roi de Juda est associé à deux appellations mystiques. M. Jacques Matter (*Hist. crit. du gnosticisme*, 1828, t. III, p. 95) a grand tort de présenter cette pierre rarissime comme un *monument du genre le plus vulgaire;* c'est le contraire qu'il conviendrait d'affirmer. M. Feuardent a eu l'obligeance de me procurer une calcédoine du même style, sur

(1) Voyez page 86.

(2) Kœhler, *Erläuterung eines von P. P. Rubens an N. Cl. Fabri de Peirecs gerichteten Dankschreiben*, pl. n° 27 (*Mém. de l'Ac. des sc. de Saint-Pétersbourg*, t. III, 1835).

(3) *Une intaille antique inédite*, Extr. du t. VIII (4° série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1880, pp. 275-280 — *Œuvres*. t. III, pp. 378-383.

(4) Il y a dix ans à peine que M. de Longpérier s'exprimait ainsi, et aujourd'hui je publie douze amulettes de ma seule collection avec l'effigie de Salomon.

(5) Voy. note 1 de la p. 84.

laquelle on lit : CΦΡΑΓΕΙC CAΛΩM[O]N KYPIOC NAI'H'T (*Seigneur de Naioth,* la ville dans laquelle David s'était réfugié) (1). C'est là le second exemple du nom de Salomon employé, à coup sûr, symboliquement par les sectaires (2). En l'absence de tout récit évangélique, les artistes chrétiens semblent avoir entièrement négligé les actions de Salomon. Je ne le rencontre nulle part..... Je ne retrouve le jugement des deux mères que dans les miniatures du IXe siècle. (S. d'Agincourt, *Peintures*, pl. XLII, n° 2.)

« Salomon n'a été un saint ni pour les Hébreux ni pour les Chrétiens (3). M. Renan a fort bien caractérisé le rôle de ce prince : « Salomon, dit-il, paraît avoir eu, bien moins que David, le sentiment de la grande mission d'Israël. Le but d'Israël n'était ni la philosophie, ni la science, ni l'industrie, ni le commerce. En ouvrant toutes ces voies profanes, Salomon fit en un sens dévier son peuple de sa destinée toute religieuse. Les prophètes eurent sous son règne peu d'influence ; il arriva à une sorte de tolérance pour les cultes étrangers, directement contraire à l'idée vraiment israélite... Aussi ses ouvrages se perdirent-ils pour la plupart ; sa mémoire resta douteuse ; la largeur d'idées qu'il avait un moment inaugurée disparut devant la réaction purement monothéiste des prophètes, qui seront désormais les vrais représentants d'Israël. » (*Hist. gén. des langues sémitiques,* 1855, t. Ier, p. 119.)

10°, 11° 12° et 13°. M. Frœhner, à la page 42 de ses *Kritische Analekten,* parus en 1884 dans le *Philologus,* a publié, dans le paragraphe n° 46, un amulette des plus intéressants. Voici le résumé de cet article :

« Albert Rubens, le fils du peintre, possédait dans sa collection d'intailles un onyx gravé à légende bizarre, qui a été décrit par Chifflet dans son édition de l'*Apistopistus* de *Macarius* (p. 118,

(1). « Avec Samuel; Naioth (*Vulg.*, I Reg. [ou texte hébr. I *Samuel*], XIX, v. 18 à 23 et XX, v. I). Les Septante transcrivent Ναυάθ. » — *Note de M. de Longpérier.*

(2) « Notre confrère, M. Geffroy, me transmet une note de M. Descemet qui a déchiffré le mot COΛOMΩ sur un cône de métal provenant du musée Borgia. » — *Note de M. de Longpérier.*

(3) M. de Longpérier eût dû ajouter « d'Occident ».

pl. XVII, 70) (1), avec cette remarque : *inscriptio gnostica minus compertæ significationis;* or il ne s'agit point ici d'un texte gnostique, mais bien d'un texte de basse grécité

+ΥCTEPA
μ]ΕΛΑΙΝΗΜ[ε
λ]ΑΝΟΜΕΝΙΟ
ς]ΟΦΗCΗΛΗ
ECEK(ε) OCAE
ON BPΥXACE
KEOCAPNI
ONKΥM
OΥ

« Au droit, figure une tête de Méduse qui sert de centre à sept serpents disposés autour d'elle comme autant de rayons divergents.

« Nous retrouvons le même type et presque la même légende sur le jaspe vert connu sous le nom de *Sceau de Saint-Servais* de la cathédrale de Maestricht (gravé dans King, *Handbook of engraved gems,* p. 112). Autour de la tête de Méduse et des sept serpents, se lit l'inscription ΥςΕΡΑΜΕΛΑΝΗΟCOCII ; au revers, figurent le buste d'un saint byzantin et les lettres suivantes, dont la lecture est très incertaine et dont il est difficile de préciser le point de départ :

'ΟΠΟCKCOCAXHςHC.

« Je connais un monument encore plus important de même ordre qui a été acquis en Italie en 1874. Lui aussi est d'origine byzantine, des ve ou vi^e^ siècles; mais au lieu d'être une pierre gravée, c'est un *émail cloisonné,* c'est-à-dire un large disque, de 68 millimètres de diamètre, émaillé sur chaque face. Une tête de femme de face, entourée de sept serpents et de rameaux fleuris d'un dessein délicat, repose sur un fond vert émeraude. Le visage de cette Méduse est couleur de chair, sa chevelure est colorée en bleu comme les serpents dont les têtes sont vert-clair, les langues rouges et la peau tachetée de même couleur..... Un cercle noir

(1) Reproduit dans Gorlée, *Cabinet de pierres antiques gravées,* Paris, 1778, t. II, pl. CCXIV, n°s 418-19.

sépare cette représentation de l'inscription disposée circulairement comme sur une monnaie, et formée de caractères blancs sur fond bleu :

+ΑΓΙΟC. ΑΓΙΟC. ΑΓΙΟC. ΚΕ CΑΒΑΩΘ Ο ΑΗΡΗC Ο ΟΥΡΑΝΟC,
ἅγιος ἅγιος ἅγιος κ(ύρι)ε Cαβαώθ, ὁ αηρης (?), ὁ οὐρανός.

« Au revers, on lit l'inscription en sept lignes, également en caractères blancs sur fond bleu :

. ΥCΤΕΡΑ ΜΕ
ΛΑΝΗ ΜΕΛΑΝΟ
ΜΕΝΗ Ω CΟΦΗC
ΗΛΙΕCΕΚΑΙΩC
ΔΡΑΡΚΟΝCΥΡΙ *sic*
ΖΗCΘΓΚΝΘΒ
ΘΩΘΖΡ

« Au-dessus de l'inscription, une étoile entre deux feuilles de lierre; au-dessous, une fleur (jaune, rouge et verte). Autour de l'inscription, un cercle linéaire noir et, plus extérieurement encore, dix-neuf croix grecques disposées sur un fond vert-clair. Chaque croix est de couleur jaune inscrite dans une croix blanche plus grande ; à la rencontre des bras de la croix, un point rouge.

« Nous possédons donc ainsi trois variantes d'une seule et même formule :

1° L'onyx de la collection Rubens : ὑστέρα μελάνη μελανωμένη, ὡς ὄφις εἰλύεσαι καὶ ὡς λέων βρυχᾶσαι καὶ ὡς ἀρνίον κοιμοῦ;

2° Le sceau de Maestricht, pour la partie lisible de l'inscription : ὑστέρα μελάνη ὡς ὄ[φις]..... ; au revers, je ne distingue que les caractères ΚCΟC, κὲ ὡς;

3° La plaque d'émail : ὑστέρα μελάνη μελανωμένη, ὡς ὄφις εἰλύεσαι, καὶ ὡς δράκων συρίζεις. Je ne sais que faire des autres caractères.

« Il s'agit, on le voit, de trois amulettes dont les inscriptions empruntent la forme d'un texte biblique, alors que leur origine même prend sa source dans les vieilles superstitions populaires du paganisme. Invocation est faite à un démon qui se tord comme un serpent, qui rugit comme un lion, qui siffle comme un dragon et qui, par le fait même de cette conjuration, doit devenir doux comme un agneau. Ce démon est une femme avec sept

tresses de cheveux en forme de serpents; les mots inscrits en tête de la formule : μελάνη μελανωμένη, *noire* ou seulement *noircie,* conviennent parfaitement pour ce genre d'incantation où il était de règle d'épuiser toutes les possibilités, afin que le talisman pût toujours être utilisé..... Le mot ὑστέρα est d'explication plus difficile; son sens le plus ordinaire (*matrix*) n'est pas admissible ici, car il est certainement question d'une maladie personnifiée. Je crois bien ne pas me tromper en supposant que ὑστέρα a ici le sens de *colique,* qui, dans des dialectes allemands, se dit *Bærmund* et *Bærmutter* (Jacob Grimm, *Mythologie,* p. 1111). Nous aussi nous nommons le choléra « la maladie noire » et la peste « la mort noire ».

Aux trois variantes citées par M. Frœhner, variantes figurant sur trois monuments différents, je puis en ajouter au moins une quatrième; celle-ci se voit sur un monument du Cabinet de l'Ermitage, dont je retrouve, dans le tome Ier de la *Chronographie byzantine* de E. de Muralt (1855, additions, p. 749), la mention que voici, mention que je transcris telle quelle dans sa forme très défectueuse : « Le médaillon d'or, trouvé en 1821 à Tchernigoff, représente un dragon avec une tête de Méduse et dix têtes de serpents, avec la légende : Ὑστέρα μέλανι μελαινομένη μέλανι ὡς ὄφις εἰλύησε καὶ ὡς δράκων συρίζησε καὶ ὡς λέων βρύχησε καὶ ὡς ἀρνίον κύμηνε comme sur deux onyx de Gotha, un *intaglio* chez Montfaucon, et une médaille de Venise. Celle de Tchernigof a remplacé la légende de l'avers Θεότοκε βοήθει τόν σε ἔχοντα, ἀμήν par l'inscription en slavon : *Seigneur, viens en aide à ton serviteur Basile, amen.* »

14° Dans un article de la *Revue de numismatique* de 1886, consacré à la description des médailles grecques et des tessères de plomb de sa collection, M. Ph. Margaritis a décrit, sous le n° 65 (p. 26), une tessère de plomb qui n'est autre qu'un de ces amulettes à l'effigie de Salomon transperçant le démon femelle; seulement M. Margaritis a lu au droit CΦ... ON au lieu de CO[ΛOM]ON et, pour lui, le cavalier nimbé est saint Démétrius. Voici la description qu'il donne du revers :

Longue légende presque détruite, on n'aperçoit plus guère que les lettres ΦO (1). Petite croix en haut, dans un cercle, environné

(1) Certainement un fragment de la légende accoutumée CΦPAΓIC ΘEOY.

de différents symboles : dessous, lion à la gueule béante, courant à droite. Entre ses pieds, un serpent, le tout dans un cercle.

Je dois à M. A. Postolacca une empreinte en plâtre de ce monument trop mal conservé pour que je puisse en donner la gravure.

Dans les *Geoponica,* compilation dédiée au Porphyrogénète, dans les *Hippiatrica,* ouvrage de même ordre, qu'on attribue avec bien moins de certitude à l'époque de ce même prince, et dont M. Miller a publié une partie inédite dans le t. XXI des *Notices et extraits des mss.* (part. II, pp. 1-113), on trouve l'indication de nombreuses recettes découpées par le compilateur dans des auteurs anciens, formules médicales analogues à celles qui figurent sur nos amulettes : formule pour empêcher le vin de tourner (*écrivez sur les tonneaux ou sur une pomme que vous jetterez dans le vin ces divines paroles* (θεῖα γράμματα) *du psaume XXXIV « Goûtez et voyez combien doux est le Seigneur »*), formule pour permettre de boire beaucoup de vin sans s'enivrer (*prononcez, en buvant la première coupe, ce vers d'Homère : « mais sur eux, des hauteurs de l'Ida, le sage Jupiter a tonné »*), formule pour chasser les serpents des colombiers (*écrire le mot* Αδαμ *aux quatre coins du colombier*), formule pour faire une pêche miraculeuse (*écrivez sur une coquille ces mots :* ἰαὼ σαβαώθ *et jetez-les ensuite à l'eau*), formule contre la maladie des ânes (*écrire sur un parchemin la formule que voici :* Βάρβαρος βαρβαριζοῦσα, ζαβάχωρα, βαρβάρων πυρί, πυριτουμόλε, σῶζε τὸν φοροῦντα *et l'attacher autour du baudet*). Voy. Rambaud : *L'Empire grec au* IIe *siècle,* note 5 et 6, p. 84.

L'époque de la plupart de ces monuments me paraît moins ancienne que celle que M. Sorlin-Dorigny assigne au phylactère publié par lui.

Ces amulettes me paraissent en majeure partie *byzantins,* d'origine asiatique ou syrienne, plutôt qu'uniquement alexandrine (1).

Gustave SCHLUMBERGER.

(1) M. L. Bruzza dans un article intitulé : *Tessera esorcistica*, inséré dans le *Bullet. della Comm. archeol. communale di Roma* pour 1881 (*Ser. sec. anno* IX, p. 166) a donné l'indication de plusieurs articles publiés sur des monuments à peu près analogues à ceux dont je viens de m'occuper.

PÉTRARQUE ET BARLAAM

Tout le monde a entendu parler du texte grec d'Homère envoyé de Constantinople à Pétrarque et qu'il reçut à Vaucluse ; on sait avec quel touchant regret il écrivait au donateur, Nicolas Sigeros : *Homerus tuus apud me mutus, imo uero ego apud illum surdus sum;* on connaît ses travaux sur la mauvaise traduction d'Homère qu'il obtint plus tard de Léon Pilate (1). Il y a moins de précision sur ses relations avec Barlaam de Seminara et sur la partie de ses connaissances relatives à Platon. Avant Homère, Pétrarque possédait Platon, qui se trouvait depuis longtemps dans sa bibliothèque de Vaucluse (2) et qu'il semble avoir rencontré en France (3). Boccace, qui l'a vu, le décrit comme fort gros : « Li quali [libri] non ha molto tempo che io vidi, o tutti o la maggior parte, o almeno i più notabili, scritti in lettera e grammatica greca in un grandissimo volume, appresso il mio venerabile maestro messer Francesco Petrarca (4). »

Ce manuscrit grec contenait une grande partie des dialogues, et Pétrarque en étalait le nombre, plus tard, devant ces aristotéliciens arrogants qui avaient osé lui reprocher son ignorance et ne connaissaient même pas, pour leur compte, l'existence des œuvres de Platon ; notre poète, qui en avait gardées chez lui toute

(1) V., en attendant mieux, *Les études grecques de Pétrarque,* dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions,* année 1888.

(2) Lettre *Var.* 25, écrite à Boccace de Milan : *Platonicum uolumen, quod ex illo Transalpini ruris incendio ereptum domi habeo... paratum erit tempore.*

(3) Lettre à N. Sigeros : *Erat mihi domi, dictu mirum, ab occasu ueniens olim Plato...*

(4) *Comento sopra la Commedia,* lez. XV, éd. G. Milanesi, t. Ier, p. 370 (avec une note bien inexacte d'A.-M. Salvini).

sa vie, n'en était pas beaucoup plus avancé que ses adversaires; mais la seule possession de ce trésor suffisait à l'enorgueillir. Il a laissé à ce sujet, dans le *De ignorantia,* un morceau dont voici le texte autographe : *At Platonem prorsum illis et incognitum et inuisum nil scripsisse asserunt, praeter unum atque alterum libellum* (1), *quod non dicerent, si tam docti essent quam me predicant indoctum. Nec literatus ego, nec grecus, sedecim uel eo amplius Platonis libros domi habeo, quorum nescio an ullius isti unquam nomen audierint. Stupebunt ergo, si haec audiant; si non credunt, ueniant et uideant. Bibliotheca nostra tuis in manibus relicta* (2), *non illiterata quidem illa, quamuis illiterati hominis, neque illis ignota est, quam totiens me tentantes ingressi sunt. Semel ingrediantur et Platonem tentaturi an et ipse sine literis sit famosus; inuenient sic esse ut dico meque licet ignarum, non mendacem tamen, ut arbitror, fatebuntur; neque Grecos tantum, sed in Latinum uersos aliquot nunquam alias uisos aspicient. Literatissimi homines de qualitate quidem operum iure illi suo iudicent* (*de numero autem nec iudicare aliter quam dico, nec litigare litigiosissimi homines audebunt*), *et quota ea pars librorum est Platonis. Quorum ego his oculis multos uidi, praecipue Barlaam Calabrum, modernum Graie specimen sophie, qui, me Latinarum inscium docere Grecas literas adortus, forsitan profecisset, nisi michi illum inuidisset mors honestisque principiis obstitisset, ut solita est* (3).

Tout ce texte est fort important pour élucider la question des études grecques de Pétrarque. C'est celui qui établit le mieux que Pétrarque fut le premier des humanistes italiens à recevoir des leçons de grec. Cette priorité est reconnue par les générations du début de la Renaissance, et le florentin Gianozzo Manetti la proclame dans un passage de sa vie de Boccace, où il a tracé à grands

(1) Ces mots n'impliquent point un sens précis, ni que les adversaires de Pétrarque connaissent quelque chose de Platon.

(2) Le traité est adressé à Donato degli Albanzani.

(3) *Vat.* 3359, f. 28 (autographe reconnu et décrit dans *La Biblioth. de Fulvio Orsini,* p. 289); le passage a été obligeamment collationné par M. Léon Dorez. Dans *Petrarcae Opera omnia,* Bâle, 1581, p. 1053-54, le texte est incorrect en plusieurs endroits; ici même le début de la phrase *Quorum ego* laisse place à quelques doutes. Je prends la responsabilité de la ponctuation, qui modifie le sens attribué jusqu'ici au morceau.

traits, non sans un vif sentiment de lettré, un tableau de l'histoire du retour des lettres grecques en Italie et principalement en Toscane : *Ante Petrarcae tempora posteaque latina lingua remittere paulatim pristinas uires seras cepit. Nulla pene in Etruria graecarum litterarum mentio a nostris hominibus per multa saecula habebatur ; sed qui tunc erant homines, suis contenti disciplinis, alienas non quaerebant. Petrarca igitur, primus ex nostris peregrinas litteras attingere conatus, sub Barlaam monaco Graecorum omnium eius temporis peritissimo erudiebatur...* (1). Examinons de plus près les relations de Pétrarque avec Barlaam de Seminara.

La carrière du célèbre moine basilien est aujourd'hui assez bien connue, ainsi que les deux missions religieuses qu'il remplit à Avignon, auprès du pape, avant celle de Sigeros, en 1339 et 1342 (1); mais on est moins fixé sur l'année où Pétrarque reçut de lui ses premières leçons. Comme le poète ne dit nulle part qu'elles aient eu lieu à deux reprises, et comme rien ne prouve qu'il ait connu Barlaam dès 1339 (3), il faut, je crois, fixer à l'année 1342 l'époque de ses premières tentatives dans l'étude du grec. C'était un maître singulier que le hasard lui avait envoyé; théologien avant tout et mathématicien, Barlaam n'avait rien de l'humaniste, et, s'il semble avoir possédé assez peu les lettres grecques profanes, il était presque entièrement étranger aux lettres latines. Pétrarque prit cependant goût aux entretiens du docte calabrais dont l'horizon littéraire était si différent du sien, et il reçut de lui, pendant quelque temps, des leçons quotidiennes de langue grecque, où le maître, inexpert en latin, s'instruisait au moins autant que le dis-

(1) Manetti est aussi d'avis que la priorité de ces études n'appartient point à Boccace, dont il dit : *Nec hac nostra latinorum librorum copia uel inopia potius contentus, graecas litteras discere concupiuit... in quo quidem Petrarcam, ut arbitror, imitatus.* N'ayant pas sous la main l'édition de Mehus (Florence, 1747), je cite d'après le *Par.* 5828, f. 213'-214.

(2) V. Gianantonio Mandalari, *Fra Barlaamo calabrese, maestro del Petrarca*, Rome, 1888 (avec une liste de mss. des œuvres de Barlaam). Ce travail représente le parti pris de l'éloge; on trouve le parti pris contraire dans Voigt, *Wiederbelebung*, 2e éd., t. II, p. 105.

(3) Mandalari (p. 52) ne peut appuyer cette opinion que par des subtilités qui, en définitive, sont sans valeur. (Le passage du *Secretum* peut être de la fin de 1342 ou ajouté après coup.) Peut-être, en 1339, Pétrarque s'occupait-il plus de poésie que d'autre chose.

ciple (1). Le manuscrit de Platon put servir à ces exercices; Pétrarque apprit à lire et à écrire l'onciale; il n'est pas sûr, comme je l'établis ailleurs, qu'il soit allé jusqu'à la minuscule. En tous cas, il était encore bien peu avancé quand son guide dut quitter Avignon (2). Barlaam, qui s'était rallié à l'église latine, fut nommé évêque de Gerace en Calabre, grâce en partie, nous dit Pétrarque, à l'appui de son écolier, qui l'avait sans doute recommandé aussi au roi Robert. Notre poète espérait le retrouver plus tard et reprendre ses leçons précieuses, quand il apprit sa mort peu d'années après : *Barlaam nostrum,* écrira-t-il à Sigeros, *mihi mors abstulit et, ut uerum fatear, illum ego mihi prius abstuleram; iacturam meam, dum honori eius consulerem, non aspexi; itaque dum ad episcopatum scandentem subleuo, magistrum perdidi, sub quo militari coeperam magna cum spe.* Et à Boccace : *Graecarum omnium cupidissimus literarum semper fui, et nisi meis principiis inuidisset Fortuna et praeceptoris eximii haudquaquam opportuna mors, hodie forte plus aliquid quam elementarius Graius essem* (3). Il faut demander aux textes ce qu'ils ne veulent pas dire, pour voir en ces études de Pétrarque sur la langue grecque autre chose qu'une orientation dans les premiers éléments.

Barlaam a joué un grand rôle dans la vie de Pétrarque, surtout, à vrai dire, par les regrets que son départ lui a laissés (4). Son

(1) *Ille... cum multa mihi quotidiano magistro coepisset impendere, non pauciora quidem, saepe etiam lucrum ingens ex conuictu nostro sese percipere fatebatur, urbane nescio an uere; sed erat ille uir ut locupletissimus graecae, sic romanae facundiae pauperrimus et qui, ingenio agilis, enunciandis tamen affectibus laboraret. Itaque uicissim et ego fines suos, illo duce, trepide subiebam, et ille post me saepe nostris in finibus oberrabat, quanquam stabilior uestigio. Nam et hic quoque ratio diuersa : illi enim plus multo latini quam mihi graeci erat eloquii. Ego tum primum inchoabam, aliquantulum ille processerat...* (*Fam.* XVIII, 2. Il est évident que Pétrarque fait plus de cas des connaissances de Sigeros que de celles de Barlaam; d'autre part, celui-ci semble avoir accru sa culture latine pendant la dernière partie de sa carrière).

(2) Il y était encore le 2 octobre 1342, jour de sa consécration épiscopale (Sade, *Mémoires sur P.*, t. II, p. 77).

(3) *Var.* 25. Cf. *Sen.* XI, 9.

(4) Pétrarque a tenu moins de place apparemment dans la carrière du moine calabrais. Il n'est aucunement vraisemblable, à mon avis, que ce soit à lui que Barlaam ait adressé son traité grec *De principatu Papae,* dédié à un personnage nommé François. Je n'invoquerai même pas la date de la composition

enseignement s'est, en effet, réduit à peu de chose, et ne s'est point étendu, à mon avis, aux doctrines platoniciennes (1). Au passage du *De ignorantia* déjà cité, il faut joindre quelques mots du *Secretum;* saint Augustin, qui figure en ce dialogue comme interlocuteur fictif de Pétrarque, lui rappelle la façon d'acquérir la liberté de l'âme d'après Platon : *Scis quid loquar, et haec ex Platonis libris tibi familiariter nota sunt, quibus auidissime nuper incubuisse diceris;* Pétrarque répond : *Incubueram, fateor, alacri spe magno que desiderio, sed peregrinae linguae nouitas et festinata praeceptoris absentia praeciderunt propositum meum. Ceterum ista quam memoras disciplina et ex scriptis tuis et ex aliorum Platonicorum relatione notissima est* (2). A y bien regarder, Pétrarque ne dit pas que ce soit Barlaam qui lui ait fait connaître les doctrines de Platon ; il indique même tout le contraire, puisqu'il mentionne ce qu'il en savait par les platoniciens latins, depuis longtemps entre ses mains. Il avait compté sur son maître surtout pour apprendre la langue de Platon et le lire dans son texte. Je crois qu'on se trompe aussi en attachant un sens trop strict aux paroles du *De ignorantia* relatives à ce que l'auteur possédait de Platon mis en latin ; on a voulu y voir qu'il pouvait lire ainsi plusieurs dialogues. On s'est demandé alors si on ne devait pas attribuer ces traductions à Barlaam (3). Mais l'existence même de ces traductions est pour moi fort douteuse. Le texte semble pouvoir être traduit d'une façon toute autre que celle qu'on a suivie jusqu'ici (4) et de nature à

de l'ouvrage qu'on fixe à 1339-40 ; mais, outre qu'il semble singulier d'offrir à un ami un ouvrage qu'il ne peut lire, Pétrarque n'était désigné à aucun degré pour recevoir la dédicace d'un traité purement théologique. Pour peu que Barlaam ait fréquenté le poète à Avignon, il devait savoir que cet ordre de spéculations lui était absolument étranger et ne l'intéressait point ; lui-même était entré en relations avec beaucoup de prélats et théologiens latins, parmi lesquels il serait plus logique de chercher le dédicataire. En faisant de Pétrarque le François de son héros, Mandalari (p. 54 et 78) a cédé, je crois, au plaisir de réunir plus étroitement leur souvenir.

(1) Barlaam, en effet, n'était nullement le platonicien qu'on a cru. V. à ce sujet, les curieuses attaques de Philelphe, dans E. Legrand, *Cent dix lettres grecques de Filelfe*, Paris, 1892, p. 152 sqq.

(2) *Secr.* II (*Op.*, p. 346).

(3) V. le morceau de Fr. Fiorentino, cité par Mandalari, p. 105.

(4) Texte plus haut, depuis *neque Graecos :* « Ils ne trouveront pas seulement

faire disparaître la question. A s'en tenir même à l'interprétation courante, en dernière analyse qu'y trouve-t-on? Que les jeunes averroïstes, dont Pétrarque raille si finement l'ignorance de tout ce qui n'était pas dans Aristote, poussaient cette ignorance jusqu'à ne pas connaître le *Timée* traduit par Chalcidius. C'est, en effet, à ce traité que se réduisent les connaissances platoniciennes de première main de notre humaniste, et le pluriel (*aliquot uersos*) pourrait être un artifice de polémique, d'un effet d'autant plus sûr que l'auteur sait bien que ses adversaires, après la dure leçon qu'il leur donne, ne reviendront plus visiter sa bibliothèque. Ce ne sont là, je l'avoue, que des explications qui me sont personnelles; mais on n'aura le droit de leur préférer l'explication traditionnelle que lorsqu'on aura trouvé trace, dans les œuvres de Pétrarque, d'idées de Platon ne venant ni du *Timée,* ni des auteurs latins. Cette preuve n'a pu être faite, tandis qu'il faut bien admettre que ce zélé glaneur d'extraits, s'il eût possédé des traductions de Platon, n'aurait pas manqué d'en insérer des citations dans ses œuvres latines, comme il a fait de tous les auteurs qu'il a connus, ou d'en glisser au moins les titres quelque part. Or, le seul traité qu'il cite est le *Timée,* avec le commentaire de Chalcidius, qu'il trouvait dans sa collection. L'exemplaire qui lui a appartenu vient d'être, en effet, reconnu à la Bibliothèque nationale de Paris; c'est le *Par. lat. 6280* (1). Il porte quelques notes marginales de la main de Pétrarque; une est même datée de 1355. Mais rien n'y révèle ni une connaissance plus étendue de Platon, ni ces prétendues études philosophiques et littéraires faites, suivant tant d'auteurs, avec Barlaam de Seminara.

P. DE NOLHAC.

dans ma bibliothèque des ouvrages en grec, mais encore plusieurs traduits en latin qu'ils n'ont jamais vu ailleurs [allusion à diverses traductions du grec que possédait Pétrarque]. Les gens très instruits jugeront comme il leur plaira de la qualité des ouvrages (car pour la quantité, les ergoteurs les plus subtils ne pourront en juger autrement que je ne dis, ni ergoter là-dessus), et ils verront quelle partie de ces ouvrages est de Platon. De ces gens très instruits, j'en ai vu beaucoup de mes yeux, et surtout Barlaam le Calabrais... »

(1) Décrit dans un volume sous presse, *Pétrarque et l'humanisme*, Paris, 1892, chap. VIII : *P. et les auteurs grecs.*

NOTES & DOCUMENTS

L'IMPOT SUR LES COURTISANES A COS

Dans l'importante inscription de Cos que nous avons publiée dans le dernier numéro de la *Revue* (IV, 357 suiv.) et qui donne une liste si curieuse des impôts affermés dans cette île, nous avons signalé plusieurs passages dont l'interprétation restait douteuse, en raison de l'incertitude du texte que nous ne connaissions encore que par une copie. Notre ami Hamdy Bey, directeur du Musée Impérial de Constantinople, a bien voulu nous envoyer une nouvelle copie de ce texte (1), exécutée indépendamment de la première, et qui peut, par conséquent, servir à la contrôler. Cette nouvelle copie confirme en général soit les leçons de la transcription de M. Callispéris (2), soit les corrections conjecturales que nous y avons proposées (3). Cependant elle nous apporte quelques leçons nouvelles (4), dont une fort curieuse. Nous voulons

(1) Elle indique les dimensions de la pierre : largeur 0m 56 ; hauteur 0m 41.

(2) La nouvelle copie confirme notamment l'orthographe ΘΥΟΝΤΩΙ, ΘΥΕΤΩΙ, ΛΑΜΒΑΝΟΝΤΩΙ, ΣΚΑΝΟΠΑΥΕΙΣΘΩΙ, et même ΚΩ (sans ι) plusieurs fois.

L. 11 elle a comme l'autre ΑΛΑΝ. L. 16 ΑΑΤΡΙΚΟΥ (pour la correction ΙΑΤΡΙΚΟΥ j'aurais dû invoquer l'inscription Dittenberger, *Syll.* 313). L. 21 ΚΑΙΝΟΙ et ΕΧΟΥΣΙΝ. L. 25 ΔΡΑΧΜΑΣ.

(3) L. 9 ΑΜΠΕΛΟΣΤΑΥΕΥΝΤΩΝ (c'est-à-dire ἀμπελοστατεύντων). L. 15 ΑΙΒΑΝΟΠΩΛΑΝ. L. 17 ΚΩΠΟΞΥΣΤΑΙ. L. 18 ΟΣΣΩΙΚΑ (c'est-à-dire ὅσσοι κα). L. 19 et partout : ΠΟΤΕΙΔΑΝΙ.

(4) L. 1 : à la fin ΕΓ suivi du commencement d'un Α, Δ ou Λ. — L. 2 : ΝΑΥΣΣΟΥ ΑΡΤΩΝ ΚΑΠΩΝ (pour Κήπων, vergers). — L. 7-8 : ΟΙΝΟΥ (espace vide d'environ deux lettres) Ξ (une lettre, sans doute Ε) ΞΟΙΚΟΠΕΔΩΝ. — L. 15 : ΤΑΡΕΙ-

parler de la ligne 5 que nous avions imprimée ainsi conformément à la copie n° 1 : ... τοὶ πριαμένοι ὠνὰν οἴνου ἐπὶ θαλάσσαι, ἐτέραν ξύλων, ἀλφίτ(ω)ν, ἐ[ν]οικίων. « Si le mot ἐτέραν est exact, écrivions-nous (p. 366), il faut entendre que nous avons ici deux fermes distinctes, réunies, pour abréger, sous une seule rubrique etc. » Les doutes que nous inspirait la leçon ETEPAN sont confirmés par la nouvelle copie qui porte ETAIPAN, c'est-à-dire ἑταιρᾶν, génitif pluriel dorien de ἑταίρα « courtisane ». Nous avons donc ici une taxe sur les courtisanes, analogue au πορνικὸν τέλος qu'avaient institué les Athéniens (1) et peut-être les Corinthiens (2), et qui plus tard fut introduit par Caligula dans l'empire romain (3).

L'expression ἑταίρα, qui dans la littérature attique du ve siècle désigne une courtisane d'une catégorie supérieure, pourrait, à première vue, paraître impropre; mais cet euphémisme n'avait pas tardé à prendre un sens tout à fait général, et c'est ainsi qu'on l'employait couramment en parlant des hiérodules de Corinthe, qui méritaient plutôt le nom de πόρναι (4).

L'existence d'un impôt sur les prostituées concorde bien avec tout ce que nous entrevoyons des mœurs de cette grande ville de Cos, où Aphrodite avait un temple paré d'images splendides et où Hérodas a placé la scène de son chef-d'œuvre, le plaidoyer du πορνοβοσκός Battaros: mais il faut avouer qu'il y a pour notre goût moderne quelque chose de choquant à voir une taxe de ce

XOΓ. — L. 19 : ΗΕΧΩΝΤΙΠΙΔΙΩΤΙΚΑΝΜΕΜΙΣΘΩΜΕΝΟΙ (ἢ ἔχωντι — subjonctif — ἰδιωτικὰν μεμισθωμένοι). — L. 23-4 : ΟΝΑΥΑΡΧΟΣΤ(ΩΙΠΟ)ΤΕΙΔΑΝΙ. — L. 32 : ΑΠΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙ [ἀκοντα]. — L. 33 début :... ΟΙΕΚΤΩΝΥΠΗΡΕ [τὰν].

(1) Eschine, *Contre Timarque*, 119. Suidas, v. διάγραμμα. Philonidès chez Pollux VII, 202, mentionne les πορνοτελῶναι. On s'est offusqué non sans raison du texte de Suidas, suivant lequel les *agoranomes* auraient été chargés de fixer la rétribution de chaque prostituée. Bœckh, Meier etc., voulaient le corriger. Mais peut-être n'y a-t-il là qu'une paraphrase malheureuse du renseignement d'Aristote, *Rép. ath.*, § 50 Kenyon, où des pouvoirs semblables sont attribués aux *astynomes* en ce qui concerne les αὐλητρίδες, ψάλτριαι et κιθαρίστριαι, lesquelles, dans beaucoup de cas, exerçaient un autre métier à côté de leur profession officielle.

(2) On invoque Justin XXI, 5, qui nous montre Denys le jeune exilé à Corinthe *apud aediles adversus lenones jurgari*. Strabon VIII, 6, 20, ne dit rien d'un pareil impôt.

(3) Suétone, *Caligula*, 40-41.

(4) Athénée XIII, 32-33, p. 573 s.; Strabon, *loc. cit.*, etc.

genre mentionnée, pêle-mêle et dans une seule et même ferme, avec les impôts sur le vin, le bois, l'orge et les loyers (1).

Théodore REINACH.

Post-Scriptum. M. Johannes Tœpffer a réédité et commenté l'inscription de Cos dans le 4e numéro des *Athenische Miltheilungen* de 1891 que nous venons de recevoir. Ses corrections et explications s'accordent presque constamment avec les nôtres qu'il ne connaissait pas; il a indiqué, en outre, plusieurs rapprochements intéressants. Parmi ses conjectures, nous ne voyons guère à signaler que l'assimilation de ναῦσσον à ναῦλον (droit de bac ou de cabotage). M. Paton, dans une lettre particulière, nous propose d'y voir le « droit de sauvetage ».

T. R.

(1) La faute ETEPAN pour ETAIPAN dans la copie de M. Callispéris mérite d'être signalée aux paléographes et aux épigraphistes. On voit quelle peut être, même en présence d'un texte antique, l'influence de la prononciation moderne du grec.

ALEXANDRE D'APHRODISIAS

ET LE

PRÉTENDU ALEXANDRE D'ALEXANDRIE

Le manuscrit grec 2505 de notre Bibliothèque nationale, exécuté au xve siècle, contient, feuillets 1 à 3, un texte ayant pour titre :

Ἀλεξάνδρου Ἀλεξανδρέως περὶ φύσεων.

On ne connaît Alexandre d'Alexandrie que par ce seul document. La Bibliothèque de Fabricius-Harless ne le mentionne pas dans la liste des écrivains grecs qui ont porté le nom d'Alexandre. A vrai dire, il n'a jamais existé, ou plutôt son existence est le résultat d'une supercherie. Voici comment elle nous a été révélée.

Le petit traité περὶ φύσεων est un groupe de 14 problèmes ou questions. La lecture du premier article nous remit en mémoire un problème que nous croyions avoir rencontré dans Alexandre d'Aphrodisias. Vérification faite, les problèmes 1 à 13, attribués dans ce manuscrit à un nouvel Alexandre, se sont retrouvés parmi ceux de l'Aphrodisien que L. Ideler a publiés en partie (sections I et II) d'après l'édition aldine (*Medici et physici graeci minores*, t. Ier, p. 3 et ss.)

Le tableau ci-après montre la concordance des deux séries apocryphe et authentique :

Ms. 2505,	probl.	1.	—	Alexandre d'Aphrodisias,	I, problème	29
—	—	2	—	—	—	10
—	—	3	—	—	—	7

Problème 7) P. 11, l. 29. Pas de variante à retenir. Citons seulement pour mémoire ἔχουσι au lieu de ἔχει se rapportant à un sujet pluriel neutre. Le fait se présente plusieurs fois dans le manuscrit.

Problème 8) P. 12, l. 34. χαιρόμενοι] χαίροντες. — Leçon plus usitée.

— — γελῶντες omis. Ce mot pourrait être une glose marginale apposée comme synonyme de χαίροντες et introduite dans le texte d'une copie subséquente. γελῶντες d'ailleurs est inadmissible dans une phrase où le verbe a pour premier sujet οἱ λυπούμενοι.

— L. 36. Après πόρων, addition des mots συναγόμενοι γὰρ οἱ πόροι, faute de laquelle le membre de phrase ἐκθλίβουσι τὸ ἐν αὐτοῖς ὑγρόν est presque inintelligible.

— L. 37. τῶν πόρων] τοῦ σώματος. — Nous rapportons cette variante sans la soutenir; mais elle méritait d'être mentionnée.

P. 13, l. 1. τὸ ἐναντίον] τοὐναντίον. — Leçon d'une meilleure grécité.

— L. 2. οὐ γίνεται τὸ δάκρυον ἐπ' ἀμφοτέρων] οὐ γίνονται τὰ δάκρυα ἀπ' ἀμφοτέρων. — ἐπὶ est d'autant plus suspect que la phrase commence par les mots ἐπί τινων δὲ στενοπόρων ὀφθαλμῶν. Le mot ἀμφοτέρων a trait sans doute aux deux dispositions morales en question, la peine et la joie.

Problème 9) P. 19, l. 17. φεύγει] φεύξεται. — Cette leçon est peut-être meilleure en ce qu'elle évite l'assonance φεύγει et ψύχει.

— L. 33. ἐροῦμεν omis. — La présence de ἐροῦμεν entre le problème et la solution nous semble assez insolite.

P. 20, l. 3. τὰ δὲ] τὰ γάρ. — Confusion fréquente dans les manuscrits dérivés d'un original où ces deux particules sont abrégées. Le mot γὰρ nous paraît mieux convenir.

— κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον καὶ χρόνον] τόπον au lieu de τρόπον. — L'idée de lieu s'unit ici à celle de temps d'une façon bien plus vraisemblable que l'idée de manière. Cp. dans la deuxième section ce passage du problème 59 (Ideler, p. 69, l. 20) : Ἀδύνατον σώματα δύο τυγχάνειν ἅμα ἐν τῷ αὐτῷ χρόνῳ κατὰ τὸν αὐτὸν τόπον.

— L. 4. ἅμα μένειν] ἀναμένειν. — Cette variante séduit au premier abord, mais la citation qui vient d'être rapportée montre qu'il faut garder ἅμα μένειν.

Problème 10) P. 20, l. 33. οὐχ ὁμοίως παρατριβόμενος ὁ ἀήρ] οὐχ

tionné les textes alchimiques existant dans le Marcianus venetus 299, manuscrit du XIe siècle, et nous publierons peut-être un jour les bonnes variantes qui résultent de cette collation. Mais revenons au 2505 de Paris.

Ideler, t. I, p. 3 : Ἀλεξάνδρου Ἀφροδίσεως ἰατρικῶν ἀπορημάτων καὶ φυσικῶν τὸ Α] Ἀλεξάνδρου Ἀλεξανδρέως περὶ φύσεων.

Problème 1 du ms.) Ideler, p. 13, l. 17. ἀγρίων] ἀλόγων. — Ce qualificatif, plus général que ἀγρίων, convient mieux que ce dernier mot, puisqu'il s'agit d'opposer les animaux à l'homme.

— L. 18. ἀπέπτῳ] ἀπερίττῳ. Ἀπέπτῳ, dans l'espèce, n'offre aucun sens. Si une alimentation est indigeste, c'est plutôt celle de l'homme que celle de l'animal.

— L. 25. διαπνεομένη] διαπνέουσα. — Les deux leçons peuvent se soutenir, mais nous préférons cette dernière.

Problème 2) P. 8, l. 20. Διὰ τί ἐν παντὶ τόπῳ τετριχωμένῳ πολίας (sc. τρίχας) ποιοῦμεν;] Διὰ τί ἐν τοῖς τετριχωμένοις τόποις πολιούμεθα; — Même observation.

Problème 3) P. 7, l. 33. ἀσθενεῖς] καὶ ἀσθενεῖς. — καὶ est nécessaire : « De là vient que les eunuques sont efféminés *et* faibles. »

Problème 4) P. 12, l. 5. μωροὶ φρονίμους ἄγαν τίκτουσι] Le ms. ajoute παῖδας; cette addition est au moins utile.

— L. 6. μωροτέρους... μωρότεροι] μωρούς... μωροί. — Le comparatif n'a que faire ici. Les enfants de certains hommes sensés ne sont pas plus fous que leurs parents. Ils sont fous dans l'acception absolue du mot.

— L. 7. νικώμενοι σφοδρᾷ τῇ ἡδονῇ] σφόδρα νικώμενοι τῇ ἡδονῇ. — Cette leçon est plus conforme au sens et à la syntaxe.

— — ἔχουσι τὴν ψυχήν] τὴν ψυχὴν ἔχουσι. — Construction préférable.

— L. 9. ὑπ' αὐτοῦ τικτόμενα] ὑπ' αὐτῶν τικτόμενα. Le pluriel s'impose. τὰ ὑπ' αὐτῶν τικτόμενα, ce sont les enfants nés de parents aliénés.

Problème 5) P. 7, l. 9. ἀπὸ τῆς ἀργίας] ἐκ τῆς ἀργίας. — ἀπὸ marque plutôt l'éloignement, la séparation; ἐκ, la provenance, la cause, ce qui est le cas ici.

Problème 6) P. 11, l. 25. κνηστιῶντες] οἱ κνηστιῶντες. — L'article doit être adopté. Il s'agit de *tous ceux* qui éprouvent des démangeaisons.

Problème 7) P. 11, l. 29. Pas de variante à retenir. Citons seulement pour mémoire ἔχουσι au lieu de ἔχει se rapportant à un sujet pluriel neutre. Le fait se présente plusieurs fois dans le manuscrit.

Problème 8) P. 12, l. 34. χαιρόμενοι] χαίροντες. — Leçon plus usitée.

— — γελῶντες omis. Ce mot pourrait être une glose marginale apposée comme synonyme de χαίροντες et introduite dans le texte d'une copie subséquente. γελῶντες d'ailleurs est inadmissible dans une phrase où le verbe a pour premier sujet οἱ λυπούμενοι.

— L. 36. Après πόρων, addition des mots συναγόμενοι γὰρ οἱ πόροι, faute de laquelle le membre de phrase ἐκθλίβουσι τὸ ἐν αὐτοῖς ὑγρόν est presque inintelligible.

— L. 37. τῶν πόρων] τοῦ σώματος. — Nous rapportons cette variante sans la soutenir ; mais elle méritait d'être mentionnée.

P. 13, l. 1. τὸ ἐναντίον] τοὐναντίον. — Leçon d'une meilleure grécité.

— L. 2. οὐ γίνεται τὸ δάκρυον ἐπ' ἀμφοτέρων] οὐ γίνονται τὰ δάκρυα ἀπ' ἀμφοτέρων. — ἐπὶ est d'autant plus suspect que la phrase commence par les mots ἐπί τινων δὲ στενοπόρων ὀφθαλμῶν. Le mot ἀμφοτέρων a trait sans doute aux deux dispositions morales en question, la peine et la joie.

Problème 9) P. 19, l. 17. φεύγει] φεύξεται. — Cette leçon est peut-être meilleure en ce qu'elle évite l'assonance φεύγει et ψύχει.

— L. 33. ἐροῦμεν omis. — La présence de ἐροῦμεν entre le problème et la solution nous semble assez insolite.

P. 20, l. 3. τὰ δὲ] τὰ γάρ. — Confusion fréquente dans les manuscrits dérivés d'un original où ces deux particules sont abrégées. Le mot γὰρ nous paraît mieux convenir.

— κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον καὶ χρόνον] τόπον au lieu de τρόπον. — L'idée de lieu s'unit ici à celle de temps d'une façon bien plus vraisemblable que l'idée de manière. Cp. dans la deuxième section ce passage du problème 59 (Ideler, p. 69, l. 20) : Ἀδύνατον σώματα δύο τυγχάνειν ἅμα ἐν τῷ αὐτῷ χρόνῳ κατὰ τὸν αὐτὸν τόπον.

— L. 4. ἅμα μένειν] ἀναμένειν. — Cette variante séduit au premier abord, mais la citation qui vient d'être rapportée montre qu'il faut garder ἅμα μένειν.

Problème 10) P. 20, l. 33. οὐχ ὁμοίως παρατριβόμενος ὁ ἀήρ] οὐχ

ὁμοίως γὰρ ὁ παρατριβόμενος ἀνήρ (*sic*, pour ἀήρ). L'addition de γὰρ et de ὁ, si elle est admise, entraîne une nouvelle coupe de phrases, que justifie en outre la variante φεύγων δὲ au lieu de φεύγων τε. « Pourquoi toutes sortes de pierres ne lancent-elles pas du feu lorsqu'on les entrechoque? — Parce que celles-ci (les pierres qui n'en lancent pas) sont molles, légères, poreuses. En effet, l'air qui ne subit pas un frottement semblable (dans toutes les parties) est atténué, et n'étant pas heurté fortement à cause de la légèreté (de la pierre), *mais* s'échappant et pénétrant (nous lisons ἥκων au lieu de εἴκων) dans les pores, n'est pas heurté pareillement dans toutes ses parties et ne prend pas feu. »

— L. 37. τὸ δὲ ἀπὸ ἡλίου καὶ ὕδατος] τὸ δὲ καὶ ἀπὸ ὑέλου καὶ ὕδατος. — L'addition de καὶ n'est pas de trop. L'auteur parle d'un *second* phénomène, analogue au premier, et causé par la réfraction des rayons solaires sur le *verre* et sur l'eau. ἡλίου, ici, n'offrirait aucun sens. Il a été amené sans doute par le voisinage du même mot, qui se lit après τὰς ἀκτῖνας.

Problème 11. Pas de variante à retenir.

Problème 12) P. 21. l. 10. παραυτίκα] παραχρῆμα. — Leçons équivalentes.

— L. 12. εἰς ἄγαν ψυχρόν] εἰς ἀέρα ψυχρόν. — L'enfant crie dès sa naissance, parce qu'en sortant du sein maternel, région chaude et douce, il passe à l'*air* froid, ou dans (un milieu) très froid. — Les deux leçons peuvent se soutenir, mais la nouvelle précise mieux le phénomène.

— L. 14. ψυχή] ἡ ψυχή. — Rien n'est plus fréquent, dans les manuscrits de basse époque, que la chute de l'article.

Problème 13. Pas de variante utile.

Problème 14. Aristote, p. 902 *b*, l. 37, Bekker. καταψύχεται] καταμάχεται. — La leçon de notre manuscrit est certainement mauvaise; seulement elle sert à faire voir une fois de plus quelle forme peut prendre un mot mal écrit par un copiste présumé ancien, sous la plume d'un copiste ignorant. Quand on a pratiqué des manuscrits fautifs et cherché à se rendre compte des incorrections, l'esprit critique devient plus apte à reconnaître la leçon véritable dans la forme altérée que lui a fait revêtir une lecture défectueuse.

C.-E. RUELLE.

ΚΟΣΜΟΣ, ΚΩΜΟΝ ET ΤΖΙΚΟΛΟΝ

DANS LA LETTRE DE BESSARION

AU GOUVERNEUR DES ENFANTS DE THOMAS PALÉOLOGUE

On trouve, dans certains manuscrits de la *Chronique* de Georges Phrantzès, le texte d'une lettre écrite de Rome, le 9 août 1465, par le cardinal Bessarion au gouverneur des enfants de Thomas Paléologue (1). Cette lettre, rédigée en grec vulgaire, fut publiée pour la première fois, en 1604, par Jacques Pontanus, dans les notes de sa traduction latine abrégée de la susdite *Chronique* (2).

Elle intéressa si vivement Jean Meursius qu'il la reproduisit à la suite des *Opuscules* d'Hésychius Illustris, dont il donna une édition en 1613 (3). Au texte, Meursius joignit une version latine et des notes. Par malheur, le savant hollandais, bien qu'il eût déjà publié (en 1610) la première édition de son *Glossarium græco-barbarum*, ne connaissait que fort imparfaitement la langue néo-grecque. C'est ce qui explique les trop nombreuses erreurs que l'on rencontre soit dans le texte, soit dans la version qui l'accompagne. Il y a notamment certain contre-sens, dont nous parlerons tout à l'heure, qui a eu pour conséquence de rendre inintelligible tout un passage de cet important document.

(1) Voir éd. de Bonn, p. 416; et Migne, *Patrologie grecque,* t. 156, col. 991.

(2) Ingolstadt, in-4°, p. 309.

(3) Leyde, in-8°, p. 57. On la trouve encore dans l'édition des Œuvres de Meursius donnée par Lami à Florence, en 1746, t. VII, p. 327; dans l'édition des Opuscules d'Hésychius Illustris publiée par Orelli (Leipzig, 1820, in-8°), p. 74; dans les différentes éditions grecques de la *Chronique,* etc., etc.

L'original de la lettre de Bessarion est probablement à jamais perdu; il n'a du moins été signalé nulle part jusqu'à ce jour. Tout ce qu'il est permis d'espérer, c'est d'en retrouver la minute dans les papiers encore peu explorés de l'illustre cardinal. Rien, toutefois, ne nous autorise à penser que le texte conservé par Phrantzès ait subi de graves altérations (1). Il s'y est pourtant glissé une fâcheuse erreur, laquelle est, à notre avis, imputable à l'ignorance des copistes, à moins qu'on ne préfère l'attribuer à Phrantzès lui-même, qui ne devait pas être très versé dans la géographie de la péninsule italienne.

Quoi qu'il en soit, voici le passage en question, tel qu'il a été publié par Meursius (p. 63) et tel qu'il se lit dans le *Parisinus 80* du supplément grec (2) :

TEXTE DE PONTANUS ET DE MEURSIUS	TEXTE DU *Parisinus 80* DU SUPPLÉMENT GREC
Ἐνταῦθα ἔναι θανατικὸν κατὰ τὸ παρὸν, δι' αὐτὸν ἐφάνη καλὸν μετὰ βουλὴν τῶν ἀρχόντων. Ὁποῦ εἶναι ἐδῶ, καὶ μετὸ θέλημα τοῦ ἁγιωτάτου πάπα νὰ μηδὲν ἔλθουν τὰ αὐθεντόπουλα ἐδῶ διὰ τὸν κίνδυνον, ἀλλ' οὐδ' αὐτοῦ εἰς τὸν Ἀγκόνα νὰ εἶναι,	Ἐνταῦθα εἶναι θανατικὸν κατὰ τὸ παρόν · διὰ αὐτὸ ἐφάνη καλὸν, μὲ τὴν βουλὴν τῶν καλῶν (3) ἀρχόντων ὁποῦ εἶναι ἐδῶ καὶ μὲ τὸ θέλημα τοῦ ἁγιωτάτου πάπα, νὰ μὴν ἔλθουν τὰ αὐθεντόπουλα ἐδῶ διὰ τὸν κίνδυνον, ἄλλ' οὐδ' αὐτοῦ εἰς τὸν Ἀγκῶνα νὰ

(1) Nous faisons toutes réserves pour l'orthographe, qui, dans le manuscrit de Munich, par exemple, a été fort maltraitée. C'est à ce manuscrit que Pontanus avait emprunté le texte qu'il a publié.

(2) Ce manuscrit appartient à la seconde moitié du XVIIIe siècle, comme en font foi les deux notes suivantes, dont l'une figure en tête et l'autre à la fin du volume :

Ἐν ἔτει ᾳψξϛ', δεκεμϐρίου ϛ', ἠρξάμην γράφειν τὴν παροῦσαν ϐίϐλον ἐν τῇ πόλει Ἀρκαδίᾳ, ἔνδον τῆς μητροπόλεως · καὶ ἀξιώσαι με τὸ θεῖον τελέσαι ταύτην. Κωνσταντῖνος Ἀντωνίου ὁ ἐκ Πατρῶν τῆς Ἀχαΐας (Verso du feuillet A).

Κατὰ τὸ ᾳψξγ' σωτήριον ἔτος, σεπτεμϐρίου δ', εἴληφε τέρμα τὸ παρὸν διὰ χειρὸς τοῦ εὐτελοῦς Κωνσταντίνου Ἀντωνιάδου ἐν Βυτίνῃ, τοῦ ἀπὸ Πατρῶν τῆς Ἀχαΐας, οὗ οἱ ἐντυχόντες τούτῳ ὑπερεύχεσθε ἐπανορθοῦντες εἴ τι σφαλερὸν εὕρητε (Page 358 et dernière).

(3) Cette épithète, ajoutée ici dans l'interligne, manque dans le texte de Pontanus et de Meursius et paraît devoir être éliminée. Nous ne l'avons pas rendue dans notre traduction.

ἐπειδὴ οὐδὲ αὐτὸς ὁ τόπος εἶναι γερὸς, ἀμὴ νὰ διαβῇ τὲ νὰ ὑπάγετε εἰς ἄλλην χῶραν, τὴν λέγουσι Τζίκολον, ὁποῦ ἔναι καλὸς ἀὴρ, νὰ στέκετε ἐκεῖ ἕως τοῦ σεπτεμβρίου ἢ ὀκτωμβρίου μετὰ τοὺς αὐθεντοπούλους καὶ τὴν αὐθεντοπούλαν. Σκέψασθε ἐσεῖς ἐν τῷ μέσῳ ἂν πρέπῃ νὰ ἀπομείνῃ αὐτοῦ πάντοτε, ὡσὰν βουλεύονται καὶ οἱ ἄρχοντες ὁποῦ εἶναι ἐδῶ. Ὁ μακαριώτατος πάπας καὶ ἐγὼ γράφομεν τὸν λεγάτον τῆς Μάρκας ὁποῦ νὰ σᾶς βοηθήσῃ, καὶ νὰ σὰς συνδράμῃ εἰς εἴ τι εἶναι χρεῖα. Αὐτοῦ ἔναι καὶ τὶς ἐπίσκοπος τοῦ Κόσμου, ὁποῦ ἔναι ἐδικόσμου καὶ οἶτον καὶ δουλευτὴς τοῦ ἁγίου τοῦ δεσπότου · τὸ Τζίκολον εἶναι ἐνοριάτου, καὶ ἔχῃ καὶ ἐκεῖ καλὸν ὁσπίτην, καὶ θέλει σὰς τὸ δώσειν νὰ κατοικήσετε ἐκεῖ, καὶ θέλει σὰς συνεργήσειν εἰς τὸ εἶναι δυνατόν.

Ἐκ Ῥώμης, αὐγούστου θ' φυξέ ἔτους.

εἶναι, ἐπειδὴ οὐδ' αὐτὸς ὁ τόπος εἶναι εὔκρατος (1) · ἀμὴ νὰ διαβῆτε νὰ ὑπάγετε εἰς ἄλλην χώραν ὁποῦ τὴν λέγουσι Τζέκουλον, ὁποῦ εἶναι καλὸς ὁ ἀὴρ, νὰ στέκωνται ἐκεῖ εἰς τὸν σεπτέμβριον ἢ ὀκτώβριον οἱ αὐθεντόπουλοι καὶ ἡ αὐθεντοποῦλα. Σκέψασθε ἐσεῖς ἐν τῷ μέσῳ ἂν πρέπῃ νὰ ἀπομείνουν αὐτοῦ πάντοτε, ὡσὰν βούλονται καὶ οἱ ἄρχοντες (2) ὁποῦ εἶναι ἐδῶ. Ὁ μακαριώτατος πάπας καὶ ἐγὼ γράφομεν τὸν λεγάτον τῆς Μάρκας ὁποῦ νὰ σᾶς βοηθήσῃ, καὶ νὰ σᾶς συνδράμῃ εἰς εἴ τι εἶναι χρεία. Αὐτοῦ εἶναι καί τις ἐπίσκοπος ἐδικός μου, ὁποῦ εἶναι τοῦ Κώμου, καὶ ἤτον δουλευτὴς τοῦ ἁγίου δεσπότου · τὸ Τζίκουλον εἶναι ἐνορία του, καὶ ἔχει ἐκεῖ καλὸν ὁσπήτιον, καὶ θέλει σᾶς τὸ δώσῃ νὰ κατοικήσετε ἐκεῖ, καὶ θέλει σᾶς συνεργήσῃ εἰς ὅ τι εἶναι δυνατόν.

φυξέ ἔτους (3).

Traduction de Meursius.

Hic loci in præsens pestis grassatur : itaque, de consilio, principum, qui hic sunt, et sanctissimi papæ, huc venire non expedit propter ingruens peri-

Notre traduction.

La peste règne actuellement à Rome. Pour ce motif, les nobles qui se trouvent ici (4) ont décidé (et tel est aussi l'avis du pape) (5) que les princes s'abs-

(1) Ce mot a sans doute été substitué par le copiste à γερός (= ὑγιηρός), que donne le texte de Pontanus et de Meursius, et qui est probablement la leçon de l'original.

(2) Ces trois derniers mots ne sont pas omis dans le *Parisinus 80*, comme l'affirme une note de l'édition de Bonn, p. 423.

(3) Pages 336-337.

(4) Très probablement des nobles grecs réfugiés à Rome.

(5) Paul II.

culum ; sed neque Anconæ diutius subsistere consultum, quia neque ille locus immunis est. Potius in Siciliam abeatis, ubi aer bonus, ibique cum herilibus filiis filiaque ad septembrem aut octobrem usque maneas.

tiendraient d'y venir par crainte du danger, mais ne resteraient pas non plus à Ancône, cette localité elle-même n'étant pas saine. Ils veulent que vous alliez dans une autre ville nommée Τζίκολον, où l'air est excellent, et que vous y restiez jusqu'en septembre ou octobre avec les princes (1) et la princesse (2).

Ac interim ipse tu videris an non omnino manendum illic putes : certe ita hic principibus nostris videtur.

Examinez, dans l'entre-temps, s'il convient qu'ils y fixent leur séjour, comme le désirent les nobles qui sont ici.

Sanctissimus Papa atque ego ad Marcæ legatum literas damus, si qua in re eius auxilio opus habeatis, uti vobis ne desit. Agit hic apud nos quidam Cosmi episcopus, mihi una cum omnibus suis subiectus, qui sanctissimo domino inservit, et in Sicilia diœcesin habet, ac domum egregiam, eamque dare tibi habitandam cupit, et quicquid poterit adiuturum præterea pollicetur.

Le saint-père et moi nous écrivons au légat de la Marche de vous prêter aide et assistance en cas de besoin. Il y a là aussi un évêque, celui de Κῶμον, qui est mon ami et qui était un serviteur du saint Despote (3). Τζίκολον est un diocèse à lui ; il y possède une maison confortable (4), qu'il vous donnera pour habiter, et il vous rendra tous les services possibles.

Romæ, IX augusti, anno M. CCCC. LXV.

Année 1465.

La traduction de Meursius a été faite sur le texte qu'il a publié,

(1) André, né le 17 janvier 1453 (voir Phrantzès, éd. de Bonn, p. 236), et Manuel, né le 2 janvier 1455 (*Ibid.*, p. 385).

(2) Zoé, plus connue sous le nom de Sophie. Voir sur elle l'excellent livre du R. P. Pierling : *Mariage d'un Tsar au Vatican, Ivan III et Sophie Paléologue* (Paris, *Leroux*, 1891, petit in-18).

(3) Thomas Paléologue, mort à Rome, le 12 mai 1455.

(4) Dans ce grec, καλὸς n'a pas le sens de *beau*, mais celui de *bon*.

la nôtre sur le texte du *Parisinus 80* du supplément grec. Si l'on examine ces deux textes, que nous avons à dessein placés en regard, on constatera sans peine que, malgré les légères variantes qu'ils présentent entre eux, les traductions devraient concorder de tout point. Il n'en est cependant rien, et les divergences de notre traduction avec celle de Meursius ont leur raison d'être dans les contre-sens commis par notre devancier.

En somme, ce passage n'offre que deux difficultés réelles. Nous allons essayer de les résoudre : 1° en démontrant que Τζίκολον ne saurait désigner la Sicile ; 2° en identifiant la localité qui se cache sous les leçons erronées Κόσμου et Κώμου ; 3° en identifiant Τζίκολον. Cette seconde identification nous dispenserait, à la rigueur, de démontrer le premier point; mais, en l'étudiant, nous aurons l'occasion de faire quelques remarques que l'on ne trouvera peut-être pas tout à fait dénuées d'intérêt.

1° Jean Meursius a considéré Τζίκολον (Τζέκουλον et Τζίκουλον du *Parisinus 80* sont de simples variantes) comme la traduction ou, pour parler plus exactement, la transcription grecque du latin *Siculus*, et, en conséquence, il a rendu la phrase νὰ ὑπάγετε εἰς ἄλλην χώραν τὴν λέγουσι Τζίκολον par *potius in Siciliam abeatis*. C'est ici le cas ou jamais d'appliquer le proverbe italien : *Traduttore, traditore*. D'abord, il est évident que Meursius a pris χώρα dans l'acception que ce mot possède en grec ancien, c'est-à-dire celle de *pays, contrée, province*, tandis que, en grec vulgaire, il signifie seulement *ville, bourgade* (1). Ensuite, il a été amené à faire de Τζίκολος un synonyme de *Siculus* par une glose barbare, citée dans la note qu'il a consacrée à ce passage (p. 273) et que voici :

Τζίκολος, *Siculus*. Græci recentiores Latinorum S vertunt in Τζ (2). Pro eodem dicunt etiam Τζιτζιλιάνος. Glossæ græco-barbaræ : οἱ Σικελοὶ ἤγουν οἱ Τζιτζιλιάνοι (3).

(1) Χώρα correspond exactement à ἄστυ. Cf. χωρατᾶς = ἀστεϊσμός, χωρατατζής = ἀστεῖος, χωρατεύω = ἀστεΐζομαι.

(2) Il est rare que les Grecs rendent le S latin par Τζ (ou Τσ). Meursius fait une règle générale de ce qui n'est que l'exception.

(3) Les mots Τζιτζιλιάνος et Τζιτζιλιάνοι sont cités par Du Cange (*Glossaire*, col. 1571). A l'exemple de Τζητζήλια (*sic*), que ce lexicographe donne au même endroit, on peut ajouter celui que nous fournit le *Portulan* en grec vulgaire de Démétrius Tagias, dont la plus ancienne édition signalée parut

Si l'on pouvait admettre un instant que Bessarion a voulu désigner ainsi la Sicile, il faudrait convenir qu'il a employé la plus étrange des périphrases. Comprendrait-on que quelqu'un dît en français : *Ils veulent que vous alliez dans une autre province qu'on appelle sicilienne?* Car (la note ci-dessus reproduite en est la preuve irrécusable), pour Meursius, Τζίκολος est bien l'équivalent de *Siculus,* et non celui de *Sicilia.* Dans l'hypothèse où le cardinal, ayant à nommer la Sicile, eût eu ses raisons pour éviter l'emploi du mot Σικελία, il lui aurait peut-être substitué Τζιτζίλια, mais il se fût bien gardé d'écrire une phrase qui n'est d'aucune langue, si on l'explique à la façon de Meursius (1).

D'ailleurs, avec un peu de réflexion, cet érudit ne serait pas tombé dans une erreur si grossière. Il aurait dû se demander pour quel motif le pape et Bessarion écrivaient au légat de la Marche, puisque, suivant sa traduction, qn'il croyait exacte, les princes grecs étaient invités à se rendre en Sicile (2). De ce qu'on les recommandait à ce légat, n'eût-il pas été logique de conclure que les enfants de Thomas Paléologue allaient ou plutôt restaient dans une province sur laquelle le délégué pontifical exerçait sa juridiction ? C'est donc dans la Marche d'Ancône qu'il convenait de chercher Τζίκολον. Ce que nous venons de dire suffit, croyons-nous, à convaincre le lecteur que Τζίκολον ne désigne pas la Sicile ; mais, avant d'identifier cette localité, tâchons de découvrir l'évêché avec le titulaire duquel Bessarion entretenait des relations d'amitié.

2° Le *Parisinus 80* du supplément grec, de même que l'édition de Bonn, donne ὁποῦ εἶναι τοῦ Κώμου, tandis que Κόσμου se lit dans le texte publié par Pontanus et Meursius. Côme ne se trouve pas précisément en Sicile, ni même dans la Marche d'Ancône. En

à Venise, en 1573, in-4° (Voir notre *Bibliographie hellénique,* t. II, pp. 16-17). Nous n'avons point cette édition sous les yeux, mais seulement celle de 1641 (Venise, in-4°). On y trouve la forme Τζιτζίλια, dans le chapitre 26, consacré à la Sicile, au verso du f. signé D4.

(1) La traduction qui accompagne le texte de Phrantzés dans l'édition de Bonn reproduit scrupuleusement (p. 423) les diverses méprises géographiques de Meursius.

(2) Si, par hasard, il s'est adressé cette question, il a peut-être cru que la lettre du pape et celle de Bessarion pouvaient inviter le légat à faciliter aux princes leur départ d'Ancône.

outre, le prélat qui occupait alors le siège de Côme n'était pas un familier de Bessarion. Il faut donc chercher ailleurs.

Κώμου et Κόσμου sont l'un et l'autre une leçon fautive. Mais les manuscrits qui donnent Κόσμου (1) sont les plus près de la vérité ; car Bessarion avait très certainement écrit Ὄσμου, désignant ainsi Osimo, petite ville à quelques lieues d'Ancône. Et ce qui prouve que notre restitution est exacte, qu'il s'agit bien de cette localité dans le passage qui nous occupe, c'est que l'évêque d'Osimo était alors Gaspar Zacchi, secrétaire de Bessarion, promu à cette haute dignité au mois d'août 1460, et mort à Rome, le 23 novembre 1474 (2).

3° Reste maintenant à identifier Τζίκολον, qui, d'après la lettre même de Bessarion, était un diocèse placé sous la juridiction du susdit évêque. Disons d'abord que, au lieu de Τζίκολον, le *Taurinensis B. II. 20.* donne dans les deux endroits (ff. 307 v° et 308 r°) Τζίγκόλον, et que cette forme est à coup sûr celle que Bessarion dut employer. Sous ce déguisement grec, on reconnaît Cingoli, chef-lieu du diocèse de ce nom. Depuis fort longtemps, la Cour de Rome, tout en conservant à cet évêché son individualité territoriale, ne lui donnait plus de titulaire spécial, mais le faisait administrer par l'ordinaire d'Osimo. Gaspar Zacchi était donc à la fois évêque de Cingoli et d'Osimo. Par conséquent, il avait à sa disposition le palais épiscopal de Cingoli, et, comme il ne devait l'oc-

(1) Le *Monacensis 239* et le *Taurinensis B. II. 20.* Nous devons la collation de ce dernier manuscrit à l'obligeance de Joseph Müller, professeur à l'Université de Turin.

(1) Le nom de Gaspar Zacchi n'est pas inconnu dans l'histoire littéraire du xve siècle. Il était lié avec Michel Apostolios, et celui-ci, se trouvant à Rome, avait promis au prélat de composer un Recueil de proverbes grecs. Aristobule (Arsène) Apostolios rappelle le fait en ces termes, dans la préface de la *Galéomyomachie,* qu'il publia à Venise, vers 1494 : τὰς γὰρ διατριβὰς ἐν Ῥώμῃ πάλαι ποιούμενος, Γασπάρει, τῷ αἰδεσιμωτάτῳ ἐπισκόπῳ τοῦ Ὄσμου, συναγωγὴν παροιμιῶν συνθεῖναι ὑπέσχετο (Cf. notre *Bibliographie hellénique,* t. I, p. 19). Il répète encore la même chose dans l'épître dédicatoire à Léon X qu'il a mise en tête du *Violier* de son père (Voir notre *Bibliogr. hell.*, t. II, p. 340). Ce *Violier* est précisément l'ouvrage que Michel avait promis à Gaspar Zacchi. Nous avions d'abord pensé que la ville désignée dans le passage grec ci-dessus était Osma, évêché suffragant de Burgos, mais nous reconnûmes promptement qu'il s'agissait d'Osimo et nous réparâmes notre erreur en deux endroits (Voir notre *Bibliogr. hellénique,* t. I, p. 165 de l'Introduction, note 6, et t. II, p. 452).

cuper que rarement, il était naturel que, sur la prière de son puissant protecteur et ami, il le mît, pour quelques semaines, à la disposition des trois enfants de Thomas Paléologue.

Il nous reste à ajouter qu'un bon manuscrit de Phrantzès, si tant est qu'il en existe un pareil (1), doit donner la leçon Ὄσμου. Avec cette lecture, tout s'harmonise et le passage reproduit plus haut devient parfaitement intelligible. C'est ce que nous croyons avoir démontré.

Juillet 1891.

Comme complément à la note précédente, nous croyons utile de rectifier une autre erreur qui figure dans le texte imprimé de la *Chronique* de Phrantzès. A la p. 424 de l'édition de Bonn, on lit que André et Manuel Paléologue furent invités par le pape ἵν' εἰς γυναῖκα δώσωσι τὴν αὐτῶν ἀδελφήν τινι ἄρχοντι ἐκ γένους Παρακιόλῳ, πλούτῳ τε καὶ γένει καὶ λαμπρότητι διαπρέποντι. Au lieu de Παρακιόλῳ, le *Taurinensis B. II. 20.* donne Καρακκιόλῳ (f. 309 v°), qu'il faut certainement adopter.

Émile LEGRAND.

(1) Il existe des manuscrits de Phrantzès que nous n'avons pu consulter à Rome (Barberine), Milan (Ambrosienne) et Naples. Le *Taurinensis B. VI. 20.* ne contient pas la lettre de Bessarion. Il en est de même du n° 620 du fonds Ottoboni (Vaticane). Ces deux derniers manuscrits présentent un texte abrégé de la *Chronique.*

CHRONIQUE

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

Depuis que, par une innovation des plus heureuses, le *Bulletin de correspondance hellénique* présente dans chaque fascicule un tableau très complet des découvertes qui se font en Orient, la chronique archéologique de la *Revue* doit prendre, semble-t-il, un caractère nouveau. Il devient un peu superflu de signaler ici, par le détail, chaque trouvaille faite, chaque fouille entreprise, chaque coup de pioche donné : aussi bien ces premiers renseignements, forcément sommaires, apprennent souvent peu de chose sur l'exacte valeur des monuments retrouvés. C'est quelques mois, parfois même quelques années plus tard, lorsqu'aux sèches mentions du Δελτίον Ἀρχαιολογικόν sont venus s'ajouter les planches de l'Ἐφημερίς, les commentaires spéciaux des savants compétents, les grands ouvrages composés à loisir, c'est alors seulement qu'on peut vraiment apprécier l'importance et le prix des découvertes faites. De là un changement de méthode nécessaire. Sans doute, pour tenir les lecteurs de la *Revue* au courant de tout ce qui mérite leur intérêt, on annoncera ici, comme autrefois, les principaux travaux entrepris, les résultats essentiels obtenus dans le domaine archéologique; mais en outre on ne craindra pas de revenir parfois en arrière, pour mettre en pleine lumière, à l'aide de quelque livre ou de quelque article récent, des monuments importants d'art ou de curiosité. Assurément il ne saurait être question de transformer ce *Bulletin* en une bibliographie raison-

née et fastidieuse; ici non plus on n'aura ni la prétention ni le désir d'être complet. Signaler les découvertes *principales* et en marquer nettement la valeur; — faire connaître par leurs conclusions les articles *importants* publiés dans les périodiques et les *grands* ouvrages scientifiques récemment parus; — en un mot, offrir aux lecteurs, comme me l'écrivait M. Th. Reinach, « moins une simple *chronique* qu'un *mouvement* archéologique » : tel est le programme qu'on tâchera de remplir dans ces pages, et l'on sera trop heureux s'il peut sembler utile et approprié aux besoins des lecteurs de la *Revue*.

I. Attique.

= *Athènes*. — Depuis plus de deux ans déjà les fouilles de l'Acropole sont achevées; pourtant les monuments qu'elles ont rendus au jour sont loin d'avoir dit tous leurs secrets. Plusieurs d'entre eux sont encore inédits; beaucoup sont imparfaitement ou insuffisamment connus; et si l'on peut déjà fixer dans ses lignes générales l'histoire de la vieille sculpture attique, il reste à étudier dans leurs détails les séries différentes, à assigner à chaque œuvre sa place dans le développement progressif de l'art. Parmi ces monuments, les sculptures en tuf réunies au musée de l'Acropole méritent un intérêt tout particulier; outre que, par leur nombre, elles forment un ensemble considérable, elles ont par surcroît ce mérite de combler une lacune importante dans l'histoire de l'archaïsme athénien : entre les œuvres primitives — et disparues — de la sculpture sur bois et les ouvrages plus achevés de la sculpture en marbre, elles font pour la première fois connaître toute une période ignorée de l'art attique; entre ces deux points extrêmes, elles permettent de suivre, par une série ininterrompue de monuments, les progrès successifs de la technique étroitement liés aux progrès de l'art, le mouvement ascendant qui, malgré les difficultés de la matière, l'insuffisance de l'outil, la maladresse de l'ouvrier encore malhabile à dominer les nécessités du métier, a lentement élevé les sculpteurs primitifs des grossières figures en bois aux élégances raffinées des statues en marbre; et si l'on ajoute que ces antiques images sont le produit d'un art tout local, « qui s'est créé seul, a vécu de lui-même, et s'est

développé par ses seules forces », on comprendra tout l'intérêt qu'offre l'importante et minutieuse étude consacrée par M. Lechat à ces vieux monuments (1). On y verra comment les difficultés du métier ont longtemps dominé les conditions du développement artistique, comment, tandis que le bois était remplacé par la pierre tendre, la technique persistait sous le changement de la matière, comment l'outil, encore impuissant à modeler, déterminait nécessairement le caractère de l'œuvre d'art. Et lentement, à mesure que croît l'habileté de main de l'ouvrier, il cherche pour l'exercer une matière plus digne de ses efforts ; au tuf tendre, facile à couper comme le bois, succède une pierre plus dure et plus difficile ; au bas-relief à peine saillant succèdent le haut-relief et bientôt la sculpture en ronde-bosse ; à l'exécution gauche et incorrecte du début succèdent une liberté croissante, une manifestation plus claire aussi de la personnalité de l'artiste ; et malgré les incertitudes, les ignorances du modèle, malgré le manque de vérité dans le détail, malgré l'absence de tout raffinement élégant, des qualités de force, de vigueur, de solidité apparaissent, qui font déjà des grands groupes en tuf de l'Acropole des œuvres d'art véritables. Bientôt, une éducation professionnelle plus achevée conduira l'artiste à s'attaquer au marbre : d'abord il y transportera la technique du tuf, « content seulement d'avoir triomphé d'une matière plus difficile et plus belle » ; mais bientôt cette matière nouvelle imposera aux sculpteurs des procédés nouveaux, que perfectionnera encore l'influence puissante des maîtres asiatiques. C'est le commencement du *second archaïsme athénien*.

Quoique cette période de l'art attique soit déjà mieux étudiée et connue, on ne saurait pourtant, pour en bien comprendre le développement, pour déterminer exactement les influences qu'elle a subies, trop multiplier les recherches et les comparaisons ; elles attestent l'ardent désir d'innovation, le goût de variété curieuse qui caractérisent ce merveilleux mouvement artistique. Tantôt le

(1) Lechat, *Sculptures en tuf de l'Acropole d'Athènes*. (Revue archéologique, 1891, t. I, 304-334, t. II, 12-45, 137-158, 280-300, avec 8 planches.) On trouvera dans l'Ἐφημερίς de 1891, à la suite d'un article sur la Niké d'Archermos, 5 planches reproduisant des monuments inédits en tuf ou en marbre, provenant également de l'Acropole.

sculpteur s'essaie à des procédés de technique insolite et exceptionnelle, comme dans cette tête virile du Louvre signalée par M. Collignon dans un article récent des *Monuments grecs* (1); tantôt, comme pour réagir contre le maniérisme un peu mièvre des maîtres de Chios, il accueille les procédés et les œuvres de cette école d'Argos et de Sicyone qui eut pour le travail du bronze une prédilection si marquée : c'est de là sans doute qu'est venue sur l'Acropole, comme l'a montré encore M. Collignon (2), cette belle tête de jeune homme, d'un style si particulier, d'une si rare perfection technique, et dont le type rappelle l'Apollon des frontons d'Olympie. Et sous ces influences diverses se forme l'art proprement attique. On sait comment M. Studniczka a restitué l'un des chefs-d'œuvre de cette vieille école en replaçant sous l'une des statues de l'Acropole la base portant la signature du sculpteur Anténor (3); le même savant croit aujourd'hui retrouver les restes d'un monument non moins considérable, l'un des plus importants pour l'histoire parmi ceux qui se dressaient jadis sur la colline de l'Acropole. Dans les fragments mutilés — comme si les Perses s'étaient acharnés sur elle avec une rage particulière — d'une statue de cavalier au costume éclatant, il veut reconnaître un monument élevé en souvenir de la victoire de Marathon; l'hypothèse est ingénieuse, singulièrement séduisante : c'est pourquoi il a semblé utile de la signaler sans tarder (4).

Pendant que sur les monuments découverts se poursuivent ces études critiques, des découvertes nouvelles se font à Athènes. La tranchée entreprise pour le prolongement du chemin de fer du Pirée à Larissa a coupé la région de l'ancienne Agora; et quoique la masse des terres accumulées au-dessus du sol antique empêche pour le moment de reconnaître dans toute leur étendue les ruines ainsi mises au jour, du moins croit-on avoir l'assurance de retrou-

(1) Collignon, *Fragment d'une tête en marbre d'ancien style attique.* (Monuments grecs, 1889-90, p. 35-42.)

(2) Collignon, *L'école d'Argos et le maître de Phidias.* (Gaz. des Beaux-Arts, 3e pér., t. VI, 211.)

(3) On trouvera une bonne reproduction de cette statue dans les *Antike Denkmäler* publiés par l'Institut archéologique de Berlin, fasc. 5. pl. 53.

(4) Studniczka, *Ein Denkmal des Sieges bei Marathon.* (Jahrb. d. deutsch. Arch. Instituts, VI, 239.)

ver intactes les fondations et les parties inférieures des édifices qui couvraient l'Agora athénienne. Les mêmes travaux ont amené la découverte de plusieurs œuvres d'art : au N.-E. du Theseion, on a trouvé une statue de femme, où le *Deltion* reconnaît une Victoire Aptère, et qui paraît dater du IVe siècle, une statue d'homme d'un beau travail, une statue iconique de l'époque romaine et deux bas-reliefs du IVe siècle ; on signale également plusieurs têtes de femmes d'une exécution soignée. Quant aux bas-reliefs sculptés sur la base de Bryaxis, on n'en saurait encore, en l'absence de toute reproduction, apprécier l'exacte importance.

Quoique les études de topographie antique dépassent un peu le cadre de ce Bulletin, on doit cependant signaler ici l'important et beau livre d'E. Curtius, *die Stadtgeschichte von Athen* (1 vol. in-8°. Berlin, 1891), qui fait connaître de la plus intéressante manière l'histoire des monuments d'Athènes et des embellissements successifs de la cité. — Il convient également, ne fût-ce qu'à raison de sa provenance athénienne, de mentionner la récente acquisition faite par le Louvre d'une statuette en bronze de la collection Sambon; fort étroitement apparenté à une terre cuite attique de la collection Sartiges, ce petit monument fournit une précieuse réplique d'un chef-d'œuvre perdu de l'art athénien, le Dionysos en bronze de Praxitèle décrit par le rhéteur Callistrate (1).

= *Marathon.* — En Attique, les fouilles ont été continuées au tumulus de Marathon, où l'éphorie croit avoir retrouvé la sépulture des combattants de la grande bataille. Au centre du tumulus, parmi l'épaisse couche de cendres et de débris humains découverte dès le début des recherches, on a déblayé une fosse, longue de 9 mètres et large d'un mètre, protégée sur toutes ses faces par un revêtement de briques, et renfermant, comme la tombe de Vourva, une masse de cendres et de charbons, des ossements d'oiseaux et d'animaux, enfin des fragments de vases à figures. Ces poteries qui datent de la fin du VIe siècle et du commencement du Ve, confirment, ce semble, l'opinion traditionnelle qui voit dans le tumulus le tombeau des guerriers de Marathon.

(1) On trouvera les deux monuments reproduits dans S. Reinach, *Le Dionysos de Praxitèle.* (Gaz. des Beaux-Arts, 3e pér., t. VI, 265.)

= *Rhamnonte.* — Les fouilles commencées à Rhamnonte par la Société archéologique ont été reprises en septembre 1891. Elles ont amené la découverte, à l'intérieur de la citadelle, d'un édifice quadrangulaire, environné de nombreuses bases de statues; les inscriptions retrouvées montrent qu'il y avait là un sanctuaire de Dionysos Lenaios. En dehors de la citadelle, on a dégagé les restes d'un temple d'Amphiaraos. — D'autre part, le dernier cahier de l' Ἐφημερίς (1) fait connaître les œuvres d'art découvertes à Rhamnonte dans la précédente campagne et déjà sommairement signalées ici. Les unes proviennent du petit temple à antes généralement appelé temple de Thémis, où elles étaient alignées, en un assez singulier désordre, contre le mur occidental de la cella. Le plus remarquable de ces monuments est assurément la statue, haute de 2 m. 22, représentant Thémis, vêtue d'une longue tunique plissée, que serre au corps une ceinture passant sous la poitrine; par dessus, un ample manteau, qui dégage le buste, se drape en plis harmonieux ; sur le visage est empreinte une gravité sereine; l'œuvre date de l'époque alexandrine, mais fait honneur au maître qui l'a signée, Chaerestratos, fils de Chaeredemos, de Rhamnonte. L'image de la prêtresse Aristonoé appartient à la période romaine, mais s'inspire heureusement des modèles anciens. Quant à la figure de jeune homme qui achève la série, il semble difficile d'y voir, malgré l'inscription du piédestal, une œuvre du ve siècle, tant elle est médiocre et vulgaire. Tout autrement intéressants sont les fragments en marbre de Paros trouvés dans le temple de Némésis, et où Staïs croit reconnaître les restes des bas-reliefs sculptés par Phidias ou son élève Agoracritos pour la base de la statue de la déesse. Il est incontestable que les dimensions de ces statuettes (les têtes ont de 7 à 10 centimètres) et certains détails particuliers font croire qu'elles appartenaient en effet à la décoration décrite par Pausanias (I. 33). Est-ce à dire pourtant qu'elles soient de la main même de Phidias? Cela paraît beaucoup plus contestable. Mais du moins ces morceaux, d'un style excellent, sont d'un art élégant, d'une exécution charmante; les deux têtes de femmes en particulier ont une grâce exquise, et l'ensem-

(1) Staïs, Ἀγάλματα ἐκ Ῥαμνοῦντος. — Λείψανα Φειδιακοῦ ἀναγλύφου. (Ἐφημερίς, 1891, 1er fasc., p. 45-91 avec 6 pl.)

ble date assurément de la meilleure période de l'art. Malheureusement la publication assez incomplète des fragments découverts, l'état de mutilation où ils nous sont parvenus ne permettent guère d'apprécier exactement la valeur des restitutions proposées par Staïs : d'ailleurs, s'il en faut croire le témoignage de Leake, d'autres morceaux appartenant au même monument auraient été autrefois retrouvés ; par malheur on a perdu toute trace de ces fragments, qui auraient pour compléter l'œuvre une importance de premier ordre.

= *Éleusis.* — Parmi les découvertes faites à Éleusis en ces dernières années, il faut signaler une belle statue de jeune homme, dont l'attitude et le style rappellent deux marbres conservés, l'un à Londres, l'autre à Rome dans la collection Baracco. Quoique les deux bras manquent ainsi que la jambe gauche, quoique la jambe droite soit brisée au dessous du genou et qu'il soit par conséquent un peu difficile de restituer l'attitude première de la statue, le marbre d'Éleusis est fort remarquable et fournit, semble-t-il, une réplique excellente d'une œuvre de Polyclète ou de son école. On trouvera dans le même cahier de l' Ἐφημερίς trois autres marbres d'Éleusis, répliques romaines de statues de l'Erechtheion et du Parthénon (1).

= Pour l'étude des découvertes récentes faites à Athènes et en Attique on trouvera de précieux documents dans la collection de photographies formée et mise en vente par les soins de l'Institut archéologique allemand d'Athènes. La liste des monuments reproduits, qui comprend près d'un millier de numéros, a été publiée dans l'*Archæologischer Anzeiger*, 1891, p. 74-91. On y rencontrera, parmi bien des choses curieuses, les tombeaux de Velanideza et de Vourva, une grande partie des monuments découverts pendant les récentes fouilles de l'Acropole, des photographies d'Éleusis, de Rhamnonte, etc. Le reste de la Grèce n'est pas moins bien représenté : Tirynthe, Mycènes, Epidaure, Olympie, le Kabireion et Délos, Hissarlik même et Chypre figurent avec leurs monuments les plus importants dans cette collection d'autant plus précieuse que beaucoup de ces photographies manquent encore dans le commerce.

(1) Philios, Γλυπτὰ ἔργα ἐξ Ἐλευσῖνος. (Ἐφημερίς, 1890, fasc. 4, p. 209 avec 4 pl.)

II. Grèce du Nord.

Phocide. — Malgré la légitime impatience de tous ceux qui s'intéressent à l'antiquité hellénique, les fouilles de Delphes n'ont pu être encore commencées. Toutefois les plans et devis nécessaires pour l'expropriation du village de Castri sont enfin terminés et signés; il en coûtera, pour l'ensemble des immeubles à acquérir, une somme de 436,000 drachmes, soit au cours actuel du change, environ 280,000 francs. On pense pouvoir inaugurer les travaux avec le retour de la belle saison. Une découverte intéressante a d'ailleurs été déjà faite : c'est celle d'un torse de femme, du type archaïque rencontré si fréquemment à Délos, à Éleusis et sur l'Acropole; c'est, comme le dit M. Homolle, « une preuve que les statues dont l'enceinte de Delphes était autrefois remplie n'ont pas toutes disparu ».

= *Béotie.* — En 1891, M. Jamot a continué à Erimo-Kastro les fouilles commencées par lui sur l'emplacement de l'antique Thespies. Il a achevé la démolition d'un mur d'enceinte byzantin construit avec des matériaux antiques; beaucoup d'inscriptions, plusieurs têtes, dont une archaïque du type des *Apollons,* un grand bas-relief d'époque romaine représentant deux femmes, plusieurs torses de statues ont été le fruit de ces recherches.

M. Holleaux a repris et achevé par quelques sondages complémentaires l'exploration si fructueuse du sanctuaire d'Apollon Ptoïos. Il a découvert au cours de ces travaux plusieurs bronzes archaïques représentant des hommes ou des animaux (cheval, cerf), et une tête féminine en marbre d'une conservation et d'un travail excellent. Il a en outre achevé le déblaiement d'un temple périptère et de l'autel qui s'élevait devant la façade orientale de ce monument.

= *Épire.* — M. Lechat a publié dans le *Bulletin de correspondance hellénique* une belle statuette en bronze du ve siècle appartenant à la collection de M. Carapanos. La technique en est curieuse : la figurine se compose, en effet, de plusieurs pièces bien distinctes, soigneusement ajustées. La patine verte nuancée de bleu n'est pas moins remarquable, et M. Lechat en a pris texte pour expliquer de façon fort intéressante la manière dont les

bronziers antiques coloraient intentionnellement, pour lui donner une beauté de plus, le métal de leurs statues. Le monument, qui représente Aphrodite, paraît être de provenance épirote (1).

III. Péloponnèse.

= *Mycènes.* — A Mycènes, M. Tsountas a achevé le déblaiement, jadis commencé par Mme Schliemann, de la tombe à coupole dite de Clytemnestre ; il a dégagé le *dromos*, long de 37 mètres et la façade, où se retrouvent en place quelques-uns des éléments qui constituaient l'ornementation du monument. La porte était accostée de deux demi colonnes cannelées en albâtre, posant sur des bases unies de marbre bleuâtre; à la même décoration appartenaient deux fragments de frise, l'un en porphyre rouge, l'autre en marbre gris. A l'intérieur du tombeau on a rencontré un puits rempli d'eau, auquel un canal creusé le long du *dromos* servait d'écoulement : « C'est, dit M. Homolle, le plus ancien exemple connu en Grèce du drainage, que rendait nécessaire en ce lieu l'abondance des pluies de printemps, capables d'ébranler la construction. » — Ainsi, grâce aux découvertes de ces dernières années, l'histoire de cette civilisation mycénienne, qui d'abord avait paru si obscure, s'éclaire chaque jour d'une lumière nouvelle. Tandis qu'à Mycènes on retrouve de curieux fragments des peintures décoratives qui ornaient la façade de certains monuments funéraires, et des ruines de maisons particulières qui révélent les habitudes et les procédés de la primitive architecture civile (2), en Égypte, dans les nécropoles explorées par M. Flinders Petrie, des objets de style mycénien apparaissent, qui attestent des rapports suivis avec la monarchie des Pharaons et qui nous apportent surtout de précieux points de repère pour dater — entre 1500 environ et 1100 avant J.-C. — les périodes de cette première civilisation hellénique (3). Dans les musées athéniens, les

(1) Lechat, *Aphrodite.* (Bull. de corr. hell., XV. p. 461-481 avec 2 pl.)

(2) Tsountas, Ἐκ Μυκηνῶν (Ἐφημερίς, 1891, fasc. I, p. 1-45 avec 3 pl).

(3) Flinders Petrie, *The egyptian bases of Greek history* (Journal of hell. Studies, 1890, p. 271), et *Notes on the antiquities of Mykenae.* (*Ibid.*, 1891, p. 199-206.)

découvertes mycéniennes mieux étudiées livrent chaque jour à notre curiosité des monuments nouveaux : telle cette pièce d'orfèvrerie, tout récemment publiée (1), et que M. Perrot proclame justement « le plus intéressant peut-être des ouvrages en si petit nombre qui représentent aujourd'hui la sculpture mycénienne ». C'est un fragment d'un vase d'argent, découvert jadis par Schliemann, mais nettoyé en ces derniers temps seulement, et sur lequel est représenté un épisode du siège d'une ville, avec les guerriers, archers et frondeurs, combattant, le corps entièrement nu, en avant des murailles, avec les femmes s'agitant sur les terrasses et les tours de la cité : curieux et remarquable monument, qui le cède à peine en importance à ces admirables vases d'or de Vafio, autre joyau de la civilisation mycénienne, auxquels M. Perrot vient de consacrer un si riche et si instructif commentaire (2). Sans doute, dans les figures viriles qui décorent les gobelets de Vafio, comme dans les figures de femmes et de combattants qui apparaissent sur le vase de Mycènes, il y a encore une singulière gaucherie, une étrange maladresse à représenter le corps humain ; mais « il y a déjà beaucoup de vérité dans les poses » ; déjà se montrent « des qualités d'observation attentive et de fidélité dans la traduction graphique », qui deviennent singulièrement remarquables, lorsque l'artiste s'applique, comme à Vafio, à la représentation des animaux. On y observe, en particulier dans les vases d'or, « un sentiment naïf et profond de la vie », un effort individuel, dégagé de toute imitation étrangère, un style personnel, qui tranchent définitivement la question d'origine de ces ouvrages : « Ils n'ont rien à voir, dit M. Perrot, ni avec l'Égypte, ni avec la Phénicie ou la Syrie septentrionale, ni avec aucune autre région de l'Asie ; ils doivent avoir été fabriqués dans le Péloponnèse ; ils ne relèvent que de l'art mycénien, dont ils sont peut-être le chef d'œuvre. »

= Dans le voisinage de Corinthe, à Péra-Chora, on a découvert un lion de tuf, assis sur ses pattes de derrière, mais qui, malgré quelques traces de raideur archaïque, est moins ancien qu'on ne

(1) Tsountas, Ἐκ Μυκηνῶν (Ἐφημερίς, 1891, fasc. 1, p. 1-45).

(2) Perrot, *Les Vases d'or de Vafio.* (Bull. de corr. hell., XV, 493-537 avec 3 pl.)

l'avait pensé tout d'abord. Ce monument doit être prochainement publié dans le *Bulletin de correspondance hellénique*.

= *Trézène*. — A Trézène, les fouilles de M. Legrand (1890) ont permis de reconnaître plusieurs monuments et rendu au jour une œuvre de sculpture remarquable, une statue d'Hermès « intéressante, dit M. Homolle, par sa ressemblance avec le canon polyclétéen et avec la statue du Doryphore ». Elle sera prochainement publiée dans le *Bulletin*.

= *Argos*. — A Argos, les sondages entrepris au théâtre ont donné des résultats inattendus. Au-dessous des degrés taillés dans le roc, on a dégagé plusieurs rangs de gradins, une partie de l'orchestre et de la scène. Il semble qu'à Argos, comme à Érétrie, à Magnésie du Méandre, à Tralles et à Sicyone, un couloir souterrain mettait l'orchestre en communication avec l'intérieur de la scène. Les travaux doivent être poursuivis.

= *Épidaure*. — A Épidaure, M. Cavvadias a achevé le déblaiement de l'Odéon romain : la scène subsiste encore à une hauteur d'environ un mètre, l'orchestre est décoré d'un pavage en mosaïque, neuf rangs de gradins sont conservés au pourtour du monument. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est la manière dont on a utilisé pour la construction de l'Odéon les restes d'un bâtiment plus ancien : à l'époque hellénique, il y avait à cette place un gymnase précédé de Propylées; lorsque, aux temps romains, une grande catastrophe inconnue renversa une partie des monuments d'Épidaure, le gymnase demeura en ruines; les Propylées qui y conduisaient furent transformés en un petit temple ; dans un angle du grand édifice on éleva l'Odéon, engageant dans les constructions nouvelles les colonnes de l'époque hellénique, utilisant les murailles demeurées intactes pour soutenir la scène et les gradins, accommodant par économie le plan nouveau aux dispositions de l'ancienne construction. — M. Cavvadias a également exploré le monument qui se trouve au S.-E. du temple d'Asclépios; il y a retrouvé un autel de sacrifices et des inscriptions archaïques, datant du commencement du ve siècle, qui attestent l'antiquité des hommages simultanément rendus par les dévots d'Épidaure à Asclépios et à Apollon. La grande place au N.-E. de l'Asclépieion a été complètement déblayée ; enfin, au théâtre, les parties ruinées ont été restaurées à l'aide de pierres antiques,

de manière à rendre à l'édifice — le mieux conservé des théâtres grecs — son imposant aspect d'autrefois.

= *Mégalopolis.* — L'école anglaise a terminé les fouilles de Mégalopolis. On sait comment, au Nord du fleuve Hélisson, dans l'Agora, elle a dégagé un grand portique, à trois rangs de colonnes doriques et ioniques, long de 150 mètres, qui est la stoa de Philippe ; au S.-E., elle a reconnu le temple de Zeus Soter. Mais le principal effort a porté sur le déblaiement, aujourd'hui complètement achevé, du théâtre, l'un des plus grands et des plus beaux de la Grèce, et dont l'exploration a une importance capitale pour l'histoire des dispositions du théâtre grec. Les savants anglais, en effet, ont cru reconnaître l'existence d'une scène surélevée au-dessus de l'orchestre, d'un λογεῖον, datant, comme les parties principales de l'édifice, du IVe siècle avant J.-C. M. Doerpfeld a vivement contesté ces assertions (1) : pour lui le λογεῖον est une addition romaine et le mur qui soutient aujourd'hui ce λογεῖον ne portait à l'époque hellénique qu'une colonnade dorique haute de 8 mètres et précédée de deux degrés, formant derrière les acteurs un décor permanent, — temple ou palais — d'où ils sortaient pour descendre sur la scène établie au niveau de l'orchestre. Il est inutile d'entrer ici dans les détails d'une polémique qui parfois a été assez vive : pour juger la question en connaissance de cause, il faut attendre les plans définitifs dont l'exécution a été confiée à l'architecte anglais R.-W. Schultz. — Dans le grand bâtiment placé derrière la scène on croit avoir retrouvé le Thersilion mentionné par Pausanias.

= Plusieurs autres monuments curieux ont été retrouvés en Arcadie. A Phigalie, M. Chamonard a photographié un torse archaïque du type des *Apollons.* Au musée de Dhimitzana, M. Richards, de l'École anglaise, a étudié trois plaques en os de style archaïque, provenant de Sparte et représentant une femme et deux guerriers (2). Enfin, la Société archéologique a entrepris des fouilles près d'Éleusis d'Arcadie pour retrouver le sanctuaire de Déméter Éleusinia.

(1) *Mittheilungen d. d. Arch. Inst.* XVI, 256-259. — *Berliner Philol. Wochenschrift,* 1891, p. 1026.

(2) Richards. *Archaic reliefs at Dhimitzana.* (Journ. of. hell. Studies, 1891, p. 41. av. 1 pl.)

IV. Iles de la mer Égée.

= *Milo.* — A Milo on a découvert une statue archaïque du type des *Apollons.* Le bas des jambes manque à partir des genoux.

= *Samothrace.* — Dans des fouilles poursuivies à Samothrace, M. Champoiseau a trouvé, près de l'endroit même où a été découverte la Niké, un fragment de signature d'artiste, donnant l'ethnique Ῥοδίος, et qui probablement appartenait à la base de la statue. On aurait ainsi la preuve décisive que la Victoire de Samothrace est une œuvre de l'école rhodienne.

V. Thrace.

= Les *Mittheilungen* d'Athènes publient une belle tête d'athlète découverte il y a quelques années sur l'emplacement de l'antique Périnthe et récemment acquise par le musée de Dresde. L'œuvre paraît être de style myronien (1).

= A Kirk-Kilisseh, près d'Andrinople, on a découvert dans l'intérieur d'un tumulus un caveau voûté en pierres de taille. Il renfermait, entre autres objets, un bas-relief sculpté, un vase de terre à peintures jaunes et rouges, un vase en bronze décoré d'une tête d'homme barbue et couronnée de fleurs, un casque du modèle des casques helléniques du IVe siècle. Le lit funéraire, avec ses coussins de pierre, rappelle les monuments trouvés par M. Heuzey dans les tumulus de la Macédoine. Peut-être est-ce la sépulture d'un chef thrace de l'époque macédonienne.

VI. Asie Mineure.

= *Troade.* — Depuis que les fouilles de Schliemann sur la colline d'Hissarlik ont fixé d'une manière définitive l'emplacement de la Troie chantée par Homère, de grands débats se sont engagés autour des monuments retrouvés de cette primitive civilisation. Par deux fois, en 1889 et 1890, sur l'invitation de Schliemann, de véritables conférences scientifiques se sont réunies sur

(1) *Mittheilungen*, XVI, 313-334 av. 2 pl.

le site de l'antique Ilion ; et il est aujourd'hui certain que sur le plateau d'Hissarlik s'est élevée jadis une ville riche et prospère, qu'un jour cette cité a péri de mort violente, engloutie dans un grand incendie allumé par la main d'un vainqueur furieux, et que les vagues souvenirs de cette chute mystérieuse et tragique, conservés par l'imagination populaire, précisés par les ruines encore puissantes de « la ville brûlée », ont inspiré plus tard les chants épiques d'où est sortie l'épopée homérique. Sur cette colline d'Hissarlik, parmi les débris accumulés des établissements superposés l'un à l'autre, on foule assurément le sol « de l'un des plus anciens berceaux de la civilisation qui a précédé, dans le bassin de la Méditerranée, celle de la Grèce classique » : et cela suffit à dire toute l'importance de la belle étude où M. Perrot a résumé les résultats essentiels des fouilles de Schliemann à Troie (1).

Plus tard, on le sait, sur l'emplacement de l'antique ville de Priam, des cités nouvelles et florissantes ont surgi à leur tour. Le musée de Constantinople a récemment acquis trois monuments remarquables qui attestent l'activité artistique de cette Troade grecque. Ce sont trois beaux groupes en terre cuite, publiés par M. Th. Reinach dans la *Revue archéologique*, et où l'on retrouve comme un reflet de la sculpture des Scopas et des Praxitèle (2).

= *Magnésie du Méandre.* — A Magnésie du Méandre, sous la haute direction de M. Humann, l'Institut archéologique allemand a exploré le temple d'Artémis, et retrouvé bon nombre de fragments, malheureusement assez endommagés, de la frise des Amazones, dont une partie, jadis transportée en France, est conservée au Louvre. Le plan, fort nettement relevé, du monument, les principaux membres d'architecture retrouvés en excellent état de conservation, permettent une sûre et intéressante restitution de l'édifice : or on sait par Vitruve l'importance qu'a pour l'histoire de l'art cette œuvre de l'architecte Hermogène, qui y donna au

(1) Perrot, *Les fouilles de Schliemann à Troie* (Journal des savants, cahiers de juin, août, oct. et déc. 1891. av. 1 plan), à propos de l'ouvrage publié par les soins de madame Schliemann : *Bericht über die Ausgrabungen in Troja, im Jahre 1890*, Leipzig 1891.

(2) Th. Reinach, *Trois groupes en terre cuite de la Troade.* (Rev. Archéol. 1891. t. I, p. 289-298 av. 3 pl.)

IIIe siècle le premier exemple du temple pseudodiptère. Quoique remanié à l'époque romaine, entouré d'une vaste place bordée de portiques, le temple d'Artémis n'en demeure donc pas moins fort curieux. — Au théâtre, les fouilles de M. Hiller ont dégagé la scène, l'orchestre et une partie de la *cavea* : sous les additions romaines on reconnaît les dispositions primitives de l'édifice du IVe siècle; on remarque en particulier un couloir souterrain faisant communiquer la scène avec l'orchestre et permettant de produire des apparitions inattendues.

= *Lagina.* — A Lagina, parmi les ruines du temple d'Hécate, MM. Legrand et Chamonard ont photographié bon nombre de fragments de la frise, dont une partie représentait une Gigantomachie, manifestement imitée de celle de Pergame. On doit vivement souhaiter que des fouilles sérieuses permettent l'exploration complète de ces ruines; tandis que les fragments de bas-reliefs, signalés par Newton ou par l'expédition autrichienne de Benndorf et Niemann, sont aujourd'hui, pour la plupart, dans un état de conservation déplorable, il subsiste, en effet, sous les décombres, des morceaux absolument intacts : j'ai eu jadis la bonne fortune d'en retrouver deux, d'une facture élégante, d'une conservation parfaite. Pour les protéger contre les accidents ordinaires, j'ai pris soin de les faire enterrer de nouveau assez profondément : on les retrouvera aisément et sans doute avec eux plusieurs autres.

= *Gjœlbaschi-Trysa.* — On connaît les découvertes importantes faites en 1881 et 1882 par MM. Benndorf et Niemann à l'*heroon* lycien de Gjœlbaschi, sur l'emplacement de l'antique Trysa, et la longue série des sculptures, aujourd'hui transportées à Vienne, qui décoraient ce monument. MM. Benndorf et Niemann viennent de faire connaître dans un important ouvrage ces œuvres d'art remarquables, qui semblent dater de la seconde moitié du Ve siècle et qui attestent l'influence de la Grèce sur la lointaine Lycie. Nous nous bornerons à signaler pour cette fois ce beau livre, nous réservant d'y insister plus longuement dans un prochain *Bulletin* (1).

(1) Benndorf et Niemann, *Das Heroon von Gjœlbaschi-Trysa*, 1 vol. in-4°. Vienne, av. un atlas de 84 pl.

= *Cilicie.* — MM. Heberdey et Wilhelm, chargés par l'Académie de Vienne d'une mission archéologique en Asie-Mineure, ont exploré en 1891 une grande partie de la Cilicie et recueilli au cours de ce voyage de nombreuses informations géographiques et plus de trois cents inscriptions. Une nouvelle expédition doit compléter en 1892 les résultats de ces premières recherches.

VII. Syrie.

= *Saïda.* — M. Th. Reinach a, dans une courte note publiée au dernier numéro de la *Revue,* signalé l'importance des admirables sarcophages découverts en 1887 et 1888 à Saïda, et qui sont une des merveilles du musée de Constantinople. On trouvera, dans un récent article de la *Gazette des Beaux-arts* (1), des renseignements intéressants sur cette rare découverte et sur les incomparables monuments qu'elle nous a rendus. Nous aimons mieux, pour en entretenir comme il convient les lecteurs de la *Revue*, attendre la publication toute prochaine du grand ouvrage que Hamdy-Bey et M. Th. Reinach doivent consacrer à *la nécropole royale de Sidon.*

VIII. Italie et Sicile.

= *Sélinonte.* — Dans les fouilles faites à Sélinonte sous la direction de M. Salinas, on a retrouvé trois métopes nouvelles : l'une, qui représente Europe sur le taureau, conserve quelques traces de peinture ; sur la seconde on voit un grand sphinx ailé, la troisième est entièrement martelée. On a également déblayé l'allée principale de l'Acropole, les soubassements d'un temple inconnu et les fortifications d'Hermocrate, avec les restes des portes, des tours, des chambres, et les galeries souterraines qui les traversaient.

= *Locres.* — On trouvera dans le 5e fascicule des *Antike Denkmæler* (pl. 52) une belle planche reproduisant la remarquable et curieuse sculpture découverte dans les fouilles de Locres.

(1) Th. Reinach, *Les sarcophages de Sidon au musée de Constantinople* (Gaz. des Beaux-arts, 3e pér. VII, p. 89).

Je dois enfin, au terme de cette chronique, signaler le bel article, que connaissent déjà les lecteurs des *Monuments grecs,* et où M. Pottier, à propos d'un admirable lécythe attique du Louvre, a étudié de manière si intéressante *les représentations allégoriques dans les peintures de vases grecs* — et le charmant volume, récemment publié dans la *Bibliothèque de l'Enseignement des beaux-arts,* où M. Paul Girard nous fait connaître *la Peinture antique.* L'histoire de la peinture grecque forme, comme il convient, l'objet principal de ce joli et instructif petit livre ; et quoiqu'il puisse sembler tout d'abord téméraire d'étudier un art dont il ne reste presque aucune œuvre originale, on n'en prendra pas moins, à l'aide des vases peints, des bas-reliefs, des peintures pompéiennes inspirées des chefs d'œuvre des maîtres, une exacte et curieuse idée de l'activité des peintres antiques. Il faut noter en particulier le remarquable chapitre où M. Girard fait connaître, d'après les monuments mycéniens, les plus anciens essais de peinture que la Grèce ait connus, les pages si instructives sur la polychromie des statues et des temples, par laquelle les Grecs associaient la couleur à la forme « comme un élément indispensable de beauté », les curieuses études consacrées aux œuvres de l'époque hellénistique et à ces portraits trouvés au Fayoum, d'un art si surprenant et parfois si moderne, qui comptent assurément parmi les monuments les plus intéressants de la peinture antique.

Ch. Diehl.

CORRESPONDANCE GRECQUE

Le pays traverse en ce moment une véritable crise politique. Le renvoi du ministère Delyannis est, en effet, quelque chose de plus qu'une crise ministérielle ordinaire. Les causes qui ont engendré la situation actuelle prouvent une fois de plus que la Grèce ne peut pas se vanter d'avoir trouvé encore sa véritable assiette politique. On se rappelle que le 14 octobre (v. s.) 1890, M. Delyannis succédait à M. Tricoupis, à la suite d'élections générales, avec une majorité écrasante, qui ne l'a point abandonné. Mais il ne suffit pas d'avoir une majorité parlementaire considérable et fidèle; en Grèce surtout il faut encore d'autres conditions pour répondre aux nécessités d'une situation toujours complexe. Il y a quelques années, M. Delyannis tombait devant le blocus des puissances. Aujourd'hui, il vient de tomber pour divers motifs, dont le plus important, mais non l'unique, est la crise financière.

On a dit avec raison que depuis la fondation du royaume hellénique, tout cabinet est, de la part de ses adversaires, l'objet de récriminations à peu près identiques, portant sur son insuffisance, ses insuccès de toute sorte, sa mauvaise administration et surtout ses abus de pouvoir envers l'opposition. Il y a dans toutes ces récriminations, pour ainsi dire stéréotypées, la part de la vérité et la part de l'exagération. Pour ne prendre que la première dans l'appréciation de la conduite du dernier cabinet, on doit avouer qu'il a laissé ses amis, pendant les dernières élections municipales de l'été passé, user largement des armes du pouvoir à l'égard de leurs adversaires. Il faut dire que chez nous les institutions municipales ont été complètemeut détournées du but de leur fondation. Les élections communales sont, en Grèce, des joutes politiques, ou plutôt des compétitions d'influences locales tout comme les élections parlementaires. C'est là une des anomalies et des difficultés de notre vie politique intérieure si compliquée. Municipaux et parlementaires travaillent pour le parti, et le cabinet qui est leur œuvre et pour ainsi dire leur mandataire, leur livre plus ou moins l'administration, la justice, tous les services publics. Le parti qui vient de quitter le pouvoir n'a pas su répudier ces errements d'un passé de plus en plus en contradiction avec les nouveaux besoins du pays. Il n'a pas su non plus toujours respecter les droits de la minorité dans la conduite des débats parlementaires, ni même garder la note juste dans ses relations, depuis longtemps un peu tendues, avec la couronne. Toute cette attitude n'a pas refroidi le roi seul; elle a aussi détaché de M. Delyannis plusieurs de ses partisans les plus distingués, entre autres M. Konstantopoulos, député de Tripolitza, le président du cabinet actuel.

Mais disons-le tout de suite, le motif vraiment déterminant de la crise actuelle a été la situation financière. Cette situation n'a pas été créée par M. Delyannis. L'état actuel des finances grecques est pour ainsi dire la résultante de toute notre histoire depuis la chute du roi Othon. En trente ans, le régime parlementaire qui, espérons-le, nous compensera un jour de bien de déceptions, a endetté la Grèce de plus de six cents millions, ce qui pour un budget, qui depuis lors a augmenté de vingt-cinq à cent millions de francs par an, constitue une somme tout à fait hors de proportion avec nos moyens, surtout si l'on prend en considération les résultats tangibles acquis au prix de ces sacrifices énormes. Nous n'avons point eu une guerre dans cet intervalle de temps. Nous avons obtenu les Iles Ioniennes en 1864 sans coup férir ni bourse délier. Depuis, les péripéties de la politique étrangère, les insurrections de Candie et de Thessalie, justifient sans doute en partie ces dépenses extraordinaires. Nous avons aussi fait, surtout depuis une vingtaine d'années, des travaux publics, des chemins de fer, mais il reste encore bien des millions, qui accusent, non le manque d'honnêteté, mais l'imprévoyance, l'effarement de nos hommes politiques. Sans doute M. Delyannis a eu sa part dans cette vie financière à grandes guides : il suffit de rappeler les armements de 1885-1886. Mais enfin il n'en a pas eu la plus grande part et il serait injuste de lui faire supporter la responsabilité d'une situation qu'il a trouvée et non créée. Quoi qu'il en soit, il fallait un ministre capable de faire front aux nécessités pressantes et impérieuses du moment, il fallait un cabinet ayant assez de crédit pour faire face à ses obligations. Il fallait aussi des réformes économiques efficaces, tout un système d'impôts et d'économies à appliquer sans faiblesse, mais aussi sans compromettre les plus grands intérêts de l'État. C'est là que M. Delyannis a échoué. Il a bien accusé les sourdes machinations, les fameuses μηχανορραφίαι, qui lui auraient fermé les bourses étrangères. On lui a répondu que ces prétendues machinations étaient imaginaires. Mais lors même qu'elles seraient réelles, qu'en conclure ? Un pays ne peut pas envisager avec résignation les embarras les plus graves, les perspectives les plus humiliantes, parce que son premier ministre ne sait ou ne peut point déjouer des intrigues ourdies contre lui ! Le fait brutal n'en reste pas moins celui-ci : M. Delyannis n'a pas su, dans cette situation critique, présenter au parlement un ensemble de mesures économiques capables d'inspirer la confiance à l'extérieur autant qu'à l'intérieur. Celles qu'il a proposées à la dernière heure et comme à contre cœur ne constituaient que des demi-mesures et il restait douteux que le Cabinet eût la force de les faire prévaloir soit dans la Chambre, soit dans le pays. Dans ces conditions, le Roi n'a pas pensé que la solidité de la situation parlementaire du ministère suffit à justifier son maintien aux affaires, au risque de compromettre, dans la pensée royale, les intérêts certains du pays et de la couronne : tel est le sens de l'acte par lequel le roi Georges a signifié, par l'organe de son secrétaire, au ministre tout puissant d'avoir à quitter la place.

Nous ne relaterons point les péripéties de la dernière crise, connue dans ses détails par les nouvelles publiées au jour le jour dans la presse grecque et dans la presse étrangère : le refus des ministres de donner leur démission demandée par le Roi, leur lettre au Roi par laquelle ils lui annoncent leur résolution d'attendre leur révocation, la séance de la majorité aboutissant à une sorte de vote de blâme à l'égard de la décision royale.

Le Roi ayant cru qu'il convenait de retirer sa confiance à M. Delyannis, et

M. Tricoupis n'ayant pas cru devoir s'empresser d'accepter sa succession, S. M. s'est adressée au tiers-parti, groupe vague et de formation récente, sans chef reconnu, peu nombreux mais composé de quelques hommes de talent et de caractère plutôt indépendant. Le choix de M. Konstantopoulos a été généralement approuvé. Ancien magistrat, juriste distingué, orateur parlementaire des plus versés dans les questions juridiques, d'ailleurs esprit modéré et prudent, le nouveau président du conseil était tout indiqué pour un ministère de transition. M. Konstantopoulos, qui a gardé le portefeuille de l'intérieur, s'est associé deux députés de talent, M. Papamichalopoulos comme ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et M. Philaretos comme ministre de la Justice, et quatre hommes de carrière, le Commodore Sachtouris comme ministre de la Marine, le colonel Mastrapas comme ministre de la Guerre, M. Déïmezis, directeur général de la comptabilité, comme ministre des Finances, et M. Mélétopoulos, ancien diplomate, comme ministre des Affaires étrangères. Le parlement a d'abord été prorogé jusqu'au 1/13 avril; puis la Chambre a été dissoute et de nouvelles élections ont été indiquées pour le mois de mai.

Sans vouloir hasarder des prédictions toujours douteuses, nous dirons que nous avons confiance dans l'esprit pratique du pays, dans son amour du progrès qui se manifeste en tout et qui se développe pour ainsi dire à vue d'œil, dans son étroite union avec sa dynastie, devenue tout à fait nationale, avec un Roi dont l'expérience, l'intelligence politique et le patriotisme ne sont mis en doute par personne.

Le temps, ce grand maître selon l'expression d'Eschyle, tandis qu'il nous conduit vers un avenir meilleur, nous fait parfois accomplir un retour instructif sur le passé lorsqu'il nous enlève un de ces hommes qui ont parcouru une longue et noble carrière et dont la vie nous ramène à une époque relativement récente et pourtant bien éloignée du présent. Il y a quelques semaines, disparaissait Alexandre Rangabé, vieillard octogénaire mais encore d'une singulière activité, qui nous rappelait les âges héroïques, non pas des guerres d'indépendance, mais des premiers pas de la Grèce régénérée dans la voie de la civilisation. Avec son intelligence délicate et sa culture raffinée, Alexandre Rangabé a été poète, philologue, romancier, auteur dramatique, archéologue, député, ministre et diplomate. S'il n'a pas été une encyclopédie vivante, il a représenté éminemment ce vif désir de se mettre au courant de la civilisation européenne, qui forme un des traits caractéristiques de la Grèce contemporaine. Rangabé était de plus un brillant homme du monde, un causeur charmant, un des représentants les plus heureux du groupe phanariote auquel il appartenait par sa naissance.

Un autre octogénaire du même groupe l'a suivi à quelques jours de distance dans la tombe, le prince Jean Michalvoda Soutzo, le dernier *Beyzadé* (fils d'Hospodar) phanariote. Il était fils de Michalvoda Soutzo, un personnage historique et un grand patriote; lui-même a parcouru avec honneur la carrière diplomatique; mais nous relèverons surtout qu'il a été avec les siens pendant plus d'un demi-siècle un des centres de la société d'Athènes.

A ces deuils nous devons ajouter celui de Constantin Zappas, un grand bienfaiteur de la Grèce, de l'hellénisme byzantin et de la Roumanie, qui vient de mourir en France à un âge avancé. Constantin Zappas et feu son oncle Evanghélis Zappas, ont été les fondateurs d'une des institutions les plus utiles du pays, les expositions dites olympiques au palais *Zappion*, dont le parc,

ayant vue sur le golfe Saronique avec l'Acropole et les ruines du temple de Jupiter Olympien au premier plan, constitue peut-être la plus belle promenade de l'Europe. Les Zappas ont offert à cette œuvre patriotique et pratique bien des millions. Ils occuperont une place d'honneur dans cette pléiade désintéressée et bénie des Mécènes grecs, qui ont été en ce siècle un des plus puissants facteurs de la régénération de la Grèce moderne.

Lorsqu'on pense à la rapidité de l'évolution qui, depuis une soixante d'années dont date la formation de l'État grec, a transformé ici tant de choses, il faut moins s'étonner des défaillances et des contradictions que présente encore parfois notre état social, que du chemin déjà parcouru dans la voie du progrès et de la civilisation. Parmi les conquêtes les plus précieuses de l'esprit nouveau, il faut noter la tolérance envers des opinions religieuses, librement professées dans notre pays où il y a pourtant une religion d'État respectée et tenant une place prépondérante dans l'histoire et les intérêts politiques de la nation. Cette tolérance ne saurait être contestée, et c'est là ce qui rend particulièrement fâcheux des accidents fortuits qui récemment ont pu donner à l'étranger une bien fausse opinion du caractère et de la civilisation des Grecs modernes. Tels furent les mauvais traitements infligés aux juifs de Corfou et de Zante l'année dernière à la suite du meurtre inexpliqué d'une jeune fille chrétienne, tels aussi les désordres dont le Pirée a été dernièrement le théâtre à l'égard de quelques missionaires protestants. Ces derniers sont des Grecs convertis et entretenus par des sociétés américaines pour gagner des orthodoxes au protestantisme. Il y a là une propagande tout à fait distincte de l'évolution religieuse nationale, dont notre école de théologie offre des signes évidents. Aussi le public grec est-il mal disposé envers ces missionnaires exotiques. Pourtant ils n'ont jamais été l'objet de violences. La manifestation organisée par des gamins contre un pasteur grec protestant, M. Kalapothakis, a donc été une surprise désagréable qui a mis en mouvement la police et la justice. Les désordres se sont d'ailleurs bornés à quelques horions et à quelques dégâts faits à l'Église évangélique, qui sera sans doute indemnisée. Il ne faut pas surfaire l'importance de cette échauffourée. Rendons grâce au ciel que, parmi les difficultés politiques et économiques du moment, nous n'avons point à nous préoccuper de ces querelles religieuses ou sociales, ailleurs si irritantes. C'est même grâce à la santé de notre corps social que nous pouvons envisager avec confiance les complications intérieures et extérieures que l'avenir nous réserve.

X.

Athènes, 15 mars 1892.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs, qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 17, rue Bonaparte, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

1. *FERDINANDUS NOACK. Iliupersis.* De Euripidis et Polygnoti quae ad Trojae excidium spectant fabulis. Dissertatio inauguralis. Giessen, 1890. In-8°. 100 p.

Dans la première partie de cette dissertation, l'auteur étudie les sources utilisées par Euripide pour la composition d'*Hécube* et des *Troyennes;* ces sources sont les traditions des colons athéniens de la Chersonèse de Thrace (qui lui fournissaient notamment la liaison de Polymestor avec les Grecs et la métamorphose d'Hécube en chienne), la *Polyxène* de Sophocle et les poèmes cycliques, parmi lesquels Euripide a préféré en général le poème de Leschès à celui d'Arctinos. Dans la seconde partie (p. 45 suiv.), M. Noack suit pas à pas la description de l'*Ilioupersis* peinte par Polygnote dans la Lesché de Delphes (Pausanias X, 25 suiv.), et s'efforce de montrer que tous les éléments de cette composition étaient empruntés à ce même poème attribué à Leschès, Ἰλίου πέρσις, et plusieurs fois mentionné par Pausanias. Quant à l'Ἰλιὰς μικρά, que Pausanias cite, sans nom d'auteur, dans un seul passage (X, 26, 2), ce serait la première partie du poème de Leschès, qui, à l'époque de Pausanias (ou plutôt de l'auteur qu'il copie), en aurait été détachée et considérée comme une œuvre distincte : à l'époque d'Aristote les deux parties étaient, au contraire, réunies dans un seul poème, encore anonyme auquel se rapporte l'observation que la *Petite Iliade* avait fourni la matière de huit tragédies (*Poét.*, c. 23). Cette opinion est à peu près celle de Wilamowitz. Nous signalerons en-

core la démonstration, tentée par l'auteur, que Polygnote, contrairement à l'opinion de Pausanias, ne doit rien aux poèmes troyens de Stésichore. Si dans les peintures de la Lesché on lisait quelques noms propres qui ne figuraient pas dans les poèmes cycliques, rien n'empêche de croire que Polygnote les ait tirés de son propre fonds, ou encore qu'il ait attribué à des captives troyennes des noms d'Amazones, qui lui étaient fournis par les monuments figurés. C'est ce qui serait arrivé notamment pour le nom de Médusa, fille de Priam, que Polygnote, d'après Pausanias, aurait pris dans Stésichore. M. N. suppose, qu'en réalité, le peintre avait écrit ΜΕΛΟΣΑ (nom d'Amazone qui se lit sur les vases attiques) et que Pausanias, trompé par la similitude des lettres, a lu ΜΕΔΟΣΑ. On voit que cela est ingénieux, sinon convaincant.

M. Noack écrit un latin assez correct, mais qui pourrait être plus élégant et plus clair. Une phrase comme : *Sed quis Achillis postulati auctor fuit Euripidis?* (p. 14) est à peine intelligible. Il paraît que cela signifie : « Chez quel auteur Euripide a-t-il puisé la légende de la demande (du sacrifice de Polyxène) faite par Achille? » Décidément ce n'est pas chez nous seulement que le latin est malade.

T. R.

2. *REV. JOHN P. MAHAFFY. Social life in Greece from Homer to Menander.* 7me édition. (1890.)
— *Greek life and thought from the age of Alexander to the Roman conquest.* (1887.)
— *The greek world under Roman sway from Polybius to Plutarch.* (1890.)
London, Macmillan, in-8°. 3 vol. de 495, 600 et 418 pages.

Nous avons déjà recommandé aux lecteurs de la *Revue* l'*Histoire de la littérature grecque* de M. Mahaffy (*Revue*, IV, 206). Les trois volumes dont nous venons de transcrire les titres méritent les mêmes éloges; ils en méritent peut-être même davantage, car le sujet, mieux approprié, ce semble, au caractère du talent de l'auteur, lui a permis d'en déployer plus librement toutes les qualités : une information étendue, toujours puisée aux sources originales, une vive intelligence du passé, un jugement indépendant, un bon sens robuste qui ne dédaigne pas cependant de s'aiguiser parfois au fil du paradoxe, enfin, l'art de se faire et de faire le lecteur contemporain des sociétés d'autrefois. Bref, ce livre en trois parties (auxquelles viendra bientôt, nous l'espérons, se joindre une quatrième) est une œuvre vivante et intéressante, qui ne se borne pas à instruire, mais qui fait réfléchir, ce qui est le propre de l'historien véritable.

M. Mahaffy n'a voulu ni écrire l'histoire politique des Grecs, ni composer un de ces manuels bourrés de menus faits qu'on décore aujourd'hui du nom pompeux d' « histoires de la civilisation ». Ce qu'il s'efforce de saisir et de faire comprendre, c'est l'*esprit* de chaque époque, tel qu'il se traduit dans la vie de famille, dans les relations sociales, dans la situation des femmes, dans les idées morales, religieuses, philosophiques, etc. L'art, la littérature, la politique ne sont pour lui que des miroirs où se réfléchissent le caractère et les mœurs des hommes; il n'y touche qu'autant qu'il est nécessaire pour en tirer les enseignements qu'ils comportent. Tel est du moins son principe; mais il faut avouer que dans la pratique il s'est souvent départi de cette règle, surtout dans les deux derniers volumes. De là des digressions un peu longues, à notre goût, sur l'histoire politique des succes-

seurs d'Alexandre (40 pages), sur la littérature alexandrine (61 pages), etc. Tout cela, sans doute, est bien présenté, et ne manque pas d'aperçus personnels, mais *non erat hic locus*. L'excuse de M. Mahaffy (et il ne manque pas de l'invoquer) c'est que le public auquel il s'adresse est profondément ignorant de l'histoire du monde grec dans la période qui s'étend entre la bataille de Chéronée et celle de Cynoscéphales, et non moins ignorant de la littérature alexandrine ; ne pouvant supposer chez le lecteur la connaissance préalable des faits nécessaire à l'intelligence d'une philosophie des mœurs et des idées, il a cru devoir y suppléer tant bien que mal par ces sortes de résumés. Je donne le plaidoyer pour ce qu'il vaut.

Ce défaut de méthode n'est pas le seul qu'on pourrait signaler dans les trois volumes : la composition en est un peu lâche, l'exposé a parfois les apparences d'une causerie à bâtons rompus, où les redites ne manquent pas, non plus que les lacunes : on dirait d'une série de leçons rédigées par un bon sténographe, mais insuffisamment revues et émondées. Ajoutons qu'on pourrait relever çà et là quelques erreurs de fait, des hypothèses hasardées, des jugements trop sévères ou au contraire trop indulgents ; mettons encore quelques trivialités de style et des allusions un peu trop fréquentes à la question du *Home rule* irlandais. Mais ce ne sont là, en somme, que de menues taches, qui n'enlèvent rien au mérite de l'ensemble. Nous félicitons surtout M. Mahaffy de ne point appartenir à cette école d'historiens « érudits » qui, pour donner à leurs études je ne sais quel air de suprême distinction, s'efforcent de reculer les hommes et les choses de l'antiquité dans une mystérieuse pénombre et jettent de petits cris effarouchés quand ils rencontrent un auteur assez effronté pour traduire des choses anciennes par des idées modernes équivalentes, en d'autres termes pour tâcher de se faire comprendre.

T. R.

3. *REV. JOHN P. MAHAFFY. On the Flinders Petrie Papyri* (Mémoires de l'Académie Royale d'Irlande, n° VIII). In-4° de 68 + 97 p. Album de 30 planches phototypiques. Dublin et Londres, William et Norgate, 1891.

Les fabricants de cercueils égyptiens à l'époque ptolémaïque remplaçaient souvent les enveloppes en toile, destinées à séparer la momie de la caisse en bois, par des couches de vieux papyrus, collées ensemble ou simplement humectées et superposées. Déjà Letronne avait annoncé aux égyptologues et aux hellénistes les surprises que pouvaient leur réserver les cartonnages de ce genre (*Notices et extraits*, XVIII, 415 suiv.), mais cette prédiction a dû attendre cinquante ans pour recevoir un commencement d'effet : la voici enfin justifiée par l'importante découverte de M. Flinders Petrie dans le cimetière de Gourob (Fayoum). Nos lecteurs connaissent déjà par un article de M. Weil (*Revue* III, 480) le joyau de cette trouvaille, le papyrus de l'*Antiope* d'Euripide, qui nous a rendu une centaine de vers de cette tragédie. La collection de M. Petrie comprend un grand nombre d'autres pièces, dont le laborieux déchiffrement n'est pas encore terminé : M. Sayce s'est chargé des documents d'intérêt purement privé ; M. Mahaffy des fragments classiques et des documents légaux. Son volume est si instructif et le prix en est si élevé (2 guinées) que nous croyons rendre service à beaucoup de nos lecteurs en donnant une analyse un peu étendue de son contenu ; la substantielle pré-

face de M. M., ses commentaires et son excellent index ont singulièrement facilité notre tâche.

1. *Fragments d'auteurs classiques.* *A. Poésie.* Planches 1-2. Fragments de l'*Antiope*. La nouvelle lecture de M. M., pour laquelle il a pu profiter des conjectures de plusieurs hellénistes éminents, est très en progrès sur son édition préparatoire dans l'*Hermathéna*, tome XVII, quoique l'écriture ait beaucoup pâli dans l'intervalle. Le lecteur désireux d'avoir le dernier mot (provisoire) sur la question devra cependant consulter le récent article de M. Weil dans le *Journal des Savants* (oct. 1891). — Pl. III, 1. Quatrain déjà connu de l'*Antiope* (fr. 198 Nauck) sur la vertu et le bonheur : ce fragment est extrait d'une très ancienne *Anthologie* morale, utilisée, semble-t-il, par Stobée, ainsi que le fr. précédent d'Epicharme qui traite du même sujet et que nous reproduisons :

ἐπιχαρμου

... τις δυστυχων βιον τ εχων
... τε καγαθον ψυχαι διδωι
... ν.. τι φασω μακαριον
... αμον ? χρησον των αλλων.

La lecture est certaine, mais δυστυχων nous parait une faute du scribe (βίον ἔχειν signifie *avoir de quoi vivre*; Hésiode, *Opp. et dies*, 42). On peut restituer ainsi les 3 premiers vers (en s'aidant du fr. parallèle d'Euripide). ἐγὼ δ'ἐάν (ou ἐγὼ μὲν ἤν) τις εὐτυχῶν
βίον τ'ἔχων
μηδὲν καλόν] τε κἀγαθόν ψυχᾷ διδῷ (?),
τόνδ' οὔ]τι φάσω μακάριόν [ποτ' εἶμεναι ?

III, 2. Lambeau tragique qui semble tiré d'une *Iphigénie à Aulis* inconnue. — III, 3. Fr. des Ἡοῖαι d'Hésiode où se retrouvent les mots ποδώκης δῖ' Ἀταλάντη (fr. 100 Flach). — III, 4. Trente cinq bouts de vers de l'*Iliade* (XI, 502 s.) On y lit cinq commencements ou fins d'hexamètres inconnus à nos manuscrits ; c'est donc un fr. d'une recension antérieure aux travaux de Zénodote et d'Aristarque. — IV, 1 et 2. Fr. dramatiques inédits et inintelligibles ; le premier appartient à la comédie nouvelle.

B. *Prose.* Pl. V - VIII. Fragments considérables d'un manuscrit du *Phédon* (p. 67 E à 84 B avec de grandes lacunes), en tout 18 colonnes ou débris de colonnes. L'écriture est très belle et serrée, le texte généralement correct. Les variantes avec nos mss. sont assez nombreuses, mais n'affectent pas le sens ; ce sont quelquefois des rédactions plus concises ou plus énergiques (p. 68 E : αὐτὴν τὴν ἀνδραποδώδη σωφροσύνην au lieu de εὐήθη), souvent des interversions de mots où la règle de l'hiatus n'est pas observée. On peut voir dans ce fait une confirmation de l'hypothèse que les grammairiens alexandrins ont retouché nos textes des prosateurs attiques pour les mettre d'accord avec les règles nouvelles d'euphonie. — Pl. IX. Fr. des Νόμιμα βαρβαρικά d'Aristote (d'après Diels). Les lignes les moins maltraitées se rétablissent ainsi : Καυσιανοῖς δὲ νόμ[ιμον τοὺς μὲν] γινομένους (? γεννωμένους) θρηνεῖν, [τοὺς δὲ τελ]ευτῶντας [εὐδαιμονί]ειν ὡς πολλῶ[ν καμάτων] ἀναπεπαυμέ[νους]. C'est l'usage attribué par Hérodote V, 3 aux Trausi ; le fr. a été démarqué par Nicolas de Damas (fr. 119 Müll) (1). — Pl. X. Assez long fr. d'un *Eloge d'Achille*, œuvre d'un rhéteur formé aux préceptes d'Isocrate. — Pl. XXV. Fr. d'un *Concours d'Homère et d'Hésiode*. C'est un débris de l'ouvrage

(1) M. Mahaffy n'aurait eu qu'à ouvrir le *Dictionnaire des noms propres* de Pape au mot Καυσιανοί (qu'il croit nouveau) pour être renvoyé à Nicolas. N'est-il pas singulier qu'un helléniste de la valeur de M. M. ne possède pas un instrument de travail aussi indispensable que ce dictionnaire ? S'il l'avait consulté il aurait vu que Μακέτᾳ (XIII, 1, 7) = Μακεδόνι ; que Κίλλης (p. 42, 4) est un nom macédonien historique bien connu ; que l'éthnique Ἰσθμιεύς = Ἰσθμίος est un synonyme d' Ἀλικαρνασσεύς, etc.

original d'Alcidamas, rival d'Isocrate; la version déjà connue (publiée par Nitzsche, *Act. Soc. Phil. Lips.*, 1870) n'est qu'un remaniement. datant de l'époque d'Adrien. Cette découverte confirme ainsi d'une manière éclatante les inductions de la philologie sur ce texte.

II. *Documents juridiques*. C. *Testaments*. Pl. XI-XXI. Très curieuse série de testaments, sans doute les restes d'un registre officiel consacré à ces sortes d'actes (comparer le registre des dots à Myconos, Dareste etc., *Inscr. Jurid.* 6). Nous croyons, contrairement à l'opinion de M. M., que ce sont bien les *originaux* et non des copies; les testateurs, pour la plupart illettrés, n'avaient pas d'autre moyen d'exprimer leurs dernières volontés que de comparaître devant un notaire, assistés de leurs témoins, et de déclarer leurs dispositions qui étaient consignées dans un registre *ad hoc*. Les testateurs et leurs témoins sont tous des colons militaires, des vétérans que le gouvernement ptolémaïque avait installés, leur temps de service accompli, dans le Fayoum en leur faisant des concessions territoriales. Ils sont désignés le plus souvent sous les noms de κληροῦχοι « colons » ou τῆς ἐπιγονῆς « colons de la seconde génération, » expression dont le sens est encore obscur, et qui se trouve une fois associée à τῶν οὔπω ἐπηγμένων (XXVII, 3). Les ἑκατοντάρουροι, parfois désignés par la sigle PA, sont sans doute des colons privilégiés qui avaient obtenu une concession de 100 *arourai* (au lieu de 25 ?). On trouve aussi une fois (XIX, 2) un παρεπίδημος. Les nationalités sont variées : Macédoniens (nombreux), Grecs, Cariens, Thraces, même un Libyen et un Perse; l'ethnique Ἀνδρομαχεῖος (XIX, 12 et XXI, 20) m'est inconnu. Plusieurs de nos vétérans appartenaient à la garde royale (ἄγημα); ils indiquent la brigade (σύνταγμα) dont ils faisaient partie par le nom du commandant en chef (τῶν Πατρῶνος, Ταυρισκοῦ, Αἴχα etc.); s'il s'agit d'un corps de cavalerie, on ajoute le numéro du régiment : τῶν Ἱπποκράτους τῆς δευτέρας (τρίτης, τετάρτης) ἱππαρχίας. Les grades mentionnés sont χιλίαρχος (colonel), πεντακοσίαρχος (major), λοχαγός (capitaine d'infanterie), ἰλάρχης (capitaine de cavalerie). Les objets légués varient à l'infini : maisons de ville et de campagne, maisons de produit (συνοικία), installations rurales (σταθμός), part dans une tuilerie, argent placé, obligations (συμβόλαια), pension due par le fisc (ἐγ τοῦ βασιλικοῦ), esclaves, chevaux de guerre, armes, objets de mobilier et de vêtement. Un maître lègue à son affranchie toute une garde-robe avec estimation des divers articles (XII, 18 s): une robe d'été (θερίστριον) neuve, 32 drachmes, une paire de boucles d'oreilles, 12 dr., etc. Un Libyen lègue un terrain pour bâtir un sanctuaire à la reine (XX). Un mari lègue à sa femme un droit d'habitation, à un autre légataire tous ses biens présents et à venir (XIV). *Jamais* il n'est question du legs du fonds de terre, κλῆρος, sans doute parce que les concessionnaires n'avaient pas le droit d'en disposer : on peut supposer que la tenure était héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, ou à défaut faisait retour au trésor royal. Les légataires sont le fils, la fille, l'épouse, parfois une affranchie ou une maîtresse. Incidemment il est question de κύριοι de femmes (XXI). Enfin aux legs sont parfois joints des affranchissements : un testateur affranchit son esclave et l'enfant qu'il en a eu à la condition qu'ils restent auprès de lui jusqu'à sa mort (XV, XVI); c'est une clause à rapprocher de celles des inscriptions de Delphes. — La rédaction de nos actes est à peu près uniforme. Souvent on lit en tête un rappel sommaire de la date suivi des noms du testateur et du légataire principal,

sorte de rubrique. Vient ensuite l'acte proprement dit : 1° La date très au complet, nom du roi et de la reine régnants (toujours Ptolémée Evergète et sa femme), année régnale, prêtre éponyme des Ptolémées, canéphore d'Arsinoé Philadelphe, mois macédonien et jour. 2° Le lieu, toujours Crocodilopolis (Arsinoé). 3° Nom, père, patrie, profession, grade, âge du testateur, suivi d'un bref signalement physique : taille, chevelure, couleur de peau, cicatrices (des signalements semblables s'étaient déjà rencontrés dans les papyrus de Leyde). 4° Puis les dispositions testamentaires, ordinairement introduites par une formule qu'on rapprochera de celle du testament d'Epictéta de Théra (C. I. G. 2448) : διέθετο νοῶν καὶ φρονῶν (un tel) · εἴη μέμ μοι ὑγιαίνοντα (*sic*) αὐτὸν τὰ ἐμαυτοῦ διοικεῖν, ἐὰν δέ τι πάθω ἀνθρώπινον καταλείπω τά ὑπάρχοντα etc., 5° Nomination d'exécuteurs testamentaires (ἐπίτροποι), ordinairement le roi, la reine et leurs enfants. 6° Enumération des témoins, ordinairement six, quelquefois sept; leurs noms et qualités sont également suivis d'un signalement sommaire.

D. *Autres documents juridiques.* XVI, 2. Une ὁμολογία ou reconnaissance de dette par un vétéran envers l'*économe* de la nomarchie et le τοπογραμματεύς. Il offre en garantie les revenus de ses παράδεισοι et paiera en deux termes. Quant à ses dettes contestées, il se rapporte à un arbitre; s'il ne s'exécute pas (διαγράφειν) après la sentence, il devra la moitié en sus, καὶ ἡ πρᾶξις ἔστω ὡς πρὸς βασιλικά. — XXII, 1. Fragment de bail de l'an 249. — XXVII-XXVIII, 1. Fragments d'un registre de jugements dont plusieurs rendus par défaut (ἔρημος δίκη). La date exacte est suivie du nom du président (πρόεδρος) et des juges (δικασταί), au nombre de 5, qui portent tous des noms grecs. Puis l'indication des parties et de la nature de l'action (κατὰ συγγραφήν).

III. *Fragments divers.* XXII, 2-XXIII. Compte de travaux de terrassement (digues) exécutés dans une section (μερίς) de la nomarchie de Nicon. Chaque article est précédé de sa date et suivi du montant, exprimé sans doute en drachmes de cuivre. On retrouve ici le mot inconnu ναύβια (*Notices et extraits*, XVIII, 379) qui paraît bien signifier « total ». — XXIV, 1. Date double (23 Daisios = 2 Thot) à rapprocher du petit nombre d'exemples connus (*Notices*, p. 33 note 2; décret de Canope; Néroutsos, *L'ancienne Alexandrie*, p. 37). Malheureusement l'année manque. — XXV, 2. Mention d'un impôt du 24e dont une partie destinée à la solde (?) des ἐρημοφύλακες (nouveau). — XXVI (à compléter par un nouveau fragment publié par M. M. dans l'*Athenaeum* du 7 nov. 1891). Mémoire d'un certain Andronicos adressé au stratège Aphtonétos exposant que les propriétaires de Crocodilopolis, afin d'échapper à la corvée des billets de logement, démolissent leurs toits (?) et bouchent leurs portes par des autels (?). Le stratège transmet une copie du mémoire au fonctionnaire compétent et lui ordonne de faire cesser cet abus en vue du prochain logement des inspecteurs des travaux (ἐπιστάτους-sic-τῶν ἔργων). — XXVIII. Mention d'un impôt du quart sur le ταρίχευμα ou le τάριχος (à rapprocher de l'inscription de Cos, *Revue*, IV, p. 371). La date de ce document est singulière : βασιλεύοντος etc., (Evergète) L ια ὡς ὁ [.....]οδοι L ιβ. M. M. supplée ὡς ὁ[ὲ περί]οδοι. Cette double date est peut-être en rapport avec la réforme du calendrier introduite par le décret de Canope. — XXIX-XXX. Lettres particulières. A remarquer une jolie lettre d'un intendant à son patron absent pour lui rendre compte de ses plantations de vignes et d'oliviers et se plaindre du manque d'eau. Le nom Λωνικος est sans doute pour Λαόνικος.

Nous n'avons insisté dans cette brève analyse que sur le fond ; mais

TABLEAU PALÉOGRAPHIQUE

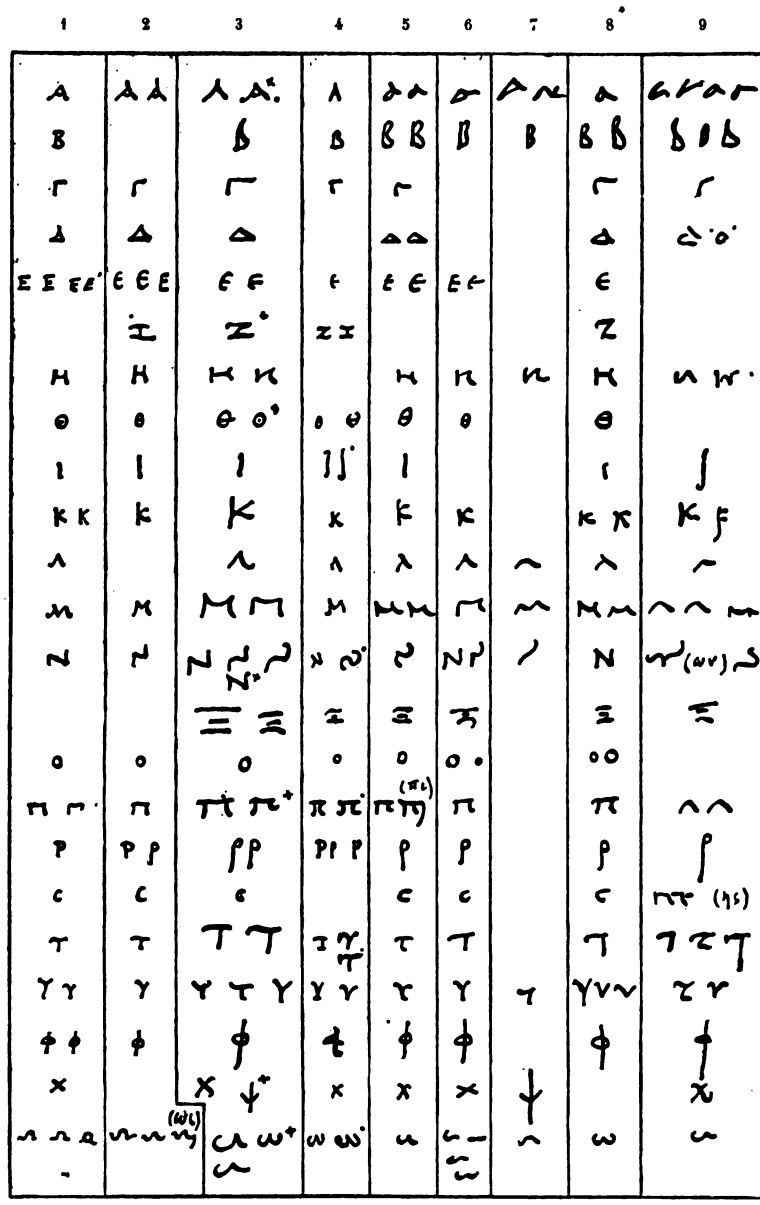

Explication du Tableau.

1. Alphabet d'un fragment inédit relatif aux aventures d'Hercule.
2. Fragments contemporains des manuscrits du *Phédon* et de l'*Antiope*.
3. Planches XIII (testaments) et IX (fr. d'Aristote ; distingués par une astérisque.)
4. Planches XXV, X et III (fr. classiques.)
5. 6. Testaments.
7. Papiers d'affaires.
8. Testaments.
9. Testaments et jugements.

l'intérêt paléographique de la publicade M. M. n'est pas moins considérable. C'est la première fois qu'on se trouve en présence d'une quantité de documents *datés* du IIIe siècle avant notre ère : on peut y étudier l'extrême variété d'écritures qu'offre une même époque, le contraste bien tranché entre la cursive des documents officiels ou privés et l'alphabet encore quasi-épigraphique des copies soignées de textes classiques etc. Les fr. de *Antiope* et de *Phédon* sont probablement les plus anciens manuscrits de classiques grecs que nous possédions et la collection comprend des fr. plus anciens encore, comme celui dont nous avons reproduit (n° 1) l'alphabet dans le tableau ci-contre, réduit de la planche originale qui accompagne l'ouvrage de M. M. Nous devons le cliché de cette réduction à une gracieuse communication de l'auteur. Il va sans dire qu'elle ne dispensera pas les paléographes de recourir aux planches phototypiques de l'album, dont l'exécution laisse peu de chose à désirer.

T. R.

4. *Collection de reproductions de manuscrits*, publiée par M. *L. CLÉDAT*. — *Auteurs grecs*, I, *La Poétique d'Aristote*, Manuscrit 1741 du fonds grec de la Bibliothèque nationale, préface de M. Omont, photolithographie de MM. Lumière. Paris, Leroux, 1891, XIX-31 p., in-8.

C'est M. F. Allègre, aujourd'hui professeur à la Faculté de Lille, qui dirige, dans la collection de M. Clédat, la publication des manuscrits d'auteurs grecs. Il nous donne, pour commencer, la *Poétique* d'Aristote, d'après le ms. 1741 de la Bibliothèque nationale. On se souvient des critiques adressées jadis au premier volume classique de la collection, au *Catulle* (ms. de Saint-Germain des Prés) : quelques savants se sont demandé si le procédé photolithographique de MM. Lumière était suffisant pour la reproduction de pièces où les moindres détails, les moindres traits, les taches même ont de la valeur. « Il faudrait, disait M. P. Lejay dans la *Revue critique* (1890, 1er sem., p. 487-488), un moyen de reproduction qui ne laissât aucune place aux retouches. » Les éditeurs ont tenu compte de ces observations, et ils ont obtenu des résultats qui nous paraissent de nature à contenter les juges les plus difficiles. Là où quelques lettres semblent effacées, comme à la page 9, l. 16, 17, 18, c'est le ms lui-même qui en est cause, ainsi qu'à la page 30, en bas à gauche. M. F. Allègre n'a pas manqué, d'ailleurs, de signaler ces faits dans une notice préliminaire, où il signale en même temps toutes les additions de seconde main que porte le ms : ces additions, qui se distinguent sur l'original par des différences de teinte, la reproduction photolithographique ne pouvait pas les rendre d'une manière sensible. Mais le lecteur, averti de ces légers défauts, inhérents au moyen mécanique dont on dispose, pourra étudier avec confiance le texte que lui présente M. Allègre. Ainsi ce livre sera un excellent secours pour les étudiants d'abord, qui doivent s'exercer aujourd'hui à la critique des textes, et pour les philologues mêmes qui voudraient préparer une édition critique du traité d'Aristote.

Am. HAUVETTE.

5. *DÉMOSTHÈNE. Ausgewæhlte Reden... erklært von Anton Westerman.* Ites Bændchen. 9te Auflage... von *E. Rosenberg*. In-8, 256 p. Berlin, Weidmann, 1891.

Le mérite de cette édition, qui fait partie de la collection Haupt et Sauppe, est depuis longtemps consacré. Après

M. E. Müller, c'est à M. Rosenberg qu'est échue la tâche de la tenir au courant des progrès de la science. A en juger par ce premier volume (qui contient la série des *Philippiques* disposées dans l'ordre chronologique), il s'en est acquitté avec beaucoup de tact. L'annotation critique, qui avait pris, entre les mains de Müller, une importance exagérée, est ramenée à la juste mesure qu'exige une édition destinée aux classes. Les corrections peu nombreuses que l'éditeur a adoptées ou imaginées sont indiquées à la fin du volume; c'est seulement pour la IIIe Philippique, où les divergences entre les manuscrits interpolés et le manuscrit Σ de Paris atteignent des proportions remarquables, qu'on les a signalées au bas des pages : il y a là une bonne leçon de critique, dont profiteront même des gymnasiastes. L'annotation grammaticale et explicative, quoique fort abondante, n'a rien d'excessif; on y signalerait difficilement des superfluités ou des erreurs : notons en une, fort légère d'ailleurs, à la p. 119 où il est dit que les 42 classes de l'armée athénienne étaient distinguées par le nom de l'*archonte;* c'est le nom du *héros éponyme* qu'il fallait dire. Chaque discours est précédé d'une introduction historique où l'on trouve tous les éclaircissements désirables, et suivi d'un *Rückblick* destiné à mettre en lumière le mérite oratoire du discours ainsi que le plan et la disposition des arguments; on sait que ce n'est pas là le côté le plus fort de Démosthène et M. R. a raison de n'y pas insister. Enfin, on le remerciera d'avoir conservé et rajeuni, d'après les travaux de Schæfer, Blass, Weil et autres, les excellents *Prolégomènes* de Westermann qui donnent sous une forme condensée une histoire très claire de Démosthène et de son temps. On voudrait seulement qu'il en eût allégé par endroits le style pâteux, quelquefois même incorrect. Nous ne croyons pas non plus que l'anecdote relative à Isée, licenciant toute son école pour se consacrer à l'éducation du seul Démosthène, soit *keineswegs unglaublich* (p. 7). Enfin, s'il est bon d'utiliser les travaux français, encore faudrait-il y établir certaines distinctions nécessaires. Nous lisons, note 19, à propos de la prolixité de Démosthène : « *Anders urtheilen* Cousin, Fénelon, Brédif (*sic*, noter l'ordre de ces noms), *denen* D. la raison, la réflexion même *ist, bei denen es heisst :* il ignore les longueries d'apprêt, jamais il ne tourne autour du pot, il a *(sic)* droit au fait. » Cette manière de jeter dans le même sac « Cousin, Fénelon et Brédif » est un peu singulière et rappelle la coutume de certains philologues français pour qui le nom « les Allemands » et même « Müller » représente un seul et même savant, collectif, impeccable et vaguement majestueux.

AUGUSTE MICHEL.

6. *ERNST CURTIUS. Die Stadtgeschichte von Athen.* Berlin, Weidmann, 1891. In-8°, CXXIV-339 p. et 7 cartes.

Si Pergama dextra Defendi possent etiam hac defensa fuissent. Si l'histoire monumentale d'Athènes pouvait, à l'heure actuelle, être écrite sous une forme littéraire, personne, à coup sûr, n'était mieux désigné pour cette tâche que M. Curtius. Non seulement il est un des vétérans, on peut dire un des fondateurs, des études de topographie athénienne, mais encore il réunit à un degré éminent les qualités qu'exige un pareil sujet : le sentiment très vif de la nature du sol et de son influence sur les destinées des villes et des peuples, une vaste érudition qui n'a pas cessé de se tenir au courant depuis cinquante ans des moindres publications ou découvertes, enfin l'amour passionné de l'antiquité

grecque, le tout servi par un remarquable talent de composition et de style. Malgré tous ces mérites, qu'il est presque superflu de louer chez un historien dont la réputation est si bien établie, le nouveau livre de M. C. ne nous a satisfait qu'à moitié. On ressent trop la lutte contre un sujet qui n'est pas mûr, la préoccupation d'offrir au lecteur un tout « bien arrondi » et des certitudes, alors que les documents n'offrent que des renseignements fragmentaires, des vraisemblances ou de simples possibilités. Inévitablement l'auteur est amené à combler les lacunes de la tradition par des hors d'œuvre d'histoire générale qui n'ont qu'un rapport éloigné avec son sujet; l'affirmation remplace constamment la démonstration. Il n'y a que demi mal pour le lecteur informé qui sait à quoi s'en tenir. Mais en est-il de même du « grand public » auquel paraît s'adresser ce livre ? Il est permis d'en douter. Sur beaucoup de points controversés de la topographie d'Athènes, comme la vraie destination de la « tribune » du Pnyx, l'emplacement du *Kolonos agoraios*, le véritable nom du Théseion, les déplacements successifs du Prytanée, etc., M. C. a des opinions très particulières, justes ou fausses — ce n'est pas ici le lieu de l'examiner — mais qui ne sont que des hypothèses et qui ne devraient pas être présentées autrement. Or presque partout le texte se contente de trancher la question dogmatiquement, et l'on chercherait vainement un supplément de preuve dans les notes rédigées, suivant l'usage de l'auteur, en style télégraphique. Ajoutons que M. C. ne s'interdit pas, à l'occasion, des conjectures et des combinaisons qui dénotent plus d'ingéniosité que de sens critique : c'est ainsi que sur la foi d'un texte de Pausanias (I, 24, 3), arbitrairement corrigé, il attribue au roi Hérode l'érection d'un autel à Jéhova dans le sanctuaire d'Athéna Ergané sur l'Acropole; c'est ainsi encore qu'il explique l'omission « intentionelle » du temple d'Héraclès (Théseion) par Pausanias en ces termes : *weil die den Athenern eigenthümliche gœttliche Verehrung des Herakles seinem nationalen Gefühle widerstand!* (p. 295). Enfin l'on s'étonne de ne pas rencontrer la moindre allusion à des théories récentes, que M. C. ne peut ignorer, comme celle de Dœrpfeld sur le cours de l'Eridanos et l'identification de la Porte sacrée avec le Dipylon. — L'ouvrage est suivi de 7 cartes très bien gravées, dues à M. Kaupert, qui eussent gagné cependant à être dressées à plus grande échelle, de manière à pouvoir insérer les noms des édifices sur la planche, au lieu de simples numéros qui renvoient à des légendes dans le corps du volume. L'introduction due à M. Milchhöfer est une collection très complète et méthodiquement classée de tous les témoignages des auteurs et des inscriptions relatifs à la topographie d'Athènes. C'est un travail de patience qui n'avait pas encore été tenté et qui a été exécuté de main de maître; les savants et les étudiants y verront peut-être la partie la plus utile de tout l'ouvrage.

ATTICUS.

7. *LOUIS DYER. Studies of the gods in Greece at certain sanctuaries recently excavated.* London and New-York, Macmillan, 1891. In-8°, XII-457 p.

M. Dyer nous mène successivement à Icaria, à Éleusis, à Épidaure, à Délos, à Paphos; il nous fait visiter les sanctuaires récemment exhumés (il reproduit même d'excellents croquis de deux d'entre eux) et, chemin faisant, il discute longuement sur les divinités qu'on y adorait, et dont les fouilles, il faut le reconnaître, n'ont guère éclairci l'histoire. Ce volume, qui fut à l'origine un recueil de con-

férences, est l'œuvre d'un écrivain singulièrement bien préparé : il est historien (quoiqu'il fasse d'Alaric un Ostrogoth), critique (témoin sa curieuse note, p. 344 suiv., sur la rivière Bocarus, qu'une bévue de Meursius a transportée de l'île de Salamine à Salamine de Chypre), érudit, *folkloriste*, poète, voyageur, photographe — que n'est-il pas ? Toutes les saintes ont présidé à son berceau, excepté une seule, pour laquelle, avouons-le, nous professons un culte particulier, *sancta Simplicitas*. Il est impossible de parler de choses athéniennes d'une façon moins attique que M. Dyer; son style redondant et néanmoins obscur est surchargé d'épithètes fleuries: son parti pris d'enthousiasme et d'admiration sentimentale finit par lasser, non moins qu'un certain *préraphaélisme* de pensée et d'expression, qui serait mieux à sa place dans une homélie sur Assise ou Orvieto que dans des dissertations sur les dieux d'Éleusis et de Délos. Les hellénistes de langue anglaise nous avaient habitués à une exégèse plus terre à terre, si l'on veut, mais infiniment plus intelligible. Que M. Dyer s'inspire un peu plus, dans son *écriture*, du génie lumineux de cette Grèce qu'il paraît tant aimer; qu'il cesse de se donner tant de mal pour en donner davantage à ses lecteurs, et l'archéologie comptera un excellent écrivain de plus.

AUGUSTE MICHEL.

8. *THEODOR GOMPERZ. Philodem und die æsthetischen Schriften der Herculanischen Bibliothek.* Vienne, Tempsky, 1891. In-8°, 88 p. (Extrait des *Sitzungsberichte* de l'Acad. de Vienne, *phil. hist. Classe*, tome CXXIII).

On sait la place que tiennent les écrits du philosophe épicurien Philodème de Gadara dans la bibliothèque d'Herculanum; on sait aussi les services signalés que M. Gomperz a rendus en diverses occasions à la constitution et à l'explication de ces textes si maltraités. La brochure que nous annonçons a été suggérée au savant auteur par une publication récente de M. Hausrath (*Jahrbücher für class. Philologie*, 1889) où ce philologue cherchait à établir que le papyrus 994 d'Herculanum (*Volumina Herculanensia*, 2e série, VI, fol. 127-187), loin d'appartenir, comme on le croyait jusqu'à présent, au même Philodème, serait l'œuvre d'un adversaire de ce philosophe qui y réfuterait expressément les doctrines exposées par celui-ci dans sa *Poétique*. M. G. tient pour l'ancienne opinion et les arguments qu'il invoque à l'appui nous paraissent irréfutables. Les coïncidences souvent littérales que l'on constate entre certains passages du papyrus 994 et d'autres fragments de Philodème publiés au tome IV de la Collection napolitaine, tiennent simplement aux habitudes littéraires de l'auteur, qui se répète constamment et n'hésite pas à reproduire plusieurs fois *in extenso* d'interminables citations des théoriciens qu'il combat. Chemin faisant, M. G. restitue, avec sa sagacité ordinaire, de longues parties du papyrus en question; puis passant au papyrus 1676 (*Volumina*, 2e série, XI, 147-166) il lui rend le même genre de services. Enfin il communique dans l'*Appendice* d'intéressantes corrections à divers autres morceaux du même auteur, et termine par de nouveaux extraits du pap. 1021, où Rœper et Bücheler avaient déjà reconnu des fragments de la chronique versifiée d'Apollodore, relatifs à la succession des scolarques de l'Académie. L'un de ces fragments nous apprend que l'académicien Mélanthios de Rhodes avait écrit des tragédies couronnées (n'y aurait-il pas simplement ici une confusion avec le tragique du même

nom, contemporain d'Aristophane?); un autre fait connaître un nouvel archonte athénien du dernier quart du IIIe siècle, Πατιάδης *(sic)*. Signalons enfin deux vers tragiques inédits que M. G. a déterrés au milieu du fatras de Philodème : Σέριφος ἅλμῃ ποντίᾳ περίρρυτος et ἔξω βέβηκε κρατὸς ὀφθαλμοῦ κύκλος (?)... Nous apprenons avec regret que l'état de la vue de M. G. ne lui permettra plus de continuer ses études sur ce sujet. Quel que soit le mérite de pareilles recherches, on se demande si les platitudes d'un Philodème valaient l'ὀφθαλμοῦ κύκλος d'un Gomperz.

T. R.

9. *GEORGIOS PAPABASILEIOU.* Ὁ Γ. Δ. Ζηκίδης καταφωρώμενος λογοκλόπος καὶ ἀμαθής. Athènes, Perris, 48 p. 1891.

Entre M. Papavasiliou et M. Zikidis « n'a pas longtemps s'ourdirent grands débats », à propos de deux *Chrestomathies* classiques dont ils sont les auteurs. M. P. accuse M. Z., le dernier venu, de l'avoir pillé, tant dans le choix des morceaux que dans la rédaction des notes, et de n'avoir guère ajouté au travail de son prédécesseur que des erreurs. M. Z. riposte par un « ignorant et plagiaire toi-même » — M. P. n'aurait fait que démarquer les commentateurs allemands — et là-dessus nous assistons à un échange d'injures qui serait fort réjouissant s'il ne donnait une assez triste idée de l'atticisme de certains professeurs athéniens d'aujourd'hui. Sur le fond du débat, il est difficile de se former une opinion même avec les « passages parallèles » longuement reproduits par M. P. Il nous semble cependant, que, tout en faisant la part des rencontres inévitables en pareille matière, M. P. a eu pour raison, et que M. Z. n'a pas tout à fait tort. Quoi qu'il en soit, puisque la science allemande est tellement à la mode dans les collèges grecs, nous engageons vivement les honorables διδάσκαλοι à s'inspirer désormais de son exactitude plutôt que de ses habitudes de polémique tant soit peu grossière. Une autre fois, espérons-le, M. Z. n'attribuera pas à Démétrius Poliorcète (!) le recueil des fables ésopiques et M. P. ne transcrira pas ainsi le nom de l'éminent critique de la *Mnémosyne* (Herwerden) : ὁ Οὐερδῆνος. *Monsieur Werden* (Herr Werden) est une perle qui méritait d'être sauvée de ce βόρβορος, pour parler comme M. Zikidis.

ATTICUS.

10. *A. SCHMEKEL. Die Philosophie der mittleren Stoa.* Berlin, Weidmann, VIII-484 p. In-8°.

Très riche quand on descend jusqu'à Sénèque, Épictète et Marc-Aurèle, la littérature stoïcienne ne se compose guère pour les temps antérieurs que de citations éparses ou d'analyses plus ou moins exactes : aucun ouvrage authentique n'a survécu. Quand il s'agit de Zénon, de Cléanthe et de Chrysippe, la tradition peut à la rigueur suffire : mais de leurs héritiers et successeurs les plus immédiats combien est peu de chose ce que nous savons? Après d'autres, mais avec une érudition plus étendue, M. Schmekel a tenté de combler une partie tout au moins de cette lacune, et de ses recherches est sorti un livre entier consacré à Panétius et à Posidonius.

Ses sources sont avant tout les traités philosophiques de Varron et de Cicéron, auxquels s'ajoutent quelques pages de Polybe. Mais l'auteur du *De legibus* et du *De officiis*, qui doit tant aux deux stoïciens grecs, ne les nomme pas toujours, et pour mettre en lumière tous ses emprunts, M. S. est forcé de multiplier rapproche

ments et conjectures. La seconde partie du livre (p. 185-303) contient un exposé de la logique, de la psychologie, de la physique et de la morale de Panétius et de Posidonius, enfin une troisième et dernière (304-465) étudie leur rôle par rapport et au passé qu'ils continuent et à l'avenir qu'ils préparent.

Peut-être, par suite d'un mirage dont tout biographe a peine à se défendre, leur importance se trouve-t-elle légèrement exagérée. A tout prendre, il est certain qu'ils tiennent dans le développement de la pensée antique une place relativement considérable : plus que personne ils ont contribué à acclimater le stoïcisme dans la haute société romaine, après avoir atténué sa raideur originelle. Les théories de Zénon et de Chrysippe avaient trouvé dans l'académicien Carnéade un redoutable adversaire, choqué surtout de l'identification établie par le Portique entre Dieu d'un côté, l'homme et le monde de l'autre. Cette polémique détermina Panétius et surtout Posidonius à remonter au delà de Zénon jusqu'à Aristote, à Platon et aux diverses écoles socratiques. Le fond de la doctrine demeura ; mais les détails de la manière de présenter les idées subirent des modifications profondes et en somme assez heureuses. M. S. va même jusqu'à établir un parallèle aussi intéressant qu'inattendu entre la crise de la philosophie grecque à cette époque et celle que devait traverser deux mille ans plus tard la pensée allemande quand parut la grande figure de Kant. Son livre, recommandable presque à tous égards, est de ceux que les futurs historiens du stoïcisme auront le devoir de consulter. C. Huit.

11. ΑΝΤΩΝΙΟΥ Γ. ΜΟΜΦΕΡΡΑΤΟΥ Κληρονομικὸν δίκαιον τῶν κληρικῶν καὶ μοναχῶν ἐν Ἑλλάδι καὶ Τουρκίᾳ. (Antoine Monferrat. Droit successoral des clercs et moines en Grèce et en Turquie.) Athènes, Perri, 1890. In-8°, 300 p.

La question des droits successoraux des membres du clergé régulier ou séculier dans l'église grecque offre un grand intérêt pratique et historique, en raison de l'importance numérique de ce clergé, de son influence sociale et des richesses qui se sont peu à peu accumulées entre ses mains. De très bonne heure les évêques ont obtenu l'administration de tous les biens ecclésiastiques situés dans leurs diocèses, tant ceux qui étaient affectés aux dépenses du culte que les dotations des institutions charitables. Cette fortune souvent considérable se confond matériellement, du vivant du prélat, avec son patrimoine personnel ; mais le législateur a dû prendre des mesures pour empêcher la confusion de se prolonger après sa mort : les biens d'église doivent rester à l'église, les biens patrimoniaux retourner aux héritiers légitimes ou testamentaires. De même, dans le cas des successions échues à des moines ou laissées par des moines, il fallait concilier les droits du monastère d'une part avec ceux des héritiers, de l'autre avec l'intérêt de la société civile, opposé à la multiplication des biens de main morte. Ces problèmes délicats, après avoir préoccupé souvent les conciles de l'église grecque et les empereurs byzantins, ont reçu de nos jours, dans les législations grecque et ottomane, des solutions en partie nouvelles, en partie inspirées de l'ancien droit. Tel est l'important sujet de la monographie de M. Montferrat, sujet qu'il a traité avec beaucoup d'ampleur, d'érudition et de clarté. Après une brève introduction fort utile aux lecteurs laïques, l'auteur étudie dans les deux premiers livres le droit successoral des clercs et des moines dans les lois canoniques et les Codes byzantins, en examinant suc-

cessivement les successions testamentaires et celles *ab intestat*, et en prenant soin d'indiquer dans un chapitre spécial sur quels points la pratique du droit s'écartait souvent de la théorie. Le livre III est consacré au droit grec moderne depuis la déclaration de l'indépendance, le livre IV au droit de la Turquie. L'appendice renferme entre autres pièces le testament d'un *chorévêque* de Naxos en 1713, curieux échantillon du style et de l'orthographe des notaires grecs au début du siècle dernier.

ALEXIS.

12. *ALBERT THUMB. Die neugriechische Sprache, eine Skizze.* (La langue néo-grecque, une esquisse). Freiburg i. Br. 1892. In-8°, 36 p.

En une vingtaine de pages, suivie de notes bibliographiques très nourries, l'auteur a réussi à donner un aperçu sommaire, mais net, non seulement de l'histoire des études relatives à la langue grecque moderne, mais encore de l'histoire même de cette langue, sa dérivation de la κοινή, sa division en dialectes, l'influence des idiomes étrangers sur son vocabulaire, et même de la question brûlante de la composition ethnique du peuple grec actuel. Sur le terrain linguistique, M. Thumb est un disciple de Hatzidakis, mais c'est un disciple personnel, qui lit avec discernement et qui écrit avec clarté. On peut attendre beaucoup de ce début.

T. R.

13. *JULES NICOLE. Un traité de morale payenne christianisé.* Genève, Georg, 1892. Petit in-8°, 38 p.

Étude sur le ms. 41 de la Bibliothèque de Genève, revisé et corrigé par Budé. Ce manuscrit composite du xve siècle renferme d'une part un fragment des *Chroniques* de George Hamartolus, de l'autre une adaptation chrétienne du commentaire d'Hiéroclès sur les *Vers dorés* de Pythagore. Le commentaire est du ve siècle et l'œuvre d'un néoplatonicien fervent qui fut même persécuté par la foi nouvelle; c'était donc une tentative originale de le confisquer au profit du christianisme. L'adaptateur s'en est tiré assez adroitement, tantôt par des suppressions, tantôt par des transpositions ou corrections, plus rarement par des additions, dont la plupart sont empruntées aux livres saints; le tout est précédé d'une invocation aux trois *hiérarques* de l'église d'Orient, Grégoire de Nazianze, Basile, Chrysostome. Le titre général est Ἠθικαὶ παραινέσεις. L'œuvre tout entière semble être la contamination de deux abrégés distincts, dont l'un était écrit en vers iambiques qui transparaissent souvent à travers la prose du dernier rédacteur. On voit par là combien le commentaire sur les *Vers dorés* était goûté à l'époque byzantine et M. N. nous apprend que dans une prochaine étude il recherchera le parti qu'on peut tirer du *Genevensis* pour la critique d'Hiéroclès. — Ce petit travail, rédigé avec le soin et la clarté habituels à l'auteur, est déparé par d'assez nombreuses fautes d'impression. Nous aimerions à ranger dans le nombre la mention (p. 6) d'une ville de « Carthagène en Afrique ».

T. R.

14. *LOUIS ARNOULD. Méthode pratique de thème grec.* Klincksieck, 1892. (Nouvelle collection à l'usage des classes.) In-12, 63 p.

M. Arnould est un croyant du thème grec, qu'il juge avec raison un exercice aussi utile à l'étude du grec qu'à celle du français. Dans son enseignement de la faculté de Poitiers, il s'efforce, nous dit-il, d'appliquer et de

propager les excellents principes qu'il a reçus à ce sujet de ses maîtres de Paris; il les résume dans sa préface, et nous ne pouvons qu'y applaudir. Lorsqu'il passe du précepte à l'exemple nous aurions quelques réserves à faire. Les dix thèmes dont il nous offre le texte et le corrigé sont à la vérité assez bien choisis, les annotations grammaticales souvent judicieuses, le grec ordinairement correct et parfois élégant; mais quand on se risque à donner des modèles, il ne suffit pas d'être passable; on a presque le devoir de se montrer irréprochable. M. A. ne l'est pas toujours. Il fait très bien de proposer comme devoir la remise en grec d'un texte de Platon (n° 1), mais il ne fallait pas choisir une traduction où l'ordre des phrases se trouve arbitrairement renversé et où ἀνάγκη est rendu par *loi* au lieu de *contrainte*. Il ne faudrait pas apprendre aux élèves (n° 2, note 1), que « le sénat romain se dit en grec γερουσία plutôt que βουλή », puisqu'il se dit en réalité σύγκλητος; en particulier je ne crois pas que γερουσιαστής (et non pas γερουσιάστης comme l'accentue *deux fois* M. A.) se rencontre *jamais* en parlant des sénateurs romains; Polybe l'emploie des sénateurs de Carthage. Dans le même texte, « respipirant la gloire » est traduit par δόξης ἐμπνέοντες; or l'emploi d'ἐμπνέω avec le génitif n'appartient qu'à la basse grécité. J'ai encore noté çà et là des phrases sans liaison comme celles du commencement du n° 3, etc. En matière d'accentuation, quiconque imprime du grec a trop besoin d'indulgence lui-même pour n'en avoir pas des trésors à la disposition d'autrui; mais réellement M. A. aurait pu corriger ses épreuves avec plus de soin. Dès la première ligne nous trouvons ζῆ (malgré διαζῆ, au bas); puis, p. 23, l. 1, αὐθις; p. 24, note : τὴ παθόντος; p. 25, note, ἀκμη; p. 27, dernière ligne, οὑς; p. 29, l. 4 : ἀγορεύοι; p. 33, l. 3, οἶ, etc. (Je n'ai pas poussé plus loin que le thème 4.) Ce qu'il y a de plus grave c'est que M. A. ne comprend pas toujours bien ce qu'il traduit. Par exemple, La Bruyère, en louant la simplicité du vieux temps (*De la Ville*, fin) dit : « L'on était alors pénétré de cette maxime, que ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité, magnificence est dissipation, ineptie dans le particulier. » Le commentateur interprète et traduit cette phrase vraiment lucide comme il suit : « La splendeur déployée par les grands en public n'est qu'une folie au fond, en réalité, au point de vue de leurs affaires! » M. A. est plus fort en thème grec qu'en version française.

AUGUSTE MICHEL.

15. ΓΕΩΡΓΙΟΣ ΛΑΜΠΑΚΗΣ. Χριστιανικὴ ἀρχαιολογία τῆς μόνης Δαφνίου. (Georges Lampakis. *Archéologie chrétienne du monastère de Dafni.*) Athènes, Papageorgios, 1889. In-8°, 144 p. Nombreuses illustrations.

Le monastère de Dafni — l'ancienne abbaye bénédictine de *Delphinet* — situé sur la Voie sacrée, à mi-chemin d'Athènes et d'Éleusis, est, avec l'église de Saint-Luc en Phocide, le monument le plus important de l'art byzantin qu'ait conservé le sol de la Grèce. Cette intéressante relique a beaucoup souffert en 1821 de l'incendie allumé par les Turcs, et dans ces dernières années d'une malencontreuse installation d'hôpital, suivie d'un ouragan et de plusieurs tremblements de terre. Les restaurations effectuées en 1888 par l'éphorie générale ont, d'après M. L., fait plus de mal que de bien; le mosaïste italien Novelli, appelé en 1889 pour restaurer les mosaïques de l'intérieur — les plus belles peut-être qui existent — a laissé sa tâche inachevée. Deux jeunes architectes anglais, MM. Schulz et Barnsley, ont fait récemment un séjour prolongé dans le monastère;

ils ont levé des plans précis et exécuté d'après les mosaïques d'excellentes copies à l'aquarelle, que nous avons vues à Athènes et qui ne tarderont pas sans doute à être publiées. En attendant cet ouvrage de grand luxe, le travail plus modeste de M. L. sera le bienvenu de tous les archéologues.

L'auteur est un dévot de l'art byzantin ; il s'efforce d'en ranimer l'étude en Grèce et il est l'un des fondateurs de la *Société d'archéologie chrétienne* d'Athènes qui est appelée à rendre de réels services. La monographie résume, complète et rectifie toutes les publications antérieures sur le sujet. A un historique très développé succède une description soignée de l'architecture du temple, de sa décoration *céramoplastique* (M. L. a reconnu le premier, dans les ornements en brique encastrés dans les murs, des variantes plus ou moins compliquées du monogramme du Christ) et enfin de ses incomparables mosaïques. M. L. place la construction de l'église au xe siècle et non au xiiie, comme la plupart de ses devanciers (le monastère est mentionné pour la première fois en 1263) ; il considère les colonnes du *Narthex* comme une addition postérieure, « d'époque barbare » : c'est un point sur lequel il est permis de conserver des doutes. L'ouvrage est fécond en aperçus généraux sur l'art byzantin, qui gagneraient peut être à être débarrassés d'une bibliographie encombrante et de termes germaniques (*sic*) placés entre parenthèses. Les plans et croquis fournissent d'utiles indications. Les amis de l'archéologie chrétienne partageront leur reconnaissance entre l'auteur et le marquis de Bute, aux frais duquel a été imprimé l'ouvrage.

ALEXIS.

17. *EUGÈNE REVILLOUT. Mémoire sur le discours d'Hypéride contre Athénogène* (Extrait de la Revue Egyptologique). In-4°, 60 p.

Les lecteurs de la *Revue des études grecques* n'ont pas oublié le beau fragment du *Plaidoyer contre Athénogène* par Hypéride qui a été publié ici même (II, 1 suiv.) par M. E. Revillout. L'ensemble de ce précieux papyrus vient enfin de paraître après une élaboration qui n'a pas duré moins de quatre ans. On ne saurait sans injustice méconnaître ce qu'un pareil travail représente d'effort et de ténacité de la part d'un savant que ses études précédentes n'avaient guère préparé à un déchiffrement de ce genre. Le résultat est-il en proportion de l'effort ? Si M. R. paraît lire assez bien (autant qu'on peut en juger sans avoir encore sous les yeux le fac-similé photographique promis depuis si longtemps), et s'il a comblé d'une manière plausible un grand nombre de petites lacunes, en revanche, dès que les mutilations prennent quelque étendue, son inexpérience d'helléniste se traduit par des restitutions invraisemblables, où le sens n'est pas toujours plus respecté que la grammaire et le lexique. C'est ainsi que dès les premières lignes du manuscrit il nous donne (il est vrai à titre de « restitution problématique ») le galimatias suivant : οὐ μὲν γὰρ δή,που μυροπόλο]ς (*sic*) εἰμί οὔτ' ἄλλην [ἐργασίαν μεμάθη,μαι (*sic*) ἄλ]λαπερ (*sic*) ὁ πατή,ρ μοι [ἔδω (*sic*) ἤθη,, ἐν τῇ ἡ,μετέρ]ᾳ (*sic*) γῇ γεωργῷ. On se demande, en présence de pareilles défaillances, si M. R. n'eût pas mieux fait de publier modestement un fac-similé du papyrus accompagné d'une transcription pure et simple des lettres existantes, avec indication des lacunes. Ce travail eût pu être terminé en quelques mois et aurait rendu plus de services aux hellénistes et même à la réputation scientifique de M. R. que ces laborieuses restitutions noyées au milieu d'un commentaire verbeux, où pullulent les erreurs de tout genre

(ἔρανα pluriel d'ἔρανος; le client d'Hypéride écrit « sur parchemin « (déjà!) etc.). Il n'est pas jusqu'aux noms propres que M. R. n'écorche à plaisir : il écrit *Foucard*, *Reynach* (1), etc. Serait-ce exprès?

Nous voudrions en rester là, mais il est impossible de ne pas signaler à cette place la procédure au moins bizarre suivie par M. R. pour la publication de son *Mémoire*. Imprimé à Vienne, ce travail a été communiqué officieusement à deux hellénistes allemands et offert officiellement à l'*Académie de Berlin* plus de huit jours avant qu'*aucun* exemplaire en fût connu ou distribué en France, même aux membres de l'Institut. Ce procédé a valu à M. R. les remerciements chaleureux de ses correspondants d'outre-Rhin et lui a permis d'enrichir son tirage à part de leurs précieuses observations; nos voisins ont bien fait, mais on peut trouver que de la part d'un savant français, publiant une pièce achetée aux frais de l'État français, et qui fait partie d'une collection publique confiée à sa garde, c'était pousser un peu loin la courtoisie internationale. A Fontenoy nos officiers disaient : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers »; il était réservé à M. Revillout de trouver une variante à ce mot célèbre et de dire à son tour : « Messieurs les Allemands, lisez les premiers. »

Th. Reinach.

(1) Je me reprocherais de perdre de la place et le temps de mes lecteurs en répondant par le menu au « petit paquet » que M. R. a bien voulu m'adresser (p. 17 suiv.). Si M. R. revient avec une insistance fatigante sur un incident sans importance qui s'est produit au cours de l'impression de son article dans la *Revue* (incident qu'il déclarait à ce moment terminé « dans des conditions tout amicales »), ce n'est point du tout, comme on pourrait le croire, qu'il m'en veuille de la collaboration « anonyme et discrète » que je lui offrais en cette occasion; ce qu'il ne me pardonne pas, c'est d'avoir, dans l'intérêt de mes lecteurs, réédité, quelque temps après, les deux colonnes qu'il nous avaient données, en y corrigeant les fautes les plus grossières de transcription. Le ton bienveillant de ma petite note (*Revue*, II, 169) ne justifiait en rien les tardives et discourtoises représailles de M. R. Qu'il me permette donc de lui rappeler le mot de Voltaire : « Il ne suffit pas de se tromper, il faut encore être poli. »

18. *LUDWIG MITTEIS. Reichsrecht und Volksrecht in den œstlichen Provinzen des Rœmischen Kaiserreichs.* In-8° XIV-561 p. Leipzig, Teubner, 1891.

La constitution célèbre de l'empereur Caracalla qui accorda le droit de cité romaine à tous les habitants de l'empire établit en théorie l'unité législative dans toute l'étendue de la domination romaine; en réalité, surtout dans les provinces orientales, depuis si longtemps grecques de langue et de civilisation, les coutumes locales persistèrent au dessous et à côté du droit officiel; leur existence se manifeste par les rescrits impériaux qui les proscrivent, par les instruments privés, tels que les contrats gréco-égyptiens, qui attestent leur application pratique, enfin par les compilations juridiques, comme le *Traité de droit Syrien*, publié en 1880 par Bruns et Sachau, qui s'écarte sur bien des points de l'orthodoxie du *Digeste* et du *Code*. Après la translation du siège de l'empire à Byzance, l'influence de ce droit si tenace finit même par se faire sentir dans la législation impériale : les innovations légales de Constantin et de plusieurs de ses successeurs s'inspirent souvent de principes et d'usages helléniques. Poursuivre dans le détail des diverses institutions juridiques l'histoire de cette survivance du droit grec depuis le IIIe jusqu'au VIe siècle, tel est le sujet du livre de M. Mitteis, sujet d'une importance capitale et qui n'avait pas encore été traité dans son

ensemble. Deux parties introductives, un peu longues peut-être (p. 1-208), étudient d'abord l'expansion de la civilisation grecque dans les provinces orientales de l'empire, résument les principes fondamentaux du droit hellénique et l'histoire de la « réception » du droit romain dans les provinces de langue grecque avant et après la constitution de Caracalla. Entrant ensuite dans le vif de son sujet, l'auteur recueille toutes les traces de persistance et de pénétration du droit grec en matière de puissance paternelle, de tutelle, de mariage et de conventions matrimoniales (le *donatio ante nuptias* serait d'origine gréco-orientale), de droit successoral, d'affranchissements, et d'obligations. Chemin faisant, il se permet, au grand profit du lecteur, d'intéressantes digressions sur l'histoire du notariat, sur des questions de droit grec classique, etc. Les problèmes traités par M. Mitteis sont souvent très difficiles et l'on comprend que nous ne partagions pas toutes ses théories : nous croyons, par exemple, que son analyse de la γραφή hellénique et son interprétation des « contrats d'Orchomène » sont erronées; nous ne croyons pas non plus que dans le *Plaidoyer contre Athénogène* il soit question d'un garant de la vente (p. 505) et peut-être l'auteur est-il allé trop loin dans sa tendance à ramener à des sources helléniques toutes les anomalies du *Traité du droit Syrien*. Si diligent qu'il ait été dans la recherche des sources (il cite même des papyrus inédits de la collection Régnier qui lui ont été communiqués par M. Wessely) il lui arrive d'en omettre : il ne connaît pas les deux actes de vente du Fayoum publiés dans la *Revue*, III, 131, ni la dissertation de Drachmann sur l'affranchissement des esclaves en Grèce ; p. 326, à propos de la théorie de la « pure semence, » il aurait fallu citer *la Cité antique* etc. Quoi qu'il en soit de ces erreurs et de ces lacunes, l'ouvrage n'en atteste pas moins un vigoureux effort scientifique et marque un réel progrès dans l'étude du droit gréco-romain.

T. R.

CORRESPONDANCE

Nous recevons de M. Paton la lettre suivante :

Aberdeen, 12 mars 1892.

Monsieur,

Dans la note 1 de la p. 357 de la *Revue des Études grecques*, tome IV, vous signalez des lacunes dans notre *Recueil des inscriptions de Cos*. Il doit bien y en avoir, mais ce ne sont pas celles que vous indiquez. Vous y trouverez, en effet, sous les nos 10, 391 et 417 les inscriptions *British Museum*, no 343, Ross, *Hellenika*, II, 94 no 14 et *Arch Zeitung*, 1874, p. 59. Les deux fragments qui composent l'inscription no 6 de Dubois, *De insula Co*, se trouvent aux nos 111 et 108 *d*; je ne les ai aperçus chez Dubois qu'après l'impression du volume, j'aurais dû citer sa publication dans les *Addenda*. Enfin c'est après mûre réflexion que nous avons exclu Rœhl, I. G. A. 471, parce qu'il est question d'un δημιοργος et que ce magistrat, inconnu à Cos, se trouve à Cnide et dans quelques îles voisines; je crois donc que rien ne justifie l'attribution de ce texte à l'île de Cos.

Agréez, etc.

W. R. Paton.

Nous donnons bien volontiers acte à M. Paton de sa juste réclamation. Notre excuse, si c'en est une, est que nous n'avons pu que feuilleter très rapidement son excellent volume qui nous est parvenu pendant la correction des épreuves de la *Revue;* nous avons vérifié dans l'index certains noms propres contenus dans les inscriptions en question et ne les avons pas trouvés; il faut croire que nous avons mal cherché ou que l'index n'est pas aussi complet que le recueil.

CORRIGENDA

= L'inscription n° 1 d'Alexandrie que nous avons donnée d'après un estampage de Daninos Pacha (*Revue*, IV, 391) a été publiée en même temps dans la *Classical Review* (V, 483) par Neroutsos Bey. Comme il arrive souvent, la copie est meilleure que l'estampage et permet de rectifier plusieurs mots de notre transcription. L. 1 ΘΕΑ (au lieu de ΘΕΑΙ; cependant le I se voit sur l'estampage). L. 2. ΕΝ ΠΑΝΔΟΙΤΕΙ. M. Néroutsos suppose avec quelque vraisemblance que Πάνδοιτις est pour Πάνδυσις, mentionné par Pseudo Callisthène I, 31 comme un quartier (?) situé à l'extrémité occidentale d'Alexandrie. Le nom manque dans Pape ainsi que dans les topographies les plus récentes d'Alexandrie. L. 5 ΑΜΜΩΝΑΡΙΟΝ, confirmant notre conjecture. L. 6 ΑΣΤΗ, conjecture que nous avons également indiquée, mais écartée faute de place pour le T. En examinant de nouveau l'estampage nous croyons reconnaître des traces de cette lettre.

T. R.

Le Puy. — Imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

HYPÉRIDE

PREMIER DISCOURS CONTRE ATHÉNOGÈNE

Nous mettons sous les yeux du lecteur de la *Revue* un des plus précieux textes grecs conservés par le sol de l'Égypte et rendus au jour après deux mille ans. Le spirituel auteur du *Traité du Sublime* vante l'agrément et la grâce de deux petits discours d'Hypéride, la défense de Phryné et le plaidoyer contre Athénogène. Or, vers la fin de 1888, M. Revillout acquit pour le Musée du Louvre, auquel il est attaché comme conservateur-adjoint, un rouleau de papyrus contenant la plus grande partie de ce dernier plaidoyer. A cette découverte vint s'ajouter plus tard un fragment (voy. col. XII) qui appartient certainement au même discours. En 1889 M. Revillout donna à cette *Revue* la reproduction en héliogravure de deux colonnes (la 3e et la 4e) avec traduction et commentaire. Il a publié récemment la copie en majuscules du texte tout entier dans un Mémoire destiné à la *Revue égyptologique*, et tiré à part avant la publication du numéro, qui a paru le 25 mai. Dans ce Mémoire, qui est une seconde édition, revisée et augmentée, d'une lecture faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres le 18 janvier 1889 (1), M. Revillout analyse le discours, en traduit la majeure partie et l'étudie notamment au point de vue juridique. Un post-scriptum donne les observations et les corrections, la plupart excellentes, de MM. Blass et Diels.

Après l'opération du déroulement, le papyrus se trouva brisé et parfois déchiré en menus morceaux. M. Revillout s'appliqua à remettre ces morceaux en place, à les coller ensemble et à réta-

(1) Les comptes rendus de 1889 font mention de cette lecture à la page 8.

blir l'ordre des colonnes. Ce travail de reconstitution, sur lequel l'éditeur n'est entré dans aucun détail, a été, autant que nous pouvons en juger, fait avec un plein succès. Pour ce qui est de la leçon du papyrus, nous avons contrôlé au Louvre beaucoup d'endroits qui nous laissaient des doutes, et M. Théodore Reinach a fait une nouvelle copie du manuscrit tout entier. C'est sur cette copie et nos collations partielles que repose la présente édition et la traduction française qui l'accompagne.

Comme l'exorde et la première partie de la narration n'existent plus, il convient d'exposer en quelques mots la cause, telle que nous la comprenons (1). Le client, à l'usage duquel Hypéride avait écrit ce discours, est un homme simple, un campagnard qui, par inexpérience des affaires et pour satisfaire une aveugle passion, s'est laissé persuader de signer un contrat rédigé par le défendeur avec autant d'habileté que de mauvaise foi. Ce dernier avait un commerce de parfumerie, qu'il faisait gérer par son esclave Midas. Le commerce marchait mal, le passif dépassait l'actif, et cela de beaucoup. Il voulait s'en défaire avantageusement, trouver un acquéreur assez simple pour prendre à son compte une mauvaise affaire, non contre indemnité, mais en payant lui-même une somme ronde. Il trouva dans le demandeur une dupe facile à jouer, et il avait, pour le seconder dans ce jeu, un compère des plus habiles, sa maîtresse Antigona. C'était une courtisane, une *hétère,* et la désinence de son nom, partout conservée dans le plaidoyer, indique qu'elle n'était pas d'Athènes, mais d'un pays dorien, peut-être de Corinthe. En son temps, elle avait été une femme extrêmement dangereuse; sur le retour de l'âge, elle se mit à élever de jeunes beautés dans sa maison, et dans ce nouveau métier elle montra la même virtuosité, la même adresse malfaisante : plus d'un fils de famille fut ruiné par elle. La courtisane émérite assiste Athénogène, lui amène et lui livre la proie. On entrevoit qu'elle avait pris notre plaideur dans ses filets en feignant de s'intéresser à lui et de favoriser la passion qui l'aveuglait. Quel était l'objet de cette passion? La vieille Antigona elle-même?

(1) Cet exposé, ainsi que la traduction du discours, est tiré, avec quelques modifications, d'un article que nous venons de publier dans le *Journal des Savants,* cahier de mai, p. 299 et suiv.

il n'y a pas d'apparence. Une des jeunes esclaves qu'elle exploitait? rien ne l'indique. Il faut croire à un de ces amours dont il y avait alors tant d'exemples dans Athènes, et que l'opinion publique n'y flétrissait pas : le client d'Hypéride s'était épris de l'un des deux fils de l'esclave Midas. L'idée en était venue à M. Th. Reinach, et l'étude du texte m'a convaincu qu'il avait raison. J'ai pu, en suivant cette piste, compléter avec assez d'évidence deux passages mutilés (col. II, l. 25-28, et col. XI, l. 11-13). Notre homme voulait acheter le jeune esclave ou payer sa mise en liberté, il voulait, avant tout et à tout prix, avoir l'enfant à lui. C'est par là que les deux larrons le tenaient, et ils jouèrent si bien leurs rôles, l'un faisant languir le pauvre homme, l'autre l'empêchant de désespérer, qu'ils l'amenèrent à acheter les deux enfants et le père. Or, Midas était le chef du magasin de parfumerie, et acheter Midas, c'était acheter le fond du commerce et se charger du passif, comme il était d'ailleurs expressément stipulé dans une clause du contrat.

Les anciens citent deux discours contre Athénogène. Le second répondait au plaidoyer du défendeur; c'est le premier, le plus important, que le papyrus si heureusement découvert fait connaître dans ses parties essentielles. Les cinq premières colonnes contiennent la deuxième partie de la narration. Suit l'argumentation. Une loi de Solon déclarait valable, sans aucune restriction, toute convention librement consentie par les contractants. Athénogène se retranchait derrière la lettre de cette loi. Hypéride s'efforce de prouver que l'esprit de toute la législation de Solon condamne un traité obtenu par la ruse et l'intrigue (col. VI, l. 3 — col. VIII, l. 25). — Réfutation anticipée des autres moyens de la défense. Athénogène dira qu'il ne connaissait pas l'étendue des dettes contractées par son esclave ; cette excuse est inadmissible ; et, quand même on lui accorderait ce point, encore la loi l'obligerait-elle à payer ces dettes (col. VIII, l. 26 — col. X, l. 24). — Discussion de points de fait diversement racontés par les deux parties. Débris (col. X, l. 25 — col. XII). — Conduite politique d'Athénogène. Il a déserté dans la dernière guerre contre Philippe (col. XIV); satellite de Mnésias, tyran d'Argos, il a maltraité les citoyens de Trézène chez lesquels il avait trouvé un asile (col. XV et XVI). — Débris de la péroraison (col. XVII.)

TEXTE [1]

Col. I (p. 13 R.)

Εἰπόντος δ' ἐμοῦ πρὸς αὐτὴν τά τε
πραχθέ]ντα καὶ ὅτι μοι Ἀθηνογένης χαλε-
πὸς] εἴη(ι) καὶ οὐδὲν ἐθέλοι τῶν μετρίων 7
συγ]χωρεῖν, τοῦτον μὲν ἔφη ἀεὶ τοιοῦτον
5 εἶν]αι, ἐμὲ δ' ἐκέλευε θαρρεῖν · αὐτὴ γάρ μοι
πά]ντα συναγωνιεῖσθαι. Καὶ ταῦτ' ἔλεγεν 7
σπο]υδάζουσα τε τῶι ἤθει ὡς ἔνι μάλιστα 7
καὶ] ὀμνύουσα τοὺς μεγίστους ὅρκους ἢ μὴν
με]τ' εὐνοίας τῆς ἐμῆς λέγειν καὶ ἐπὶ
10 πάση]ς ἀληθείας, ὥστε με, ὦ ἄνδρες δικα- 7
σταί — εἰρ]ήσεται γὰρ πρὸς ὑμᾶς τἀληθές — ταῦ-
τα π]επεῖσθαι. Οὕτως, ὡς ἔοικεν, ἐξίστησιν
ἡμῶν τὴν] φύσιν ἔρως προσλαβὼν γυναι-
κὸς....] ιαν. Ἐκείνη, γοῦν, φενακίζουσα
15 πάντ]α ταῦτα, προσπεριέκοψε[ν α]ὐτῆι
δῶρον] εἰς παιδίσκην τριακοσίας δραχμὰς
εὐν]οίας ἕνεκα. — Ἴσως μὲν οὖν, ὦ ἄνδρες δι-
καστα]ί, οὐ[δ]έν [ἐστι] θαυμαστόν με ὑπὸ Ἀν-
τιγόν]α[ς] τὸν τρόπον τοῦτον παιδαγω-
20 γηθῆ]ναι[ι], γυναι[κ]ὸς ἡ δεινοτάτη μὲν
τῶν ἑ]ταιρῶν, ὥς φασιν, ἐφ' ἡλ[ικί]ας ἐγένε-

(1) Les crochets [ ] désignent les suppléments proposés pour les mots effacés ou détruits sur le papyrus; les crochets obliques < > les lettres omises par le copiste; les parenthèses ( ) celles qu'il a ajoutées à tort.

Un point au-dessous d'une lettre la marque comme douteuse. Une ou deux fois le copiste, ou le correcteur, a mis un point au-dessus d'une lettre à supprimer. Dans les notes, R. = Revillout, B. = Blass, D. = Diels, W. = Weil. Nous ne disons rien des petits suppléments qui s'imposent tout d'abord.

Col. I, 2. πραχθέν]τα R. — L. 10. πάση]ς R. — L. 13. ἡμῶν τὴν] φύσιν D. Cf. Aristote, *Eth. Nicom.* III, 12 : Λύπη ἐξίστησι καὶ φθείρει τὴν τοῦ ἔχοντος φύσιν. — L. 14. Avant ιαν un Λ ou un Δ. Peut-être αἰμυλίαν. — L. 16. δῶρον] W. On voit encore une barre verticale, qui est peut-être le dernier jambage d'un N. — L. 17. εὐν]οίας R. — Ici, et plus bas, nous marquons d'un trait les blancs laissés dans le manuscrit pour indiquer une pause.

TRADUCTION

Quand je lui eus conté ce qui s'était passé entre nous, qu'Athénogène se montrait peu accommodant et ne voulait me faire aucune concession raisonnable, elle me répondit qu'il était fait ainsi, mais que je n'eusse garde de me décourager, car elle me seconderait elle-même sur toute la ligne. Et elle me donnait ces assurances d'un ton et d'un air qui marquaient le plus vif empressement, et en jurant ses grands dieux qu'elle parlait ainsi de bonne affection et en toute sincérité. Aussi, citoyens juges (car je vous dirai la vérité), je fus pris à ces protestations. A ce point, il faut le croire, l'amour, quand il a pour alliée la ruse d'une femme, nous fait perdre notre sens. Du moins, Antigona ne me fit pas seulement accroire toutes ces choses, mais elle grappilla encore pour elle-même, afin d'acheter une jeune esclave, un cadeau de trois cents drachmes, en reconnaissance de sa bonne affection. Je ne pense pas, citoyens juges, qu'il y ait rien d'étonnant que je me sois ainsi laissé mener comme un enfant par Antigona. Cette femme était, dit-on, la plus rouée des courtisanes au temps de sa

το, διατ]ε[τέ]λεκε δὲ πορνοβοσκοῦσα 7
.....εν
.....οἶκον τοῦ Χολλίδου, οὗ
25 .....νω ὄντα ἀνέ[θ]ηκεν. — Καίτοι
εἰ καθ' ἑα]υτὴν οὖσα τοιαῦτα διεπράτ-
τετο, τί χρὴ] αὐτὴν νῦν ἐπι[τελ]εῖν προσ-
δοκᾶν, ἔχουσαν συ]ναγωνιστ[ὴν Ἀθη]νογένην,

Col. II (p. 14, 24 R.)

ἄνθρωπον λογογράφον τε καὶ ἀγοραῖον,
τὸ δὲ μέγιστον, Αἰγύπτιον. Τέλος δ' οὖν,
ἵνα μὴ μακρολογῶ, μεταπεμψαμέν[η]
με πάλιν ὕστερον, εἶπεν ὅτι πο[λλοὺ]ς λό-
5 γους ἀναλώσασα πρὸς [τ]ὸν Ἀθηνο[γέν]ην
μόλις εἴη(ι) συμπεπειχ[υ]ῖα αὐτὸν ἀπολ[ῦ]σαί
μοι τόν τε Μίδαν κα[ὶ τ]οὺς υἱεῖς ἀμ[φ]οτέ-
ρους τετταράκοντα μνῶν, καὶ ἐκέ[λε]υέ με
τὴν ταχίστην πορίζε[ι]ν τὸ ἀργύριο[ν], πρὶν
10 μεταδόξαι τι Ἀθηνογ[έ]νει. Συ[ν]α[γ]αγὼν
δ' ἐγὼ πανταχόθεν, καὶ τοὺς φ[ί]λους ἐνο-
χλήσας, καὶ θεὶς ἐπὶ [τὴ]ν τρ[απ]έζαν [τ]ὰς
τετταράκοντα μνᾶς, [ἦ]κον [ὡ]ς (εις) τὴν
Ἀντι]γόναν · κἀκε[ίνη] σ[υνήγαγ]εν [ἡ]μᾶς
15 ε]ἰ[ς] τὸ αὐτό, ἐμέ τε καὶ ['Αθηνο]γ[έ]νην κα[ὶ
διή[λλ]αξε καὶ παρεκελεύσατ[ο το]ῦ λοιποῦ
εὖ ποιεῖν ἀλλήλους. Καὶ ἔγωγ' ἔφην ταῦ-
τα ποιήσειν, καὶ Ἀθη[ν]ογένης οὗτος ὑ-
πολαβὼν εἶπε[ν ὅ]τι τ[ῶν] πεπρα[γ]μέν[ω]ν
20 δε[ῖ] με χάριν ἔχειν Ἀντ[ι]γ[ό]ναι, καὶ νῦν, ἔφη,
ταύτης ἕνεκα ἤδη σοι ἐνδεί[ξ]ομαι ὅσα
σε ἀ]γα[θὰ] ποιήσω(ι) · σὺ μὲ[ν ὡς] ὀφλ[ὼν] ἀργύριον
ἐπ' ἐλευθερίᾳ κατά[β]αλ[λ]ε τ[οῦ Μίδα κ]αὶ
τῶν παίδων, ἐγὼ δέ σοι ἀποδώ[σ]ομαι αὐ-

L. 22. διατ]ε[τέ]λεκε W. — L. 26-28. complétées par W. — Col. II. l. 3. A la fin, au-dessus de la ligne, γαρ. — L. 5. αναλωσασα. L'avant-dernier α dans l'interligne. — L. 13 (εις) glose écartée par R. — L. 14. σ[υνήγαγεν] R. — L. 22. σε] D. — ὡς] ὀφλ[ὼν W. — L. 22-23. οὐ μὲν..... καταβάλλεται Μίδου R.

jeunesse, et elle n'a pas cessé, en faisant le métier de *léna*.....
..... le bien de... du dème de Cholides..... (1). Et cependant, si, à elle seule, elle pouvait venir à bout de choses pareilles, à quoi faut-il s'attendre de sa part, maintenant qu'elle a pour auxiliaire Athénogène, un homme qui écrit pour les plaideurs, qui passe sa vie sur la place, et qui, pour comble, est Égyptien (2)?

Enfin (pour ne pas vous faire un trop long récit), m'ayant plus tard fait mander de nouveau, elle me dit qu'après une grande dépense de paroles, elle avait avec peine persuadé à Athénogène de me laisser payer la liberté de Midas et de ses deux fils pour la somme de quarante mines; et elle m'engageait à procurer l'argent aussi vite que possible, avant qu'Athénogène changeât d'avis. Je ramasse, moi, des fonds de tous côtés, j'importune mes amis, je dépose les quarante mines dans une banque, et je reviens chez Antigona. Là-dessus, elle nous réunit, moi et Athénogène, nous réconcilia et nous engagea à nous rendre désormais service l'un à l'autre. Je dis que, pour ma part, j'y étais tout disposé. Athénogène, que voici, déclara à son tour que je devais remercier Antigona du résultat obtenu; et maintenant, dit-il, c'est pour l'amour d'elle que je te ferai de grands avantages, ainsi que tu vas voir. Pour ce qui est de toi, verse l'argent comme étant dû pour l'affranchissement de Midas et de ses enfants; mais je te les vendrai,

(1) Ἄνω ὄντα tout court peut-il désigner ce qui est sur l'Acropole? S'il en était ainsi, on pourrait hasarder un supplément.

(2) On disait les Égyptiens passés maîtres en ruses et friponneries. Cf. Eschyle, fr. 373 : Δεινοὶ πλέκειν τοι μηχανὰς Αἰγύπτιοι.

25 τοὺς ὠνῆι καὶ πράσε[ι], ἵνα τῶ[ι](ν) μὲν μη-
δεὶς ἐ[ν]οχ[λ]ῆ[ι μη]δὲ διαφ[θε]ίρ[ῃ] τὸν Μ[ί-
δας, [μηδ'] αὐ[τ]οὶ [δὴ] ἐνχειρῶσι [πο]νηρε[ύε-
σθαι μηδὲν διὰ τὸν φό[βον σου] · [τ]ὸ δὲ μ[έ-

Col. III (p. 25 R. = R. Et. gr. 1888, 1 et 169).

γιστον, νῦν μὲν ἂν δόξειαν δι' ἐμὲ γεγο-
νέναι ἐλεύθεροι, ἐὰν δὲ πριάμενος σὺ ὠνῆι
καὶ πράσει, εἶθ' ὕστερον, ὅτε ἄν σοι δοκῆι,
ἀ]φῆις αὐτοὺς ἐλευθέρους, διπλασίαν ἕξου-
5 σίν σοι τὴν χάριν. — Ὅσον μέντοι ὀφείλουσιν
ἀ[ρ]γύριον, μύρου τέ τινος τιμ[ὴ]ν Παγκάλωι
[καὶ] Προκλεῖ, καὶ εἴ τι ἄλλο κατέθετό τις ἐπὶ
τὸ μυροπώλιον τῶν προσφοι[τ]ώντων, οἷ-
α γ(ε)ίνεται, ταῦτα, ἔφη(ι), σὺ ἀναδέξηι · — ἔ- 7
10 στιν δὲ μικρὰ κομιδῆι καὶ πολλῶι πλείω 7
φόρτιά ἐστιν τούτων ἐν τῶι ἐργαστηρίωι,
μύρον καὶ ἀλάβαστροι καὶ ζμύρνα, καὶ ἄλ-
λ' ἄττα ὀνόματα λέγων, ὅθεν πάντα ταῦ-
τ]α δ....ησει. ῥαιδίως. — Ἢν δὲ, ὦ ἄνδρες
15 δικασ[τ]αί, ὡς ἔοι[κ]εν, ἐνθαῦτα ἡ ἐ[πι]βουλὴ(ι)
καὶ τὸ π[λά]σμα τ[ὸ] μέγα : εἰ μὲν γὰ[ρ] ἐπ' ἐλευ-
θερίαι καταβάλ[λ]οιμι αὐτῶν τὸ ἀργύριον,
τοῦτο μόνον ἀπ[ώ]λλυον ὃ δοίην αὐτῶι,
ἀ[λλ]' οὐδὲν δειν[ὸν] ἔπασ[χ]ον · — εἰ δὲ πριαίμην
20 ὠ]νῆι καὶ πράσει, ὁμολογήσας αὐτῶι τὰ
χρέα ἀναδέξασθ[α]ι, ὡς οὐθενὸς ἄξια ὄντα,
διὰ] τὸ μὴ π[ρο]ειδέναι, ἐπάξειν [μ]οι ἔμελλεν
ὕστερον τοὺς χρ[ή]σ]τας καὶ τοὺς πληρω-
τὰς τῶν ἐράνων, ἐν ὁμολογίαι λαβών · ὅ-
25 περ ἐποίη[σ]εν. — Ὡς [γ]ὰρ εἰπόντος αὐτοῦ
ταῦτα ἐγὼ προσω[μολό]γησα εὐθὺς ἐκ τῶν
γονάτω[ν] [λ]αβὼν [τῶ]ν αὐτοῦ γραμματ[εῖ-
ὸν [τι προγ]εγραμ[μέ]νον ἀνεγίνωσ[κεν ·

L. 25-28. Complétées par W. Le copiste aurait dû écrire Μιδαν. — Col. III, l. 5. χαραν, corrigé en χαριν. — L. 14. δ[ιοικ]ήσει[ς B. Après E il y avait probablement un T, à en juger par la distance entre E et ce qui reste d'une barre verticale. Le mot propre serait διαλυθήσεται. — L. 27. πραγματ..ον, avec un Γ au-dessus du Π, papyrus. γραμματεῖον Diels. — L. 28. [τι] W, [προγ]εγραμ[μέ]νον R.

moi, par un contrat en forme, afin que la peur qu'on aura de toi empêche que personne n'importune l'enfant et ne corrompe Midas, et qu'ils ne s'avisent pas non plus d'eux-mêmes de se conduire mal. Enfin, raison principale, actuellement ils pourraient se croire affranchis grâce à moi; mais si tu les achètes par contrat, et que, par la suite, au moment où il te plaira, tu leur donnes la liberté, ils te seront doublement reconnaissants. Pour ce qui est maintenant de l'argent qu'ils doivent, le prix d'un parfum dû à Pankalos (1) et à Proklès, d'autres petites sommes que tel ou tel des habitués du magasin a pu y placer, comme cela se fait — c'est toi, dit-il, qui prendras cela à ta charge. C'est très peu de chose, et il y a pour beaucoup plus de marchandises dans la boutique, parfum, fioles, myrrhe (il débitait encore je ne sais quels noms), de quoi régler facilement toutes ces dettes.

Or, citoyens juges, là était, comme il apparaît, le piège et la grande mystification. En effet, si je versais l'argent pour les affranchir, je perdais seulement ce que je lui donnais, sans qu'il m'arrivât d'autre mal; mais si je les achetais par contrat, en m'engageant envers lui à prendre à ma charge les dettes, que je devais considérer comme insignifiantes faute d'être instruit d'avance, il allait me mettre à dos les créanciers et les contributeurs d'*éranes* (2), puisqu'il me tenait par l'engagement que j'avais pris; et c'est ce qu'il fit en effet. A peine eus-je déclaré consentir à ce qu'il venait de dire, qu'il prit de dessus ses genoux un écrit rédigé d'avance et en donna lecture. C'était le contrat à faire avec moi.

(1) Ce Pankalos est peut-être le même que celui auquel eut affaire un Athénien qui se fit écrire sa défense par Hypéride. On cite de notre orateur un πρὸς Πάγκαλον (XLII, Blass).

(2) Par *éranes* il faut entendre ici des prêts amicaux, remboursables sans intérêts par échéances échelonnées. Voy. Th. Reinach, art. Ἔρανος dans le *Dict. des Antiqu.* de Saglio.

Col. IV (p. 25-6 R. = R. Et. gr. 1888, *l. c*).

ἦσαν δὲ αὗται συνθῆκαι πρὸς ἐμέ · ὧν ἐ-
γὼ ἀναγινωσκομένων μὲν ἤκουον, ἔ-
σπευδον μέντοι, ἐφ' ὃ ἦκον, τοῦτο διοικήσ]ασθαι. — Καὶ σημαίνεται τὰς συν[θ]ήκας εὐ-
5 θὺς ἐν τῆι [αὐ]τ[ῆ]ι οἰκίᾳ, ἵνα μηδε[ὶς] τῶν εὖ
φρονούντων [ἀκ]ούσαι τὰ ἐγγεγραμμένα,
προσεγγράψας μετ' ἐμοῦ Νίκωνα τὸν Κη-
φισέα. — Ἐλθόντες δ' ἐπὶ τὸ μυροπώλιον, τὸ
μὲν γραμματε[ῖ]ον τιθέμεθα παρὰ Λυσι-
10 κλεῖ Λευκονοεῖ, τὰς δὲ τετταράκοντα
μνᾶς ἐγὼ κα[τ]αβαλὼν τὴν ὠνὴ[ν] ἐποιη-
σάμην. — Τούτου δὲ γενομένου προσήε-
σάν μοι οἱ χρησταὶ οἷς ὠφείλετο [π]αρὰ τῶι
Μ]ίδαι καὶ οἱ πληρωταὶ τῶν ἐράν[ω]ν καὶ δι-
15 ε]λέγοντό μοι · [κ]αὶ ἐν τρισὶν μη[σ]ὶν ἅπαν-
τα] τὰ χρέα φαν[ε]ρὰ ἐγεγόνει, ὥστ' εἶναί μοι
σὺ]ν τοῖς ἐράνο[ι]ς, ὅπερ καὶ ἀρτίως εἶπον, πε-
ρὶ π]έντε [τ]άλαντα. — Ὡς δ' ἠισθόμην οὗ ἦν κ[α-
κ]οῦ, τότ' ἤδη τοὺς φίλους [κ]αὶ τοὺς ο[ἰ]κείους
20 συνήγαγον καὶ τὰ ἀντίγραφα τῶν συνθηκ[ῶν
ἀνεγινώσκομεν, ἐν αἷς ἐγέγραπτο μὲν
τὸ τοῦ Παγκάλου [κ]αὶ τοῦ Πολυκλέους ὄνο-
μα [δ]ιαρρήδην καὶ ὅτι μύ[ρ]ων τιμαὶ ὠφείλον-
το — ἃ ἦν βραχέα τε καὶ ἐξῆν αὐτοῖς εἰπεῖν
25 ὅτ[ι τ]ὸ μύρον ἄξιον εἴη το[ῦ] ἀργυρίου τὸ ἐν
τ[ῶι ἐ]ργαστηρίωι — τὰ δὲ πολλὰ τῶν χρεῶν
κα[ὶ τ]ὰ μέγιστα οὐκ ἐν[ε]γέγραπτο ἐ[π]' ὀνο-

Col. V (p. 26 R.)

μάτων, ἀλλ' ἐν προσθήκης μέρει ὡς οὐ-
δὲν ὄντα « καὶ εἴ τωι ἄλλωι ὀφείλει τι Μίδας ».
Καὶ τῶν ἐράνων εἷς μὲν οὖν (Δικαιοκράτης)

Col. IV, 5. [αὐ]τ[ῆ]ι R. Le manuscrit permet de lire αὐτοῦ; mais cela ne s'accorderait guère avec col. II, l. 15. — L. 18-19. κ[ακ]οῦ Th. Reinach. — L. 22. Πολυκλέους. Il était appelé Proclès dans col. III, 7. — Col. V, 3. Δικαιοκράτης est de trop. La relation entre εἷς et οὗτος (l. 5) prouve qu'il faut entendre εἷς ἔρανος.

J'en entendais la lecture, mais j'avais hâte d'en finir avec l'affaire pour laquelle j'étais venu. Il fait aussitôt sceller le contrat dans la même maison, pour qu'aucun homme de sens rassis n'en apprît la teneur; à côté de mon nom, il avait inscrit celui de Nikon de Képhisia. Après nous être rendus au magasin de parfumerie, nous déposons l'écrit chez Lysiklès de Leukonoé; je verse, moi, les quarante mines et deviens ainsi acquéreur du fonds de commerce.

Cela fait, je vis entrer chez moi les créanciers de Midas et ceux qui avaient fourni des *éranes*. Ils s'expliquèrent avec moi, et en trois mois la lumière s'était faite sur toutes les dettes; j'en avais, en y comprenant les *éranes*, comme je vous disais tantôt, pour environ cinq talents. Quand je connus l'étendue de mon malheur, je réunis enfin mes amis et mes proches : nous lûmes la copie des conventions. Là se trouvaient inscrits expressément les noms de Pankalos et de Polyclès, ainsi que le prix des parfums qui leur étaient dûs : c'était peu de chose, et ils étaient en droit de dire que le parfum en magasin valait autant d'argent; mais la plupart des dettes, et les plus grosses, n'étaient pas inscrites nominativement; on y lisait seulement, en forme d'accessoire, comme s'il s'agissait de bagatelles, « et si Midas doit à quelqu'autre ». De même pour les *éranes* : un seul était inscrit, pour lequel il restait

ἐνεγέγραπτο, οὗ ἦσαν λοιπαὶ τρεῖς φοραί ·
5 οὗτος μὲν ἐπὶ τοῦ Δικαιοκράτους ὀνόμα-
τος [ἦν] γεγραμμένος, οἱ δ' ἄλλοι ἐφ'(ἡ)οῖς 7
εἰλήφει πάντα ὁ Μίδας — νεοσύλλογοι δ' ἦ-
σαν — τούτους δ' οὐκ ἐνέγραψεν ἐν ταῖς
συνθήκαις, ἀλλ' ἀπεκρύψατο. Βουλευομέ-
10 νοις δ' ἡμῖν ἔδοξεν πορεύεσθαι πρὸς τοῦ-
τ[ο]ν καὶ διαλέγεσθαι · καὶ κ[ατα]λαβόν[τ]ες
αὐτὸν πρὸς τοῖς μυροπωλίοις ἠρ[ωτῶ]μεν
εἰ οὐκ αἰσχύνοιτο ψευδόμενος κα[ὶ ἐν]εδρεύ-
σας ἡμᾶς ταῖς συνθ[ή]καις, οὐ προειπὼν τὰ
15 χρ[έα]. Ὁ δ' ἀπεκρίνατ[ο] ἡμῖν ὡς οὔτε τὰ 7
χρέα γινώσκοι ἃ λέγομεν, οὔτε προσσχοίη
μ[οι] τὸν νοῦν, γραμματεῖόν τ' εἴη αὐτῷ
κε[ί]μενον πρὸς ἐμὲ περὶ τού[τ]ων. Πολλ[ῶν]
δ' ἀ[νθ]ρώπων σ[υλλ]εγομένων καὶ ἐπα[κ]ου-
20 όν[τ]ων τοῦ πρά[γ]ματος διὰ [τὸ ἐ]ν τῇ ἀγο-
ρᾶι [τ]οὺς λόγους γίνεσθα[ι], καὶ κα[τατ]εμνόν-
τ[ω]ν αὐτὸν, κελευόν[τ]ω[ν] δ' [ἀπάγ]ειν ὡς
ἀνδραποδι[σ]τή[ν, τοῦτο μὲ]ν οὐκ οἰόμε-
θα δεῖν ποιεῖν, πρ[οσκαλού]μεθα δὲ αὐ-
25 τὸν εἰς ὑμᾶς κατὰ [τὸν νόμ]ον. — Πρῶτον
μὲν οὖν ὑμ(ε)ῖν τὰς σ[υνθή]κας ἀναγνώ-
σεται, [ἐξ αὐτῶ]ν γὰρ τῶ[ν] γεγρα[μμένων]

Col. VI (p. 27, 33 R.)

μαθήσεσθε τὴν ἐπιβουλὴν αὐτοῦ τού-
του. Λέγε τὰς συνθήκας.

L. 7. ΕΦΗΟΙC7 pap. Le copiste, ou le correcteur, a pointé la lettre parasite. — L. 8. εἰλήφει est, ce semble, mis par distraction pour ὤφειλε. Voy. la traduction, avec la note. — L. 11. ηαι corrigé en και. — L. 16. προσσχοιη. L'un des deux C dans l'interligne. — L. 17. μ[οι] R. — L. 21. και est indiqué dans l'interligne; κα est précédé d'un blanc; avant εμνον on ne distingue plus que l'extrémité droite du T. — L. 22. [ἀπάγ]ειν B. — L. 23. restitué par B. Peut-être ὠιόμεθα. — L. 24. προσεγκαλούμεθα R. προσεκαλούμεθα D. προσκαλούμεθα Th. Reinach. — L. 27. complétée par R. — Col. VI, 2. γου pap. On se passerait volontiers de τούτου.

encore trois termes à acquitter (1), l'*érane* porté au nom de Dikæokratès; les autres, dont Midas devait l'intégralité (ils étaient de fraîche date), Athénogène ne les avait pas inscrits dans l'acte, mais les avait dissimulés. Après avoir consulté entre nous, nous résolûmes de l'aller trouver et de nous expliquer avec lui. Nous le rencontrons près des établis des parfumeurs (2), nous lui demandons s'il n'a pas honte de sa fourberie et du piège qu'il nous avait tendu par des conventions où il ne nous prévenait pas des dettes. Il nous répondit qu'il ne savait rien des dettes dont nous parlions et qu'il ne se souciait pas de mes propos, qu'il avait un acte dûment déposé, contenant ses conventions avec moi. Comme cette discussion eut lieu sur la place, beaucoup d'hommes se rassemblaient autour de nous et écoutaient l'affaire. On allait l'écharper, on nous engageait à le traîner en justice comme coupable de réduire des hommes libres en servitude. Toutefois, nous ne pensions pas devoir agir ainsi, nous l'avons cité à votre tribunal conformément à la loi.

D'abord, le greffier vous lira les conventions : car c'est par leur teneur même que vous connaîtrez ses insidieux procédés. Lis les conventions.

(1) Nous entendons les termes fixés pour le remboursement, comme dans Lysias, fragm. 1, § 4 : Ὅσους δ' ἐράνους συνείλεκται, τὰς μὲν ὑπολοίπους φορὰς οὐ κατατίθησιν. Si l'on entendait des sommes versées successivement par les prêteurs, la leçon εἰλήφει n'offrirait plus de difficulté. Mais on ne voit nulle part que des prêteurs d'*éranes* se soient engagés d'avance à faire des versements échelonnés, et les mots νεοσύλλογοι δ' ἦσαν viennent à l'appui de notre explication. Dans l'article Ἐρανίζοντες d'Harpocration, φοραί désigne les cotisations mensuelles des membres d'une de ces associations appelées aussi ἔρανοι.

(2) C'est l'endroit de l'*agora* où se tenaient les parfumeurs et qu'on appelait aussi τὸ μύρον.

ΣΥΝΘΗΚΑΙ

Τὰ μὲν τ[οίν]υν πεπραγμένα, ὦ ἄνδρες δι-
5 καστα[ί, καθ' ἓν ἕκαστον ἀκηκόατε · — ἐρεῖ
δὲ πρὸς ὑμᾶς αὐτίκα μάλα Ἀθηνογένης
ὡς ὁ νόμος λέγει « ὅσα ἂν ἕτερος ἑτέρωι
ὁμολογήσῃ, κύρ[ια] εἶναι » · τά γε δίκαια, ὦ βέλ-
τιστε, τὰ δὲ μή, τοὐναντίον, ἀπαγορεύει
10 μὴ κύρια εἶναι · ἐξ αὐτῶν δέ σοι τῶν νό- 7
μων ἐγὼ φανερώτερον ποιήσω(ι). — Καὶ γὰρ
οὕτω με διατέθεικας καὶ περίφοβον πε-
ποίηκας μὴ ἀπόλωμα[ι ὑ]πὸ σοῦ καὶ τῆς
δεινότητος τῆς σῆς, ὥ[σ]τε τούς τε νό-
15 μους ἐξετάζειν καὶ μελετᾶν νύκτα
καὶ ἡμέραν, πάρεργα τἄλ[λα π]άντα ποι-
ησάμενον. — Ὁ μὲν τοίνυν εἴ[ς] νόμος κε-
λεύ[ει] ἀψευ[δ]εῖν ἐ[ν] τῆι ἀ[γορᾶι, ἐπὶ] πάντων
οἷμα[ι π]αρα[..]μ..... ἀλ[ηθεύει]ν παραγ-
20 γέλλων. Σὺ [δὲ ψε]υσάμενο[ς δόλους τ' ἐν] μέσηι τῆ
ἀγορᾶ συν[τάξας] κατ' ἐμ[οῦ ἐφηύρ]ου · ἐπ[ε]ί, ἐ-
ὰν δ[είξηις προει]πὼν ἐμ[οὶ το]ὺς ἐράνους
[καὶ τοὺς χρηστὰς ἐν ταῖς σαῖς συν]θήκαι[ς] ὅ-
σους.....ω σοι, ἀλ-
25 λ 'ὁ[μ]ολογῶ..... [Ἄλλα δὲ τοι]αῦτα ἕ-
τερο]ς νόμο[ς κελεύει περὶ ὧν ὁμολογοῦν-]

Col. VII (p. 33 R.)

τες ἀλλήλοις συμβάλλουσιν · ὅταν τις
πωλῆι ἀνδράποδον, προλέγειν ἐάν τι ἔχηι
ἀρρώστημα, εἰ δ[ὲ μ]ή, ἀναγωγὴ τούτου ἐ-
στίν. — Καιτοί ὅπου τὰ παρὰ τῆς τύχης νοσή-
5 [μα]τα ἂν μὴ δη(ι)λώσῃ τις πωλῶν οἰκέτ[ην],

L. 7-8. Un blanc avant le texte cité et un blanc après. — L. 18. ἀ[γορᾶι] R. d'après Harpocration, art. Κατὰ τὴν ἀγορὰν ἀψευδεῖν = fr. 1 Blass. — [ἐπὶ] W. — L. 19. ἀλ[η θεύει]ν W. — L. 20. Complétée par W. — L. 21. συν[τάξας] D. — [ἐφηύρ]ου W. — L. 22. δ[είξηις] W. — [προει]πὼν R. — L. 23. Complétée par R. — L. 24. [Ὕστερον ἔμαθον, οὐ μάχομαι ἐγ]ώ D. — [Ἄλλα δὲ τοι]αῦτα W. — L. 26· [κελεύει] R. — [περὶ ὧν] W. — [ὁμολογοῦν]τες R. — Col. VII, 5. Un trou au-dessus de l'iota parasite. Il y avait peut-être un point.

CONVENTIONS.

Voilà les faits, citoyens juges, vous les avez entendus dans tous les détails. Mais Athénogène vous dira tout à l'heure que la loi veut que toute convention faite par accord mutuel soit bonne et valable (1). Oui, si la convention est juste, mon bon; sinon, la loi ordonne au contraire qu'elle ne soit pas valide. C'est par les lois mêmes que je vais te le faire voir plus clairement; car tu m'as mis dans un tel état, tu m'as jeté dans une telle crainte d'être ruiné par toi et par ta rouerie, que je ne fais plus qu'examiner et étudier les lois nuit et jour en négligeant toute autre affaire. D'abord, une loi défend de tromper sur le marché (2), défense qui s'applique, ce me semble, à tout [ce qui peut se traiter sur la place publique]; et toi, tu es convaincu d'avoir trompé, de m'avoir tendu un piège en pleine *agora*. Ah, si tu peux prouver que tous les *éranes* et toutes les créances m'ont été signalés par toi dans nos conventions, je ne dis plus rien; mais je tombe d'accord avec toi.

Une autre loi s'exprime de la même manière au sujet d'actes conclus d'un commun accord. Si l'on vend un esclave, on doit prévenir des infirmités qu'il peut avoir; sinon, il y aura action rédhibitoire (3). Eh bien, quand des maladies indépendantes de notre volonté, faute d'avoir été déclarées par le vendeur, donnent le droit de rendre un esclave, comment les fourberies tramées par

(1) Cf. Démosthène, XLVII, 77 et LVI, 2 : Ὅσα ἂν τις ἑκὼν ἕτερος ἑτέρῳ ὁμολογήσῃ, κύρια εἶναι.

(2) Cf. Démosthène, XX, 9; Diog. Laërce, I, 104.

(3) Suidas, Ἀναγωγὴ οἰκέτου. Bekker, *Anecd.*, p. 214.

ἀνάγειν ἔξεστι, πῶς τά γε παρὰ σοῦ ἀδι-
κήματα συσκευασθέντα οὐκ ἀναδε-
κτέον σοί εστιν; — Ἀλλὰ μὴν τὸ μὲν ἐπί-
λημπτον ἀνδράποδον οὐ προσαπολλύ-
10 ει τοῦ πριαμένου τὴν οὐσίαν, ὁ δὲ Μίδας,
ὃν σύ μοι ἀπέδου, κ[α]ὶ τὴν τῶν φίλων τῶν
ἐμῶν ἀπολώλεκ[ε—]. Σκέψαι δὲ, ὦ Ἀθηνόγε-
νες, μὴ μόνον [πε]ρὶ τῶν οἰκετῶν, ἀλλὰ
καὶ περὶ τῶν ἐλευθέρων σωμάτων ὃν
15 τρόπον οἱ νόμοι ἔχουσιν. Οἶσθα γὰρ δήπου
καὶ σὺ καὶ ἄλ[λ]οι πάντες ὅτι οἱ ἐκ τῶν ἐγγυ-
ητῶν γυναικῶν πα[ῖδ]ες, οὗτοι γνήσιοί
εἰσ[ι]ν. Ἀλ[λὰ] μὴ [τοῦτ' ἀ]πέ[χρ]η(ι)σε τῶι νο-
μοθ[έτηι], τὸ ἐγγ[υηθῆ]ναι τὴν γυναῖκα
20 ὑπὸ [τοῦ πατ]ρὸς [ἢ τοῦ ἀδ]ελφοῦ; Ἀλλ' ἔγρα-
ψε δι[αρρή]δην ἐν [τῶι νόμ]ωι « [ἐ]ὰν ἐγγυή-
σηι τ[ις ἐπὶ δικαίοις δάμαρτα], ἐκ ταύτης
εἶν[αι παῖδας γνησίους », ἀλλ' οὐ]κ ἐάν τις
ψευ[σάμενος..... ἐγγ]υήσηι
25 ἀλ[λὰ.....καιας ἐγγύ-
ας [.....] καθί-
στη[σιν..... Ἔτι δὲ καὶ ὁ περὶ] τῶ[ν] διαθη-

Col. VIII (p. 34 R.)

κῶν ν[όμο]ς παρ[α]πλήσιος τούτοις ἐστίν·
κελεύε[ι γὰρ ἐξεῖν]αι τὰ ἑαυτοῦ [δια]τίθε-
σθα[ι ὡς ἄν] τις βούληται, πλὴν [ἢ γήρως]
ἕνε[κεν] ἢ νόσου ἢ μανιῶν ἢ γυ[ναικὶ] πει-
5 θόμ[ενο]ν ἢ [ὑπὸ] δεσμοῦ ἢ ὑ[πό τινος ἀνάγ]-
κης κ[ατ]αληφθ[έντ]α. — Ὅπου δὲ οὐδὲ [περὶ] τῶν
αὑτοῦ ἰδίων αἱ [ἐγγύα]ι καὶ αἱ διαθῆκα[ι κ]ύρ[ι]-
αί εἰσιν, πῶς Ἀθηνογ[έ]νει γε κα[ὶ περὶ τῶν] ἐ-
μῶν συνθεμέν[ωι τ]οιαῦτα δεῖ [κύρι]α εἶ-

L. 18. μὴ [τοῦτ'] W. — ἀ]πέ[χρ]ηισε R. — L. 20. Complétée par R. — L. 21. ἐ]ὰν, précédé d'un blanc, Th. Reinach. Cf. l. 23. — L. 22. Complétée par R, d'après Démosthène XLVI, 18. — L. 25. καὶ ἃς R. [δι]καίας Th. Reinach. — L. 27. [Ἔτι δὲ καὶ ὁ περὶ] B. — Col. VIII, 2. [γὰρ ἐξεῖν]αι B. — L. 3-5. R. d'après Démosthène XLVI, 14-16. — L. 8. κ[αὶ περὶ τῶν] R.

toi ne retomberaient-elles pas sur toi? Et cependant, l'achat d'un esclave épileptique ne ruine pas le maître, tandis que ce Midas que tu m'as vendu a ruiné jusqu'à mes amis.

Après la loi sur les esclaves, considère maintenant, Athénogène, celle qui regarde les personnes libres. Tu sais sans doute, comme tout le monde, que les enfants issus de femmes accordées en mariage sont seuls légitimes; cependant cela suffit-il au législateur que la femme fût accordée par le père ou le frère? Non, il a expressément écrit dans la loi : « La femme accordée en mariage conformément au droit donnera à son mari des enfants légitimes (1). » Non point « la femme accordée frauduleusement, en dépit du droit..... »

La loi sur les testaments est toute pareille. Elle prescrit, en effet, que chacun puisse disposer de ses biens par testament, comme il lui plaira, à moins d'être privé de ses facultés par la vieillesse, ou la maladie, ou la folie, ou d'obéir aux suggestions d'une femme, ou de subir la prison ou quelque autre contrainte (2). Alors donc que les contrats de mariage et les testaments, par lesquels on dispose de son propre bien, ne sont pas valables, comment serait-il juste de confirmer dans l'intérêt d'un Athénogène des conventions pareilles où il dispose de mon bien à moi? Si, pour régler ses affaires, on fait un testament sous l'influence

(1) Cf. Démosthène, XLVI, 18; XXXVI, 32.
(2) Cf. Démosthène, XLVI, 14-16.

10 ναι; — Καὶ ἐὰν μέν τι[ς εἰ]ς [δι]οίκ[ησι]ν τ[ῶν] αὐ-
τοῦ [γυ]ναι[κὶ] πειθόμενος διαθήκα[ς γρά]φη[ι,
ἄκυροι ἔσο[νται, ὅτ]ε δ' ἐγὼ(ι) τῆι Ἀθηνογ[ένο]υς
ἑταίραι ἐπ[εί]σθην, προσαπολωλέναι [με δ]εῖ,
ὃς ἔχω(ι) μ[εγίσ]την βοήθειαν τὴν ἐν τῶι
15 νόμωι γεγραμμένην, ἀνα[γ]κασθεὶς ὑ-
πὸ τ[ο]ύτων ταῦτα συνθέσθαι; — Εἶτα [σὺ] ταῖς
συνθ[ήκ]αις ἰσ[χυρί]ζηι ἃς ἐνεδρεύσαντές
με σὺ κ[αὶ ἡ ἑταίρα σ]ου [ἐσ]ημήνασθε, καὶ ὑ-
[πὸ γυναικείας] β[ου]λεύσεως, ὑμᾶ[ς π]ε[ι-
20 σθεὶς εὔνου]ς εἶναι, ἐπὶ τούτοις προσ-
[ηκάμην οἷς ἠθέλε]τε · καὶ οὐ[χ ἱκ]ανόν σοι
[ἦν τὰς τετταράκοντα μ]νᾶς εἰληφέναι 7
..... ἀλ]λὰ κα[ὶ] πέντε [τά
[λαντα ἀπεστηρήκατέ] με, ὥσπερ [ὑ]πὸ [...
25 ..... ε[ἰ]λημμένον.....
.....ὡ]ς οὐκ ἠδύν[ατο τοὺς
ἐράνους εἰδέναι τοὺς πρὸς] Μίδαν ἀδ[ήλως
κατατεθέντα, οὔτε τὰ δανει]σθέντα. Ἀ...

Col. IX (p. 34 R.)

σ..... ια εἰς τὰ ἐν ἀγο[ρ]ᾶι, ἀτρέ[μα]
δ[ὴ ἐν τρισὶν] μησὶν ἅπαντα τὰ χρέα καὶ 7
τ[οὺς ἐράνο]υς ἐπυθόμην · οὗτ[ος] δὲ ὁ ἐκ τρι-
[γο]νίας [ὢν] μυροπώλης, καθ[ήμε]νος δ' ἐν
5 [τῆι] ἀγο[ρᾶι ὅσ]αι ἡμέραι, τρία [δὲ μυ]ροπώλι-
α κεκτ[ημένος ἤδη], λόγους δὲ κατ[ὰ] μῆνα 7
λαμβάν[ων, οὐκ ἤ]ιδει τὰ χρέα. — Ἀλλ' ἐν μὲν
τοῖς ἄλλοις οὐκ [ἰδι]ώτης ἐστίν, πρὸς δὲ τὸν
οἰκέτην αὐτ[ίκα ε]ὐήθης ἐγένετο · καί τι-

L. 13. [με δ]εῖ W. — L. 14. μ[εγίσ]την W. — L. 19-20. [γυναικείας] W. — βουλεύσεως. Cf. fr. 2 Blass : Ὑπερείδης δ' ἐν τῷ κατ' Ἀθηνογένους α' ἐπὶ ἐνέδρας καὶ ἐπιβουλῆς τῆς εἰς χρήματα ἰδίως κέχρηται τῷ ὀνόματι. Harp. — π]ε[ισθεὶς εὔνου]ς W. — L. 21. προσ[εδεξάμην] R. — [ἅπερ ἠθέλε]τε D. — L. 22. [ἐδόκει] R. ἦν W. — L. 24-25. ὥσπερ ὑποχείριον ἐν ποδοστράβῃ κατειλημμένον R. Peut-être ὑπὸ κυνηγετῶν ἐν ποδοστράβῃ εἰλημμένον. Cf. Harpocration, art. ποδοστράβη = Hypér. fr. 6. — L. 26-28. Complétées par R et W. — Col. IX, l. 1. ἀτρέ[μα R. — L. 5. [ὅσ]αι B. — L. 6. κεκτ[ημένος ἤδη] R. — L. 9. αὐτ[ίκα ε]ὐήθης W.

d'une femme, l'acte sera nul, et quand je me suis laissé enjôler par la maîtresse d'Athénogène; il faut que je sois ruiné pour cela, moi qui puis invoquer un grand secours, la teneur même de la loi, ayant été contraint par ces gens d'accepter ce contrat. Et tu viendras ensuite te prévaloir des conventions que vous avez scellées, en surprenant ma candeur insidieusement, toi et ta maîtresse. Trompé par les machinations d'une femme, persuadé que vous me vouliez du bien, j'acceptai le contrat aux conditions que vous proposiez ; et tu pensais que c'était peu de prendre les quarante mines [que j'allais perdre], tu voulais encore me voler cinq talents [après m'avoir pris, comme un gibier, dans un piège-à-loups].

[Il vous dira sans doute] qu'il ne pouvait connaître les *éranes* secrètement fournis à Midas ni les sommes qui lui avaient été prêtées à intérêt. [Eh, moi, qui ne me suis pas appliqué] aux choses du commerce, j'ai pu tout doucement, en trois mois, apprendre le montant des créances et des *éranes;* et cet homme, fils et petit-fils de parfumeur, qui ne bouge de la place toute l'année, qui a déjà été propriétaire de trois boutiques de parfumerie, et qui recevait des comptes tous les mois, n'avait pas connu le montant des dettes! Il n'est cependant pas inexpérimenté en toute autre affaire, et dans les relations avec son esclave, il est tout à coup devenu benêt! Il connaissait, comme il apparaît, certaines

10 . να μὲν τῶν χρ[εῶ]ν, ὡς ἔοικεν, ἤιδει, τὰ δέ
φησιν οὐκ εἰδέν[αι—ὅσ]α μὴ βούλεται. — Ὁ δὲ τοι-
οῦτ[ος αὐτοῦ] λόγος, ὦ ἄνδρες δ[ικασ]ταί, οὐ-
[κ ἀπολόγημ]α ἐστίν, ἀλλ' ὁμολόγημα ὡς οὐδ' εἴ-
[χεν οὐδὲν ὑγιὲς εἰπ]εῖν · ὅταν γὰρ φῇι μὴ εἰδέν[αι
15 [ἅπαντα] τὰ ὀφειλόμενα, οὐκ ἔστιν αὐτῶι δη-
που [ἅμα] εἰπεῖν ὡς προεῖπέ μοι περὶ τῶν χρε-
[ῶν · ὅσα δ' ο]ὐ[κ ἤ]κουσα παρὰ τοῦ πωλοῦντος, [ταῦ-
τ[α πῶς δίκαιός] εἰμι διαλύειν; — Ὅτι μὲν οὖν ἤι-
[δεις, ὦ Ἀθηνό]γενες, ὀφείλοντα Μί[δαν...
20 ..... οἶμαι πᾶσιν εἶναι δῆλ[ον ἔκ τε
πολλῶν ἄλλ]ων καὶ ἐκ τοῦ αἰτεῖν.....
..... μου εγγυητ. νε.....
..... α χρέα ὄντα ἱκανο.....
..... νο[ν] οὐ μὲν δὴ ἐγὼ.....
25 .....λό]γωι σου του.....
.....ς καὶ οὐκ εἰδ[έναι.....
.....νος καὶ τῶι τοιούτωι αι....
..... τ]ουτονὶ τὸν.....

Col. X (p. 35, 46 R.)

[Εἰ δὲ] σὺ μὲν διὰ τὸ μὴ εἰδέναι μὴ προεῖπας
[ἐμοὶ] πάντα τὰ χρέα, ἐγὼ δὲ, ὅσα σοῦ ἤκουσα
τα[ῦ]τα μόνον οἰόμενος εἶναι, τὰς συνθή-
κας ἐθέμην, πότερος δίκαι[ό]ς ἐστιν ἐκτεῖ-
5 [σαι], ὁ ὕσ[τ]ερος πριάμεν[ο]ς ἢ ὁ [π]άλαι κεκτη-
μένος ὅσ' ἐδανείζετο; — Ἐγὼ μὲν γὰρ οἴο-
μαι σέ. Εἰ δ' ἄρ' ἀντιλέγομεν περὶ τούτου 7,
διαιτητὴς ἡμῖν γενέσθω ὁ νόμος, ὃν οὐ-
[χ] οἱ ἐρῶντ[ε]ς οὐδ' οἱ ἐπιβουλεύοντες τοῖς

L. 13. [ἀπολόγη,μ]α Th. Reinach. — L. 14. εἴ[χεν οὐδὲν ὑγιὲς εἰπ]εῖν W. ὑγιὲς R. — L. 16. [ἅμα] B. — L. 17. [ὅσα δ' ο]ὐ[κ B. — L. 18. πῶς W. δίκαιος B. — L. 19. La troisième lettre avant la fin était peut-être un Π : on ne voit plus qu'une barre horizontale au-dessus de la ligne. Faut-il suppléer πολλοῖς πολλά? — L. 20. δή[λον ἔκ τε πολλῶν ἄλλ]ων D. — L. 21-22. Peut-être αἰτεῖν [Νίκωνα Κηφισέα μετ' ἐ]μοῦ ἐγγυη(ι)τ[ή]ν ε[ἶναι. — Col. X, l. 1. ηιδεναι, et au-dessus de η un ε, Pap. — L. 6. ὃς R. — L. 7. αντιλεγομεν, le premier N dans l'interligne, Pap. Blass avait vu juste.

dettes, et il prétend en ignorer d'autres — celles qu'il lui plaît d'ignorer. Parler ainsi, citoyens juges, ce n'est pas se défendre, c'est avouer qu'on n'avait rien de solide à répondre. En effet, s'il soutient qu'il ne connaissait pas tout ce qui lui était dû, il ne peut évidemment dire en même temps qu'il m'a prévenu du montant des dettes. Or celles que je n'ai pas apprises du vendeur, comment serais-je tenu de les acquitter.

Que tu savais, Athénogène, que Midas devait....., cela est clair pour tous, ce me semble, par beaucoup d'autres indices et parce que tu demandas [à Nikon de Képhisia d'être garant avec moi]....

. . . . . .

[Mais admettons un instant ton excuse]. Si, faute de les connaître, tu ne m'as pas prévenu de toutes les dettes, et si j'ai conclu le marché dans la croyance qu'il n'en existait pas d'autres que celles dont j'étais instruit par toi, lequel de nous deux doit les payer en bonne justice, le dernier acquéreur ou celui qui était anciennement en possession de tout ce qu'il empruntait? Il me semble que c'est à toi qu'incombe le paiement. S'il peut y avoir sur ce point contestation entre nous, prenons pour arbitre la loi, qui fut édictée, non par des fous amoureux, ni par des hommes

10 [ἀλλ]οτρίοις ἔθεσαν, ἀλλ' ὁ δημοτικώτα-
[τος ὢν] Σόλων · ὃς εἰδὼς ὅτι πολλαὶ ὠναὶ
[γίνον]ται ἐν τῇ πόλει, ἔθηκε νόμον δίκαι-
[ον, ὡς] παρὰ πάντων ὁμολογεῖται, τὰς ζη-
[μίας ἃς ἂν] ἐργάσωνται οἱ οἰκέται καὶ τὰ ἁ-
15 [μαρτήμ]ατα διαλύειν τὸν δεσπότην παρ' ὧι
[ἂν ἐργάσ]ωνται οἱ οἰκέται · εἰκότως · καὶ γὰρ
[ἐάν τι ἀγ]αθὸν πράξηι ἢ ἐργ[ασί]αν εὑρ[ο]ο[ῦ-
[σαν ὁ δοῦλος, το]ῦ [κ]εκτημένου αὐτὸν γ[ί]νετ[αι.
[Σὺ..... τὸν ν]όμον ἀφεὶς περὶ συνθ[ηκῶν
20 ..... ομένων διαλέγηι · καὶ ὁ [μὲν Σό-
[λων οὐδὲ τ]ὸ δικαίως γραφὲν ψήφ[ισμα οὐ-
[δενὸς νόμου] οἴεται δεῖν κυριώ[τερον εἶναι,
[σὺ δὲ κρατεῖν τ]ὰς ἀδίκους συνθ[ήκας ἀξι-
[οῖς πάντων τ]ῶν νόμων καὶ π[άντων τῶν δι]καί-
25 ων]. . . . . αιτωτεπατ. . . . . η
ηδει οις ελ
εθελ
δ]ωρεά[ν

Col. XI (p. 46 R.)

κε. . [τὸ]ν δὲ Μίδαν κελεύο[ι μ]ε ἐ[ᾶ]ν αὐτῶι
καὶ [μ]ὴ ὠνεῖσθαι · — ἐμὲ δ' οὐκ ἐθέλειν, ἀλλὰ βού-
λεσθαι πάντας πρίασθαι. Καὶ ταῦτα κα[ὶ
πρὸς ὑμᾶς αὐτόν φασιν μέ[λλ]ει<ν> λέγειν, ἵνα
5 δὴ δοκοίη μέτριος εἶναι, ὥσ[πε]ρ πρὸς ἡλιθί-
ους τινὰς διαλεξόμενος καὶ οὐκ αἰσθησο-
μένους τὴν τούτου ἀναίδ[εια]ν. — Τὸ δὲ γε-
νόμενον δεῖ ὑμᾶς ἀ[κ]οῦσ[αι, φαν]ήσετα[ι
γὰρ] ἀκόλουθον ὂν τῆι ἄλλῃ [α]ὐτῶν ἐπιβ[ου-
10 λῆι]. Τὸν μὲν γὰρ παῖδα, ὅνπ[ερ ἀρ]τίως εἶπο[ν,

L. 11. δημοτικώτα[τος ὢν] D. — ηδοναι corrigé en ωναι Pap. — L. 12. γίγνονται B. — L. 14. ζη[μίας] R. — [ἃς ἂν] B. Cf. Isée, VI, 20. : Ζημίαν εἰργασμένος. — L. 15. ἁ[μαρτήμ]ατα W. ἀ[ναλώμ]ατα R. — διαλυειν, Υ dans l'interligne, Pap. — παρ dans l'interligne au-dessus de εν. — L. 17-18. Suppléments de R. — L. 20. ἐπι-βουλευ]ομένων R. παρακρου]ομένων ? — L. 21-22. restituées par B, d'après Démosthène, XXIII, 81. — εγραφεν Pap. γραφὲν W. — L. 23-24 complétées par W. — Col. XI, l. 1. κελεύο[ι W. — μ]ε ἐ[ᾶ]ν R. Cf. Sophocle, O. C. 368. Plutarque, *Mor.* p. 223 D.

avides du bien d'autrui, mais par le plus grand ami du peuple, par Solon. Sachant qu'il se fait beaucoup de ventes dans la ville, Solon porta une loi dont la justice est reconnue par tout le monde. Les amendes encourues par les esclaves et les délits commis par eux, il les mit à la charge du maître chez lequel les esclaves s'étaient trouvés en faute. Et cela est équitable : car, si un esclave a fait une bonne affaire ou que son industrie marche bien, le profit en revient à celui qui le possède (1). Sans tenir compte de cette loi, tu me parles de conventions qui sont frauduleuses; et tandis que Solon estime qu'un décret, fût-il équitablement rédigé, ne doit pas avoir plus de force qu'une loi, tu veux que des conventions iniques l'emportent sur toutes les lois et tous les droits...

. . . . . .

[Il prétend m'avoir proposé d'accepter l'enfant] en présent (col. x, l. 28), mais de lui laisser Midas et de ne pas l'acheter; c'est moi qui aurais refusé cette offre et aurais voulu les acquérir tous. Et voilà ce que, dit-on, il va vous conter à vous aussi, afin de passer pour un homme honnête et modéré. On dirait qu'il vous prend pour des imbéciles, des gens incapables de s'apercevoir de son impudence. Mais il faut que vous entendiez comment la chose s'est passée, car vous verrez là un tour bien d'accord avec leurs autres manœuvres. L'enfant dont je parlais tantôt vint

(1) La loi de Solon citée dans ce passage n'était pas connue. Elle institue une action semblable à l'*action noxale* du droit romain; seulement celle-ci voyageait avec l'esclave, quelle que fût l'époque du dommage qu'on lui imputait (*noxalis actio caput sequitur*, Gaius IV, 77). Au contraire, dans le droit athénien, il semble, d'après notre texte, qu'on s'attachait à l'époque où le fait dommageable avait été commis, la peine *encourue* par l'esclave : c'est le maître qu'il avait à ce moment qui est déclaré responsable ; il n'est pas non plus question de l'« abandon noxal ». Notre loi ne parle pas expressément des obligations *contractuelles* encourues par l'esclave; Hypéride raisonne par analogie, et probablement la loi de Solon n'avait pas prévu d'obligations de ce genre. On peut admettre qu'en pratique la jurisprudence leur appliquait le même système

ἔπε]μπέ μοι λέγοντα ὅτι οὐκ [ἂν ἐμὸς] εἴη(ι) [ἂν
μὴ ὢν]ῶμαι αὐτοῦ τὸν πα[τέ]ρα [τε κ]αὶ τὸν ἀ-
δελφ]όν · ἤδη δ' ἐμοῦ ὡμολ[ογη]κότος [ἀντ' αὐ-
τῶν κα]ταθήσειν τριῶν ὁμ[οῦ ὅσο]ν τὸ ἀ[ργύρι-
15 ον, προ]σελθὼν ὁ 'Δ(θ)ηνο[γέ]νης πρὸ[ς ἐνίους
τινὰς τῶν] φίλων τῶν ἐμῶν . . . 6ου.ε. . . . .
. . . . . ε]πικρατης πράγματα ἔχειν . . .
. . . . . λα]βόντι τὸν παῖδα . . . . ησε. . . . .
τὴν μὲν συκοφα[ντίαν . .
20 ἐ]ποιεῖτο τῶι δὲ λ
ἀ]δικημάτων καί
ἐ[π]ίστευσα [ὡ]ς ε. . . . . .
ν μὲν παῖδα δι
ν οὐκ ἤθελον
25 ουντετ
πέν]τε τάλα[ντα

(Ici finit la partie la mieux conservée du papyrus.)

Col. XII (p. 10 et p. 49-50 R.) (1).

οὐ μυροπώλη]ς εἰμὶ οὔτ' ἄλλην τέχνην ἔ-
χω ἀγοραίαν, ἀλ]λ' ἅπερ ὁ πατήρ μοι [ἔ]δωκεν
[.....] ηι τη γεωργῶ<ι>. [Τί] δὲ, τοῦ παι-
δὸς ἐρῶν, εἰς πάντων] ὠνὴν ἐνεσείσθη[ν]; πότερα,
5 νὴ Δία, εἰκός ἐσ]τιν, ὦ 'Αθηνόγενες, ἐμὲ τῆς σῆ[ς
τέχνης ἐπιθ]υμῆσαι, ἧς οὐ[δα]μῆι ἐμπεί-
ρως ἔχω, ἢ σὲ καὶ τ]ὴν ἑταίραν τοῖς [ἐ]μοῖς ἐπι-
χανεῖν χρήμασιν;] 'Εγὼ μὲν γὰρ οἴομαι ὑμᾶς δι-
καίως ἂν, ὦ ἄνδρες] δικασταὶ, ἐμοὶ μὲν ἀνεῖ-
10 ναι τὰ χρέα]. . : . ομην εχ .ι. οτε. .θηναι

(1) M. Diels vient de rattacher les douze lignes mutilées du fr. I R. à la fin des onze premières lignes de la col. XII. Cette colonne est écrite sur le même fragment de papyrus que le commencement des onze premières lignes de la col. XIII, dont M. R. a rapproché un autre fragment, qui contient évidemment la fin de ces mêmes lignes.

Col. XI, l. 11-16 complétées par W. — Col. XII, l. 1. οὐ.. μυροπόλος] R. — L. 2. ἔ[χω ἀγοραίαν] W. — L. 3. Si le copiste a mis un Τ pour un Γ, on peut conjecturer ἀποξῆν ἐν τ]ῆι γῆ. — L. 4-10. Suppléments de W.

me dire de sa part, qu'il ne me serait pas cédé, si je n'achetais en même temps son père et son frère. Quand j'eus consenti à verser autant d'argent qu'il en faudrait pour avoir les trois à la fois, Athénogène alla trouver quelques-uns de mes amis.....

.....

Je ne suis point parfumeur et je n'exerce pas d'autre industrie urbaine, mais je cultive le champ que mon père m'a donné pour ma subsistance (1). Mais pourquoi, épris de l'enfant, me suis-je laissé entraîner à les acheter tous? Est-il à croire, Athénogène, que j'aie, moi, désiré ton industrie, dont je n'ai aucune expérience? ou bien que toi et ta maîtresse, vous ayez convoité mon argent? Quant à moi, je crois que vous prononceriez équitablement, ô juges, en me déchargeant des dettes.....

.....

qu'aux obligations *ex delicto* : l'analogie du droit romain prétorien, qui avait peut-être suivi des modèles grecs, nous y autorise. A Rome, lorsque l'esclave dirigeait un commerce *pour le compte de son maître* (c'est évidemment le cas de notre espèce, comparer col. IX, l. 5 suiv.) le préteur accordait l'action *institoria* contre le maître *in solidum* à raison des obligations de l'esclave (Gaius IV, 71; *Dig.* XV, 3). Si le préposé avait changé de maître postérieurement à l'obligation, l'action était donnée contre l'ancien maître : c'est ce qui résulte de la décision d'Ulpien (L. 4, § 3, *Dig.* XIV, 1) dans le cas tout semblable de l'action *exercitoria*. Il en était sans doute de même à Athènes, à défaut de convention spéciale ; mais précisément, dans le cas présent, une clause expresse du contrat de vente avait mis les dettes de l'*institor* à la charge de l'acquéreur (col. III, l. 9) : une pareille clause, quoi qu'en dise Hypéride, ne pouvait être contraire à la loi, d'autant plus que les intérêts des créanciers étaient parfaitement garantis par la solvabilité de l'acquéreur et de sa caution, Nicon. Toute la question se ramenait donc à savoir : 1° s'il y avait eu dol, ce qui n'est guère douteux; 2° si le dol rendait le contrat rescindable en droit athénien : or, sur ce point, la négative paraît certaine. On n'a cité qu'un seul texte en faveur de la rescision pour dol (Platon, *Criton*, c. XIV, p. 52 E); mais ce texte est sans portée juridique, et Platon lui-même, en énumérant les causes qui dispensent d'exécuter les conventions (*Lois*, XI, p. 920 D), ne mentionne pas le dol. Th. Reinach.

(1) On doit supposer que le père du plaideur vivait encore. Autrement, Hypéride aurait écrit κατέλιπεν, et non ἔδωκεν.

. . . . . καὶ ἀτυχῆσαι . . . τω
. . . . . ἐμ]πεσόντα Ἀθην[ογεν . . .

Col. XIII (p. 50 R.)

ενε. . . . . πάντα ἐμοὶ εἶναι, τὰ δὲ τῆς ἀ-
πάτ]ης [κέρδη αὐτ] ῷι. — Καὶ τὸν μὲν Μίδ[αν] τὸν 7
πολ. . . . . ξαι, ὃν ἄκων φησὶν ἀ[πο]λῦσαι
του. . . . . ξειν · — τὸν δὲ παῖ[δα] τότε
5 προῖκ[α] . . . . διδόναι, νῦν αὐτ. . . . [λ]αβεῖν
ἀρ[γ]υρι. . . . . ν. . ησ. χ ιας οὐχ ὥ[σ]τε ἐμόν
ε. . . . . φ. . . . . τῆι ψήφωι ἐλεύθε-
ρον ἀφ. . . . . μέ]ντοι οὐκ ἀξιωι 7
προσ. . . . . μωθῆνα[ι ὑ]π' Ἀθη-
10 νογένν[ους. . . . . .] δεινὸν [ἂν συ]μβαί-
νοι μ[οι, ὦ ἄνδρες δικασ]ταί, εἰ. μ. . . ος
ειο. . . . ν ημαρτο. . . . . δ
κ. . . . ια δε κ. . . . . ου
ιοθ. . κηκεν. . . . . θε
15 δικησας π
τ]ιμημματι δ
π. . . . . ται πο[λ]ιτ
. . . . . νος εγω οτ

Col. XIV (p. 51 R.)

. ώτατοι τῶν με[τ]οίκων αφ. . . . . .
. εσθαι. — Ἐν δὲ τῶι πολέμωι τῶι πρ[ὸ]ς [τὸν Φί-
λι]ππον μικρὸν πρὸ τῆς μάχης ἀπέ[λ]ιπε [τ]ὴν
π[ό]λιν, καὶ μεθ' ὑμῶν μὲν οὐ συνεστρατεύ-
5 σ[ατ]ο εἰς Χαιρώνεια[ν], ἐξώικησε δὲ εἰς [Τροι-
ζῆνα, παρὰ τὸν ν[ό]μον ὃς κελεύει ἔνδ[ειξιν
εἶ[ναι] καὶ ἀπαγωγὴ[ν] τοῦ ἐξοικήσαντος [ἐν
τῶι πολέμωι, ἐὰν π[ά]λιν ἔλθηι. Καὶ ταῦ[τα ἐποί-
ει, [τὴ]ν μὲν ἐκείνω[ν] πόλιν, ὡς ἔοι[κε, περιέ]-
10 σε[σθ]αι ὑπολαμβ[άνω]ν, τῆς δ' ἡμε[τέρας δεῖν θά-

L. 12. Nous prenons la barre verticale qui précède le Π, pour la fin d'un M. Col XIII, l. 1. [τὰ μὲν κακὰ τοῦ ὁμολογίᾳ] ἐνε[χομένου] πάντα? — L. 2. ἀπάτ[ης κέρδη αὐτ]ῶι R. — Col. XIV, l. 5 εξωικησε, l'ω au-dessus d'un ο. — L. 9-11. [περιέ]σε[σθ]αι W. Le reste rétabli par B, d'après le *Contre Philippidès*, l. 113.

[que les maux d'une obligation contractée] retombassent tous sur moi, et que les profits de la fourberie fussent pour lui..... Et Midas..... qu'il assure avoir cédé malgré lui..... Quant à l'enfant, il prétend tantôt me l'avoir offert gratuitement..... Acquitter par votre sentence..... (1) Il serait triste pour moi, citoyens juges.....

(Il paraît que le plaideur résumait ici ses principaux griefs et demandait aux juges de ne pas acquitter Athénogène, en se servant de considérations qu'il reprendra avec plus d'insistance, après l'examen de la vie publique du défendeur, dans la péroraison définitive.)

Dans la guerre contre Philippe, peu de temps avant la bataille, il quitta la ville, et, au lieu de combattre avec vous à Chéronée, il émigra à Trézène, en dépit de la loi qui veut que le déserteur émigré puisse, à son retour, être dénoncé et traîné en justice. En se conduisant ainsi, il pensait, apparemment, que la ville de Trézène survivrait, mais que la vôtre était condamnée à périr. Quant à ses

(1) Faut-il lire ἀτιμ]ωθῆναι (l. 9)? La γραφὴ ἐξούλης, intentée à la suite du présent procès, pouvait entraîner l'*atimie* du débiteur insolvable.

να[τα]ν καταγνῶ[ναι]. Καὶ τὰς θυγα[τέρας οὐκ ἠγ-
[γ]ύη[σε] παρ' ὑμῖν οὐδὲ [τέκ]να(ι) ἐκθρέψα[ι ἐνθάδ' ἠξί-
[ου, ἀλλ'] ἐξέδωκ[εν ἄ[λλοσ]ε · πάλιν ἥ[κων....
... ἐργασόμε[νος, ἐπ]εὶ εἰρήνη γέ[γονεν.
15 Τ.....α γὰρ ὑμ[ῖν] .....ασιν οἱ χρησ.....
.....υτοι πο..... τῇ εἰρή[νηι.....
..... πω..... ἐν τοῖς κινδ[ύνοις..
.....μὲν ἐ[ν] Πλαταιαῖς.....
δησαντες ο
20 [Ἀθη]νογ[ένου]ς π....
χειν..... νω
το.....υθ

Col. XV (p. 53 R.)

κοινὰ[ς] τῆς πόλεως συνθήκας παραβάς,
ταῖς ἰδίαις πρὸς ἐμὲ ἰσχυρίζεται, ὥσπερ ἄν
τινα πεισθέντα ὡς ὁ τῶν πρὸς ὑμᾶς δικα-
[ί]ων καταφρονήσας, οὗτος ἂν τῶν πρὸς ἔ-
5 [μ]' ἐφρόντιζεν · ὃς οὕτω(ι) πονηρός ἐστι
καὶ πανταχοῦ ὅμοιος, ὥστε καὶ εἰς Τροιζῆ-
[ν]α ἐλθὼν καὶ ποιησαμένων αὐτὸν [Τ]ροι-
[ζ]ηνίων πολίτην, ὑποπεσὼν Μνησίαν 7
[τὸ]ν Ἀργεῖον καὶ ὑπ' ἐκείνου κατασ[τα]θεὶς
10 [ἄρχω]ν, ἐξέβαλεν τοὺς πολ(ε)ίτας ἐκ τῆς
[πόλε]ως, ὡς ὑμῖν αὐτοὶ μαρτυρήσουσιν ·
[ἔν]θάδε γὰρ φεύγουσιν. Καὶ ὑμεῖς μέν, ὦ ἄν-
δρ[ες δι]καστά, ἐκπ[ε]σόντας αὐτοὺς [ὑ]πεδέ-
[ξ]α[σ]θε καὶ πολίτας ἐποιήσασθε καὶ τῶν ὑ-
15 μετέρων ἀγαθῶν [πάντ]ων μετέδοτε, ἀ-
πομνημονεύσαντες τὴν εὐεργεσ[ί]αν 7
[τὴ]ν πρὸς τὸν βάρβαρον δι' ἐτῶν πλε[ιό]νω[ν]
[πε]ντήκοντα κ[αὶ] ἐ[κ]ατόν, καὶ οἰό[μεν]οι
[δεῖν] τοὺς ἐν τοῖς κιν[δ]ύνοις ὑμῖν χ[ρ]ησίμους
20 [γενο]μέ[ν]ους, τούτο[υ]ς ἀτυχο<ῦ>ν[τας] ...ισ-

L. 12-13. Suppléments de W. ἄ[λλοσ]ε R. — L. 15-16. Faut-il écrire τ[ὰ πολλ]ὰ γὰρ ὑμ[ῖν εἴωθα]σιν οἱ χρήσ[ιμοι αὐτοῖς α]ὐτοὶ πο[λεμεῖν ἐν] τῇ εἰρή[νηι ? — ειρη n'est guère visible aujourd'hui. — L. 17. ισκινδ invisible. — Col. XV, l. 10. [ἄρχω]ν R. — L. 18. οιο, l'iota dans l'interligne. — L. 20. Avant ισ, traces d'un ρ ou d'une autre lettre. [κουφ]ισ[θῆναι]? Th. Reinach propose [ξεν]ισ[θῆναι].

filles, il ne les établit pas chez vous, il ne voulut point qu'elles élevassent des enfants dans notre pays, mais il les maria à l'étranger. De retour.....

.....

Après avoir ainsi violé le pacte qui nous lie tous envers la cité, il insiste sur son pacte privé avec moi, comme si l'on pouvait faire croire à personne qu'un homme qui ne tient nul compte de ses devoirs envers vous se soucierait de justice envers moi. Voyez plutôt comme ce méchant homme est partout le même. Quand il était venu à Trézène et que les Trézéniens lui eurent donné droit de cité chez eux, il se prosterna devant Mnésias d'Argos (1) et, après avoir obtenu de lui le gouvernement de Trézène, il expulsa les citoyens, comme ils vous en témoigneront eux-mêmes : car c'est ici qu'ils vivent en exil. Et vous, ô juges, vous avez accueilli ces exilés, vous leur avez donné droit de cité chez vous, vous les avez fait participer à tous vos avantages. Vous vous souvîntes après plus de cent cinquante ans du service qu'ils vous avaient rendu lors de l'invasion du Barbare (2), et vous pensâtes que ceux qui vous avaient assistés dans le péril devaient, dans leur misère,

(1) Dans la longue liste des traîtres énumérés par Démosthène, *Cour.*, § 295, il figure sous le nom de Mnaséas d'Argos.

(2) Quand les Athéniens durent abandonner leur ville avant la bataille de Salamine, ceux de Trézène offrirent une généreuse hospitalité à leurs femmes et à leurs enfants (cf. Hérodote, VIII, 41 ; Plutarque, *Thémistocle*, 10). Ces faits se placent en 480 ; le présent procès fut donc plaidé après 330.

[θῆναι] ὑφ' ὑμῶν · οὗτος δὲ ὁ μιαρός, [ὁ δὴ] ἀφεὶς
[ὑμᾶς καὶ ἐ]κεῖ ἐγγραφ[εί]ς, οὔτε τῆς πολιτείας
[οὔτε τοῦ πλήθο]υς τῆς πόλεως οὐδὲν πε-
[φρόντικε πλέ]ον, ἄλ[λ' οὕτ]ως ὡμῶς τοῖς τῆς
25 [δεξαμένης α]ὐτὸν [ἐχρ]ήσατο ὥστε ...γα
.....το ἐν τῆι εκκλησία.....
..... τατα του.....

Col. XVI (p. 54 R.)

ραν δεδιώ[ς] .....ν..τ..τ..εν. Καὶ ταῦ-
τα <ὅτι ἀ>λη θῆ λέ[γω, ἀνα]γνώσεται ὑμῖν πρῶτον
μὲν τὸν νόμον [ὅσπερ] οὐκ ἐᾶι τοὺς μετοίκους
ἐξοι[κεῖ]ν ἐ[ν τ]ῶι πολέμωι, ἔπειτα τὴν Τροι-
5 ζη[νίων] μαρ[τ]υρίαν, πρὸς δὲ τούτοις τὸ
τῶν [Τροιζηνίων κοινὸ]ν ψήφισμα ὃ ἐψηφίσαν-
[το τῆι πόλει] τῆ[ι ὑμ]ετέραι, δι' ὃ ὑμεῖς αὐτοὺς
[ὑπεδέξασθε] καὶ [π]ολίτας ἐποιήσασθε. Ἀνά-
[γνωθι].

10 [ΝΟΜΟΣ] ΜΑΡΤΥΡΙΑ
[ΨΗΦΙΣΜ]Α

Λα[βέ μοι .....]ν τοῦ κηδε[σ(του)τ]οῦ αὐτοῦ
μ[αρτυρίαν .....] μὲν οὐσία..... ειλα..
πα..... α λειφ[θέ]ντα.....
15 αδ[ελφ.....] ξησ παν.ω.....
π..... ν Αντιγ[όναν
ε.....μα ετ
.....

Col. XVII (p. 54, 55 R.)

γθέντα καὶ ὃν [τρ]όπον ἐ[πιβεβο]ύλευκέν?]
μοι Ἀθηνογένης καὶ ὡς ὑμῖ[ν] π[ροδότης ηὕρη-
ται. Τὸν δή(ι) καὶ ἰδίᾳ πονηρὸν [καὶ τῆς πόλε-

L. 21. [ὁ δὴ] D. — L. 23. [οὔτε τοῦ πλήθο]υς W. — L. 24. πε[φρόντικε πλέ]ον W. Ensuite un blanc. — ομως Pap. — τοις ou τους Pap. — L. 25. [δεξαμένης α]ὐτὸν [ἐχρ]ήσατο W. — Col. XVI, l. 2. ταῦτα <ὅτι ἀ>λη θῆ λέ[γω W. Formule usitée. Dans l'interligne il y avait peut-être οτι. — L. 6. [Τροιζηνίων] R. — [κοινὸ]ν W. — L. 7. Complétée par D. — L. 8. Complétée par R. — L. 12. La syllabe του était répétée par erreur. — Col. XVII, l. 1. ἐ[πεβεβουλεύκει] R. — L. 2. προδότης R. — ηὕρηται D. — L. 3. Complétée par D.

être soulagés par vous. Ce misérable, au contraire, qui vous abandonna et se fit inscrire à Trézène, n'y tint pas plus de compte de la constitution ni du peuple de la ville, mais traita si rudement les hommes du pays qui l'avait accueilli, que.....
.....Et à preuve que je dis la vérité, le greffier vous lira, en premier lieu, la loi qui défend aux métèques d'émigrer pendant la guerre (1), ensuite la déposition des Trézéniens, enfin le décret public que les Trézéniens rendirent en faveur de votre ville, et à cause duquel vous les avez accueillis et leur avez donné droit de cité. Lis.

LOI. DÉPOSITIONS. DÉCRET.

Prends maintenant la déposition de son beau-père.....
.....

[Vous avez entendu] les faits, comment Athénogène me tendit un piège, et comme il se montra traître envers vous. Eh bien cet homme qui s'est conduit en fourbe dans sa vie privée et qui désespéra du salut de la ville, qui déserta le pays et chassa de leurs foyers ceux chez lesquels il avait émigré, vous le tenez devant votre tribunal et vous ne le châtierez pas ?

(Voici quel semble avoir été le sens général des lignes suivantes. Le plaideur conjurait les juges de rendre une sentence équitable et leur montrait les conséquences de leur verdict. Si vous condamnez Athénogène, il ne lui arrivera pas d'autre mal, disait-il, que de ne pas recueillir les fruits de sa fourberie ; si vous l'acquittez, vous me condamnez, moi, à une ruine complète.)

(1) On peut inférer de ce passage qu'Athénogène était métèque. Plus haut, col. II, l. 2, il est traité d'Égyptien.

ως τὴν σωτηρίαν ἀπελπίσαν[τα, καὶ τὴν χώραν
5 ἐγκαταλιπόντα καὶ παρ' οὓς ἐξ[ώκησεν.....
ἀναστάτους ποιήσαντα, [τοῦτον κρινόμενον
εἰληφότες οὐ κολάσ[ε]τε; Κ..... [ὦ ἄνδρες]
[δικασ]ταί, δέομαι ὑμῶν.....
...]με ἐκ[εῖ]νο σκεψαμέ[νους .....
10 ..... τα]ύτηι τῆι δίκηι.....
ιν ἐλθεῖν οὐ τον
ἐὰ]ν ἁλῶι, οὐδὲν πάσχω[ν
δε τοτ[ε] τα πα
δ'αν α[πο]φ[ε]υγηι μο
15 υμαι · ου γαρ αν δ
νουδε. ολλοστ
αν. . . αιαχ
ανδρ[ες δικ]ασται
ς εξ α[υτ]ων τ

Fr. 1. ος χρησαμενο[ς
τ]α πεπραγμεν[α
Fr. 2. αντησο
λεκεν αλλο
τα πεπονθεν τ
ων αναλωμ[ατων
Fr. 3. αλυσιτ
ο]φειλουσ[ι
οποτε απελυσεν
ω ανδ]ρες δικασται
ο]υδεις υ[μων
.....
.....μεντη

La place de ces trois fragments détachés est incertaine. Les deux lignes qui forment maintenant le fragment 1 avaient été collées par le marchand à la suite des onze lignes actuellement rattachées à la colonne XII. Henri Weil.

L. 4. D'abord αφελπισαν Pap. — Supplément de W. — L. 5. ἐξ[ώκησεν R. et B. — L. 6. D'abord ποιησοντα Pap. — L. 6. Complétée par W. Cf. *Contre Philippidès*, l. 180 : κρινόμενον λαβεῖν. — L. 11. οὐ τὸν [αὐτὸν κίνδυνον R. — L. 15. ἀπόλλ]υμαι R.

ALEXANDRE LE GRAND

DANS LE ZEND-AVESTA[1]

Le Zend-Avesta, tel que nous le possédons aujourd'hui, est visiblement une œuvre composite qui n'appartient pas toute à la même époque. On y a reconnu depuis longtemps une partie plus ancienne que tout le reste, les Gâthas. Ces hymnes mystérieuses, rédigées dans un dialecte plus archaïque et qui contiennent l'exposition poétique des principes du Zoroastrisme, sont le centre autour duquel s'est développé et s'est groupé le reste de l'Avesta. Toutes les autres parties du Nouvel Avesta, Vendidad, Yasna, Vispéred, Yashts, supposent l'existence des Gâthas, les invoquent par leur nom, comme la partie la plus sainte de la Révélation, en contiennent toutes des citations directes et, ce qui est plus caractéristique encore, des imitations (2).

Peut-on également établir une chronologie relative à l'intérieur du Nouvel Avesta? Jusqu'ici on n'a fait aucune tentative ferme de ce genre et l'on s'est contenté de considérer tel texte comme ancien ou comme moderne sur des impressions purement subjectives. Quant à dater aucun texte, même approximativement, c'est à quoi l'on ne pouvait même songer, faute de trouver dans l'Avesta aucune allusion historique claire qui pût fournir un point de repère chronologique. Je voudrais aujourd'hui signaler un passage qui, je crois, nous place sur un terrain historique et

(1) Lecture faite à l'Académie des inscriptions le vendredi 11 mars 1892.

(2) Voir notre traduction française du Zend-Avesta, vol. I, Introduction, pages XCVII-XCVIII.

permettrait de dater approximativement un des morceaux les plus importants du Nouvel Avesta.

Les chapitres IX, X et XI du Yasna forment un ensemble, connu sous le nom de *Hôm Yasht*, et consacré à la glorification de Haoma, le dieu-plante, l'équivalent iranien du Soma védique et dont l'offrande forme le centre du sacrifice zoroastrien. Le Hôm Yasht a souvent été étudié, mais surtout avec des préoccupations de mythologie comparée, parce qu'il contient une série de mythes et de personnages mythiques dont l'équivalent se retrouve dans les Védas. L'auteur ou plutôt le poète, — car le texte est écrit en une prose poétique dont le rythme rappelle de très près le çloka classique — après avoir célébré les saints qui ont connu le culte de Haoma jusqu'à Zoroastre, chante les louanges du dieu qui donne la force au guerrier, la fécondité aux femmes, la sagesse au pieux père de famille, puis il ajoute :

« Haoma a renversé ce Keresâni usurpateur qui s'était levé dans l'ambition de l'empire et qui disait : « Désormais le prê-« tre (1) n'ira plus à son gré par le pays enseigner la loi. » Il allait détruire toute prospérité, il allait abattre toute prospérité (2). »

Les mythologues n'ont point manqué de rapprocher ce Keresâni, renversé par Haoma, du Kṛiçânu des Védas, le gardien jaloux du Soma céleste. D'après les Védas, le Soma est apporté du ciel sur la terre par un aigle divin. Un archer lance sa flèche à l'aigle au moment où celui-ci dérobe la liqueur sacrée : cet archer est nommé **Kriçânu** (Rig. V, IV, 27, 3). On a donc fait de Keresâni un démon, ennemi de Haoma, qui empêche la pluie et la croissance des plantes (*Indische Studien*, II,314). Certainement la ressemblance est frappante entre **Kriçânu**, qui envie le Soma aux hommes, et **Keresâni**, l'ennemi de Haoma, et il ne serait pas impossible que, dans des périodes anciennes de la mythologie iranienne, Keresâni ait été en effet un démon et ait lutté contre Haoma dans les régions célestes, comme Kṛiçânu contre Soma.

(1) **Athravan,** le nom zend des Mages.

(2) **Haomô temcit yim Keresânim apakhshathrem nishâdhayat, yô raosta khshathrô-kâmya, yô davata : nôit mê apanm âthrava aiwishtish vereidhyê daiṅhava carât; hôvis pê vereidhinanm janât ni vispê vereidhinanm janât** (éd. Geldner).

Mais un fait certain, c'est que, dans le passage qui nous occupe, le nom de Keresâni, quel qu'ait pu être son rôle ancien, est appliqué par l'auteur, non pas à un personnage mythique, mais à un personnage purement humain, qui doit trouver place dans le cadre de l'histoire du Zoroastrisme telle que la tradition se la représentait. Nous devons donc nous demander quelle est dans l'histoire traditionnelle, — soit réelle, soit légendaire — du Zoroastrisme, la domination usurpatrice qui a pu un instant étouffer la religion de Zoroastre et qui, en se prolongeant, l'aurait anéantie.

Il y a dix ans, dans l'Introduction à ma traduction anglaise du Vendidad (1), j'avais émis l'hypothèse que Keresâni pourrait bien représenter le grand ennemi des Mages, l'auteur de la Magophonie, Darius, fils d'Hystaspe. Mais, quelque liberté que la tradition prenne avec l'histoire, elle ne pouvait aller jusqu'à faire de Darius un usurpateur passager, renversé par le triomphe du Magisme; et ce qui est plus probant encore, c'est qu'il n'est resté dans la tradition aucune trace de Darius et de ses haines anticlécales. La grande usurpation, la seule usurpation antireligieuse que la tradition connaisse, la seule à laquelle elle attribue la décadence de la religion et la destruction partielle de l'Avesta, c'est l'usurpation d'Alexandre le Roumi. Alexandre, venu du pays du Roum, c'est-à-dire de Grèce, tue le roi Dara, massacre les Mages et les grands, éteint nombre de feux sacrés, brûle une partie de l'Avesta. C'est là un point sur lequel la tradition n'a jamais varié ni hésité. Anquetil, au siècle dernier, faisait connaître cette tradition par des Rivayats modernes (2) : on la trouve dans les mêmes termes dans la vieille littérature pehlvie, dans le

(1) Zend-Avesta, Vendidad (IVe vol. des *Sacred Books of the East*), 1880, Introduction, p. 111, note.

(2) « Des vingt et un Nosks de l'Avesta, Iskander le Roumi fit traduire en roumi tout ce qui traitait d'astronomie ou de médecine et fit brûler le reste de l'Avesta (puisse l'âme d'Iskander en brûler dans l'enfer!), et quand il eut péri, les destours s'étant assemblés en conseil réunirent tout ce qu'ils avaient retenu de mémoire; ils écrivirent ainsi le texte complet du Yasht (Yasna), du Vispéred, du Vendidad, du Fravashi Yasht, du Petit Avesta, du Daroun, de l'Afrînagan, du Chidahi Vadjarkard et du Bundehesh. Ils n'écrivirent pas tout parce qu'ils ne se rappelaient pas tout ». (*Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XXXVIII, 216.)

Grand Bundehish (1), dans l'Ardâ Vîrâf (2), dans le Dînkart (3). Comme la littérature pehlvie, telle que nous la connaissons à présent, est presque tout entière post-sassanide (4), nous n'avons pas de témoignage formel de cette tradition datant de l'époque sassanide : mais il y a un livre sassanide, le Mînôkhard, qui la suppose toute formée. D'après le Mînôkhard (VIII, 29) les trois pires tyrans qui aient existé, les plus aimés d'Ahriman qui aurait voulu les rendre immortels, sont Zohâk, Afrâsyâb et Alexandre. Zohâk et Afrâsyâb, dans la légende zoroastrienne, sont antérieurs à Zoroastre, et, par suite, n'ont pu persécuter une religion qui n'était pas encore née : Alexandre est des trois le seul qui soit postérieur à Zoroastre; et s'il est déjà damné sous les Sassanides, c'est clairement qu'il était déjà chargé du grand crime que lui prête la tradition post-sassanide, qu'il était déjà l'adversaire en titre de la religion, l'Antechrist du Zoroastrisme.

Nous n'avons pas à nous demander si cette tradition est exacte historiquement, c'est-à-dire si réellement Alexandre a détruit l'Avesta, mais seulement à constater qu'elle est authentique et ancienne. Par là nous sommes conduits à nous demander si Keresâni, le seul usurpateur, le seul persécuteur du Zoroastrisme établi que connaisse la littérature originale, ne serait pas, sous un nom zend, identique à l'usurpateur, au persécuteur typique de la littérature dérivée. Admettons un instant cette hypothèse et les mots cités plus haut du Hôm Yasht : « Haoma a renversé ce Keresâni usurpateur qui s'était levé dans l'ambition de l'empire et qui disait : « Désormais le prêtre n'ira plus à son gré par le

(1) « Plus tard, sous le règne de Dârâ, fils de Dârâ, le Kaisar Alaksandar fondit d'Arûm, envahit l'Iranshehr, tua le roi Dârâ, détruisit toute la race royale, les Mages et les grands d'Iranshehr. Il éteignit nombre de feux sacrés, enleva le Zend de la Religion mazdéenne et l'emporta en Arûm, brûla l'Avesta même et divisa l'Iranshehr entre quatre-vingt-dix petits princes. »

(2) D'après l'Arda Viraf, I, 3-11, Alexandre le Rûmi, poussé par Ahriman, envahit l'Iran, tue son empereur, détruit la capitale, brûle l'exemplaire de l'Avesta-Zend, écrit en lettres d'or, que l'on gardait dans les archives d'Istakhar, massacre les juges, les prêtres, les sages, et est enfin précipité dans l'enfer.

(3) West, *Pahlavi Texts*, IV, p. xxxi, 91, 413.

(4) Le Bundahish et le Dînkart appartiennent à la fin du IXe siècle ou au commencement du Xe.

« pays enseigner la loi »; ces mots se traduisent historiquement : « Haoma a renversé l'usurpateur Alexandre, persécuteur de la religion des Mages. »

Cette interprétation de notre passage ne repose jusqu'à présent que sur des inductions historiques. Nous n'avons pas encore consulté la vieille tradition parsie. Demandons-lui à présent ce qu'elle sait de Keresâni. La traduction pehlvie de Yasna, qui représente la tradition sassanide, traduit Keresâni par un mot énigmatique *Kilisyâk*, que la traduction sanscrite de Nériosengh transcrit *Kilisyâka* et interprète par « Chrétien *(yeshâm prabodhas tarçâkadinis)*. Dans un manuscrit de Burnouf une glose encore plus moderne ajoute en marge *Firanji*, les Européens. M. Spiegel a supposé que la glose sanscrite repose sur une sorte d'étymologie populaire et sur l'assonance de **Keresâni** avec le nom du Christ (1). Mais la traduction Nériosengh n'est point faite sur le zend : elle est faite sur le pehlvi qui ne prête pas à cette assonance ; et d'ailleurs le nom du Christ est inconnu dans la littérature parsie qui ne connaît que le nom hébreu-musulman *Messiah*. Mais la traduction sanscrite nous donne une indication précieuse : elle nous apprend de quel côté la tradition cherchait Keresâni : or, ce n'est ni du côté de Touran, d'où est venu Afrâsyâb, ni du côté de Babylone, d'où est venu Zohâk, c'est du côté des pays chrétiens, c'est-à-dire du côté de l'Europe, de l'Occident. Nériosengh n'est pas isolé : ce mot *Kilisyâk*, qui traduit Keresâni dans la vieille traduction pehlvie, nous le retrouvons dans la littérature pehlvie du moyen âge appliqué aux Roumis, c'est-à-dire aux chrétiens byzantins (2). Si le mot désigne les Roumis à l'époque de l'empire grec chrétien, l'original zend qu'il représente a dû désigner les Grecs anciens à l'époque antérieure; c'est ainsi que par une assimilation régressive, le nom de *Roumi*, qui désignait d'abord les Byzantins, a été plus tard reporté à Alexandre. L'interprétation traditionnelle de Keresâni nous ramène donc par une voie indirecte tout près de la conclusion où l'induction historique nous avait conduit : pour elle, *Keresâni est un Grec*. Le Bahman

(1) *Commentar über das Avesta*, II, 103.

(2) Le Bahman Yasht, III, 3, fait venir les *Kilisyâk* du pays de *Salm*, c'est-à-dire de Roum; au § 8, il les appelle directement *Arûmâyik*, « roumis ».

Yasht, apocalypse pehlvie du temps des croisades, nous y ramène expressément : passant en revue les rois bienfaiteurs et restaurateurs de la religion, il met en tête des restaurateurs « les rois Arsacides qui chassent du monde l'hérésie qui y dominait et détruisent l'impie Alexandre, le *Kilisyâk* » (1). La tradition a donc conservé un souvenir direct que Keresâni était Alexandre, et notre hypothèse de l'identité de Keresâni et d'Alexandre sort du cercle de l'induction pure pour entrer dans le domaine des faits traditionnels. Quelles en seront les conséquences ?

Si Keresâni est Alexandre, notre passage sera postérieur à la mort d'Alexandre, et plus exactement à la chute de la domination grecque ; car cette domination a survécu dans l'Iran de près de deux siècles à son fondateur, et ce n'est que vers l'an 140, après les victoires de Mithridate le Grand, le véritable fondateur de l'empire arsacide, que l'Iran a été définitivement affranchi des Grecs. Mais notre texte suppose, il me semble, non pas seulement la chute des Grecs, mais aussi la restauration de la religion, ce qui nous force à descendre bien plus bas encore que l'an 140. Le triomphe des Arsacides ne fut pas le triomphe immédiat du zoroastrisme, et l'hellénisme resta à la mode bien longtemps après la chute du joug hellénique. La renaissance zoroastrienne qui ne devint pleine et entière que quand elle eut trouvé son Constantin dans Ardechir, et dont l'on fait honneur pour cette raison aux Sassanides, commença pourtant bien avant eux. Nous savons à présent, par le Dînkart, que la première tentative de reconstitution de l'Avesta fut l'œuvre d'un prince arsacide : le texte de Bahman Yasht, que nous venons de citer, le constate sans donner le nom du prince : le Dînkart le nomme, c'est Valkash, c'est-à-dire Vologèse. Il y a quatre et peut-être cinq princes qui ont porté ce nom : les trois ou quatre derniers ont régné d'une façon plus ou moins éphémère dans les dernières convulsions de l'empire parthe : le premier, qui fut un contemporain de Néron et de la chute de Jérusalem, est celui qui se présente le mieux dans l'histoire

(1) Khudâyîhî Ashkânânîhâ man jût rastakîh bût min gêhân barâ barêt u zagî darvand Skandgarî kilisyâkîh min danâ dîn barâ afsîhêt min gêhân avîn u apadtâk ozalûnêt (II, 19 ; cf. West, *Pahlavi Texts*, I, 200).

avec les traits que l'on attend d'un réformateur religieux. Il étonna ses contemporains par l'originalité d'une politique de clémence, par une amitié et une confiance envers ses frères dont les rois parthes n'avaient pas encore donné l'exemple et on voit par Tacite que son frère Tiridate était un mage. Nous concluerons donc que notre passage, et par suite l'ensemble du Hôm Yasht qui offre une unité trop parfaite pour être scindé, est postérieur au moins à la chute de la domination grecque, c'est-à-dire à l'an 140 avant notre ère, et peut-être à la première restauration officielle du zoroastrisme, c'est-à-dire aux environs de l'an 60 de notre ère.

Quelle que soit de ces deux dates celle à laquelle on s'arrête, une conclusion importante en suit, c'est qu'au milieu de la période parthe on écrivait encore le zend et que notre Avesta contient des textes qui datent de cette époque. Il n'est pas impossible en partant de ce point de repère d'établir les jalons d'une chronologie relative dans une partie de l'Avesta. Si nous cherchons la place du Hôm Yasht dans l'ensemble de la littérature avestéenne et en particulier de la littérature similaire, celle des Yashts, c'est-à-dire des textes semi-épiques consacrés à la glorification des diverses divinités, nous y trouvons une expression énigmatique qui, d'une façon moins précise et sans permettre d'arriver à une date absolue, prouve pourtant d'une façon nouvelle et toute différente l'âge récent de ce Yasht dans l'ensemble de la littérature des Yashts. On y fait l'éloge de ceux qui offrent à Haoma du **gava-irista,** littéralement « ce qui est mêlé à la viande » (**yase tê bâdha... gava-iristahê bakhshaitê**) : « tu rends maint homme plus prospère et plus sage ; l'homme qui te donne, ô Haoma, l'offrande de bœuf et celles qui suivent. » Le pehlvi a : *gôsht-gûmîkht* (N.*gosamçlishtam*) *Arshûkt* « ce qui est uni à la viande, c'est-à-dire *Arshûkht* ». *Arshûkht* est le zend **Arshukhdha** « parole droite », c'est-à-dire l'Avesta récité comme il faut (v. Y. XVI, 1, note) : or une formule qui est de style dans les Yashts nous montre l'**Arshukhdha** comme dernier terme d'une série d'offrandes dont **gao** est le premier terme : **haoma yô gava** baresmana hizvô-daṇhaṇha mâthraca vacaca shyaothnaca zaothrâbyasca **arshukdhaêibyasca vâghzhibyô** « le *Haoma avec la viande,* le Baresman, la sagesse de la langue, le texte divin, la parole.

les actes, les libations et les *paroles droites* » (Yt. V, 17 et *passim*). Cette énumération, qui est un abrégé de tout le sacrifice zoroastrien, commence par Haoma et la viande et termine par *Arshûkht*. Haoma étant dans notre passage hors de cause, puisqu'il est l'objet même du culte, le sacrifice comprendra toutes les offrandes depuis **gava** jusqu'à **arshukhdha** : notre phrase revient donc à dire : « celui qui t'offre l'offrande de viande et celles qui suivent dans l'énumération des Yashts ». L'emploi dans un morceau métrique d'un renvoi technique de cette nature prouve que l'auteur du Hôm Yasht avait devant les yeux une littérature de Yashts ; et par suite, nous pouvons ranger chronologiquement dans l'ordre descendant les Gâthas, une série de Yashts, le Hôm Yasht, ce dernier appartenant au plus tôt au milieu ou à la seconde moitié de la période parthe.

JAMES DARMESTETER.

INSCRIPTIONS DE SAMOTHRACE

M. Charles Champoiseau, ministre plénipotentiaire, chargé d'une mission dans l'île de Samothrace pendant l'été de 1891, a bien voulu nous communiquer les photographies et estampages d'inscriptions qu'il a recueillis au cours de cette mission et nous en confier la publication. Nous lui adressons tous nos remerciements ainsi qu'à ses dévoués collaborateurs M. Letaille et M. le docteur Phardys.

1. Petit fragment de marbre trouvé aux environs immédiats de la *Victoire*. Estampage.

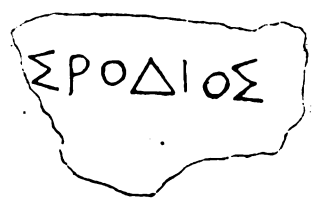

M. Champoiseau suppose que ce fragment faisait partie de la signature de la *Victoire* ; il confirmerait ainsi l'attribution de ce chef-d'œuvre à l'école Rhodienne, déjà proposée pour des motifs de style. Toutefois il n'est pas impossible que le fragment appartienne simplement à un décret de proxénie.

2. Stèle brisée des deux côtés. Bons caractères du IIIe siècle (?) (Σ à branches divergentes, O et Ω petits, etc.). Estampage.

. . . . . Α . . . . ΛΗΤΑΙΓΑΡΑ
ΟΛΕΩΣ
ΣΕΝΤΥΓ

ΣΑΙΝΟΥΜΗΝΙΟΝ
5 ΕΝΟΣΤΗΝΕΥΝΟΙΑΝ
ΕΤΕΧΟΝΤΑΓΑΝΤ

(Blanc de deux lignes).

ΝΤΟΣΕΙΓΕΝΕΓΕΙΔΗΣΕΙΡΑΚΟΣΦΙΛΟΣΩ
ΟΣΔΙΑΤΕΛΕΙΚΑΙΧΡΕΙΑΣ
ΙΣΕΝΤΥΓΧΑΝΟΥΣΙΤΩΜΓΟΛΙΤΩΝ
10 ΚΟΝΙΣΧΟΜΑΧΟΥΑΙΤΩΛΟΝΕΓΜΕΣΑΤΑ
ΓΟΛΙΝΚΑΙΕΙΝΑΙΑΥΤΟΜΓΡΟΞΕΝ
ΛΛΟΙΓΡΟΞΕΝΟΙΑΝΑΓΡΑΨΑΙΔΕΤΟΔ

(Blanc de deux lignes).

ΑΝΤΙΦΩΝΤΟΣΕΙΓΕΝ . . . . . ΡΙΧΑΣ
ΥΜΕΝΟΣΔΙΑΤΕΛΕΙΚΑΙ . . ΕΙΑΣΓΑΡΕΧΟΜΕ
15 ΥΣΙΤΩΜΓΟΛΙΤΩΝΕ . ΗΦΙΣ . ΑΙΤΩΙ
ΣΟΙΤΑΙΟΥ . ΕΥΝ . . . . . ΝΤΗΣΕΙΣ
. . . . . ΤΩΝΩΓΚΑΙ

Cette suite de décrets de proxénie n'est malheureusement pas susceptible d'une restitution tout à fait rigoureuse en raison de l'impossibilité de déterminer l'étendue des cassures latérales du marbre, surtout à droite.

. . . . . Α . . . . ΑΗΤΑΙΓΑΡΑ
. . . . . π]όλεως [χρείας παρεχόμενος]
. . . . τοῖ]ς ἐντυγ [χάνουσι τῶμ πολιτῶν]
[ἐπαινέ]σαι Νουμήνιον . . . . . [διατελεῖ]
5 [παρεχόμ]ενος τὴν εὔνοιαν . . . . . [εἶναι αὐτὸμ]
[πρόξενον μετ]έχοντα πάντ[ων ὧγ καὶ οἱ ἄλλοι πρόξενοι]

[Ὁ δεῖνα . . .] ντος εἶπεν · Ἐπειδὴ Σείρακος φίλος ὢ[ν καὶ ἀγαθὸς τὴν πόλιν]
[φιλοτιμούμεν]ος διατελεῖ καὶ χρείας
[παρεχόμενος τ]οῖς ἐντυγχάνουσι τῶμ πολιτῶν [. . . ἐπαινέσαι]
10 [Σείρα]κον Ἰσχομάχου Αἰτωλὸν ἐγ Μεσατα (?) [. . . εὐνοίας ἕνεκεν]
[τῆς εἰς τὴν] πόλιν καὶ εἶναι αὐτὸμ πρόξεν[ον μετέχοντα πάντων]
[ὧγ καὶ οἱ ἄ]λλοι πρόξενοι · ἀναγράψαι δὲ τόδ[ε τὸ ψήφισμα ἐν στήλῃ λιθίνῃ]

['Ο δεῖνα] 'Αντιφῶντος εἶπεν · 'Ε[πειδὴ Τ]ριχᾶς [Οἰταῖος . . . τὴν πόλιν]
[φιλοτιμο]ύμενος διατελεῖ καὶ [χρ]είας παρεχόμε[νος . . . . τοῖς]
15 [ἐντυγχάνο]υσι τῶμ πολιτῶν ἐ[ψ]ήφισ[θ]αι τῶι [δήμωι ἐπαινέσαι]
[πάντας τοὺ]ς Οἰταίου[ς] εὐν[οίας ἕνεκε]ν τῆς εἰς [τὴν πόλιν καὶ εἶναι]
[αὐτοὺς προξένους μετέχοντας πάν]των ὧγ καὶ [οἱ ἄλλοι πρόξενοι]

L. 8. Il semble qu'il n'y avait rien d'écrit après χρείας.

L. 10. Σείρακος, nom nouveau. Μεσατα (pour Μεσαταίων?) localité inconnue à rapprocher du promontoire Μεσάτη (Ionie) et de la ville de Μεσάτις (Achaïe).

L. 13. Pour Τριχᾶς, cf. Dittenberger, *Sylloge*, n. 184, l. 2.

L. 16. Pour des exemples de proxénie décernés à une cité tout entière, voir Dittenberger, n°s 322-3.

M. Conze restitue un peu différemment un fragment très mutilé d'un décret analogue (*Reisen auf den Inseln des Thrakischen Meeres*, Hanovre, 1860, p. 66) : χρείας παρεχόμενος διατελεῖ καὶ κοινῇ [τῇ πόλει] καὶ τοῖς ἐντ[υγχάνουσιν αὐτῷ] τῶμ πολίτων. Dans nos décrets il n'y a certainement pas de place pour αὐτῷ, mais on peut hésiter au sujet du membre de phrase καὶ κοινῇ τῇ πόλει, qu'on pourrait à la rigueur loger dans la lacune à la fin de la l. 14.

3. Stèle de marbre blanc à veinules bleuâtres. H. 0^m50. L. 0^m45. Épaisseur 0^m12. En bas et derrière, traces de fixation sur une base solide ; la partie supérieure est enlevée par une cassure ancienne. Sur la façade antérieure, un dessin gravé représentant la porte et une partie de la muraille d'un édifice de style dorique, sans doute l'un des temples de Paléopolis, en avant, deux mâts autour desquels s'enroule une banderolle et qui soutenaient peut-être un auvent. Sur les vantaux de la porte, traces de figures très effacées. Les inscriptions sont gravées sur les faces latérales.

Nous avons reçu de ce curieux monument, outre l'estampage de M. Champoiseau, un croquis et une transcription dus à M. le docteur Phardys. Le dessin ci-après est une réduction photographique d'un calque pris sur l'estampage.

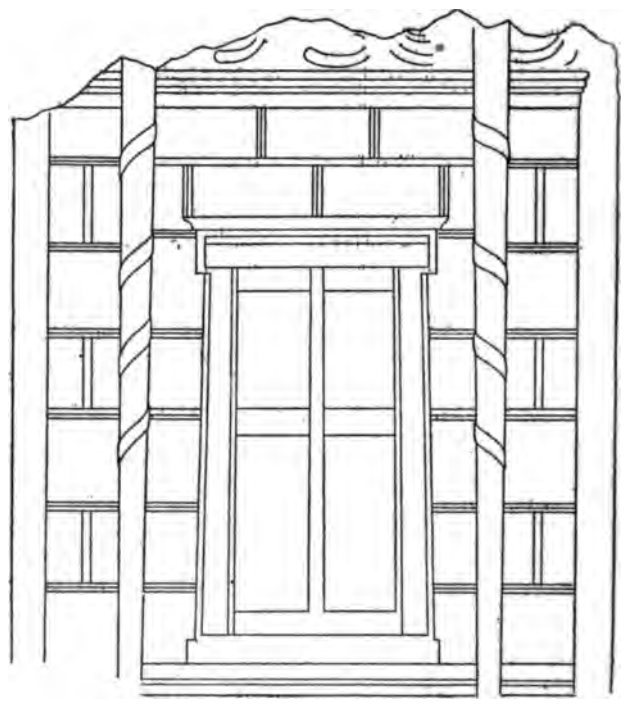

Côté gauche.	*Côté droit.*
ΕΓΙΒΑΣΙΛΕ	. . ΙΙVIV
ΩΣΔΗΜΟ	ΛMILV . .
ΚΛΕΙΟΥΣ	. AB . JJV .
ΤΟΥΓΥΘΟ	[Pa]MPHILV[s]
5 [γ]ΕΝΟΥΣ	. YME 5
. ΡΑΛΛ . Ν	[ε]ΓΙΒΑΣΙΛΕ[ως]
[μ]ΥΣΤΗΣ	[Δη]ΜΟΚΛΕΙΟΥ[ς
ΕΥΣΕΒΗΣ	[το]ΥΠΥΘΟΓ[ενους
. . . ΛΕ . .	. YΛΛΟ . .
10 [μ]ΥΣΤΟΥ	. . . ΝΗΣΙΟΣ 10
[ι]ΕΡΟΥ . .	[μ]ΥΣΤΗΣΕΥ
. ΑΝΕΙ . . .	[σε]ΒΗΣ
. ΤΩΝ . . .	. . Τ(?)ΤΙΝΑΣ .
. . . ΓΥΘ	[Δ]ΙΟΓΕΝΟΥ[ς]
15	[ο]ΙΜΥΣΤ[αι] . . 15

. . . . . [Αν]ΔΡΟΜΑ[χος
. . . . . ΑΤΕΡΟΥ
[δ]ΗΜΗΤΡΙ[ος [α]ΠΟΛΛΩΝ[ιος
. . . . [μ]ΗΝΟΦΑΝ[ους
[μ]ΥΣΤΗΣΕΥΣΕ[βης 20
.
.
.
ΕΠΙΒΑΣΙΛΕ[ως
Δημ]ΟΚΛΕΙΟΥ[ς
το]ΥΠΥΘΟ[γενους

Listes d'initiés sous le « Roi » Démoclès, fils de Pythogénès.

4. Stèle de marbre, de forme trapézoïdale, avec une moulure la partie supérieure. Photographie.

ΘΕΟΙ

ΒΑϹΙΛΕΥΟΝΤΟϹϹΑΒΕΙΝΟΥΟΙΔΕ
ΑΘΗΝΑΙΩΝΕΜΥΗΘΗϹΑΝ
ΟΑΠΑϹΤΕΩϹϹΤΡΑΤΗΓΟϹΑΘΗΝΑΙΩΝΤΩΝ
ΕΝΙΜΒΡΩϹΩΚΡΑΤΗϹΑΡΧΕΛΑΟΥΠΕΙΡΑΙ
ΕΥϹ

ΦΙΛΟΚΡΑΤΗϹΟΚΑΙΕΙϹΙΔΩΡΟϹΦΙΛΟ
ΚΡΑΤΟΥϹΟΗΘΕΝ (1)
ΑϹΚΛΗΠΙΑΔΗϹΜΗΝΟΔΩΡΟΥΦΛΥΕΥϹ
ΕΥϹΧΗΜΩΝΧΡΥϹΕΡΩΤΟϹΠΕΙΡΑΙΕΥϹ
ΚΟΡΝΗΛΙΟϹΑΔΕΙΜΑΝΤΟϹΑΝΑΦΛΥϹΤΙΟϹ
ΚΟΡΝΗΛΙΑΑΛΕΞΑΝΔΡΑΚΟΡΑΔΕΙΜΑΝΤΟΥ · ΘΥ
ΚΟΡΝΗΛΙΑΦΙΛΟΤΡΟΦΟΝΕΞΑΖΗΝΙΕΩΝ
ϹΩΤΑϹΒΟΤΡΥΟϹΔΑΙΔΑΛΙΔΗϹ
ΕΠΟΠΤΑΙ
Π · ΕΡΕΝΝΙΟϹΛΕΟΝΤΕΥϹΑΖΗΝΙΕΥϹ
ΚΛΑΡΟϹΚΛΑΡΟΥΑΙΞΩΝΕΥϹ
ΙΟΥΛΙΟϹΕΡΜΙΠΠΟϹ

1) Un N changé en M.

Dans une couronne de laurier :

Θεοί.
Βασιλεύοντὸς Σαβείνου οἵδε
Ἀθηναίων ἐμυήθησαν.
Ὁ ἀπ' ἄστεως στρατηγὸς Ἀθηναίων τῶν
5 ἐν Ἴμβρῳ Σωκράτης Ἀρχελάου Πειραι-
εύς
Φιλοκράτης ὁ καὶ Εἰσίδωρος Φιλο-
κράτους Ὀῆθεν
Ἀσκληπιάδης Μηνοδώρου Φλυεύς
10 Εὐσχήμων Χρυσέρωτος Πειραιεύς
Κορνήλιος Ἀδείμαντος Ἀναφλύστιος
Κορνηλία Ἀλεξάνδρα Κορ(νηλίου) Ἀδειμάντου θυ(γάτηρ)
Κορνηλία Φιλοτρόφον (1) ἐξ Ἀζηνιέων
Σωτᾶς Βότρυος Δαιδαλίδης.
15 Ἐπόπται
Πό(πλιος) Ἐρέννιος Λεοντεὺς Ἀζηνιεύς
Κλάρος Κλάρου Αἰξωνεύς
Ἰσύλιος Ἑρμιππος.
Θεοῖς μεγάλοις Σαμόθρᾳξι

Liste des initiès athéniens sous le « Roi » Sabinus. L'inscription paraît être de la deuxième moitié du IIe siècle après J.-C. Un Ἀσκληπιάδης Μηνοδώρου Φλυεύς (l. 9) figure comme éphèbe dans un catalogue de l'an 156 (C. I. A. III, n° 1121, l. 68).

Les ἐπόπται sont à Samothrace, comme à Éleusis, les initiés au deuxième degré. Ce mot s'était déjà rencontré sur les inscriptions de Samothrace (C. I. G. 2158 ; C. I. L. III, 718 ; Conze, *Untersuchungen*, I, 40, n° 3, etc.), et l'on ne comprend pas pourquoi

(1) Ce nom, dont la lecture est certaine, est d'une physionomie singulière, même pour une affranchie. On ne l'avait pas rencontré jusqu'à présent.

certains savants ont soutenu que la dénomination μύστης εὐσεβής à Samothrace équivaut à ἐπόπτης (1).

On remarquera l'expression ὁ ἀπ' ἄστεως στρατηγὸς Ἀθηναίων τῶν ἐν Ἴμβρῳ (l. 3-4). Elle prouve : 1° qu'encore à la fin du IIe siècle, Imbros était une clérouchie athénienne dépendant d'Athènes; 2° que le chef de cette clérouchie, le stratège d'Imbros (mentionné ici pour la première fois), était un fonctionnaire envoyé d'Athènes et non pas élu par les clérouques; la même observation doit s'appliquer sans doute au στρατηγὸς ἐπὶ Λῆμνον et aux magistrats analogues de Scyros. Comparez d'ailleurs Aristote, *Rép. ath.* 62 : ὅσαι ἀποστέλλονται ἀρχαὶ εἰς Σάμον ἢ Σκῦρον ἢ Λῆμνον ἢ Ἴμβρον.

5. Gros caractères irréguliers. Estampage.

ΚΑΥΝΙ [οι ou ων)
ΜΥΣΤΑΙ
ΕΥΣΕΒΙΣ
ΑΘΗΝΑΙΣ
ΠΕΡΔΙΚΑΣ
ΑΝΔΡΟΜΑΧΟΣ
φ]ΙΛΑΡΓΥΡ[ος

Cette inscription nous avait déjà été communiquée avec quelques inexactitudes par M. Contoléon (*Revue*, IV, 299, n° 4).

6. Plaque de marbre brisée. Estampage.

[Πρ]ΑΞΩΝ (?) (2)
[Φ]ΙΛΙΓΓΕΥΣ
T · L · M · PI//
VALERIES · M

ΧΙΩΝ
ΜΥΣΤΑΙΕΥΣΕ
ΒΕΙΣ ΝΥΜΦΟΔ
ΩΡΟ[ς]ΝΥΜΦΟΔ[ώρου]

(1) Cf. les articles *Cabiri* et *Eleusinia* dans le *Dictionnaire des antiquités* (II, 765 B; III, 557 B).

(2) Les deux premières lettres sont certaines; on ne saurait donc songer ni à [Ι]ΑΣΩΝ ni à ΑΕΩΝ.

Ces *graffiti* d'initiés sont évidemment indépendants les uns des autres et appartiennent même à des époques différentes. A la l. 3, M. P I est sans doute pour *Mystes pius* (cf. C. I. L. III, p. 713 suiv.) et à la ligne suivante la sigle M se prête à une interprétation analogue. T. L. peut être pour *Titi libertus,* mais quant à *Valeries* mon embarras est grand. Serait-ce un ethnique pour *Valeriensis?* est-ce un nom de femme?

Le portefeuille de M. Champoiseau comprend encore un assez grand nombre de fragments analogues, listes de proxènes, de *théores* ou d'initiés, mais pour la plupart tellement effacés que tout essai de restitution serait illusoire. En voici quelques échantillons :

1° ΙCΙΔΩΡΟΥ | ΠΕΡΙΝΘΙΟΙ | ... ΟΙΚΛ. 0. A droite : ΑΓΑ | ΕΠΙΒΑΣΙΑ [εως] | ΜΥΣΤΗ | ΤΡΙΑΔΟ

2° ΘΕΟΔΩΡΟ[ς

3° ΚΟΛΟΦΩ [νιοι] | ΕΝΕ... (cf. Conze, *Reisen auf den Inseln des Thrak. Meeres*, p. 18 et 65).

4° [Ασκ] ΛΗΠΙΑΔΗ[ς]...

5° ΣΥΜΑΧΟ | ... [Α]ΠΟΛΛΟΔΩ[ρος?] | ...

6° [ἀγαθῇ τ] ΥΧΗΙ (cf. Conze, *Unters.* I, p. 11).

7. Grands caractères extrêment effacés. Estampage.

. . . . . O . . . . . .
[Λευ] ΚΙΟΝΙΟΥΛΙΟΝ
[Κ]ΑΙΣΑΡΑ[σ]ΤΡΑΤΗ[γον]
[α]ΝΘ[υπ]ΑΤΟΝ
[ρ]ΩΜΑΙΟΝ

Dédicace à *L. Julius L. f. Caesar praetor pro consule.* (Pour στρατηγὸς ἀνθύπατος = *praetor pro consule,* cf. *Bull. Corr. hell.* IX, 380.) Cette dédicace s'adresse évidemment à un gouverneur de province, très probablement de Macédoine. Aucun personnage du nom de L. Julius Cæsar ne figurait jusqu'à présent dans les fastes de cette province dressés par Zumpt (*Commentationes Epigraphicae,* t. II). Il s'agit, à mon avis, de L. César qui fut consul en l'an 90 avant J.-C. et qui a dû être préteur au moins trois ans auparavant. Son gouvernement de Macédoine se place donc dans

la lacune considérable que présentent les fastes entre M. Minucius Rufus (110-108) et C. Sentius Saturninus (92-89). Le pouvoir proconsulaire attribué à ce préteur ou ancien préteur est un fait insolite, mais non sans analogie, qui s'explique sans doute par l'état agité de la province.

Théodore Reinach.

PSELLUS SUR LA GRANDE ANNÉE

Dans la Διδασκαλία παντοδαπή (*Omnifaria doctrina*) de Michel Psellus, se trouve un chapitre qui porte le n° 125 dans l'édition de Fabricius (1) et dont voici la traduction d'après la vulgate :

« *D'où l'on peut, par les démonstrations des Hellènes, connaître la fin du monde.* »

« Sur le dernier jour et la dernière heure [du monde], personne ne sait rien, suivant la parole de l'Évangile, si ce n'est le Père et son Fils coéternel et le Saint-Esprit qui procède du Père. Mais les Hellènes se sont efforcés d'arriver à cette connaissance, par de vaines démonstrations. »

« Saturne accomplit sa plus grande période en 265 ans, Jupiter en 27 (2), Mars en 284, le Soleil en 1461, Vénus en 1151, Mars en 488 (3), la Lune en 25, et la période cosmique embrasse 1,753,200 ans, après lesquels tous les astres [errants] se rencontrent au 30° du Cancer ou au 1° du Lion : alors arrive le déluge universel. Selon les plus petites périodes des astres, ont lieu les déluges particuliers ; chaque planète a, en effet, une grande année, une moyenne et une moindre. »

Des nombres que donne Psellus dans ce chapitre, ceux qui

(1) Tome V de la *Bibliotheca græca*, édition de 1712. Le texte donné par Fabricius a été reproduit dans la *Patrologie* de Migne. — *Voir*, sur l'ouvrage en question, les XLII *Chapitres inédits et complémentaires*, publiés par M. Ruelle dans l'*Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France*, 1879. — J'indique ci-après quelques corrections d'après le ms. de la Bibliothèque nationale 2087, où le chapitre traduit porte le n° 161.

(2) Ms. de Paris : כז = 427, leçon à adopter.

(3) Ms. de Paris : מ = 480. — La leçon de Fabricius, מד, provient d'une dittographie avec l'article ד, qui suit.

représentent les périodes attribuées aux planètes peuvent seuls avoir un intérêt historique. Celui qu'il fixe pour la grande année et qui est le produit de 1461 par 1200 ans, au lieu d'être, comme il faudrait, le plus petit multiple commun des sept périodes planétaires, appartient à une tradition sans valeur scientifique; en la rapportant, le polygraphe byzantin s'est d'ailleurs mis en contradiction avec la doctrine stoïcienne qu'il relatera plus fidèlement dans son chapitre CXIX (Fabricius), et d'après laquelle le concours des planètes au signe du Lion doit entraîner l'embrasement du monde (grand été) et non le déluge universel (grand hiver); pour ce dernier, il fallait, croyait-on, que le concours eût lieu au point du ciel diamétralement opposé.

On a pu remarquer cependant que le nombre 1461, qui figure comme facteur dans la durée de la grande année, est précisément celui qui est assigné à la période du soleil. Or il ne peut y avoir aucun doute sur la signification véritable de ce nombre; il représente la durée, en années vagues égyptiennes de 365 jours, de la célèbre période sothiaque, qui était supposée ramener le lever de Sirius au premier jour de l'année vague. Quoique cette période n'ait probablement pas une antiquité aussi reculée que celle qu'on lui attribue assez souvent, elle n'en est pas moins incontestablement plus vieille que la science grecque. Comme d'ailleurs Hipparque en a reconnu l'inexactitude et qu'à sa suite, Ptolémée l'a également mise de côté, il semblerait que Psellus ait recueilli une tradition plus ancienne. Il faut même remarquer que, si l'on se place au point de vue grec pour le problème de la grande année, c'est-à-dire du retour des sept planètes à une même longitude, la période sothiaque n'a nullement à intervenir, puisqu'elle correspond à une détermination d'année civile, dont les phénomènes célestes doivent nécessairement rester indépendants. Le nombre donné par Psellus pour la grande année a donc, sans doute, une origine égyptienne, d'ailleurs plus ou moins ancienne.

Parmi les durées qu'il assigne aux autres périodes planétaires, en est-il qui aient la même origine? On doit le nier, en ce qui concerne les cinq petites planètes, pour lesquelles il n'y a pas de concordance entre ces durées, si elles sont exprimées en années vagues, et les révolutions effectives; les nombres compliqués dont il s'agit ne correspondent d'ailleurs à aucune des données de la

tradition primitive ; ils appartiennent incontestablement à une époque déjà avancée de la science grecque et ils auront été substitués dans les sources copiées par Psellus à des nombres plus grossiers, ne contenant que les facteurs de 1200.

Pour la Lune, le cas est tout différent ; 25 années égyptiennes de 365 jours font, en effet, à une heure près, 309 mois lunaires ; si Ptolémée, qui se sert de l'année égyptienne pour ses tables, a expressément noté cette concordance, elle a, sans aucun doute, été connue bien avant lui, et probablement remarquée par les Égyptiens, même avant l'invention de la période sothiaque.

Quant à la discussion des nombres afférents aux cinq petites planètes, elle ne peut se faire utilement, avant de contrôler leur exactitude. Or ce contrôle nous est permis, grâce à un fragment inédit d'une lettre de Psellus sur le même sujet, fragment qui se trouve dans le manuscrit Y-III-12 de l'Escurial, f° 71. Dans ce texte, en effet, non seulement nous retrouvons les mêmes nombres pour les cinq petites planètes que dans la Διδασκαλία παντοδαπή (en prenant les leçons du *Parisinus* 2087), mais chacun se trouve accompagné de deux autres qui permettent des vérifications. Cependant, cette fois, Psellus n'assigne aucune durée précise à la grande année ; il se contente d'indiquer comment, en principe, il faudrait la calculer ; d'autre part, pour la Lune, au lieu de donner le nombre 25, il en marque un beaucoup plus élevé. Enfin, pour le Soleil, une lacune du manuscrit de l'Escurial ne permet pas d'affirmer avec certitude que Psellus ait reproduit le nombre 1461 de la Διδασκαλία παντοδαπή ; en tout cas, s'il l'a fait, comme il est probable, ce peut être de mémoire. On est donc porté à conclure que le polygraphe byzantin a, en réalité, utilisé pour le chapitre cxxv de son grand ouvrage, deux sources bien distinctes ; que, pour sa lettre sur le même sujet, il n'avait plus sous les yeux que l'une d'elles, représentant la tradition de la véritable science astronomique grecque, tandis que l'autre était empruntée aux débris des doctrines égyptiennnes.

Après avoir reproduit le texte inédit, que je viens d'annoncer, j'ajouterai quelques explications complémentaires.

Περὶ τοῦ μεγάλου ἐνιαυτοῦ τοῦ σοφωτάτου Ψελλοῦ.

Λέγουσιν οἱ τὰ Ἑλλήνων φιλοσοφήσαντες, ὡς ἀϊδίου οὔσης <τῆς> τοῦ παντὸς κινήσεως, ἀϊδίων δὲ καὶ τῶν ὀκτὼ οὐρανίων περιόδων ὑπαρχουσῶν, καὶ τούτων μέτρα πεπερασμένα ἀεὶ ποιουμένων, ἀπὸ τῶν αὐτῶν τε καὶ ἐπὶ τὰ αὐτὰ ἀποκαθιστάμενων, περιόδοις τε ὡρισμέναις εὐτάκτως χρωμένων, εἶναι δεῖ καὶ τὴν ὅλην μίαν περιόδον τὴν πάσας περιέχουσαν τὰς ὅλας περιόδους, ἣν ἀριθμὸς τέλειος περιλαμβάνει καὶ ἐν ᾗ τὰ πασῶν τῶν περιόδων συμπεραν-θέντα τέλη κατά τε πλάτος καὶ μῆκος καὶ βάθος κεφαλὴν μίαν ἀπολαμβάνει. Ταύτην δὴ οὖν ὅλην τὴν ἀρίθμησιν καὶ κεφαλαίωσιν τῶν μέτρων, ἐνιαυτὸν καλοῦσι συμπεπληρωμένον ἐκ πάντων τῶν οὐρανίων ἀριθμῶν · προσήκει δὲ οὗτος τῇ κυκλοφορίᾳ τοῦ οὐρανοῦ, διότι συνείληφεν αὐτοῦ τοὺς ὅρους. Ληπτέον δὲ αὐτὸν ἀπὸ τῶν μαθηματικῶν ἐφόδων · τοῖς γὰρ ἐκ τῶν κανόνων καὶ τῶν ζ ἀστέρων ἐμπείροις ὑπάρχουσι, ῥᾴδιον εἰδέναι τάς τε σμικρὰς αὐτῶν ἀποκαταστάσεις καὶ τὰς μείζονας. Εἰσὶ δὲ Κρόνου μὲν ἔτη σξε, κύκλους διαμείβοντος θ, ἀνατολὰς δὲ ποιουμένου σνς. Διὸς δὲ ἔτη υκζ, ὧν κύκλοι μὲν λς γίνονται, ἀνατολαὶ δὲ τϟα. Ἄρεος δὲ ἔτη σπδ, ἅπερ μερίζονται εἰς κύκλους μὲν ρνα <ἀνατολὰς δὲ ρλγ. Ἀφροδίτης δὲ ἔτη ᾱρνα> (1) ἐν οἷς κύκλοι μὲν ἴσοι πληροῦνται[ρ] ὑπ' αὐτῆς, ἀνατολαὶ τθ (2) ἑσπερίοι, τοσαῦται δὲ καὶ ἑῷοι. Ἑρμοῦ δὲ ἔτη υπ, καὶ κύκλοι μὲν ἴσοι, ἀνατολαὶ δὲ ᾱφιγ ἑῷοι καὶ τοσαῦται ἑσπερίοι. Πάλιν Ἡλίου <ἔτη ᾱυξα> διὰ γὰρ τοσούτων τὰ ἐπιτρέχοντα τέταρτα ταῖς ἐνιαυσίαις τξε ἡμέραις συμπληροῖ συντιθέμενα ἐνιαυτὸν τὸν καλούμενον ἐμβόλιμον. Σελήνης δὲ ἔτη ,βψκα (3), ἐν οἷς κύκλοι συντελοῦνται εἰς μυριάδας ἀριθμοῦ ἐκπίπτοντες, συλλογιζομένου τοῦ διὰ κζ γ' ἡμέρας κύκλον ἕνα διεξαμείβειν, ὥστε ἐν ἡμεραῖς πδ τῷ σεληνιακῷ δρομήματι ἀπαρτίζεσθαι. Εἰ δή τις τὰς διὰ ταύτας μεγάλας περιόδους περιλάβοι ἐν μιᾷ συνόδῳ, ἐπ' ἀλλήλους τε τοὺς ἀριθμοὺς πάντας αὐτῶν [ἀριθμοὺς] πολυπλασιάσειεν, εὕροιεν ἂν τὴν τελείαν αὐτῶν ἀποκατάστασιν καὶ πότε ἐπὶ μιᾶς καὶ τῆς αὐτῆς καθέτου τῇ γῇ γίνονται ὅλοι.

Ainsi, pour les cinq planètes, Psellus donne trois nombres distincts :

1° Celui des ἔτη, qui est le même que dans la Διδασκαλία παντο-

(1) Restitution d'après la Διδασκαλία παντοδαπή.
(2) Lire ψιθ. *Voir* la discussion ci-après.
(3) Lire plutôt, ,βψκη.

δαπή et qui est le nombre d'années solaires comprenant un nombre entier de révolutions en longitude de la planète, en sorte qu'après l'expiration de la période, le soleil et la planète se retrouvent ensemble à la même longitude céleste ;

2° Le nombre des κύκλοι, qui est précisément celui des révolutions en longitude de la planète pendant la période précitée; dans le système des anciens il est justement égal au nombre des ἔτη, pour les planètes inférieures, Vénus et Mercure (καὶ κύκλοι μὲν ἴσοι), ainsi que le marque Psellus; il est au contraire inférieur à ce nombre pour les autres planètes, Saturne, Jupiter et Mars;

3° Le troisième nombre, celui des ἀνατολαί, indique combien il y a dans la période de conjonctions avec le Soleil ou de révolutions synodiques de la planète. Pour les planètes supérieures la somme des κύκλοι et des ἀνατολαί doit reproduire les ἔτη, ce qui donne un moyen de contrôle facile.

On peut d'ailleurs, en prenant l'année de 365 jours 1/4, calculer, d'après le nombre des ἔτη, combien la période de chaque planète comprend de jours; en divisant ce nombre de jours par celui des κύκλοι pour les planètes supérieures, on a la durée de la révolution sidérale; pour les planètes inférieures, on prendra au contraire le nombre des ἀνατολαί comme diviseur et le quotient représentera la révolution synodique.

En faisant ces calculs, on reconnaît que les nombres de Psellus ont été bien conservés par le manuscrit de l'Escurial, sauf celui des levers de Vénus, pour lequel il faut prendre nécessairement 719 au lieu de 309.

Le tableau suivant donne la comparaison des durées de révolutions déduites des périodes de Psellus avec les mêmes durées d'après Ptolémée et les modernes :

Révolutions sidérales.	d'après Psellus.	d'après Ptolémée.	d'après les modernes
Saturne	10,754 j. 58	10,758 j. 58	10,759 j. 22
Jupiter	4,332 27	4,332 39	4,332 98
Mars	686 96	686 98	686 98
Révolutions synodiques.			
Vénus	584 70	583 93	583 92
Mercure	115 87	115 88	115 88

La concordance est, en somme, très satisfaisante, sauf pour

Saturne d'une part, Vénus de l'autre; avec les déterminations numériques de Ptolémée, le calcul d'une période comparable comme étendue à celle de Psellus, aurait dû, pour Saturne, donner 324 ans avec 11 révolutions sidérales, et pour Vénus, 745 ans avec 466 révolutions synodiques. Il faut donc, soit supposer un calcul mal fait pour ces deux planètes seulement, soit admettre que les périodes de Psellus représentent des déterminations antérieures à Ptolémée, remontant par exemple à Hipparque.

J'incline pour la première hypothèse, d'après le nombre 2721 donné pour la Lune. Il est malheureusement impossible de reconnaître si ce nombre nous a été fidèlement conservé par la tradition manuscrite : Psellus ne nous a pas, en effet, donné, comme moyen de contrôle, le nombre correspondant de révolutions synodiques ou de mois lunaires. Le seul en présence duquel nous nous trouvons est en tous cas passablement inexact, et, si l'on admet que l'erreur porte seulement sur le chiffre des unités, il faudrait corriger 2721 en 2728. Mais, même après cette correction, la période est sensiblement moins satisfaisante que celle bien connue de Méton (19 ans pour 235 lunaisons) et si l'on essaie de changer le chiffre des dizaines, on n'arrive pas à un meilleur résultat. Il faut donc, semble-t-il, admettre une faute de calcul pour cette période, et l'on est dès lors porté à conclure que des fautes analogues ont été commises dans les calculs des périodes de Saturne et de Vénus.

En résumé, la discussion précédente montre que, selon toute probabilité, les chiffres donnés par Psellus dans le fragment ci-dessus dérivent des nombres assignés par Ptolémée dans sa *Syntaxe*. Les calculs n'ont sans doute pas été faits par Psellus; il s'est contenté de transcrire les résultats; ceux-ci sont en partie remarquablement exacts, en partie plus ou moins fautifs.

Paul TANNERY.

LE *GLOSSAIRE GREC* DE DU CANGE

LETTRES D'ANISSON A DU CANGE

RELATIVES A L'IMPRESSION DU GLOSSAIRE

(1682-1688)

Le *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis* est le dernier ouvrage que Du Cange ait publié de son vivant; il mourait trois mois après, le 23 octobre 1688. C'est aussi le seul des ouvrages de Du Cange qui n'ait pas été imprimé à Paris, mais à Lyon, par le libraire Jean Anisson, qui allait être bientôt nommé, le 15 janvier 1691, directeur de l'Imprimerie royale (1), et qui sut faire valoir, pour obtenir sa nomination, le mérite qu'il avait eu de se charger de l'impression du *Glossaire grec* au refus des libraires de Paris.

L'impression du *Glossaire grec* à Lyon, loin des yeux de l'auteur, dura près de six ans, et, après des difficultés de toutes sortes, sans cesse renaissantes, dut enfin être achevée à Paris. Des lettres d'Anisson à Du Cange (2), au nombre de cinquante-huit, du 16 juillet 1682 au 17 juillet 1688, conservées à la Bibliothèque

(1) On trouvera le texte des *Provisions de Directeur de l'Imprimerie du Louvre pour le Sr Anisson*, du 15 janvier 1691, dans le *Recueil des lois et actes .... de l'Imprimerie royale* (Paris, 1815, in-4°), p. 8-9.

(2) Du Cange habitait rue des Écoufes; voici le libellé d'une adresse des lettres d'Anisson : « Monsieur Du Fresne, seigneur Du Cange, thrésorier de France; rue des Escouffes, derriere le petit Saint-Antoine, vis à vis un jeu de Paume, à Paris. » C'etait le jeu de paume de Rome, situé à l'entrée de la rue des Escoufes, à droite, près la rue du roi de Sicile ; on le peut voir figuré sur le plan de Paris de l'abbé de la Grive (1728).

nationale (ms. français 9503, fol. 241-332) (1), nous permettent de suivre, pour ainsi dire jour par jour, l'impression du *Glossaire grec* et de nous rendre compte de ce qu'étaient, à la différence d'aujourd'hui, les difficultés d'une impression faite en province à la fin du XVIIe siècle : élévation des frais de port de la copie et des épreuves, insécurité et lenteur de leur transport (la diligence mettait sept jours de Lyon à Paris), etc. C'est à ces divers titres qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt les extraits publiés plus loin de la correspondance d'Anisson ; mais auparavant il est nécessaire de rappeler la composition assez complexe du *Glossaire grec*.

Le *Glossaire grec* de Du Cange est ordinairement divisé en deux volumes, dont voici le détail :

TOME Ier.

1° Frontispice gravé, — Titre, — *Syllabus... operis,* au dos duquel est l'extrait du Privilège (3 feuillets non paginés) ;

2° *Præfatio,* p. I-XVIIj. — *Simonis Portii grammatica,* p. XIX-XI ;

3° *Tabellæ, ... Explicatio,* et planche liturgique (2 ff. non pag.) ;

4° *Glossarium,* A — Π (col. 1-1278).

TOME II.

Glossarium (suite), P — Ω (pages 1279-1280 et col. 1281-1794) ;

5° *Omissa et addenda,* ou *Appendix ad Glossarium* (col. 1-214) ;

6° *Notæ sententiarum,* etc. (pages 1-2 et col. 3-22) ; — *Index auctorum græcorum* (col. 23-70) ; — *Index rerum* (col. 71-88) ; — *Index dignitatum ecclesiasticarum* (col. 89-96) ; — *Index botanicus* (col. 97-102) ;

7° *Appendix ad Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* (2 feuillets non paginés, et col. 1-244) ; — *Addenda ad dissertat. de inferioris ævi numismatibus* (col. 245-250) ; — *Etymologicon vocabulorum linguæ gallicæ* (col. 251-316).

(1) L'intérêt de ces lettres a déjà été signalé par Auguste Bernard, dans son *Histoire de l'Imprimerie royale du Louvre* (Paris, 1867, in-8°), p. 288, note 1. — Quelques-unes seulement d'entre elles sont imprimées plus loin *in-extenso,* et on s'est contenté de donner des extraits plus ou moins longs d'un choix des autres lettres. Le ms. 3543 (fol. 11-51) de la bibliothèque de l'Arsenal contient une copie de ces lettres d'Anisson à Du Cange.

Du Cange venait de publier, en 1680, son *Historia byzantina*, comprenant les *Familiæ byzantinæ* et la *Constantinopolis christiana;* ses lectures pour la composition de cet ouvrage lui avaient fait rencontrer un très grand nombre de mots et de locutions inconnus à la langue classique, dont quelques-uns seulement avaient été relevés dans les Glossaires, comme celui de Meursius, qu'il n'avait pu suffisamment expliquer, et dont la place n'était pas, au reste, dans son *Histoire byzantine*. Son éditeur, le libraire Billaine, l'engagea à donner au public un *Glossaire grec* (1), comme pendant à son *Glossaire latin* et pour servir de complément à l'*Histoire byzantine;* mais, sur ces entrefaites, Billaine mourut, et le caractère spécial du nouveau Glossaire fit hésiter les imprimeurs parisiens à s'en charger. (2) Du Cange disait déjà avec Terentianus Maurus : *Hoc domi clausum manebit*, quand Anisson entreprit de l'éditer (3).

(1) A la différence du *Glossaire latin* de Du Cange, réimprimé à Francfort, en 1681, aussitôt après sa publication, et plusieurs fois depuis, le *Glossaire grec* n'a jamais été réimprimé. Tout récemment, il en a été fait, par le procédé dit *anastatique*, une reproduction, tirée à cent exemplaires (1890-1891).

(2) Les libraires de Paris protestèrent vivement au sujet du refus qui leur était imputé et publièrent un factum, anonyme et sans date, de quatre pages in-folio, intitulé : *Les Imprimeurs et Libraires à Messieurs les Gens de Lettres*, et dans lequel on lit (page 2) :

« Le *Glossaire grec* de M. Du Cange, dont on nous fait une pierre d'achope-
« ment, n'a jamais été présenté à aucun de nous. Ce fut Billaine, qui, après avoir
« imprimé le latin, exhorta son auteur à luy donner celuy-là, et André Cra-
« moisy et Gabriel Martin avoient ordre de faire fondre des caractères, pour en
« imprimer chacun un volume, lorsque Billaine mourut. Mais Anisson s'étant
« trouvé dans le même tems à Paris, nous enleva cet ouvrage pour avoir ce
« faux reproche à nous faire, de ne l'avoir pas voulu imprimer, et pour entre-
« prendre un livre dont l'érudition et la difficulté pouvoient, à son sens, servir
« de preuve à ce qu'il eut bien le front d'avancer pour lors, dans un placet au
« Roy, qu'il estoit *le plus grand libraire de l'univers*. Quelle gloire n'est-ce
« donc pas aujourd'hui pour les imprimeurs de Paris, de voir que *le plus*
« *grand libraire de l'univers* est obligé d'avoir recours à eux, pour finir ce
« même ouvrage, qui est le seul difficile qu'il ait jamais entrepris? Mais ne
« nous faisons point un honneur de la honte de notre adversaire, son igno-
« rance nous seroit un pauvre lustre. » — (Bibl. nat., Impr., fol. F. 3, n° 12477.)

On peut voir aussi les « *Remarques sur la Préface du* Glossarium mediæ et infimæ græcitatis. » (*S. l. n. d.*, 3 pages in-4°. — Bibl. nat., Mss., Clairambault 1053, fol. 83-84.)

(3) *Præfatio*, p. i, ij. et xviij.

24. Ooo 951. 952 fant. E. M. G.

Μονόζωνος, Milites Byzantini, Praedatores.
suidas: Μονόζωνοι, οἱ ὑπνοι τῶν στρατιωτῶν, οἱ μὴ τοῦ ἀνδρὸς τοῖς ἄλλοις ζωσῦρα φορῶντες, οἱ ἀστράτευτοι, καὶ ὥστε αὐτὸ λυσῆ. quae quidem haurit ab Olympiodoro in exc. 20. Leb.
Lexicon ms. Egvilli: Μονόζωνοι, μάχιμοι, καὶ οἱ ἐνστρατεύσεις, καὶ κόφοι στρατιῶται, καὶ μὴ καλὰ φρονοῦντες. Hesychius: Μονόζωνοι, οἱ τῶν πολεμίων καλόκοποι, ἢ μάχιμοι, ἢ ἡμῶν μονομάχοι. glossar. mss. Eg. Cod. Reg. 1673. — Μονόζωνος, ἔνοχος, ἢ ἐν ἐνεδρεύσεσι, φονεύς, κακοῦργος, τόρνος, μάχιμος. Michael Psellus in Grammatica ms.
Μονόζωνος, ὁ μάχιμος, Μακρόβιος ὁ ἀπόστολος.
Theophanes an. 10. Leonis Isauri: καὶ κατὰ τὴν Βιθυνῶν Νικαίας ἀφικόμενοι τῶν Σαρακηνῶν δύο Ἀμηρᾶν σύρφος ἀμὰ ἐν χιλιάσι μονοζώνων δεκαπέντε προδρομῶν, ἐκεῖ. Nicephorus: In millibus quindecim praedonum. an. 23. λοχίζουν ἐν μυρίοις μονοζώνοις τὰ τῆς Ἀσιανῆς χώρας μέρη. vel. Nicephorus Antiochenus: Insidiantes in decem millibus latrunculis.

Adhuc Lexicon ms. Coislianum: Μονόζωνος, μάχιμος, ἢ καὶ κακόκοπος.

C'est un bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, Dom Michel Germain, le compagnon de Mabillon dans ses voyages d'Allemagne et d'Italie, qui mit en rapports Du Cange et Anisson, au mois de juillet 1682. Anisson s'offrit avec empressement à éditer le *Glossaire grec;* il y voyait une occasion de donner une preuve éclatante de son zèle pour les belles-lettres et de se faire un nouveau et puissant protecteur pour son établissement à Paris, depuis longtemps but de ses désirs et de son ambition. Son imprimerie était insuffisamment montée en caractères grecs, il en commanda aussitôt une fonte à Bâle, dès le 16 juillet (lettre I). De son côté, Du Cange obtenait, le 7 septembre 1682, un privilège pour six ans, au grand désespoir d'Anisson qui l'eût désiré d'une durée de dix ans (lettres II et III), afin d'être mieux protégé contre les contrefaçons allemandes, qu'il redoutait pour le *Glossaire grec,* à l'exemple de ce qui était arrivé pour le *Glossaire latin.* Le 29 octobre 1682, les caractères grecs étaient annoncés de Bâle (lettre IV), et Anisson espérait commencer l'impression vers la fin de novembre de la même année.

Mais la copie de Du Cange, rédigée sur fiches de format in-8° (1), en une écriture rapide, était, depuis le début de leurs relations, l'objet des plaintes d'Anisson (lettres II et IV), tant à cause de l'écriture que des nombreux renvois et additions, qui arrêtaient souvent le compositeur. Aussi, après avoir conservé seulement la copie de la *Préface* et de la *Grammaire de Portius,* qu'il avait mise en main et dont une première épreuve partait à l'adresse de Du Cange à la fin de novembre ou au commencement de décembre 1682, Anisson lui renvoyait tout ce qu'il avait reçu de la copie du Glossaire pour la mettre en ordre (lettre V). Enfin, le 15 février 1683, le manuscrit de la lettre A, qui formait cinq petits volumes, revenait à Lyon, et Anisson envoyait de son côté à Du Cange une seconde feuille de la Préface (lettre VI), dont l'impression n'était pas encore terminée le 22 mars suivant (lettres VII et VIII). Ce

(1) Voy. ci-contre le fac-similé d'une de ces fiches du *Glossaire grec,* la seule peut-être qui ait été conservée. Elle se trouve dans une collection de papiers divers, provenant de feu Em. Miller et classés alphabétiquement, au fol. 14 du volume 5057 des nouvelles acquisitions françaises de la Bibliothèque nationale. Cette fiche, qui contient l'article Μονοζώνοι, est imprimée aux colonnes 950-951 du *Glossaire grec.*

même jour, Anisson, en adressant à Du Cange la dernière feuille de la Préface, lui annonçait qu'il mettrait en mains le Glossaire, aussitôt que cette feuille lui serait revenue, et qu'on en pourrait alors régler la marche, qui se continuerait sans interruption; la *Grammaire de Portius* s'imprimait pendant ce temps (lettre VIII). Les deux premières pages du *Glossaire grec* partaient enfin à l'adresse de Du Cange, le 31 mars 1683 (lettre IX). La lettre Α devait s'imprimer lentement, et, le 23 août, Anisson recevait la copie des lettres Β, Γ, Δ, Ε (lettre XI).

Pour éviter l'envoi de toutes les épreuves à Paris, Anisson s'était assuré à Lyon du concours de l'antiquaire Jacques Spon et de son père (lettres II et X), après avoir offert à Du Cange, qui ne l'avait point acceptée, l'hospitalité dans sa maison pour lui permettre de surveiller en personne l'impression de son livre. Mais il ne semble point que ni l'un ni l'autre aient eu à se louer des soins intermittents (1) donnés par Spon à la lecture des épreuves; Du Cange se plaint en effet, à maintes reprises, des fautes d'impression laissées au tirage (lettres XIV et XV).

Le 22 août 1685, Anisson commençait l'impression des *Additions latines,* pour lesquelles il mettait en train une seconde presse (lettre XVI). Cependant le Glossaire grec n'en était encore qu'au Σ, le 22 avril 1686, et la copie de la lettre Ρ était restée entre les mains de Spon, mort à Vevey, en Suisse (2), où il s'était réfugié pour cause de religion, le 25 décembre 1685 (lettre XVIII).

Huit mois après, le 14 décembre 1686, le Σ n'était pas encore achevé (lettre XXII). Aussi Anisson se résolut-il enfin à faire terminer l'impression à Paris, rue de la Harpe, chez l'un des Cramoisy, auquel il envoya le papier nécessaire à l'édition ; l'impression des *Additions grecques*, commencée à Lyon, fut également continuée par Cramoisy (lettre XXI).

De nouvelles lenteurs, contre lesquelles Anisson ne cessait de réclamer, attendaient encore le Glossaire grec à Paris et, au der-

(1) Pendant deux mois entiers Spon avait négligé le Glossaire grec pour préparer une édition d'*Aphorismes* tirés des œuvres d'Hippocrate (1683, in-12).

(2) Le P. de Colonia, jésuite de Lyon, aurait remplacé Spon pour la correction des épreuves du Glossaire au témoignage d'Ambr. Firmin-Didot, *Essai sur la typographie* (Extrait du t. XXVI de l'*Encyclopédie moderne*), 1851, in-8°, col. 829, note 1.

nier moment, surgirent des contestations au sujet du prix de composition de la feuille, estimée à 12 ou 13 livres par Anisson, et dont Cramoisy demandait 15 livres, prix exorbitant au dire de son confrère (lettres XXVI et XXIX).

Enfin, le 23 juin 1688, cinq ans et demi après l'envoi de la première épreuve, le Glossaire grec était terminé et expédié à Paris pour être relié et mis en vente (lettre XXVIII). Il ne devait primitivement former qu'un volume, tiré à 1,100 exemplaires, tous sur un même papier (lettres I-III), mais les nombreuses additions qu'y avait faites Du Cange, à la demande d'Anisson (lettres XIX et XXIV), le firent séparer en deux tomes et entraînèrent la réimpression des deux dernières et premières pages du premier et du second volume (lettre XXVII). Du Cange cependant demandait encore un carton pour une demi-feuille de la Préface; et c'est seulement les 5 et 17 juillet 1688 qu'Anisson lui envoyait à Paris les dernières bonnes feuilles, en même temps qu'il lui accordait, à titre d'honoraires d'auteur, trente exemplaires reliés du Glossaire grec (lettres XXIX et XXX).

H. Omont.

I

16 juillet 1682.

J'attendois, Monsieur, que le R. P. D. Germain (1) m'eût engagé à vous rendre mes services pour avoir une occasion de vous escrire et vous asseurer de mes respects. Je suis ravy que vous soyez résolu de me confier vostre copie; je tascheray par tous mes soins de ne me point rendre indigne de cette confiance, mais comme toute la gloire que vous pouvez attendre de cette édition, et le profit que j'en puis espérer dépendent de l'exacte correction de l'ouvrage, il est absolument nécessaire que vous voyez au moins une épreuve de chaque feuille. Je me chargeray volontiers de trouver les moyens de recevoir gratis les paquets que vous me

(1) Dom Michel Germain, bénédictin, auteur du *Monasticon Gallicanum*, né à Péronne en 1645, mort en 1694, à Saint-Germain-des-Prés; il avait accompagné Mabillon dans ses voyages en Allemagne et en Italie. Voy. D. Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 152-154.

renvoirez, c'est-à-dire les épreuves corrigées; mais il faut, s'il vous plaist, que vous tachiez de vostre costé à trouver quelqu'un qui reçoive les paquets que je vous envoiray, sans qu'il vous en couste rien aussy; car, supposé qu'on les affranchist icy, on courroit risque d'en perdre souvent, l'espérance de la valeur du port rendant ces sortes de gens exacts à faire tenir les paquets seurement. Je ne puis donc m'imaginer que vous ne trouviez facilement quelque commis de MM. les Ministres, qui aye permission de se servir du nom de son maistre pour cela, car ce n'est pas le seul M. de Louvois qui reçoive ses paquets gratis, tous les ministres n'en payent point non plus. Vous avez, ce me semble, mis M. Colbert de Croissy parmy ceux à qui vous voulez présenter vostre livre, c'est un seigneur propre à vous faire ce plaisir; enfin je ne sçaurois m'imaginer que vous ne trouviez plusieurs gens qui vous presteront leurs noms pour l'addresse de ces épreuves. Vous aurez même du tems pour cela, car il en faut pour la fonte du grec que je destine à cet ouvrage, mais comme il nous faut faire un juste vollume in-folio, il est nécessaire de voir toute la copie pour sçavoir si on composera cet ouvrage ou de *Saint-Augustin* ou de *Cicero* (1). Vous la pourrez donc remettre au religieux Antonin (2) qui vous rendra cette lettre; c'est un de mes frères, qui est arrivé à Paris depuis fort peu de jours, et qui aura soin de me la faire tenir.

Je consens volontiers à vous remettre le nombre des exemplaires que vous témoignez souhaitter pour vos présens dans le billet que vous avez escrit au R. P. D. Michel et qu'il m'a envoyé, et je vous prie de ne pas faire façon d'employer vos amys pour affranchir les paquets des épreuves que je vous envoiray. Il y a à Paris une infinité de gens qui font la mesme chose; cette œconomie contribuerait à m'obliger de faire meilleur conte de cet ouvrage, car vous sçavez que l'impression du grec augmente de beaucoup la dépense ordinaire des livres.

(1) *Cicero*, caractère d'imprimerie de onze points typographiques; *Saint-Augustin*, caractère de douze et treize points. Le point typographique est la sixième partie de la ligne de l'ancien pied de roi.

(2) De l'ordre hospitalier de Saint-Antoine-de-Viennois, fondé au XIe siècle à Vienne en Dauphiné et réuni au XVIIIe siècle à l'ordre de Malte. Un Charles Anisson, commandeur de l'ordre de Saint-Antoine-de-Viennois, avait fait partie de l'ambassade de Rome pour la réconciliation de Henri IV, en 1595.

Il ne me reste plus qu'à me justifier d'un reproche qu'il semble que vous m'avez addressé dans le billet que vous avez escrit au R. P. D. Michel, sur les livres dûs au sens de M. Richelet (1). Si je faisois ce jugement du vostre, je ne l'entreprendrois pas aussy volontiers que je fais. Vous sçavez mieux que moy, Monsieur, qu'il y a peu de gens amateurs de la langue grecque, et le jugement du libraire pour la bonté du livre va toujours à la plus grande distribution, et comme je sçay que le bon prix que l'on fait des livres contribue beaucoup à en faire vendre, je prends des mesures pour dépenser moins et surtout aux choses qui ne peuvent point contribuer à la beauté du livre, comme cette dépense des ports, car pour le papier et l'impression, je n'y veux rien épargner...

(Bibl. nat., *ms. français* 9503, fol. 244-245.)

II

14 aoust 1682.

J'ay retardé de faire réponse à vostre obligeante lettre du premier de ce mois que j'eusse reçeu le paquet que vous m'aviez envoyé. Je l'ay fait retirer du messager et j'ay veu avec quelque estonnement que cette copie n'est pas en trop bon estat pour être imprimée loing des yeux de l'autheur. Il est dangereux que quelques-uns de ces petits billets (2) ne s'égarent, et je m'imaginois que vous auriez retenu ces petits originaux vers vous, et que vous en auriez fait faire copie au net pour l'imprimeur ; de cette manière il n'auroit pas été nécessaire de vous renvoyer la copie avec les épreuves, ce qui grossiroit extrêmement les paquets, et je crois que vous ferez bien de disposer de cette façon le reste de la copie que vous avez entre les mains. Cela vous donnera occasion de remettre en ordre quelques endroits dont les renvoys me paroissent fort embrouillez ; on s'en tire aisément dans les copies latines, mais cela est beaucoup plus difficile dans celle-cy.

(1) L'auteur du *Dictionnaire français* (Genève, 1680, 2 vol. in-4°).

(2) Anisson désigne sous ce nom de *billets* la copie de Du Cange, composée de fiches analogues à celle dont on vient de voir un fac-similé.

J'ay ordonné le caractère grec et j'ay pourveu à la difficulté de la position des accens sur les capitales, il n'y a qu'à en faire créner (1) les voyelles: ce sera une exactitude dont le public nous sçaura gré et je suis surpris que, de tant de *Lexicon* grecs qui se sont imprimez, il n'y en ayt aucun dont les capitales soient accentuées. Mais à propos de capitales, vous ne nous avez pas marqué les mots qui doivent estre mis en capitales; je sçay bien que les composez doivent être de lettre ordinaire et je m'imagine que cette marque ⊏, qui est en plusieurs endroits de votre manuscript signifie et indique ces composez. Je ne sçay ce que veulent dire ces barres rouges passées sous des citations grecques, hors que ce ne soit une marque et indique des vers, je n'y ay pourtant remarqué ny cadence, ny césure ; peut-estre voudriez-vous que cela fut en italiques, mais nous n'avons pas d'italiques dans nos caractères grecs.

J'ay remarqué plusieurs mots qui n'ont point d'explication latine, comme ἀϐαρὺ, ἀϐδέλα, et *sic de cæteris;* peut-estre n'en avez-vous point trouvé. D'où vient encore que vous ne mettez point l'explication latine à la plupart des autoritez que vous citez. Vous faittes souvent mention d'un *Joan. Moschus in Lincon,* entendez-vous *Lincon* ou *Limon* (2)? Vos α, je dis *alpha,* paraissent quelquefois des æ, sont-ce des *alpha* accentüez, ou de simples α? Ne trouvez pas, s'il vous plaist, mauvais ces sortes de questions, quand nous serons accoustumés à votre caractère, rien ne nous arrestera.

On ne sçauroit juger au juste de la grosseur de l'ouvrage, mais je crois qu'il faut s'en tenir au *Cicero,* et ne faire qu'un juste volume, si nous pouvons, afin que le livre soit à bon prix, car la cherté et le prix excessif des livres de Paris fait ou qu'il s'en vend peu, ou qu'on les contrefait hors du royaume quand on ne peut s'en passer.

C'est pour cette raison que je vous prie de faire faire quelques efforts par vos amys près des commis de quelqu'un de MM. les

(1) Évider la partie qui déborde le corps de la lettre dans le caractère d'imprimerie.

(2) Jean Moschus, Eucratès († vers 620), auteur du Λειμών, *Pré spirituel,* ou *Nouveau Paradis,* recueil ascétique de vies des saints moines (Migne, *Patrologia græca,* t. LXXXVII c, col. 2847-3116).

Ministres, chez lesquels on ne paye point de ports, pour avoir vos paquets francs. C'est bien assez que je me charge de ceux de cette ville; ce pays-ci n'est point un pays de composition près tout ce qui s'appelle officiers du roy dans les douanes et dans les postes, et, s'ils abusent de leur caractère à Paris, jugez ce qu'ils doivent faire en province. S'il faut vous renvoyer la copie avec l'épreuve, il n'y a point de paquet qui ne vous couste au moins 30 s.; mais je crois que vous viendrez à bout de cette affaire, puisque le R. P. D. Germain m'escrit qu'il tentera de nouveaux moyens pour cela. Il ne faut pas non plus songer à affranchir en ce pays, il vous cousteroit mesme davantage et nous ne serions pas servis ponctuellement, car ce n'est que l'espérance de recevoir le prix du port qui rend ces sortes de gens exacts à rendre les letttres. Si le R. P. Germain, ou le R. P. Mabillon en escrivoient un mot à M. d'Ormesson (1), peut-estre trouveroit-il le moyen de les faire rendre francs à Paris; vostre obligeant ami, M. d'Hérouval (2), ne demeurera pas en arrière pour cela non plus.

J'ay donné ordre pour le papier et je feray en sorte que l'édition de celui-cy ne cède en rien à celle de Paris du latin; un homme de vostre mérite et de vostre doctrine vaut tous ces soins, et je m'en croirai très bien payé si vous estes content...

. . . . . .

Envoyez-moy, s'il vous plaist, un extrait du privilège que vous avez pour ce livre, collationné par un secrétaire du roy, car je ne sçaurois commencer sans cela.

(Fol. 246-247.)

III

24 septembre 1682.

Je n'ay point encore répondu à la lettre que vous me fistes l'honneur de m'escrire le mois dernier, parce que M. l'Intendant estoit allé faire le tour de son département; j'ay chargé mon frère,

(1) André II, Lefèvre d'Ormesson, mort intendant de Lyon en 1684.

(2) Antoine Vion d'Hérouval, mort en 1689, fut lié d'amitié avec tous les savants de son temps.

l'Antonin, de vous faire part de la cause de ce silence. J'ay reçu depuis une autre de vos lettres, avec l'extrait du privilège (1); je suis surpris que on ne vous l'ayt accordé que pour six ans, on nous les donne ordinairement pour dix, et cela sert pour empescher que les estrangers qui contrefont nos livres ne les puissent au moins faire entrer dans le royaume. C'est dans l'apréhension d'une pareille contrefaction que je suis d'avis que nous imprimions vostre livre à la forme de celuy d'Allemagne, parcequ'il est plus serré et qu'il contient moins de feuilles. Ce Zunner (2) qui a imprimé celuy de feu M. Billaine est dangereux, et le plus sûr moyen, pour l'empescher de me faire le mesme tort, est de donner le livre à bon conte et de ne lui pas laisser le moyen de le pouvoir abréger. Je vous prie donc de consentir que je me conforme à cette manière d'imprimer plus tost qu'à celle de Billaine, c'est-à-dire qu'au lieu d'avancer les premiers mots hors de la colonne, il les faudra enfoncer; j'userai pourtant d'un aussi beau papier que celuy de M. Billaine...

(Fol. 248.)

IV

29 octobre 1682.

J'ay reçeu, Monsieur, vostre paquet d'additions; c'est une chose fort incommode que le soin de les ranger dans leur ordre. J'ay desjà travaillé près de trois jours entiers et je n'ay placé que ce qui concerne la lettre A; et, quoyque M. Spon (3) ayt la bonté

(1) Le privilège accordé à Du Cange pour son *Glossaire grec* est daté du 7 septembre 1682, et la cession qu'il en fit à Anisson, du 20 septembre 1683.

(2) Dans le ms. franç. 9,503, fol. 165, se trouve une lettre de Johann Zunner, imprimeur à Francfort, du 15 février 1682, au sujet de l'envoi à Du Cange de la réimpression de son *Glossaire latin*, qui avait paru à Paris, chez Billaine, en 1678. Zunner avait réimprimé l'édition de Paris en 1681; une nouvelle édition allemande parut en 1710.

(3) Jacques Spon, fils du médecin lyonnais Charles Spon, né en 1647, mort en 1685, à Vevey; auteur de nombreux ouvrages d'archéologie et de médecine, *Antiquités et curiosités de Lyon, Voyage en Grèce, etc.* Voy. Haag, *France protestante*, t. IX, p. 313-315.

de me secourir dans mes doutes, nous ne laissons pas d'estre fort embarrassez et de demeurer courts en plusieurs rencontres. Nous vous consulterons en temps et lieu pour celà. Ce qui fait la plus grande confusion est que plusieurs de vos additions se trouvent déjà dans vostre original; elles sont, à la vérité, ou plus estendues dans les autoritez, ou quelquefois plus raccourcies; en voicy un exemple : vous trouverez ci-joincts deux billets, l'un du mot 'Αφόχυμαν, qui est l'original et l'autre de 'Αποχυμα, qui est des additions; les autorités sont à peu près semblables, vous les accommoderez comme vous jugerez bien et cela nous servira de règle pour les autres. Il y a encore, cy-joint, un autre petit billet du mot 'Απαδητής, qui estoit parmy vos additions; vous supposez qu'il se trouve dans le premier original et nous ne l'y avons point rencontré, quelque diligence que j'aye pû faire pour cela.

. . . . . .

Ne soyez point en peine du papier; il sera aussy beau et aussy grand que celuy que M. Billaine a employé à l'impression de vostre *Glossaire latin*, mais je n'ay pas résolu d'y en mettre de plus grand et d'en faire aucuns exemplaires différens en grandeur de papier, hors qu'il ne fut inférieur à celuy du *Glossaire latin*, pour pouvoir accommoder le s^r Zunner du grec, contre le latin qu'il a imprimé, et en ce cas là j'en ferois un nombre d'un papier pareil au sien.

J'ay reçeu depuis quelques jours des nouvelles de Basle par lesquelles on promet de faire partir nostre caractère grec au commencement du mois prochain, c'est-à-dire que sur la fin de ce mois là nous pourrons vous envoyer une épreuve.

Je vous recommande de nouveau, s'il vous plaist, d'apporter tous les soins possibles pour que ce qui vous reste de copie soit en bon ordre, bien escrit et avec le moins de renvoys qu'il vous sera possible; le moyen le plus seur d'imprimer correctement est d'avoir un original correct.

(Fol. 250-251.)

V

Novembre ou décembre 1682 (1).

Monsieur Posuel, mon associé et mon beau-frère, vous escrivit, Monsieur, au nom de nostre compagnie, par l'ordinaire dernier, pour vous donner avis que depuis quelques jours on avait mis au carrosse de la diligence tout ce que vous m'aviez envoyé de vostre *Glossaire,* à l'exception de la Préface et de la *Grammaire de Portius;* (2) le paquet est sous votre addresse et le port en est payé. Vous y trouverez les derniers billets que vous m'avez envoyé au mesme estat que je les ay reçeus et quelques-uns des précédens qui n'estoient pas encore placez ; ayez la bonté de les ranger vous mesme, de copier les feuillets où il y a des renvoys, de chiffrer ceux qui ne le sont point et de mettre cette copie en estat d'y pouvoir travailler sans y trouver d'autres difficultez que celle du grec, qui est assez grande et qui demandera toute l'attention de l'imprimeur et la mienne. Mais je vous prie sur toutes choses de copier exactement ces feuillets qui ont des renvoys, car dans une feuille de vostre préface qui est imprimée et que je vous envoye cy-jointe, nous avons eu M. Spon et moy toutes les peines du monde pour déchiffrer ces renvoys, quoiqu'il soit bien plus facile de trouver la suite d'un discours latin et d'un sens contigu, qu'il ne seroit pas dans le corps du *Glossaire,* qui est presque tout grec et dont le discours est presque sans suitte. Je vous recommande donc cet article sur toutes choses.

Je viens de vous parler de M. Spon ; je crois d'avoir fait un grand

(1) Cette lettre est datée par erreur du « 18 février 1682 ».

(2) La Grammaire de la langue grecque vulgaire de Simon Portius avait été publiée à Paris en 1638 (in-8°) et dédiée au cardinal de Richelieu. Elle fut réimprimée, en tête du premier volume du *Glossaire grec,* aux pages XIX-XL ; elle l'a été en dernier lieu, en 1889, avec un long commentaire de M. W. Meyer et une introduction de M. J. Psichari, dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études* (78e fascicule). Sur Simon Portius on peut en outre consulter une note de M. G. Ledos, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1889), t. L, p. 678-681 et un article de M. Em. Legrand, dans la *Revue des Études grecques* (1891), p. 74-81.

coup pour vous et pour moi de l'avoir engagé à corriger luy mesme les espreuves de vostre *Glossaire*. (1) Je ne doute point que vous vous en reposiez sur ses soins, cela nous épargnera beaucoup de dépense en ports de pacquets par la poste et nous gagnerons beaucoup de tems, car il en faudrait beaucoup perdre à attendre le retour des épreuves.

Il est arrivé une petite mésintelligence entre M. d'Ormesson, (2) nostre intendant, et les officiers de nostre poste ; ce seigneur, qui exerce sa magistrature avec toute l'intégrité et la droiture possible, ne les ayant pas satisfait dans quelque règlement qui les concerne, a mieux aimé payer les ports de ses propres lettres que de recevoir d'eux aucune gratification. Ainsy vous voyez qu'il ne faut plus penser à estre traité favorablement de ces gens-là par le canal de ce seigneur, et tout doit vous inviter à vous reposer sur M. Spon et sur moy. Revoyez donc, s'il vous plaist, vostre original exactement et je vous suis garant que vostre copie sera fidèlement suivie. Faittes quelque distinction entre vos *ni*, ν, et

(1) Voici un extrait d'une lettre adressée à ce sujet par J. Spon à Du Cange (ms. français 9502, fol. 111-112) : « Monsieur, je ne say si je pourray réussir « à la correction de vostre bel ouvrage du *Glossaire grec* qui demanderoit un « homme plus éclairé que moy et pour le grec ancien et pour le grec moderne, « que je ne say, l'un et l'autre, que superficiellement. Du moins, je feray mes « efforts pour vous donner la satisfaction que vous souhaités et au public « l'utilité qu'il en doit espérer...

« J'ay remarqué quelques mots dans nos marbres et dans quelques auteurs, « vous en pourrés avoir vû quelques uns dans les inscriptions imprimées à la « fin de mon voyage. J'en ajoute cy derrière d'autres pour que vous voyés s'il « y en a quelcune que vous n'ayés pas. J'ay remis un petit manuscrit grec à « M. Anisson, pour vous envoyer, où peut estre trouverez vous quelque chose. » J'ay aussi neuf ou dix livres grecs vulgaires imprimés à Venise, que vous avez « apparemment eus entre les mains, et entre autres ΙΣΤΟΡΙΑΙ ΠΑΛΑΙΑΙ ΚΑΙ ΠΑΝΥ « ΩΦΕΛΙΜΟΙ ΤΗΣ ΠΕΡΙΦΗΜΟΥ ΠΟΛΕΟΣ ΑΘΗΝΗΣ. in-4°. Les autres sont des « *Homélies*, un *Pastor fido*, un Homère, les Faits d'un Vaïvode, des *Heures de la* « *Vierge*, 16°, Paris, 1543. S'il y a quelque chose qui vous accommode, je suis « prest à vous l'envoyer...

« SPON, *fils*.

« Lyon, ce 11 février 1683. »

(2) Une lettre de d'Ormesson à Du Cange, du 23 septembre 1682, relative à la gratuité du port de Paris à Lyon pour les épreuves du *Glossaire grec*, se trouve dans le ms. français 9502, fol. 50.

vos ypsilons, υ, n'y ayant aucune différence entre ν et υ dans vostre copie. Cela ne nous feroit pas tant de peine dans un grec attique et du bon goust, mais, dans tout ce barbarisme, nous ne sçaurions avoir nos morceaux trop machez.

On trouve indifféremment escrit dans vostre préface *causæ* et *caussæ*, mais plus souvent ce dernier avec deux *ss;* le préférez-vous au premier? Vous avez pourtant mis dans vostre *Glossaire latin :* PRÆFATIO DE CAUSIS CORRUPTÆ LATINITATIS, et vous l'avez corrigé ainsy dans le titre de cette préface pour le *Glossaire grec,* quoyqu'il paroisse que vous eussiez d'abord mis DE CAUSSIS. Décision, s'il vous plaist, là dessus pour nous servir de règle à l'avenir.

Vous trouverez peut estre cette préface d'un caractère trop petit; nous l'aurions bien pû faire du mesme caractère que celuy de la préface du *Glossaire latin*, mais nous n'aurions pas eu un grec du mesme corps qui eut esté aussy beau et aussy net que celuy que j'ay fait faire, qui, estant du corps de *Cicero*, auroit esté trop différent du corps de caractère de la préface du *Glossaire latin,* il s'accommode donc mieux avec celuy dont nous nous sommes servis. Je ne doute point que vous ne trouviez ce grec cy beaucoup plus beau et mieux enligné que celuy dont on s'est servy à Paris pour faire l'épreuve que vous m'avez envoyée.

Vous connoistrez dans cette épreuve l'exactitude de M. Spon, car, dans un passage de Sinesius, dont le nombre de l'epistre marquée dans vostre copie n'estoit pas bien net, ayant voulu confronter ce passage, il ne l'a pas sçeu trouver à l'Épistre 58, comme vous avez marqué dans vostre copie, mais bien à l'Épistre soixante-sept (1), et il faut que l'édition dont vous l'avez tiré ne soit pas exacte, car il y a quelque différence; le codex dont nous nous sommes servis est de l'édition d'Estienne, tout grec. Je crois que vous approuverez ce changement et que cette exactitude de M. Spon vous donnera lieu de luy confier vostre ouvrage.

Si vous le relisez avec soin avant de me le renvoyer je crois que toutes choses iront mieux et nous irons beaucoup plus viste; préparez-moy donc la lettre A et renvoyez-moy la par la diligence, avec ses cartons en portefeuilles et les feuillets bien chiffrés.

...On vous envoye, Monsieur, l'épreuve sur du papier délié, affin

(1) Voy. la préface du *Glossaire grec*, p. IV, au milieu de la page.

qu'elle couste moins de port; on l'a mesme roignée. On vous prie de la renvoyer incessamment quand vous l'aurez veüe pour que les ouvriers la puissent tirer.

(Fol. 242-243.)

VI

15 février 1683.

J'ay reçeu, Monsieur, la petite boëtte que vous m'aviez envoyée par la diligence, où j'ay trouvé les cinq vollumes de l'A. Ils sont venus fort à propos; nous aurons là de l'employ pour quelque tems. Vous aurez donc la bonté de mettre la dernière main aux lettres suivantes, avant que de me les envoyer, et recopier sur toutes choses les renvoys, car il ne faut pas que rien nous arreste, puisque vous voulez bien vous confier à M. Spon et à mes soins; nous ne laisserons néammoins pas de vous envoyer la première demy-feuille de la matière, mais il faut que l'ouvrier finisse auparavant la préface, puisqu'il l'a commencée. Vous en aurez cy-joint une autre feuille; il suffira que vous nous en renvoyiez les corrections de la mesme manière que vous avez fait de l'autre, sans renvoyer la feuille mesme, afin d'en épargner le port. Marquez-moi s'il ne serait pas mieux de mettre pour tiltre à la teste de chaque page : *Glossarium græcum,* ou *Glossarium mediæ et infimæ græcitatis,* que de laisser *Glossarium* tout seul, comme a mis M. Billaine dans le latin, et dont je ne suis point content.

Je continuerai à vous envoyer les feuilles de la préface.

Voicy une lettre de M. Spon pour response à la vostre (1); il m'a donné un petit manuscript grec que je vous envoiray par la première occasion qui se présentera.

J'ay pris un très grand plaisir en lisant la feuille que je vous envoye de vostre préface, d'y trouver l'éloge de feu M. Billaine; cet endroit m'a donné de l'émulation pour devenir plus habile que je ne suis, et m'a fait naistre une pensée que je prens la liberté de vous communiquer parcequ'elle me pourroit estre utile pour le

(1) C'est la lettre dont on vient de lire des extraits.

succez de mon dessein, pourveu que vous jugiez que la chose se puisse exécuter, sans vous faire de la peine (1)...

(Fol. 254.)

VII

1er mars 1683.

J'ay tardé quelques jours de vous escrire, Monsieur, parceque je croiois de pouvoir vous envoyer une autre feuille de vostre préface, mais le carnaval a un peu débauché nos ouvriers; ce sera pour le prochain ordinaire.

Je vous remercie de ce que vous voulez dire d'obligeant pour moy dans vostre préface; je vous renvoye le billet, ou copie, et vous verrez ce qu'un de mes amis a jugé que vous pourriez y mettre à la louange de feu mon père (2); je m'en soumets pourtant à vostre jugement. Pour ce qui me regarde, il me semble qu'il faudroit un peu diminuer de la diligence que vous dittes que j'ay apportée cy-devant à l'impression de plusieurs vollumes, car j'avoüe, à ma confusion, que je n'en ay pas eu assez de soin pour la correction, mais je suis bien résolu à l'avenir de n'épargner ny soins, ny argent pour les ouvrages de l'importance de celuy de l'illustre Monsieur Du Cange.

(1) La fin de cette lettre manque; Anisson y entretenait sans doute Du Cange du désir qu'il avait de transporter son établissement à Paris. Le lieutenant de police de La Reynie s'y opposait et songeait à réduire le nombre des imprimeurs de Paris bien loin de l'augmenter. Anisson se plaint à plusieurs reprises de l'opposition de La Reynie, et, dès le 20 novembre 1685, Du Cange écrivait à l'abbé Nicaise :

« ... M. Anisson travaille fortement à voir le succès de son affaire qui ne « me paroît incertain que par l'opiniâtreté de M. de La Reynie, qui a fait res- « ponse à ceux qui luy en ont parlé que tous privilèges sont abus... » (Copie; ms. français 9502, fol. 45.)

L'édit du mois d'août 1686, qui réduisait à trente-six le nombre des imprimeurs de Paris (art. 43), parut un instant ôter tout espoir à Anisson, qui cependant faisait faire de nouvelles démarches en sa faveur auprès du Chancelier par Mabillon (*ibid.*, fol. 291) et sollicitait de nouveau Du Cange, en lui faisant valoir la commodité qu'il retirerait de son établissement à Paris pour l'achèvement du Glossaire grec (voy. lettre XX).

(2) Laurent Anisson, père de Jean, imprima en 1677 la *Bibliotheca maxima veterum Patrum et antiquorum scriptorum*, 27 vol. in-fol.

Je vous ay envoyé, par un amy, par la diligence, qui partit le 25 février, à l'adresse de mon frère l'Antonin, le petit manuscript grec de M. Spon, et l'*Histoire d'Athènes,* en grec vulgaire, que vous luy aviez demandé...

(Fol. 255.)

VIII

22 mars 1683.

Voicy, Monsieur, la fin de la préface; aussytost que vous m'aurez renvoyé le mémoire des fautes que vous y aurez trouvées, je vous envoiray une feuille de la matière, sur laquelle nous attendrons encore vos avis pour nous servir de règle dans la suitte; après celà nous irons train, c'est-à-dire qu'il y aura tousjours un compositeur dessus vostre ouvrage, et en attendant, pour ne point perdre temps, on imprimera la Grammaire de Portius.

Pour le passage qui me regarde, si vous le trouvez trop étendu, je vous prie de le tronquer comme vous trouverez bon; ce que vous y avez trouvé d'adjousté a été fait par le zèle d'un de mes amys, qui connoissoit le mérite et la probité de feu mon père (1).

(Fol. 258.)

IX

31 mars 1683.

Voicy, Monsieur, les deux pages que je vous avois promises du commencement de la matière de vostre *Glossaire;* vous les examinerez, s'il vous plaist, et vous nous direz ce que vous en pensez, afin que vos avis nous puissent servir de règle pour l'avenir, car il me fasche que nous tardions si lontems à mettre sérieusement la main à l'œuvre.

J'ay pris garde qu'au mot ἄϐαξ, vous citez *Vitravius,* vous voulez apparemment dire *Vitruvius;* j'ay voulu néammoins confronter cette citation dans Vitruve, mais il n'a que dix livres, et vous

(1) Voy. à la fin de la préface du *Glossaire grec,* p. XVIII.

cottez le livre 13e, outre que ce n'est pas dans vostre sens qu'*abacus* se trouve dans Vitruve. Résolvez-moi, s'il vous plaist, ce doute.

Je crois que vous serez content de nostre caractère, il paroist beaucoup mieux avec le *Cicero* qu'il ne faisoit avec le *Saint-Augustin;* vous trouverez dans les lettres accentuées des mots en capitales que l'accent éloigne un peu sa lettre de celle qui la suit, cela s'adoucira à force d'imprimer.

M. Spon, qui continue toujours ses soins avec un très grand attachement pour la correction de vostre ouvrage, m'a communiqué un manuscript grec qu'il a dans son cabinet; en voicy le tiltre : « Antiquarum græce scribendi abbreviationum, ut vulgo vocantur, explicationes et interpretationes, ex antiquissimo Procli codice manuscripto et aliis, ab Æmilio Porto, F. P. C. F., diligenter excerptæ, fideliter exscriptæ, et in alphabeticum ordinem digestæ, in gratiam eorum qui linguæ græcæ sunt studiosi, opus novum manuscriptum, Cassellis, a 1612, conscriptum ét nunquam in lucem emissum (1). »

(1) Émile Portus, fils de François Portus, né en 1550, mort après 1612; il fut professeur de grec à Genève, à Lausanne, à Heidelberg, enfin à Cassel, jusqu'en 1612.

Quelques années après, le 11 mars 1685, le jurisconsulte bourguignon J.-A. de Chevanes écrivait de Dijon à Du Cange au sujet du même recueil d'abréviations grecques de Portus : « J'avois fait demander à M. Spon « par M. l'abbé Nicaise les abbréviations de la langue grecque escrites de la « main de Portus; il lui a mandé qu'il vous les avait envoyées et que vous les « imprimeriés dans votre Glossaire. Je me réjouis d'en profiter et de vos « additions; j'ose vous demander s'il y en a qui concernent la lecture des « manuscrits d'astronomie parce qu'il me semble en avoir quelques remar- « ques parmi mes papiers, qui viennent, à ce que je crois, de M. Saumaise. » (Ms. français 9503, fol. 61.)

Dès 1682, le 19 février et le 20 mai, il offrait de Dijon à Du Cange pour son *Glossaire grec* « des glosses du droit tirées d'un manuscrit du Vatican, beau- « coup plus amples que celles que M. Labbé a fait imprimer chés Billaine, « depuis la lettre Mu. » (*Ibid.*, fol. 54 et 56.) Du Cange l'en remercia dans la préface de son *Glossaire grec*, p. XIII.

Parmi les collaborateurs de Du Cange, il convient de citer aussi l'érudit rouennais Émeric Bigot, qui, les 16 et 28 janvier 1686, envoyait à Du Cange des mots grecs barbares, omis par Meursius, et tirés des commentaires d'Isaac Tzetzès sur Lycophron et d'Eustathe sur l'Odyssée d'Homère.

Le même J.-A. de Chevanes écrivait encore à Du Cange, en mars ou avril 1685 :

La pensée de M. Spon est que vous aurez peut estre découvert dans la lecture des manuscripts grecs une plus grande quantité de ces abréviations, dont la connoissance pourroit estre nécessaire à ceux qui jettent les yeux dans ces manuscripts, et que vous en pourriez faire une espèce de petit dictionnaire pour mettre à la teste de vostre ouvrage, qu'on pourroit réduire à deux ou trois planches qu'il faudroit faire graver. J'ay assez donné dans cette veue, si vous y donnez aussy, je pourrai vous envoyer en réponse le manuscript de M. Spon....

J'oubliois de vous dire que, dans la copie qui vous reste, il seroit à propos d'y insérer autant d'explication latine qu'il vous sera possible ; cela peut contribuer à la facilité du lecteur qui veut s'instruire et qui n'est pas encore sçavant.

(Fol. 259-260.)

« J'ai trouvé parmi mes papiers une petite grammaire du grec barbare, « ms., de deux ou trois feuilles au plus, auquel est jointe une petite obser- « vation sur cette langue que j'ai copiée de quelque endroit ; si vous jugiés à « propos de l'imprimer à la teste de vostre *Glossaire,* je vous l'offre...

« A l'égard des *Notes astronomiques* qui se trouvent dans les mss., M. Sau- « maise en a expliqué une partie sur Solin, p. 1235, 36, 37, 1238. Il y a encores « d'autres lettres que je tiens estre conformes à celles de la langue Elcapti- « que, dont les livres d'Astronomie sont remplis, et dont M. Saumaise a « dressé un alphabet pour les déchiffrer, que je vous envoirai, si vous « l'agréez, afin de le faire graver... » (*Ibid.*, fol. 63.)

Puis, le 20 avril 1685 (*ibid.*, fol. 64 v°) :

« Je vous envoie la petite grammaire du grec barbare, vous en jugerés « mieus que personne ; je l'ai treuvée assés utile. J'y ait joint l'alphabet que « M. Saumaise s'est fait pour lire les livres mss. astronomiques, accompa- « gné d'exemples. J'avois dessein de vous en faire une copie, mais j'ai jugé à « propos de vous adresser l'original que je vous prie de me renvoyer quand « vous en aurés tiré ce que vous jugerés devoir estre communiqué. »

Enfin, le 1er juin 1685, cette dernière lettre (*ibid.* fol. 66) :

« Puisque vous voulés bien me demander mon sentiment touchant l'édition « des Notes astronomiques, chimiques et des poids et mesures des médecins, « je crois que vous ne devés pas perdre l'occasion d'en gratifier le public, et « même, si j'osois vous le proposer, je ferois graver les ligatures ou abbré- « viations, tant de Portus que d'autres, afin d'instruire et soulager ceux qui « commencent à s'adonner à la lecture des anciens manuscrits. »

X

17 avril 1683.

Je vois, Monsieur, par vostre dernière lettre du 9e de ce mois, le scrupule dans lequel vous estes pour la correction de vostre ouvrage ; les soins de M. Spon ne se relacheront point, car, entre vous et moy, je le paye très bien. Que cecy soit mort, s'il vous plaist. Il est encore secouru de M. son père, qui est aussi très intelligent. Cependant, Monsieur, comme je ne cherche qu'à vous satisfaire, je vous envoiray volontiers les épreuves que vous demandez ; tout le mal qui en arrivera est que nous serons longtems à imprimer vostre livre, car, quelque copieux que soit le caractère que j'ay fait faire, il ne l'est pas assez pour avoir beaucoup d'épreuves en chemin, et je ne crois pas que nous en puissions faire courir plus de deux. Mais il vaut encore mieux, pour vostre gloire et pour la mienne, que le livre soit correct, en différant quelque temps de le donner au public, que si, pour nous trop presser, il s'y passoit quelque désordre.

Je m'avise d'un autre tempéramment ou expédient ; si vous souhaittez venir en cette ville, je vous offre une chambre chez moy, et, si l'ordinaire d'un petit bourgeois vous accommode, je vous prie de l'accepter aussy. Nous tascherons de vous divertir, le mieux qu'il nous sera possible, dans les intervalles qui vous resteront entre chaque épreuve, et nous vous expédierons le plustost que nous pourrons. Au cas que vous vinssiez à vous ennuyer, vous travaillerez plus commodément à vos *Index* et vous serez moins détourné qu'à Paris, et, si vous avez quelqu'autre ouvrage de prest, nous nous servirons de l'occasion pour l'imprimer. J'oubliois de vous dire que je vous donneray un valet, qui n'aura soin que de vous, et que vous serez le maistre d'un petit carrosse que j'ay pour vous promener quand il vous plaira. Je vous offre tout cela du meilleur de mon cœur ; ne faittes point façon de l'accepter, si vous n'avez point d'autres affaires qui vous retiennent à Paris. Vous me ferez mesme un très grand plaisir et un très grand honneur ; j'attends vostre réponse là-dessus.

M. Spon m'a remis son manuscript ; il ne pense pas qu'il ayt

jamais esté imprimé et je ne trouve pas qu'il soit si éloigné de vostre sujet, puisque ces abréviations peuvent servir à déchiffrer le bas-grec, aussy bien que le bon, dans la lecture des manuscripts; vous en ferez pourtant l'usage qu'il vous plaira. Je vous le conserve donc en attendant que nous ayons l'honneur de vous voir.

Vostre dernière lettre est venue à temps pour corriger l'ἐλτ,ίσαντο.

(Fol. 261-262.)

XI

23 aoust 1683.

Monsieur, j'ay reçeu vostre paquet de copie, où estoient les lettres B, Γ, Δ, E, et les deux livres de M. Spon, à qui j'ay fait vos complimens ; il est de retour depuis quelques jours de son voyage. M. son père a corrigé pendant son absence. Nous irons un peu plus vite maintenant, car le fils n'est pas si employé dans la médecine que le père ; néanmoins, la difficulté de cette copie, à cause des renvoys fréquens et de ces petits billets, fait que l'ouvrier, quoyque le meilleur de la ville, ne sçauroit composer plus de sept ou huit feuilles par mois. Peut estre que, quand il sera plus accoustumé à vostre caractère, pourra-t-il aller un peu plus viste, mais ce sera de peu de chose.

Pour ces caractères abbréviatifs (1), je suivray là dessus vostre avis et les feray graver en bois, mais il faut pour cela les peindre bien justement sur le papier, et de la grosseur dont on les veut, et en faire deux copies, parce que le graveur en bois en applique une sur son bois, et l'autre luy sert à corriger les fautes qu'il pourroit avoir faittes, mais cela suppose tousjours que la copie qu'il devra appliquer sur son buis doibt estre excellemment peinte, parce que la graveure en sera égale à la copie qu'on lui en aura donnée.....

(Fol. 263-264.)

(1) Voy. les lettres XVII, XX et XXIII.

XII

27 novembre 1683.

... J'oubliay dans ma dernière lettre de vous parler du *Glossaire grec*; M. Spon a discontinué d'y travailler pendant deux mois à cause d'un livre d'*Aphorismes* grecs (1) qu'il a imprimé; on y travaillera maintenant sans discontinuer. Je suis obligé de vous dire que sur les premiers mots que nous mettons en capitales, vous n'y mettez presque point d'accents, ny d'esprits; je vous prie donc d'y prendre garde.

J'avois encore oublié de vous escrire qu'il y a à Strasbourg un professeur nommé M. Obrecth (2), qui a des manuscripts grecs. Je luy ay fait parler, il vous en fera part; il ne demande pour cela qu'un de nos *Glossaires grecs,* que je luy ay promis, mais il faut auparavant que vous preniez la peine de luy écrire pour sçavoir quels sont ces manuscripts et s'ils vous seront utiles.

Je vous donne encore advis que dans le mot Αυγὸ τάρηχο, M. Spon y a ajouté : « Italis *Botarga* », que je crois que vous trouverez bon.

(Fol. 267-268.)

XIII

24 décembre 1683.

...Ces jours passez, voyant une épreuve avec luy [M. Spon], il me fit la grâce de me communiquer un doute qu'il avoit sur le sur le mot BANTA, que vous appelez *pars navis,* et que vous dites « videtur legendum Βανκα, ex ital. *Banca.* » Ceux qui ont été sur la

(1) *Aphorismi novi, ex Hippocratis operibus collecti,* gr. et lat. (Lyon, 1683 in-12.)

(2) Ulric Obrecht, professeur à l'université, puis préteur royal de Strasbourg, mort en 1701; on lui doit de nombreux ouvrages de droit et plusieurs éditions d'auteurs latins. En 1698, Pontchartrain lui fit délivrer un exemplaire de la Byzantine en échange de vingt-quatre manuscrits anciens, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale. (L. Delisle, *Cabinet des mss.*, I, 300.)

Méditerranée, comme luy et moy, savent que aller *alla banda,* veut dire faire voile de costé; ainsy nous n'avons point hésité d'ajouter ces mots : « Pars navis lateralis, *Banda* Italis », et nous avons effacé le « videtur », etc.

Il avoit encore envie de corriger Βασιλεύειν, que vous voulez signifier *oriri,* et Βασίλεμα, *ortus solis*; ils prétent que ces mots signifient *occidere* et *occasus solis,* et il les a mis dans cette signification au petit dictionnaire qui est à la fin de son voyage. Néanmoins, comme vous citez une grammaire, j'ay crû qu'il ne falloit pas y toucher, et il pense néanmoins qu'il ne s'est pas trompé.

Dans quelques doutes qui nous arrivent pour certains mots de vostre escriture, que nous ne pouvons déchiffrer qu'avec peine, nous consultons le *Dictionnaire* de Meursius et un certain dictionnaire de Gerasimus Vlach Candiot, intitulé *Thesaurus quadrilinguis,* 4°, Venetiis, 1658. Je doute si vous avez ce livre, car vous ne le citez point; ces quatre langues sont : grec vulgaire, latin, italien et grec littéral. Il est à M. Spon qui vous en fera part, si vous le souhaittez, et, si vous avez envie de l'avoir en propriété, je vous en ferai venir un de Venise...

Voicy encore un mémoire de M. Spon, touchant un manuscript qui est entre les mains de M. Wheler (1), son compagnon de voyage et qu'il vous procurera s'il vous fait besoin, Tout cela demande une response et surtout une petite lettre à M. Spon, qui l'obligera à continuer ses soins...

(Fol. 269-270.)

XIV

29 septembre 1684.

J'ay esté épouvanté à la réception de vostre lettre, Monsieur, en voyant la quantité de fautes qui se sont glissées dans vostre livre ; j'en feray des reproches à M. Spon. Je suis au désespoir de n'estre point capable de la correction de ce livre; plust à Dieu qu'il

(1) Georges Wheler, né en 1650, à Bréda (Hollande), mort curé de Houghton (Norfolk) en 1724 ; il voyagea pendant dix ans sur le continent, et, après avoir accompagné J. Spon en Grèce et en Asie-Mineure, publia la relation de ses voyages : *Journey into Greece* (Londres, 1682, in-fol.).

fût latin ou françois, je vous asseure bien qu'il ne s'y passeroient pas tant de fautes. Cela m'y fera tenir la main plus exactement à l'avenir et je vous envoiray nos feuilles plus souvent, afin que vous nous marquiez ce que vous y trouverez à corriger ; cela obligera M. Spon et le compositeur à être plus exacts...

(Fol. 271.)

XV.

20 décembre 1684.

... Nous avons eu vostre manuscript, mais je n'y ay point trouvé cet *Appendix* pour le *Glossaire latin* (1), que vous promettez dans la première page de vostre glossaire grec. Je m'y suis pourtant attendu et j'ay crû que cet *Appendix* contribuerait à la distribution de ce dernier. Je vous prie donc, Monsieur, de le disposer pour la fin de nostre impression; vous aurez du temps pour cela, car M. Spon nous donne moins de tems pour la correction qu'il ne faisoit du vivant de M. son père. Je ne sai comment il laisse passer des fautes, car il m'y paroist fort exact; envoyez m'en une note des dernières feuilles, afin que je les luy fasse voir, cela pourroit le rendre plus circonspect pour la suite.

Nous en sommes au chiffre (en blanc); voicy le tems de l'année où il s'en fait le moins, mais nous travaillerons fort et ferme ce caresme, et, si vostre *Appendix* latin est prest, on pourroit y faire travailler une autre presse.

(Fol. 275.)

XVI

22 aoust 1685.

... J'ay consulté avec M. Spon le dessein de cette table alphabéti-

(1) L'*Appendix ad Glossarium mediæ et infimæ latinatis*, suivi d'un *Etymologicon vocabulorum linguæ gallicæ*, est imprimé à la fin du *Glossaire grec* et occupe 316 colonnes avec pagination séparée. Dès le 26 mars 1686, l'impression de l'*Appendix* était commencée et Anisson en envoyait des épreuves à Du Cange. (Ms. français 9502, fol. 280.)

que, dont vous me parlez, et il est d'avis aussy bien que moy de vous épargner ce travail, parceque un dictionnaire grec n'estant point d'un si grand usage que le latin, et celui-cy n'estant point si ample que l'autre, le lecteur n'aura pas grand peine de chercher les composez parmy les simples et dans les additions ce qu'on aura pû adjouster des mots qui seront déjà dans le corps du dictionnaire (1).

... Nous allons faire travailler au premier jour aux additions latines, mais il faudra que vous ayez la bonté de nous composer une autre préface, qui soit liée et continue, car celle que vous nous avez envoyée est toute composée de renvoys à la préface du *Glossaire latin*, ce qui paroist ennuyeux au lecteur. Si vous n'en avez pas de copie, je vous la renvoirai; on ne laissera pas cependant de poursuivre le grec, en sorte que j'espère qu'en finissant celui-cy, nous finirons aussi le latin...

(Fol. 277.)

XVII

13 avril 1686.

... Voicy l'épreuve de la feuille qui doit servir à l'explication de la planche (2), elle n'a point été veüe; j'en trouve la disposition mauvaise, ainsy, tranchez et taillez dans vostre correction.

... J'ay veu les notes de Crollius (3) dans l'impression de Genève, in-8°; je n'ay point celuy d'Allemagne. Elles sont en bois, et il

(1) L'impression du *Glossaire grec* allait subir un nouveau temps d'arrêt; Du Cange écrivait à l'abbé Nicaise, le 20 novembre 1685 : « Vous sçavez, « Monsieur, que Mr Spon s'est déclaré ouvertement hérétique... Cette ren- « contre de M. Spon et son absence a arrêté notre *Glossaire grec*, qui en est « au Σ. Nous proposons de faire venir icy les épreuves; nous verrons si cela « se peut faire, trois ou quatre pistoles de ports ne nous ruineront pas... » (Copie; ms. français 9502, fol. 45.) Le 22 avril 1686, l'impression en était encore au Σ (voy. lettre XVIII) et le 14 décembre le *Glossaire* n'était pas encore fini (voy. lettre XXII).

(2) Sans doute la planche gravée, destinée à expliquer les particularités liturgiques, qui se trouve après la *Préface* et la *Grammaire* de Portius.

(3) Oswald Crol, alchimiste allemand, mort en 1609, auteur de : *Basilica chymica... additus est tractatus novus de signaturis rerum internis*, plusieurs

faut faire les nostres de la mesme manière, car, en les faisant en cuivre, l'imprimeur en taille doulce pourroit substituer une lame en place de l'autre, à quoy on ne peut veiller, au lieu que la planche en bois se met sous la presse et on en voit des épreuves (1). Je vous renvoirai donc vos notes puisque vous n'en avez pu faire figurer une copie, car nos graveurs en bois ne les sauroient graver autrement. M. Dezallier, libraire de M. Baillet, me fit voir de l'ouvrage d'un nouveau graveur en bois qu'il a découvert, qui me paroît excellent; priez M. Baillet (2) de vous l'adresser, et ne parlez point de moy, car tout seroit perdu.....

(Fol. 281-282.)

XVIII

22 avril 1686.

... Je vous renvoieray vos Additions greques et les Nottes chymiques et les bonnes feuilles faites depuis les dernières qu'on vous a envoyées. Je garderay les Catalogues des auteurs (3), mais il faudra me renvoyer vos additions bientost, parcequ'après le

fois édité à Francfort, Leipzig et Genève, de 1609 à 1658, in-8°, et traduit en français (Lyon, 1624). Du Cange a reproduit (col. 17-22) les *Notæ chymicæ* de Crol.

(1) Il s'agit des *Notarum characteres*, qui occupent 22 colonnes à la suite de l'*Appendix altera* du *Glossaire grec*; malgré l'avis d'Anisson elles furent gravées sur cuivre. Le 30 juillet 1686, il écrivait en effet à Du Cange : «... Puisque « vous jugez à propos de faire graver nos notes en cuivre, j'y consens volon- « tiers; il ne restera qu'à en tirer le meilleur marché que l'on pourra de « M. Giffart. Obligez-moi de luy dire que c'est pour moy; je me flatte d'être « de ses amis et qu'il me traitera plus doucement qu'un autre... » (Voy. aussi lettre XXIII.) Sur le prix des gravures vers cette époque, on peut voir un traité conclu en 1706, entre Montfaucon et le graveur P.-F. Giffart, pour les planches de la *Palæographia græca*, traité publié dans la *Revue des études grecques*, 1891, p. 66-67.

Ces notes, la plupart astronomiques et chimiques, ont été récemment étudiées en détail et plus exactement reproduites par M. Berthelot dans sa *Collection des anciens alchimistes grecs* (Paris, 1888, in-4°), Introduction, p. 92 et suiv.

(2) Adrien Baillet, l'auteur bien connu des *Jugements des savants*, etc.

(3) L'*Index auctorum græcorum*, imprimé à la suite des *Notarum characteres*.

Sigma, il y aura fort peu de feuilles. Songez aussy au graveur en bois et laissez le faire comme il entendra le mieux, car c'est aux imprimeurs à s'accommoder à ce qu'il y aura de gravé. Je me charge de ces dispositions là aussy bien que de celles de la feuille d'*Explicatio tabellarum* (1), ces sortes de choses là étant naturellement de mon ressort.

Le vuide que vous avez remarqué dans une des feuilles est dans la colonne 1282, dans le mot PAMΠAION. Je ne sçay si ce ne sont point des marques pour désigner les douze signes. Cette copie est restée entre les mains de deffunt M. Spon, il faut que vous y suppléiez, s'il vous plaist; je vous renvoy donc ce qui doit remplir ce vuide, où il manque après chaque chiffre la marque qui doit désigner chacun de ces signes; il faut faire graver ce petit morceau en cuivre.....

(Fol. 283.)

XIX

4 may 1686.

... Vostre *Etymologicum linguæ Gallicæ* (2) me paroist bien projetté; tout ce que je trouve à dire dans l'exécution est que je voudrais une plus étendue explication du mot qui sert d'étymologie, *verbi gratia,* dans le mot : « REGARDER, aspicere, ex *warda,* custodia, quasi aspiciendo sibi cavere. » Je voudrais faire sentir mieux ce que c'est que ce *warda,* de quelle langue, etc.; hors que peut estre ce ne soit un mot déjà expliqué dans l'un ou l'autre de vos *Glossaires* et que vous ne prétendiez y renvoyer les lecteurs...

(Fol. 284 v°.)

XX

12 octobre 1686.

Voicy, Monsieur, une nouvelle épreuve; je suis au désespoir

(1) La notice de la planche liturgique déjà citée.

(2) Imprimé aux colonnes 241 à 316 de la dernière partie du second volume du *Glossaire grec.*

que nostre affaire aille si lentement et je vois peu de remède à apporter à ce mal, car je fis ces jours passez le compte de ce que pourroient contenir vos Additions grecques et je trouvai qu'elles feroient au moins 25 feuilles (1). Il faut près de 15 jours pour en composer, envoyer, et faire revenir une seule feuille, cela seul nous mène à une année sans compter ce qui nous reste à faire depuis le *Sigma* que nous n'avons pas encore finy. Je tremble pour ces longueurs, car, si nous venions à vous perdre, voilà un ouvrage d'une grande avance pour l'achèvement duquel je ne trouverois personne, si ce malheur là nous arrivoit.

Je vous prie donc, Monsieur, de n'estre point si modeste et si retenu que vous estes sur la valeur de cet ouvrage et sur la perte que feroit la république littéraire, si vous n'y mettiez pas la dernière main. Et servez-vous du crédit que vous avez près de Mgr le Chancelier pour obtenir mon establissement à Paris de ce magistrat là, et nous ferons imprimer sous vos yeux ce qui nous reste ; apparemment vous avez dessein de dédier ces deux vollumes à ce magistrat, cette occasion est suffisante à quelqu'un de vos amys pour faire cette ouverture...

J'ay fait retirer de la diligence la boëtte des figures en taille douce, parmy lesquelles j'ay trouvé quelques additions pour vostre second alphabet grec, lesquelles j'insérerai. Mais je m'attendois que vous me donneriez quelque petite instruction pour celà et je n'en ay point trouvé parmy tous ces feuillets imprimés. N'entendez-vous pas que ces Notes suivent vos Additions grecques et ne faut-il pas aussy faire suivre, après vos Additions latines, l'*Etymologicon* que vous m'avez envoyé par M. Thierry, et après

(1) Les *Omissa et Addenda in Glossario mediæ et infimæ græcitatis* forment 214 colonnes, soit 13 feuilles. L'impression en fut commencée concurremment avec celle du *Glossaire grec* par Anisson qui écrivait à Du Cange, le 25 octobre 1686 : « Voicy, Monsieur, une nouvelle épreuve ; vous devez connoistre par là « que je fais toute la diligence possible pour accélérer vostre ouvrage, et puis- « que vous vous contentez d'un caractère grec de Lyon, je vais travailler à « mettre une seconde presse pour la composition des Additions, mais nous ne « pourrons point accentuer les capitales, comme nous avons fait dans ce qui « est imprimé... » On peut constater l'imperfection de la première feuille de ces *Additions*, dont l'impression fut continuée à Paris par Cramoisy. Voy., au reste, les deux lettres suivantes.

celà le Catalogue des manuscripts et autres autheurs; un petit mot d'avis là dessus, je vous prie.

(Fol. 291.)

XXI

9 novembre 1686.

Monsieur, En suitte de la parole que je vous ay donnée, j'ay fait travailler un second imprimeur, et voicy une épreuve des Additions grecques; je ne sçay si vous en serez content. Je voudrois bien que vous m'eussiez escrit un peu plus tost que M. Cramoisy, de la rue de la Harpe, (1) vous avoit offert d'y travailler, j'aurois épargné la despense qu'il a fallu faire faire à cet imprimeur pour le mettre en train. Néantmoins, pour vous donner satisfaction, si M. Cramoisy veut me faire bonne composition de l'impression, je quitterai ce second imprimeur en le dédommageant. Faittes-moy donc savoir, je vous prie, combien il me fera payer de chaque feuille; on en imprime 1,100 exemplaires. Il faut tascher, s'il vous plaist, de tirer de luy toute la composition possible.

Ne soyez point en peine du partage du second vollume; quand nous aurons achevé, nous le ferons plus équitablement, je n'épargnerai pas la despense d'une feuille à réimprimer...

(Fol. 293.)

XXII

14 décembre 1686 (2).

Voicy, Monsieur, une nouvelle épreuve; nostre *Sigma* est de longue halaine; j'ay trouvé des billets d'*Oméga*, ainsy n'en soyez point en peine. J'ay fait partir aujourd'huy du papier à l'addresse de M. Cramoisy pour servir à l'impression des *Additions* grec-

(1) André et Sébastien Cramoisy, tous deux imprimeurs, demeuraient alors tous deux rue de la Harpe; l'un avait été reçu imprimeur-libraire, en 1655, l'autre en 1663.

(2) Cette lettre ne fut envoyée que le 4 janvier 1687.

ques (1), et je ne doute pas que vous n'arrestiez avec luy pour 14 livres la feuille, ce prix me paraissant mesme excessif. Envoyez-moi ce que vous jugez que l'on doive mettre à la fin de vos Additions, afin d'achever le second vollume par là...

(Fol. 296.)

XXIII

30 octobre 1687.

Il a fallu chercher pendant plusieurs jours les feuilles qui vous manquoient, Monsieur, et défaire plusieurs balles dans nos magazins pour les trouver, en sorte qu'on n'a pû les envoyer qu'aujourd'huy par la diligence; le paquet est sous vostre addresse, et il ne partira que samedy matin. Vous savez que la diligence est 7 jours en chemin; ne manquez point de le faire retirer, s'il vous plaist. On n'en a point payé le port, afin qu'ils en eussent plus de soin; il seroit fâcheux que ce paquet se perdît comme l'autre, car nous nous trouverions avec des exemplaires imparfaits, s'il falloit vous envoyer de nouvelles feuilles.

J'ay écrit à M. Posuel qu'il cherchât un tireur en tailles-douces pour imprimer les planches des Notes et qu'il le payât, mais je vous prie de le soulager du soin de faire combiner et rencontrer toutes ces choses, car il n'y a jamais eu que moy qui me suis meslé de la direction de vostre ouvrage. Faittes-moy donc la grâce de veiller à la composition des mots qui expliquent les Notes par M. Cramoisy, et à faire rencontrer ces mots avec leurs notes par l'imprimeur en taille-douce, car vous concevez bien que ce seroit une despense de refaire ces sortes de feuilles où deux sortes d'ou-

(1) Le 20 avril 1687, Cramoisy n'avait pas encore commencé l'impression (ms. français 9502, fol. 301); à plusieurs reprises Anisson se plaint de ses lenteurs. Le 27 mars 1688, il écrit encore à Du Cange :

« Il ne tiendra plus qu'à M. Cramoisy que nous ne finissions vostre ouvrage « promptement; il peut, s'il le veut, vous donner au moins une feuille et demye « par semaine, quand il ne travailleroit que quatre à cinq heures par jour... « Est-il possible que cela doive encore aller jusqu'au mois de juin? J'ayme « mieux qu'il m'en couste quelque chose davantage et finir plustost... » (Ms. français 9502, fol. 324.)

vriers auront travaillé; ne vous reposez-donc, s'il vous plaist pour cela ny sur M. Posuel, ny sur M. Cramoisy. A propos de M. Cramoisy, il fait difficulté de recevoir son payement à 14 livres la feuille; vous m'avez pourtant escrit que vous le feriez convenir à ce prix-là, je vous prie de le calmer là-dessus, d'autant plus que son caractère est uzé et qu'il a travaillé à cela quand il luy a plû. Il ne faut pas qu'il nous effarouche puisque nous pourrions faire de meilleures affaires dans la suitte avec luy.

Ne vous mettez point en peine du partage de vostre ouvrage, il ne faut point y penser, que tout ne soit achevé, cela ne nous retardera pas de 24 heures. Vous vous estes trompé dans le calcul que vous faittes dans vostre dernière lettre, car vous ne comptez que 20 feuilles aux Additions du *Glossaire latin*, et il y en a 40, sans compter la Préface à laquelle je fais actuellement travailler.

J'ay chargé M. Posuel de chercher non seulement les armes de M. le Controlleur général pour votre dédicace, mais encore de conférer avec vous pour une grande planche à mettre à la teste de votre ouvrage, à la forme de celle de M. Billaine. Je consens volontiers de faire la despense de la graveure par un bon maistre, pourveu que vous veuillez vous charger de me donner un dessein fait de mesme par quelque bon maistre. Vous avez communication avec ces illustres là, qui me feroient payer un dessein trois fois plus que vous ne le payeriez...

(Fol. 306-307.)

XXIV

15 novembre 1687.

... Je serois bien fasché que la prière que je vous ay faitte de travailler à un *Index* de vostre *Glossaire*, pareil à celuy de Meursius (1), vous donna tant de peine; mais il faut, s'il vous plaist considérer que cet ouvrage est vostre véritable enfant et que ceux auxquels vous travaillez au Louvre ne sont que des adoptez... (2).

(1) Joannis Meursii *Glossarium græco-barbarum*, editio altera. Lugd. Batav., 1614, in-4°.

(2) Allusion sans doute à l'édition du *Chronicon Paschale*, de la Byzantine du Louvre, pendant l'impression duquel Du Cange mourut, et qui parut en 1689.

Je crois de plus que ce travail peut encore contribuer à la distribution de l'ouvrage, et, puisque vous estes obligé de repasser tout le livre, ne soyez point ménager de la matière, car il me semble qu'il est impossible que tant de belles et bonnes choses puissent contenir en deux feuilles (1); l'index de Meursius en tient bien autant.

... J'approuve extrêmement ce que vous avez adjousté au tiltre de vostre livre, mais il faut renvoyer le lecteur *a pagina versa,* où l'on mettra tous les différents traittez dans leur ordre pour diriger le relieur, parce que toutes ces choses différentes sont sans liaison et sans suitte de chiffres (2). Je suis encore résolu de faire une page perdue, avant le tiltre du livre, qui ne contiendra que ce tiltre : *Glossarium græco-latinum,* en très grandes et grosses lettres. Cela peut servir à la distribution parmy nos libraires auxquels l'*infima græcitas* pourroit faire quelque scrupule...

J'attens aussy vostre sentiment sur la proposition que je vous ay fait faire de le dédier dans le pays étranger, puisque vous ne voulez point le dédier en France...

(Fol. 310.)

XXV

26 novembre 1687.

... Puisque vous ne pouvez point interrompre vos épreuves du Louvre, il faut prendre patience ; j'ayme encore mieux retarder la distribution de vostre livre que de manquer les tables en question. Je vous prie donc d'y travailler et de ne rien omettre ; je n'en apréhende point la longueur.....

Mon dessein seroit de faire une dédicace en mon nom à quelque personne de mes patrons dans le pays étranger, et je ne mettrois point cette dédicace à tous les exemplaires que je vendrois dans le royaume ; je ne conçois pas que faisant la chose de cette

(1) Cet *Index rerum* n'occupe, en effet, que deux feuilles (col. 71-102) avant l'*Appendix.*

(2) C'est le *Syllabus et series totius operis* qui suit le titre.

manière le patron, ni personne autre s'en puisse appercevoir, ni vous en savoir mauvais gré... (1)

(Fol. 312-313.)

XXVI

21 février 1688.

J'apprens, Monsieur, avec beaucoup d'estonnement par vostre lettre du 14e, que M. Cramoisy n'a point encore repris l'ouvrage, en sorte que toutes nos diligences et les soins que je prens deviennent inutiles... Faittes-moi donc la grâce de le voir incessamment et de le presser pour l'obliger de vous donner au moins deux feuilles par semaine... Je luy escris que, s'il ne met pas la main à l'ouvrage, que je le prie de vous remettre la copie pour me la renvoyer; mais il ne faut pas néanmoins l'exécuter, cela ne doit servir qu'à le faire avancer...

J'ay veu la planche de M. Giffart; elle est bonne, mais le fonds n'en est pas assez riche (2). Je luy ay escrit de l'imprimer de la mesme manière que M. Billaine avoit fait imprimer la sienne, et qu'ensuitte il me l'envoie, et je feray imprimer dans l'autre portion de la feuille le grand tiltre, à la forme et de la mesme manière qu'a fait M. Billaine à vostre *Glossaire latin*...

Je vous ay escrit il y a déjà longtems que feu M. Spon avoit laissé un espace en blanc au cahier MMmm du 4e alphabet, au mot ΡΑΜΠΑΙΟΝ, pour faire graver la figure de ces signes... N'en faudroit-il pas faire une petite figure en cuivre?

(Fol. 318-319.)

(1) La dédicace du *Glossaire grec* préoccupait Anisson, qui avait déjà suggéré à Du Cange de le dédier au contrôleur général Le Peletier (voy. lettres XX et XXIII) dans l'espérance de la protection de ce magistrat pour obtenir d'être nommé imprimeur à Paris. Mais le *Glossaire grec* parut sans aucune dédicace.

(2) Il s'agit du frontispice gravé du *Glossaire grec*, qui figure, au premier plan, Athènes en Minerve, et, dans le fonds, la ville d'Athènes, entourée de murs, battus en brèche par des canons et devant laquelle s'avance une troupe de cavaliers. (Cf. la lettre XXIII.)

XXVII

4 mars 1688.

Vous aurez veu, Monsieur, par ma dernière lettre, le nombre juste des feuilles qui nous restoient à faire en ce pays; j'ay reçeu depuis la vostre par laquelle vous jugez qu'il faut partager les volumes à la lettre Ῥο. Je me soumettrai à tout ce que vous voudrez et jugerez à propos; mais cela ne nous donnera pas lieu ny moyen de remplir le nom de *Rhamplium,* parce que le commencement qui doit faire le second vollume doit avoir ses deux pages sans contredit, c'est-à-dire la première recto, qui contiendra le tiltre, avec le nom des libraires au bas, et le verso doibt estre une page blanche, en sorte qu'il faut de la page du Ῥο, qui est la 1279e; en faire deux pages, c'est-à-dire la seconde recto et la troisième verso; de cette manière on ne touchera point à la page 1281, qui est celle où est le mot de *Rhamplium.*

Il faut toujours que vous m'envoiyez quelque chose pour faire au moins une douzaine de lignes de matière pour pouvoir composer la première page du second recto, apparemment vous aurez bien quelques additions pour les mots qui sont contenus dans cette page 1279; envoyez-moy aussy les fautes que vous trouverez dans ces deux colonnes 1279 et 1280, et dans les deux précédentes 1277 et 1278, qu'il me faut aussy réimprimer pour faire la fin du premier vollume. Marquez-moy aussy ce qu'il faut que je fasse coler dans cet espace en blanc de ce mot *Rhamplium;* ce doit estre un petit mot d'avis au lecteur pour le renvoyer aux Additions...

(Fol. 320.)

XXVIII

23 juin 1688.

... Je m'en vais faire collationner cent cinquante exemplaires de tout ce que nous avons de fait icy de vostre ouvrage et je le ferai partir incessamment à l'addresse de M. Hortemels, chez qui se

distribuera vostre livre. Je luy ay pourtant escrit que je ne ferois rien partir de ce que nous avons fait icy qu'il ne m'eût envoyé ce que M. Cramoisy a imprimé afin de l'obliger à se haster.

... Il faudra bien après cela que vous recommandiez à M. Hortemels d'obliger les relieurs de laisser toutes les marges à vostre ouvrage et de battre un peu moins le second vollume, afin qu'il ne paroisse pas inégal au premier...

(Fol. 329.)

XXIX

5 juillet 1688.

Je n'avois point sceu vostre indisposition, Monsieur, et je suis au désespoir de vous voir exposé à la douleur, vous n'en devriez jamais souffrir ; car pour les approches de la mort, je ne crois pas comme vous que cette indisposition en soit une marque. J'ay un amy en cette ville, de soixante-quatorze ans, qui n'urine que par la sonde depuis trois à quatre ans ; vous devez cela à vostre vie sédentaire, il faut faire trève avec vostre cabinet... (1)

M. Cramoisy m'escrit une lettre fort sèche et me marque qu'en luy faisant payer la soulde de son compte, il remettra les feuilles qu'il a imprimées, lesquelles il passe à 15 livres. Vous vous souviendrez, s'il vous plaist, que je ne luy en ay promis que 14 livres, et je ne voulois mesme luy donner que 13 livres, 10 s... (2).

J'ay fait faire le carton de la demy-feuille de la préface et il n'a pas tenu à moy que vous n'ayez eu satisfaction sur tout. Je consens aussy très volontiers aux trente exemplaires que vous me demandez, pourveu que vous me deschargiez du soin et de la despense de la relieure de dix ou douze exemplaires que je m'estois engagé de vous donner reliez, si je ne me trompe, n'estant pas nostre coustume de mettre la main à la bourse pour les relieures. Je vous envoiray aussy les feuilles qui vous manquent pour parfaire l'exemplaire que vous avez...

(Fol. 331.)

(1) Du Cange mourait trois mois après, à Paris, le 23 octobre 1688.

(2) Voy. les lettres XXII et XXIII.

XXX

17 juillet 1688.

Il n'estoit pas besoin, Monsieur, de tous les motifs dont vostre lettre est remplie pour m'obliger à vous donner satisfaction sur les 30 exemplaires reliez, que vous souhaittez avoir de votre livre; ce n'est pas la peur que vous me faittes de mes ennemys, dont je me soucie peu ... Je vous promets les trente exemplaires que vous me demandez et j'en payerai la relieure, pourveu que vous me promettiez d'oublier ce que vous m'avez escrit de fascheux là dessus.

Obligez-moi donc de faire en sorte que le Sr Cramoisy se contente des 14 livres par feuille, que je luy ay offertes, afin que nous finissions....

(*Bibliothèque de l'Arsenal,* ms. 6780, fol. 64).

NOTES & DOCUMENTS

L'ANNÉE DE LA NAISSANCE D'HYPÉRIDE

Le nom d'Hypéride a tellement grandi depuis les découvertes de ces dernières années que rien de ce qui concerne sa biographie ne peut être indifférent. Je me propose d'en fixer ici un point demeuré incertain : la date de la naissance du célèbre orateur. Par une curieuse coïncidence, c'est un document découvert également depuis peu, la *République athénienne* d'Aristote, qui va nous permettre de résoudre ce petit problème de chronologie.

Au chapitre LIII de la *République athénienne,* Aristote nous apprend que les fonctions de *diætètes,* c'est-à-dire d'arbitres publics, étaient remplies à Athènes par les citoyens arrivés à leur soixantième année, en d'autres termes à cinquante-neuf ans révolus : διαιτηταὶ δ' εἰσὶν οἷς ἂν ἑξηκοστὸν ἔτος ᾖ (1). Sous la forme altérée où ce renseignement nous avait été transmis par les grammairiens (2), on l'interprétait naguère en ce sens que les *diætètes* étaient tirés au sort *parmi* tous les citoyens ayant atteint ou dépassé la soixantaine. Le texte original d'Aristote rectifie cette

(1) Sur le sens, d'ailleurs non douteux, de cette phrase, comparez Goodall, *Aristotle on the public arbitrators,* dans l'*American journal of philology,* XII (1891), p. 319 suiv.

(2) Pollux, VIII, 126. Hésychius, v. διαιτηταί. Bekker, *Anecdota,* p. 235, 23.

erreur; il nous montre que tous les citoyens athéniens, dans leur soixantième année, devaient le service de *diætètes* (1); c'était une sorte de complément et de couronnement du service militaire; après cela, on était définitivement libéré.

Il résulte de là que si l'on connait l'année où un citoyen athénien a rempli les fonctions de *diætète,* pour en déduire la date de sa naissance il suffit de remonter de cinquante-neuf ans en arrière. Or, par une heureuse chance, nous avons conservé un fragment d'un catalogue de *diætètes* (2) (*C. I. A.*, II, 2, n° 941) où figure le nom d'Hypéride : Ὑπερείδης Κολλυτε[ύς]. Il s'agit, sans aucun doute, du grand orateur. Nous lisons en tête de sa *Vie,* attribuée à Plutarque : Ὑπερείδης Γλαυκίππου μὲν ἦν πατρὸς τοῦ Διονυσίου, τῶν δὲ δήμων Κολλυτεύς. C'est ainsi encore qu'il est désigné dans plusieurs autres inscriptions (*C. I. A.*, II, 2, n° 808, col. C, l. 102; *ibid.*, n° 809, col. D, l. 246; Ἐφ. ἀρχ. I, 110 = *Bull. corr. hell.* VIII, 195, l. 40), où son identité n'est pas contestée. Notre catalogue est daté de l'archonte Aristophon, Ol. 112, 3 = 330/329 av. J.-C. En remontant de 59 ans en arrière, on trouve pour la naissance d'Hypéride l'année Ol. 97, 4 = 389/8 av. J.-C., archonte Antipatros. Hypéride naquit donc la même année qu'Eschine, cinq ou six ans avant son ami politique Démosthène (né en 383).

Qu'Hypéride fût l'aîné, ou tout au moins le contemporain de Démosthène, c'est ce qu'on avait déjà conclu d'un passage de sa *Vie,* où l'on voit que dès l'année 358, à l'époque où Philippe pré-

(1) Il n'y avait de dispense que pour ceux qui, cette année-là, étaient absents ou exerçaient une magistrature. Je crois qu'il faut aussi (malgré le silence d'Aristote) excepter les citoyens de la dernière classe, les *thètes* ou prolétaires. En effet : 1° les fonctions de *diætète* sont la suite naturelle de l'éphébie et du service militaire; or les *thètes* en principe ne devaient pas le service militaire (Harpocration, v. θῆτες); 2° la seule liste complète de *diætètes* que nous possédions, celle de l'année 325/4 (*C. I. A.*, II, 2, n. 943), ne renferme que cent trois noms, ce qui, en admettant pour Athènes les mêmes tables de mortalité que pour Paris, représenterait un total d'environ dix mille citoyens; or, en 309, Athènes comptait vingt mille citoyens (Ctésiclès chez Athénée, VI, p. 272 B). Les *thètes* pouvaient bien représenter la moitié de la population.

(2) Le mot διαιτηταί est, il est vrai, restitué par les éditeurs du *Corpus;* mais la comparaison des catalogues du même genre qui suivent et où l'intitulé est conservé ne permet pas un instant de mettre en doute l'exactitude de cette restitution.

parait une descente en Eubée, il contribua deux trirèmes *pour lui et pour son fils* (1). Toutefois, cette conclusion avait été vivement contestée. Le dernier historien de la littérature grecque, M. Mahaffy (2), s'est même donné beaucoup de mal pour faire descendre la naissance d'Hypéride jusqu'à l'année 366. Il est inutile désormais de discuter les arguments, d'ordre purement littéraire, allégués en faveur de cette opinion : le témoignage authentique des documents les frappe de nullité. La chose d'ailleurs n'est pas d'aussi médiocre importance qu'il peut sembler; l'histoire littéraire en fera son profit. Nous pouvons affirmer dorénavant, avec toute certitude, que ni les qualités si remarquables de vivacité et de fraîcheur que l'on admire dans les derniers discours d'Hypéride, ni les petites fautes contre l'atticisme que lui reprochaient des grammairiens puristes (3), ne doivent être mises sur le compte de son âge ou de sa génération; la même floraison d'écrivains produit souvent des tempéraments bien différents et qui vieillissent inégalement vite : Hypéride fut toute sa vie un jeune; à soixante ans passés, son beau talent n'avait rien perdu de sa verve primesautière, de son esprit tour à tour enjoué et mordant, de cette élégante facilité qui confinait parfois à la négligence.

Théodore Reinach.

(1) *Vita*, § 22, Blass (en tête de son *Hypéride*, éd. Teubner).

(2) *A History of classical greek literature* (3e éd. Londres, 1890); vol. II, part II, p. 161.

(3) Hermogène, III, p. 382 W. (fr. 239 Blass). Cp. Denys d'Halicarnasse, *De Dinarcho*, c. VI.

ENCORE UN MOT SUR L'INSCRIPTION DE COS

Nous avons reçu de Son Exc. Hamdy Bey, directeur du Musée impérial ottoman, deux bons estampages de l'inscription de Cos que nous avons récemment publiée (*Revue,* IV, 357 ; V, 101) et qui est entrée au Musée de Constantinople. Ces documents n'ajoutent ni ne modifient rien d'essentiel aux lectures que nous avions extraites de la combinaison des deux copies mises à notre disposition ; il y aurait tout au plus, dans la transcription, quelques crochets à déplacer et quelques parenthèses à effacer. L'estampage confirme notamment les leçons ETAIPAN à la l. 5, .ΞΟΙΚΟΓΕΔΩΝ (l. 8), ΑΜΓΕΛΟΣΤΑΥ (*sic*) ΕΥΝΤΩΝ (l. 9), ΑΛΑΝ ou plutôt ΑΛΑΝ (l. 11), ΑΑΤΡΙΚΟΥ (l. 16), ΓΟΤΕΙΔΑΝΙ (l. 17 et partout), ΟΣΣΟΙΚΑΣΚΟΓΑΣ ΜΙΣΘΟΓΟΙΗΣΩΝΤΑΙΙΙΕΧΩΝΤΙ (l. 18-9), ΔΡΑΧΜΑΣ (l. 25). Les prétendues dittographies de la l. 14 (*Revue,* IV, 363) n'existent pas. A la l. 18 le lapicide a écrit par distraction ΚΑΤΑΥΤΑ (pour ΚΑΤΑ ΤΑΥΤΑ). A la l. 21, ΚΑΙΝΟΙ a été corrigé en ΚΑΙΙΟΙ, avec omission de la barre du T. La l. 26 commence par ΝΤΑ (non ΥΤΑ), fin du mot ἐνεν/κο[ντα de la ligne précédente ; il faut donc supprimer dans la transcription les mots κατὰ ταῦτα. A la l. 28, il y a très nettement ΤΟΥΤΟΙ et non ΤΟΥΤΩΙ ; je ne crois pas que cette forme dorienne du nominatif pluriel de οὗτος se fût déjà rencontrée. A la l. 32 on lit : ἀ]ΓΟΔΡΑΧΜΑΝΤΡΙ [ἀκονταχ]ΑΙΡΟΔΩΙ [ὅτν ἀπὸ δραχμᾶν τριάκο]ΝΤΑ etc. L'orthographe varie entre ΚΩ et ΚΩΙ ; les formes ΘΥΕΤΩΙ, ΘΥΟΝΤΩΙ etc., sont constantes.

L'écriture est régulière, un peu inclinée, du type courant du IIIe et du IIe siècle. Le *thêta* a la forme Θ ; le *kappa* a une branche inférieure courte, n'atteignant pas le niveau de la ligne ; Ν a généralement les hastes verticales égales ; le *pi* a la forme Γ ; le *sigma* les branches parallèles ; le Φ descend au-dessous de la ligne ; le Ω a les pointes du cercle très rapprochées, parfois même réunies comme un Ο.

T. R.

CHRONIQUE

CORRESPONDANCE GRECQUE

Le résultat des élections du 15 mai a écarté les appréhensions qu'avait fait naître le brusque renvoi du ministère Delyannis. On pouvait faire des réserves sur l'opportunité de la crise ministérielle du 1er mars, sur les motifs qui l'ont inspirée, sur la façon dont elle a été conduite. Mais on savait d'avance que la nation ne laisserait pas suspecter la loyauté des intentions du Roi, ni contester son droit constitutionnel; encore moins pouvait-elle admettre qu'on posât la question entre le Roi et un chef de parti, lors même que ce dernier eût été l'objet d'une injustice. Ceux qui, en Grèce ou à l'étranger, ont pu supposer le contraire, ont prouvé qu'ils connaissaient mal la Grèce contemporaine. La nation grecque est actuellement monarchique entre toutes. Une famille royale qui se rattache par ses origines aux grandes maisons couronnées de l'Europe, très respectable dans sa vie privée, dont les enfants, nés en Grèce, ont été élevés dans la religion et les mœurs du pays, voilà ce qui constitue aux yeux des Grecs la plus sérieuse des institutions de l'État. Tant pour le maintien de l'ordre à l'intérieur que pour le succès des revendications légitimes à l'extérieur, notre royauté actuelle est considérée par la nation entière comme le pivot autour duquel se groupent toutes les forces nationales. Le parti de M. Delyannis s'est mépris sur la force de ce sentiment national; s'il avait accepté les faits du 1er mars comme une simple crise ministérielle, il aurait à coup sûr conservé une place importante dans la nouvelle législature et son influence dans le pays. Malheureusement il a cru devoir prendre une tout autre attitude, et les discours de M. Delyannis lui-même à Tripolitza et à Patras ont peut-être été les plus puissants facteurs de la défaite électorale d'un homme politique à qui quarante années de bons et loyaux services assuraient une situation si considérable et si légitime.

Quoi qu'il en soit de ces raisons, les élections du 15 mai ont donné à M. Tricoupis une majorité écrasante. Sur deux cent sept députés, il y a plus de cent soixante-dix tricoupistes; M. Delyannis ne compte que dix-neuf partisans. Le reste des élus appartiennent au nouveau parti actuellement au pouvoir ou ne se sont pas encore prononcés.

Nous avouons que c'est à regret que nous employons ici les termes consacrés de *tricoupistes* et de *delyannistes* : ces termes prouvent au fond la mesquinerie de nos querelles politiques, qui ne gravitent pas autour de principes, mais autour de personnes. Récemment, à Zante, un homme distingué par ses lumières et son caractère, M. César Roma, relevait dans un discours remarquable le manque absolu de questions politiques, religieuses ou sociales dans nos débats électoraux ; mais il considérait ce fait comme d'un heureux augure, comme indiquant l'absence de causes de divisions profondes dans le pays. On pourrait objecter qu'en tous cas les imperfections de notre constitution de 1864 sont généralement reconnues et qu'il aurait pu s'engager une lutte de principes à l'effet de doter la nation d'une meilleure charte et, partant, d'une meilleure éducation politique. Et puis ces compétitions qui ne roulent qu'autour d'un changement de personnes ne sont-elles pas un peu cause, par leur défaut d'élévation, du peu de faveur que rencontre actuellement le régime parlementaire ? Il suffit d'ailleurs de se rappeler le résultat des élections parlementaires en Grèce depuis sept ans pour se convaincre du peu de foi du peuple en ses chefs politiques. En 1885, M. Tricoupis échouait aux élections et M. Delyannis lui succédait avec une majorité énorme, qui le quittait un an après en faveur de M. Tricoupis à la suite du blocus des puissances. M. Tricoupis était encore confirmé au pouvoir par les élections de 1887. Les élections d'octobre 1890 ramenaient M. Delyannis avec une grande majorité ; celles de 1892 l'ont changée en une minorité dérisoire !

Avec un tel manque de principes supérieurs, avec un tel scepticisme sur les personnes, on comprend que la royauté en Grèce, mûrie par l'expérience et favorisée par les circonstances, ait conquis une situation tout à fait prépondérante. Toutefois, si les chefs politiques chez nous ne représentent guère de différences de programmes, ils représentent en tous cas des procédés de gouvernement différents. Dans l'opinion de la majorité des Grecs, M. Tricoupis est considéré comme un homme supérieur. Son crédit incontestable est une ressource précieuse dans la crise que nous traversons. La seule annonce de son succès électoral a produit une hausse sur les valeurs grecques dans les bourses d'Athènes, de Paris et de Londres, qui a eu ici son contrecoup heureux sur le marché monétaire. C'est qu'en effet M. Tricoupis est un de nos rares hommes d'État qui auraient pu jouer un rôle même sur un plus vaste théâtre. Fils d'un homme politique distingué de la guerre de l'Indépendance qui a pendant vingt ans représenté le roi Othon à Londres, se rattachant par sa mère aux plus illustres phanariotes, M. Tricoupis, qui a fait un très long séjour en Angleterre, a par nature et par éducation des manières et une tournure d'esprit peu populaires chez nous. S'il a néanmoins acquis une situation éminente, c'est en s'imposant par sa capacité. Comme naguère le célèbre Alexandre Mavrocordato, son oncle maternel, M. Tricoupis se trouve en rapports suivis avec les étrangers de distinction. Parlant admirablement plusieurs langues étrangères, possédant une instruction encyclopédique, doué d'un esprit pénétrant, M. Tricoupis fait l'effet d'un homme disproportionné au milieu dans lequel il s'agite. Quant à son succès actuel, il le doit surtout à l'attitude que ses adversaires ont prise à l'égard de la royauté, et à l'espoir qu'il sera de taille à tirer le pays de son impasse financière. Puissent les complications de la politique étrangère ne pas venir de nouveau, comme en 1885, troubler son œuvre réparatrice !

Quelles que soient les difficultés que l'avenir nous réserve à cet égard, le

pays possède aujourd'hui dans son escadre cuirassée un instrument, un porte-respect, qui lui inspire une légitime confiance. Il y a un mois, cette escadre faisait des évolutions dans le golfe Saronique pendant une série de journées magnifiques. Singulière magie des souvenirs et des paysages! Au moment d'appareiller, le professeur d'histoire maritime rappelait aux jeunes aspirants, en citant un passage de Plutarque dans la *Vie de Périclès*, qu'il y a plus de deux mille ans, dans ce même golfe, une escadre athénienne accomplissait régulièrement chaque année des manœuvres d'exercices. Les cuirassés grecs sont des chefs-d'œuvre de l'industrie française, de même que la réorganisation et l'instruction de nos équipages sont l'œuvre d'un brave marin français, M. le contre-amiral Lejeune. Le roi et la famille royale, à bord d'un des cuirassés de l'escadre, assistaient aux manœuvres, saluant la plus imposante force navale que la Grèce ait réunie depuis la guerre de l'Indépendance. L'honneur du relèvement de notre marine de guerre revient principalement à M. Tricoupis. On parlait ces jours-ci d'un riche legs, qui servirait à l'achat de quelques torpilleurs. Il serait heureux de voir se tourner de ce côté aussi la générosité intarissable de nos Mécènes, dont les contributions ont, dans ce ce siècle, tant contribué au progrès de la nation. Tout récemment encore s'est inscrit au livre d'or de nos bienfaiteurs le nom de M. Kyriazis, qui vient de faire à l'État un don de 600,000 francs pour l'établissement d'ateliers-écoles. Ces dons sont d'autant plus utiles que nos finances publiques, toujours dans une situation précaire, n'ont jamais permis d'en distraire les sommes nécessaires aux besoins multiples des institutions de bienfaisance et d'instruction publique.

Les finances, que Démosthène appelait *les nerfs de la guerre*, sont aussi les nerfs de la politique et de tout progrès social. Je me réserve de vous donner prochainement un tableau succinct, mais aussi exact que possible, des nôtres. En attendant, je veux noter un détail statistique. Au mois de mars dernier, le *Journal officiel* a donné un état provisoire des recettes douanières de 1891. Il a confirmé ce que l'on savait sur les plus-values relativement aux recettes de 1890. En 1890, les recettes des douanes avaient été de dr. 31,672,198; en 1891, elles se sont élevées à dr. 36,576,377, soit une plus-value de dr. 4,901,179. Mais ces plus-values des recettes douanières ne se sont pas maintenues. Dès le début de l'année courante, la hausse extraordinaire de l'or ralentissait le mouvement d'échanges avec l'étranger. C'est ainsi que les recettes du mois de janvier 1892 ont été de dr. 2,023,522 (contre 2,240,058 en 1891), soit une diminution de dr. 217,166. Les recettes des mois suivants, février et mars, présentent aussi des moins-values sur les mois correspondants ds 1891. L'ensemble des moins-values de ces trois premiers mois de l'exercice s'élève à la somme relativement considérable de dr. 1,087,855.

M. Konstantopoulos, qui a su maintenir l'ordre dans un moment de crise, reste au pouvoir jusqu'au retour du roi de Copenhague, où le roi et la reine de Danemark célèbrent leurs noces d'or. C'est le surlendemain des élections que Leurs Majestés sont parties; leur absence ne durera que jusqu'à la rentrée de la Chambre; celle du prince héritier se prolongera pendant deux mois: de sorte qu'il n'y a, en ce moment, à Athènes, aucun représentant de la famille royale. Notons à ce propos que le prince royal, le « duc de Sparte », a été récemment promu à la dignité de général de brigade, tout en conservant le titre de colonel honoraire du régiment qu'il commandait jusque là.

X.

Athènes, 25 mai 1892.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs, qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 17, rue Bonaparte, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

19. *SPIRIDIONE DE' MEDICI DILOTTI. La Riforma, grammatica greca comparata, ad uso dei ginnasi.* Athènes, 1891 (6, rue Hippocrate). In-8°, 254 p.

20. *H.-C. MUELLER. Historische Grammatik der hellenischen Sprache.* 1. *Grammatik.* 2. *Chrestomathie.* Leiden, Brill, 1891-2. In-8°, 225 et 171 p.

Dans l'enseignement élémentaire du grec et du latin, nous croyons, suivant le mot de M. Bréal, que la linguistique doit être *latente;* aussi ne saurions nous approuver sans réserve la part beaucoup trop grande que M. de' Medici fait dans sa nouvelle méthode à la grammaire comparée, d'autant plus qu'elle s'appuie le plus souvent sur les théories déjà un peu vieillies de Schleicher. Son livre n'en représente pas moins un travail de longue haleine, inspiré par un grand et louable amour du grec. Quel dommage que le zèle de l'auteur ait été si mal servi par la science des typographes !

Ce n'est pas non plus l'enthousiasme qui manque à M. H. C. Müller, mais il est permis de douter qu'il ait apporté à sa tâche la science, la conscience et la patience qu'exige un sujet aussi vaste : une histoire de la langue et de la littérature grecques depuis Homère jusqu'à M. Bikélas ! Sa grammaire historique, quoique expéditive, renferme bien des menues erreurs, dont quelques-unes ont été relevées, avec une compétence et une sévérité auxquelles nous ne saurions prétendre, par M. Gustave Meyer (*Berliner Philologische Wochenschrift*,

1892, p. 437). La chrestomathie, plus intéressante, laisse cependant l'impression d'un travail d'amateur, quelque peu hâtif et superficiel, où le choix des morceaux est loin d'être irréprochable. Quant aux théories de M. Müller sur la manière d'enseigner le grec, — il voudrait qu'on commenmençât par la langue actuelle pour remonter de proche en proche, à travers les Byzantins et la *Koinè*, jusqu'aux Attiques et à l'épopée, — nous ne les croyons ni scientifiques, ni pratiques. La vérité est qu'il y a deux langues néo-grecques, dont l'une n'est qu'une poussière de dialectes populaires, qui, orthographiés sincèrement, n'offriraient guère plus de ressemblance avec le grec ancien que l'italien ou le catalan avec le latin; l'autre est une langue artificielle, dont nous ne contestons certes pas la légitimité, mais qui ne saurait être comprise sans une connaissance préalable du grec classique — et du français.

A. de PRUNAY.

21. *ALFRED CROISET* et *J. PETITJEAN. Premières leçons de grammaire grecque.* In-16, cartonné. III-191 p. Hachette.

22. *J. PETITJEAN* et *V. GLACHANT. Exercices d'application sur les premières leçons de grammaire grecque.* In-16, cartonné. III-268 p. Hachette.

Voici deux jolis petits volumes, bien imprimés, élégamment cartonnés, qui nous donneraient vraiment envie, comme à M. Jourdain, de retourner au collège. On n'était pas si bien outillé de notre temps et il faut être sincèrement reconnaissant à un savant comme M. Croiset de la peine qu'il a prise, avec ses jeunes et habiles collaborateurs, pour fournir à nos écoliers un pareil instrument de travail. Heureux les élèves de cinquième *sua si bona norint!*

La grammaire est rédigée conformément au programme de 1890; on n'y trouvera par conséquent ni les verbes contractes, ni les verbes en μι; mais les auteurs ont sagement fait de multiplier les paradigmes, d'expliquer avec soin la valeur précise des *temps* du verbe grec, dont l'ignorance entraîne tant de contre-sens et de solécismes (λέλυκα, j'ai fini de délier, ἐλελύκειν, j'avais fini de délier, etc.), de s'attacher enfin à ne donner que des formes non seulement correctes, mais attiques. Les rapprochements discrets avec la grammaire latine sont tout à fait à la portée de l'esprit des enfants, et quelques-uns ne manquent ni de finesse ni de nouveauté (par exemple la note, p. 14, sur l'emploi si différent de *o*, ὦ dans les deux langues). Le recueil d'exercices nous a paru fort bien adapté aux besoins des élèves, les notes et le lexique dispensent de recourir à un dictionnaire, et des listes de mots, longues et bien classées, prépareront de solides petits hellénistes — si seulement les professeurs trouvent le temps de les enseigner et les élèves le bon vouloir de les apprendre.

Quelques légers défauts de rédaction pourront être rectifiés dans la prochaine édition. Peut-on dire, par exemple (p. 17), que l'emploi attique de l'article duel τώ avec les substantifs féminins constitue une « exception » à la règle de l'accord en genre du nom et de l'article? Pour les Attiques, τώ est féminin aussi bien que masculin, absolument comme le génitif pluriel τῶν. Pourquoi la règle *liber Petri*, déjà indiquée p. 14, est-elle répétée, on ne sait à quel propos, après la première déclinaison (§ 28)? Est-il bien exact d'écrire (p. 80) que dans la déclinaison du pronom personnel de la 3e personne « le nominatif est un pronom démonstratif, généralement ἐκεῖνος, les autres cas sont

empruntés à la déclinaison de αὐτός? » Ce sont là, on le voit, de bien menues chicanes.

T. R.

23. *J.-P. MAHAFFY. Problems in greek history.* London, Macmillan, 1892. In-8°, XXIV-240 p.

Pour ceux qui ont lu les précédents ouvrages de M. Mahaffy, — son *Histoire de la littérature grecque*, ses trois volumes sur la *Vie sociale* depuis Homère jusqu'à Plutarque, etc., — ce recueil de « questions grecques », ou plutôt de « regards » sur les diverses périodes de l'histoire hellénique, n'offrira peut-être pas grande nouveauté. Toutefois on y retrouve avec plaisir la fraîcheur d'aperçus et la verdeur de langage qui distinguent le fécond écrivain; on lira avec intérêt ses pages sur Grote et Thirlwall, sur Xénophon et Démosthène, sur les tyrans et les démocraties, sans oublier un piquant plaidoyer *pro domo sua* (p. 196 suiv.) et une solide dissertation sur l'incertitude des trente premières Olympiades.

Auguste MICHEL.

24. *C. E. ZACHARIAE DE LINGENTHAL. De dioecesi aegyptiaca lex... edidit* C. E. Z. Bibliotheca Teubneriana, 1891. 75 p.

Le rescrit de l'empereur Justinien sur l'administration des provinces égyptiennes, adressé en 539 ou 554 au préfet du prétoire de l'Orient, figure à la suite des *Novelles* et des *Douze édits* dans un manuscrit unique (le *Marcianus* de Venise) d'où il a passé dans les éditions du *Corpus juris*. M. Zachariae l'avait inséré lui-même il y a quelques années dans son édition générale des *Novelles;* mais cette première publication ne le satisfaisait pas complètement; le manuscrit foisonne, en effet, de méprises et de lacunes dues à l'incorrection de l'archétype dont il dérive et à l'interversion de quelques feuillets. L'édition nouvelle est très en progrès sur la précédente; on y trouve corrigées d'une manière certaine ou plausible bon nombre de fautes et signalés avec soin les passages qui attendent encore leur Esculape. Une traduction latine très fidèle, bien supérieure à l'ancienne version d'Agylæus, facilitera l'étude de ce document important aux jurisconsultes et aux historiens que rebuterait un grec obscur à force de redondances et de latinismes. Remercions de ce nouveau service rendu aux études de droit gréco-romain l'infatigable érudit qui, depuis plus d'un demi siècle, n'a cessé de les faire bénéficier de son activité.

D. ALEXIS.

25. *PAUL GIRARD. La peinture antique.* In-8°, 333 p. Librairies-imprimeries réunies, 1892. (Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts.)

Notre collaborateur M. Diehl a déjà fait de ce charmant volume l'éloge qu'il mérite (*Revue*, V, 132). Nous ne pouvons que nous y associer de grand cœur. Si sur quelques points les vues de M. Girard appellent des objections ou des réserves (p. 139 : il y aurait eu des liens de famille (?) entre le tyran Psammétichos de Corinthe et son homonyme le roi d'Égypte; p. 144 : Cimon de Cléonées aurait été un peintre « polychrome », etc.), en général, il résume de la manière la plus lumineuse l'état actuel de la science sur un sujet voué à un éternel demi-jour; les petites digressions qu'il se permet au-delà de ses frontières, par exemple, sur l'art « achéen », sont très suggestives. Les illustrations nous ont paru bien choisies, parfois nouvelles (signalons tout particulièrement l'admi-

rable fragment de la « coupe d'Orphée » récemment entrée au musée d'Athènes, fig. 101); mais quel dommage que dans un livre consacré à la *peinture* antique, les éditeurs n'aient pas fait la dépense d'une seule planche en couleurs!

T. R.

26. *FRANZ SUSEMIHL. Geschichte der griechischen Litteratur in der Alexandrinerzeit.* Leipzig, Teubner, 1891-2. 2 vol. in-8°, de XVI-907 et XVI-771 p.

Travail de bénédictin qui comble de la manière la plus heureuse une lacune depuis longtemps ressentie. M. Susemihl a tout lu, tout résumé, textes et commentaires, jusqu'aux moindres dissertations, et lorsqu'il se méfiait de sa compétence personnelle il s'est adjoint sans hésiter des collaborateurs spéciaux pour certains chapitres techniques : Knaack pour l'épigramme, Wellmann pour la médecine, Oder pour l'agronomie et la gastronomie, etc. Il doit aussi beaucoup aux travaux ou aux conseils de trois savants de premier ordre, Rhode, Schürer et Wilamowitz.

Qu'un pareil livre contienne des erreurs de détail, des lacunes, des appréciations contestables, il serait puéril de s'en étonner. Mais on regrettera peut-être davantage que M. Susemihl ait enfermé son travail dans des limites chronologiques un peu étroites : nous aurions aimé à y voir figurer Aristoxène et Théophraste d'une part, Strabon de l'autre. On regrettera surtout qu'après un travail d'assemblage aussi colossal, le savant auteur n'ait pas su, par un dernier effort, donner à son ouvrage la forme littéraire qui peut seule assurer la durée des œuvres de l'esprit. Les pages mangées par les notes offrent un aspect effrayant; le texte, quoique concis, est loin d'atteindre à la clarté et à la fermeté qui distinguent un manuel analogue, l'*Histoire de la littérature romaine* de Teuffel. Bref, c'est un incomparable répertoire; ce n'est pas une histoire véritable, qu'on puisse lire.

T. R.

27. *Synopsis* or a synoptical collection of the daily prayers, etc., of the greek orthodox church. Translated... by *Katharine lady Lechmere* with an introduction by *J. Gennadius.* London, Gilbert and Rivington. In-32, XXXII-451 p.

La liturgie de l'église grecque orthodoxe, originairement établie pour la pratique des couvents, est très complète et très complexe : chaque jour de l'année, étant consacré à un saint particulier, a ses trois services distincts, et en outre les différents jours de la semaine sont placés sous l'invocation de divers patrons : les anges, saint Jean-Baptiste, etc., dont la commémoration doit être combinée avec celle du saint éponyme. Il faut donc aux officiants orthodoxes tout une bibliothèque de prières, de chants et de rites, et un manuel (le *typicon*) pour s'y orienter. Pour l'usage des fidèles on a réuni les parties les plus usuelles de la liturgie dans des bréviaires appelés *synopseis*, qui leur permettent de suivre les chants et récitations des officiants, auxquels ils ne prennent aucune part. C'est un recueil de ce genre qui nous est offert ici pour la première fois dans une traduction anglaise, due à une pieuse et savante philhellène. Indépendamment de l'utilité pratique de ce petit volume pour les communautés grecques de Londres, Manchester et Liverpool, il offre un sérieux intérêt littéraire, et la préface, claire et substantielle, du distingué ministre de Grèce à Londres n'en constitue pas le moindre attrait.

D. ALEXIS.

28. *DÉMÉTRIUS GEORGIADÈS. La Turquie actuelle*, etc. Paris, Calmann Lévy. In-8°, XVIII-377 p.

29. *CHARLES MISMER. Souvenirs du monde musulman*. Paris, Hachette. In-12, 328 p.

M. Georgiadès, qui est grec d'origine et français d'adoption, dirige contre le gouvernement ottoman un sévère réquisitoire où l'on trouve peu de faits nouveaux. A la décadence de la Turquie il oppose le relèvement des provinces émancipées, entre autres la Grèce, dont l'auteur résume, en quelques pages bourrées de citations et de statistiques, « la régénération intellectuelle, l'état économique, social et politique. » La dernière partie du livre, qui paraît en avoir été le véritable objet, sort entièrement de notre compétence : M. G. y relate (un peu longuement peut-être) ses démêlés avec diverses sociétés industrielles qui n'ont pas su apprécier ses services à leur véritable valeur.

Le livre de M. Mismer est plus intéressant. L'auteur, qui nous a déjà donné trois volumes de souvenirs très personnels, a été, de 1867 à 1871, rédacteur d'un journal officieux à Constantinople, *la Turquie*, et intimement lié avec les pachas Fuad et Aali. Il accompagna ce dernier en Crète, lors de l'insurrection de 1867, et à cette occasion il a pu voir les choses de près, détruire certaines légendes et ramasser « des miettes d'histoire ». Quoique grand admirateur de l'islamisme, M. Mismer n'est point un ennemi de la Grèce, dont l'intérêt, selon lui, exige le maintien de l'intégrité de la Turquie; on sent aussi qu'il aime et connaît les lettres grecques. Son livre se lit avec plaisir, non seulement à cause de la vivacité du style, des anecdotes piquantes et des portraits prestement enlevés, mais encore à cause de la tournure d'esprit philosophique du narrateur qui cherche constamment à pénétrer au fond des choses. On n'est pas toujours de son avis, mais on aime, comme dit Pascal, à trouver sous l'auteur un homme.

T. R.

30. *D. BIKÉLAS. Louki Laras*. Traduit du grec par le marquis *Queux de Saint-Hilaire*. Nouvelle édition illustrée par M. Ralli. Didot.

Les deux noms qui figurent en tête de ce volume sont trop chers à notre association, le livre lui-même, à qui quatorze années n'ont rien enlevé de sa fraîcheur, est trop justement célèbre pour qu'il lui faille à cette place autre chose qu'une simple annonce. Ce que cette réimpression offre de nouveau, ce sont les aquarelles de M. Ralli, reproduites par un procédé photographique connu sous le nom de « procédé Guillaume. » M. Ralli n'est pas un Delacroix; aussi a-t-il eu le bon sens de ne pas vouloir refaire le *Massacre de Scio*. Ses croquis vrais et familiers sont la parure qui convient à cette idylle simple et touchante, où le drame demeure presque toujours dans le fond, où l'émotion est d'autant plus pénétrante qu'elle reste plus contenue.

T. R.

31. *JOHN HENRY WRIGHT. The date of Cylon*. (Reprinted from the Haward Studies in Classical Philology, tome III.) Boston, Ginn, 1892. In-8°, 80 p.

Cette dissertation, écrite avant la découverte de l'Ἀθηναίων Πολιτεία, refondue après cette découverte, témoigne de lecture et de réflexion. Sans doute, pour le fond de la question, M. W. enfonce une porte ouverte : en présence du témoignage si formel

d'Aristote, il est désormais certain que l'attentat de Cylon se place avant la législation de Dracon, probablement en 636 av. J.-C. Mais ce qu'il y a d'intéressant, c'est moins le résultat, que le détail du raisonnement, ce sont les digressions, qui éclairent plus d'un point obscur de l'histoire et de la chronologie athéniennes. M. Wright, avons-nous dit, a beaucoup lu. Pourtant il ne connaît pas le travail de Cauer : *Parteien und Politiker in Athen und Megara*, et cette ignorance même donne du prix à la conformité de quelques-unes de ses remarques avec celles du savant allemand. Nous lui pardonnerons moins volontiers d'ignorer ou de passer sous silence les doutes émis sur l'authenticité de la prétendue constitution de Dracon. Sur plusieurs points de détail, nous nous écartons également de ses vues. Ainsi, dans la loi d'amnistie de Solon (Plutarque, *Solon*, 19), nous croyons que les βασιλεῖς désignent non les archontes, mais le roi et les rois de tribus (φυλοβασιλεῖς) dont la juridiction doit avoir été autrefois très étendue. Nous croyons aussi que c'est cette loi seule qui a rouvert aux Alcméonides les portes de l'Attique et, par conséquent, la nomination d'Alcméon comme général des Athéniens dans la guerre sacrée ne peut être antérieure à l'an 594. On a prétendu à tort que les Alcméonides étaient exclus par la lettre de la loi d'amnistie. L'exclusion ne vise que les individus *condamnés pour meurtre;* or, il résulte du récit d'Aristote que les auteurs du meurtre des Cylonides étaient tous morts au moment du jugement qui les a frappés ; si leurs fils furent exilés, ce fut comme *souillés*, non comme personnellement coupables.

T. R.

32. *Byzantinische Zeitschrift*, herausgegeben von *Karl Krumbacher;* n° 1. Leipzig, Teubner (4 fascicules par an ; prix d'abonnement : 20 marcs = 25 francs).

M. Krumbacher, l'auteur d'une excellente *Histoire de la littérature byzantine* que connaissent tous nos lecteurs, a pensé que le moment était venu pour les études byzantines d'affirmer leur « autonomie » et leur « majorité » par la création d'un recueil périodique qui leur fût spécialement affecté. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette pensée et souhaiter qu'elle trouve bon accueil auprès du public. Le premier numéro de la nouvelle *Revue* est de nature à donner l'impression la plus favorable de son exécution matérielle, de son caractère scientifique et de l'esprit largement international qui préside à sa rédaction. A côté d'articles signés Krumbacher, C. de Boor, Gelzer, Preger, Max Treu, Jagic, Hatzidakis, etc., on y trouve une étude en français de notre collaborateur Ch. Diehl sur les mosaïques de Nicée et un article en anglais de J. Bury sur Thomas le Slavon. Les noms de MM. l'abbé Duchesne, E. Legrand, Psichari, Schlumberger figurent également sur la couverture parmi les futurs rédacteurs. La *Revue* comprend, outre des articles originaux, des comptes rendus détaillés et une bibliographie aussi complète que possible, rédigée par M. Krumbacher lui-même. Nous ne pouvons que souhaiter bonne et longue vie à notre nouveau confrère.

T. R.

CORRIGENDA

Dans notre analyse du n° 47 des *Problèmes musicaux dits d'Aristote,* nous avions interprété (*Revue,* V, p. 48) les mots τοῦ ἐπὶ τὸ ὀξὺ πυκνοῦ par « la tierce mineure située à l'aigu, *ut-la* ». Nos collègues et amis, MM. Ruelle et Tannery, nous font observer avec raison que cette interprétation est incompatible avec les textes formels d'Aristoxène (p. 34, 3 et 72, 16 Marquardt) qui définissent le πυκνόν un intervalle *composé* et toujours *moindre que la moitié d'une quarte juste :* il n'y a pas de raison de supposer, avec Bojesen, que le problémiste s'écarte à tel point du langage d'Aristoxène. L'existence d'un πυκνόν implique donc de toute nécessité une gamme accordée suivant le genre chromatique ou enharmonique, dont il n'a nullement été question dans le reste du problème. Dès lors de deux choses l'une : ou l'on se décidera à considérer le mot πυκνόν comme une interpolation (par exemple, comme ayant pris la place de τετράχορδον), auquel cas notre traduction subsiste avec la gamme diatonique, assurément singulière, déjà admise par Wagener (type n° 2) ; ou bien, on conserve πυκνόν dans le texte, alors il faut admettre, avec MM. Westphal et Tannery, que le problémiste a en vue l'heptacorde chromatique (ou enharmonique) : MI, fa, fa dièze, LA, si bémol, si, RÉ. D'une pareille échelle on peut dire à la rigueur qu'elle résulte de l'octacorde (chromatique) ordinaire « par la suppression de la paramèse actuelle et de l'intervalle d'un ton », c'est-à-dire l'intervalle qui sépare les deux tétracordes : en d'autres termes, le problémiste dit que les deux tétracordes étaient *conjoints* au lieu d'être *disjoints.* Cet heptacorde chromatique correspond à l'un des heptacordes diatoniques anciens donnés par Nicomaque (p. 14 Meibom.) et remarquable par le fait que toutes les notes du tétracorde supérieur y sont à la quarte juste des notes inférieures : MI, fa, sol, LA, si bémol, ut, RÉ. Voici, dans cette hypothèse, comment nous proposerions de rétablir le texte du problème 47 : Διὰ τί οἱ ἀρχαῖοι ἑπταχόρδους ποιοῦντες τὰς ἁρμονίας τὴν ὑπάτην, ἀλλ' οὐ τὴν νήτην κατέλιπον; Ἢ οὐ τὴν ὑπάτην [οὐδὲ τὴν νήτην], ἀλλὰ τὴν νῦν παραμέσην καλουμένην ἀφῄρουν καὶ τὸ τονιαῖον διάστημα, ἐχρῶντο δὲ [ὥσπερ] μέσῃ τῇ ἐσχάτῃ τοῦ ἐπὶ τὸ ὀξὺ πυκνοῦ· διὸ καὶ μέσην αὐτὴν προσηγόρευσαν, etc. On voit que les mots διὸ καὶ etc., se rattachent bien à ce qui précède et qu'il n'est pas nécessaire, comme nous l'avions d'abord proposé, d'en faire le début d'un nouveau problème.

E. d'E. — T. R.

= Dans le n° 17, p. 136, nous avons imprimé par inadvertance que les

mauvais traitements infligés l'année dernière aux juifs de Corfou l'avaient été « à la suite du meurtre inexpliqué d'une jeune fille chrétienne ». On nous fait observer de bonne source que le mot « chrétienne » est inexact. Il a été démontré par des pièces irrécusables et par la déposition du juge d'instruction devant la cour d'assises de Patras que l'enfant en question était juive.

Le Puy. — Imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

LE PAPYRUS MUSICAL D'EURIPIDE [1]

Si la littérature ancienne n'est souvent qu'un amas de décombres, si, parmi les meilleures productions de l'antiquité grecque, il en est un grand nombre dont on ne saurait trop déplorer la perte, dans le domaine de la musique le désastre est complet. La puissance de la musique grecque, tant glorifiée dans les traditions mythiques, tant célébrée par les poètes, les philosophes et les historiens, échappera toujours à notre appréciation. Si nous avons quelques données certaines sur cette musique, c'est grâce aux informations contenues dans les théoriciens grecs et latins, mises en œuvre par l'érudition ingénieuse de quelques savants musicologues. Quant aux textes musicaux de l'antiquité, ils n'ont que peu ou point de valeur dans l'état où ils nous sont arrivés. Le peu de notes contenues dans les trois hymnes à la Muse, au Soleil et à Némésis, qui datent de l'époque d'Adrien, et quelques exemples d'échelles diatoniques n'ont qu'une médiocre importance (2). Du reste, ces monuments ont été tellement altérés par les

(1) Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles lettres dans la séance du 10 juin 1892. — M. Charles Wessely, de Vienne, nous a confié la revision de ce travail en nous autorisant à l'annoter. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance exceptionnelle du papyrus qu'il examine ici au point de vue de l'histoire musicale dans l'antiquité classique. M. Henri Weil, membre de l'Institut, a bien voulu rédiger sur ce mémoire quelques remarques dont nos lecteurs pourront faire leur profit. (C.-E. Ruelle.)

(2) On voit que M. Wessely ne tient pas compte du texte musical qui accompagne les premiers vers de la première Pythique de Pindare, texte rapporté par le P. Kircher d'après un manuscrit du couvent de Saint-Sauveur

copistes du moyen âge qu'il faut faire de sérieux efforts pour concevoir l'idée de ce que dut être la mélodie ancienne.

Aujourd'hui, l'épigraphie et la papyrographie, si heureuses à d'autres égards, commencent à nous faire mieux connaître les textes musicaux de l'antiquité grecque. On a trouvé près d'Aïdin, sur l'emplacement de Tralles, en Asie-Mineure, il y a quelques années, une inscription grecque commémorative, qu'un nommé Seikilos avait fait graver, au commencement de notre ère, et qui contient une série de quatre maximes en six lignes, accompagnées de leur mélodie. Nous reproduisons la partie musicale de cette inscription (1).

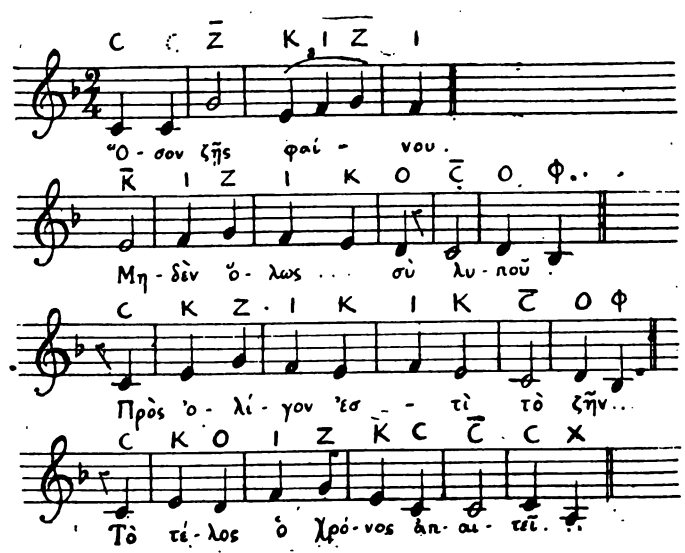

de Messine dont on n'a jamais retrouvé la trace. (Ath. Kircheri *Musurgia*, p. 541). On a souvent mis en doute l'authenticité de ce document. M. Wessely, dans le travail cité plus bas, p. 17, le présente comme une pure falsification du P. Kircher. (C.-E. R.)

(1) Cette inscription a été publiée pour la première fois par M. W.-M. Ramsay dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1883, p. 277, n° 21, et depuis, par E. Cougny (*Anthologie palatine* Didot, III, 595 et 607). M. Wessely y a reconnu le premier une notation musicale dans le *Jahresbericht des k. k. Staatsgymnasiums*, Wien, Landstrasse, 1890, p. 18. Voir aussi O. Crusius, dans le *Philologus*, 1891, fasc. 1. (C.-E. R.)

6. C Z̄ ΚΙΖ Ī
7. ΟΣΟΝ ΖΗΣ ΦΑΙΝΟΥ
8. Κ̄ Ι Ζ ΙΚ Ο
9. ΜΗΔΕΝ ΟΛΩΣ ΣΥ
10. C̄ ΟΦ C ΚΖ
11. ΛΥΠΟΥ ΠΡΟΣ ΟΛΙ
12. Ι ΚΙ Κ C̄ ΟΦ
13. ΓΟΝ ΕΣΤΙ ΤΟ ΖΗΝ
14. C ΚΟ Ι Ζ
15. ΤΟ ΤΕΛΟΣ Ο ΧΡΟ
16. Κ C C̄ CX]
17. ΝΟΣ ΑΠΑΙΤΕΙ

Signalons quelques-uns des résultats donnés par l'inscription :

1. Les notes musicales sont tracées au commencement et au-dessus des syllabes (1).

2. On se contente quelquefois d'écrire une fois seulement la note commune à deux syllabes consécutives (l. 6-7, ὅσον).

3. Une syllabe peut être chantée avec deux ou trois notes.

4. On note aussi la durée du son; du moins pour les tenues de deux temps qui sont représentées par un trait horizontal au-dessus de la note.

5. Une syllabe brève correspond à un temps premier (χρόνος πρῶτος) représenté par une note; une syllabe longue à deux temps premiers, représentés ou par une note de longue durée, ou par deux notes brèves, ou encore par un triolet (voir l. 6).

Nous trouvons le même système de notation, qui est le système usuel, dans un précieux papyrus de la collection archiducale, à Vienne (I. a). C'est un court fragment de rouleau antique non opisthographe, contenant un débris de la partition d'un chœur de l'*Oreste* d'Euripide (v. 330-335, Kirchhoff). Nous possédons là le spécimen d'une mélodie composée au ve siècle avant notre ère, tandis qu'il n'était resté jusqu'ici aucun débris de la musique dramatique des anciens Grecs. On en avait seulement une trace fugitive dans un passage de Denys d'Halicarnasse (*De compositione verborum*, ch. XI, p. 132, éd. Schæfer).

(1) Comme dans les exemples connus de notation musicale. (C.-E. R.)

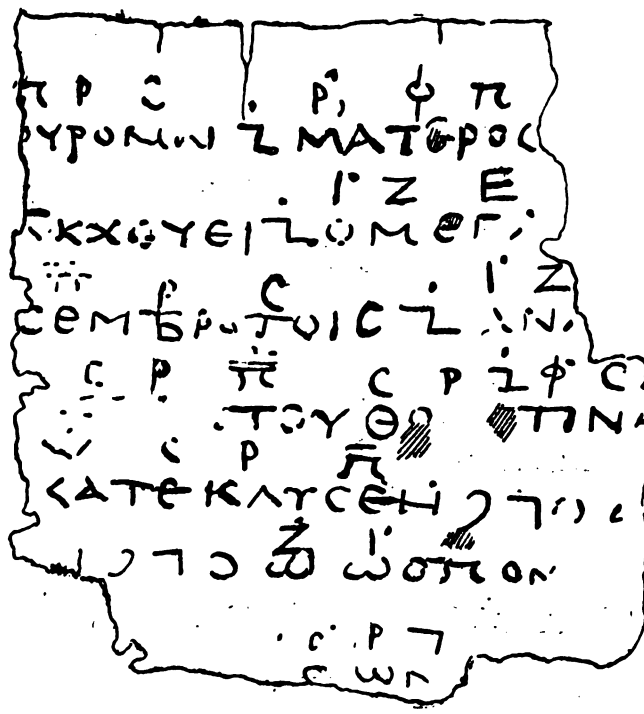

En vain, pour contester que la mélodie du papyrus fût contemporaine d'Euripide, alléguerait-on que les notes musicales, dans ce document, appartiennent à l'alphabet ionien, où se rencontrent l'η et l'ω, alphabet qui ne fut employé officiellement que sous l'archontat d'Euclide, cinq ans après la mort du poète. Cette objection n'est pas fondée, attendu qu'Euripide lui-même avait déjà employé le nouvel alphabet, lequel était en usage longtemps avant que le gouvernement d'Athènes l'adoptât dans les actes publics. Supposé même qu'Euripide n'ait pas pratiqué l'alphabet ionien ni dans son texte ni dans sa notation musicale, nous répondrons encore que l'original de notre manuscrit ne remonte sans doute pas à son temps, mais à l'époque d'Auguste, c'est-à-pire au commencement de notre ère. A cette époque, l'écriture musicale, pour être lisible, devait se conformer à l'écriture littérale alors en usage. Repousser cette explication conduirait à nier l'antiquité de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* sous prétexte que les plus

anciens manuscrits de ces poèmes appliquent le nouvel alphabet. Il n'y a donc pas lieu, selon nous, de suspecter l'authenticité de la mélodie en question; d'autant plus que d'autres indices nous permettent d'en établir la conformité avec ce que nous savons de la musique d'Euripide. Il est manifeste que Denys d'Halicarnasse a eu sous les yeux cette même partition de l'*Oreste,* comme nous allons le voir tout à l'heure, quand nous analyserons ses observations.

Le morceau de papyrus mesure 92 mm. en hauteur et 85 en largeur; il est lacéré dans toutes ses parties, excepté à la marge supérieure. Je l'ai trouvé dans un lot de papyrus, datés et non datés, appartenant au Ier siècle après J.-C. ou, au plus tard, à l'époque d'Adrien. Ces papyrus venaient d'Hermopolis Magna, en Égypte, comme les papyrus d'Aristote conservés au British Museum, suivant les observations que j'ai faites à Londres. Quant au fragment d'Euripide, nous devons en faire remonter la date de trente ou quarante ans, car les papyrus et les livres étaient déjà vieux lorsqu'on les mettait de côté pour en employer le verso à faire des brouillons. L'écriture est fort ancienne et nous ne risquons rien à la placer au siècle d'Auguste, dans le temps même où Denys d'Halicarnasse écrivait l'important passage relatif à la musique de l'*Oreste,* vers 140 et suivants. Il y avait d'ailleurs, dans les bibliothèques, même antérieurement, des manuscrits contenant les partitions musicales des anciens poètes. On sait, par exemple, qu'un certain Apollonius, dit l'Eidographe, entreprit de donner une nouvelle disposition aux compositions musicales contenues dans la bibliothèque d'Alexandrie, suivant leurs modes musicaux (Etym. M. *v.* εἰδογράφος et Schol. Pindar., II, 1) (1). Un passage du scholiaste de Denys de Thrace (Bekker, *Anecd. gr.,* II, p. 751) nous apprend que, dans quelques manuscrits, on écrivait les vers non seulement suivant leur disposition métrique, mais aussi *avec la mélodie :* τινὰ ποιήματα οὐ μόνον ἐμμέτρως γέγραπται, ἀλλὰ καὶ μετὰ μέλους· διὸ

(1) E. Graf (*De Graecorum veterum re musica,* p. 83) croit que le surnom d'Apollonius (ὁ εἰδογράφος) lui venait de ce qu'il classait les odes lyriques par *genres* (par exemple, epinicia, etc.) et non par modes musicaux; il considère l'article de l'Etym. M. comme une interprétation erronée. *Adhuc sub judice lis est.* (C.-E. R.)

καὶ, ajoute-t-il, οὐδ' ὁ στίχος κεῖται ἐν τῇ στοιχήσει (1) τέλειος, ἀλλὰ μέχρι τοῦ ἀπηχήματος τῆς λύρας στίζει τὴν ὁρμήν.

Voici maintenant ce que donne le papyrus.

TRANSCRIPTION :

1. Π P C P· Φ Π
2. ΦYPoMAI L̇ MATEPoC
3. Z (?) · I·Z E
4. AKXEYEI L̇ o MEΓAC
5. Π̇ P C I·Z
6. CEMBPoToIC L̇ ANA
7. C P Π̇ C PL̇ Φ·C
8. CAK(α)TOY· ΘOAC TINA
9. [...]CP Π̇
10. KATEKAYCEN ƆΓ·Ɔ
11. Z I· Z (?)
12. NƆΓƆ ω ω C Π O N
13. P · C · P Γ̇
14. texte (4 lettres) O C ω N

Ligne 1. Le premier Π est certain; mais comme le commencement des lignes a souffert, ce Π est en partie effacé.

2. L' O est plus petit que l'ordinaire; de même aux lignes 4 et 6.

3. Le premier Z est presque effacé.

4. Le premier A est à peine visible. — Le C est lacéré.

6. Le premier A n'est plus distinct.

7. Après le dernier C, il existe un fragment de note ∠; c'est peut-être un reste de Z.

8. Les lettres CAK, puis AC et, à la fin, A sont plus ou moins effacées.

9. Nous voyons au-dessus de KA le reste d'une note dont nous ne pouvons plus donner l'indication exacte; mais le point nous semble certain (W ou V, ou même ∇?)

13-14. Ces dernières lignes sont celles qui ont le plus souffert.

(1) Le mot στοίχησις manque dans les lexiques. (C.-E. R.)

Maintenant un fait positif, c'est que le papyrus offre ici un texte différent de celui des éditions. En effet, ΟΣΩΝ (l. 14) n'est pas d'accord avec la suite actuelle (ὡς πόντου) λάβροις ὀλεθρίοισιν ἐν κύμασιν ; mais il est facile de voir que le texte d'Euripide a été altéré dans les manuscrits, si l'on compare la strophe et l'antistrophe, que nous reproduisons d'après l'édition critique de Kirchhoff.

308 (1). Strophe	αἴ αἴ	1
	δρομάδες ὦ πτεροφόροι	2
310	ποτνιάδες θεαί,	3
	ἀβάκχευτον αἴ θίασον ἐλάχετ' ἐν	4
	δάκρυσι καὶ γόοις,	5
	μελάγχρωτες Εὐμενίδες, αἴτε τὸν	6
	ταναὸν αἰθέρ' ἀμπάλλεσθ' αἵματος	7
315	τινύμεναι δίκαν, τινύμεναι φόνον,	8
	καθικετεύομαι, καθικετεύομαι	9
	τὸν Ἀγαμέμνονος	10
	γόνον ἐάσατ' ἐκλαθέσθαι λύσσας	11
	μανιάδος φοιταλέου · φεῦ μόχθων.	12
320	οἵων, ὦ τάλας, ὀρεχθεὶς ἔρρεις	13
	τρίποδος ἄπο φάτιν ἂν ὁ Φοῖβος	14
	ἔλακεν ἔλακε δεξάμενος ἀνὰ δάπεδον	15
	ἵνα μεσομφαλοι λέγονται μυχοί [γᾶς]	16
Antistrophe	Ὦ Ζεῦ,	1
325	τίς ἔλεος ; τίς ὁδ' ἀγὼν	2
	φόνιος ἔρχεται	3
	θοάζων σε τὸν μέλεον ᾧ δάκρυα	4
	δάκρυσι συμβάλλει	5
	πορεύων τις εἰς δόμους ἀλαστόρων	6
330	ματέρος αἷμα σᾶς, ὅ σ' ἀναβακχεύει ·	7
	κατολοφύρομαι, κατολοφύρομαι.	8
	ὁ μέγας ὄλβος οὐ μόνιμος ἐν βροτοῖς ·	9
	ἀνὰ δὲ λαῖφος ὥς	10
	τις ἀκάτου θοᾶς τινάξας δαίμων	11
335	κατέκλυσεν δεινῶν πόνων ὡς πόντου	12
	λάβροις ὀλεθρίοισιν ἐν κύμασιν ·	13

(1) Vers 316 de Nauck.

τίνα γὰρ ἔτι πάρος οἶκον ἄλλον 14
ἕτερον ἢ τὸν ἀπὸ θεογόνων γάμων 15
τὸν ἀπὸ Ταντάλου σέβεσθαί με χρή ; 16

Annotation critique : 315 τιννύμεναι *bis* F, δίκην (manuscrit du Vatican) B. — 319 μανιώδους B, μανιάδες (ος, m. 2.) F. metrum corruptum alii aliter in ordinem redigere conati sunt frustra. Frustra enim tentantur quorum qua corrupta sint, ratio certa demonstrari nequeat. — 320 ὁ τάλας B F. — 321 ἄπο om. C (manuscrit de Copenhague). — 330 ὅ in ὅς mutavit in B manus 2. — 331 et 332 sedes permutandæ esse videntur. — 335 ὀλεθρίοις ἐν B ὀλεθρίοις τε C.

Nous trouvons dans le papyrus un certain nombre de variantes. Le vers 331 a évidemment changé de place avec 330. Les mots ἀνά — θοᾶς forment un seul vers ; il en est de même des mots τινάξας — κατέκλυσεν. Par suite ὡς πόντου est au commencement d'un nouveau vers. Dans le vers 336 il manque un mot qui pourrait suppléer à la lacune située avant ὅσων. Il y avait probablement dans le papyrus (1) : κατέκλυσεν | κύμασιν ἐν | (2) ὡς πόντου | λάβροις ὀλεθρίοις | ὅσων συμφορῶν? (Cp. κλύδωνα συμφορᾶς Soph., *Oed.* R. 1527. — κῦμα συμφορᾶς Eurip., *Hippol.*, 824. — κακῶν *Ion,* 927. — ἄτης Eschyle, *Prom.*, 888 — κλύδων κακῶν Eurip., *Médée,* 362, etc) (3).

Maintenant nous allons transcrire la mélodie, en affectant les petites lettres à la partie vocale et les majuscules à l'instrumentale. L'astérisque désignera la note élevée d'un demi-dièze ou quart de ton (diésis enharmonique).

	La la* la *dièse*	la* sol la *dièse*
κατολοφυρομαι κατολο] φυ ρο μαι	SOL'	μα τε ρος [αιμα σας
	mi'<mi' mi'> (4)	ré' mi' mi'*
ο σ αναβ] α κ χ ε υ ε ι	SOL'	ο με γας [ολβος ου
	la *dièse* la* la	ré' mi'
μονιμος] εμ βροτοις	SOL'	α ν α [δε λαιφος ως
	la la* la *dièse* la la*	sol la
τις] α κ α τ ο υ θ ο α ς	SOL'	τι να[ξας δαι—

(1) Pour signifier la fin du vers, nous mettons des barres | .

(2) = ἐν (κύμασιν) mis après le substantif cp. δόμοις ἐν, etc. (C. W.)

(3) « Conjecture peu probable. » (Note de M. H. Weil.)

(4) Les notes accentuées appartiennent à la gamme placée à l'aigu des notes non accentuées. (C. T. R.)

	la la* la *dièse*	
μων]	κ α τ ε κ λ υ σ ε ν LA	MI LA *dièse*...
		mi' ré' mi'
.....]ν	LA* MI LA*	ω ως πο/τ[ου
	la* · la la* e	

4 lettres] note instrum. οσων [texte

On peut distinguer ici trois parties essentielles :

1° Le texte écrit d'une façon continue ;

2° Les notes instrumentales, placées au milieu du texte et qui paraissent marquer la division des vers. On sait que les manuscrits nous ont conservé une distinction plus ou moins exacte du mètre. Voici comment cette tradition a pu arriver jusqu'à nous. Lorsqu'on eut cessé d'écrire les mélodies correspondant au texte littéral, à la fin de chaque vers, on passa à la ligne suivante sans reproduire ce qu'on appelle le κροῦμα, autrement dit l'intonation des instruments à cordes intercalée dans le chant (quant à l'accompagnement, il était exécuté de préférence par les flûtes). A ce propos, il est intéressant de remarquer l'emploi modéré que fit Euripide de ces κρούματα, ainsi qu'on peut le constater dans le chant du papyrus. Euripide s'en vante lui-même dans son débat avec Eschyle (Aristophane, *Grenouilles,* vers 1206 et suivants). Voulant tourner en ridicule son rival, qui ne ménageait pas ces ornements, il cite de lui une série de vers entremêlés, pour faire rire le public, de nombreux φλαττοθρατ, onomatopée des cordes de la lyre pincées coup sur coup. On trouve encore d'autres exemples de ces κρούματα empruntés à d'anciens auteurs chez Ernest Graf (*De Graecorum veterum re musica*, p. 69).

3° Les notes du chant sont placées au-dessus des syllabes correspondantes comme dans l'inscription de Seikilos et dans les autres documents musicaux.

Il est arrivé une fois que l'écriture a entraîné une dérogation à la règle du § 2, car le copiste, en réunissant (l. 8) στ dans θοας τιναξας, avait omis la note instrumentale; elle est suppléée au-dessus de la ligne (1).

(1) S'il en est ainsi, le vers correspondant (318) aura un κροῦμα au milieu de ἐκλαθέσθαι, qu'il faudra écrire en deux mots par une espèce de tmèse. (H. W.)

Les notes communes à plusieurs syllabes consécutives ne sont écrites que sur la première, de même que sur le premier mot de l'inscription d'Aïdin. C'est ainsi que βάκχευει a la valeur de βάκχευει.

Plusieurs notes sont pointées. On a placé les points tantôt au-dessus, tantôt à côté de la note, en ayant égard à l'espace laissé blanc sur le papyrus. Nous croyons y reconnaître, conformément à la tradition des théories musicales, les anciens *ictus* rythmiques (1). On trouve dans le papyrus même (lignes 10 et 12) deux ictus voisins l'un de l'autre à la fin d'un vers et au commencement du vers suivant. Les signes de durée manquent en général.

Par trois fois la note Π est surmontée de barres horizontales indiquant la longue. Une fois la barre est mise au-dessus d'une syllabe douteuse, σεν, à la fin d'un vers; mais elle était nécessaire pour que l'on pût lire aisément ce passage. La barre était inutile quand la longue était déjà indiquée par la nature des syllabes, exemple : ω ως ποντ (2)... A l'époque de Seikilos, lorsque la quantité des syllabes était incertaine, on notait exactement leur durée, qui sans cela eût été mal déterminée pour les lecteurs.

Notre papyrus nous offre aussi l'occasion de faire, sur les accents, des observations analogues à celles qu'émet Denys d'Halicarnasse dans son passage sur la musique de l'*Oreste,* vers 140 et suivants (*De compos. verb.,* ch. XI, p. 132, Schaefer). L'accent grec avait, on le sait, une nature musicale différente de celle des accents usités dans les langues modernes. Un texte chanté pouvait même amener un conflit entre l'accentuation musicale et l'accentuation ordinaire des mots. « La musique soit instrumentale soit vocale, dit Denys (traduction de Ruelle, dans l'*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques,* année 1882, p. 97), fait usage de plusieurs intervalles et non pas seulement de la quinte; mais commençant par l'octave, elle chante aussi la quinte, la quarte, le ton, le demi-ton et même, suivant

(1) Cp. l'Anonyme de Bellermann, §§ 3 et 85, lequel semble dire le contraire : Ἡ μὲν οὖν θέσις σημαίνεται, ὅταν ἁπλῶς τὸ σημεῖον ἄστικτον ⸗· οἷον ⊢· ἡ δ'ἄρσις ὅταν ἐστιγμένον. (C.-E. R.)

(2) Elle était donc inutile au-dessus de la syllabe του (l. 7). (H. W.)

l'opinion de quelques-uns, le diésis (quart ou tiers du ton) (1) d'une façon perceptible. Elle prétend d'ailleurs subordonner les mots aux chants et non les chants aux mots. C'est un fait que rendront évident, sans aller chercher d'autres preuves, ces chants composés par Euripide, lorsque, dans son *Oreste,* il fait parler Électre au chœur :

σῖγα, σῖγα, λεπτὸν ἴχνος ἀρβύλης
τίθετε, μὴ κτυπεῖτ' ·
ἀποπρόβατε 'κεισ' ἀπόπροθι κοίτας.

« Dans ces chants, le trait σῖγα σῖγα, λεπτὸν est chanté sur un seul degré d'intonation, bien que chacun de ces mots ait des tensions graves et aiguës.

« Le mot ἀρβύλης, en outre, a sa troisième syllabe de même tension que la moyenne, bien qu'il soit impossible qu'un mot ait deux tensions aiguës.

« Dans le mot τίθετε, la première syllabe est la plus grave. Les deux syllabes qui la suivent sont oxytones (aiguës) et homophones (chantées sur le même degré).

« Dans κτυπεῖτ' le circonflexe a disparu, car les deux syllabes sont chantées avec une seule [et même] tension.

« Le mot ἀποπρόβατε ne prend pas l'accent aigu de la syllabe moyenne, mais la tension de la troisième descend sur la quatrième. »

En examinant notre papyrus à ce point de vue, nous pouvons lui appliquer les observations de Denys. Ainsi, ἀναβακχεύει, qui est accentué sur la quatrième syllabe, a la même note sur les trois dernières. Dans μέγας, l'accent s'abaisse, tandis que le chant monte; c'est l'inverse dans βροτοῖς. La syllabe finale de ἀκάτου est chantée plus haut que la pénultième, qui a l'accent aigu. Dans κατέκλυσεν, la seconde est plus grave que la quatrième; or la seconde porte l'accent aigu et la quatrième ne le porte pas, etc.

(1) Cette incidence « et même, etc. » jointe à divers passages du *De musica* de Plutarque (ch. VII, XX et XXXIII) nous donne des doutes sur l'emploi du genre enharmonique dans la partition de l'*Oreste.* Il me semble que Denys ne l'eût pas introduite si le passage musical qu'il va examiner avait été écrit dans ce genre, plus spécialement réservé à la musique religieuse comme le dit Plutarque. (C.-E. R.)

Signalons un autre rapprochement à faire entre le passage musical d'Euripide analysé par Denys et celui que fournit notre papyrus.

M. Ruelle a donné (l. c.), en se conformant aux indications du grammairien d'Halicarnasse, un essai de restitution musicale des vers d'Euripide qu'il prend pour exemple. Nous le reproduisons ci-après.

sĭ sí sī sí sī sĭ út sí sī ŭt ūt
ùt ré rĕ sī ùt ūt
sĭ sĭ sí ūt sí ut ré ut sí rĕ ut sị ūt sī

Bien que le degré d'intonation soit arbitraire et que l'auteur n'attache aucune importance à sa mélodie, il est évident que plusieurs de ces intervalles correspondent d'une manière certaine aux indications données par Denys. Tels sont ceux qui se rapportent aux mots ἀρβύλης, τίθετε, μὴ κτυπεῖτ', ἀποπρόβατε. Mais il y a autre chose. Si nous comparons entre eux les groupes de notes de ce passage, nous constatons de grandes analogies dans la composition des membres. Exemples :

si si si = si si si
ut si si = ut ré ré = si ut ut

Nous rencontrons donc trois fois deux notes semblables précédées d'une autre note et deux fois, dans ἀρβύλης et dans τίθετε, cette note initiale est grave. Une telle symétrie dans un si petit nombre de vers n'est-elle pas un fait remarquable?

Reportons-nous maintenant à la mélodie du papyrus et, malgré son état de mutilation, nous allons y retrouver la même symétrie. Il arrive par bonheur que les vers accompagnés de leur notation musicale appartiennent au même mètre dans les deux passages comparés, savoir, le mètre dochmiaque entremêlé de vers homogènes. Il est vrai que chacun des vers dochmiaques du papyrus a des lacunes. Le texte en est connu, mais la musique a beaucoup souffert. Voici un aperçu des fragments dochmiaques conservés.

La première partie du dochmius est représentée comme suit : La seconde :

P	Φ	Π	Π	P	C
μα	τε	ρος	φυ	ρο	μαι
I	Z	E	Z	Z	Z
ο	με	γας	βαχ	χευ	ει
I	Z	?	Π	P	C
α	να	δε	εμ	βρο	τοις
?	C	P	Π	C	P
τις	α	κα	του	θο	ας

Il ressort de là un fait évident; c'est que *trois fois la seconde partie de la mélodie du dochmius consiste dans les mêmes notes :* Π P C, Π P C, Π C P.

Les règles de l'analogie nous donnent le droit de conclure que, dans ce morceau, les premières parties des vers dochmiaques offraient aussi des dispositions semblables. Il sera donc facile de suppléer I Z [E] (ο με γας) eu égard à la formule existante I Z E (α να δε).

Ce n'est pas tout : I Z E, commencement d'un vers dochmiaque est semblable à ... C P, commencement d'un autre vers dochmiaque, dont la seconde et la troisième notes présentent une élévation d'un demi-dièse. Par conséquent à la formule ré′ mi′ mi*′ devait correspondre exactement [sol] la la*.

Nous n'osons pas présenter une restitution conjecturale de la mélodie, mais à la faveur des observations qui précèdent nous mettons, par exemple, sur le vers ματέρος αἷμα σᾶς la mélodie la* sol la dièse la dièse la la* avec la finale Π P C, si fréquente ; puis le deuxième dochmius ὅ σ' ἀναβαχχεύει offre des variations de ré′ mi′ ; et comme nous trouvons encore, en effet, βαχχεύει mi′ mi′ mi′, la mélodie était peut-être mi′ ré′ mi′* mi′ mi′ mi′.

Dans μέγας ὄλβος οὐ μόνιμος ἐν βροτοῖς,

et dans ἀνὰ δὲ λαῖφος ὥς τις ἀκάτου θοᾶς,

les mélodies analogues commencent par les notes

ré′ mi′ mi′*

pour finir avec Π P C ou Π C P, la la* la dièse, etc.

Cherchons maintenant quelle est l'échelle constitutive de cette mélodie, et d'abord rassemblons les notes employées :

sol la la* la dièse ré′ mi′ mi′*

Φ C P Π I Z E

Les intervalles de cette échelle, de sol à ré′, sont — 1 ton — 1/4 — 1/4 — 2 tons (1).

Il est facile de reconnaître dans ces intervalles le caractère de la musique enharmonique. Elle eut pour inventeur Olympus, au dire de Plutarque (*De musica,* ch. XI). Puis on se plut à partager en deux le dièse des compositions lydiennes et phrygiennes, en négligeant les intervalles consécutifs (2); on chanta, par exemple, au lieu de

si ut′ ré′ mi

de l'échelle diatonique, en négligeant ré′ et en intercalant le demi-dièze si*,

si si* ut′ mi′,

dont les intervalles sont 1/4 — 1/4 — 2.

Or, en restituant dans notre échelle les notes originelles, nous faisons correspondre

sol (1) la (1/4) la* (1/4) la dièse (2) ré′

à l'échelle

sol (1) la (1/2) la dièse (1) ut′ (1) ré.

De même, mi′ mi′* sol correspond, après suppression de l'enharmonique, à mi′ fa′ sol′. L'échelle restituée

sol (1) la (1/2) la dièse (1) ut′ (1) ré′ (1) mi′ (1/2) fa′ (1) sol

(1) Si nous remplaçons l'hypothèse de M. Wessely, d'après laquelle la mélodie appartient au genre enharmonique avec mélange du diatonique, par une hypothèse rattachant cette mélodie au genre diatonique avec mélange du chromatique, nous obtiendrons la concordance suivante :

sol la si b si ré mi fa

Φ C P Π I Z E

Dans les deux hypothèses, comme on le voit, il faut admettre le mélange de deux genres. Aristoxène (*Eléments harmoniques*, p. 7, Meibom) mentionne ce mélange comme une question qui mérite d'être traitée, et plus loin (p. 44) il le pose en principe. (C.-E. R.)

(2) M. Gevaert (*Hist. de la mus.*, I, p. 300) en rapprochant deux passages du traité de Plutarque *De musica*, 7 et 17, croit pouvoir attribuer à l'aulode et aulète Polymnaste (VIIe siècle av. J.-C.) le dédoublement du demi-ton en deux diésis enharmoniques ou quarts de ton. (C.-E. R.)

est celle de l'harmonie phrygienne notée en ton lydien (échelle de sol) dont on aimait la variété enharmonique, suivant Aristoxène qui le cite comme curiosité. Sophocle, le premier, introduisit cette harmonie dans la tragédie pour les monodies et les chants funèbres.

Quant au rapport du chant vocal avec celui des instruments, la donnée contenue dans Aristote (*Problèmes* XIX, 12) que le chant vocal était plus grave que les instruments est d'accord avec les indications du papyrus.

Il nous reste à examiner les *ictus* ou appuis des syllabes rythmiques (temps forts).

On sait que la plupart des vers qui nous occupent sont des dochmiaques, et ce genre de vers offre plusieurs variétés. En voici les deux formes principales :

υ υυ — υ — et — υυ — υ —

Il est certain que l'ictus principal porte sur la seconde syllabe longue, et, ici encore, le papyrus est conforme à cette théorie :

Mais quant à l'ictus secondaire, si la première syllabe longue est représentée par deux brèves, on peut hésiter, dans la notation, entre υ̇ υ υ et υ υ̇ υ. Le papyrus tranche cette question en faveur de la première solution, car il donne Ι· Ζ Ε et Ι· Ζ [Ε], soit υ̇ υ υ, comme l'a deviné M. Christ (*Metrik,* p. 435 et 449 suiv.), en observant les lois d'analogie dans l'analyse des strophes et antistrophes, et en remarquant de plus que les accents des mots employés à cette place dans les vers portent sur la première syllabe. Exemples :

τίθετε, μὴ κτυπεῖτ'

Maintenant le papyrus confirme que l'on doit marquer les ictus ainsi :

υ̇ υ υ — υ —
— υ υ — υ —

forme du dochmius représentée par

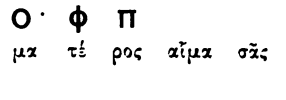

Un point des plus intéressants, c'est la forme ω ω ς. Il y a là une analogie frappante avec ει ει ει ει ει λισσετε et ει ει ει ει ει λισσουσα dans Aristophane (*Grenouilles,* 1314 et 1348), exemples dont se sert Eschyle pour censurer Euripide. Dans la musique antérieure à ce dernier, on ne chantait qu'une note sur chaque syllabe. Euripide, novateur là comme ailleurs, est blâmé par Eschyle qui représente chez Aristophane le goût traditionnel dans toute sa pureté. Or, dans notre fragment, la syllabe ως a été chantée sur deux notes, mi' ré'. Pour expliquer la présence de l'ictus affecté à chacune de ces deux notes, il faut ou supposer une pause, ce qui est peu probable au milieu d'un mot, ou étendre la durée des notes à 3 ou 4 brèves : Z I (1).

Enfin, le document nous fixe sur ce détail que le dochmius se divisait en deux parties l'une de 3, l'autre de 5 brèves I · Z E Π P C υ υ υ — υ —.

Charles WESSELY.

(1) Cet endroit rend le sens des points très problématique. (H. W.)

QUELQUES MYTHES NATURALISTES MÉCONNUS

LES SUPPLICES INFERNAUX DE L'ANTIQUITÉ

Depuis le jour où M. Bréal a dégagé avec une si séduisante netteté l'incarnation solaire cachée sous le personnage d'Ixion, montré que son crime et son supplice n'est qu'une manière entre mille d'envisager la course et les aventures du soleil et frayé ainsi la voie à une interprétation nouvelle des mythes infernaux (1), il semble qu'une assez forte présomption d'innocence se soit élevée en faveur des Sisyphe, des Tantale et autres scélérats insignes dont l'antiquité avait peuplé ses demeures souterraines. J'ai lu, je ne sais où, que Mazas était un brave grenadier de la République, mort à l'ennemi, dont on honora la mémoire en donnant son nom à une voie publique : on sait ce que ce nom est devenu à la faveur de la prison construite dans le quartier. C'est par un accident pareil, à la faveur de quelques formules transmises de génération en génération, puis répétées sans plus être comprises, que le plus grand, le plus pur, le plus saint des Dieux, celui qui sans trêve fait tourner au ciel sa roue enflammée et nous verse à flots sa lumière, a pu passer en fin de compte pour un impie violateur des lois de l'hospitalité puni d'un châtiment éternel. S'il en est ainsi, que faut-il penser de ses compagnons de douleur? ne seraient-ils point, eux aussi, tombés du Ciel aux Enfers? et leur nom, leur forfait ou leur peine n'aurait-il rien de plus à apprendre au mythographe que ce qu'une légende incertaine et naïve nous en a conservé?

Avant d'aborder l'examen détaillé de la question il importe

(1) *Mélanges de Mythologie et de Linguistique*, p. 168 sq.

d'appeler l'attention sur la remarque préjudicielle qui la légitime : les Indo-Européens, avant leur séparation, ne paraissent avoir eu aucune notion, je ne dis pas d'une vie future, mais au moins de supplices infernaux infligés aux criminels. Il n'y a pas trace d'enfer dans les parties anciennes du Rig-Véda : il y est bien question, et souvent, d'êtres monstrueux, démoniaques et cruels, qui s'opposent à l'œuvre divine et que les Dieux ne cessent de combattre ; mais ces monstres sont écrasés par la foudre d'Indra, brûlés par les flammes d'Agni, engloutis dans les abîmes des eaux ou emportés dans leur élan furibond ; nulle part ils ne survivent pour être torturés à l'infini. Si parfois il est dit que les méchants sont plongés au fond de la fosse, cette fosse se distingue à peine de la tombe où se décompose leur chair, et l'identification même, à la supposer sûre, du sanscrit *talâtala* (enfer) avec le Τάρταρος hellénique (1), n'irait qu'à prouver la croyance primitive à un gouffre noir et sans fond, sans aucune des scènes qu'y a semées l'imagination des Hellènes. Où donc les auraient-ils prises, si la tradition ne les leur avait léguées par ailleurs?

Ils les ont inventées, dira-t-on, créées de toutes pièces. — C'est la pire de toutes les réponses. L'homme n'invente rien, il ne crée pas, il ne fait que transformer et varier une donnée antérieurement acquise, et le folk-lore tout entier n'est qu'un enchevêtrement de semblables variations, parfois si compliquées qu'il faut désespérer d'en jamais dégager le thème. Ici, du moins, le thème est presque partout visible ; et, si l'étrangeté, le caractère paradoxal des supplices infligés nous avertit d'abord qu'ils n'ont pu être imaginés à l'instar de tortures dues au raffinement de quelque tyran terrestre, ils ont, d'autre part, conservé assez d'analogie avec les phénomènes naturels de tous les jours pour trahir le vieux fonds mythique sur lequel s'est brodée leur légende.

Mais, si ces mythes ne sont point âryens, il se pourrait encore que les Grecs les eussent empruntés tout faits à des populations non-âryennes qui les auraient précédés sur la terre hellénique, et dans ce cas il nous faudrait également renoncer à les interpréter, puisque le terme de comparaison nous ferait défaut. L'hypothèse n'a rien que de plausible : on sait avec quelle facilité les tradi-

(1) Zimmer, *Altindisches Leben*, p. 420.

tions populaires passent d'une race à une autre ; comme il n'y a point de langue pure, il n'est pas au monde une mythologie qui ne soit hybride ; dans ce cas particulier, un nom d'allure aussi peu grecque que celui de Σίσυφος, la provenance soi-disant égyptienne de la famille des Danaïdes, les attaches incontestablement pélasgiques de Pélops, fils de Tantale, semblent dénoncer et manifester l'emprunt étranger. — A la bonne heure ; mais, avant de se résigner à voir un élément anâryen, autant dire inintelligible, dans la tradition d'un des plus purs parmi les peuples âryens, le moindre devoir de la critique est d'avoir épuisé toutes les hypothèses contraires. C'est précisément ce que je me propose de faire ici.

Je me servirai beaucoup, dans mes rapprochements, d'un expédient et d'un critérium dont je ne suis pas l'inventeur, mais dont j'ai, plus que tout autre, accentué l'importance, sauf peut-être — c'est la loi commune — à l'exagérer : je veux parler de la théorie de la « devinette primitive (1) ». Presque tous les mythes naturalistes, à mon sens, tirent leur origine d'une de ces énigmes comme il en circule par milliers dans les tribus barbares et les populations illettrées, enfantines amusettes où le fait quotidien et banal est déguisé à dessein sous des expressions vagues ou des circonlocutions métaphoriques. Ainsi disparaît l'objection la plus forte qu'on puisse dresser contre l'interprétation naturaliste de la mythologie. « Il faudrait donc, me disait un jour M. S. Reinach, que les premiers hommes eussent un tour d'esprit singulièrement subtil et métaphorique, pour qu'un phénomène atmosphérique aussi simple que l'aurore ou l'orage se fût traduit à leur imagination sous la forme de tant de mariages, d'adultères, d'incestes et de meurtres ! » L'objection tombe, je le répète, si l'on admet que ces subtiles métaphores furent en grande partie intentionnelles, qu'elles étaient destinées à voiler la pensée proposée en énigme, que, dans l'habitat primitif de nos pères, comme aujourd'hui dans les montagnes de l'Herzégovine ou dans les restes des tribus de Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord, avaient cours ces formules de puérile ingéniosité qui semblent les premiers jeux de l'esprit humain. Ces formules se sont usées, le peuple qui les avait

(1) Cf. *Revue critique*, XXXII (1891), p. 498.

créées les a oubliées avec le temps, il en a créé de nouvelles, faute de comprendre les anciennes; mais les poètes et les prêtres — c'est tout un à l'origine, l'élite qui représente la conscience et l'effort conservateur parmi la poussière flottante des générations successives — en ont reçu le dépôt et nous l'ont fidèlement transmis : les uns en ont tiré des symboles, et les autres, des mystères. L'humanité intellectuelle vit sur ce fonds depuis cinq mille années.

I

Les Danaïdes.

Je débute à dessein par le conte le moins obscur; car, si le crime des Danaïdes ne laisse pas de causer quelque embarras, leur nom et leur besogne répondent pour elles de leur origine : ce sont assurément des déités pluvieuses, les nymphes chargées de départir aux hommes les eaux en suspens dans l'atmosphère.

Et pourtant, si l'on s'arrêtait aux apparences, ce nom même induirait en erreur : elles sont brus d'Égyptus, petites-filles de Bélus, filles de Danaüs, tous noms étrangers à la grécité; et, puisque l'égyptologie nous enseigne que Danaüs est vraiment la forme hellénisée sous laquelle s'est conservé en Grèce le souvenir d'une ancienne immigration égyptienne, il est bien tentant de croire que le conte a tout simplement voyagé dans ses bagages. Cela est possible, après tout, pour la légende des cinquante époux tués par leurs femmes, bien qu'il y ait, je pense, une meilleure façon de l'envisager; mais, pour le personnage même des Danaïdes, le doute n'est pas un instant permis : elles sont purement âryennes, et l'homonymie seule, à une époque bien postérieure, les a fait confondre avec les colons historiquement venus d'Égypte. Est-il nécessaire d'ajouter que le folk-lore fourmille partout de confusions du même genre?

L'étymologie âryenne, en effet, convient parfaitement à leurs attributions : le sanscrit védique nous a conservé un mot *dánu* « fluidité, humidité, gouttes », qui s'applique tout spécialement au trésor bienfaisant de la pluie. Peu importe, à son tour, l'étymologie assez obscure de ce mot : il suffit que le sens en soit fer-

mement établi par la concordance de textes nombreux, par le témoignage unanime des commentateurs, au besoin même par la comparaison du zend *dânu* « rivière » (1). Subsidiairement, les Védas et la littérature postérieure connaissent des démons, dits Dânavas, que combat et écrase Indra, et l'on sait que l'exploit caractéristique de ce Dieu est la délivrance des eaux célestes. On ne s'étonnera point, d'ailleurs, de voir le même nom appliqué à des génies bienfaisants qui épanchent la pluie et à d'affreux démons qui la retiennent captive : ce ne sont là que les deux aspects opposés d'un seul et même pouvoir envisagé tour à tour comme gardant ses richesses et les dispensant à la terre, idée directrice développée par Bergaigne d'un bout à l'autre de son admirable livre.

Mais on s'étonnera fort, au contraire, et bien à droit, si les deux mots sont identiques, de voir un *a* bref hellénique répondre à un *â* indo-éranien : le grec a dû hériter d'une forme * Δᾰνᾱϝο-, et, s'il est concevable qu'il l'ait affublée d'une désinence patronymique de sa façon, on ne s'explique guère qu'il en ait abrégé la première syllabe. Il n'y a point à faire fond sur la voyelle brève du nom de Danu, prétendue mère des Dânavas dans la mythologie sanscrite classique, ni sur celle du nom de Danâyû, qui, rétabli d'après un principe de métathèse phonétique bien connu des sanscritistes, donnerait précisément * *Danâvî* (2), soit l'équivalent presque lettre pour letttre du mot * Δᾰνᾱϝίδ-ες. Aucun de ces noms n'appartient qu'à la littérature postérieure, et celui de Danu, bien loin que celui des Dânavas en soit sorti, n'a été forgé que pour l'expliquer : en d'autres termes, ici comme en bien des cas, l'ancêtre est né longtemps après les épigones. De dire que le grec nous présenterait ici l'état réduit d'une racine *da* dont le sanscrit aurait gardé le degré normal, c'est une conjecture toujours aisée, mais trop aisée, et d'autant plus arbitraire dans le cas présent, que le mot *dânu* ne nous est connu nulle part qu'avec la pénultième longue et que la racine qui se cache sous cette syllabe y est fort bien cachée. Il reste, heureusement, l'hypothèse de l'emprunt ou de l'hybridation : si nous l'avons écartée pour l'ensemble du conte, ce n'est

(1) Fick, *Wörterb. der Indogerm. Spr.* [4], I, p. 238.
(2) Cf. Leumann, *Kuhn's Zeitschrift*, XXXII, p. 302.

pas à dire qu'elle ne soit pas valable pour tel ou tel détail en particulier, et il n'y a rien de forcé à admettre que les *Dânavides* grecques ont abrégé leur initiale précisément parce qu'on les a confondues avec les Δαναοί étrangers qu'on savait avoir colonisé l'Argolide (1).

Le nom ainsi éclairci, passons à la fonction qui le légitime. Verser de l'eau dans un crible ou dans un tonneau percé, c'est bien, si l'on veut, le symbole humain de l'activité inutile ; mais c'est aussi, et avant tout, un office céleste maintes fois célébré. Le mot qui désigne dans le Rig-Véda (VIII. 33. 1, X. 148. 2) le tamis où coule le sôma pressuré, est aussi le nom d'un mystérieux appareil où les Dieux s'abreuvent dans le ciel, *prasravaṇê divas* (VIII. 65. 2) et qui n'y peut servir qu'à la filtration des eaux de la pluie. Comment d'ailleurs comprendre autrement, que ces eaux, suspendues dans l'atmosphère, n'inondent point la terre de leurs masses, n'en tombent que goutte à goutte et « comme si on les distillait par un arrosoir », écrit encore Fénelon? C'est que le réservoir est énorme et résistant, percé seulement dans sa partie inférieure. « Penche le grand tonneau,... fais couler l'outre déliée par le bas » (V. 83. 8 et 7), dit-on à Parjanya, le dieu de l'orage ; à Indra le foudroyant (VIII. 72. 8), « aidé de dix [compagnons? les Maruts?] Indra a secoué le tonneau de Vivasvant, [le tonneau] du ciel, avec sa triple massue » ; aux Maruts (V. 53. 6), « alors que les héros riches en trésors fluides *(sudânavas!)*, ont secoué pour l'homme pieux qui les sert le tonneau du ciel »; à Sôma (IX. 108. 9), « décroche le seau du milieu », celui de l'atmosphère, qui donne la pluie, par opposition à la terre et au ciel suprême, séjour de la lumière immanente. On pourrait multiplier ces exemples. La métaphore est courante. Elle devait aboutir à un mythe.

La seule divergence appréciable, c'est le sexe des Danaïdes, car tous les personnages énumérés sont des dieux mâles ; mais les dieux de l'orage, non plus que ceux de la lumière, ne manquent

(1) A vrai dire, la question est plus compliquée que cela : d'abord, si Δαναΐδ- équivalait à * *dânavî*, nous aurions en grec un ε à la seconde syllabe, cf. ἡδεῖα = *svâdvî;* ensuite la brévité de *da* se reproduit dans Δανάη, nom d'une autre héroïne sûrement mythique. Mais les altérations de noms propres sont si aisées et les causes en sont si fuyantes, qu'on ne peut en bonne justice exiger de la mythographie l'observation absolument rigoureuse de la phonétique.

dans le Véda d'un cortège d'épouses ou de suivantes. Les eaux célestes y sont notamment symbolisées par les Apsaras, et la notion s'en est si bien conservée parmi les premiers Hellènes, que l'une d'elles s'est détachée du groupe, a vécu d'une vie propre, est devenue enfin la grande Aphrodite, dont le nom sanscrit serait **abhra-dîtâ* « celle qui vole dans le nuage (1) ». Ces nymphes aux bonds capricieux volent et se jouent à travers la nue, avec les Gandharvas ou Centaures qui leur ressemblent et s'unissent à elles. Le nombre n'en est point défini, non plus que celui des flocons blancs qui tachent un ciel d'été ou des grises volutes qui apportent la tempête; mais c'est bien rester dans la donnée du mythe que de le fixer à cinquante. Il n'est point dit que leurs noces soient meurtrières, et là gît sans doute la plus épineuse des difficultés de l'identification; mais à qui sait que, dans l'orage, l'élément mâle est l'éclair, et la nuée l'élément femelle (2), il n'est point interdit d'entrevoir le trait énigmatique qui s'est développé dans la légende des Danaïdes.

Il n'est pas impossible, évidemment, que quelque sanglante tragédie de palais ait mêlé ses souvenirs au vieux conte naturaliste; il ne l'est pas non plus que l'un des époux voués au massacre y ait échappé par la fraude pieuse de son épouse; mais ce ne sont là que des additions postérieures et tout à fait négligeables. La donnée d'un mythe ou, si l'on veut, d'une devinette est toujours simple et sans restrictions, par cela même qu'elle est empruntée à la nature, qui ne connaît point l'exception. La donnée du récit est dans le cas présent : « les cinquante femmes ont tué leurs cinquante maris dans la nuit même des noces », c'est-à-dire « après la première cohabitation ». Puisque les occupations ultérieures de ces femmes nous ont appris qui elles étaient, il reste à voir comment ce trait s'accorde avec le caractère général de leur union. Or il est bien certain que l'éclair n'a qu'une vie éphémère, qu'à peine il s'est enfoncé dans la nuée pour la féconder, il s'y absorbe et s'y éteint, qu'enfin l'instant de ses noces est, pour lui

(1) Sans préjudice, bien entendu, d'une confusion possible, mais très postérieure, avec l'Astarté phénicienne. Lorsqu'un mot hellénique s'explique avec tant d'aisance et d'élégance par le sanscrit, c'est un véritable abus que d'aller lui chercher des répondants sémitiques.

(2) Bergaigne, *Religion Védique*, I, p. 9 sq.

comme pour l'araignée mâle, celui de sa mort. En fallait-il davantage pour qu'on racontât que sa femelle le dévorait ou le tuait?

L'idée n'est point védique, au moins sous cette dernière forme. L'union du Gandharva et de la femme aquatique est féconde (R. V. X. 10. 3), mais le mâle y survit et promène toujours à travers les espaces sa poursuite lascive. Le symbole le plus parfait et le plus clair des aventures de l'éclair et de la nuée, c'est l'incarnation d'Agni dite Apâm Napât, « le feu fils des eaux », dont les hymnes racontent la gestation obscure, la naissance mystérieuse, l'étincelante manifestation et les incestueuses amours; or, cet Agni, les eaux sont ses mères, elles l'entourent (R. V. II. 35. 3), elles volent autour de lui en l'enveloppant de leurs voiles (14), elles lui apportent des aliments (5 et 14), il les tette et elles le lèchent (13); elles sont ses épouses, elles se parent pour lui (4), elles se courbent sous son étreinte (X. 30. 6) et il dépose en elles le germe de vie (II. 35. 13); elles ne le tuent point. Mais les poètes védiques avaient une bonne raison d'oublier cette phase essentielle de leurs hymens : Agni était devenu Dieu, le plus grand des Dieux, et sa mort eût impliqué contradiction. A cette réserve près l'on doit bien reconnaître que, jusque dans la littérature brâhmanique, il meurt autant qu'un immortel peut mourir. Il se cache, il se dérobe, il a disparu, il plonge au plus profond de l'abîme des eaux, où les Dieux en détresse finissent par le découvrir. Ce mythe trop célèbre pour qu'on en apporte ici les preuves, disséminées à l'infini dans toute l'étendue des recueils védiques, peut bien viser la plupart du temps le soleil nocturne et invisible ou le feu terrestre dissimulé dans les pierres et les bois; mais lorsqu'il est expressément appliqué à Apâm Napât, l'amant des eaux emprisonné dans les citadelles du ciel (II. 35. 6), il me paraît l'exact équivalent de la mort des époux des Danaïdes, d'autant que le védique dispose, pour exprimer la double idée de « disparition » et de « mort », d'une racine commune *naç*, la même qu'on retrouve dans le grec νέκυς et le latin *nex*. Et ce n'est pas le seul souvenir que les Védas aieut gardé de ces noces d'une nuit : si l'amant ne meurt pas, la maîtresse s'évanouit. L'Apsaras Urvaçî ne doit point voir son amant dans sa nudité : une nuit qu'il se lève précipitamment, les Gandharvas jaloux font luire un éclair; aussitôt elle disparaît à ses yeux. Quand l'éclair a lui, il s'éteint ; quand

l'éclair a lui, la nuée se fond en eau : les deux formes du mythe sont également vraies ; l'Inde a préféré l'une, la Grèce a développé l'autre en récit.

En résumé, si le conte des Danaïdes, s'était conservé chez les Indous, je l'imaginerais volontiers sous la forme de cette stance, que personne, je pense, ne s'étonnerait de rencontrer dans un Véda :

sadyaç cid apyâḥ samanêshu cittâñ
jaghnuḥ pañcâçad vadhuaḥ patîn svân |
yâ dânudâ *daiviena vratena*
mahântaṃ kôçaṃ vishitaṃ pṛṇanti || (1).

Et la devinette primitive, enfin, je la restituerais à peu près en ces termes :

« Cinquante femelles humides; — leurs maris meurent le jour des noces; — elles versent de l'eau dans un vase percé. »

Réponse : « les nuées — les éclairs — la pluie. »

II

Sisyphe.

Les contes imaginés par les hommes sont généralement moraux et toujours logiques; mais les grands phénomènes de la nature ne se plient point aux menues exigences de la logique humaine, et le mythe mêlé à un conte s'y trahit toujours par son caractère d'immoralité ou, tout au moins, d'absurdité transcendante. Si Œdipe se tuait, on pourrait croire que son histoire fut inventée par quelque conteur; mais s'épargner pour se crever les yeux, mener une vie errante, misérable, à charge à soi-même et à sa fille Antigone, c'est à ce point le rebours du bon sens, que jamais homme ne s'en fût avisé si la donnée ne lui en eût été fournie toute faite. Pour être moins paradoxale, l'histoire de Sisyphe ne laisse pas de soulever semblable objection. Sisyphe est condamné

(1) A peine elles les eurent aperçus au rendez-vous, les cinquante femmes aquatiques ont tué leurs époux : ce sont elles les donneuses de *dânu* qui, de par la loi divine, remplissent la grande cuve dont la bonde est déliée.

à rouler un énorme rocher jusqu'au sommet d'une pente; mais qui donc l'y force? Il n'est pas dit que des bourreaux ou des Furies se tiennent auprès de lui, prêts à châtier un instant d'oubli. Cela est impliqué, dira-t-on. Soit : alors, comment ne se révolte-t-il jamais? Ne saurait-il, un moment au moins, se donner la joie amère de braver ses tourmenteurs et de changer de supplice, préférer la morsure des lanières et l'ardeur des torches à la lente torture d'un effort à jamais stérile? Bref, un supplice passif, comme celui de Tantale, peut être continu; un supplice actif ne l'est que si le patient y met du sien. Si Sisyphe roule sa pierre, c'est qu'il le veut bien, ou qu'une contrainte purement intérieure l'y voue : c'est son office qu'il fait, et non un châtiment qu'il subit.

Je restitue la formule de la devinette de Sisyphe réduite à sa plus simple et plus concise expression : « Il roule une grosse pierre jusqu'au haut de la pente: lorsqu'elle y est arrivée, elle redescend (1); puis il recommence, et ainsi toujours : qui est-ce? »

Posée en ces termes, l'énigme ne serait pas trop claire; mais, si l'on ajoutait simplement « sur l'autre versant », nous reconnaîtrions incontinent une vieille connaissance que nous voyons tous les jours. Il n'y a pas à s'y tromper : ce sont les faits et gestes du soleil.

Ainsi, voilà à quoi se réduit la fable de Sisyphe. L'omission d'une circonstance du mythe, omission peut-être intentionnelle en vue de rendre la solution moins aisée, en tout cas omission bien facile à concevoir, — car tous les contes sont sujets à pareilles mutilations, — en a faussé l'esprit. Ceux qui ne comprenaient plus que l'eau versée par les Danaïdes ne passait par les trous du crible que pour venir féconder la terre, ou que la roche de Sisyphe redescendait le versant opposé de la montagne avant de retourner au point de départ, ne pouvaient plus voir dans leurs fatigues fécondes que le type de l'effort toujours déçu et toujours renaissant.

Je ne m'arrêterai point à justifier la légitimité de la métaphore. Rien n'est plus naturel que de se représenter le soleil et la lune

(1) On ne dit pas sur quel versant : c'est là tout le piquant et le nœud de l'équivoque.

comme de grosses pierres rondes qui gravissent et descendent incessamment les deux pentes du ciel. Tel a même dû être le concept des premiers hommes, et jusqu'au temps de Thalès les Grecs croyaient que les météores étaient des pierres enflammées. Comme elles ne pouvaient marcher toutes seules, il fallait que quelqu'un les soutînt et les poussât, et l'on va voir que ce personnage mystérieux était fort bien nommé *Sisyphe*. Il est vrai que, dans les Védas, la pierre désigne exclusivement le nuage, la foudre broyante qui en sort, peut-être la voûte céleste, mais non le soleil. Les poètes védiques ont oublié cette métaphore, avec d'autant plus de raison d'ailleurs que, pour eux, le soleil est désormais et essentiellement un être vivant, un aigle, un cheval ailé, un taureau rouge, un buffle, un grand char attelé de chevaux, une tortue, enfin et surtout un Dieu, le roi des Dieux, et que toutes ces brillantes images ont dû reléguer dans l'ombre le mythe humble et grossier de la pierre qui roule. A peine ont-ils gardé trace de la tête coupée qui parle et qui marche (R. V. VI. 59. 6), si bien conservé pourtant par les Grecs dans la légende de la mort d'Orphée. Mais, que des idées aussi simples et rudimentaires ne soient point védiques, il ne s'ensuit pas qu'elles ne soient point indo-européennes : elles le sont par cela seul qu'un peuple indo-européen en a gardé la formule et qu'il y en a des traces chez les autres. Si d'ailleurs la pierre solaire manque aux Védas, les deux versants du ciel parcourus par l'animal solaire y reviennent à satiété, et tout un livre de l'Atharva-Véda, le XIIIe, ne repose, pour ainsi dire, que sur un jeu de mots perpétuel et prégnant entre le nom du taureau rouge (*rôhita*) et le verbe *ruh* signifiant « gravir » (1).

Venons au nom même de Sisyphe et essayons d'en dégager l'inconnue. Au premier abord, rien de moins grec que ce nom : le grec change l'*s* initiale en esprit rude et laisse tomber l'*s* médiale entre voyelles ; Σίσυφος paraît deux fois impossible. Il semblerait donc que le mot eût été emprunté à quelque langue non hellénique, à l'époque tardive où ces deux lois phonétiques rigoureusement constatées avaient épuisé leur effet. Mais la finale, bien

(1) *Les Hymnes Rohitas*, traduits et commentés par V. Henry, Paris, Maisonneuve, 1891, 1 vol. in-8°.

grecque au contraire, nous mettrait à elle seule en garde contre cette prévention hâtive : si le suffixe -φο- (en sanscrit *-bha-* = indo-eur. *-bho-*) n'est pas d'un usage très commun, il existe pourtant, et les exemples grecs en sont suffisants : que l'on compare ἄργυφος à ἄργυρος, ἔλαφος au slave *jelen* (cerf) et à ἐλλός, κορυφή à κόρυς, et nombre d'autres. Si le suffixe appartient à notre famille, le mot a grandes chances de ne pas être un monstre isolé. Cherchons mieux : l'*s* primitive disparaît en grec dans certaines conditions ; mais le σ non primitif, issu d'une autre consonne indo-européenne dans des conditions également connues, y subsiste toujours, soit doublé, soit simple. Serions-nous en présence de ce cas?

L'indo-européen avait une racine **qyu,* « agiter, secouer, ébranler, mouvoir » d'une manière générale, laquelle est devenue en sanscrit *cyu* et en grec σσυ à la médiale, συ à l'initiale : le sens est le même du sanscrit *cyavâmi acyavam cyutas* et du grec σεύω ἔσσευα συτός. Ce verbe *cyu* désigne souvent en sanscrit l'action divine et puissante qui « met en branle » l'univers, cause sa marche, provoque l'éclosion de ses phénomènes bienfaisants, et c'est ce verbe même que j'ai traduit plus haut par « secouer » dans les deux textes où sont loués Indra et les Maruts d'avoir dispensé la pluie aux hommes. Aucun n'était mieux propre à caractériser l'impulsion donnée au monde par le soleil, qui se met d'abord en mouvement lui-même, et tous les êtres à sa suite : aussi retrouvons-nous la racine *cyu* dans le nom du mythique Cyavâna, soit « l'excitateur », protégé des Açvins ou cavaliers jumeaux. Tous les protégés des Açvins, Dieux lumineux par excellence, sont des incarnations solaires, aisément reconnaissables aux traits de leur légende, et celle de Cyavâna en particulier le représente, vieux et malade, rajeuni et guéri par les divins médecins (1). C'en est assez pour le trahir, et l'on conviendra également qu'un nom dérivé de cette racine *qyu* s'appliquerait à merveille au héros qui s'épuise à « mouvoir » la pierre gigantesque.

Or cette racine, précédée d'un redoublement qui n'a rien que de très ordinaire, et amplifiée du suffixe *-bho-* ci-dessus, aurait donné en indo-européen un mot **qi-qyu-bho-s,* forme que le sans-

(1) R. V. VII, 68, 6; Çatapatha-Brâhmaṇa IV. 1. 5.

crit eût traduite en **ci-cyu-bha-s*, et le grec en *τι-σσυ-φο-ς (1). Nous ne sommes vraiment pas loin de compte. Le τ initial a pu devenir σ par cela seul que la langue avait conscience d'un redoublement primitif et tendait à le rétablir ; les exemples fourmillent de pareille analogie. Mais, bien plutôt, il ne faut point oublier que Sisyphe est fils d'Éole, que partant sa légende est sortie des Iles Éoliennes, et qu'Éoliens ils sont aussi, ces Cypriotes qui assimilent devant un ι le τ hellénique même non primitif (2). Quant au σσ, le mot Σίσυφος en a gardé trace, puisque l'ι y est long. De deux choses l'une : ou Σίσυφος avec ι long n'est qu'une graphie simplifiée pour *Σίσσυφος, comme dans ἶσος = ἴσσος ; ou l'ι était long dès l'origine, comme en fait il peut l'être dans les syllabes de redoublement (3), et alors nous n'avons qu'à constater une réduction régulière du groupe σσ, telle qu'elle apparaît dans μέσος = μέσσος. D'une manière ou de l'autre, le fait a trop de garants sûrs pour soulever la moindre objection (4).

Il resterait, pour prononcer sur la cause de Sisyphe, à connaître le crime pour lequel il fut condamné. Mais précisément on ne nous le dit pas : nouvelle présomption d'innocence. Sisyphe fut un grand brigand, tué par Thésée : c'est toute son histoire. Qui dit brigand dit vagabond, coureur : c'est encore, si l'on veut, le type du soleil, le marcheur éternel. Thésée, d'autre part, est sûrement un héros solaire. Je n'irai pas pourtant jusqu'à chercher dans cette partie du conte le mythe du soleil qui se tue lui-même ; car il est bien évident que, Thésée et Sisyphe une fois créés chacun de son côté, l'imagination populaire a pu les mettre en présence sans autre arrière-pensée.

(1) Cf. grec τίς = latin *quis* = sanscrit *ci-* (primitif **qis*).

(2) Σί βόλε ; τί θέλεις ; Κύπριοι. Hesych.

(3) Cf. πῖπτε et l'initiale longue de ἵημι, etc.

(4) L'argument le plus fort en faveur de cette dérivation quelque peu compliquée, c'est que, par où qu'on y regarde, *il n'y en a pas une autre possible :* en d'autres termes, si elle n'est point exacte, le mot n'est pas indo-européen, et le mythe de Sisyphe doit disparaître de la mythologie primitive de notre race, à laquelle pourtant il s'accorde de tout point si bien.

III

Tantale.

Nous ignorons, ai-je dit, le crime de Sisyphe. De Tantale, au contraire, nous en connaissons deux pour un ; mais ce sont des crimes à double entente pour le mythographe, et, le procès instruit, Tantale lui apparaîtra aussi innocent, aussi méritant que Sisyphe. Je commence par la version la plus simple, la plus ancienne au dire de la tradition elle-même, celle par conséquent qui a le plus de chances de nous avoir gardé l'état primitif du conte : Tantale, fils de Zeus et admis à la table de son père, divulgua aux hommes les secrets des Dieux.

Fils de Zeus! Apollon l'est aussi, dont la nature solaire n'a jamais fait doute pour personne. Fils du ciel, c'est toujours et partout la qualification du Dieu lumineux, qui divulgue aux hommes le secret du ciel en répandant sur eux les trésors de la lumière cachée dans l'empyrée. De même, dans les idées védiques, le ciel mystérieux, invisible, connu des Dieux seuls, apparaît à tous les êtres vivants au moment où la lumière en sort (1), et les Védas sont remplis des souvenirs de la lutte des Dieux pères, avares et jaloux, qui veulent garder leurs richesses, contre les Dieux fils qui forcent leurs cachettes et les ouvrent aux hommes. Ainsi Tantale, comme tant d'autres dont le plus justement fameux est Prométhée, se manifeste dès l'abord comme un héros à double face : bienfaiteur de l'humanité, c'est envers les Dieux seuls qu'il fut impie, et son crime est de ceux que nous bénissons chaque jour ; mais, moins heureux que Prométhée, il n'a laissé aux hommes que le souvenir de sa trahison envers son père, sans la gratitude des bienfaits qu'elle leur a valu.

L'autre crime de Tantale paraît plus noir, et pourtant c'est le même encore, vu sous un nouvel aspect. Les secrets de la table des Dieux sont parfois des secrets horribles. Leur premier acte créateur et cosmogonique, dans la littérature sacrée de l'Inde,

(1) Par exemple, R. V. IX. 48. 4.

n'a-t-il pas été le sacrifice de l'Homme-Dieu, du Purusha fils des Dieux, dont ils se sont partagé les membres dépecés, devenus ensuite les tronçons de tout cet immense univers? Supposons que, parmi les mystères révélés aux hommes par Tantale, figurât cette hideuse scène de cannibalisme mystique ; n'y avait-il pas de quoi révolter tout à la fois les hommes de dégoût et les Dieux de fureur? Mais il a fait bien pis, dit-on : c'est lui-même qui a offert aux Dieux indignés le corps dépecé de son fils Pélops. Simple variante du concept précédent : c'est toujours le Dieu — puisque Tantale, lui aussi, est un Dieu — offrant son fils en holocauste — la légende épurée ajoutera « pour le salut des hommes » ; mais l'idée se trouvait déjà à l'état prégnant dans le mythe de Prométhée crucifié sur le Caucase pour avoir aimé les hommes et guéri leurs misères. — C'est toujours le même symbole : un personnage d'extraction divine, condamné par son père ou ses pères à un supplice d'où dépend, par une concordance mystérieuse, l'harmonie tout entière de l'univers. Du jour où ce symbolisme cessa d'être compris, il répugna de faire les Dieux complices de ce festin d'anthropophages, et le pauvre Tantale en porta seul le poids odieux.

Ce symbolisme si éloigné et cependant, à certains égards, si rapproché de nous, pouvons-nous, en passant, essayer d'en percer les voiles? En passant, dis-je ; car peu importe au mythe de Tantale en lui-même, puisqu'en définitive, dans le sacrifice humain primitif, Tantale n'est pas plus spécialement en cause que tous les autres Dieux. Mais nous n'aurons du moins pas laissé une énigme derrière nos pas : puisque Tantale révélant les secrets des Dieux est sûrement le soleil qui se lève dans sa gloire, le Purusha dépecé au ciel par les Dieux, Pélops sacrifié aux Dieux par Tantale, Prométhée étendant sur la montagne ses bras ensanglantés (1), avec tant d'autres images grandioses et terribles popularisées par les poètes, ne peuvent figurer que ce même soleil mourant chaque jour dans les nuées sanglantes de l'occident. Je n'insiste pas; mais on me permettra bien d'ajouter — sans d'ailleurs contester la possibilité de la confusion du nom mythique

(1) Les bras (ses rayons) étendus, c'est l'attitude constante du Dieu solaire en tant qu'il sacrifie et répand ses dons (Savitar), dans les hymnes védiques, Or cette attitude est à la fois hiératique et tortionnaire.

avec un nom historique — que Πέλοψ signifie « au visage gris » ou « pâle » et que l'épithète convient merveilleusement au ciel triste où se sont éteintes les dernières flammes du soleil.

Le nom de son père est moins clair, bien que Platon déjà, dans son *Cratyle*, y saisit un rapport avec τάλας « misérable », ou avec le balancement (ταλαντεία) de la pierre suspendue au-dessus de sa tête. Pour une fois il avait touché juste; il ne s'agit pour nous que de creuser plus profond. La racine de τάλας est la même que celle de τλάω et *tollo* (1) « porter, soutenir », et Τάνταλος n'offre de bizarre que la nasale de sa syllabe de redoublement, soit τάν-ταλ-ο-ς. Mais la nasale insérée n'est point rare dans le redoublement grec, témoin πίμ-πλη-μι, πίμ-πρη-μι et autres; et ici il se peut qu'elle ait fait partie intégrante de certaines formes de la racine elle-même, puisqu'on l'y retrouve dans Ἄτλας Ἄ-τλαν-τ-ος, où l'ἀ initial est d'un commun aveu tenu pour préfixe intensif. Tantale serait donc « celui qui soutient, qui étaie ». On connaît le rôle d'Atlas, suppléé quelque temps par Héraclès, dont la personnalité solaire ne fait non plus doute pour personne, et l'on sait aussi que, dans les Védas, l'exploit caractéristique et partout célébré du Dieu solaire consiste à soutenir, à affermir, à étayer la voûte céleste, qui sans lui s'écroulerait sur la terre. Si donc le nom de Tantale ne nous apprend rien d'absolument décisif sur sa personne, tout au moins ne contredit-il aucune des données que nous venons d'assembler autour d'elle.

Mais, avec son châtiment, nous retombons soudain des hauteurs du mysticisme naturaliste aux lieux communs du folk-lore courant, et les énigmes qu'il nous propose sont de celles qu'entre eux les enfants résolvent. A la première page d'un recueil de devinettes turques, naïves à souhait, je lis celle-ci, dont les variantes foisonnent en toutes langues (2) : « J'entre dans l'eau sans m'y mouiller et dans la terre sans m'y rouiller. — La lune. » Et à la question élémentaire « qui plonge dans l'eau et ne saurait boire ? » le pâtre indo-européen avait depuis longtemps sans doute appris à répondre : « Le Soleil. » Voilà le noyau du mythe, ou plutôt

(1) Cf. *lâtus* « porté », pour **tlâtus* = τλητός.

(2) Carnoy et Nicolaïdès, *Traditions populaires de l'Asie Mineure* (Paris, Maisonneuve, 1889), p. 276.

c'est le mythe tout entier; car le personnage plongé jusqu'au menton seulement et l'eau se retirant dès qu'il baisse les lèvres, ce sont les circonstances imaginées après coup pour expliquer *naturellement* une impossibilité miraculeuse dont l'explication *naturaliste* s'était dérobée.

Imaginées d'ailleurs d'autant plus aisément que le modèle en était fourni par l'autre partie du récit, par la devinette corrélative : si, en fait, les eaux ne se retirent point devant Tantale qui s'y plonge, il est au contraire parfaitement exact de dire que les fruits s'enfuient devant ses mains avides. Quand le soleil n'a point encore paru à l'horizon du matin, tandis qu'il dort caché sous la montagne, le grand arbre du ciel étend en tous sens au-dessus de lui ses rameaux noirs, et laisse pendre jusque sur la lisière où il repose les fruits brillants de ses étoiles; mais, avant même qu'il se soit montré, à peine a-t-il étendu vers la voûte un timide doigt de lumière, toutes à la fois se sont effacées, il n'en est pas une qu'il parvienne à saisir.

Cette interprétation est-elle trop subtile? Je l'ai craint longtemps, et j'ai longtemps hésité à la publier. Mais je l'ai soumise au jugement de quelques amis, qu'elle n'a point déconcertés, et les plus sceptiques ont dû reconnaître qu'elle trouvait un très fort soutien dans une devinette, non point identique — où serait le mérite? ma solution alors serait sûre, — mais au moins très similaire, qui fait partie du fameux hymne à énigmes du Rig-Véda, véritable répertoire de folk-lore à la fois rituel et cosmogonique, hiératique et populaire. On y lit (I. 164. 20) : « Deux aigles amis et accouplés embrassent un même arbre : l'un d'eux mange le doux fruit; l'autre regarde sans manger. »

Il n'entre pas dans mon plan de rechercher ici qui sont ces deux aigles; nous aurions trop à faire s'il nous fallait résoudre toutes les énigmes du sphinx indou. Bornons-nous à constater que, étant données les habitudes courantes de la métaphore védique, l'un des deux au moins ne saurait être que le soleil. Et probablement tous deux le sont : le soleil diurne, qui dévore les étoiles; et le soleil nocturne, invisible, qui fait sa route silencieuse à travers la voûte qu'elles parsèment, comme le Petit Poucet dans la forêt noire étoilée de cailloux blancs, et qui les regarde sans y

toucher (1). On peut, en effet, concevoir le soleil levant comme anéantissant ou dévorant les astres nocturnes, ou au contraire comme impuissant à s'en emparer : ce ne sont que deux manières différentes de dire qu'ils s'évanouissent devant lui, et ici encore le sanscrit et le grec nous ont conservé chacun l'une des versions de la devinette : 1° « Qui mange les fruits du grand arbre? » (si l'on voulait rendre la solution plus aisée, on pouvait insérer « blancs » et « noir »); — 2° « Le grand arbre étale sur lui ses branches et laisse pendre ses fruits jusqu'à sa bouche; mais, dès qu'il en veut cueillir, les branches se relèvent » (la nuit se dissipe) « et les fruits se dérobent : qui est-ce? »

Quant à la pierre perpétuellement suspendue au-dessus de la tête de Tantale, elle complète au-delà de toute attente la physionomie solaire du personnage; mais je crois superflu d'y insister davantage, après le développement consacré au rocher de Sisyphe.

IV

Titye.

Si, de la racine *qyu*, déjà expliquée au sujet de Sisyphe, on tirait avec redoublement une dérivation nominale, non plus au moyen du suffixe *-bho-*, mais à l'aide du simple suffixe *-o-* ou *-wo-* beaucoup plus commun, et qu'on envisageât cette forme dans l'un des dialectes grecs qui changent le groupe σσ en ττ, on obtiendrait un type * τι-ττυ-Fό-ς * τιττυός, aussi voisin que possible du nom de Τιτυός. C'est tout ce que je veux dire pour l'identification éventuelle de ce nom peu clair, qui ne nous apprendra rien de certain sur le personnage qui le porte. Ce n'est encore là qu'une bien faible présomption d'origine; mais tous les faits ultérieurs la corroborent.

Titye est un géant formidable : tel est aussi le Dieu solaire dans

(1) On pourrait aussi songer à la lune, également inoffensive aux étoiles; mais il me paraît bien difficile que, à l'origine au moins, la lune ait eu pour symbole « l'aigle » si exclusivement affecté au soleil. Sur les énigmes qui, visant primitivement le soleil diurne et le soleil nocturne, ont été postérieurement comprises du soleil et de la lune, cf. mes *Rohitas*, p. 38.

les conceptions naturalistes primitives ; tel le dépeignent en maint endroit les Védas. Il est fils de Zeus, comme Apollon, comme Dionysos, comme Tantale, comme presque toutes les incarnations du soleil. On le croit fils de la Terre, parce que son père l'y a caché pour le dérober à la colère de Hêra : ainsi se cache le soleil sous la terre ; rappelons-nous les histoires innombrables d'enfants que leur mère ou leur nourrice élève en secret, à l'abri des vengeances jalouses d'un père ou d'une marâtre, toutes résumées sous la forme la plus complète et la plus impersonnelle à la fois en une simple et admirable stance du Rig-Véda (V. 2. 1) :

kumâram mâtâ yuvatiḥ samubdhaṃ
guhâ bibharti na dadâti pitrê |
anîkam asya na minaj janâsaḥ
puraḥ paçyanti nihitam aratnau (1) ||

Quant à son crime, l'outrage à Latone châtié par Apollon et Artémis, il en faut juger exactement de même que de l'union d'Ixion avec la nuée reproduisant les traits de Hêra (Bréal) : Lâtô est une des personnifications de la femelle céleste, nuée, aurore ou nuit (2), dont les hymens sans cesse renouvelés assurent la continuité de l'univers ; lorsqu'on eut oublié qu'il était dans l'éternelle destinée de Titye de s'unir à elle, leur rencontre ne prêta plus matière qu'à un monstrueux attentat. Ne fallait-il point d'ailleurs que Titye eût été coupable puisqu'il était puni ? Et sa peine enfin elle-même, sa peine effroyable et contre nature, identique à celle du crucifié du Caucase, du Dieu compatissant et ami des hommes, ne nous avertit-elle point de voir en lui autre chose qu'un criminel vulgaire et de le mettre avec Tantale et Sisyphe au rang des héros bienfaisants à jamais méconnus et calomniés ?

Quant aux détails de ce supplice, j'avoue qu'on a quelque

(1) L'enfant bien caché, la jeune mère le nourrit en secret, elle ne le livre pas au père ; son visage immortel apparaît de temps immémorial aux hommes, [tandis que sa mère] le porte au pli du coude.

(2) Plutôt la nuit, à cause de la racine : non que je rattache directement Λητώ à λήθω, les consonnes s'y opposent ; mais le simple *t* apparaît dans le latin *lateô*. Nous avons donc affaire à une racine à alternances (comme celle de πάθος et *patior*), dont le latin présente l'état réduit, et le grec l'état normal.

peine à les interpréter par ceux d'un mythe solaire. Considérons-les d'abord un à un : aussi bien ce n'est peut-être pas un mythe, mais plusieurs, qui se sont confondus et emmêlés dans cette sanglante figuration.

Il y a tout d'abord l'aigle, le vautour, enfin le grand oiseau de proie. Toutes les fois qu'il est question quelque part en mythologie d'un grand oiseau au vol hardi et rapide, rien n'est plus légitime que de soupçonner que le soleil est en jeu. La comparaison ou la métaphore qui fait du soleil un grand faucon, un aigle aux ailes éployées, se rencontre à chaque pas, exprimée ou suggérée, dans l'ensemble des Védas. Plus tard, en se précisant et s'objectivant, elle a fait créer le type, déjà védique, mais surtout post-védique, de l'oiseau Garutmant, le compagnon de divinité de Vishṇu comme l'aigle olympien l'est de Zeus. Mais tous deux sont désormais des oiseaux trop nobles pour se ravaler au métier de bourreaux : nulle part il n'est dit qu'ils se repaissent, de viscères sans cesse renaissants. Garutmant, en particulier est l'immortel et victorieux ennemi des serpents : il les poursuit, les traque, leur fait une guerre acharnée, et l'on peut voir à volonté dans cette légende, soit une répétition pure et simple de l'éternel mythe de la lutte du Dieu lumineux contre le monstre, soit peut-être l'image, déjà hiératique en quelque sorte, du soleil planant et tenant dans ses serres le serpent gigantesque, l'animal mystérieux et fuyant dont la tête enferme une précieuse escarboucle qui n'est elle-même à son tour qu'une nouvelle figuration du soleil caché puis éblouissant les yeux. Il y a probablement de l'un et de l'autre.

Vient ensuite ce fait essentiel et caractéristique, que le viscère dévoré renaît chaque jour. Toutes les fois qu'en mythologie il est question d'une de ces renaissances surnaturelles, on peut parier à coup sûr qu'il s'agit d'un phénomène de retour naturel et régulier ; et, si le rythme de retour se règle sur vingt-quatre heures, l'on sait d'abord à quoi s'en tenir. De ces renaissances périodiques, comme celle du phénix, il n'y en a pas beaucoup, que je sache, en mythologie ; plus nombreuses sont les renaissances irrégulières et arbitraires (le héros invisible à volonté, l'anneau de Gygès, etc.). Pourtant l'anneau de Polycrate, si je ne me trompe, sortit des flots *le lendemain* du jour où il y avait été

jeté, et il en est de même de la bague nuptiale de Çakuntalâ. Et, puisqu'on ne fait guère difficulté d'admettre, à la racine au moins, le mythe solaire, alors que l'objet paraît et disparaît au gré d'un caprice, à plus forte raison ne saurait-on le méconnaître là où un rythme constant préside à ses éclipses ou à sa mort éphémère.

Mais quoi! nous voici engagés dans une étrange complication : le vautour est le soleil ; le foie qu'il mange est aussi le soleil ; et Titye le martyr, ne l'oublions pas, est le soleil et en porte le surnom. Voilà bien des soleils ; et comment accorder tout cela? Je ne crois pas pourtant qu'il y ait là de quoi arrêter quiconque a porté un instant ses regards sur la forêt touffue des mythes et des symboles, ses rameaux noueux projetés en tous sens, ses troncs qui se multiplient par voie de boutures naturelles à la manière du grand figuier de l'Inde, et les phénomènes de dédoublement et de foisonnement à l'infini qui, de quelques idées nues, simples et pauvres, ont fait sortir la plus riche à la fois et la plus incohérente des synthèses auxquelles se soit complu l'humanité. Une entité mythologique, une fois créée, s'objective et fait son chemin de par le monde : si elle en rencontre une autre, les voici qui s'unissent et marchent de compagnie, et, s'il se trouve qu'elles ne représentent toutes deux à l'origine qu'un seul objet naturel, cet objet apparaîtra sous deux incarnations différentes dans le même récit ; et l'agglutination se poursuit, dix contes se fondent en un où le même personnage, non reconnu des conteurs, ne se reconnaissant point lui-même, jouera dix rôles sous dix noms : chaos si dense et si confus que le mythographe qui cherche à l'éclaircir encourt à tout moment le reproche de naïveté ou de parti-pris, qui sans doute ne me sera point épargné. Pourtant le dédoublement mythique est, de tous les phénomènes, le mieux constaté. Les Hindous savent que leurs Dieux en si grand nombre, Indra, Mitra, Varuṇa, Agni, Yama, Mâtariçvan, Savitar, Sûrya, ne sont à eux tous qu'un seul et même Dieu, le soleil ; ils le savent et ils le proclament, non seulement dans les Brâhmaṇas, produits d'un âge théologique déjà réfléchi, sinon savant, mais jusque dans les stances des Védas consacrés à chanter leurs amours et leurs combats (1) ; et pourtant ils les accouplent ou les

(1) R. V. I. 164. 46, A. V. XIII. 3. 13, etc., etc.

séparent, les opposent les uns aux autres comme compagnons ou adversaires, et les cieux s'emplissent de leurs troupes. Apollon, Esculape, Phaéthon, et tant d'autres, qui doute que ce ne soit encore le même soleil, sous divers aspects, s'engendrant lui-même perpétuellement? Et, pour prendre un exemple où le dédoublement tourne au grotesque et où le mythe divin s'est noyé dans la farce populacière, on accordera, je pense, sans peine qu'Ulysse, le protégé d'Athéné, qui apparaît éblouissant à Nausicaa au-dessus d'une dune de la mer, est par ses origines un héros solaire ; on ne fera point difficulté d'en concéder autant pour le Cyclope, que sa difformité seule trahit (1) : et l'un dupe l'autre, et l'autre traque l'un, et, lorsqu'il appelle à la rescousse les autres Cyclopes ébahis, les plages de la mer de Sicile se peuplent d'un tumulte de soleils : bien surprises si elles les pouvaient reconnaître sous le déguisement dont la fable les a affublés.

Mais c'est assez de considérations générales. Tout ce que j'ai voulu démontrer, c'est que le mythe de Titye, à y reconnaître en effet trois soleils juxtaposés par la fusion de trois contes, et sans autre explication ultérieure, n'offrirait encore rien d'insolite ni d'exceptionnel. Ce n'est pas à dire qu'il nous soit interdit d'en serrer l'interpétation de plus près.

En premier lieu l'on observera que le grand oiseau aux ailes éployées, prenant l'essor ou planant avec un morceau de chair sanglante entre ses serres, est une image très vive et très saisissante du soleil à demi noyé dans les brumes du matin ou du soir. Il n'est pas à ma connaissance pourtant qu'elle figure nulle part dans la littérature védique ; mais en récompense l'Inde nous a conservé un tableau bien plus complet, élargi en conte, qui a fait fortune dès l'antiquité et dont Sindbad le marin a amusé les veillées arabes. Dans une vallée inaccessible et sombre, sorte de puits perdu où ne conduit aucun sentier, gisent les diamants et les gemmes en si grande abondance qu'ils couvrent le sol de leurs feux ensevelis ; pour les recueillir, les naturels du pays lancent au fond du gouffre de grands quartiers de viande, aux flancs des-

(1) « Œil unique » c'est l'épithète védique courante du soleil. — Je me souviens d'avoir lu que les Cyclopes étaient des mineurs qui portaient une lampe au front. La légende à elle seule confond ce candide évhémérisme : les Cyclopes sont pasteurs, comme Apollon, comme Kṛshṇa.

quels se collent les pierres précieuses; les aigles, apercevant cette proie, descendent dans la vallée pour s'en emparer et ramènent au ciel des vivants les escarboucles enfouies. Quiconque reconnaîtra, dans cette miraculeuse chasse au diamant, le soleil sortant de l'abîme noir et à pic où nul ne saurait pénétrer, verra en même temps que, dans le conte ainsi fixé, l'astre unique ne compte pas moins de trois représentants : l'oiseau de proie, le morceau de viande, la pierre précieuse. C'est encore là un bel et sûr exemple de dédoublement primitif, et il me semble que le cas de Titye s'en éclaircit de plus en plus.

Mais nous pouvons encore pousser plus avant. Certains viscères, non pas le foie sans doute, mais les deux lobes du poumon avec leurs accessoires, présentent grossièrement l'apparence d'un oiseau de grand vol. Le fait ne pouvait passer inaperçu de nos premiers parents, anatomistes rudimentaires, mais bouchers soigneux, tant pour leur propre table que pour celle des Dieux (1). Ils l'ont parfaitement remarqué, à telles enseignes que la comparaison des viscères pectoraux à un oiseau de proie se rencontre, sinon dans les Védas, où elle n'avait point d'occasion de se faire jour, au moins dans la littérature liturgique postérieure, et que, dans la répartition de l'animal du sacrifice entre les prêtres qui y concourent, cette partie de la victime est désignée par la double locution *çyênaṃ vakshas,* soit « la poitrine [qui est un] faucon (2) ». Comme, d'autre part, le *çyêna* désigne sans difficulté le soleil dans nombre de passages, le *vakshas,* qu'on lui voit ici entièrement identifié, devait d'aventure pouvoir le désigner aussi, ne fût-ce que par métonymie, d'autant qu'en certaines circonstances

(1) En vain objecterait-on que les Védas, sauf deux hymnes (I, 162 et 163), ne connaissent point de sacrifices sanglants. Il ne faut point oublier que les Védas ne contiennent qu'une partie, prodigieusement développée, mais enfin fragmentaire, des rites religieux proethniques. En d'autres termes, ce qui se rencontre à la fois dans le Véda et en Grèce, par exemple, a grande chance d'être indo-européen; mais la réciproque n'est pas vraie. En fait les Indo-Européens pratiquaient même les sacrifices humains, dont il n'y a pas trace dans les Védas en dehors du sacrifice mystique du Purusha.

(2) Aitaréya-Brâhmaṇa VII. 1. 2. Le mot *çyêna* masculin, construit en apposition à *vakshas* neutre, devient neutre pour mieux marquer sa dépendance : comparer *un cheval pie.*

la comparaison du soleil à un viscère saignant s'impose en quelque façon aux yeux et à l'esprit. Que si, dès lors, les deux images venaient à se combiner et qu'on raffinât sur le dédoublement, une formule telle que « l'oiseau de proie dévore le viscère » revenait en somme à dire que le soleil au bout de sa course s'anéantit lui-même. Si bizarre qu'elle semble au premier abord, cette formule n'a rien de plus exorbitant que cent autres qu'on accepte sans surprise, par exemple, celle d'Héraclès se dressant à lui-même un bûcher sur le mont Œta, où l'on sent bien qu'Héraclès est le soleil qui se couche, et le bûcher, le soleil encore, ou du moins l'incendie qui l'entoure. Mais, si on juge la nôtre trop subtile pour être sortie de toutes pièces d'un accident du langage ordinaire ou de la fantaisie d'un poète en quête d'images nouvelles, peut-être ne se refusera-t-on pas à y voir le thème d'une devinette populaire, où la subtilité ne saurait déconcerter puisqu'elle est intentionnelle et constitue l'essence même de ces sortes de compositions. « Quel est le grand oiseau qui dévore un viscère qui renaît le lendemain? » Une formule de ce genre n'offrait presque rien d'énigmatique, rien que de clair, à quiconque savait, d'une part, ce que c'était que l'oiseau de proie et, de l'autre, ce que c'était que le viscère; et qui l'ignorait, la circonstance finale le mettait sur la voie de la solution.

Je conclus : l'histoire du supplice de Titye, comme celle des tortures de Tantale et de Sisyphe, est un mythe solaire, moins clair peut-être dans les détails de sa genèse, mais saisissant d'évidence dans l'ensemble. Je n'espère point convaincre ceux qui reprochent à une certaine école — non sans raison parfois — de voir le soleil partout, ni surtout ceux qui ont cru la réduire au silence en se donnant l'inoffensif plaisir de traduire en mythe naturaliste la vie de Napoléon ou de M. Max Müller, oubliant que les seules dates de la naissance et de la mort du héros, à supposer que l'histoire n'eût gardé de lui que ces deux points de repère, suffisaient à jeter par terre leur frivole et laborieux édifice (1). Mais je suis de ceux qui pensent qu'en dépit des inévitables exagérations du principe d'interprétation naturaliste, ce

(1) Je l'ai déjà fait observer ailleurs : le soleil ne *naît* pas au mois d'août, ni ne *meurt* au mois de mai.

principe, appuyé sur la comparaison et l'étymologie, demeure le seul solide et qu' « on y reviendra ». J'y reviendrai moi-même, si j'ai pu le moins du monde faire partager cette conviction à ceux qui ont eu la patience de me suivre jusqu'au bout.

V. HENRY.

UN FRAGMENT D'UN NOUVEL HISTORIEN

D'ALEXANDRE LE GRAND

Un savant grec distingué, M. Ad. Papadopoulos Kerameus, qui a rempli pendant deux ans les fonctions de secrétaire auprès du patriarche orthodoxe de Jérusalem, Mgr Nicodème, a profité de ce séjour pour mettre en ordre la riche collection de manuscrits grecs réunie au patriarcat, dont il vient de publier le catalogue. Cette collection, qui provient presque tout entière des monastères voisins, notamment de celui de Saint-Sabbas, ne compte pas moins de 1,460 manuscrits, parmi lesquels il y en a bon nombre d'inédits. M. Papadopoulos a entrepris, au grand bénéfice de la science, de publier successivement les plus importants de ces documents. Dès l'année dernière, il nous donnait des extraits inédits, d'une étendue considérable, du IIIe livre de la *Bibliothèque* mythologique d'Apollodore, où l'on trouve, entre autres, un résumé très complet du Cycle troyen, depuis le rapt d'Hélène jusqu'à la mort d'Ulysse, avec des détails nouveaux empruntés aux poèmes Cycliques (1). Cette année, il nous offre en même temps deux *inedita* non moins curieux : l'un est un débris d'un *Lexique* dans le genre de ceux d'Harpocration et de Suidas, qui, à côté de beaucoup d'articles déjà connus, renferme une vingtaine

(1) *Apollodori bibliothecae fragmenta Sabbaitica*. Bonn, 1891 (extrait du *Rheinisches Museum*, tome XLVI). Cf. l'article de R. Wagner, *Rh. Museum*, XLVI, 378. Presque en même temps que M. Papadopoulos, M. Wagner publiait, de son côté, des extraits considérables du IIIe livre d'Apollodore d'après un manuscrit du Vatican. (*Epitoma Vaticana ex Apollodori bibliotheca*. Leipzig, Hirzel, 1891.)

de fragments nouveaux de la comédie attique (1); l'autre est un lambeau d'une histoire d'Alexandre le Grand, dont je me propose d'entretenir ici les lecteurs de la *Revue* (2).

I

Le fragment en question, qui a été rattaché artificiellement au Codex 29 de la Bibliothèque de Jérusalem, se compose de quatre feuillets d'une écriture du xe siècle, représentant cent treize lignes, soit environ trois pages, d'impression serrée. Il commence à la bataille du Granique pour finir au milieu de celle d'Arbèles : on voit que le récit est fort abrégé; en supposant que tout fût dans la même proportion, le règne d'Alexandre tout entier devait tenir dans une vingtaine de pages. En effet, l'auteur ne mentionne que les événements les plus importants ou les plus connus : la bataille du Granique, le passage du golfe de Pamphylie, la bataille d'Issus suivie des propositions de paix de Darius, le bain du Cydnus, le siège et la prise de Tyr, l'expédition d'Alexandre à l'oasis d'Ammon, enfin la fondation d'Alexandrie et les préliminaires de la bataille d'Arbèles; ici la narration s'arrête, comme elle avait commencé, au milieu d'une phrase.

Le récit des événements militaires est particulièrement succinct. La journée du Granique, comme celle d'Issus, tient dans une seule ligne, identiquement répétée : « La rencontre ayant eu lieu, Alexandre fut vainqueur (3). » Le siège de Tyr est un peu plus développé; mais les détails que donne l'auteur sur la prise de la ville s'écartent du témoignage d'Arrien et n'inspirent guère confiance. C'est par la mine, et non par le choc des machines, qu'Alexandre aurait pratiqué une brèche dans le mur d'enceinte (4);

(1) *Lexicon Sabbaiticum*. Petropoli, 1892. Voir à la fin du présent article (Appendice II) les principaux fragments nouveaux donnés par le *Lexique*.

(2) *Fragment d'un historien inconnu sur Alexandre le Grand* (en russe). Extrait du journal du ministère de l'Instruction publique russe, juin 1892.

(3) L. 4 et 28 : γενομένης δὲ συμβολῆς ἐνίκησεν ὁ Ἀλέξανδρος.

(4) L. 50 suiv. Le texte paraît d'ailleurs corrompu : θεασάμενος κατά τι μέρος

une fois maître de la place, il ordonna, dans le premier feu de sa colère, de mettre à mort tous les habitants en état de porter les armes (1); ensuite il fit cesser le massacre sur les instances de ses amis et par respect pour Héraclès, dieu principal des Tyriens. Ce qui paraît avoir donné lieu à ce récit mélodramatique, c'est le fait, attesté par Arrien, qu'Alexandre accorda la vie sauve aux Tyriens réfugiés dans le temple d'Héraclès (2).

Il semble également que la bataille d'Arbèles fût racontée avec quelque détail (3). L'auteur s'étend assez longuement sur les éléphants et les chariots armés de faux qui faisaient partie de l'armée de Darius et dont la présence à cette journée est aussi mentionnée par Arrien (4). Il nous décrit les éléphants avec leurs « tours en bois », garnies de combattants, les chariots attelés de quatre chevaux avec les faux « fixées par des poignées de bronze » aux jantes (?) des roues (5), les effets meurtriers de ces deux engins de destruction; puis il passe aux artifices imaginés par Alexandre pour les neutraliser : le moyen de défense qu'on opposa aux chariots armés de faux s'est perdu avec la suite du récit; quant aux éléphants, on nous apprend qu'Alexandre arrêta leur charge par des τρίβολοι en cuivre, où ces animaux venaient s'embrocher. Aucun auteur ne mentionne cette ruse de guerre, qui n'a d'ailleurs rien d'invraisemblable (6). Polyen parle, il est vrai, de τρίβολοι à la bataille d'Arbèles, mais, d'après son récit,

ἐκ πλειόνων συνῳκοδομημένον λίθων (c'est-à-dire des pierres assemblées sans ciment; cf. Thucydide, I, 93) ἐνεκελεύσατο τοῖς ὑποτεταγμένοις ὑπορύττειν κ. τ. λ. Après μέρος le mot τεῖχος est sans doute tombé.

(1) L. 53 : ὀργιζόμενός τε ἐν (lire ἐπὶ) τῷ ἐπὶ πλέον ἀντιτάξασθαι τοὺς Τυρίους διέγνω πάντας ἡδηδὸν ἀναιρεῖν.

(2) Arrien, II, 24, 5.

(3) Pour le chiffre de l'armée perse (un million de combattants) notre auteur s'accorde avec Diodore, XVII, 53, et Plutarque, *Alex.* 31. Arrien, III, 8, 3, compte un million rien que pour l'infanterie.

(4) Arrien, III, 6, 8. Quinze éléphants et deux cents chariots.

(5) Τοῖς τροχοῖς... εἰς τὸν κύκλον. Quoique cette description s'accorde avec celle de Quinte-Curce, elle est hautement invraisemblable et même impossible à réaliser. Les faux ne pouvaient être fixées qu'aux moyeux.

(6) Sur des moyens similaires employés dans d'autres occasions, cp. Armandi, *Histoire militaire des éléphants*, p. 283 suiv. Mais Alexandre recourut contre les éléphants de Porus à une simple manœuvre tactique (Arrien, V, 17).

ce fut Darius qui eut recours à ces engins pour arrêter la cavalerie d'Alexandre (1). Faut-il admettre ici une variété de traditions ou bien notre anonyme a-t-il simplement mal compris et mal copié ses sources? J'inclinerais d'autant plus vers cette dernière hypothèse que notre auteur explique très mal la manière de se servir des τρίβολοι : d'après lui, Alexandre les fit « lancer » (ἔρριψεν) sur la partie du terrain où se trouvaient les éléphants; mais le τρίβολος n'était pas une arme de jet; Végèce, qui en mentionne l'emploi par les Romains contre les chariots armés de faux (2), le décrit comme un assemblage de quatre pieux métalliques, qu'on plantait en terre par trois de leurs tiges et qui pointaient contre l'ennemi par la quatrième : en d'autres termes, c'était un obstacle portatif, assez analogue à nos chevaux de frise.

Dans le récit de la visite d'Alexandre à l'oracle d'Ammon, notre auteur intercale également un épisode inconnu à tous les historiens : le devin (προφήτης) ayant refusé de parler, sous prétexte qu'il lui est défendu de vaticiner ce jour-là, Alexandre lui fait violence; sur quoi le devin s'écrie : « Mon enfant, tu es irrésistible! » (μειράκιον, ἀνίκητον εἶ). On reconnaît ici l'anecdote d'Alexandre avec la Pythie de Delphes, racontée par Plutarque (3). Ici encore le récit traditionnel mérite la préférence, sinon comme plus croyable, du moins comme plus piquant : car Alexandre consulta censément la Pythie avant son départ pour l'Asie et il était plus intéressant pour lui de s'entendre proclamer « invincible » à ce moment qu'après les victoires du Granique et d'Issus.

On vient de voir que le nouvel historien ne s'accorde pas toujours avec les meilleures autorités sur le détail des faits. On peut signaler encore quelques légères divergences de ce genre, qui ne constituent pas davantage un enrichissement de nos connaissances historiques. C'est ainsi qu'en énumérant les conditions de paix proposées par Darius au vainqueur d'Issus, s'il est d'accord avec Diodore et Quinte-Curce pour désigner l'Halys (et non l'Euphrate)

1. Polyen, IV, 3, 17. Quinte-Curce, IV, 13, 36 parle aussi de *murices ferrei*. Notons à ce propos que Droysen (*Hellenismus*, I, p. 332, note) a mal expliqué la nature des τρίβολοι.

(2) Végèce, III, 24.

(3) *Alex.*, 14.

comme frontière du territoire cédé (1), notre anonyme s'éloigne d'eux en ce qui concerne le chiffre de la dot offerte par le roi de Perse : tandis que la plupart des auteurs (2) parlent de 10,000 talents, Diodore seulement de 2,000, puis de 3,000, l'anonyme la fixe au chiffre exorbitant de 20,000 talents.

Voici maintenant quelques erreurs chronologiques.

La fondation d'Alexandrie est racontée, contre le témoignage unanime des auteurs, après la visite à l'oracle d'Ammon. Le célèbre épisode du bain d'Alexandre dans le Cydnus et de la maladie qui s'ensuivit (3) est placé, en dehors de toute vraisemblance, après la bataille d'Issus : comme si Alexandre, après sa victoire, avait eu la moindre raison de remonter jusqu'à Tarse ! Peut-être l'auteur s'est-il mépris sur la situation relative de Tarse et d'Issus : ce ne serait pas sa seule bévue de ce genre. Ainsi, d'après lui, pour arriver à Issus, Alexandre franchit le Taurus cilicien (l. 21) : il s'agit en réalité d'une des branches de l'Amanus. En sortant de Cilicie « il arrive en Sidon et attaque Tyr, ville de Sidon » (παρεγένετο εἰς Σιδῶνα, προσέβαλε Τύρῳ πόλει τῆς Σιδῶνος). Il semble bien que l'auteur ait pris ici Sidon pour le nom d'un pays, et ce qui confirme cette idée c'est qu'après avoir raconté la prise de Tyr il ajoute : « Alexandre marcha contre les provinces suivantes, s'empara de la Syrie Phénicienne, puis arriva en Égypte » (ἐχώρει ἐπὶ τὰ ἑξῆς ἔθνη · παραλαβὼν δὲ Φοινίκην Συρίαν, etc.). Ainsi la ville de Tyr n'aurait pas fait partie de la Phénicie, mais d'une province particulière appelée Sidon, dont il n'y a de trace à aucune époque de l'histoire (4).

(1) Quinte-Curce, V, 1; Diodore, XVII, 34. Cet auteur, qui distingue deux ambassades, indique l'Halys la première fois, et l'Euphrate la seconde. Arrien, II, 21, parle tout de suite de l'Euphrate.

(2) Arrien, Plutarque, *Itin. Alex.*, 39 et 43. Tel est aussi sans doute le chiffre donné par Valère-Maxime, IV, 4, *ext.* 3, avec la correction de Sainte-Croix, *Examen*, etc., p. 283.

(3) Nous apprenons à ce sujet qu'arrivé au septième jour de sa maladie, Alexandre passa pour perdu (γενόμενος ἑβδόμαιος ἀπεγνώσθη, l. 43). On serait tenté de voir ici un renseignement authentique : mais on savait si bien que le septième jour dans les fièvres est particulièrement dangereux que l'auteur a très bien pu tirer ce détail de son propre fonds.

(4) Même sous l'empire romain, lorsque, à partir de Sévère, la Syrie fut divisée en deux provinces, Coelé-Syrie et Phénicie, Tyr aussi bien que Sidon

Après avoir relevé tant d'erreurs et de négligences, c'est simple justice de reconnaître que sur un point de détail, peu important il est vrai, notre anonyme nous apporte un renseignement nouveau. Tous les historiens racontent qu'à la bataille d'Issus le harem de Darius tomba entre les mains du vainqueur. Parmi les captifs se trouvaient la mère de Darius, sa femme, deux de ses filles et un fils qui, d'après Quinte-Curce, n'avait pas encore six ans (1). On connaissait déjà les noms des deux filles de Darius : Statira, qu'Alexandre épousa plus tard lui-même, et Drypétis, qu'il donna en mariage à son fidèle Héphestion (2). Ces noms se retrouvent sous une forme un peu altérée dans le manuscrit de Jérusalem (3); mais en outre il nous fait connaître celui du jeune fils de Darius, qu'aucun historien ne nous avait transmis : ce jeune prince s'appelait Ochus (Ὦχος), nom très fréquent, comme on sait, dans la famille des Achéménides, et que Darius lui-même, si l'on en croit un scoliaste (4), avait porté avant son avènement.

II

Peu soucieux de l'exactitude géographique et chronologique, notre abréviateur montre en revanche un goût prononcé pour les anecdotes merveilleuses, prodiges, présages, etc., qui, dès l'origine, s'introduisirent en foule dans l'histoire d'Alexandre et finirent par la transformer en un véritable roman. Dans cette

continuèrent à faire partie de cette dernière (Marquardt, *Rœmische Staatsverwaltung*, I, 423). J'ai vainement cherché à m'expliquer l'erreur de notre anonyme; peut être y a-t-il ici une réminiscence confuse du langage d'Homère où Σιδονίη est pris dans le sens de Phénicie (*Odyssée*, XIII, 285) et où néanmoins les Sidoniens sont une fois distingués des Phéniciens.

(1) Q.-Curt., III, 11, 24. Cp. Arrien, II, 11, 8; Diodore, XVII, 36, 2.

(2) Στάτειρα : Plut., *Alex.*, 70; Diod., XVII, 107, etc.; Δρυπέτης : Diod., *ib.*; Arrien, VII, 4, 5, écrit Δρυπήτις.

(3) Στρατείραν καὶ Δρυπετείραν, l. 31-2. Le premier nom est une simple faute de copiste pour Στατείραν. Quant à Δρυπετείραν, il me semble que c'est également une faute née sous l'influence du mot voisin Στατείραν.

(4) Argument d'Isocrate, *Or.* 5 (p. 81).

partie légendaire de son récit, il ne nous apporte d'ailleurs rien de bien nouveau. Nous connaissions déjà par un fragment de Callisthène et d'autres sources (1) le passage miraculeux du golfe de Pamphylie comparable au passage de la mer Rouge par les Hébreux. Notre auteur le décrit avec complaisance; il nous montre les vaisseaux préparés pour le transport des troupes s'échouant soudainement sur la grève mise à nu, les vents retenant leur souffle jusqu'à ce que toute l'armée macédonienne ait défilé à pied sec, tandis que du haut de leurs montagnes les naturels émerveillés assistent à ce prodige. On se souvient involontairement du vers de Boileau :

Les poissons ébahis les regardent passer.

Nous connaissions aussi par Justin et Plutarque la tradition du prétendu commerce d'Olympias avec un dragon avant la naissance d'Alexandre (2) : notre anonyme rappelle ces aveux d'Oympias à l'occasion de la réponse de l'oracle d'Ammon à Alexandre, réponse qu'il présente d'ailleurs sous cette forme d'une précision trop brutale : « Tu n'es pas le fils de Philippe, mais de Zeus Ammon lui-même. » Les oracles savaient mieux observer les convenances, ils ne faisaient pas aussi crûment à leurs consultants des révélations même agréables.

A propos de cette même visite au sanctuaire libyen, notre auteur nous explique pourquoi le dieu y était représenté avec une tête de bélier : c'est qu'autrefois, dit-on, les dieux olympiens, en guerre avec les Titans, s'étaient réfugiés en Égypte et avaient revêtu, pour se cacher, différentes formes d'animaux; Zeus pour sa part se changea en bélier et c'est en souvenir de sa métamorphose qu'on le figura désormais avec cet attribut. C'est la même légende qu'Ovide a racontée en jolis vers :

(1) Callisthène fr. 25, Müller. Suivant Plutarque (*Alex.* 17) « beaucoup d'historiens » avaient raconté ce prodige déjà raillé dans un fragment de Ménandre et auquel Arrien lui-même paraît faire allusion. La vérité se lit chez Strabon XIV, 3, 9.

(2) Justin XI, 11; Plut. *Alex.* 2. Comparez l'explication evhémeriste de Lucien, *Alex.*, 7. Chez Plutarque c'est Philippe qui voit en songe sa femme couchée avec le dragon; chez Justin c'est la reine elle-même qui fait des aveux. Notre auteur a suivi la version de Justin.

Huc quoque terrigenam venisse Typhoea narrat
Et se mentitis superos celasse figuris ;
Duxque gregis, dixit, fit Jupiter : unde recurvis
Nunc quoque formatus Libys est cum cornibus Ammon (1).

Cette explication des cornes d'Ammon, ne s'était pas encore rencontrée chez un auteur grec, quoiqu'elle soit incontestablement d'origine hellénique ; celle d'Hérodote est tout à fait différente (2).

Enfin l'abréviateur ne manque pas non plus de rapporter le fameux présage qui se produisit lors de la fondation d'Alexandrie, les oiseaux dévorant les grains de blé qui, faute de craie, ont servi à tracer l'enceinte de la ville nouvelle. Mais tandis que, d'après la plupart des auteurs (3), Alexandre lui-même, effrayé par ce prodige, ne fut tranquillisé que par les explications des devins, notre anonyme, d'accord avec l'*Itinerarium Alexandri* (4), attribue au roi lui-même l'interprétation rassurante du présage.

III

J'en ai dit assez pour faire apprécier la valeur historique, assurément fort médiocre, du nouveau document. Il me reste maintenant à remplir la partie la plus délicate de ma tâche : à savoir de déterminer l'époque et, si possible, la personne de notre historien anonyme. Le manuscrit, détaché ou sauvé d'un volume plus considérable, ne fournit à cet égard aucune indication et l'on chercherait vainement la moindre concordance dans le recueil si complet des fragments des historiens d'Alexandre dû à M. C. Müller. Cependant une singulière coïncidence, qui n'a pas échappé aux recherches perspicaces de M. Papadopoulos Kerameus, semblerait d'abord de nature à ouvrir une piste : six lignes entières de notre texte, le passage relatif aux quadriges armés de faux (l. 102-108), se trouvent reproduites presque mot pour mot dans le lexique

(1) Ovide, *Métam.*, V, 325 suiv. Cf. Myth. Vatic. I, 86.
(2) Hérodote, II, 42.
(3) Plut. *Alex.*, 26 ; Q.-Curt., fr IV, 8, 6 ; Jason d'Argos, fr. 2 Müller.
(4) *Itin. Alex.*, 49, Müller.

de Suidas à l'article δρεπανηφόρα τέθριππα. De même les mots περίακτος ὁδός, « chemin détourné », qui se lisent dans l'épisode de la Pamphylie (l. 9), figurent à leur place alphabétique, d'ailleurs sans un mot d'explication, dans certains exemplaires du même lexique (1). Malheureusement, ni à l'article δρεπανηφόρα, ni à l'article περίακτος, Suidas ne nomme l'auteur auquel il emprunte ces expressions. Il y a plus : la forme et la place même de ces gloses donnent lieu de croire qu'elles n'émanent pas de Suidas lui-même, mais de quelque interpolateur plus récent qui les ayant rencontrées au cours de ses lectures, les a transcrites machinalement en marge de son lexique ; de telles interpolations, on le sait, ne sont pas rares dans nos manuscrits de Suidas, et Bernhardy a indiqué les critériums qui permettent le plus souvent de les reconnaître. Quoi qu'il en soit, tout ce qu'on peut conclure de ces citations, c'est que notre historien était encore lu et copié par les Byzantins vers le xe ou xie siècle ; mais c'est ce qui résultait suffisamment de l'existence même du manuscrit de Jérusalem. Il faut donc renoncer à chercher un supplément de lumière dans cette voie : c'est le fond et la forme de notre document qui doivent nous renseigner sur son époque.

Voyons d'abord le fond. L'analyse même, à laquelle nous venons de nous livrer, prouve surabondamment que nous avons affaire à un auteur fort éloigné des événements qu'il raconte. On ne s'expliquerait pas autrement le caractère succinct du récit, le choix en quelque sorte stéréotypé des faits, les erreurs de lieu et de date que nous avons relevées. Toutefois il ne faudrait pas chercher à faire descendre notre historien jusqu'à l'époque byzantine et cela pour deux raisons. L'une est qu'on ne découvre chez lui aucun indice de christianisme ; au contraire, il s'étend sur les faits miraculeux et les légendes relatives aux dieux du paganisme avec prédilection et du ton d'un homme convaincu ; il affirme en particulier sa foi dans les oracles (l. 80). En second lieu, comme on a déjà pu le remarquer, notre anonyme, s'il s'accorde sur beaucoup de points

(1) Bekker, dans son édition de Suidas, supprime purement et simplement cette glose ; Bernhardy la relègue au bas de la page en citant l'explication, d'ailleurs saugrenue, proposée par Reinesius (*Tabula eburnea versatilis*.... Suét. *Ner.*, 31).

avec nos historiens d'Alexandre, Plutarque, Diodore, Quinte-Curce, Justin, s'en éloigne souvent et les complète une fois; le meilleur et le plus digne de foi, Arrien, paraît lui être resté inconnu ; il a donc dû puiser ses renseignements chez des historiens plus anciens, actuellement perdus, et qui n'étaient déjà plus lus à l'époque byzantine, tels que Callisthène, Clitarque et Timagène. J'inclinerais volontiers (mais ce n'est qu'une simple conjecture) à croire qu'il a surtout puisé dans Callisthène. Non seulement, en effet, il décrit en détail le prodige du golfe de Pamphylie, dont Callisthène paraît avoir été sinon l'inventeur, du moins le principal vulgarisateur, mais encore on constate une coïncidence à peu près littérale au sujet de la bataille du Granique entre le texte de notre anonyme et celui du Pseudo-Callisthène. Je mets en regard les passages parallèles :

Pseudo-Callisthène (I, 28, 4, Müller).	Anonyme de Jérusalem.
Γενναίας δὲ μάχης γενομένης ἐκράτησεν Ἀλέξανδρος, καὶ λάφυρα λαβὼν ἐξ αὐτῶν ἔπεμψε ταῖς Ἀθήναις καὶ τῇ μητρὶ Ὀλυμπιάδι δῶρον (1).	Γενομένης δὲ συμβολῆς ἐνίκησεν ὁ Ἀλέξανδρος καὶ παραλαβὼν πολλὰ λάφυρα τῶν Περσῶν, ἔπεμψεν εἰς τὴν Ἑλλάδα, καταπλησσόμενος καὶ διὰ τοῦ τοιούτου τρόπου τοὺς Ἕλληνας, δῶρά τε ἔπεμψεν Ὀλυμπιάδι τῇ μητρί.

L'analogie est trop étroite pour être fortuite ; elle s'explique sans doute par l'emploi d'une source commune ; or il y a lieu de croire que tout ce qui n'est pas pure fiction romanesque dans le Pseudo-Callisthène dérive réellement de l'historien dont il a pris le masque (2).

Nous sommes ainsi conduits à placer notre auteur à une date intermédiaire entre l'époque alexandrine et l'époque byzantine, en d'autres termes à l'époque impériale romaine. Or la même impression se dégage de la forme du récit. L'Anonyme de Jérusalem est un méchant écrivain. On ne peut guère lui accorder d'autre

(1) L'envoi d'une partie du butin à Olympias est confirmé par Plutarque, *Alex.*, 16, et l'*Itin. Alex.*, c. 23.

(2) C'est ainsi que le passage à pied du golfe de Pamphylie est également mentionné par le Pseudo-Callisthène, I, 28, *fin.*

mérite que la clarté; mais la pauvreté de son style est extrême : il resert à satiété les mêmes tournures, notamment les constructions participiales et les génitifs absolus; il ne se fait pas scrupule de répéter les mêmes phrases à quelques lignes d'intervalle (l. 5 et 29), les mêmes mots dans la même phrase (l. 43 : διὰ τοῦτο... διὰ τοῦτο; l. 101-2 : διαφθείρεσθαι... διαφθειρομένους; l. 111-2, περονώμενοι... περονώμενοι). Sa grammaire et sa phraséologie sentent la décadence. Pour dire que Darius renonce à tout espoir de salut, il écrira (l. 29) : Δαρεῖος ἀπογνοὺς τὰ τῆς σωτηρίας. Après avoir énuméré les captifs d'Alexandre, la mère, les filles, le fils de Darius, il ajoute : ὁ δὲ Δαρεῖος βουλόμενος αὐτὰ (*sic*) ἀπολυτρώσασθαι. Sa connaissance des classiques ne se manifeste que par une imitation puérile des tournures d'Hérodote. Par exemple, il commence ainsi son récit de la maladie d'Alexandre à Tarse : ἔτι δὲ ὑπάρχων ἐν τῇ Κιλικίᾳ ὀξυτάτῃ νόσῳ ἐχρήσατο δι' αἰτίαν τοιαύτην : Κύδνος ποταμὸς ἔρρει διὰ μέσης Ταρσοῦ, ἥτις ἐστὶ πόλις τῆς Κιλικίας κ. τ. λ. Cette affectation de naïveté contraste étrangement avec l'emploi de néologismes ou de mots éloignés de leur sens classique, tels que περίακτος (l. 9) dans le sens de « détourné », θειῶδες (l. 11) dans le sens de « divin » (1); παρασύρομαι (l. 16) au moyen; δυσίππαστος (l. 22) (2) au lieu de δύσιππος; εἴσοδος κατάγειος (l. 61) pour signifier « un accès par terre » (le sens propre serait « une entrée souterraine »); τὰ πλήθη (l. 95), « les multitudes » (de combattants), etc. Mais ce qu'il faut surtout remarquer c'est l'emploi du mot ἔθνος, nation, dans le sens de contrée. Cet idiotiome ne se rencontre dans la littérature grecque qu'à partir de Dion Cassius, qui rend constamment par le mot ἔθνος le latin *provincia* (3). Notre auteur transporte hardiment cette acception de mot à l'époque d'Alexandre; il écrira (l. 59) : ἔστιν δὲ ἡ Αἴγυπτος ἔθνος ὀχυρώτατον, περιέχει δὲ αὐτὴν Νεῖλος ποταμός κ. τ. λ. Un pareil « romanisme » est tout à fait significatif et suffirait à lui seul pour assigner à notre historien une date postérieure au milieu du IIe siècle.

On voit que les considérations de fond et de forme aboutissent

(1) Ne se rencontre qu'à partir de Justin le Martyr (*C. Tryph.* 134).

(2) On trouve ce mot chez le scoliaste de Platon, sur Ménexène, p. 566, 41 Did.

(3) Dion, XXXVI, 24; XXXVII, 50, etc.

exactement au même résultat ; elles s'accordent pour fixer l'époque de notre historien anonyme vers l'époque des derniers Antonins ou de leurs premiers successeurs. Je pourrais me contenter d'avoir circonscrit ainsi le problème, mais peut-être me sera-t-il permis, du moins à titre d'hypothèse, de tâcher d'approcher un peu plus près de la solution.

IV

M. Papadopoulos Kerameus a pensé que nous avions ici non pas un fragment d'une histoire d'Alexandre, mais un lambeau d'une histoire générale de Grèce et de Macédoine. La seule raison qu'il allègue en faveur de cette opinion est la brièveté de la narration ; mais l'argument me paraît de mince valeur, car il y a des biographies abrégées comme il y en a de développées, et notre texte porte tous les caractères d'une biographie : non seulement l'auteur ne s'occupe guère que de ce qui regarde directement son héros, mais encore ses digressions mêmes sont de celles qui ne s'expliqueraient pas dans une histoire générale ; par exemple, sur le point de conduire Alexandre en Égypte, il nous offre une petite dissertation (l. 59-62) sur la configuration de ce pays. Est-il admissible que dans une histoire générale l'historien ait attendu jusqu'à ce moment pour définir la situation d'une contrée si étroitement mêlée dès le VIe siècle à l'histoire de la Grèce ?

Tenons donc pour assuré que c'est bien d'une Vie d'Alexandre qu'il s'agit. Mais s'il en est ainsi, parmi les historiens d'époque romaine dont le nom nous a été transmis, il n'en est qu'un seul qui satisfasse exactement aux conditions du problème : c'est un certain Amyntianus dont Photius nous parle ainsi dans sa *Bibliothèque* (Cod. 121) : « J'ai lu l'ouvrage d'Amyntianus sur Alexandre. Il adresse la parole à l'empereur romain Marcus et il annonce au début qu'il parlera des actions d'Alexandre en termes dignes de leur grandeur ; mais à mesure qu'il avance, on reconnaît que si l'auteur est ardent et audacieux à promettre, il est froid et timide

à exécuter. Son récit est, en effet, beaucoup plus insuffisant que ceux même de ses devanciers; son style est sans nerf et relâché (ἀτόνῳ καὶ ἐκλύτῳ); on ne peut l'accuser de manque de clarté mais il omet beaucoup de choses nécessaires (1). »

Cette critique mordante ne convient-elle pas à merveille au caractère de notre fragment? Si nous ne pouvons plus apprécier la suffisance du préfacier, du moins l'insuffisance de l'historien éclate au grand jour; son style aussi a bien les qualités et les défauts relevés par Photius. Un seul détail a lieu de nous surprendre : l'époque où on le fait vivre — le règne de Marc-Aurèle (τῷ αὐτοκράτορι Ῥωμαίων Μάρκῳ) — paraît encore un peu trop ancienne pour un écrivain si incorrect. Mais n'y aurait-il pas ici une erreur du savant patriarche et l'empereur auquel Amyntianus dédia son ouvrage ne serait-il pas Caracalla plutôt que Marc-Aurèle? On sait que la dénomination officielle de ces deux princes était exactement la même (Marcus Aurelius Antoninus); c'est elle qui devait figurer en tête du livre d'Amyntianus, et Photius a pu être trompé par cette désignation équivoque. Une *Vie d'Alexandre* était d'ailleurs un cadeau bien plus convenable à offrir à Caracalla qu'à Marc-Aurèle : l'empereur philosophe ne guerroyait qu'à son corps défendant, tandis qu'on sait l'admiration enthousiaste de Caracalla pour le héros Macédonien; non seulement il prétendait égaler sa gloire, mais il se laissait donner son nom et singeait jusqu'à l'attitude penchée de sa tête et l'expression féroce (2) de son visage.

Deux circonstances semblent venir à l'appui de notre hypothèse. Photius en énumérant les ouvrages d'Amyntianus — des *Vies parallèles* de Denys le tyran et de Domitien, de Philippe de Macé-

(1) Ce texte a été reproduit par C. Müller, *Scriptores Alexandri Magni*, p. 162. Le voici en entier : Ἀνεγνώσθη Ἀμυντιάνου εἰς Ἀλέξανδρον· προσφωνεῖ δὲ τὸν λόγον τῷ αὐτοκράτορι Ῥωμαίων Μάρκῳ, καὶ ἐπαγγέλλεται μὲν ἀξίως εἰπεῖν τῶν Ἀλεξάνδρου πράξεων, ἐδείχθη δὲ προϊὼν ὡς ἐπαγγεῖλαι μέν ἐστιν ἔνθερμος καὶ τολμητής, πληρῶσαι δὲ τὴν ἐπαγγελίαν ψυχρὸς καὶ δειλός· πολὺ γὰρ καταδεέστερον καὶ τῶν ἔμπροσθεν εἰρηκότων λέγει περὶ αὐτοῦ, ἀτόνῳ δὲ καὶ ἐκλύτῳ χαρακτῆρι χρῆται· τοῦ μέντοι σαφοῦς οὐ διαπίπτει, πολλὰ δὲ τῶν ἀναγκαίων παραλιμπάνει.

Ὁ αὐτὸς δὲ καὶ ἑτέρους λόγους ἔγραψε διαφόρους, καὶ παραλλήλους συνέθηκε βίους, ὥσπερ Διονυσίου καὶ Δομιτιανοῦ ἐν δυσὶ λόγοις, Φιλίππου τε Μακεδόνος καὶ Αὐγούστου ἐν ἑτέροις δυσίν· ἔτι δὲ καὶ περὶ Ὀλυμπιάδος τῆς Ἀλεξάνδρου μητρὸς λόγον ἔγραψεν.

(2) Aur. Victor, *Epit.*, c. XXI.

doine et d'Auguste (1), etc., — cite, entre autres, un discours sur Olympias, mère d'Alexandre le Grand. Or précisément dans notre fragment, l'auteur trouve moyen de parler deux fois de la mère d'Alexandre (l. 7 et 77) et si l'on tient compte de la brièveté du récit, cette double mention semble indiquer chez lui un intérêt particulier pour cette princesse, qui s'expliquerait fort bien chez un biographe.

En second lieu, nous savons par les témoignages concordants de deux scoliastes que ce même Amyntianus avait écrit un traité spécial sur les éléphants, peut-être pour plaire à Caracalla, qui lui aussi chercha à tirer parti de ces animaux à la guerre (2); on lisait dans ce traité l'assertion singulière que chez les éléphants indiens, à la différence des éléphants africains, les femelles n'ont point de défenses (3). Souvenons-nous maintenant que dans le récit de la bataille d'Arbèles l'auteur de notre fragment insiste longuement sur les éléphants indiens qui faisaient partie de l'armée de Darius, sur leur équipement, leur manière de combattre et la façon dont Alexandre arrêta leur impétuosité. Ce hors-d'œuvre paraît d'autant plus déplacé que les éléphants en question, d'après Arrien, n'étaient qu'au nombre de quinze et ne jouèrent, semble-t-il, qu'un rôle tout à fait effacé dans la bataille. Mais l'insistance de l'historien et même ses broderies s'expliquent à merveille, si on le regarde comme identique avec cet Amyntianus, auteur d'une monographie sur les éléphants. Car ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a vu les auteurs conserver toujours un faible pour les sujets dont ils ont fait une étude spéciale et ne pas manquer volontiers une occasion d'étaler leur science, même hors de propos et fallût-il amener l'allusion d'un peu loin.

Théodore REINACH.

(1) On remarquera qu'Amyntianus en écrivant ses *Vies parallèles*, a évité de faire double emploi avec Plutarque; peut-être espérait-il faire entrer les siennes dans la collection déjà classique de celui-ci.

(2) Xiphilin, LXXVII, 7.

(3) *Scol. Pind. Ol.*, III, 52 : Ὅτι τῶν ἐλεφάντων οἱ μὲν ἐξ Αἰθιοπίας καὶ Λιβύης πάντες σὺν ταῖς θηλείαις ὀδόντας ἔχουσιν, ὥς τινές φασι, καθὰ καὶ Ἀμυντιανὸς ἐν τῷ περὶ τῶν ἐλεφάντων φησί· τῶν δὲ Ἰνδικῶν αἱ θήλειαι χωρὶς ὀδόντων εἰσίν.

Cramer, *Anecdota Oxon.* III, 357 (scolies sur les Chiliades de Tzetzès, IV, 92) : ὥς φησιν Ἀμυντιανὸς ἐν τῷ περὶ ἐλεφάντων· Αἰθιόπων δὲ καὶ Λιβύων ἐλέφαντες ἄρρενές τε καὶ θήλεις πάντες ὀδοντοκέρατα ἔχουσιν.

APPENDICE

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant ici : 1° le texte intégral du fragment d'un historien d'Alexandre ; 2° les principaux fragments métriques nouveaux du *Lexicon Sabbaiticum*.

I

Fragment d'un historien inconnu sur Alexandre le Grand.

1..... μάχονται. Φοβηθέντες οὖν μήποτε ὀνειδισθῶσιν ὡς προδεδωκότες τῷ Ἀλεξάνδρῳ τὰ πράγματα, ἔμενον καὶ τὰ πρὸς τὴν μάχην παρεσκευάζοντο. Ὁ μὲν οὖν Ἀλέξανδρος ἐστρατοπεδεύετο ἐπὶ τοῖς χείλεσι τοῦ Γρανικοῦ, οἱ δὲ Πέρσαι ἐκ τοῦ ἐναντίου μέρους· γενομένης | δὲ
5 συμβολῆς ἐνίκησεν ὁ Ἀλέξανδρος, καὶ παραλαβὼν πολλὰ λάφυρα τῶν Περσῶν ἔπεμψεν εἰς τὴν Ἑλλάδα, καταπλησσόμενος καὶ διὰ τοῦ τοιούτου τρόπου τοὺς Ἕλληνας, δῶρά τε ἔπεμψεν Ὀλυμπιάδι τῇ μητρί, καὶ μετὰ ταῦτα ἐπῆει ἐπὶ τὴν ἑξῆς. Ἐπεὶ δὲ παρεγένετο εἰς Παμφυλίαν, περιάκτου τῆς ὁδοῦ οὔσης διὰ τῶν ὀρῶν ἐπὶ τὴν Κιλι|κίαν, σπεύδων ἐπὶ Δαρεῖον
10 ἐβουλήθη πλεῦσαι τὸ Παμφύλιον πέλαγος· αἰφνίδιον δὲ θαυμάσιόν τι καὶ θειῶδες αὐτῷ συνέβη· μέλλοντος γὰρ αὐτοῦ εἰς τὰς ναῦς ἐμβαίνειν ἐσπάσθη τὸ πέλαγος, ὡς ἐπὶ τὸ πολὺ τὰς ναῦς ἀνακοπῆναι τὸ ὕδωρ καὶ ἐποκεῖλαι, ὁ δὲ Ἀλέξανδρος ἅμα τῷ στρατῷ διῄει ἐκεῖνον τὸν χερσω-
15 θέντα τόπον|. Οἱ δὲ Παμφύλιοι ἀπὸ τῶν ὀρῶν κατοπτεύσαντες τὸ παράδοξον ἐθαύμασαν καὶ ἐφοβοῦντο πάλιν μήποτε ἐπελθὸν τὸ πέλαγος παρασύρηται τὸν Ἀλέξανδρον καὶ τὸν στρατὸν αὐτοῦ· οὐ μέντοι τοιοῦτον συνέβη· ἄνεμοι γὰρ ἐπί πολὺ ἀντέσχον τῷ πελάγει, ἕως Ἀλέξανδρος καὶ οἱ σὺν αὐτῷ διέβησαν· διὰ δὲ τοῦτο οἱ Μακεδόνες οὐκέτι τῇ ἀνδρείᾳ
20 καὶ τῇ ἀρετῇ ἐνεπίστευον, | ἀλλὰ καὶ τῇ τύχῃ. Ἐπειδὴ δὲ παρεγένετο ἐπὶ τὴν Κιλικίαν καὶ ὑπερέβαλε τὸν Κιλίκιον Ταῦρον, ἐστρατοπεδεύσατο ἐν Ἰσσῷ, ὅς ἐστι τόπος τῆς Κιλικίας στενὸς καὶ δυσίππαστος διὰ τὴν τραχύτητα.

2. Ὁ δὲ Δαρεῖος οὐ βουλόμενος περιμένειν ἐν τῇ Περσίδι τὸν Ἀλέξαν-
25 δρον οὐδὲ περὶ πάσης τῆς ἀρχῆς κινδυνεύειν, συναθροίσας τὸν | στρατὸν ἀπήντα· ἀκούσας δὲ στρατοπεδευόμενον τὸν Ἀλέξανδρον ἐν Ἰσσῷ, εἰδὼς μὲν καὶ τὸ δύσχρηστον τοῦ τόπου, βουλόμενος δὲ δοκεῖν τόπον ἐκλέγε-

σθαι, περσικῇ κεχρημένος ἀλαζονείᾳ παρεγένετο καὶ αὐτὸς ἐπὶ τὸν Ἰσσὸν καὶ ἐνταῦθα ἐστρατοπεδεύσατο. Γενομένης δὲ συμβολῆς ἐνίκησεν Ἀλέξαν-
30 δρος. Καὶ ὁ μὲν Δαρεῖος ἀπογνοὺς τὰ τῆς σω|τηρίας ἔφυγεν καταλιπὼν τὰ φίλτατα, Ἀλέξανδρος δὲ τήν τε γυναῖκα αὐτοῦ ἠχμαλωτίσατο καὶ τὴν μητέρα καὶ τὰς θυγατέρας Στρατείραν καὶ Δρυπετείραν καὶ τὸν υἱὸν Ὦχον. Ὁ δὲ Δαρεῖος βουλόμενος αὐτὰ ἀπολυτρώσασθαι διεπρεσβεύσατο πρὸς αὐτὸν εἰρήνην αἰτούμενος καὶ σπονδάς, διδοὺς αὐτῷ τὴν ἐντὸς
35 Ἅλυος ποταμοῦ γῆν πᾶσαν καὶ ἣν| ἂν τῶν θυγατέρων ἕλοιτο πρὸς γάμον καὶ δισμύρια τάλαντα ἐμπροίκια· ὁ δὲ Ἀλέξανδρος ἀρνησάμενος ἐπῄει τὰ ἑξῆς βάρβαρα ἔθνη δουλούμενος.

3. Ἔτι δὲ ὑπάρχων ἐν τῇ Κιλικίᾳ ὀξυτάτῃ νόσῳ ἐχρήσατο δι' αἰτίαν
40 τοιαύτην· Κύδνος ποταμὸς ἔρρει διὰ μέσης Ταρσοῦ, ἥτις ἐστὶ|πόλις τῆς Κιλικίας, διαυγέστατος ἐν τῷ ὕδατι καὶ πραύτατος ἐν τῷ ῥεῖν· καύματος δὴ (1) ὑπάρχοντος εἰσελθὼν εἰς αὐτὸν ὁ Ἀλέξανδρος ἐνήχετο ἐπὶ πλεῖον καὶ διὰ τοῦτο τῷ σπασμῷ κατεσχέθη καὶ διὰ τοῦτο εἰς νόσον περιέστη, καὶ γενόμενος ἑβδομαῖος ἀπεγνώσθη· οἱ μέντοι γε ἰατροὶ μόγις αὐτὸν περιέσωσαν.

45 4. Ἐπειδὴ οὖν ἀπηλλάγη τῆς Κιλικίας καὶ παρεγένετο εἰς Σιδῶνα, προσέβαλε Τύρῳ πόλει τῆς Σιδῶνος καὶ ταύτην ἐπολιόρκει. Χρόνου δὲ πλείονος διαγινομένου, οὐ δυνάμενος ἑλεῖν αὐτὴν ἐν ἀπορίᾳ ὑπῆρχεν· οὔτε γὰρ καταλιπεῖν αὐτὴν ἐβούλετο ἀχείρωτον, οὔτε προσμένειν διὰ
50 τὸ σπεύδειν ἐπὶ τὸν Δαρεῖον. Ἐπενόησεν οὖν τοιοῦτόν τι· θεα| σάμενος κατά τι μέρος... ἐκ πλειόνων συνῳκοδομημένον λίθων ἐνεκελεύσατο τοῖς ὑποτεταγμένοις ὑπορύττειν, καὶ διορυγέντος ἐκείνου τοῦ μέρους εἰσῆλθεν ἅμα τῷ στρατῷ. Καὶ οὕτως τὴν Τύρον ἐχειρώσατο, ὀργιζόμενός τε ἐν (2) τῷ ἐπὶ πλέον ἀντιτάξασθαι τοὺς Τυρίους διέγνω πάντας ἡδηδὸν ἀναιρεῖν·
55 τινῶν δὲ ἀναιρεθέντων τῆς πολλῆς ὠμότητος | ἐπαύσατο διά τε τὴν τῶν φίλων παραίνεσιν καὶ διὰ τὴν εἰς τὸν Ἡρακλέα δεισιδαιμονίαν, ὃς ἦν ἐπιφανέστατος παρὰ τοῖς Τυρίοις.

5. Ὑποταξάμενος οὖν τὴν Τύρον ἐχώρει ἐπὶ τὰ ἑξῆς ἔθνη· παραλαβὼν δὲ Φοινίκην Συρίαν παρεγένετο καὶ εἰς τὴν Αἴγυπτον. Ἔστιν δὲ ἡ Αἴγυ-
60 πτος ἔθνος ὀχυρώτατον, περιέχει δὲ αὐτὴν Νεῖλος ποτα|μός, ὃς ἑπτὰ στόμασιν φέρεται ἐπὶ τὴν θάλασσαν· ἔχει δὲ ἐν αὐτῇ πηλοὺς καὶ λίμνας. Εἴσοδος δὲ εἰς αὐτὴν κατάγειός ἐστιν κατὰ τὸ Πηλούσιον. Ἔχων οὖν τὴν Αἴγυπτον ὁ Ἀλέξανδρος ἀνέβαινεν εἰς Λιβύην, καὶ πολλὴν γῆν διο-

(1) On aimerait mieux δὲ.
(2) Faute pour ἐπὶ ?

δεύσας καὶ (?) ψαμμώδη καὶ ἄνυδρον ἦλθεν καὶ ἐπὶ τὸ τοῦ Ἄμμωνος ἱερὸν,
65 ὅπερ ἐστὶν ἱδρυμένον..... κριοῦ κεφαλὴ διὰ τοι|αύτην αἰτίαν, ὡς λόγος · ὅτι οἱ θεοὶ πολεμούμενοι ὑπὸ τῶν Τιτάνων παρεγένοντο εἰς Αἴγυπτον, καὶ οἱ μὲν ἄλλοι εἰς ἄλλων μορφὰς ζώων ἤλλαξαν ἑαυτούς, ὁ δὲ Ζεὺς εἰς κριοῦ · ὅθεν ἀπὸ τοιαύτης περιστάσεως φυλάττεται παρὰ τῷ θεῷ τὸ σύμβολον τῆς ἀλλαγῆς. Ἔστιν δὲ ὁ τόπος ἐν ᾧ τὸ ἱερόν ἐστιν ἡμερώτα-
70 τος, ἔχων ὕδατα καὶ δένδρα, τῆς | λοιπῆς (χώρας) διὰ τὴν ἀνυδρίαν ἀνημέρου καὶ θηριώδους οὔσης. Παραγενόμενος δὲ ἐπὶ τὸ ἱερόν, ὄντος ἐν αὐτῷ καὶ χρηστηρίου ἐβούλετο καὶ χρηστηριάζεσθαι · τοῦ δὲ ἱερέως καὶ τοῦ προφήτου λεγόντων ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ μὴ δύνασθαι χρηστηριάζειν ἐβιάζετο, ὁ δὲ προφήτης ἐπικειμένῳ αὐτῷ ἔφη · « μειράκιον, ἀνίκητον
75 εἶ » · ἀκούσας δὲ | Ἀλέξανδρος ἡδέσθη <ἔφη>. μετὰ δὲ ταῦτα ὁ προφήτης εὐθὺς ἔφησεν αὐτῷ ὅτι « οὐκ εἶ υἱὸς Φιλίππου, ἀλλ' αὐτοῦ τοῦ Διὸς Ἄμμωνος ». [Ὑ]πομνησθεὶς δὲ ὁ Ἀλέξανδρος καὶ τῶν τῆς μητρὸς Ὀλ[υμπιά]δος λόγων, εἰπούσης ποτὲ δράκοντα αὐτῇ περιγ[εγονέ]ναι ὑπὸ τὰς γονὰς τοῦ Ἀλεξάνδρου, τοῖς τε χρησ[μοῖς μᾶλ]λον ἐπίστευσεν καὶ ἐπὶ τὸ
80 μήκιστον προέκοπτεν ταῦ[τα ποιῶν].

6. Φθάνειν δὲ βουλόμενος τὸν Δαρεῖον ἐχώρει ἐπ' αὐτό[ν. Παρα]γενόμενος δὲ πάλιν εἰς τὴν Αἴγυπτον καὶ θεασά[μενος τό]πον εὐφυῆ πρὸς κτισμὸν πόλεως ἐβούλετο κτίσ[αι πόλιν], εὐθέως τε ἐνεκελεύσατο τοῖς ἀρχι-
85 τέκτοσιν σημειώσ[ασθαι] τὸ περίμετρον τῆς μελλούσης κτισθή | σεσθαι πόλεως · οὐκ ἐχόντων δ' αὐτῶν γῆν εἰς τὸ σημειώσασθαι, θεασάμενος ὁ Ἀλέξανδρος ἄλων σίτου ἐκέλευσεν τοὺς πυροὺς περιβάλλειν καὶ τούτοις ἀντὶ τῆς γῆς σημειώσασθαι · πραξάντων δὲ οὕτως τῇ ἐπιούσῃ νυκτὶ ὄρνεα ἐλθόντα ἀνέλεξαν τοὺς πυρούς. Δόξαντος δὴ σημείου γεγονέναι
90 τοιούτου, οἱ μὲν ἐπὶ κακῷ ἔφασαν αὐτὸ γεγονέναι — ἀναρ | πασθήσεσθαι γὰρ τὴν ἐσομένην πόλιν — ὁ δὲ Ἀλέξανδρος ἔφη αἴσιον εἶναι τὸ σημεῖον — δηλοῦσθαι γὰρ ὅτι ἐκ ταύτης τῆς πόλεως πολλοὶ τραφήσονται — ἔκτισέν τε εὐθὺς πόλιν μεγάλην, ἣν ἀφ' ἑαυτοῦ ὠνόμασεν Ἀλεξάνδρειαν, εὐθέως τε ἐχώρει ἐπὶ Δαρεῖον.

7. Ὁ δὲ Δαρεῖος ἡττημένος δυσὶ μάχαις πρὸς τὴν τρίτην παρεσκευά|-
95 ζετο, συνήθροισέν τε πάντα τὰ ὑποτεταγμένα αὐτῷ πλήθη, ὡς συναχθῆναι μυριάδας ἑκατόν · ἦν δὲ πολὺ τῶν στρατιωτῶν ἱππικὸν καὶ τοξευτικόν, ἅτε δὴ τῶν βαρβάρων μὴ ἠσκηκότων ἑλληνικὴν παρασκευήν · ἦσαν δὲ αὐτῷ καὶ ἐλέφαντες ἠγμένοι ἀπὸ τῆς Ἰνδικῆς, ὧν ἡ παρασκευὴ τοῦτον εἶχεν τὸν τρόπον · πύργοι ξύλινοι κατεσκευασμένοι ἐπετίθεντο τοῖς|
100 νώτοις αὐτῶν, ἀφ' ὧν ἄνδρες ἀπεμάχοντο ἐν ὅπλοις, ὡς συμβαίνειν τοὺς ἀντιπαρατασσομένους διαφθείρεσθαι καὶ ὑπὸ τῶν ἀπομαχομένων ἀνδρῶν

διαφθειρομένους καὶ ὑπὸ τῶν ἐλεφάντων πατουμένους. Ἦν δὲ τῷ Δαρείῳ καὶ τέθριππα δρεπανοφόρα (1) κατεσκευασμένα τὸν τρό[πο]ν τοῦ[το]ν· τοῖς
105 τροχοῖς αὐτῶν εἰς τὸν κύκλον προσκε[χαλκευ]μένα δρέ|πανα ἦν, συνέβαι-νέν τε ἐπερχομέ[νων αὐ]τῶν τὰς τάξεις διαλύεσθαι καὶ τοὺς πίπτοντας [οἰκτρ]οτάτως ἀναιρεῖσθαι. Ἐλλαμβανομένων δὲ τῶν [δρεπ]άνων, οἱ μὲν τῶν χειρῶν οἱ δὲ τῶν ποδῶν οἱ δὲ καὶ [τῶν ὅπ]λων κρατούμενοι ἐσύ-ροντο ἐπὶ πολὺ καὶ ἀνηρεῖν[το. Γενο]μένης οὖν τῆς συμβολῆς, ὁ μὲν
110 Ἀλέξανδρος ἐτεχνεύ[σατο π]ρὸς μὲν τοὺς ἐλέ|φαντας τοιοῦτο· τριβόλους χαλ[κοῦ]ς κατασκευάσας ὀξυτάτους ἔρριψεν κατὰ τὸ μέρος [ἐ]ν ᾧ τὰ θηρία ἦν, καὶ οὕτως περονώμενοι οἱ ἐλέφαντες εἰς μὲν τὸ ἔμπροσθεν οὐ παρεγίνοντο, περονώμενοι δὲ ὑπὸ τῶν τριβόλων ἔπιπτον. Τῶν δὲ ἁρμά-των τῶν [δρεπανηφόρων]...

II

Fragments métriques inédits cités dans le *Lexicon Sabbaiticum* (2).

Sophocle. Ἄφθονος ἄγρα· Σοφοκλῆς·
λαβόντες ἄφθονον
ἄγραν πρὸς οἴκους εὐτυχοῦντες ἄξομεν.

Aristophane. 1. [ἄχυρος·] Ἀριστοφάνης Δαιταλεῦσι·
καὶ τὴν Ἑκάβην ὀτοτύζουσαν καὶ καιόμενον τὸν ἄχυρον (3).
2. [ἐκλιμάκισεν· Ἀριστοφάνης ἐν] Ἀναγύρῳ·
. . . . ἐκλιμάκισεν ὥστ' εἰς μέσην
ἔπιπτε τὴν τάφρον

Auteurs de la Comédie ancienne.

Cratinus. Ἀψευδέστατος μάντις· Κρατῖνος·
τὸν θεὸν δ' ἐμοῦ
κλύων σέθ' (4) ὄντα μάντιν ἀψευδέστατον.

Cratès. Ἀφροδίσιον ἄθυρμα· Κράτης Λαμίᾳ·

(1) Sans doute pour δρεπανηφόρα (Suidas).

(2) La division des vers est de notre fait. M. Henri Weil nous a fourni plusieurs observations précieuses dont nous le remercions.

(3) Ce fr. était déjà connu (Kock, *Fr. com. att.*, frag. adesp. 783), mais on ignorait l'auteur et la pièce.

(4) Ms. : σέθε ὡς. *Delevit* Weil.

..... καὶ μάλιστ' ἀφροδισίοις ἀθύρμασιν ·
ἡδὺ γὰρ κἀκεῖνο δρᾶν ἐστίν, λέγεσθαι δ'οὐ καλόν (1).

Eupolis. [Ἐνεβρόντησε · Εὔπολις] Ταξιάρχαις ·
τίς ἐνεβρόντησέ μοι;
εἶτα ἐπιφέρει ·
ὦ μοχθηρέ, τίς ἐπάταξέ σε;

Apollophanès. [Ἀφρόδιτος, ὁ Ἑρμαφρόδιτος, παραπλήσιοι δὲ τούτῳ ἄλλοι δαίμονες Ὀρθάνης, Πρίαπος] ὧν καὶ Ἀριστοφάνης μέμνηται Ἥρωσιν · Ἀπολλοφάνης Κρησίν ·
Ἀσκληπιὸς, Κύννειος, Ἀφρόδιτος, Τύχων ·
Φερεκράτης ·
οὐδ' εἰς ἑταίρας, οὐδ' Ἀφροδίτου πώποτε.

Phérécratès (voir aussi le fr. précédent). 2. Ἀφροδίσιον ὑμέναιον · Φερεκράτης ·
Ὦ Χάριτες|, ἀφροδίσι|όν τιν' ὑμέ|ναιον ὑμ|νεῖ[τε] γεγα| μηκότι (2).
3. Ἀωρί, ἀωρία · Φερεκράτης Κραπατάλοις ·
ἐβάδιζον δ' ἀπὸ
δείπνου, κνέφας δ' ἦν ἄρτι κοὐκ ἀωρί[α

Platon. 1. Ἄψηκτος, ἀκατάμακτος · .... Πλάτων ·
ὦ τᾶν, ταχὺ τρέχων ἀπωλόμην (3).
2-3. Ἀφροδίσιος λόγος · Πλάτων εἶπε Διὶ Κακουμένῳ · καὶ Ἀφροδιταρίδιον ὁ αὐτὸς ὑποκοριστικῶς ·
οἴμοι τάλας, ἀπολεῖς μ', Ἀφροδιταρίδιον
γλυκύτατον, ἱκετεύω σε, μή με περιίδῃς.

Anonyme. [Ἀφίδρωσον · ...]
ἄγε δὴ κἀνδρεῖος [ἅπερ] πύκτης ἀφιδρῶσον καὶ πιτύλευσον
[καὶ κατάλεξον] τὴν ῥῆσιν ὅλην καὶ κίνησον τὸ θέατρον (4).

(1) Remarquer l'absence de césure dans les deux tétramètres. Elle n'est pas rare chez les comiques.

(2) Vers lyriques (trochaïco-crétiques). J'ai corrigé τις en τιν' et ὑμνεῖ en ὑμνεῖτε.

« Le second pied — ∪ — ∪ ? Une dipodie trochaïque est admissible à la suite des péons, mais ne l'est pas, je pense, au milieu. Faut-il admettre un 3e péon ∪ ∪ — ∪ ? Il y en a, je crois, des exemples. » (H. Weil.)

(3) Fin d'un tétramètre trochaïque. Le véritable *lemma* est sans doute perdu, comme l'a vu l'éditeur.

(4) Manuscrit : ἄγε δὴ κἀνδρείος *(sic)* ὥσπερ πύκτης ἀφίδρασον *(sic)* καὶ πιτύλευσον τὴν ῥῆσιν ὅλην etc. M. Papadopoulos écrit κἀνδρείως et suppose une lacune d'un pied et demi *avant* ce mot. Mais : 1° ces adverbes en ως conviennent

Auteurs de la Comédie moyenne.

Archippos. Ἀφροδίσιος κῆπος · Ἄρχιππος ·

ὦ μάκαρ ὅς ἐπὶ χλανιδοφόροις (1)
κόραισι τὸν ἀφροδίσιον
κῆπον ἀποδρέπεις (2).

Nicocharès. 1-2. [Ἀψευδό]μαντις : Νικοχάρης Ἀγαμέμνονι (3).

οἶδα δ' ὡς
ἀψευδόμαντις ἥδε καὶ τελεσφόρος.
... γνώσῃ (4) δὲ τέχνην τὴν ἐμὴν ἐτητύμως
ἀψευδόμαντιν οὖσαν.

3. Ἄφυκτον λαβήν. Ὁ λόγος ἐναργής · τροπικῶς ἀπὸ τῶν παλαιστῶν · Νικοχάρης ·

ἀλλ' εἰλήμμεθα
λαβὴν ἄφυκτον.

Auteurs de la Comédie nouvelle.

Ménandre. 1. [Ἀρχὰς, ὁ καρπὸς τῆς ἀχέρδου] — Μένανδρος Ἥρῳ ·

νυνὶ (5) δὲ τοῖς ἐξ ἄστεος κυνηγέταις
ἥκουσι περιηγήσομαι τὰς ἀχράδας.

2. [ἔμβαρος] Μένανδρος Ῥαπιζομένῃ ·

οὐκ ἔμβαρος εἶ · —
ἔμβαρος; ἀρχαϊσμὸς οὗτος ῥήματων (6).

peu à la langue de la comédie ancienne; 2° πιτυλεύω, verbe neutre, ne peut pas se construire avec un régime direct. J'ai suppléé κατάλεξον, *exempli causa*. M. Weil me propose κατάπλεξον.

« Le coryphée engage un acteur à bien soutenir sa thèse; en deux vers, comme c'est l'usage. Suivait une tirade en tétramètres anapestiques. » (H. Weil.)

(1)-(2) Corrections de Papadopoulos. Ms. : χλανιδοτρόφοις, ἀποτρέπεις.

(3) Ἀμυμώνῃ (?) (Papadopoulos).

« Peut-être parodie de l'*Agamemnon*. Il s'agirait alors de Cassandre. » (H. Weil.)

(4) Devant ce mot le ms. a un A. Peut-être avons-nous ici un fragment d'un autre poète.

(5) Ms. νῦν. *Correxit* Weil.

(6) Dialogue de deux personnages.

Époque inconnue.

1. [Ἐνριγισκάνειν, ἐνριγοῦν ·]
καὶ τριβώνιον πονηρὸν οἷον ἐνριγισκάνειν.

2. [ἐμπέσωσιν...] (1) Μετέωρον αἴρουσ' αἱ πτέρυγες τὴν ναῦν ⏑ —,
ἕως ἂν ἐμπέσωσιν εἰς τὸν οὐρανόν.

(1) Ce fr. qui prédit les aérostats est inédit, quoique M. Papadopoulos ne l'ait pas marqué tel dans son index.

LE TRAITÉ DES FLEUVES DE PLUTARQUE

L'authenticité et l'âge du *Traité des Fleuves* de Plutarque ont été l'objet de nombreuses dissertations, depuis Maussac jusqu'à nos jours; il semble aujourd'hui, qu'il y n'ait que bien peu de choses à ajouter aux éditions du Περὶ ποταμῶν de Rodolphe Hercher et de C. Muller. Leurs conclusions, au sujet de la non authenticité du traité, ne peuvent soulever aucune objection. Après avoir rappelé l'opinion de Maussac, de Dodwell, de Bernhardy, résumé tout ce qui a été écrit par leurs prédécesseurs, ils démontrent avec évidence que le Περὶ ποταμῶν est l'œuvre d'un faussaire; nous n'en pouvons douter. Mais, s'ils comparent, pour soutenir leur thèse, le livre des *Parallèles* au livre des *Fleuves,* s'ils étudient chacun des auteurs, et Dieu sait s'ils sont nombreux, cités dans ce traité, ils laissent, sans l'élucider, un point, et non le moins intéressant : l'époque à laquelle il a été composé. La question reste dans un état d'incertitude tel qu'entre le Ier siècle et le Xe, date du *Codex Palatinus* qui nous a conservé le *Traité des Fleuves,* nous ne trouvons guère de point de repère auquel nous puissions, de quelque côté que ce soit, nous rattacher. Ce n'est pas tout, cependant, d'étudier un texte sur le manuscrit, de le comparer à d'autres, d'en faire l'anatomie philologique; ce sont bien plutôt les sentiments exprimés, la composition du travail, l'économie générale de l'œuvre qu'il faut interroger, pour en déterminer la date. Le milieu dans lequel a vécu l'auteur laisse infailliblement son empreinte sur ce qui est sorti de sa pensée : les légendes elles-mêmes, en traversant les âges, se modifient, se transforment suivant cette règle invariable; ces transformations, ces modifications, ce sont elles qui nous renseigneront. Parfois, l'ensemble du

travail sera nécessaire pour nous guider ; d'autres fois, un simple détail d'art, de science, de médecine, de liturgie, dissimulé dans un développement tout à fait secondaire, et que des spécialistes sont seuls à même d'apprécier, nous permettra de nous former une opinion ; quelquefois enfin, le livre ne nous indiquera pas le moment où il a été composé, mais celui auquel il n'a pu être écrit : sans trouver toujours des dates précises, nous pourrons cependant ainsi resserrer le champ de nos investigations et de nos incertitudes.

Je n'ai pas l'intention de rechercher si l'auteur du *Traité des Fleuves* et des *Parallela minora* est le même : Hercher me semble avoir épuisé le sujet ; je ne m'arrêterai pas davantage à l'authenticité des nombreux écrivains cités dans le traité ; mais, en demandant à l'auteur sous l'empire de quelles préoccupations il a composé son œuvre, je tâcherai de découvrir le moment où elle a été écrite.

Le Περὶ ποταμῶν est extraordinaire. Au premier abord, il semble ne se rattacher à aucun ouvrage similaire : on ne sait si l'on se trouve réellement en présence d'un traité de géographie, comme son nom l'indique, ou d'un traité de religion, comme la lecture pourrait le faire croire. A propos des fleuves et des montagnes, il n'est question que des actions des dieux : toute la mythologie y est soigneusement rapportée. Pas de fleuve, de montagne qui ne rappelle de terribles souvenirs, qui n'en tire son nom ; mais, si les dieux de l'Olympe y tiennent une place prépondérante, si les divinités honorées en Grèce y sont scrupuleusement énumérées, si les temples de Minerve Chalcioeque, de Diane Orthienne à Sparte, de Junon Prosymnée, de Minerve à Argos, si les mystères de Cybèle, de la Mère des Dieux, d'Apollon, de Vénus, de Jupiter, de Neptune, se trouvent cités à côté des noms de Mars, de Saturne, de Bacchus, de Mercure, les divinités égyptiennes, Rhea, Iris, Osiris, le Soleil, la Lune sont également signalés pour leur puissance. L'auteur parle de l'Acheloüs, de l'Alphée, de l'Eurotas, de l'Inachus, de l'Ismène, du Lycormas, par conséquent de presque tous les cours d'eau de la Grèce; mais sauf l'Arar et l'Ebre, tous les autres sont fleuves d'Asie, du Phase au Gange. Il a beau être souvent question de la Grèce, on sent là une influence étrangère : le souvenir de Plutarque, le prêtre d'Apollon, auquel le

traité doit être attribué, hante l'auteur, mais il ne saurait échapper à une tradition d'école : la composition du traité est de nature à nous la révéler.

Le Περὶ ποταμῶν comprend vingt-cinq chapitres, en réalité vingt-quatre seulement, puisque l'un deux, le quinzième, consacré au Thermodon, n'a que l'intitulé. Presque tous se composent de l'histoire magique et médicale d'une plante, d'une pierre, trouvées près d'un fleuve, au pied d'une montagne, accompagnés de leurs traditions mythologiques : telle était certainement la disposition primitive du traité tout entier. Le tout est entouré d'un apareil d'érudition des plus compliqués, d'une richesse de citations incroyable, destinée à faire accepter par les plus difficiles un livre de tendance très probablement religieuse et magique. Muller reconnaît que chaque chapitre est traité avec un certain ordre; on dirait des formules dont l'auteur se sépare rarement et qui ont comme un aspect magique : « *Ubi virgo olim per vim vitiata est, lapis reperitur impediens ne quid virgines patiantur.* » De même Hercher : « *In comminiscendis lapidum et herbarum viribus, sæpiuscule Plutarchus rem suam sic instituit ut variis calamitatibus, quibus principes in historiolis suis homines oppressos scribit, medicinas apponeret præsentissimas.* » Ce dernier enfin, ne peut s'empêcher de remarquer que, dans les formules, les syllabes initiales de certains mots se ressemblent : « *Nimirum, non raro ille arrepta syllaba, quæ antecedentes alicujus nominis principium efficiebat, auctorem genuit eamdem illam syllabam in fronte gerentem.* » C'est de la pure *littéromancie*.

Son économie une fois dégagée, il ne reste qu'à rapprocher le Περὶ ποταμῶν du livre des *Cyranides*, dont je me suis occupé naguère (1). Dans les deux, on trouve vingt-quatre chapitres, nombre cabalistique correspondant aux lettres de l'alphabet; dans chaque chapitre, quatre divisions qui répondent aux quatre éléments. Dans le Περὶ ποταμῶν, les fleuves représentent l'eau, l'herbe la terre, les pierres le feu, les montagnes, par leur élévation, l'air, absolument comme dans l'*Hermès* dont chaque chapitre comprend une pierre, un poisson, une plante, un oiseau. Comme l'Hermès Trismégiste, le Περὶ ποταμῶν est donc un livre magique et médi-

(1) *Revue archéologique*, 3e sér., t. XII (1889).

cal, car, avec les recettes pour prendre les tigres, pour faire avouer les crimes, pour protéger les trésors, pour éloigner les fantômes et le démon, pour empêcher les chiens d'aboyer, pour annoncer les années fertiles ou stériles, pour protéger l'honneur des jeunes filles, il indique des remèdes pour les brûlures, pour les yeux malades, pour la folie, pour les accouchements, pour la fièvre, les dartres, la lèpre, la jaunisse, les hémorragies, pour calmer les douleurs. L'*Hermès* appartient très certainement à l'école d'Alexandrie ; or, je ne trouve rien ici qui puisse s'opposer à ce que le Περὶ ποταμῶν se rattache à cette école. Je ne fais d'ailleurs en cela, mais pour de nouveaux motifs, que suivre l'opinion des érudits qui se sont jusqu'ici occupés du Pseudo-Plutarque.

A l'inverse de l'*Hermès*, par exemple, dont les éléments sont inséparables dans leur association, il est possible ici de dégager, sans pour ainsi dire qu'on s'aperçoive de l'opération, un véritable lapidaire, qui doit, précisément à cause de son étrangeté, à cause des pierres absolument nouvelles qu'il nous apporte, prendre une place importante au milieu des textes qui nous font connaître une des croyances et des légendes les plus anciennes de l'humanité.

On a cru pouvoir rapprocher notre traité de la *Vie d'Apollonius de Tyane*, vraisemblablement composée sous Caracalla (211-217), parce que là aussi il est question de merveilleux ; pour ma part, je suis absolument opposé à ce rapprochement. En aucun point, je ne vois de ressemblance, ni dans la composition, ni dans les idées (1). La *Vie d'Apollonius de Tyane* est un roman, le *Livre des Fleuves* un traité hermétique. A bien étudier Apollonius de Tyane, il y a des choses, qui au premier abord paraissent absolument invraisemblables, mais qui ont un fond certain de réalité : chez le Pseudo-Plutarque, tout est fictif. Il est même assez curieux de trouver dans Apollonius de Tyane un jugement sur les poètes,

(1) Les lapidaires sont, au point de vue de la famille à laquelle appartiennent les traités dont ils dépendent, un renseignement absolument certain ; or, voici les pierres d'Apollonius de Tyane : Aëtite, Aimant, Ambre, Bitume, Dracontites, Escarboucle, Licorne, Lychnite, Pantarbe, Perle, Pierre pleine de vent, Pierre qui attire les autres pierres. Sauf l'Aëtite et la Lychnite qu'on retrouve dans *tous* les lapidaires, pas une autre pierre n'est commune au *Traité des Fleuves* et à la *Vie d'Apollonius de Tyane*.

qui semble absolument s'appliquer au *Traité des Fleuves* : « Les poètes ne parlent que d'amours criminels et incestueux, de blasphèmes contre les dieux, d'enfants dévorés, de perfidies et de querelles coupables » : ne dirait-on pas le résumé du Pseudo-Plutarque? Devons-nous davantage rechercher ses rapports avec les *Parallela minora?* J'en reviens toujours à mon principe; le Περὶ ποταμῶν est un traité magique et médical, qui doit être étudié comme tel, et rapproché seulement de ses similaires. Il faut donc demander aux idées contenues dans le lapidaire, sous l'empire de quelles influences l'auteur a été amené à le composer; en voici d'abord le texte.

LAPIDAIRE

Contenu dans le Περὶ Ποταμῶν (1).

Hydaspe. — Il s'y engendre une pierre, appelée *lychnis,* qui se rapproche de l'huile par sa couleur, et qui est très chaude (2). Quant la lune va croissant, on trouve cette pierre au son des flûtes, et ceux qui se trouvent dans un rang élevé l'employent à leur usage.

Arar ou la Saône. — Le poisson *Clupea* [qu'on y pêche] (3), a, dans la tête, une pierre semblable à un grain de sel, et cette pierre est un remède souverain contre les fièvres quartes, si on se l'applique sur le côté gauche dans le décours de la lune. Voyez *Callisthène le Sybarite,* dans son treizième livre de l'Histoire des Gaules, où *Timagène le Syrien* emprunte ce passage.

Pactole. — On trouve dans le Pactole une pierre appelée *Argyrophylax* (4), qui ressemble à de l'argent. Il est assez difficile de la distinguer, parce qu'elle est mêlée avec les paillettes d'or que le fleuve roule dans le sable. Elle a une propriété singulière. Les Lydiens riches, qui

(1) Traduction Bétolaud (*Œuvres de Plutarque,* V, 155 et suiv.) légèrement amendée.

(2) Serait-ce par hasard la pierre du *Pseudo-Aristote* de Liège « qui in vasis positus, faciet ea fervere, quasi essent super ignem et iste lapis [.....] »?

(3) *Clupea,* dit Hercher; *scolopias,* dit Muller. Ce dernier d'ailleurs fait rapporter ἐν τῇ κεφαλῇ αὐτοῦ à la source du fleuve, mais non pas à la tête du poisson, en quoi je pense qu'il se trompe.

(4) Ἀρουραύλαξ, lisent Hercher et Muller. Je croirais qu'on doit lire soit Αὐροφύλαξ, soit Ἀργυροφύλαξ, la vertu de la pierre ne paraissant devoir laisser aucune espèce d'hésitation à ce sujet; mais c'est plus probablement Ἀργυροφύλαξ.

sont seuls en état de l'acheter, la placent sur le seuil du lieu où sont contenues leurs richesses, et conservent ainsi sans danger l'or qui y est renfermé; car toutes les fois que des voleurs s'en approchent, cette pierre rend le son d'une trompette, et les malfaiteurs, qui se croient poursuivis, s'enfuient et tombent dans des précipices. L'endroit où ils meurent ainsi d'une mort violente est appelée la garde du Pactole.

Mont *Tmolus*. — Il y a sur le mont Tmolus, une pierre assez semblable à la pierre ponce, mais qu'il est difficile de trouver parce qu'elle change de couleur quatre fois le jour. Elle n'est aperçue que par les jeunes filles qui n'ont pas encore atteint l'âge de discernement. Si celles qui sont nubiles la trouvent, elle les garantit des outrages qu'on voudrait leur faire. Ainsi le rapporte *Clitophon*.

Méandre. — Il s'y trouve une pierre qu'on a nommée par antiphrase *sophron*; si on la jette dans le sein de quelqu'un, il entre aussitôt en fureur et tue un de ses parents; mais après avoir apaisé la Mère des Dieux, il est guéri de sa folie, comme le dit *Démarate*, au livre troisième des Fleuves. *Archelaüs* en parle aussi dans son premier livre des Pierres.

Mont *Sipyle*. — On y trouve une pierre semblable à un cylindre. Lorsque les enfants pieux la rencontrent, ils vont la porter dans le temple de la Mère de Dieux et, dès lors, ils ne commettent aucune impiété. Ils chérissent leurs parents et aiment tous ceux qui leur sont unis par les liens du sang. Ainsi le rapporte *Agatharchide de Samos*, dans son quatrième livre des Pierres. *Démarate* en parle, avec plus de détails encore, dans le sixième livre de sa Phrygie.

Près du fleuve *Marsyas* est le mont *Bérécynthe*, qui prit son nom de Bérécynthus, le premier prêtre de la Mère des Dieux. On y trouve une pierre appelée *Machera* qui ressemble beaucoup à un couteau. Si quelqu'un la trouve pendant la célébration des mystères de la déesse, il devient furieux, comme le rapporte *Agatharchide* dans ses Phrygiaques.

Strymon. — Il s'y trouve une pierre, nommée *pausilype*. Lorsqu'une personne affligée la trouve, elle est sur le champ délivrée de son chagrin. Ainsi le rapporte Jason de Byzance dans ses récits tragiques (1).

Monts *Hémus et Rhodope*. — On y trouve des pierres qu'on appelle *philadelphes*. Elles ont la couleur des plumes de corbeau et représentent des hommes. Lorsqu'elles sont séparées les unes des autres, si on prononce leur nom, elles se détachent de ce qui les environne et viennent se réunir ensemble. Ainsi le rapporte *Thrasylle le Mendésien*, dans

(1) J'ai hésité à mentionner cette pierre, que Bétolaud regarde comme une plante. Hercher et Muller lisent Αἴθος. Cependant le traité hermétique devrait porter ici une plante et non pas une pierre.

son second livre des Pierres. Il en parle plus en détail dans ses Récits tragiques (ou Thraces).

Sagaris. — Il s'y trouve une pierre nommée *autoglyphe* sur laquelle se voit représentée la Mère des Dieux. Si un eunuque rencontre une de ces pierres, ce qui arrive rarement, il ne s'étonne plus de la castration et soutient avec intrépidité la vue de cette opération contraire à la nature. Ainsi le rapporte *Arétade* dans son Histoire de Phrygie.

Mont *Ballénée.* — Il y a sur cette montagne une pierre nommée *aster* qui, au commencement de l'automne, brille comme le feu pendant la nuit. Dans la langue du pays, elle s'appelle *Ballen,* nom qui signifie « Roi ». Ainsi le rapporte *Hermesianax de Cypre,* dans le livre second de son Histoire de Phrygie.

Mont *Ida.* — On y trouve une pierre nommée *cryphius* qui ne se voit que pendant la célébration des mystères des Dieux, au rapport d'*Héraclide de Sicyone* dans le second livre des Pierres.

Tanaïs. — Il s'y trouve une pierre qui ressemble au cristal, et rubannée, qui représente un homme. Quand le roi du pays est mort, le peuple s'assemble sur les bords du fleuve : celui qui a cette pierre en sa possession est aussitôt déclaré roi et reçoit le sceptre du prince défunt.

Nil. — On trouve dans ce fleuve une pierre qui ressemble à une fève. Lorsqu'un chien l'aperçoit, il ne peut aboyer. Elle a la plus grande vertu contre les mauvais esprits : car on ne l'a pas plus tôt approchée du nez d'un homme possédé du démon, que l'esprit malin se retire de lui.

Il produit d'autres pierres appelées *collotes* que les hirondelles ramassent après que les eaux du Nil se sont retirées, pour construire le mur Chélidonien. Ce mur résiste à l'impétuosité des flots et empêche que le pays ne soit ravagé par l'inondation. Voyez *Thrasylle,* dans ses Egyptiaques.

Eurotas. — On y trouve une pierre nommée *trasydile* (audacieuse et craintive), qui ressemble à un casque. Dès qu'elle entend le son d'une trompette, elle s'élance sur la rive; mais si on prononce le nom des Athéniens, elle plonge incontinent au fond. Il y a plusieurs de ces pierres dans le temple de Minerve Chalciœque, où elles ont été consacrées. Ainsi le rapporte *Nicanor le Samien,* dans le second livre des Fleuves.

Inachus. — On y trouve une pierre, semblable au béril, qui noircit dans les mains de ceux qui veulent porter un faux témoignage. Un grand nombre de ces pierres se voient dans le temple de Junon Prosymnée, au rapport de *Timothée,* dans ses Argoliques. *Agathon le Samien* en fait mention dans le second livre des Fleuves.

Mont *Mycène.* — On trouve sur le mont *Mycène* une pierre nommée

corybas, dont la couleur ressemble à celle du corbeau. Ceux qui la portent n'ont à craindre aucune vision monstrueuse.

Mont *Cronius*. — On trouve sur le mont *Cronius*, une pierre qui, pour la raison que je vais dire, est nommée *cylindre*. Toutes les fois que Jupiter tonne ou éclaire, cette pierre effrayée roule du haut de la montagne en bas, au rapport de *Dercylle*, dans le premier livre de son traité des Pierres.

Euphrate. — On y trouve une pierre nommée *Aëtite* que les sages-femmes mettent sur le ventre des femmes dont le travail est difficile et qui les fait accoucher sans douleurs.

Mont *Drimyllus*. — Près de l'*Euphrate* est le mont *Drimyllus*, sur lequel on trouve une pierre semblable à la sardoine, pierre que les rois du pays portent sur leurs ornements royaux. Infusée dans l'eau tiède, elle guérit la faiblesse de la vue comme le dit *Nicias de Malles*, dans son traité des Pierres.

Caïque. — Il croît dans ce fleuve un pavot qui produit de petites pierres au lieu de fruits. Quelques-unes sont noires et ressemblent à des grains de froment : les Mysiens les jettent dans les terres labourées. Si l'année doit être stérile, elles restent immobiles dans les endroits où elles sont tombées; mais s'il doit y avoir une récolte abondante, elles sautent comme des sauterelles.

Mont *Teuthras*. — On y trouve une pierre nommée *antipathès*, qui, macérée dans le vin, est souveraine contre les dartres et la lèpre, au rapport de *Ctésias le Cnidien* dans le second livre de son traité des Montagnes.

Achéloüs. — Il s'y trouve une pierre de couleur livide, que sa propriété a fait nommer *linúrge*. Si on la jette sur du linge, aussitôt, par une sorte de sympathie, elle en prend la forme et la blancheur, comme le dit *Antisthène*, dans le livre troisième de sa Méléagride. *Dioclès le Rhodien* en parle avec un grand détail dans ses Étoliques.

Araxe. — On y rencontre une pierrre de couleur noirâtre, nommée *sicyone*. Lorsqu'un oracle a ordonné le sacrifice d'une victime humaine, deux jeunes vierges posent cette pierre sur l'autel des dieux préservateurs. A peine le prêtre l'a-t-il touchée de son couteau, qu'il en sort une grande quantité de sang. Aussitôt, ceux qui ont accompli les rites, se retirent en poussant de grand cris et reportent la pierre dans le temple (1). Voilà ce que raconte *Dorothée le Chaldéen* dans le second livre de son traité des Pierres.

(1) Un passage d'Apollonius de Tyane semble se rapporter à ces rites sanglants. Lorsque Thespion demande à Apollonius comment les Dieux ont pu permettre de fouetter des hommes libres, ce dernier lui répond : « Les Dieux ne commandent pas de fouetter, mais d'arroser l'autel de sang humain. Mais

Tigre. — On y trouve une pierre d'une blancheur éclatante. On l'appelle *mynda* et elle garantit des attaques des bêtes féroces, suivant *Léon de Byzance* dans le second livre de son traité des Fleuves.

Indus. — On y trouve une pierre [.....] qui, portée par les jeunes filles, les défend de toute violence contre leur honneur.

Mont *Lilée.* — Le mont *Lilée* produit une pierre d'une couleur noire, qu'on nomme *clitoris.* Les habitants du pays la portent, comme un ornement à leurs oreilles. Voyez *Aristote,* dans le quatrième livre de son traité des Fleuves.

Dans le Lapidaire que nous venons de transcrire, nous trouvons vingt-huit pierres ; en réalité, il n'y en a que vingt-quatre certaines, car trois sont répétées dans trois endroits différents : une intaille naturelle, le cylindre et la pierre des Vierges, une enfin, la pausilype, est très probablement une plante, non une pierre. Le lychnis et l'aster, qui n'est autre que l'astérite, le béril, la sardoine, l'antipathe sont bien connues ; quelques-unes ont simplement changé de nom, en entrant dans le *Traité des Fleuves,* le cylindre qui est la céraunie, la collote qui est la chelidoine, l'aëtite qui, défigurée par une erreur d'un copiste, est devenue dans certains manuscrits l'astygée, la linurge qui est l'amiante ; d'autres, tirent leur nom de leur aspect, de leurs propriétés ou de leur nature, l'aurophylax, qui défend les trésors, la pierre *sophron* par euphémisme, car elle rend fou, la pierre *machera,* qui ressemble au fer, c'est-à-dire à un couteau, et qui bien probablement n'est autre qu'un couteau en silex de l'âge de pierre, dont la forme bien nette pouvait à bon droit étonner les anciens (1), comme d'ailleurs les *céraunies,* qui étaient ou des oursins pétrifiés ou des haches de pierre polie. Nous pouvons encore classer dans cette catégorie les pierres philadelphes,

les Lacédémoniens ont habilement interprété ce qu'il y avait de barbare dans cet ordre de verser le sang, et ils en font un exercice de patience, qui ne fait pas mourir, mais permet d'offrir à Diane Scythique les prémices de leur sang. »

(1) Certaines opérations, les embaumements chez les Égyptiens, la circoncision chez les Juifs, se faisaient précisément avec un couteau de pierre. Le Fetial des Latins frappait la victime avec un caillou appelé *Jupiter Lapis.* Il est fort possible que la castration des prêtres de Cybèle, dont il est question dans ce traité, était opérée également avec un couteau de pierre. Dans leurs sacrifices, les anciens Mexicains se servaient d'un couteau d'obsidienne pour fendre la poitrine de leurs victimes et en arracher le cœur. Les Chinois, dans l'antiquité, se servaient d'aiguilles en pierre pour pratiquer l'acupuncture.

qui ne peuvent se séparer, la pierre autoglyphe, intaillée naturellement, le *cryphius*, qu'on ne voit que dans certaines occasions, la pierre thrasydile, audacieuse et craintive. Le reste porte des noms nouveaux, ou qu'il m'est tout au moins impossible d'identifier, jusqu'à présent; tel le *corybas*, la sicyone, la *mynda*, le *clithoris*. Je n'ai rien à dire de la pierre du poisson *clupea*, de la pierre des Vierges, de la pierre qui empêche les chiens d'aboyer, des pierres du pavot, car elles ne portent pas de nom et sont seulement désignées par une périphrase.

C'est en vain que nous demanderions aux pierres énumérées ici quelques renseignements : les pierres connues ne nous apprennent rien ; celles que nous n'identifions pas apparaissent pour la première fois.

Cependant, il en est trois qui vont nous donner un point de départ absolument certain. D'abord, la pierre *philadelphe*, ἀνθρωπόμιμος, qui représente un homme ; puis, la pierre autoglyphe sur laquelle est empreinte une image de la Mère des Dieux : « Γεννᾶται δ' ἐν αὐτῷ λίθος Αὐτόγλυφος καλούμενος · εὑρίσκεται γὰρ τετυπωμένην ἔχων τὴν Μητέρα τῶν θεῶν. » Elle se trouve dans le fleuve Sagaris (c. XII) ; enfin, la pierre ressemblant au cristal qui se rencontre sur les bords du Tanaïs et qui représente un homme : « Γεννᾶται δ' ἐν αὐτῷ καὶ λίθος κρυστάλλῳ παραπλήσιος, ὢν ἀνθρωπόμιμος, ἐστεμμένος (1). » — « Quand le roi du pays est mort, le peuple s'assemble sur les bords du fleuve ; celui qui trouve cette pierre est aussitôt déclaré roi et reçoit le sceptre

(1) Je ne puis admettre pour ce passage, la traduction des érudits qui m'ont précédé. Je me demande comment ἐστεμμένος, *adjectif*, peut se rapporter à une *racine*, ἀνθρωπό, comprise dans *un adjectif* précédent ; tandis qu'il est tout naturel que ἐστεμμένος se rapporte à λίθος. Or, nous sommes ici en présence d'un camée sur une agate translucide, indubitablement ; c'est donc une agate, entourée du στέμμα, d'une bandelette, c'est-à-dire *rubannée*. Le trésor de Conques (*Annales archéologiques*, t. XX, p. 327) possède plusieurs camées d'agate rubannée, qui n'est autre qu'une sardonyx à plusieurs couches, sur laquelle l'habileté du graveur peut se donner libre carrière. D'ailleurs, le *Lapidaire de Galamazar*, du XIIe siècle, *le seul* qui appartienne à la famille Pseudo-Plutarquienne, mentionne la pierre *Gorudius*, « lapis [qui] in insula Capso Sicilie invenitur (précisément le pays des agates), serenis aureis colorem habens, *rubicundus, præcinctus est zonis* ». Ἐστεμμένος me semble traduit, mot à mot, par ce *præcinctus zonis* (pierre 15) ; plus loin nous lisons encore : « Et Xamius, rubore sanguineus, *viridibus zonis præcinctus* » (pierre 16).

du prince défunt » (c. XIV). — Au temps où fut composé le *Traité des Fleuves,* on croyait donc aux intailles et aux camées *naturels,* c'est-à-dire que, les procédés de la glyptique ayant été oubliés, on s'imaginait que les pierres taillées, intailles ou camées, qu'on découvrait ou qu'on possédait, étaient des produits de la nature et, par leur étrangeté même inexplicable, doués des effets les plus extraordinaires. La transition est fort intéressante à observer dans les Lapidaires de la basse antiquité. Alors que les textes des Lapidaires des pierres gravées prennent à côté des textes des Lapidaires des pierres précieuses une place importante, on découvre précisément dans un mot unique, changé par le rédacteur du Lapidaire, qui ne comprend plus le texte de ses prédécesseurs qu'il reproduit ou traduit, le fossé artistique qui sépare l'antiquité du très haut moyen âge.

C'est ainsi que la formule de Damigéron, au béril (c. XXXV) : *Scul-* « *pis* in eo locustam marinam », et celle du panchrode (c. XXXVI). « *Sculpis* in eo Latonam et Hippocratem », sont remplacées chez Céthel par une formule invariable, précédant toutes les pierres gravées : « *Si inveneris* », suivi de la description de la pierre qui doit produire les effets les plus merveilleux (1). Damigéron vivait à une époque où la glyptique était encore en honneur, où l'acheteur pouvait commander par conséquent la gravure qu'il désirait, tandis qu'au moment où était écrit le *Livre de Céthel,* les procédés

(1) A propos de ces pierres naturelles, nous lisons dans Albert le Grand : « Est enim Coloniæ in capsa Trium Regum, magnæ quantitatis onychus, habens latitudinem manus unius hominis et amplius, qui est sicut unguis : picta dua sunt capita juvenum albissima, ita quod est unum sub alio, sed elucet propositione nasi et oris, et in fronte capitum est figuratus nigerrimus serpens qui colligat capita illa. In mandibula autem unius, in ea parte ubi est angulus curvitatis mandibulæ, inter partem quæ descendit a capite et eam quæ ad os inflectitur, est caput Æthiopis cum longa barba nigerrimum, et subtus in collo, iterum est lapis habens colorem unguis et videtur esse vestimentum decoratum floribus circa capita. Probavi autem, quod non est vitrum, sed lapis, propter quod presumpsi picturam illam esse a natura et non ab arte. Similes multi inveniuntur. » *Opera,* t. II, p. 239. Il est peut-être intéressant de citer également, à propos de ces images naturelles, ce passage du *Pèlerinage du moine Isaïe,* à la Sainte-Montagne d'Athos (XVe siècle) : « Le couvent de *Zographos,* dont l'église est consacrée à saint Georges, possède l'image de saint Georges, non peinte de main d'homme, et au côté droit du visage se trouve une excroissance. »

étant oubliés, il fallait se contenter des intailles ou camées qu'on rencontrait. La séparation est donc bien nette : l'auteur qui décrit les pierres qu'*il faut faire graver* vit au moment où fleurit la glyptique ; le Lapidaire qui se contente de parler des pierres intaillées *naturelles* est d'une époque où cet art a disparu. Or, dans notre traité l'hésitation n'est pas possible : la pierre *autoglyphe* est bien une intaille, produit de la nature, le camée représentant une tête d'homme « se trouve par hasard » au bord du Tanaïs. L'auteur du *De Fluviis* est donc postérieur au lapidaire de Damigéron et aux graveurs de pierres.

Est-il possible de serrer de plus près la vérité? Les Gnostiques, nous le savons, ont gravé de nombreuses pierres; leurs abraxas, leurs amulettes, sont parvenus jusqu'à nous, mais c'est le dernier effort de la glyptique antique ; leurs produits sont généralement misérables et, vers le IIIe siècle, l'art du graveur semble se perdre. C'est donc forcément, à un moment postérieur à cette date qu'il faut rapporter les traités qui parlent de pierres gravées naturelles; ils ne peuvent leur être antérieurs.

J'ai tout d'abord pensé que le Περὶ ποταμῶν datait de l'empereur Julien. Voici les motifs sur lesquels je me fondais.

Vers le milieu du IIIe siècle, il se fait un singulier amalgame de magie, de christianisme et de mythologie dans ces livres que leurs auteurs mettent sous l'égide d'illustres prédécesseurs.

Comme dans les arts plastiques, l'infiltration du christianisme a lieu dans cette littérature, presqu'à l'insu des auteurs; le vieux panthéon païen demeure, mais modifié par les idées nouvelles; les légendes restent, mais revêtues d'apparences chrétiennes. C'est précisément cette graduelle modification, aux étapes insensibles, qui doit nous aider dans notre tâche, en tenant compte néanmoins des milieux intellectuels où les traités ont vu le jour. Or, que trouvons-nous ici? Cybèle et les Mystères, Minerve Chalciæque, Junon Prosymnée et leurs temples, Jupiter qui tonne, des sacrifices humains, la castration dont l'auteur parle pour ainsi dire en spectateur; le christianisme ne paraît donc avoir eu aucune influence sur l'auteur de notre Lapidaire. Ainsi, d'après la mention des *pierres gravées naturelles,* le traité devrait être postérieur à Damigéron ; mais voilà que du côté religieux il ne présente presque aucune trace d'influence chrétienne, quand Damigéron, antérieur,

bien que livre de magie, parle déjà de Dieu et non pas des Dieux, parle de la consécration et de la sanctification des pierres, qu'il veut *sanctificati perpetua consecratione,* parce que *sacrificantibus propitiantibusque Deo utiles sunt.* Comment faire concorder ces deux résultats acquis ?

La chose ne pouvait-elle donc s'expliquer ? Pendant quatre siècles l'École d'Alexandrie oppose au christianisme naissant les doctrines des vieux systèmes de la Grèce et de l'Orient. L'opposition prend surtout une nouvelle vigueur, quand à Constantin, qui établit au IVe siècle le christianisme comme religion d'État, succède Julien, athénien passionné pour les lettres et les arts, qui prétendait faire renaître l'esprit ancien et détruire la religion qui s'élevait. Jusqu'à la mort de Constantin, l'influence chrétienne, à la faveur de la pacification des partis, peut se faire sentir ; à l'avènement de Julien, la réaction est violente. N'était-ce pas précisément à cette période qu'il fallait rattacher le Περὶ ποταμῶν ? L'auteur en écrivant ce traité qui parle indirectement des dieux négligés, n'avait-il pas la prétention de rappeler aux générations oublieuses de leurs croyances, les mystères antiques, la puissance vengeresse des divinités du paganisme ? Il y avait là, reconnaissons-le, un ensemble fort bien disposé et qui m'avait engagé à attribuer à cette époque le *Traité des Fleuves.*

Mais nous restions toujours dans le domaine des hypothèses. Que savons-nous des *Poèmes Orphiques,* de Damigéron, des *Cyranides?* A un siècle près, pouvons-nous les dater ? Connaissons-nous l'époque exacte de l'abandon de la glyptique, cet abandon qui, dans ce cas, est presque un point de départ pour nous ? La seule chose absolument certaine, c'est que Damigéron et les *Cyranides* sont antérieurs au Pseudo-Plutarque, puisqu'ils parlent de la gravure des pierres.

Une observation de M. Th. Reinach va nous permettre de serrer davantage les termes du problème. Occupé surtout du Lapidaire, de la forme magique du traité, de ses attaches Alexandrines, je n'avais pas remarqué au § 20 ces mots : Εὐφράτης ποταμός ἐστι τῆς Παρθίας κατὰ Βαβυλῶνα πόλιν. Or, l'Euphrate n'a pu être qualifié « fleuve du pays des Parthes » qu'à un moment où la dynastie des Arsacides subsistait. A partir de 227, époque à laquelle l'empire parthe fut définitivement renversé, il n'est plus jamais ques-

tion des Parthes, et aucun auteur ne se sert, même dans les récits de guerre antérieurs à cette date, d'un autre nom que celui des Perses.

Notre traité ne peut donc être postérieur à 227. Il n'en reste pas moins précédé par Damigéron et par les *Cyranides*. Mais est-il de beaucoup antérieur à cette date? Le peu que nous savons de la glyptique ne permet guère de le reculer au-delà du premier quart du IIIe siècle; c'est donc à cette époque qu'il conviendrait peut-être de l'attribuer avec toute vraisemblance.

Au point de vue littéraire, Damigéron, les *Cyranides* vont donc se trouver repoussés dans le passé; il devient impossible qu'ils soient postérieurs à la première moitié du IIe siècle; au point de vue de l'art, nous trouvons ici un précieux renseignement; dans le premier quart du IIIe siècle, il ne reste plus trace de l'art de la glyptique, dans un milieu où l'intelligence brille cependant d'un vif éclat. Tout se tient donc étroitement dans cet enchaînement, et l'époque de la composition du Περὶ ποταμῶν apporte à l'histoire de l'art antique un sérieux appoint, de même qu'il nous permet de dater, très approximativement du moins, certains monuments du cycle Alexandrin à peine étudiés jusqu'ici.

F. DE MÉLY.

NOTES & DOCUMENTS

INSCRIPTION DE BAÏNDIR

(ASIE MINEURE)

L'inscripton suivante a été trouvée récemment à Baïndir dans la vallée du Caystre (1). La copie a été prise par le docteur Jean Calenteroglou, médecin.

. . . . . ἱερατεύσας (*sic*)
τῆς Δήμητρος ἀνανέκαντα καὶ καθιερώ-
σαντα κάλαθον περιάργυρον τὸν λειπόν-
τα τοῖς Δήμητρος μυστηρίοις καὶ τὸν προκα-
5 θήμενον τῆς κώμης... ΜΗΑΝ περιάργυρον
τὴν προπονπεύσασαν τῶν μυστηρίων
ΑΥΤΟΥ ΔΙΑΤΗΣΟΥΤΟ καθιέρωσεν ὑπὲρ τῆς ἱερωσύ-
νης εἰς τὰς ἐπιθυμίας (?) τῆς Δήμητρος τὰ πρὸ τῆς
οἰκίας ἐργαστήρια εἰς τὸν ἐνιαυτὸν
10 ἕκαστον, τούτου καλάθου ἀναφορᾶ(ι), τοὺς κλη-
ρωθέντας εἰς τὴν πομπὴν ἄνδρας μετὰ
τῶν ἀρχόντων προθύοντας εὐωχεῖσ-
θαι ἐν τῇ οἰκίᾳ αὐτοῦ διὰ παντὸς
τοῦ βίου ·
15 ἐπὶ ἄρχοντος τῆς κατοικίας
Ἀβάρτου Βάσσου Φιλοσεβάστου καὶ τῶν
συναρχόντων αὐτοῦ.

(1) Pour le site de cette localité (*Baïndour*, chez Kiepert) voir le croquis publié dans la *Revue*, V, 7.

L. 2 : ἀνανέκαντα, faute (du lapicide?) pour ἀνενείκαντα. Cf. l'ἀναφορά de la l. 10.

Les lignes 5-7 sont profondément obscures et sans doute lacuneuses ou mal copiées. Je n'essaierai pas de les rétablir.

Un personnage ayant exercé la prêtrise de Déméter dans une κατοικία dont nous ignorons le nom, fait don d'un *calathos* argenté qui manquait à la procession de la déesse (1). En outre il affecte le revenu annuel des boutiques situées devant sa maison à la célébration d'un festin, précédé d'un sacrifice, qui sera offert, sa vie durant, le jour de l'exaltation de ce *calathos*, aux hommes désignés par le sort pour diriger la procession ainsi qu'aux magistrats de la localité. Le nom de l'archonte éponyme Ἄβαρτος est celui du roi Codride imposé par les Ioniens aux Phocéens (Pausanias, VII, 3, 10).

A.-E. Contoléon.

(1) Le *calathos* jouait un rôle dans la pompe athénienne des Thesmophories et dans la procession alexandrine instituée à l'instar de cette pompe. Callimaque, *Hymne à Déméter*, v. 1 et 12, et autres textes cités aux art. *Calathus* et *Ceres* du *Dict. des antiquités* (p. 813, 1071).

PSELLUS SUR LES NOMBRES

A la suite du fragment de Psellus *sur la grande année*, que j'ai déjà publié dans la *Revue des études grecques* (1), le manuscrit Υ-III-12 de l'Escorial (fol. 71 v°-72) en contient un autre intitulé Περὶ ἀριθμῶν et qui n'a pas été catalogué par Miller. Le même fragment se retrouve encore, dans le manuscrit Φ-III-1 de la même bibliothèque, coupé en deux avec des titres distincts :

« Fol. 250 v°. Περὶ τοῦ φυσικοῦ ἀριθμοῦ. Incipit : Ἐθαύμασας εἰρηκότος. »

« Fol. 253 r°. Περὶ τῆς ἠθικῆς ἀριθμητικῆς καὶ τῆς θεολογικῆς. Incipit : Ὥσπερ εἰσὶν ἀριθμοί. »

Il est suivi dans ce dernier manuscrit d'un troisième morceau faisant partie de la même série :

« Fol. 255 v°. Περὶ τῶν καθ' ἡμᾶς θείων ἀριθμῶν. Incipit : Δοκεῖς μοι θαυμάζειν. »

Quoique la brièveté de mon séjour à l'Escorial ne m'ait pas permis de collationner le manuscrit Φ-III-1 et de prendre copie du dernier morceau, je n'en crois pas moins intéressant de publier dès aujourd'hui le fragment Περὶ ἀριθμῶν du manuscrit Υ-III-12.

Il est certain, en effet, que, pour des matières de ce genre, le polygraphe byzantin se borne à compiler d'anciens textes, et, dans le cas dont il s'agit, il ne peut guère y avoir de doute sur la source à laquelle il a puisé, soit directement, soit par quelque intermédiaire inconnu. Les quelques pages qu'on va lire doivent être regardées comme une analyse ou un résumé du groupe des trois livres (V, VI, VII) que Iamblique avait consacrés à la *Physique*, à l'*Éthique* et à la *Théologie*, dans son grand ouvrage des *Discours*

(1) Tome V, page 206 à 211.

sur la secte pythagorique dont il ne nous reste que les quatre premiers livres. Comme Iamblique lui-même avait compilé des auteurs antérieurs, il s'agit en somme d'idées et de formules philosophiques qui, si elles ne remontent pas au siècle de Platon, n'en ont pas moins une antiquité fort respectable. Or de ces livres perdus de Iamblique, nous n'avons que quelques citations insignifiantes de Syrianus dans ses commentaires sur la Métaphysique d'Aristote; le fragment de Psellus a donc une importance historique incontestable.

Il me suffira d'ajouter que la citation formelle de Iamblique que l'on y trouvera ne peut être rapportée à aucun des écrits qui nous ont été conservés sous son nom et qu'elle provient probablement de son livre VII *sur la Théologie*.

Le texte que l'on trouvera ci-après est en assez bon état et ne me paraît pas réclamer d'observations particulières. J'ai indiqué en annotations les leçons que j'ai cru devoir corriger, par des crochets [ ] quelques mots qui me semblent interpolés, et par d'autres < >, quelques additions indispensables.

Περὶ ἀριθμῶν.

<'Ε>θαύμασας εἰρηκότος μου κατὰ τὴν χθὲς συνουσίαν ὅτι ἔστι φυσικὸς ἀριθμὸς ἄλλος ὢν παρὰ τὸν μαθηματικόν. Εἰ δέ σου τὴν ποικιλίαν εἰδείης τοῦ ἀριθμοῦ, ἀπῄτησας ἄν με εἰς τὸν νοητὸν καὶ τὸν οὐσιωδῆ καὶ εἰδητικόν. Ἔστι δ' ὡς ἀληθῶς ὁ μὲν νοητὸς ἀριθμὸς ἀνωτάτω ὢν καὶ πρῶτος · ὁ δὲ μαθηματικὸς ἐν κοινοῖς ἐπινοήμασι θεωρούμενος · ὁ δὲ φυσικὸς περὶ τῶν τελευταίων καὶ τῶν γινομένων καὶ πρὸς τοῖς σώμασι διαιρουμένων. οἱ γὰρ ἐγκεκραμένοι τοῖς σώμασι λόγοι φυσικοί εἰσιν ἀριθμοὶ ἔν τε τοῖς ζῴοις ἅμα καὶ τοῖς φυτοῖς · ἕκαστον γὰρ τούτων χρόνοις αὔξεται καὶ φθίνει καὶ χρὴ τόν [τε] φιλόσοφον τοῖς φυσικοῖς αἰτίοις προσαρμόττειν.

Καὶ ἐπειδὴ τὸ εἶδος ἐν τῇ φύσει (1) πρῶτόν ἐστι καὶ ἀρχηγικώτατον αἴτιον (κατ' αὐτὸ γὰρ τὸ εἶναι πᾶσιν ὑπάρχον), καὶ ἀριθμοὶ οὖν, ὅσον τὸ εἶναι παρέχουσι τῇ φύσει καὶ εἰσὶν οὐσιώδεις, τοῖς εἴδεσίν εἰσιν ὁμοφυεῖς · φυσικοὶ οὖν ἀριθμοὶ κατὰ τὸ εἶδος, οἱ περιττοὶ πάντες, οἱ ἰδίως καλούμενοι τέλειοι, οἱ σύμμετροι οἷον οἱ πολλαπλάσιοι καὶ ἐπιμόριοι, οἱ τεταγμένοι, ὥσπερ οἱ τετράγωνοι καὶ κύβοι · τὸ κάλλος τὸ ἐν τοῖς ἀριθμοῖς, ὃ ἐν τῇ συμμετρίᾳ αὐτῶν διαφαίνεται · τὸ αὔταρκες, ὃ ἀπὸ τῶν τελείων ἀριθμῶν ἐστι κατάδηλον · τὸ δὲ

(1) Φύσει est corrigé de φυσικῇ.

γόνιμον, ὃ ἐν τῷ $\overline{\zeta}$ καὶ $\overline{\theta}$ θεωρεῖται · ἡ δύναμις ἥτις κατὰ τὴν τετρακτὺν μάλισθ' ὁρᾶται · τὸ ἀρχηγικὸν ὃ ἐπὶ τοῦ ἑνὸς θεωρεῖται · καὶ τὸ ταὐτόν · καὶ τὸ ἀμιγές · καὶ τὸ παραδειγματικὸν ὃ ἐπὶ τῶν πρώτων ἀριθμῶν ἐμφαίνεται · καὶ τὸ ἴσον ὃ ἐπὶ τοῦ τετραγώνου θεωρήσειεν ἄν τις · ταῦτα γὰρ πάντα τῷ κατὰ τὸ εἶδος φυσικῷ προσήκει αἰτίῳ. Ἐπεὶ δὲ καὶ ἡ ὕλη ἐν τῇ φύσει αἰτίαν οὐ μικρῶς παρέχεται, καὶ ταύτην ἐν τοῖς φυσικοῖς ἀριθμοῖς ἀνευρήσομεν, τάναντία λαμβάνοντες πάντα τῶν προειρημένων ἀριθμῶν οὓς περὶ τῶν εἰδῶν εἰρήκαμεν · εἰσὶν οἱ τῇ ὕλῃ προσήκοντες ἀριθμοί, οἱ ἄρτιοι, οἱ ἀτελεῖς, οἱ ἑτεροποιεῖς, οἱ ἀνόμοιοι, καὶ οἱ ἄλλοι πάντες ὅσοι τὴν ἐναντίωσιν ἔχουσι πρὸς τοὺς εἰδικοὺς ἀριθμούς. Ἔστι δὲ καὶ ποιητικὸν αἴτιον ἐν τοῖς ἀριθμοῖς τοῖς φυσικοῖς καὶ γνοίη τις ἂν τοῦτο ἀπὸ τῶν γονίμων ἀριθμῶν τῶν ἐν τῇ ζῳογονίᾳ δεικνυμένων · καὶ ἡ κατὰ τὴν ἑτερότητα καὶ ἀνισότητα κινητικὴ ἀρχὴ (1) ἐν τοῖς ἀριθμοῖς ποιητικὴν αἰτίαν τινὰ ἐνδείκνυται · μάλιστα δ' ἐπὶ τῶν οὐρανίων περιφορῶν καὶ ἀποκαταστάσεων τὸ τοιοῦτον δείκνυται · καὶ οἱ τῶν ἀστέρων πρὸς ἀλλήλους σχηματισμοὶ περιοδικῶς ἀποκαθίσταντες, καὶ πάντα τὰ ἐν αὐτοῖς σχήματα καὶ αἱ δυνάμεις αὐτῶν ἐν λόγοις ἀριθμῶν περιέχονται · καὶ οἱ φωτισμοὶ δὲ τῆς σελήνης καὶ ἡ τάξις τῶν σφαιρῶν καὶ τὰ διαστήματα αὐτῶν τὰ πρὸς ἀλλήλους καὶ τὰ κέντρα τῶν κύκλων ἐφ' ὧν φέρονται, πάντα ἀριθμοῖς περιείληπται.

Ἔτι τοίνυν ἡ ὑγεία κατὰ μέτρον ἀριθμῶν συνίσταται · καὶ αἱ τῶν νόσων κρίσεις κατὰ ἀριθμοὺς ὡρισμένως ἀποτελοῦνται · οἵ τε θάνατοι συμπληρούσης τῆς φύσεως τὰ οἰκεῖα μέτρα τῶν κινήσεων οὕτω συμπίπτουσιν · ἔνθεν τοι καὶ ζῳόγονός ἐστιν ἀριθμός. Ἐπεὶ γὰρ ζῷόν ἐστιν τὸ ἐκ ψυχῆς καὶ σώματος, οὐκ ἐκ τοῦ αὐτοῦ ἀριθμοῦ τὴν ψυχὴν συνεστάναι λέγουσιν οἱ Πυθαγόρειοι καὶ τὸ σῶμα, ἀλλὰ τὴν μὲν ψυχὴν ἐκ κυβικοῦ ἀριθμοῦ, τὸ δὲ σῶμα ἐκ βωμίσκου · τῆς μὲν γὰρ ἡ οὐσία ἐκ τοῦ ἰσάκις ἴσου ἰσάκις καὶ συνεστάναι φασὶν (2) ἐν ἰσότητι · τὸ δὲ σῶμα βώμισκον εἶναι καὶ ἔμπαλιν συνεστάναι ἐξ ἀνισάκις ἀνίσων (3) ἀνισάκις · τὸ γὰρ σῶμα ἡμῶν ἀνίσους ἔχει τὰς διαστάσεις. Ἡ μὲν οὖν ψυχή, ὡς ἐκεῖνοί φασιν, κύβος οὖσα ἀπὸ τοῦ $\overline{\zeta}$ [ἐστι] ἀριθμοῦ, ὅς ἐστι τέλειος, συνίσταται ἴσως (4) ἰσάκις ἴσως κατὰ τὸν (5) $\overline{\sigma\iota\varsigma}$ κύβον · ἑξάκις γὰρ ἓξ ἑξάκις ταῦτα. Τὸ δὲ σῶμα ἐξ ἀνίσων πλευρῶν ἀνισάκις ἄνισον ἀνισάκις ὄν (6), οὔτε δοκὶς ἂν εἴη, οὔτε πλινθίς, ἀλλὰ βώμισκος, ἔχον πλευρὰς $\overline{\varepsilon}$. $\overline{\varsigma}$. $\overline{\zeta}$. πεντάκις

(1) Κινητικὴν ἀρχήν ms.
(2) Φησιν ms.
(3) Ἀνίσων est répété dans le ms.
(4) Ἴσος ms.
(5) Καὶ τόν ms.
(6) Ἀνισάκις ὂν ἄνισα κἀνισάκις ὄν.

μὲν ς, $\overline{\lambda}$. ἑπτάκις δὲ τὰ $\overline{\lambda}$, $\overline{\sigma\iota}$ · διὰ ταῦτα γοῦν τὰ ἑπτάμηνα (1) γόνιμα ἐν $\overline{\sigma\iota}$ ἡμέραις πεπληρωμένον τὸ σῶμα ἔχοντα · εἰ μὲν οὖν ἡ ψυχὴ μονὴ ἐγεννᾶτο, ἐν ταῖς $\overline{\sigma\iota\varsigma}$ ἂν ἡμέραις ἐτίκτετο κύβον τέλειον δι' αὐτῆς (2). Ἐπεὶ δὲ ἐκ ψυχῆς καὶ σώματος τὸ ζῷον ἀποτελεῖται, αἱ $\overline{\sigma\iota}$ ἡμέραι εἰς συμπλήρωσιν ἐπιτήδειοι γεγόνασι. Κρατεῖ δὲ ἐπὶ τοῦ ζῴου ἡ τοῦ σώματος γένεσις, διὸ ἡ μὲν ψυχὴ ἰσότητος ἐφίεται, τὸ δὲ σῶμα οἰκεῖον ἀνωμαλίᾳ καὶ ἀνισότητι. Εἰσὶ δὲ καὶ κινήσεως ἀριθμοὶ ὅσοι ἀνισότητι καὶ ἑτερότητι μέτοχοι · ἔχει δὲ καὶ τόπον ὁ φυσικὸς ἀριθμός, εἰ γὰρ τὰ σώματα, καὶ πᾶσαν διάστασιν περιείληφεν ἐν ἑαυτῷ, οὐ κατὰ ἐπαφήν, ἀλλὰ κατὰ δύναμιν, ἀσώματον <ὄν>. Καὶ χῶραι δὲ ἑκάστου ἀριθμοῦ κατὰ τὸ ἑξῆς τεταγμέναι εἰσί · τῶν γὰρ ἀριθμῶν, οἱ μὲν καὶ φύσει καὶ τάξει περιττοὶ καὶ ἄρτιοί εἰσιν · οἱ δὲ τῇ μὲν φύσει περιττοί, τῇ δὲ τάξει ἄρτιοι · καὶ τὸ ἔμπαλιν. Καὶ οἶδα μὲν ὅτι βίαια ταῦτα πρὸς ἀπόδειξιν τοῦ φυσικοῦ ἀριθμοῦ, ἀλλ' οὖν εἰρημένα τοῖς παλαίοις, καὶ ἡμεῖς προσιέμεθα.

Ἔτι ὥσπερ εἰσὶν ἀριθμοὶ τῇ φύσει προσήκοντες, οὕτω δὴ καὶ τοῖς ἤθεσιν · ἀρχὴ γὰρ τῆς ὅλης τῶν ἠθῶν φιλοσοφίας τὸ μέτρον αὐτὸ καὶ τὸ μέτριον ἐν τῇ τῶν ἀριθμῶν οὐσίᾳ πρώτως ἐνθεωρούμενον · ἔτι τὸ πέρας · τὸ τέλειον · ἡ τάξις · τὸ μέσον · ἡ ἀναλογία. Ἔτι δὲ καὶ αἱ τῆς ψυχῆς δυνάμεις πρὸς τοὺς ἀριθμοὺς ἀναφέρονται · ἔστι γὰρ νοῦς μὲν τὸ ἕν · ἐπιστήμη καὶ διάνοια, δυάς, ὅτι μετ' αἰτίας · ὁ γὰρ νοῦς ὑπὲρ αἰτίας οἶδεν · ὁ δὲ τοῦ ἐπιπέδου ἀριθμός, δόξα (3) · ὁ δὲ τοῦ στερεοῦ, αἴσθησις · διὰ στερεῶν σωμάτων αὕτη ἀντίληψις. Ἰάμβλιχος δὲ ὁ φιλόσοφος τῶν κρειττόνων φύσεων ἀριθμητικὴν ἔγραψεν, οὔτε μαθηματικῶς ἐν ταύταις ἀριθμοὺς μεταχειριζόμενος, οὔτε ἀναλογίαις ἀπεικάζων τὰ κρείττονα γένη (4), οὔτε ὑποστατικοὺς τιθέμενος ἀριθμοὺς ταῦτα, οὔτε αὐτοκινητοὺς οὔτε νοεροὺς οὔτε οὐσιώδεις, ἀλλά φησιν ὅτι ὥσπερ τὸ τῶν κρειττόνων γένος ἐξῄρηται πάσης οὐσίας, οὕτως καὶ ὁ ἀριθμὸς αὐτῶν ἀπόλυτός ἐστι καθ' ἑαυτόν · καὶ ἔστιν οἰκεῖον καὶ πρόσφορον τοῖς κρείττοσι γένεσι τὸ κρεῖττον γένος τοῦ μαθηματικοῦ ἀριθμοῦ · οἷον τὸ ἕν · τὸ πέρας · τὸ ὡρισμένον · τὸ ἴσον · καὶ ὅσα τοιαῦτα. Ἔστι οὖν τὸ πρῶτον καὶ κύριον ὃ δὴ φαίημεν ἂν ἡμεῖς [ὁ θεὸς] ἓν ὂν καὶ τρία · ἀρχὴ καὶ μέσα καὶ τέλη. Ἴσως περὶ τὸ ἓν ἀνελίσσει. Ἔστι δὲ καὶ θεία δυάς, δύναμις ἄπειρος ζωῆς πρόοδος ἀνέκλειπτος · ὥσπερ δὲ δυὰς καὶ νοητὴ καὶ νοερὰ καὶ μαθηματικὴ καὶ ἔνυλος, καὶ μονὰς ὡσαύτως, οὕτω δὴ καὶ τριάς. Κατὰ τοῦτον οὖν τὸν τρόπον τῆς ἐξηγήσεως τῆς θαυμασιωτάτης ἀριθμητικῆς, ἕκαστον τῶν ἐν τῷ φυσικῷ χύματι

(1) Ἑπτάκις ms.
(2) Δεῖ αὐτῆς ms.
(3) Δ^ου ms.
(4) Γένους ms.

ἀριθμῶν εἰς τὰς ὑπερφυεῖς ἀναγαγεῖν (1) <ἐστιν> ἑνώσεις · μᾶλλον δὲ τοῦτο ὕστερόν ἐστι καὶ ἀναλογίᾳ προσῆκον · εἰ δὲ βούλοιτό τις ἀκριβέστερον τὸν θεῖον ἀριθμὸν ἰδεῖν, ἀπ' αὐτῶν τῶν κρειττόνων γενῶν τοῦτον ἀφωρίσαιτ' ἄν · ἔστι γὰρ καὶ θεῖον ἕν, ὡς εἴρηται, καὶ θεῖα δυάς, καὶ περιττὸν καὶ ἄρτιον ἐξῃρημένα καὶ κατὰ κρείττους ἐννοίας νοούμενα · καὶ οἶδα μὲν ὅτι δυσχερῶς ἄν τις παραδέξαιτο ταῦτα · τοῦτο δὲ γίνεται παρὰ <τὴν> πρὸς τὰ κρείττω ἀμελητησίαν ἡμῶν · οἷς γὰρ οὐκ ἠθίσμεθα οὐδὲ συντεθράμμεθα, τούτων οὐκ ἂν ῥᾷστα τὰς θεωρίας παραδεξαίμεθα.

Paul TANNERY.

(1) Ἀναγάγεις, ms.

L. HERBST SUR THUCYDIDE

M. L. Herbst est bien connu de tous ceux qui s'occupent de Thucydide; il est aujourd'hui leur doyen. L'année dernière, en l'honneur de son quatre-vingtième anniversaire, il avait reçu d'un groupe de disciples et d'amis, professeurs au Johanneum de Hambourg, un volume d'essais relatifs à son auteur de prédilection. Il a voulu rendre à ses admirateurs leur politesse, et voici qu'il leur offre à son tour un fascicule de 124 pages d'observations critiques et explicatives, toujours sur Thucydide (1). Celui qui les a écrites est resté l'esprit vigoureux et subtil que l'on connaissait depuis longtemps. Personne n'est moins asservi que lui à l'autorité de ses prédécesseurs; mais sa polémique est toujours courtoise et ne porte que sur les choses. En général, il est conservateur en critique; il interprète, plus qu'il ne corrige; il est convaincu que beaucoup de passages réputés corrompus n'ont besoin que d'être bien compris. Comme il met au service de ses idées une connaissance profonde du grec, un esprit pénétrant et une logique très déliée, il y a toujours intérêt à l'écouter. Quelques exemples, empruntés au livre I de Thucydide, montreront la finesse de sa critique et mettront les hellénistes en goût de lire le reste.

I

I, 1, 1 : τεκμαιρόμενος ὅτι ἀκμάζοντές τε ἦσαν ἐς αὐτὸν ἀμφότεροι παρασκευῇ τῇ πάσῃ.

(1) *Zu Thukydides, Erklærungen und Wiederherstellungen,* von Ludwig Herbst, Leipzig, 1892.

Les anciennes éditions écrivent ἦσαν ; les dernières, ᾖσαν (= ᾖεσαν). On a donné de ce changement deux sortes de raisons, les unes tirées des manuscrits, les autres de la grammaire. M. Herbst admet le changement, mais pour des raisons nouvelles. A vrai dire, il ne parle pas des raisons paléographiques (qui sont, cependant, des plus fortes) ; mais il examine les raisons grammaticales données par Stahl et par Classen, et il les trouve faibles, en quoi il n'a pas tort. Selon lui, c'est la logique même, la suite nécessaire des idées, qui justifie ᾖσαν ; dans tout le passage, il est question d'un mouvement qui entraîne la Grèce vers la guerre du Péloponnèse ; les verbes qui suivent (ξυνιστάμενον, διανοούμενον, c'est-à-dire ξυνίστασθαι διανοούμενον) expriment cette idée, marquée de nouveau par le mot κίνησις de la phrase qui vient aussitôt après ; l'image que Thucydide a eue présente à l'esprit est celle d'un peuple tout entier qui s'ébranle. Il était donc beaucoup plus naturel d'écrire, ᾖσαν que ἦσαν.

On voit combien cette critique est ingénieuse et pénétrante. On voit aussi ce qu'elle aurait de conjectural si elle ne s'appuyait sur des raisons plus extérieures : il faut avouer qu'ici la tradition paléographique, judicieusement interrogée, n'est pas inutile pour nous prouver que Thucydide a bien réellement écrit ce qu'il était naturel qu'il écrivît.

II

Ailleurs, il me semble qu'il y a quelque excès de subtilité.

A la seconde phrase, Thucydide écrit (I, 1, 2) : κίνησις γὰρ αὕτη μεγίστη δὴ τοῖς Ἕλλησιν ἐγένετο καὶ μέρει τινὶ τῶν βαρβάρων ὡς δὲ εἰπεῖν καὶ ἐπὶ πλεῖστον ἀνθρώπων.

Si l'on prend ces mots à la lettre, il est difficile de n'y pas trouver quelque exagération : que la guerre du Péloponnèse ait été le plus grand ébranlement que la Grèce eût jamais subi, soit ; en tout cas, c'est l'idée que Thucydide développe dans toute sa préface. Mais que cet ébranlement ait été aussi *le plus grand* (μεγίστη doit être pris comme un superlatif relatif, ainsi que le mon-

tre la suite) non seulement pour les Grecs, mais aussi pour une partie des barbares et même pour la plus grande partie de l'humanité, c'est une affirmation difficile à soutenir. L'idée, au contraire, devient juste si l'on entend que cet ébranlement, le plus grand de tous pour les Grecs, a remué en outre beaucoup de peuples barbares et s'est étendu à une grande partie de l'humanité. En d'autres termes, il faut dire que l'idée du superlatif ne porte strictement que sur les mots les plus rapprochés (τοῖς Ἕλλησιν), et que les mots suivants (μέρει βαρβάρων, ἐπὶ πλεῖστον ἀνθρώπων) ne se rattachent qu'à l'idée de μεγάλη, impliquée dans μεγίστη. Cette sorte de confusion entre deux idées distinctes, ou, si l'on veut, de condensation excessive, n'est pas contraire aux habitudes de Thucydide.

M. Herbst, pour se tirer de cette difficulté, a recours à une interprétation grammaticale que j'ai peine à comprendre. Il fait de κίνησις αὕτη le sujet de ἐγένετο, et de μεγίστη l'attribut, d'où il résulte que μεγίστη ne doit pas être suppléé devant μέρει βαρβάρων et devant ἐπὶ πλεῖστον ἀνθρώπων. J'accorde volontiers que μεγίστη ne doit pas être suppléé devant ces mots : car c'est μεγάλη que le sens exige. Mais en quoi cette substitution sera-t-elle plus simple si κίνησις est sujet? Et surtout, comment κίνησις αὕτη peut-il former un sujet correct? Si Thucydide avait écrit ἡ κίνησις αὕτη, l'explication de M. Herbst serait grammaticalement acceptable ; mais, sans article, je ne vois pas du tout comment κίνησις peut être autre chose qu'un attribut.

III

Un point beaucoup plus important est celui qui concerne la phrase suivante par laquelle Thucydide justifie son affirmation relative à l'importance de la guerre du Péloponnèse.

Les manuscrits et les éditions donnent (I, 1, 2) : τὰ γὰρ πρὸ αὐτῶν καὶ τὰ ἔτι παλαιότερα σαφῶς μὲν εὑρεῖν διὰ χρόνου πλῆθος ἀδύνατα ἦν, ἐκ δὲ τεκμηρίων ὧν ἐπὶ μακρότατον σκοποῦντί μοι πιστεῦσαι ξυμβαίνει, οὐ μεγάλα νομίζω γενέσθαι, οὔτε κατὰ τοὺς πολέμους οὔτε ἐς τὰ ἄλλα.

On entend d'ordinaire, par les mots τὰ πρὸ αὐτῶν, les événements antérieurs les plus rapprochés, et, par τὰ ἔτι παλαιότερα, les événements tout à fait anciens, notamment la guerre de Troie.

M. Herbst combat cette interprétation. Comment admettre, dit-il, que Thucydide parle ainsi des guerres médiques (car, dans les interprétations traditionnelles, τὰ πρὸ αὐτῶν comprend les guerres médiques)? Comment pouvait-il dire que les guerres médiques n'avaient pas été considérables et que leur éloignement les rendait difficiles à bien connaître? — Le texte, selon M. Herbst, est altéré : au lieu de τὰ πρὸ αὔτων, il faut lire τὰ Τρωικά; tout, alors, devient clair, et τὰ ἔτι παλαιότερα s'applique aux événements tout à fait primitifs dont il est question dans le chapitre suivant, migrations, mélanges des races, premiers essais de civilisation. — Ce n'est pas la première fois que M. Herbst propose cette correction. Il l'avait déjà défendue dans le *Philologus* (XXXVIII, p. 358); mais, comme les derniers éditeurs n'en ont pas tenu compte, il revient à la charge, et essaie de la faire enfin prévaloir. Je ne crois pas, pour mon compte, qu'elle doive triompher; mais elle est ingénieuse, séduisante même par certains côtés, et mérite d'être examinée.

L'objection de M. Herbst, que la fin de la phrase de Thucydide ne convient nullement aux guerres médiques, me semble en partie vraie et en partie inexacte. Il est certain que la période des guerres médiques a été grande à la fois pour la guerre et pour le reste, et que les mots de Thucydide (οὐ μεγάλα νομίζω γενέσθαι οὔτε κατὰ τοὺς πολέμους οὔτε ἐς τὰ ἄλλα) ne semblent guère convenir à l'âge de Marathon et de Salamine. On peut aussi s'étonner qu'il parle de ces faits comme s'ils appartenaient à un passé très reculé (διὰ χρόνου πλῆθος). Mais il faut remarquer deux choses. D'abord, les guerres médiques ne sont pas expressément nommées ici par Thucydide; elles ne sont qu'un détail dans cet ensemble qu'il appelle, selon les manuscrits, τὰ πρὸ αὐτῶν, et qui comprendrait, selon l'interprétation usuelle, toute la période de l'histoire grecque qui commence aux événements postérieurs à l'épopée. Il serait donc assez naturel que l'historien, ayant surtout en vue l'ensemble de cette période, et toute celle qui a précédé, eût employé une expression qui, appliquée spécialement aux guerres médiques, pourrait sembler excessive. N'oublions pas d'ailleurs que,

parlant expressément des guerres médiques au chapitre XXIII (où, pour le dire en passant, l'expression τῶν πρότερον ἔργων confirme d'une manière frappante les mots τὰ πρὸ αὐτῶν du chapitre I), Thucydide les juge assez dédaigneusement : il reconnaît bien qu'elles furent l'événement le plus considérable de la période antérieure à la guerre du Péloponnèse, mais il se hâte d'ajouter qu'elles arrivèrent très vite à leur dénouement, et qu'il suffit pour cela de quatre batailles, deux sur mer et deux sur terre ; il est disposé plutôt à en amoindrir l'importance qu'à la surfaire ; il n'est donc pas surprenant que, dans un jugement d'ensemble sur une vaste période, il en ait tenu moins de compte qu'il ne nous paraîtrait juste de le faire. — Sur le second point, l'éloignement de ces faits dans le passé et la difficulté de les bien connaître, notre première remarque trouve encore ici sa place : il suffisait peut-être que l'appréciation de Thucydide s'appliquât justement à l'ensemble des faits, pour qu'il se crût autorisé à l'énoncer sans autre réserve. D'autant mieux que les guerres médiques elles-mêmes ne lui semblaient probablement pas aussi rapprochées et aussi faciles à bien connaître que le croit M. Herbst. La préface de Thucydide a dû être écrite vers 400, c'est-à-dire tout près d'un siècle après Marathon. A la distance où nous sommes aujourd'hui, cet intervalle semble petit; au temps de Thucydide, il devait paraître beaucoup plus long. Qu'Hérodote, d'ailleurs, les eût déjà racontés, ce n'était sans doute pas là, pour l'historien de la guerre du Péloponnèse, une raison de croire qu'on les connût avec précision : Hérodote, à ses yeux, n'est qu'un logographe comme les autres, plus ami du merveilleux que du vrai, et dont les récits ont parfois rendu la vérité exacte plus difficile à découvrir, à cause des ornements légendaires dont il l'a revêtue. — Pour ces diverses raisons, la leçon traditionnelle ne me semble pas aussi inacceptable qu'à M. Herbst.

D'autre part, la correction proposée ne me paraît pas non plus exempte de difficultés. Après que Thucydide vient de dire : « La guerre du Péloponnèse est le plus grand ébranlement que la Grèce ait jamais subi, » — comment comprendre que, pour justifier son dire, il ajoute autre chose que ceci : « En effet, tous les événements antérieurs, en comparaison, sont médiocres? » La logique appelle ici une appréciation d'ensemble, portant d'abord sur

toute la période antérieure, sauf à faire ensuite, dans l'analyse de cette affirmation, toutes les distinctions qu'on voudra. Mais s'il commençait par nommer uniquement la guerre de Troie et ce qui a précédé, sa phrase ne contiendrait vraiment pas l'énoncé exact de la thèse qu'on attend, qui est rendue nécessaire par la phrase précédente et qui a besoin d'être exprimée justement à cette place.

En somme, je crois, pour ma part, la leçon traditionnelle meilleure que la correction proposée, tout en reconnaissant bien volontiers que la discussion de M. Herbst analyse avec rigueur et finesse un problème intéressant.

IV

Le hasard fait qu'en prenant les unes après les autres les premières observations de M. Herbst, j'ai eu plus souvent à exprimer des réserves qu'à donner une complète adhésion. Sur celles qui suivent, au contraire, je suis entièrement d'accord avec le savant critique, et je m'en réjouis d'autant plus qu'il a bien voulu lui-même, à plusieurs reprises, signaler très obligeamment la concordance de son opinion avec celle que j'avais exprimée dans mon édition de Thucydide. Je ne citerai plus qu'un passage, sur lequel j'ai successivement adopté, bien qu'avec hésitation, deux solutions différentes, et que M. Herbst me paraît avoir très heureusement élucidé.

Les manuscrits donnent (I, 3, 5) : ἀλλὰ καὶ ταύτην τὴν στρατείαν θαλάσσῃ ἤδη πλείω χρώμενοι ξυνῆλθον. Un seul porte ἐξῆλθον. La plupart des éditeurs (sauf Boehme) écrivent ξυνεξῆλθον. M. Herbst montre très bien que, dans les exemples cités par Classen, et où se rencontre toujours, avec στρατείαν, le verbe ἐξιέναι, l'emploi de ce composé est justifié par le sens, qui exige la particule ἐξ, mais que, dans le texte en question, cette particule est inutile, que le sens est complet avec σύν, et qu'il n'y a aucune raison grammaticale pour rejeter l'emploi de συνιέναι avec l'accusatif ταύτην τὴν στρατείαν.

S'il était besoin d'ajouter une conclusion aux études de détail qui précèdent, je dirais que tous les éditeurs de Thucydide, tous les lecteurs même qui veulent faire de cet écrivain une étude approfondie, devront tenir grand compte du travail de M. L. Herbst.

Alfred Croiset.

CHRONIQUE

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

Pour le présent bulletin qui se réfère, sauf quelques exceptions, aux inscriptions publiées en 1891, nous avons dépouillé les recueils suivants :

1° *Français.*

Bulletin de correspondance hellénique (BCH), fin du tome XV (1891) et commencement du tome XVI (1892).

Revue des Études grecques, tome IV (1891).

Revue archéologique, 1891.

2° *Grecs.*

Δελτίον ἀρχαιολογικόν (Δ), fin 1891.

Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1891.

Ἀθηνᾶ, 1890 et 1891.

3° *Anglais.*

Journal of hellenic studies (JHS), fin 1891.

4° *Allemands.*

Athenische Mittheilungen (MA), fin du tome XVI (1891).

Berliner philologische Wochenschrift, 1891.

Jahrbuch des deutschen arch. Instituts, 1891.

5° *Autrichiens.*

Archäologische Epigraphische Mittheilungen, tome XV (1892) jusqu'à la p. 110.

6° *Italiens.*

Monumenti antichi (publiés par l'Accademia dei Lincei), 1891 et 1892 (tome Ier).

Notizie degli Scavi, 1891.

7° *Américains.*

American journal of archaeology, tome VII (1891) jusqu'à la p. 370.

La *Revue de philologie* et la *Classical Review* ne nous ont rien fourni cette année.

Nous signalerons, chemin faisant, à leur place géographique, quelques travaux importants publiés en volume ; mais nous devons dès à présent recommander tout particulièrement à nos lecteurs le traité d'*Épigraphie grecque* de Larfeld qui vient de paraître dans la 2e édition du tome Ier du *Handbuch der klassischen Alterthumswissenschaft* de Iwan von Müller (Munich, Beck, 1892 ;

p. 358-626). Ce travail, destiné à remplacer le traité de Hinrichs, présente sous une forme condensée un très grand nombre de renseignements dont les épigraphistes de profession feront leur profit. Malheureusement l'abus des abréviations donne à certaines pages un aspect algébrique et quasi cabalistique qui rebutera bien des étudiants. On nous permettra également d'annoncer à cette place la publication très prochaine du 2e fascicule des *Inscriptions juridiques grecques* par MM. Dareste, Haussoullier et Th. Reinach. Ce fascicule comprend la loi coloniale de Naupacte, les Tables d'Héraclée, plusieurs exemples de baux, les contrats d'Orchomène (Nicaréta) et d'Amorgos, le jugement de Mégare. Le 3e fascicule, avec lequel se terminera le 1er volume de l'ouvrage, sera consacré aux lois de Gortyne. Mentionnons enfin une très utile monographie sur les abréviations usitées dans les inscriptions grecques, due à M. J. Simon. (*Zeitschrift für österreich. Gymnasien*, 1891, p. 673-711.)

ITALIE

Grande Grèce. — *Héraclée.* Homolle, BCH, XV, 627. Dans les fameuses Tables d'Héraclée la phrase (l. 130) ὁ μεμισθωμένος ἐγδικαξῆται ὡς ΠΟΛΙΣΤΩΝ était restée une énigme. Nous croyons que M. H. en a trouvé la solution en proposant de voir dans πόλιστος un superlatif inédit de πόλυς. Avec le τοῦτοι que nous avons signalé dans l'inscription de Cos (*Revue*, V, 253), cela fait deux précieuses additions à la grammaire des dialectes doriens.

Campanie. — *Naples.* Sogliano, *Monumenti*, I, 554 (= *Notizie*, 1891, p. 236). Décret de la βουλή de Naples en l'honneur du défunt secrétaire public (*scriba publicus aedilicius*) P. Plotius Faustinus; l'intitulé est en latin. Le décret, daté de l'ἀντάρχων Julius Livianus (cf. Kaibel, n° 760), par conséquent de l'an 71, 18e jour avant les calendes d'octobre, fournit le nom de deux nouveaux consuls suffects de cette année : L. Acilius Strabo (cf. Tacite, *Ann.*, XIV, 18) et S. Neranius Capito. On remarquera que le défunt appartenait à la tribu Palatine, tandis que les Napolitains d'origine comptent à la tribu Maecia.

* *Pouzzoles.* Halbherr, *Notizie*, 1891, p. 167. Ἐπὶ [ὑ]πάτων Λουκίου καὶ Σε... | καὶ Τύριοις L$\overline{\sigma\delta}$ [μ]ηνὸς Ἀρ[τεμ]ισίου $\overline{\iota\alpha}$, κατέ[π]λευσεν | ἀ[πὸ] Τύρου εἰς Ποτι[ό]λοις *(sic)* θεὸ[ν δ"Ηλ]ιοσαρέπτην C | | ΠΓΑΓΕΝ ΗΛΕΙΑ. ΚΑΤΕΠΙΤΟ | *Pro sal. imp. Domitiani* | *C* | . L'an 204 de Tyr correspond à 78 après J.-C. Ce texte très curieux mériterait d'être examiné de plus près. Le Ϲ carré empêche de restituer συνήγαγεν.

Rome. — Piédestal de statue : ΠΥΘΟΚΛΗϹ | ΗΛΕΙΟϹ | ΠΕΝΤΑΘΛΟϹ | [Πο]-ΛΥΚΛΕΙΤΟΥ | [Αργε]ΙΟΥ. Évidemment la copie d'une statue et d'une signature anciennes. (*Notizie*, 1891, p. 286). — Dédicace à Esculape (*ib.*, p. 335).

Ligurie. — *Vado.* Sur une main en bronze : Ἀριστοκλῆς [ἐ]πιστατεύσα[ς] Δὶ Σαβαζίῳ (*Notizie*, 1891, p. 45).

SICILE

Syracuse. Funéraires (*Notizie*, 1891, p. 403).

PÉLOPONNÈSE

Plusieurs inscriptions modernes (byzantines, vénitiennes, etc.) de la **Laconie** et de *Nauplie* ont été réunies et commentées par Zésios, Ἀθηνᾶ, 1891, p. 419 s.

Messénie. — *Messène.* Wilhelm, MA, XVI, 245 s.

1. Fr. d'un décret de proxénie daté par le προστάτας δαμιοργῶν. Au début la formule : Un tel ΔΓΩΔΕ εἶπε est embarrassante. L'éditeur propose d'y voir une abréviation pour δυωδε (κάτης, i. e. de la 12e tribu ?), ou δυωδε (κάτῃ, le 12e jour du mois). Ne pourrait-on pas songer aussi à Δυ(μᾶν, de la tribu dorienne des Dymanes) ὧδε εἶπε ?

*2. Acte d'affranchissement (le premier trouvé à Messène) ; le début manque, de sorte que la forme légale reste incertaine. Quiconque attente à la liberté de l'affranchie paiera 10 mines à Limnatis ; tout citoyen peut se porter *assertor libertatis* (προστατευέτω) conformément à la loi.

4. Fr. de calendrier sacrificiel. Mois nouveaux : Ἀγριάνιος, Μναστήρ. Ce texte est donc antérieur à l'entrée de Messène dans la ligue achéenne (191).

5. Fr. de base avec le nom de Damophon trois fois répété.

Argolide. — *Argos.* *Décret du ve siècle gravé sur une lame de bronze de la collection Tyskiewicz (Frœhner, *Rev. arch.*, XVIII, 50 ; Th. Reinach, *R. Ét. gr.*, IV, 171 ; Robert, *Monumenti*, I, 594). La lecture de M. Robert est bien meilleure que celle de M. Frœhner et la mienne : τὸν θ]εσαυρό[ν τὸν] τᾶς Ἀθαναίας αἴ τίστις (= *quisquis*) [ἔ τᾶ]ν βολὰν τ[ὰν], etc. L. 3 [ἔ ἄλ]λον — ἔ δικάσ[ζον] ἔ δικάσζοιτο. « Si quelqu'un, qui que ce soit, étant magistrat (τέλος ἔχων) ou juge (δικάσζων), rend responsable en ce qui concerne les trésors d'Athéna soit le sénat présidé par Ariston, soit les surintendants (? τοὺς συναρτύοντας), soit quelque autre trésorier, ou institue un procès au sujet des actes (? γρασσμάτων) de dépôt ou de retrait (?), qu'il soit exilé et sa fortune confisquée au profit d'Athéna et que le sénat en fonction fasse rentrer le produit (de la confiscation) ; sinon les sénateurs eux-mêmes seront responsables devant Athéna. » C'est donc un *bill* d'indemnité dans le genre de celui que réclamait Périclès quand il disait avoir employé les fonds de l'État εἰς τὸ δεόν. Robert signale encore la forme très curieuse du β, ᴅ, probablement la plus primitive de l'alphabet grec. (Depuis lors, Meister a repris l'étude de ce texte dans ses *Indogermanische Forschungen*, mais ses explications, notamment celle d''Ἀρίστων comme un nom commun de magistrat, nous paraissent inadmissibles.)

Épidaure. 1. Cavvadias, Δ, 129. Nouvelle édition et fac-similé de l'inscription en l'honneur de l'historien Philippe de Pergame (Kaibel, no 877 *b*), qui nous a conservé le début du livre de cet auteur. M. C. paraît ignorer les observations de Foucart (*Rev. de Phil.*, 1878, p. 217) et de Susemihl (*Gesch. der alex. Lit.*, p. 617, note 406 *C*). — 2. Du même, Δ, 92-6. Recueil des signatures d'artistes trouvées dans les fouilles du *hiéron ;* toutes avaient été déjà publiées.

ILES IONIENNES

Céphallénie. Frœhner, *Rev. arch.*, XVIII, 45 (pl. XVIII). Disque en bronze de la coll. Tyskiewicz, écriture rétrograde du vie siècle : Ἐχσότρα (?) μ' ἀνέθεκε ΔιFὸς qούροιν μεγάλοιο | χάλκεον hὸι νίqασε Κεφαλᾶνας μεγαθύμους (lambeaux de *Iliad.* B, 631 et *Hymn. Dioscur.*, 8-9).

ATTIQUE

Il a paru en 1891 un 3e fascicule du tome IV du *Corpus inscr. atticarum*, avec la suite des suppléments du tome Ier (inscriptions antérieures à Euclide). On remarquera surtout les nos 5 *a*, comptes des démarques d'Icaria (les édi-

teurs écrivent singulièrement Καρίου ἀργυρίου); 26 *a*, le grillage de l'Acropole contre les λωποδύται; 299 *a*, fr. de comptes relatifs à la Parthénos; 403 *a*, base de la statue de Périclès par Crésilas (?)

Athènes. — 1° *Décrets.*

* Lolling, Δ, 105-8. Nouvelle édition des textes CIA, I, 20 et IV, 22 k. Le titre du premier doit se lire Χσυμμαχία Ἀ]θ[εναίον κα]ὶ Ἐγεσταί[ον. L'archonte est peut-être Ἀρίστ]ον, ce qui fixerait à l'an 454/3 la date de la première alliance d'Athènes avec Égeste. — Les vues de Lolling sur les inscr. relatives à l'Hécatompédon sont exposées en détail dans un article de la revue Ἀθηνᾶ, 1890, p. 627 suiv. Elles ont été vivement contestées. — Du même éditeur : décret du IIe siècle en l'honneur d'un étranger (Δ, 108).

Wilhelm, *Arch. Epig. Mitt.*, XV, 1 suiv. Corrections à BCH, XI, 144 (alliance avec Érétrie) et CIA, II, 87 (intervention en faveur d'un marchand de blé d'Héraclée, à rapprocher de MA, VIII, 211).

2° *Dédicaces publiques.*

= Près du portique d'Attale : ὑπὲρ σωτηρίας καὶ νείκης τῶν αὐτοκρατόρων (Marc Aurèle et Vérus) Lolling, Δ, 111.

= *Autel carré : Ἡ βουλὴ ἡ ἐπὶ Διονυσίου ἄρχοντος (fin du IIIe siècle ou commencement du IIe) ἀνέθηκεν Ἀφροδίτει ἡγεμόνει τοῦ δήμου (épithète nouvelle, qui semble donner la clé de l'Ἡγεμόνη du serment des éphèbes) καὶ Χάρισιν, ἐπὶ ἱερέως Μικίωνος τοῦ Εὐρυκλείδου Κηφισιέως, στρατηγοῦντος ἐπὶ τὴν παρασκευὴν Θεοδούλου Θεοφάνου Πειραιέως. Lolling, Δ, 126.

3° *Dédicaces privées.*

Lolling excelle dans ces travaux de chimie épigraphique qui consistent à combiner des fr. en apparence insignifiants disséminés dans différentes parties du CIA et, en les rapprochant, à en tirer un sens intéressant. Il nous en donne une série d'exemples dans le Δ, p. 70 suiv.

1. Φίλον Ἀριστίον Ναυ... Πυρίον ἀνέθεσαν [τεῖ Ἀθεναιαι], Χσεναῖος Ἡαρθμονε...

4-5. Signatures du sculpteur Πολλίας.

*8. Ceci est le chef-d'œuvre du genre. En juxtaposant six fr. du CIA et un 7e publié dans les Comptes rendus de l'Acad. de Berlin (1888, p. 333, n° 1), Lolling obtient une pièce de six vers, dont les deux suivants sont seuls à peu près lisibles :

Καλλίμαχος μ'ἀν]έθεκεν Ἀφιδναῖος τἀθεναίαι
στεσάμενος πολέ]μαρχος Ἀθεναίον τὸν ἀγόνα.

Il s'agirait du célèbre polémarque Callimaque qui fut tué (en boédromion? 490) à la bataille de Marathon. Lolling en conclut : 1° qu'avant les guerres médiques c'est le polémarque qui présidait la fête des Panathénées, fête toute militaire, en effet, célébrée au mois d'hécatombéon; 2° que c'est par conséquent en qualité de polémarque qu'Hipparque, fils de Pisistrate, prit part à l'organisation de cette fête le jour où il fut tué. Tout cela est si ingénieux qu'on voudrait que cela fût certain. Malheureusement le nom de Callimaque est restitué et Lolling avoue que l'écriture paraît plus ancienne que 490.

= Signature des statues dédiées par les Thriasiens dans le sanctuaire de Démos et les Charites : Καϊκοσθένης Δίης Θριάσιοι ἐπόησαν. (Lolling, *ib.*, cf. *Revue*, IV, 318 au bas.)

4° *Inscriptions éphébiques. catalogues.*

= Dédicace à Hermès par trois Éphèbes; archonte Théodoridès, pédotribe Apollodotos (Δ, 114).

= Fr. d'un catalogue de prytanes, époque romaine (Δ, 128).
5° *Funéraires.* Δ, 90, 114, 120-5, 128 (latin).

GRÈCE CENTRALE

Eubée. — *Chalcis.* Joubin et Wilhelm (1), BCH, XVI, 90 s.

1. Décret honorifique du κοινόν des artistes dionysiaques de l'Isthme et de Némée, section de Chalcis (nouvelle). Le magistrat éponyme dans ce texte et plusieurs autres est l'ἡγεμών, président de la confédération eubéenne qui existe à partir du IIe siècle. — 3-5. D. de proxénie de Chalcis. — *6. D. de proxénie du κοινόν des Eubéens (première mention épigraphique de ce κοινόν connu par Tite-Live, XXXIV, 51). Le bénéficiaire aura accès auprès du sénat et du peuple après la discussion des affaires sacrées et de celles qui concernent les Romains : μεθ' ἱερὰ καὶ τὰ Ῥωμαίων. — 7. Édit du proconsul P. Ampélius (sous Valentinien) répartissant des travaux et des matériaux entre certains épimélètes *(curatores).* — Catalogues et funéraires (50 nos; à noter le n° 44, chrétien, mentionnant un alabarque).

Érétrie. Richardson, *Am. journal of arch.*, p. 246 suiv. Trente et un courts textes funéraires sans intérêt (entre autres la fameuse Βιοτὴ Ἀριστοτέλους; la plaisanterie qui consiste à rapporter ce texte à Aristote paraît avoir trop duré; on y a répondu d'Égypte en découvrant la maîtresse d'Hérondas !). — Le n° 32, en vers, mérite d'être reproduit : εἰ θεός ἐσθ' ἡ γῆ κἀγὼ θεός εἰμι δικαίως · | ἐκ γῆς γὰρ βλαστὼν γενόμην νεκρὸς ἐγ δὲ νεκροῦ γῆ. — 33. Fr. d'un décret du IVe siècle.

Béotie. — *Oropos.* Suite des inscriptions de l'Amphiareion, publiées par Léonardos, Ἐφ. ἀρχ. 1891, p. 73 suiv. Nous avons noté surtout : *34. Cahier de charges pour la construction d'un canal souterrain en pierre, servant à l'écoulement des eaux des bains d'hommes ; suivent les noms de l'adjudicataire et de la caution, ἐγγυητής. L'inscr. assez obscure fournit des renseignements topographiques; le mot nouveau ἀρτιλιθία se retrouve, paraît-il, dans un texte délien. — 35. Décret d'époque béotienne ordonnant un emprunt pour la construction d'un mur. L'emprunt sera contracté par les τειχοποιοί et les polémarques (comme à Orchomène); les prêteurs d'au moins un talent qui se contenteront d'un intérêt inférieur à 10 p. 0/0, seront proxènes et bienfaiteurs ; suit le nom d'un seul proxène. — 36-37. Décrets athéniens rendus dans la même ἐκκλησία κυρία, du 11e Thargélion (23e jour de la 9e prytanie, donc année commune), archonte Nicétas, 332/1 av. J.-C. Le premier décret, rendu sur la proposition de Phanodèmos, décerne une couronne d'or de 1,000 dr. à Amphiaraos en reconnaissance de ses bienfaits. L'argent sera fourni par le ταμίας τῶν στρατιωτικῶν; les épimélètes (des jeux?) apporteront la couronne et le décret; les frais de gravure seront couverts par le ταμίας τοῦ δήμου. Le second décret décerne une couronne de même valeur à Phanodèmos lui-même, en récompense des bonnes lois qu'il a proposées pour l'organisation des fêtes pentétériques de l'Amphiaraon. — 38. Décret athénien du 16 (Mæmactérion), 33e jour de la 3e prytanie (année commune), archonte Céphisophon, 329/8 av. J.-C., rendu sur la proposition de Démosthène de Lamptra. Honneurs aux dix

(1) Cette collaboration extraordinaire s'explique par le fait que les deux savants ayant voyagé dans le même pays et copié en partie les mêmes textes, une double publication séparée eût constitué un véritable gaspillage de travail. On ne saurait trop féliciter M. Homolle d'avoir pris l'initiative de cette heureuse fusion.

épimélètes qui ont présidé aux jeux de l'Amphiareion. L'éditeur aurait dû expliquer les l. 39 suiv. : τὸ ἀργύριον... προδανεῖσαι τὸν ταμίαν τοῦ δήμου, ἐν δὲ τοῖς πρώτοις νομοθέταις προσνομοθετῆσαι τῶι ταμίαι. — 39-59. Longue série de décrets de proxénie, gravés pour la plupart sur des bases de statues (Isauricus, Curion, Ptolémée Philopator et Arsinoé, etc.). Les uns sont rendus par la ville d'Oropos, les autres par le κοινόν de Béotie; ces derniers sont datés par le nom de l'archonte béotien (Charopinos, Pampeirichos). On remarquera le n° 43 en dialecte béotien; 46, en l'honneur de Straton, fils d'Apollophanès, Sidonien; 48, nom nouveau Τάτταβος; 53, Phormion de Byzance (Durrbach, *De Oropo*, p. 59); 57, Dionysos de Tyr et Héliodoros de Sidon, importateurs de blé; 59, Amphiclès de Délos (BCH, XIII, 248). Ce dernier décret est gravé sur la base d'une statue érigée à Metella Caecilia, épouse de Sylla. — Base de statue érigée au prêtre Phanos, par sa fille.

= Joubin, BCH, XV, 490. Fr. de décret-loi (νόμοι καὶ προβουλεύματα) d'objet incertain. Archonte béotien : Dorothéos; prêtre d'Amphiaraos : Théoclès (par inadvertance, p. 492, on a interverti les noms).

Temple des Cabires. Paul Girard, *Rev. arch.*, XVIII, 159. Dédicace d'un bœuf en bronze acquis par le Louvre : Δαιτώνδν (*sic* pour Δαιτώνδας μ') ἀνέθηκε τῶι ἱερῶι Καβείρωι. Le même nom a été signalé sur trois autres bronzes du Kabirion.

Platées. *Mommsen a étudié (*Am. journ. of arch.*, 1891, p. 54 suiv.) le nouveau fr. de l'édit de Dioclétien découvert par l'École américaine; il correspond aux ch. XVI et XVII et apporte quelques articles nouveaux (filés de chanvre, etc.).

GRÈCE SEPTENTRIONALE

Thessalie. — *Phthiotide*. Giannopoulos, BCH, XV, 562 suiv. Inscriptions de *Pyrasos, Halos* (n° 8, fr. de Catalogue d'affranchis avec taxe de manumission, époque romaine), *Itônos* (funéraires) et une ville inconnue de la région de l'Othrys à Κῶφοι (fr. de catalogue d'affranchis). Le * Catalogue de Pyrasos (n° 2) est intéressant. Il donne la liste des affranchis d'un semestre, mois par mois. Pour chaque affranchi on indique la date, le *manumissor* et le paiement à la ville de la taxe légale (τὸ ἐκ τοῦ νόμου) de 15 statères (d'argent). Il est remarquable que les affranchis ont un nom patronymique. Mois nouveau : Κουράλιος.

Keserli (entre Larissa et Tempé). Funéraires et dédicatoires (MA, XVI, 261).

Épire. — *Nicopolis*. Inscription honorifique à Dicæa, première prêtresse de la déesse ἐν Κελκαίῳ après la fondation de la ville (Contoléon, Ἀνεκδ. ἐπιγ. n° 71).

MACÉDOINE, THRACE, PAYS DU DANUBE

Macédoine. — *Salonique*. Funéraires, dont une en vers (MA, XVI, 262).

Serrae. Liste de noms datés du mois Daisios de l'an ΖΠΡ (187) = 41 ap. J.-C. Quelques noms nouveaux. (Papageorgios, *Berl. Phil. Woch.*, 1891, p. 770-1.)

Thrace. — Le volume posthume d'Albert Dumont, *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie* réunis par Th. Homolle (Paris, 1892), renferme un *Corpus* à peu près complet des inscr. de la Thrace; on remarquera les intéressantes listes de noms propres (p. 539-560).

Drama (Drabescos). Inscr. du curopalate Alexis Maniakès (sous Manuel Comnène); inscr. de l'an 1721 donnant le nom du premier métropolite de Drama, Parthénios. (Giannopoulos, BCH, XVI, 88.)

* *Skaptoparéné (Djoumai Bala* dans la vallée du Strymon). C'était une localité importante par ses sources thermales, dépendant de la πόλις τῶν Παυταλιωτῶν, et située entre deux camps de troupes romaines. Une *panégyrie* voisine attirait aussi beaucoup de monde. Les fonctionnaires et militaires romains se détournaient volontiers de leur route d'étapes habituelle pour venir séjourner à Skaptoparéné ; ils se faisaient héberger et nourrir aux frais des habitants. Ceux-ci avaient d'abord porté plainte aux gouverneurs de Thrace, mais les ordres des gouverneurs restèrent sans effet; les bourgeois désespérés finissent par s'adresser à l'empereur Gordien III, menaçant, s'ils n'obtiennent pas satisfaction, d'émigrer en masse, au grand détriment du fisc. L'inscription comprend trois documents qui ont été parfaitement distingués par Mommsen : 1° Pétition des bourgeois à l'empereur; 2° Rescrit en latin de l'empereur, rendu le 16 décembre 238, transmis aux intéressés par le prétorien Aur. Pyrrhus, exposé dans le portique des thermes de Trajan à Rome : les pétitionnaires sont invités à s'adresser d'abord au gouverneur de la province; 3° nouveau memorandum (adressé audit gouverneur) par l'avocat de la commune, le πραγματικός Diogénès de Tyr. Ces documents très intéressants pour l'histoire du droit romain, et qui nous révèlent notamment le sens du mot *propositum* à la fin des rescrits impériaux ainsi que la manière dont se sont formés les recueils de ces constitutions, ont été publiés par M. Contoléon et étudiés par Mommsen. (MA, XVI, 276 et surtout *Zeitschrift* de Savigny, 1892. Cf. aussi Karlowa dans les *Heidelberger Jahrbücher*.)

Serdica (Sophia) et environs. Skorpil publie (*Arch. Epig. Mitt.*, XV, 91 suiv.) une soixantaine de textes peu importants, funéraires (27 et 64 en vers), bornes milliaires, etc., N° 2 : pour la santé de l'empereur Philippe et de sa femme; 3, gouverneur Simonius Julianus (CIL, III, 1573) sous Maxime; 26, réparation par des stratèges (byzantins) de forteresses abandonnées; 42, le sénat et le peuple Τραιανέων à Pertinax, sous le gouverneur Statilius Barbarus, consul désigné.

Andrinople. Milliaire du temps d'Alexandre Sévère. (Skorpil, *loc. cit.*, n° 65.)

Carinthie. — Nouvelle édition de l'unique inscr. grecque trouvée dans le pays et conservée au Musée de Vienne. Il faut lire :

πατρὸς ἀοιδοπό[λου] Διοδώρου παῖς Διόδωρος
ἰσχόμενος βιότου τῇδ' ἔθη εἰς 'Αϋδήν.

Kubicek, *Arch. Epig. Mitt.*, XV, 44.

CRIMÉE

Chersonèse. *Formule du serment politique de cette ville. Contoléon, *Rev. Ét. gr.*, IV, 388.)

ILES DE LA MER ÉGÉE

Crète. — *Pythion (Vigle)*. Comparetti, *Monumenti*, tome Ier, publie soixante-cinq très courts fragments, presque tous d'écriture rétrograde et très archaïque. Le n° 63 mentionne les λεϝήτες. A cette occasion, Comparetti s'élève avec raison contre la théorie singulière de Svoronos, que nous avons déjà réfutée dans la *Revue* (I, 355).

= Voir aussi plus bas *Anaphi*.

Cyclades. — *Amorgos*. Radet et Paris, BCH, XV, 571. 1-2. Décrets de « consolation » rendus par les Milésiens d'Ægialé (le nº 1 est daté par les consuls de l'an 153 ap. J.-C.). — 8. D. de proxénie, Arcésiné. — 9. D. de consolation, même provenance; consuls de 242 ap. J.-C. — 11. D. arcésinéen en l'honneur d'Agathinos III, dont M. Homolle reconstitue la généalogie. — 18-25. Dédicaces religieuses (nº 23 : Ἀπολλωνίδης Ἀντήνορος μολπαρχήσας Ἀπόλλωνι). — 26-7. Chrétiennes. — 28-52. Funéraires (28-30, archaïques; 43, mi prose, mi vers; 44 et 47 en vers, menaçant le violateur des peines de la τυμβωρυχία.

= Thumb, MA, XVI, 173 suiv. Funéraires, dont 3 en vers. — 10. Fr. d'un D. honorifique d'Arcésiné pour un citoyen qui a contribué à la dépense d'une fête (cf. BCH, VIII, 450). — 11. Fr. d'un registre de droits de vente ou de succession : XX ὑπὲρ τῶν οἰκημάτων... ὑπὲρ τῆς συνοικίας XXου κληρονόμος. — Anses d'amphores.

Anaphi. E. Legrand, ACH, XVI, 142. Décision du κοινόν des Crétois conférant l'asylie aux Anaphiotes. Le décret est daté par les cosmes de Gortyne (alors pris parmi les Dymanes) et de Cnosse (alors Aithaleis). Il est question d'une pénalité à payer au κοινοδίκιον. Fin du IIIe siècle.

Délos. G. Doublet, BCH, XVI, 148 s. 1. Dédicace moitié vers, moitié prose, des Athéniens, Grecs, Romains et marchands étrangers à l'épimélète (nouveau) Aropos, fils de Glaucos, du Pirée. — 2-3. Dédicaces à l'épimélète Dionysios, fils de Nicon. — 4. Épimélète du marché (ἐμπορίου) Ménophile. La date « par les archontes Nikias et Isigénès » prouve définitivement que ces archontes appartiennent à la même année. — 5. Base de statue d'Héraclidès de Tarente (Polybe, XIII, 4, 15) sous l'épimélète (nouveau) Démaratos, fils de Théogénès, vers 180. — 7. Dédicace des habitants de Prostanna en Pisidie au préteur M. Antonius, 104 av. J.-C. — 8. Dédicace bilingue à C. Fabius C. f. Q. n. Hadrianus. — 16. Dédicace élégiaque mentionnant le proconsul Sylla. — 17. Gymnasiarque (nouveau) Ariston, archonte Lenaios. — 19-23. Dédicace à des dieux étrangers : nº 23 : Μάρθα Δαμασκηνή.

Myconos. Homolle, BCH, XV, 625. Dans l'inscr. publiée par Fougères BCH, 1888, p. 275, il faut lire Διὶ] Διμερανῷ en comparant Le Bas, *Voy. Arch.*, nº 1572 : Ζεὺς Διμερανός (Thrace).

Théra. Thumb, MA, XVI, 166. Funéraires, dédicatoires, nouvelle lecture de Ross, *Inscr. inéd.*, 93.

Sporades et Rhodes. — *Astypalée*. E. Legrand, BCH, XV, 629 et XVI, 138. 1. Dédicace aux dieux d'une fraction du butin (fait sur les Pirates?). — 2. Fr. d'une lettre d'Hadrien accordant une remise d'impôts. — 23. Fr. d'un décret relatif à la confection et à la transcription d'une liste de proxènes : les frais d'inscription ne dépasseront pas pour chaque nom le maximum d'une drachme. Le magistrat éponyme est appelé δαμιεργὸς πρύτανις. — Inscriptions métriques : 4 (athlète vainqueur), 8 (épitaphe).

Cos. Nous avons déjà recommandé à nos lecteurs l'excellent *Corpus* des inscriptions de cette île par MM. Paton et Hicks (*The inscriptions of Cos*, Oxford, 1891). M. H. Weil lui a consacré une étude dans le *Journal des Savants* où il a remis sur pieds quelques textes maltraités. L'ouvrage comprend 437 textes ainsi répartis : décrets de Cos; décrets étrangers, lettres; règlements sacerdotaux, calendriers; catalogues; dédicaces, inscriptions de statues; bornes; funéraires; inscriptions des dèmes de l'île. Viennent ensuite les monnaies avec des noms de magistrats, une série d'appendices sur des questions de détail, six index et une table de correspondance. L'introduction donne, sous

une forme intéressante, l'histoire de l'île. L'exemple donné par MM. Paton et Hicks mérite de trouver des imitateurs, et ceux-ci des éditeurs.

= *Grande inscription donnant un tarif de sacrifices à Poséidon, Rhodes et Cos ; parmi les débiteurs d'offrandes figurent les adjudicataires des principales fermes d'impôts. Th. Reinach, *Revue*, IV, 357 ; Töpffer, MA, XVI, 406. Récemment M. Cecil Torr a proposé de voir dans ναυσσός (l. 1 et 2) le biscuit de mer, *panis nauticus*, mentionné par Pline.

Léros. Le décret en l'honneur d'Aristonicos (Ἐφ. ἀρχ. 1862, 260, n° 229) appartient à cette île et non à Patmos. Wilhelm, *Arch. Epig. Mitt.* XV, 9.

Rhodes. Dümmler a étudié l'alphabet archaïque de cette île (*Jahrbuch*, 1891, p. 263, suiv.). Il le range parmi les alphabets occidentaux dont il marquerait le lien avec l'alphabet lycien.

ASIE MINEURE

Bithynie. — *Kios*. Radet, BCH, XV, 481. Catalogue d'éphèbes de l'an 109 après J.-C. classés par mois. L'intitulé de la liste comprend cinq stratèges et leur secrétaire, l'éphébarque qui est en même temps πρῶτος ἄρχων, *politarque*, prêtre d'Héraclès, gymnasiarque et agoranome ; l'hypogymnasiarque le cosmète et l'agent financier (ταμιευτικῶν πράκτωρ). La ville supporte les frais de la gymnasiarchie.

Phrygie hellespontique. — *Cyzique*. Murray, *Rev. arch.* XVII, 10. Stèles du musée Britannique : 1° Διὶ Ὑψίστῳ ΚΤΩΧΩ (Murray : καὶ τῷ χώρῳ?) Θαλλὸς ἐπώνυμος τὸν τελαμῶνα ἀπέδωκα. 2. Liste de contributions à une fête. 3. Dédicace à Apollon Ταχοδωμείτης.

= Mordtmann, MA, XIII, 304. Meilleure édition de MA, XVI, 437.

= Wilhelm, *Arch. Epig. Mitt.* XV, 6. Corrections au décret publié par Cichorius dans les *Sitz. Berl. Akad.* 1889, p. 367.

Éolide. — *Ægae*. *S. Reinach, *R. Ét. gr.* IV, 268. Traité de commerce entre Ægae et les Ὀλυμπηνοί en dialecte. (Ne serait-ce pas un fragment de *sympolitie ?*)

Neandria. Koldewey, *Winckelmannsprogramm*, 1891. Inscription dialectale du ve siècle ; l'alphabet est très semblable à l'alphabet ionien, sauf H et Ω qui manquent. Cf. aussi Kirchhoff, *Sitz. Berl. Akad.* 1892, p. 929 et 963.

Eléa, Néon Teichos, Kymé. Sept petits textes dont un en dialecte (Contoléon, Ἀνεκδ. μικρ. ἐπιγ. n°s 21-27). Le n° 23 fait connaître un collège d'Aphrodisiastes à Néon Teichos.

Ionie. — *Érythrées*. Judeich, MA, XVI, 285. Sept courts textes. Le n° 1 (Χ. ἀγ[ωνοθετ]ήσας ἐν ἱεροποιῷ) est bien énigmatique.

= *S. Reinach, *R. Ét. gr.* IV 277. Inscription métrique de la Sibylle (IIe siècle après J.-C.)

Magnésie du Méandre. Bérard, BCH, XV, 538. Décret en l'honneur d'un personnage qui a témoigné sa piété envers Artémis Leucophryène.

= 22 textes de cette localité ont été recueillis par Contoléon, Ἀνέκδοτοι μικρασιαναὶ ἐπιγραφαί (Athènes, nov. 1890), p. 5-11 et 46-7. N° 5 : en l'honneur d'un danseur tragique (corriger ΤΡΑΠΚΗΣ en τραγικῆς). N° 17 : fr. d'une liste de lauréats en citharodie, peinture, arithmétique, etc.

Nouvelle Phocée. **Dédicace à Hadrien** (Contoléon, *op. cit.*, n° 20).

Priène. Judeich, MA, XVI, 288. Fr. d'un décret honorifique, dédicaces funéraires.

Téos. Judeich, MA, XVI, 291, nos 17-27. A noter le *nº 17, fr. d'un traité de *sympolitie* entre Téos et une ville inconnue. Le traité stipule (comme dans Le Bas Waddington, nº 86), l'inscription d'impôts pendant dix années et énumère les impôts ou charges : d'abord les liturgies — χορηγία, λαμπαδαρχία, βοηγία (nouveau) — puis les corvées des bœufs de labour et des bêtes de somme, enfin les taxes sur les ventes d'esclaves, de bois, de laines ouvrées. Le ἰατρικόν est seul excepté.

Lydie. — *Thyatire*. Contoléon, *Rev. Ét. gr.* IV, 174 et 296. Textes honorifiques, dédicace des soldats macédoniens à Séleucus Ier.

Philadelphie. Id. ibid., 297. Fr. d'un rescrit de Caracalla (an 214), dédicace à l'asiarque Pescennius Gessius.

Carie. — *Alinda* (?). Bérard, BCH, XV, 540. Dédicace des νέοι et ἔφηβοι à un gymnasiarque.

Halicarnasse. Ibid., 548. Nº 19. Inscr. funéraire mentionnant la cession de la tombe à un nouveau titulaire (ἐπρίατο καὶ κατεγράψατο ...ὑπόστην) : clause pénale au profit du fisc. — 22. Fr. de bail (?).

Iasos et environs. *Ibid.*, 545. Bases de statues de particuliers. Le nº 10 est une dédicace à Germanicus. — 9 petits textes (dont 3 Νίκη) chez Contoléon, *op. cit.*, nos 72-89).

Mylasa. Ibid., 540. Dédicace d'une offrande par les κυνηγοί (gladiateurs exercés au combat des bêtes) appartenant au grand prêtre C. Julius Hybreas. Un des noms est accompagné de la mention οὗ προστάτης Ὑβρέας Λέοντος. — 8. Fr. de décret en l'honneur d'un juge étranger.

= Une trentaine de textes, dont les plus importants ont été réédités depuis, sont réunis par Contoléon, Ἀνεκδ. ἐπιγ. Nos 30-60. Nº 34, épitaphe en vers de mirliton. 35. Fr. avec des noms cariens et la mention d'une localité nouvelle (dépendant de Mylasa?) Τάλαγρα. 50. Corriger ΔΙΟΣ ΠΑΝΑΜΑΙΟΥ en Παναμάρου. 55. X. ἱερεὺς Διὸς Ὀσογώλλιος Ζηνοποσειδῶνος. L'éditeur affirme l'exactitude de cette lecture qu'il appuie par d'autres exemples.

Nysa. MA, XVI, 441. Corrections à l'inscription de Chérémon (*Revue*, IV, 333).

Cabalis, Cibyratide. — *Cibyra* et environs. Bérard, BCH, XV, 553. A noter : 27. Funéraire avec clause pénale au profit de la γερουσία. 30. Dédicace à l'asiarque Tib. Cl. Polémon. 32. Dédicace pour le peuple καὶ οἱ πραγματευόμενοι ἐνταῦθα Ῥωμαῖοι. 35. Épitaphe métrique.

Ériza (Karaykouk Bazar). *Ibid.*, 556. *Nº 38 : οἱ ἐν τῇ περὶ Ἐριζαν ὑπαρχίᾳ (satrapie, mot nouveau) | φυλακῖται καὶ οἱ κατοικοῦντες | ἐν Μοξουπόλει καὶ Κριθινίῃ | Μηνώδορον (*sic?*) Ζήθου Ἀδραμυττηνὸν | τὸν ἐπὶ τῶν προσόδων διὰ τὴν | πρὸς α[ὐτοὺς εὔ]νοιαν. Il s'agit de troupes cantonnées dans une « marche » frontière qui rendent hommage à un fermier des impôts ; temps de la domination égyptienne (Ptolémée Évergète). L'inscription fixe l'emplacement d'Ériza. Pour φυλακῖται il aurait fallu rapprocher BCH, 1889, p. 189 et *Inschriften von Pergamon*, p. 174.

Phrygie. — *Apamée*. Fr. de la lettre du proconsul Paullus Fabius Maximus et du décret des Grecs d'Asie relatifs au règlement de l'année solaire asianique (Mommsen, MA, XVI, 235 et 282).

Colossai. Funéraire, avec clause pénale au profit du ταμεῖον. (G. Weber, MA, XVI, 199).

Lycie. — *Antiphellos*. Funéraire, clause pénale au profit des δῆμοι des villes (MA, XVI, 358).

Araxa. Dédicaces à Antonin, à Constance (Bérard, BCH, XV, 551).

Œnoanda. (Sur cette localité cf. *Reisen in Lykien*, p. 177 ; BCH, X, 216).

* Cousin, BCH, XVI, 1 suiv. Série de fr. d'une immense inscription gravée primitivement sur un portique, en l'honneur (ou par ordre) d'un philosophe épicurien, Diogénès. On y distingue : 1° une épître adressée par Diogénès, alors à Rhodes, à son ami Antipatros et renfermant une profession de foi épicurienne sous forme d'une conversation avec Théodoridas de Lindos; 2° un extrait des Κύριαι δόξαι d'Épicure, présentant des différences notables avec le texte de Diogène Laërce; 3° une lettre anonyme, probablement d'Épicure, assez analogue au n° 184 d'Usener, *Epicurea*. La profession de foi est un morceau assez intéressant, malgré son état de mutilation. Le philosophe, affligé d'une maladie de cœur, envisage avec calme la mort prochaine. Il discute et résume les opinions physiques de ses devanciers, s'élève contre Aristote auquel il attribue assez singulièrement la doctrine du devenir perpétuel, contre Héraclite et Démocrite. Vient ensuite l'exposé de sa propre physique, et un long développement sur le mouvement des astres. Réfutation de la peur des dieux, qui n'ont point fait toutes les inventions qu'on leur attribue, et de la peur de la mort : φοβοῦμαι γὰρ οὐδὲν διὰ τοὺς Τιτυοὺς καὶ τοὺς Ταντάλους οὓς ἀνα...γράφουσιν ἐν Ἅιδου τινές. Le but de la vie est le bonheur, seule la philosophie peut le procurer. L'auteur est cosmopolite : καθ' ἑκάστην μὲν γὰρ ἀποτομὴν τῆς γῆς ἄλλων ἄλλη πατρίς ἐστιν · κατὰ δὲ τὴν ὅλην περιοχὴν τοῦδε τοῦ κόσμου μία πάντων πατρίς ἐστιν ἡ πᾶσα γῆ καὶ εἷς ὁ κόσμος οἶκος. Le discours se termine par un passage sur la supériorité de l'âme par rapport au corps : τοσοῦτον αὐτοῦ (= σώματος) τὸ ψυχικὸν ἡμῶν βασιλεύει μέρος. — M. Usener vient d'étudier cet important document dans le *Rheinisches Museum*. Les grammairiens y noteront des vocables nouveaux : εὐσύνκριτος, ἐναβρότερος, κασωτῶν, ἀναφθένξεις, δυσεπιλόγιστος.

Pamphylie. — Cette province forme l'objet d'une magnifique publication du comte Lanckoronski, qui a paru simultanément en trois langues. L'édition française est intitulée : *Les villes de la Pamphylie et de la Pisidie*. Tome Ier. *Pamphylie*. (Paris, Didot, 1890, in-4°) (1). La partie épigraphique donne un grand nombre de textes nouveaux ou mieux copiés et un sommaire des textes anciennement connus. Signalons les suivants :

Aspendos (nos 64-105). Voir, p. 188-9, le catalogue des noms locaux fournis par les inscr. funéraires. Le n° 98 est un catalogue de *prytanites, démiurges*, etc.

Attaleia (nos 1-26). Dédicaces aux empereurs Claude et Hadrien, à Rufus Flamma *præfectus fabrum*, prêtre à vie de Ζεὺς Τροπαιοῦχος, à un gymnasiarque γεραιῶν καὶ παίδων. N° 10. La ville de Perge à son Προστάτης. 12-14. Inscr. métriques byzantines commémorant la réfection des murs par les empereurs Léon et Constantin. 19. Funéraire, clause pénale au profit du fisc.

Pergé (nos 29-53). Décrets en l'honneur du gymnasiarque ἐφήβων καὶ νέων; dédicaces à l'empereur Claude (arc de triomphe ?), à Tib. Cl. Apollonius Elaibabès, prêtre d'Artémis, cinq fois démiurge, grand prêtre des Augustes, etc., à P. Julius Æmilius Aquila (gouverneur de la province ?). 37-38. Dédicaces de statues des trois Gordiens.

Sidé (nos 106-8). 107. Dédicace de la tribu des Mégalopyleitai à Bryonianus Lollianus, *ducenarius primipilarius*, descendant de procurateurs, etc., qui a gratifié la ville d'un aqueduc (trois distiques).

Sillyon (nos 54-63). 54. Nouveau fac-similé de l'inscr. I. G. A., p. 141—55.

(1) Le second volume vient de paraître : nous ne l'avons pas encore aperçu.

Dédicace qui confirme la valeur F de la lettre N. — 56. Inscr. dialectale : Μεγάλεις (= Μεγακλῆς) Ἀρτιμιδόιυ Θεμίσκυ ὁ καὶ Θεμιᾶς Μεγαλᾶς πάλαις εἰαρὸ ἐγενόμα. *58-61. Honneurs à Ménodora et à ses enfants, qui ont fait des distributions de blé et d'argent à l'occasion de distinctions reçues. Le tarif variait suivant la classe de l'individu : βουλευτής, γεραιός, ἐκκλησιαστής, πολείτης, οὐινδικτάριος, ἀπελεύθερος ou πάροικος. — 63. ΣΩΖΕΣΘΩ ΟΥΗΨΗΦΟΣ ΑΤΗΕΜΔΙ. L'éditeur interprète Σωζέσθω οὗ ἡ ψῆφος (l'empereur dont voici le décret) ινδ. τῇ ε' μη (νος) ια ? Cela me paraît bien risqué. Ne s'agirait-il pas tout simplement d'un nommé Οὐήψηφος ?

Chypre. — Munro, JHS, XII, 330 suiv., rectifie ainsi l'inscr. J. H. S., XI, 69 *(Polis tis Chrysochou)* : Ὀνασαγόραυ τῶ Στασαγόραυ τῶ διφθεραλοίφω(ν ?) ἡμί. Il publie encore quelques textes funéraires en caractères grecs de *Maroni* et *Larnaca*.

PHÉNICIE

Sidon. 17 funéraires et une dédicace à Antonin (Contoléon, *op. cit.*, nos 72-89).

ÉGYPTE

Alexandrie. Néroutsos, *Rev. arch.*, XVIII, 333 suiv. publie vingt et un courts textes funéraires et un monument votif d'affranchi.

= Du même (BCH, XVI, 70 = *Class. Review*, V, 483). Dédicace à la belle déesse ἐν Πανδοίτει (le faubourg Πανδύσις, Pseudo-Callisthène, I, 31) par la courtisane Ammônarion, fille d'Hérodas. — Inscr. chrétienne de l'an 438 (204, des martyrs).

= Th. Reinach, *Rev. Ét. gr.*, IX, 292. Épitaphe métrique.

Environs de Memphis. Dédicace à Isis : θεᾶ μεγίστη Εἴσιδι ἐν Μαλάλι(?) par Εἰσίδωρος Πιαθρηοῦς (?) An 157 ap. J.-C. (Rouse, JHS, XII, 384).

Carrières de Dabbabiyeh, etc. Proscynèmes et graffiti (Sayce, *Revue*, IV, 46).

Th. Reinach.

CORRESPONDANCE GRECQUE

Les personnes même les moins bienveillantes envers M. Tricoupis sont obligées d'avouer que sa rentrée au pouvoir était accompagnée d'illusions singulières, qu'elle était considérée, même par la grande majorité des Grecs du royaume et de l'étranger, comme une ère de salut. On croyait reconnaître dans le résultat des élections d'octobre 1890 l'effet d'un malentendu, une faute qu'on aurait pu expier plus chèrement et qu'il fallait saisir l'occasion de réparer; cette occasion, le roi l'avait donnée par le brusque renvoi du ministère Delyannis. C'est sous ces auspices que s'est formé le 10/22 juin le nouveau cabinet Tricoupis, succédant au ministère transitoire de M. Konstantopoulos. Sauf un tout petit groupe de fidèles, on a généralement admis, chez nous, l'insuffisance de M. Delyannis à faire face à la question capitale qui se pose pour le moment en Grèce, la question financière. On pense qu'il a manqué à M. Delyannis le courage d'appliquer des mesures radicales et que surtout il est privé de tout crédit à l'étranger, levier dont la Grèce a absolument besoin, quel que soit d'ailleurs le régime financier qu'elle adopte. En même temps, on était convaincu que M. Tricoupis avait dans son portefeuille un programme complet et qu'il retrouverait son crédit d'autrefois sur les places de l'Europe. Aussi ne donnait-on que peu d'attention au personnel des nouveaux ministres, tout l'intérêt de la situation se concentrant sur la question financière et par conséquent sur M. Tricoupis. Il faut noter en passant qu'un des résultats de notre constitution de 1864, fonctionnant avec une Chambre unique et sans même l'aide d'un conseil d'État, a été de faire du premier ministre une sorte de vizir parlementaire *sui generis*, et, des ministres, de simples chefs de bureau. Le nouveau ministère d'ailleurs était loin d'être un ministère nouveau. M. Théotoki, ministre de l'intérieur, M. Dragoumis, ministre des affaires étrangères, M. Tzamadas, ministre de la guerre, ont déjà tenu des portefeuilles. Trois nouveaux collègues leur ont été adjoints : M. Scouloudis, à la marine, M. Simopoulo, à la justice, et M. Cossonacos, aux cultes et à l'instruction publique. Nous ne dirons rien de ces trois nouveaux ministres, si ce n'est que ce sont d'anciens députés qui ont rendu des services de parti à M. Tricoupis, comme ont fait ceux qui les ont précédés aux honneurs du portefeuille.

La nouvelle législature issue des élections du 3/15 mai étant déjà constituée lorsque le nouveau cabinet a prêté serment, M. Tricoupis s'est empressé de se présenter devant la Chambre et d'ouvrir sa boîte de Pandore. Mais ici commencent les désillusions. On a trop de propension chez nous à compter sur les solutions miraculeuses. Nos engouements ne sont pas plus raison-

nables que nos désenchantements. Dans un pays comme le nôtre qui se prétend libéral, où la liberté de la presse va souvent jusqu'à la licence, qui possède le suffrage universel, une tribune où l'on peut impunément faire la leçon au pouvoir et au roi lui-même, on a laissé quelques chefs de parti venir à tour de rôle décupler en quelques années la dette publique, et cela pour arriver à des résultats médiocres en comparaison de la dépense. L'occupation de la Thessalie et d'Arta sans guerre, quelques chemins de fer incomplets et insuffisants, tel est le bilan de ce qui a été accompli. Le mécontentement à l'égard ne M. Tricoupis est donc peu justifié ; on aurait dû se dire d'avance que ce n'était pas dans une session parlementaire qu'il pourrait réparer une situation si rapidement gâchée par les prodigalités accumulées sans mesure pendant la dernière vingtaine d'années.

Les embarras de la situation actuelle consistent en ceci. L'État est tenu de payer jusqu'au mois de janvier prochain une somme de 28,000,000 de fr. en or. Il a pu trouver 3,000,000 de fr. pour le coupon d'octobre, mais il lui faut encore 11,000,000 de fr. pour le coupon de décembre, et encore 14,000,000 de fr. pour les frais du chemin de fer de Pirée-Larisse et pour quelques autres obligations payables jusqu'en janvier. A part les 3,000,000 de fr. en or que l'État a pu se procurer dans le pays, il ne peut donc faire face à ces obligations que par un emprunt. C'est là que gît la difficulté pressante du moment, M. Tricoupis rencontrant, paraît-il, sur les places étrangères auxquelles il est obligé de s'adresser, autant, sinon plus de difficultés que celles où s'est buté M. Delyannis. D'après le projet approuvé par la Chambre, le ministre des finances est autorisé à émettre des emprunts jusqu'au taux de 8 0/0. Il est autorisé à donner en gage des revenus de l'État. Les emprunts peuvent être consolidés ou amortissables. D'après l'article 2 du projet, les emprunts qui seraient émis en vue de réduire d'une somme égale la monnaie fiduciaire en circulation ne pourraient recevoir d'autre affectation sous peine d'amende. En même temps que ce projet, M. Tricoupis faisait adopter par sa majorité des économies, dont l'ensemble ne s'élève qu'à sept millions de drachmes et qui portent pour deux millions sur le département de la guerre. Quant aux quelques nouvelles taxes, comme la taxe scolaire, nous n'en disons rien parce qu'on ne sait pas, même approximativement, ce qu'elles pourront donner. Toujours est-il que, d'après l'impression générale, l'ensemble de ces mesures n'a pas sensiblement modifié la situation. M. Tricoupis a fait voter à la fin de la session le budget de 1892, d'après lequel les recettes sont évaluées à 103, 550, 792 drachmes, et les dépenses à 99, 986, 128 dr. Si les prévisions de M. Tricoupis se réalisent le budget de 1892 se solderait donc avec un excédent de 3,564,644 dr. Ajoutons tout de suite que chez nous personne ne doute que le budget de 1892 se soldera au contraire par un déficit de plusieurs millions, ainsi que cela est le cas depuis nombre d'années.

En attendant, ce n'est pas avec des promesses sur le papier qu'on fait face à des obligations pressantes. Il faut un emprunt d'au moins une trentaine de millions de francs en or, emprunt qui ne pourrait se conclure que sur les marchés étrangers. Mais c'est ici que l'étoile de M. Tricoupis semble avoir pâli, malgré ses efforts et ceux de ses nombreux amis parmi les capitalistes grecs résidant à l'étranger. On lui a fait des propositions, il est vrai ; mais elles étaient inacceptables ; les conditions n'étaient pas seulement très onéreuses et humiliantes, mais elles proclamaient pour ainsi dire d'avance l'insolvabilité prochaine de la Grèce. M. Tricoupis a dû les refuser. On ignore où en sont les négociations et comment il pense sortir de cette impasse.

Pour compléter ce coup-d'œil rapide sur notre état économique, qu'il nous soit permis d'intercaler ici un aperçu succinct de statistique commerciale, d'après une publication récente du bureau de statistique commerciale de la Grèce. Cette statisque, due à M. Skiadan, porte sur les résultats de nos échanges avec l'étranger pendant les cinq premiers mois de cette année. Il résulte de ce travail, dont nous omettons les détails, qu'à la fin de mai 1892, le total de nos échanges s'élevait à 62,797,958 drachmes, dont 39,113,458 à l'importation et 23,684,958 à l'exportation. Pendant les cinq premiers mois de 1891, nos échanges avec l'étranger ont été de 76,780,139 drachmes, dont 44,602,780 à l'importation et 32,177,359 à l'exportation. De ces chiffres il résulte que pendant les cinq premiers mois de cette année, nos importations ont fléchi de 5,489,322 dr. et nos exportations de 8,492,899 dr.

En se séparant le 9 août pour ne plus se réunir qu'en octobre, la Chambre n'a sans doute présenté aucune modification dans la force respective des partis qui la composent, mais on peut affirmer que la situation n'y était plus la même qu'au jour de sa convocation, le 25 mai. Les naïfs, et ils sont nombreux, qui croyaient que M. Tricoupis pouvait « faire de l'or », sont obligés de revenir à la réalité. Ajoutons que les mesures votées en cette session ont généralement paru insuffisantes. On assure même que telle aurait été l'impression du roi, qui redoute par dessus tout une débâcle financière et qui n'a congédié M. Delyannis que parce qu'il ne le croyait pas de force à la prévenir. Quant aux députés de la majorité, la plupart ont voté à contre-cœur, par discipline de parti, certaines mesures impopulaires, telles que la police militaire et les taxes scolaires.

Il suffit d'avoir une idée du sombre tableau que présente la Grèce depuis quelques années au point de vue de la sûreté publique, pour comprendre le motif de la loi qui vient de substituer la police administrative à la police municipale, et de confier les fonctions de commissaires de police à des officiers. La police municipale s'est montrée en Grèce un instrument docile du parti au pouvoir, subissant l'influence des députés et des hobereaux oppressifs. La police administrative, exercée par des officiers, est, dans l'opinion de M. Tricoupis, une garantie de liberté, et nous serions peut-être de son avis, si nous ne pensions pas que cette mesure sera aussi précaire que le sera la durée de M. Tricoupis au pouvoir. Ce n'est pas par des palliatifs qu'on porte remède à un état radicalement mauvais tel que l'a fait notre constitution de 1864. En tout cas, si l'on peut approuver sans réserve l'extension de la police administrative, il est permis de penser que le rôle des officiers n'est point d'être des policiers ; aussi l'opinion a été péniblement surprise de ce que déjà plus de six cents officiers ont demandé ces places ; on y a vu un fâcheux indice du relâchement de l'esprit militaire. Notons que pour l'application du système de police de M. Tricoupis il faut à peu près douze cents officiers ! Quant aux taxes scolaires, elles touchent à une question dont dépend l'avenir de la Grèce, celle de l'instruction publique. Notre système d'instruction publique réclame des réformes radicales. Il n'est aucun homme de bonne foi qui n'avoue que l'instruction à tous les degrés, l'instruction primaire, secondaire et universitaire, est tombée bien bas. L'instruction primaire manque dans tout le royaume d'établissements, de mobilier scolaire et ne possède pas même le tiers du personnel nécessaire pour fonctionner sérieusement, sans compter que ce personnel n'est pas, à de rares exceptions près, à la hauteur de sa mission. Le résultat de l'instruction secondaire, chez nous, est que les *milliers* de bacheliers ès lettres, qui suivent les cours des Facultés de notre Univer-

sité, sont très mal préparés pour en profiter. Quant aux professeurs de notre Université, la *politique,* c'est-à-dire l'influence des coulisses parlementaires, fait trop souvent sentir son intervention fâcheuse pour la nomination et l'avancement au mépris des titres et des aptitudes sérieuses.

Telle est, en définitive, la situation en ce moment, qui peut se résumer en ces mots : manque de crédit à l'extérieur, panique à l'intérieur. Disons-le pourtant tout de suite, ni le manque de crédit, ni la panique ne sont justifiés. En 1886, la Grèce avait à quelques centaines de mille francs près le même service annuel de la dette extérieure qu'aujourd'hui, à savoir 28,000,000 de francs en or environ. Mais, en 1886, les recettes effectives du budget atteignaient à peine 70,000,000 de drachmes, tandis qu'elles dépassent aujourd'hui 90,000,000 de dr. Rien donc ne justifie la méfiance des capitaux étrangers, et tout prouve au contraire que la Grèce possède largement les ressources pour satisfaire à ses engagements.

Mais ce qui pèse sur la Grèce, c'est son imprévoyance passée qui fait craindre de nouvelles imprudences dans l'avenir; les capitaux ne sont pas assez persuadés que désormais nous sommes décidés à suivre la bonne voie sans nous laisser entraîner par les illusions de la *mégalomanie* politique. Il est grand temps, en effet, pour notre pays, de dire adieu à des aspirations disproportionnées à ses moyens et d'accepter les conditions que lui impose la force des choses. Ce qui était possible au commencement du siècle, ne l'est plus aujourd'hui. Il ne nous est plus permis d'être, comme le disait About, il y a une quarantaine d'années, avec quelque exagération sans doute, « un État peuplé de moines et d'employés ». Il faut débarrasser le pays du superflu de ses troupes et de sa marine, de la pléthore de ses employés, renoncer à l'espoir de réaliser par la force la « grande idée ». En concentrant toute notre activité sur le développement de nos ressources financières et intellectuelles, nous ferions d'ailleurs, même au point de vue de l'agrandissement de la Grèce, plus de besogne utile que nous n'en faisons avec les charges énormes que nous nous imposons depuis plus d'un demi-siècle pour essayer de jouer au grand État.

X.

Athènes, 25 août 1892.

ACTES DE L'ASSOCIATION

SÉANCES DU COMITÉ

7 janvier 1892. — Présidence de M. Henry Houssaye, premier vice-président. Le président annonce la mort de MM. Courdaveaux, de Rochemonteix, de Tertu et celle de Mgr Marango, archevêque latin d'Athènes.

Membres nouveaux : MM. Ouvré, Emm. Rodocanachi, Savvas Pacha, Sinoir.

M. Dareste donne lecture d'un travail où il montre, par des preuves tirées du droit, que les comédies de Plaute ont été presque textuellement empruntées à des modèles grecs.

M. Th. Reinach lit un article de M. Weil sur les fragments, récemment découverts, d'un discours d'Hypéride contre Philippidès. Il communique ensuite une notice sur les sarcophages de Sidon et fait passer plusieurs photographies de ces monuments, qui ont une importance capitale pour l'histoire de l'art grec.

4 février 1892. — Présidence de M. Collignon, deuxième vice-président. Le président présente les excuses de M. Henry Houssaye, empêché.

M. Micheli donne lecture d'une étude sur les griefs du parti aristocratique à Athènes, après la mort de Périclès. MM. Collignon, Tannery et Bloch présentent à ce sujet quelques observations.

M. Tannery lit une note sur un fragment de Psellus trouvé par lui à l'Escurial.

3 mars 1892. — Présidence de M. Collignon. Le président annonce la mort de M. Zappas, fondateur du prix qui porte son nom. Il retrace en quelques mots la carrière du défunt, rend hommage à ses grandes qualités et se fait l'interprète des sentiments de ses confrères en exprimant les regrets unanimes que cause cette perte. Il annonce également la mort de M. P. de Wytt, membre de l'Association depuis 1882.

Le président du *Parnassos* d'Athènes informe par lettre l'Association que ce syllogue célébrera, au mois d'avril prochain, le 25e anniversaire de sa fondation. M. Bikélas est désigné pour représenter l'Association aux fêtes qui auront lieu à cette occasion.

Membres nouveaux : MM. Gœlzer, donateur; Bellanger, Paléologue Georgiou, F. Dürrbach, membres ordinaires.

M. Th. Reinach donne lecture d'une note destinée à compléter l'étude récem-

ment publiée par lui sur une inscription grecque de Cos. Il lit un mémoire de M. de Nolhac relatif aux études grecques de Pétrarque.

28 avril 1892, Assemblée générale. — Présidence de M. Henry Houssaye. Le président donne lecture du discours de M. Renan, président, qui n'a pu se rendre à la séance, et qui a prié M. Houssaye de vouloir bien présenter ses excuses.

M. P. Girard, secrétaire, lit le rapport présenté au nom de la Commission des prix sur les concours littéraires de 1891-92. Prix de l'Association, MM. Costomiris (500 fr.), auteur d'une édition du XIIe livre d'Aétius; Milliet (médaille de 250 fr.), auteur d'une étude sur les périodes primitives de l'histoire de la céramique grecque; Skias (même récompense), auteur d'un travail sur le dialecte crétois. Prix Zographos, partagé entre MM. l'abbé Batiffol (ouvrage sur l'abbaye de Rossano) et Svoronos (catalogue des monnaies de Crète). Prix Zappas, décerné pour la première fois à MM. Auvray et Tougard (édition de la *Petite Catéchèse* de saint Théodore Stoudite).

M. Hauvette, au nom de la Commission chargée de juger le concours de typographie grecque, donne lecture du rapport relatif à ce concours, qui a été, cette année, étendu à la province, et qui a donné les résultats suivants : 1er prix, partagé entre MM. Yvon et Barbey (Impr. nat.); 2e prix, M. Carpentier (Impr. nat.); mentions honorables, MM. Guillaume, Boutal, Pétereau (Impr. nat.), Duval (Impr. Lahure). — Départements : prix, M. Journou (Impr. Chauvin, Toulouse); mentions très honorables, MM. Binos (Impr. Chauvin), Déjean (Impr. Privat, Toulouse); mention honorable, M. Gaillardie (Impr. Chauvin). — La comparaison des concurrents de Paris et des départements aboutit au classement suivant : 1-2 (ex æquo), Paris; 3, Paris; 4, 5, 6, 7, Toulouse; 8, 9, 10, 11, Toulouse.

Concours des apprentis : livret de caisse d'épargne partagé entre MM. Desmarets (Impr. Chaix) et Geiss (Impr. nat.); mentions très honorables, MM. Pillon (Impr. Lahure), Tual (Impr. nat.); mentions honorables, MM. Château, Capdeville (Impr. Chaix).

Les diplômes sont remis par le président aux lauréats. La médaille de l'Association n'a pas été décernée.

Le trésorier présente le rapport de la Commission administrative sur l'état des finances de l'Association.

M. Gaston Deschamps fait une conférence sur *le Public et les antiquités en Grèce et dans les provinces grecques de la Turquie.*

Élections. Sont élus : premier vice-président pour 1892-93, M. Collignon; deuxième vice-président, M. Schlumberger; secrétaire, M. P. Girard; secrétaire-adjoint, M. Hauvette; trésorier, M. Magnabal. — Sont élus membres du Comité pour trois ans : MM. M. Croiset, Foucart, Decharme, E. Pottier, Gidel, P. de Nolhac, Huit.

12 mai 1892. — Présidence de M. Henry Houssaye, président de l'Association. Le président adresse à M. Renan, président sortant, les remerciements de l'Association et donne lecture d'un discours dans lequel, en prenant possession de la présidence, il énumère les pertes qu'a faites l'Association pendant l'année 1891-92. Il annonce ensuite la mort de M. Jean Romanos, proviseur du lycée de Corfou.

MM. Costomiris et Svoronos, lauréats, l'un du prix ordinaire, l'autre du prix Zographos, adressent par lettre leurs remerciements à l'Association.

Membres nouveaux : MM. Durand-Gréville, Le Foyer, l'abbé Auvray, Lintilhac.

2 juin 1892. — Présidence de M. Henry Houssaye.

M. Schlumberger, élu deuxième vice-président pour 1892-93, adresse par lettre ses remerciements à l'Association.

Le président communique également les remerciements de M. Contoléon, de Smyrne, nommé membre correspondant honoraire, et ceux de MM. Milliet et Skias, tous deux lauréats du prix de l'Association.

Membres nouveaux : MM. Bérard, l'abbé Ackermann.

M. Bloch donne lecture de quelques pages extraites d'un ouvrage en préparation et relatives à l'histoire de Marseille.

7 juillet 1892. — Présidence de M. Henry Houssaye.

Membres nouveaux : MM. Skias, Allègre, Bessières, Fr. Cumont, Mlle Callispéri. M. Peyre, membre ordinaire, devient membre donateur.

En présence des modifications apportées aux épreuves du concours général, l'Association décide d'attribuer au thème grec de seconde le prix qu'elle accordait auparavant à l'élève ayant remporté, dans la même classe, le premier prix de version grecque. Les autres prix restent attribués, comme par le passé, aux lauréats de version grecque en troisième, en rhétorique et dans le concours de rhétorique des départements.

M. Bloch achève sa lecture sur l'histoire de Marseille.

M. P. Tannery lit une note sur un texte inédit de Psellus.

Le Secrétaire,

Paul Girard.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

dans les séances de janvier à juillet 1892.

Analecta Bollandiana, t. I-X, fasc. I-IV.
ANONYME. — **Khalifat, patriarcat et papauté.** Paris, Athènes, 1892.
APOLLONIOS DE RHODES. — **Les Argonautiques,** trad. fr. par H. de la Ville de Mirmont. Bordeaux, Paris, 1892.
ARISTOTE. — Πολιτεία Ἀθηναίων, par G. Kaibel et Wilamowitz-Mœllendorff. Berlin, 1891.
AUDOUIN. — **Les dialectes grecs littéraires.** Paris, 1891.
AUVRAY et TOUGARD. — **Sancti patris et confessoris Theodori Studitis præpositi parva Catechesis.** Paris, 1891.
BATIFFOL. — **Les manuscrits grecs de Bérat d'Albanie et le Codex purpureus Φ.** Paris, 1886.
— **La Vaticane de Paul III à Paul V.** Paris, 1890.
— **L'abbaye de Rossano, contribution à l'histoire de la Vaticane. Paris,** 1891.
— **Divers opuscules.**
BEURLIER. — **Les vestiges du culte impérial à Byzance,** extrait.
— **De divinis honoribus quos acceperunt Alexander et successores ejus.** Paris, 1890.
BIKÉLAS. — **Louki Laras,** 4e éd., illustrée par Rhalli. Didot, 1892.
Ém. BOISACQ. — **Les dialectes doriens.** Paris, Liège, 1891.
Κανονισμός et Ἡμερολόγιον **de l'Association des étudiants d'Athènes.** Athènes, 1892.
Collection des classiques populaires, 3 vol. par MM. Couat **(Homère),** Ouvré **(Démosthène),** de Crozals **(Plutarque).**
Collection de reproductions de manuscrits. Auteurs grecs, I. La Poétique d'Aristote, d'après le ms. 1741 du fonds grec de la Bibl. nat., publiée par F. Allègre, avec préface de M. Omont. Paris, 1891.
COSTOMIRIS. — Ἀετίου λόγος δωδέκατος. Paris, 1892.
M. CROISET. — **Histoire de la littérature grecque,** t. III. Paris, 1891.
CROISET et PETITJEAN. — **Premières leçons de grammaire grecque.** Paris, 1891.
DECHARME. — **Mythologie grecque,** trad. en grec moderne (fin de la publication).

Eustr. I. DRAKOS. — Μείζων στολισμὸς ἤτοι λόγος περὶ παιδείας, κτλ. Athènes, 1890.
— Διάκοσμος. Constantinople, 1890.
— Ἑλληνικαὶ ἐκκλησιαστικαὶ σελίδες, τεῦχος Α'. Athènes, 1891.
Max. EGGER. — **Histoire de la littérature grecque.** Paris, 1892.
Eudemi Rhodii peripatetici fragmenta, éd. Léonard Spengel. Berlin, 1870.
FRANCOTTE. — **La population primitive de la Grèce.** Paris, 1891.
P. GIRARD. — **La peinture antique.** Paris, 1892.
HAMDY BEY et Th. REINACH. — **Une nécropole royale à Sidon,** fasc. I. Paris, 1892.
Hermiae Philosophi gentilium philosophorum irrisio. Halae, 1764.
Sabba KESSISOGLOU. — Περιοδεία τοῦ Ἅδου εἰς εἰσκοσιτέσσαρας ὥρας. Smyrne, 1891.
J. LACROIX. — **Œdipe Roi,** illustré par de Mazerolle, avec préface de G. Larroumet. Paris, 1890.
LANGHADIS. — **Poésies.** Athènes, 1892.
LATYSCHEW. — **Supplément II aux** *Inscriptiones oræ septentrionalis Ponti Euxini.*
DE MILLOUÉ. — **Introduction au catalogue du Musée Guimet.** Paris, 1891.
D. MOSTRATOS. — **Die Pædagogik des Helvetius,** Dissert. inaug., Berlin, 1891.
MOULÉ. — **Histoire de la médecine vétérinaire.** Paris, 1891.
OMONT. — **Catalogue des livres grecs et latins imprimés par Alde Manuce** à Venise, 1498-1503-1513.
PAPADOPOULOS KÉRAMEUS. — Ἱεροσολυμιτικὴ βιβλιοθήκη. Saint-Pétersbourg, 1891.
PEPITJEAN et GLACHANT. — **Exercices d'application sur les** *Premières leçons de la grammaire grecque.* Paris, 1892.
Thom. Reinesii Observationes in Suidam, éd. Muller. Leipzig, 1819.
Ch.-Ém. RUELLE. — **Problèmes musicaux d'Aristote** (extraits).
SAGLIO. — **Dictionnaire des antiquités grecques et romaines,** 15e fasc.
SCHLUMBERGER. — **Un écrivain byzantin du** IXe **siècle** (extrait).
— **Brochures et tirages à part sur l'histoire, la numismatique et l'archéologie byzantines.**
SILVIO PELLICO. — **Des devoirs,** trad. en grec moderne. Paris, 1855.
P. TANNERY. — **Psellus sur Diophante,** *Zeitschrift für Mathematik und Physik.*
J.-H. WRIGHT. — **The date of Cylon.** Boston, 1892.
A.-J. ZAKAS. — Κριτικαὶ καὶ ἑρμηνευτικαὶ παρατηρήσεις, μέρος Β : Σοφοκλῆς. Athènes, 1891.
Périodiques divers.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs, qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 17, rue Bonaparte, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

33. *THEODOR PLUSS. Sophokles' Elektra.* Eine Auslegung. Leipzig, Teubner, 1891. In-8°, 139 p.

La brochure de M. Plüss est un exemple instructif de la différence qu'il y a entre *traduire* et *interpréter*. Autant la traduction elle-même, qui en forme la première partie, nous a paru fidèle et bien écrite, autant l'analyse et l'appréciation littéraire qui suivent sont confuses, alambiquées et souvent inexactes. L'*Électre* de Sophocle est en réalité une pièce très simple, où tout l'art du poète a consisté à mettre en relief le caractère de son héroïne et à rendre la sympathie qu'elle inspire en quelque sorte indépendante de l'acte horrible qu'elle commet, — que la tradition obligeait de lui faire commettre Cette interprétation, qui résulte de la lecture de la tragédie, pour tout esprit non prévenu, a paru trop fade, trop élémentaire à M. Plüss. Il y substitue toute une série de « luttes morales », de « défaites » et de « triomphes » de la passion et de la volonté, etc., que nous avons vainement cherchées dans le texte; le tableau « schématique », où il résume l'histoire de ces batailles imaginaires, est peut-être un chef-d'œuvre de métaphysique, mais la critique littéraire n'a rien à y gagner. Et puis, que de singularités dans le détail de l'analyse! Les mots « ironie », « ironie amère », « ironique », reviennent à chaque instant sous la plume de l'auteur, alors que les trois quarts du temps l' « ironie » n'existe que dans sa fantaisie. De même, il insiste à plusieurs reprises sur la répugnance qu'inspire à des héros le caractère « clandestin » de l'acte commandé par Apollon : dès le

prologue, le Vieillard est censé opiner pour une action « vigoureuse, militaire », à laquelle Oreste se refuse en alléguant l'oracle. Plus tard (vers 1318-21), « Électre laisse agir Oreste en lui laissant la responsabilité de la forme de l'acte, *avec la conviction que laissée à elle-même elle aurait agi en tout cas d'une façon plus honorable.* » Il suffit de relire le passage en question, même dans la traduction de M. Plüss, pour constater qu'il n'y a pas la moindre trace de ces scrupules chevaleresques, de ce point d'honneur tout moderne. Ce qui préoccupe Électre et le Vieillard c'est le but à atteindre, peu leur importent les moyens. La clandestinité du meurtre, imposée d'ailleurs par la tradition, ne sert qu'à en mieux faire ressortir le caractère nécessaire et fatal. Les dieux invisibles agissent; les hommes ne sont que leurs instruments passionnés.

T. R.

34. Τρύφων Ε. ΕΥΑΓΓΕΛΙΔΗΣ. Περὶ τῆς Κιανῶν Πολιτείας. Athènes, 1892 (sans nom d'imprimeur). In-8°, 76 p.

Que ce titre ne fasse pas naître de trompeuses espérances. M. Évanghélidis n'a point retrouvé la Κιανῶν Πολιτεία d'Aristote, il s'est contenté de rassembler et de rédiger *en grec ancien* tous les renseignements que l'on trouve chez les auteurs sur l'histoire, les institutions, les cultes de la ville de Kios (Ghemlik). De pareilles compilations ont leur utilité à la condition d'être complètes et faites avec critique. Celle de M. É. est à peu près satisfaisante pour la partie purement historique : tout au plus peut-on lui reprocher d'admettre des étymologies de fantaisie (Κίος viendrait de κίω comme *Veneti* de *venio*!) et de donner comme certaines des hypothèses que nous croyons justes (la « dynastie » des Mithridate à Kios), mais qui auraient besoin d'être appuyées de preuves. Quoi qu'il en soit, l'auteur est très versé dans la littérature moderne et je ne vois guère de texte ni de dissertation importante qui lui ait échappé. En revanche, il utilise moins bien les sciences auxiliaires. Les inscriptions ne lui ont fourni que peu de chose, faute d'un dépouillement complet; parmi les médailles, il paraît ignorer les bronzes célèbres avec la légende ΠΡΟΥΣΙΕΩΝ ΕΠΙ ΘΑΛΑΣΣΑΙ et les noms des reines Orsobaris et Orodaltis : il n'y a pas un mot sur le difficile problème qu'ils soulèvent. Chose plus grave, dans ses chapitres consacrés aux institutions, M. É. met sur le compte des gens de Kios plusieurs traits attribués par les textes aux gens de Kéos, île de l'Archipel (Κεῖοι), par exemple, *Grenouilles*, v. 970; *Elien*, II, 37; Nicolas de Damas, p. 279 : cette confusion est d'autant plus étrange que, contrairement à ce que dit l'auteur (p. 71, note), on ne trouve *jamais* pour l'ethnique Κίος la forme Κῖος, mais invariablement Κιανός. Enfin un mot *pro domo mea* : c'est à tort que M. Évanghélidis me reproche (p. 17, note 4) une peccadille commise par l'éditeur de Le Bas (Κίος pour Ἴκιος dans l'inscription C. I. A. II, 1, 22); j'ai été au contraire le premier à la signaler et à la rectifier (*Revue des Etudes grecques*, II, 296). — L'ouvrage pullule de fautes d'impression, surtout dans les notes bibliographiques qui auraient gagné d'ailleurs à être allégées.

T. R.

35. VITA S. PAULI JUNIORIS *in monte Latro, cum interpretatione latina Iacobi Sirmondi S. J.* (Extrait des *Analecta Bollandiana*, tome XI). Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, 1892. In-8°, 120 p.

Saint Paul le jeune, que l'Église grecque honore le 15 décembre (il

mourut, le 15 décembre 956), fut un des plus célèbres solitaires de la sainte montagne de Latros (jadis Latmos), non loin de Milet. Sa biographie, faussement attribuée à Nicéphore Blemmide ou à Siméon Métaphraste, est une œuvre anonyme née dans le milieu des couvents de Latros, et fondée sur des traditions encore très fraîches, qui remontaient à l'entourage immédiat du saint; il semble même que Paul ait laissé une sorte de journal de ses actions (voir ch. 20 : ἐκ τῆς οἴκοθεν βίβλου τῶν ἑαυτοῦ πραξέων). Notre *Vie*, quoique existant dans plusieurs manuscrits et souvent citée par les byzantinisants, n'avait jamais été imprimée. Les Pères Bollandistes ont rendu un réel service aux études byzantines en nous en donnant enfin un texte soigneusement établi d'après les meilleurs manuscrits et accompagné d'une traduction latine, également inédite, du savant jésuite Sirmond. L'intérêt de cette publication est peut-être moins dans la longue série de miracles, de visions et de pratiques ultra-ascétiques qui constituent la vie du célèbre stylite, que dans la lumière qu'elle jette sur l' « état d'âme » et les mœurs des contemporains de Constantin Porphyrogénète. On y rencontre aussi quelques précieux renseignements sur la toponymie de la région milésienne : Héraclée du Latmos et Thèbes de Milet subsistaient encore au xe siècle ; le mont Mycale avait pris le nom de Βραχιανός (ch. 8); le mont Cercéteus à Samos s'appelait Κέρκης (ch. 25). De même, M. Schlumberger aurait pu recueillir dans cette *Vie* quelques traits nouveaux pour son *Nicephore Phocas :* c'est ainsi que nous apprenons (ch. 28) que l'empereur Constantin avait envoyé sans succès Basile le Rhodien auprès de Seif Addaoulah pour traiter du rachat des prisonniers chrétiens; que Nicéphore Phocas, alors qu'il n'était que général commandant l'expédition de Crète, fut sollicité d'intervenir dans les affaires du couvent fondé par saint Paul (ch. 49) etc. Les reviseurs de l'*Oriens christianus* de Lequien trouveront aussi quelques noms d'évêques à glaner dans ces pages, écrites d'un style tant soit peu précieux et incorrect, mais qui ne manque ni de nombre ni de chaleur.

D. Alexis.

36. *The Iphigenia at Aulis of Euripides edited with introduction and critical aud explanatory notes by E. B. ENGLAND, M. A.*, London, Macmillan and Co, 1891. xxxii et 168 p. In-8.

La présente édition d'*Iphigénie à Aulis* mérite l'attention des philologues; M. England est un *scholar* instruit et judicieux, et son travail est le fruit d'une étude consciencieuse et pénétrante. Discuter les leçons et les interprétations préférées ou mises en avant pour la première fois, serait infini : nous nous bornerons à poser une question générale touchant les droits et les devoirs de l'éditeur d'un texte ancien. *Iphigénie à Aulis* est certainement un des chefs-d'œuvre d'Euripide; la conduite de l'action, les caractères, la plupart des scènes, enfin l'ensemble de la tragédie excitent notre admiration. D'un autre côté, beaucoup de vers, plusieurs morceaux, des scènes tout entières ont choqué des lecteurs attentifs, et ont occupé et divisé les critiques. Il est constant que cette tragédie n'a été jouée qu'après la mort de l'auteur sur le théâtre d'Athènes par les soins d'Euripide le Jeune qui était, lui aussi, poète dramatique. On est libre de croire que le grand poète n'avait pas mis la dernière main à son œuvre, et qu'il était nécessaire de la compléter pour la faire jouer; mais qu'elle soit restée longtemps fragmentaire, cela est inadmissible : nous savons, en effet, par plusieurs passa-

ges d'Aristote, par les nombreuses allusions des poètes comiques, par des inscriptions et des monuments figurés, qu'*Iphigénie à Aulis* fut reprise dès le IVe siècle, et jouit longtemps de la faveur du public. Ces faits étant donnés, quelle doit être la tâche d'un éditeur? Rétablir par conjectures le manuscrit d'Euripide, en écartant tout ce qui pourrait être supplément postérieur, ou modification du texte primitif? Ou bien borner son ambition à donner le texte tel qu'il fut joué sur le théâtre grec et qu'il existait dans les bibliothèques? C'est au premier de ces deux partis que s'est arrêté M. England. La pièce s'ouvre par la scène bien connue d'Agamemnon et du Vieillard au milieu de laquelle se trouve une exposition placée dans la bouche du roi et qui n'est qu'un prologue à peine déguisé. M. E. place hardiment ce prologue (v. 49 et suiv.) en tête de la pièce, ce qui l'oblige de retrancher un assez grand nombre de vers irréprochables, de marquer plusieurs lacunes, de bouleverser enfin et de déchiqueter un ensemble dans lequel on pouvait critiquer certains petits détails, mais qui, à tout prendre, était satisfaisant. Il prétend être revenu ainsi à l'arrangement primitif modifié après coup, on ne sait pourquoi. Mais en admettant que la suite actuelle des vers ne remonte pas à Euripide, est-on en droit d'affirmer que le poète avait laissé dans ses papiers un arrangement différent? Qu'est-ce qui prouve qu'il n'ait pas laissé de simples fragments? S'il en est ainsi, il est chimérique de vouloir remonter a une ordonnance qui n'a jamais existé.

Pour la première scène, le présent éditeur n'a fait que suivre l'exemple donné par l'aventureux Hartung. D'autres éliminations lui sont, à ce que nous croyons, personnelles : il veut que le personnage muet du petit Oreste ait été introduit par un *impresario;* et il retranche tous les endroits dans lesquels il est question de cet enfant. Il supprime en particulier les beaux vers 1240 à 1248 en les déclarant, cela s'entend, mauvais, et en leur faisant de petites chicanes dans l'intérêt de son système. M. E. ne dit rien des coupes de l'époque hellénistique sur lesquelles sont figurées les deux scènes où paraît le petit Oreste d'après l'Iphigénie d'Euripide, l'inscription le dit expressément (1). Il en résulte que ce personnage muet est très ancien dans la pièce; et pour notre part nous ne voyons aucune bonne raison de ne pas en attribuer l'idée à Euripide lui-même.

Si l'on fait abstraction de plusieurs interpolations éparses, le seul morceau qui donne lieu à des doutes légitimes, et qui, dans sa forme actuelle, ne puisse être attribué au IVe siècle, c'est la fin de la pièce. Encore ne doit-on pas la condamner en bloc; le dénoument, est en effet, le plus satisfaisant que l'on puisse imaginer. Iphigénie est sacrifiée, mais elle a disparu; et quoiqu'elle ait été sauvée par la déesse, aucun des assistants ne peut affirmer ce fait, et Clytemnestre peut couver sa vengeance. Voilà pour l'ensemble; quant au détail, une notable partie du récit est excellente; et quelques ressemblances entre ce récit et celui de la mort de Polyxène ne prouvent rien contre l'authenticité du morceau.

En somme, nous pensons que M. England aurait pu exposer ses vues sur le texte primitif d'Iphigénie dans un mémoire qui n'eût pas manqué d'être intéressant; mais qu'il a dépassé le but en voulant les réaliser dans une édition.

Henri Weil.

(1) Ces coupes ont été reproduites et discutées en dernier lieu par Robert, *Homerische Becher*, *Winckelmannsprogramm*, Berlin, 1890.

37. AUGUST MOMMSEN. Ueber die Zeit der Olympien. Leipzig, Teubner, 1891. In-8°, 102 p.

L'ancienne opinion qui assignait uniformément pour époque à la fête olympique (ou plutôt au jour qui marquait le point culminant de la fête) la première pleine lune après le solstice d'été, a été rejetée dans les derniers temps par Unger et Nissen, et M. Mommsen se déclare d'accord avec eux dans la partie négative de leurs thèses : accord si rare entre chronologistes qu'il mérite d'être signalé. Toutefois, dans sa construction du calendrier olympique, M. M. s'éloigne notablement de ses devanciers. Les textes nous apprennent seulement (*Schol. Pind. Ol.* III, 33) que la fête tombait entre le commencement de l'*opôra*, c'est-à-dire sans doute le lever de Sirius (27 juillet), et le lever d'Arcture (16 ou 19 septembre). M. M. pose ensuite un triple postulat : 1° dans l'organisation du cycle des Olympiades, qu'il place au v° siècle, on a pris pour point de départ une année où la fête tombait à la limite initiale de la période; 2° ce cycle avait pour base l'*octaétéride* perfectionnée (avec la suppression d'un mois tous les 160 ans) ; 3° l'année 776 av. J.-C., origine de l'ère des olympiades, était aussi l'année initiale d'une période de 160 ans (en réalité, l'auteur est obligé, pour ses calculs, d'adopter une origine « technique » plus élevée de quatre ans, l'an 780). En partant de ces données qui sont toutes indémontrables, et dont la seconde seule offre quelque vraisemblance, M. M. n'a pas de peine à dresser un calendrier olympique allant de 460 à 140 av. J.-C., et il s'efforce de montrer que les dates de ce calendrier concordent, quant à la saison, avec les quelques époques positives de fêtes olympiques attestées par les auteurs. Nous ne croyons pas que dans cette voie on puisse arriver à autre chose qu'à des hypothèses plus ou moins spécieuses.

Nous avons dit que la base de tout cet échafaudage est une scolie de Pindare (*Ol.* III, 33). Le texte en est malheureusement très altéré. En voici la partie essentielle : Πρῶτον μὲν οὖν παντὸς περίοδον συνέθηκεν (probablement Hercule) ἐν τῇ ἡμέρᾳ (inintelligible ; K. Hermann : μθ' ἢ ν' μηνῶν ; Mommsen : νηύμ' ἡμερῶν, etc.) ἄρχειν (sans doute ἧς ἄρχειν) νουμηνίαν μηνὸς ὃς Θωσυθιὰς (? Bœckh : Διόσθυος) ἐν Ἤλιδι ὀνομάζεται περὶ ὃν τροπαὶ ἡλίου γίνονται χειμεριναί. Καὶ πρῶτα Ὀλύμπια ἄγεται η' μηνί · ἑνὸς δὲ ὄντος διαφερόντων (Bœckh : διαφέρετον ; Mommsen : διαφερόντως) τῇ ὥρᾳ, τὰ μὲν ἀρχόμενα (Mommsen : ἀρχομένης) τῆς ὀπώρας, τὰ δὲ ὑπ' αὐτὸν τὸν ἄρκτουρον. La correction ἀρχομένης pour ἀρχόμενα nous paraît excellente, mais il n'en est pas de même de διαφερόντως qui ne donne pas de sens intelligible. « Le sens doit être, dit M. Mommsen (p. 9), qu'il ne s'agit ici que d'une seule fête et que néanmoins l'époque de cette fête varie dans la saison. » Nous ne croyons pas qu'on puisse extraire ce sens des mots ἑνὸς δὲ ὄντος (en sous entendant ἀγῶνος ?) et la remarque « qu'il n'y a qu'une fête » serait vraiment puérile. La corruption nous paraît beaucoup plus grave ; elle réside dans les mots ἑνὸς δὲ ὄντος que nous proposons d'écrire ἑνὸς δέοντος. Devant ces mots sera tombée toute une phrase dont le sens était : les Olympiades successives avaient lieu alternativement à cinquante ou quarante neuf mois d'intervalle (πεντήκοντα μηνῶν ἑνὸς δέοντος) ; en mettant la phrase au génitif absolu on pourrait conserver διαφερόντων (i. e. τῶν Ὀλυμπίων) ; autrement on écrira διαφέρεται. Le sens serait ainsi le même que celui de la scolie sur *Ol.* III, 35 et la chute du membre de phrase s'expliquerait par la répétition μηνί, μηνῶν.

Th. Reinach.

38. *EMIL SZANTO. Das griechische Bürgerrecht.* Freiburg, Mohr. 1892. In-8°, 165. p.

Dans la première partie de cette dissertation l'auteur définit le contenu de l'idée de citoyen dans le droit grec, et étudie les formes et conditions de la collation individuelle du droit de cité, d'après les formules dont il dresse le tableau chronologique et géographique. Dans le second chapitre il s'occupe de l'ἰσοπολιτεία : ce mot, auquel on a souvent prêté le sens d'un droit de cité inférieur, limité, est en réalité synonyme de πολιτεία; avec le temps il a fini par s'appliquer particulièrement aux collations collectives de droit de cité par un État à tous les citoyens d'un autre État; ces collations, lorsqu'elles étaient réciproques, étaient parfois promulguées sous forme de traité; elles ne conféraient d'ailleurs qu'un droit facultatif et souvent purement honorifique. Le dernier chapitre, le plus intéressant de l'ouvrage, est consacré aux συμπολιτείαι, c'est-à-dire à la réunion de deux ou plusieurs États particuliers en un seul et aux conséquences qui en résultent pour le droit de cité. Ces conséquences sont différentes suivant que la réunion a lieu par la fusion pure et simple d'une cité dans une autre (cas de Médéon et Stiris), ordinairement accompagnée de transplantation ou synœcisme : en ce cas, il y a absorption complète d'une nationalité; — ou bien au contraire par la formation d'un État fédéral, qui laisse subsister au-dessous de lui les États particuliers avec des droits plus ou moins étendus : en ce cas, chaque membre de la confédération a désormais un double droit de cité, local et fédéral. M. Szanto étudie à cette occasion la constitution de plusieurs états fédératifs grecs, notamment celle de la Ligue achéenne : contrairement a l'opinion de M. Dubois, il croit que le principe représentatif ne jouait aucun rôle dans les assemblées fédérales de la Ligue, bien qu'on y comptât les suffrages par cité; tout citoyen d'une ville achéenne, étant par cela même citoyen achéen, avait un droit imprescriptible à prendre part aux assemblées générales de la Ligue. On remarque aussi l'explication des décrets (C. I. G. 2351-2) relatifs aux liens de bourgeoisie entre Céos, Naupacte et les Étoliens. D'après M. S. les Naupactiens en conférant aux gens de Céos le droit de cité de Naupacte, ville étolienne, les ont par cela même rendus Étoliens; aussi les Céiens, en réponse, n'accordent-ils pas le droit de cité céienne aux Naupactiens, mais aux Étoliens *in genere;* de leur côté les Étoliens parlent désormais des Céiens comme étant Étoliens, ὡς Αἰτωλῶν ὄντων τῶν Κείων. Il resterait à savoir si ce ne sont pas là de simples formules honorifiques, car il paraît inadmissible qu'il dépendît de la simple volonté d'une ville de la Ligue étolienne de faire participer *en bloc* tous les citoyens d'une ville étrangère aux avantages positifs de cette Ligue. Le cas des Locriens opontiens est différent, car la ville d'Oponte avait une situation tout à fait prépondérante dans la confédération hypocnémidienne. M. S. paraît (p. 159) nier l'existence d'une pareille Confédération : au lieu d'un *sympolitie* il n'admet qu'une *isopolitie ;* mais cette opinion, fondée sur deux décrets de bourgeoisie (*Athenaion,* I, p. 484 et 487) avec la formule Ὀπούντιοι καὶ Λοκροὶ οἱ μετὰ Ὀπουντίων, ne nous semble pas exacte; il aurait fallu en tout cas discuter les termes de la loi de Naupacte (I. G. A. 321) où les mots Opontiens et Locriens hypocnémidiens sont employés comme synonymes, quoique chaque ville hypocnémidienne eût ses lois et son indigénat particulier. Nous avons ici un nouvel exemple de la variété et de la souplesse des applications du principe fédératif.

T. R.

39. *MAX EGGER. Histoire de la littérature grecque.* Delaplane. In-12, 396 p.

L'introduction de l'histoire littéraire, enseignée *ex professo*, dans les programmes de l'enseignement secondaire, est une mesure fort discutable; apprendre aux élèves des dates, des noms, des jugements tout faits sur des ouvrages qu'ils n'ont jamais lus, n'est-ce pas encourager ce que Leibniz appelait le *psittacisme*, c'est-à-dire une des tendances les plus pernicieuses de l'esprit? Quoi qu'il en soit, le principe admis, le meilleur manuel d'Histoire littéraire est celui qui dogmatise le moins et qui donne le plus possible d'analyses et d'extraits, combinés avec une dose modérée d'appréciations judicieuses. A tous ces points de vue, le livre de M. Egger est un des meilleurs que nous ayons lus : on ne peut qu'en louer l'heureuse disposition, la rédaction claire et distinguée, l'érudition sobre et précise où l'on sent comme une tradition de famille; les jugements littéraires sont sensés et nets, sans affectation d'originalité; mais surtout nous félicitons l'auteur de ses analyses, si claires et si substantielles, ainsi que des nombreux extraits, qui représentent près de la moitié de l'ouvrage, et dont la traduction, soit nouvelle, soit empruntée à quelque devancier (plusieurs sortent des papiers inédits de feu Émile Egger), est généralement excellente. Çà et là pourtant le traducteur, en consultant un meilleur texte, se serait épargné de légers contresens, par exemple p. 81, au vers de Solon (p. 36) ἀναγκαίης ὑπὸ χρειοῦς φυγόντας, il n'est nullement question d'oracles. Nous ne comprenons pas très bien non plus l'utilité des résumés en gros caractères qui terminent les chapitres : c'est épargner aux élèves un travail profitable et leur donner la dangereuse tentation de ne lire que les sommaires. T. R.

40. *OTTO GRUPPE. De Cadmi fabula.* (Programme du Gymnase Ascanien.) Berlin, Gaertner, 1891. In-4°, 27 p.

M. Gruppe trouve non sans raison que le mythe de Cadmus est plein d'incohérences. Cadmus, parti à la recherche de sa sœur, finit par oublier complètement sa mission; l'épisode du dragon est peu justifié; le mariage avec Harmonie a tout l'air d'un symbolisme assez récent. M. G. cherche à reconstituer la forme primitive du mythe : d'après lui, le dragon était le gardien d'Europe, Cadmus le tuait, puis épousait la captive délivrée. Le Zeus qui l'avait enlevée était d'ailleurs le Zeus souterrain, le dieu des enfers; l'analogie avec les mythes de Déméter, de Jason, etc., devient ainsi frappante. Allant plus loin, M. G. prétend découvrir l'idée ou la croyance qui se cache sous cette allégorie : c'est le prêtre, le serviteur de Dieu, rappelant sur terre par ses incantations magiques l'âme ensevelie dans les ténèbres de la mort. Europe est « la ténébreuse », Cadmus, quoi qu'on en ait dit, est d'origine phénicienne : son véritable nom est Cadmiel (Cadmilus), *is qui prae deo est eique apparet.* — Tout cela est terriblement ingénieux. On ne peut refuser à M. Gruppe une vaste érudition et une dialectique prestigieuse; mais il éblouit plus qu'il ne convainc; il semble qu'avec autant d'esprit et de savoir il serait facile de constituer deux ou trois explications différentes de la sienne et tout aussi plausibles. V.

41. *C. WESSELY. Bemerkungen zu einigen Publicationen auf dem Gebiete der älteren griechischen Palaeographie.* (Extrait de *Bezzenbergers Beiträge?*) S. l. n. d. 20 p.

M. Wessely passe en revue les plus récentes publications de papyrus grecs et avec sa compétence bien connue

présente de nombreuses observations de détail dont profiteront les futurs éditeurs. Signalons entre autres son commentaire sur un des plus curieux documents publiés par M. Mahaffy (*Flinders Petrie Papyri*; pl. 26 et *Athenaeum*, 7 nov. 1891) et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, (*Revue*, V, 142), le memorandum adressé au stratège Aphthonétos au sujet des fraudes imaginées par les bourgeois d'Arsinoé pour échapper à la corvée des logements militaires. A la l. 8 M. W. restitue π[ροσταδας au lieu de π[ολλας (των οικιων), ce qui nous paraît peu probable; en revanche il explique très bien le passage relatif aux autels : les propriétaires les avaient dressés à l'entrée de leurs maisons pour empêcher les soldats de s'installer dans le vestibule; ils devront être transportés sur les toits (επι των δωματων; ce sens de δῶμα résulte des papyrus magiques). M. Wessely a aussi collationné le texte de l'Αθηναίων Πολιτεία; il signale plusieurs passages douteux et propose quelques leçons nouvelles. Voici les plus importantes. Col. I, 18 (ch. II Ken.) lire οὐδενὸς γάρ, ὥσπερ εἶπον, ἐτύγχανον μετέχοντες. Col. II, 10 (ch. III) : ὀμνύουσι[ν ὥ]σπ[ε]ρ ἐπὶ Ἀκάστου τὰ ἄρτια ποιήσειν..... παραχωρησάντων τῶν Κοδριδῶν ἀντὶ τῶν δοθέντων *(sic)* τῷ ἄρχοντι δωρεῶν (*an* δωρῶν?). Ch. VII, fin. : ὅτι δὲ ταύτην ἔσχε τὴν ἐξουσίαν τά τε πράγματα νοσοῦντα μαρτυρεῖ ἃ ἰάσατο καὶ ἐν τοῖς ποιήμασιν αὐτὸς πολλαχοῦ μέμνηται. T. R.

42. *WALTER LEAF. A Companion to the Iliad.* London, Macmillan, 1892. In-8°, XII-411 p.

Ce « compagnon », destiné aux lecteurs qui ne sont pas en état de lire l'*Iliade* dans le texte, se réfère particulièrement à la traduction que M. Leaf a donnée de ce poème en collaboration avec MM. Lang et Myers. Ce sont des notes, plus ou moins longues, mais toujours fort bien rédigées, qui éclaircissent surtout les *realia* homériques et les questions de « haute critique ».

L'*introduction* résume en une cinquantaine de pages les opinions de l'auteur sur la formation de l'*Iliade*. Il distingue *grosso modo* trois couches successives : 1° le poème originaire, la Μῆνις, comprenant les chants I, XI, XII, XXII avec quelques passages de liaison disséminés dans les autres ; 2° les différentes Ἀριστεῖαι (livres II-VII, XIII, XVII); 3° les autres chants, qui forment autant de poèmes séparés, faiblement rattachés au noyau principal et qui se contredisent souvent. D'après M. L. les deux premières couches de l'épopée sont l'œuvre des « bardes de cour » Achéens, de la Grèce d'Europe, composée vers 1050 av. J.-C. La troisième couche seule serait d'origine ionienne et asiatique. (Par parenthèse, les Ioniens, pour M. Leaf, ne sont que des Pélasges *Achaïsés*, ce qui nous paraît tout à fait inadmissible.) M. Leaf est de ceux aussi qui reconnaissent dans la société de l'*Iliade* une civilisation déjà sur le déclin et sous certains rapports plus avancée que ne le sera jamais la Grèce attique. On reconnaît ici les vues chères à MM. Fick, Schuchhardt, etc.; mais nulle part nous ne les avons vu développer, sous une forme concise, avec autant de force et de clarté.

B.

Ernest RENAN

Au moment où ce numéro va être tiré, nous recevons une douloureuse nouvelle : Ernest Renan s'est éteint à Paris, le dimanche 2 octobre. Cette mort, qui met en deuil — on peut le dire sans exagération — l'esprit français et la science universelle, sera particulièrement ressentie par les amis des lettres grecques. Bien que son activité littéraire se fût portée de bonne heure vers d'autres études, Renan n'avait jamais perdu le contact avec l'hellénisme. La Grèce peut revendiquer une large part dans la formation de ce génie « léger et ailé », qu'on a si justement comparé à celui de Platon. Il revenait à elle comme à une patrie toujours chère où l'explorateur aime à se reposer et à se retremper, de loin en loin, avant de repartir vers des terres inconnues et lointaines. Notre Association, qui l'a compté parmi ses fondateurs et ses amis les plus fidèles, a tenu à honneur de l'avoir pour Président le jour où elle célébrait sa majorité ; nul de nos lecteurs n'a oublié les paroles admirables, dans leur touchante bonhomie, que lui a inspirées cette fête de famille. Au milieu de notre douleur, c'est une faible consolation pour nous, mais c'en est une, d'avoir, comme il le disait, le plus aimable des sages, « jeté un rayon de soleil sur ses derniers jours ».

T. R.

Le Puy. — Imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

LE SCULPTEUR ENDOIOS [1]

On a beaucoup discuté sur l'époque exacte où il conviendrait de placer, dans l'histoire de l'art antique, le sculpteur Endoios, et ceux qui discutaient ne sont pas arrivés à s'entendre. Or, j'ai cru m'apercevoir qu'on avait négligé, au cours de ces discussions, l'argument le plus important, — pour ne pas dire le seul argument décisif. Je vais exposer quel il est et quelles conséquences en résultent ; et si l'on juge ma démonstration suffisante, la « question » d'Endoios sera du coup terminée.

I

Pausanias a vu sur l'Acropole d'Athènes, aux alentours de l'Érechtheion, une statue d'Athéna assise, qui était l'œuvre d'Endoios et avait été consacrée par Callias : ainsi en témoignait l'inscription du piédestal. Pausanias a mentionné en quelques lignes (2) l'inscription, la statue et son auteur. Le passage est bien connu ; on ne manque jamais de le citer, ou au moins de le rappeler, quand on parle d'Endoios. Mais on ne s'était pas jusqu'à

(1) Lecture de cet article a été faite par M. Alexandre Bertrand à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans les séances du 2 et du 23 septembre 1892.

(2) Pausanias, I, 26, 4 : Ἔνδοιος ἦν γένος μὲν Ἀθηναῖος, Δαιδάλου δὲ μαθητής, ὃς καὶ φεύγοντι Δαιδάλῳ διὰ τὸν Κάλω θάνατον, ἐπηκολούθησεν ἐς Κρήτην. Τούτου καθήμενόν ἐστιν Ἀθηνᾶς ἄγαλμα ἐπίγραμμα ἔχον ὡς Καλλίας μὲν ἀναθείη, ποιήσειε

présent, que je sache, avisé de la très simple réflexion que voici : la statue que Pausanias a vue et signalée ne peut pas être antérieure à l'année 480-479, puisque *toutes* les œuvres d'art d'Athènes et de l'Acropole, antérieures à cette date, ont été renversées et détruites par les Perses, lors des deux invasions qu'ils firent en Attique un peu avant Salamine (480) et un peu après (479), et que toutes ces sculptures en ruines, — sauf quelques-unes, peu nombreuses, que l'on put remettre debout, et je reviendrai tout à l'heure à ces exceptions, — furent aussitôt condamnées à disparaître et disparurent. Il faut bien admettre, d'après cela, qu'Endoios, au lendemain des Guerres Médiques, était encore vivant et n'avait pas encore cessé de travailler.

Ce résultat surprendra sans doute. Car on est habitué à considérer Endoios comme un très ancien artiste, un des premiers en date parmi les primitifs. Non qu'il existe aucune raison positive de le rejeter si loin dans le passé; mais on a subi, sans y songer, l'influence de ces deux mots de Pausanias : Δαιδάλου μαθητής. Pausanias fait d'Endoios l'élève de Dédale à Athènes et son compagnon en Crète. Aussi, lorsqu'on ne savait encore quasi rien des commencements de l'art, devait-on naturellement regarder ces deux artistes comme les ancêtres semi-historiques, semi-fabuleux, de la sculpture attique. A l'heure actuelle, on a reconnu que Dédale n'est pas fabuleux seulement à demi, qu'Endoios, au contraire, est un personnage réellement historique, et que, de toute façon, il n'y a entre eux deux aucun rapport. Néanmoins, on continue à garder quelque chose des idées d'autrefois ; on semble croire qu'Endoios doive, en tout cas, rester parmi les plus anciens des sculpteurs d'Athènes ; c'est comme si l'on craignait, après l'avoir trop vieilli, de trop le rajeunir. On verra plus loin que certains critiques, qui avaient d'excellentes raisons pour rapprocher Endoios du ve siècle, saisis de scrupules au dernier moment, se sont empressés de le renfoncer le plus qu'ils ont pu dans l'obscurité relative du siècle précédent. Il y a là une sorte de répercussion involontaire de l'erreur ou de l'ignorance où l'on a été longtemps au sujet de cet artiste. Qu'on se rappelle donc, une fois de plus, que les écrivains de l'antiquité ne nous ont fourni aucun renseignement précis sur la vie d'Endoios ; que les deux lignes où Pausanias fait de lui un élève et un ami de Dédale sont une

ineptie, à laquelle personne ne daigne plus s'arrêter ; et que, par conséquent, s'il y a ici un problème de chronologie, la solution en demeure tout entière en nos mains.

Les données de ce problème sont les suivantes : 1° le passage de Pausanias sur la statue de l'Acropole ; 2° deux inscriptions provenant d'œuvres exécutées par Endoios ; 3° quelques détails qui nous ont été transmis sur d'autres œuvres de lui.

J'ai dit comment, dans le passage de Pausanias sur la statue de l'Acropole, était contenue, sans qu'on s'en fût douté jusqu'alors, une indication de date, très importante. Il faut reprendre ici en détail la démonstration sommaire de tout à l'heure.

La ruine totale de la ville d'Athènes et de sa citadelle, en 480 et en 479, nous est attestée par les historiens ; le témoignage d'Hérodote sur ces événements est, dans sa concision, d'une force et d'une netteté qui ne laissent rien à désirer (1). Cependant la critique archéologique n'avait peut-être pas accordé à ces récits toute la confiance qu'ils méritent, ou du moins n'en avait pas tenu compte comme il eût fallu. Les fouilles de l'Acropole, avec les découvertes qui en ont résulté, ont prouvé qu'Hérodote n'avait rien exagéré et que la destruction avait été, en effet, générale et complète. Il est sûr que, dans l'Attique entière (2), en 480-479, toute la production artistique antérieure à cette date fut saccagée, brisée en morceaux. Il n'en fut sauvé que bien peu d'œuvres, en dehors des vieilles idoles de bois, légères et portatives, que les Athéniens avaient enlevées avec eux sur leurs vaisseaux ou à Salamine. On doit donc poser en fait que les écrivains anciens, qui se sont occupés de l'histoire de l'art, n'ont guère pu connaître de l'art attique que des œuvres postérieures à l'invasion perse (3) ;

(1) En 480, ce fut l'Acropole qui, semble-t-il, eut le plus à souffrir : (Οἱ Πέρσαι) τὸ ἱρὸν συλήσαντες ἐνέπρησαν πᾶσαν τὴν ἀκρόπολιν (Hérodote, VIII, 53). — En 479, sur les ordres de Mardonios, destruction systématique de tout ce qui n'avait pas été détruit l'année précédente : (Μαρδόνιος) ὑπεξεχώρει ἐμπρήσας τε τὰς Ἀθήνας, καὶ εἴ κού τι ὀρθὸν ἦν τῶν τειχέων ἢ τῶν οἰκημάτων ἢ τῶν ἱρῶν, πάντα καταβαλὼν καὶ συγχώσας (Hérodote, IX, 13).

(2) Tout le sol de l'Attique fut envahi par les Perses en 480 (Hérodote, VIII, 53), et la destruction, ordonnée par Mardonios en 479, dut s'étendre à tout le pays (Hérodote, IX, 13).

(3) Ainsi l'on comprend pourquoi les textes nous renseignent si peu sur les

et par conséquent, lorsque nous trouvons chez ces écrivains la mention d'une statue qui, de leur temps, existait encore en Attique, il y a la plus grande probabilité, *a priori*, pour que cette statue ne remonte pas plus haut que l'année 479 (1). Tel serait le cas de la statue, œuvre d'Endoios, que Pausanias déclare avoir vue sur l'Acropole d'Athènes.

Pourtant une objection se présente. Il y eut quelques œuvres, ai-je dit, qui échappèrent au désastre. Renversées de leurs bases, étalées sur le sol, un hasard quelconque les sauva du marteau des Perses; et les Athéniens, ensuite, les retrouvèrent sous les décombres, noircies par la fumée, brûlées par la flamme, mais entières malgré tout; ils les relevèrent pieusement, les conservèrent comme de saintes reliques; au IIe siècle après Jésus-Christ, on les montrait encore aux visiteurs de l'Acropole, et Pausanias les signale (2). L'Athéna assise d'Endoios n'aurait-elle pas été parmi ces survivantes? — Il n'y a aucune raison de le croire. On sait que la description que Pausanias a faite de l'Acropole est très régulièrement ordonnée : le voyageur suit un chemin qu'il est aisé de déterminer, et il énumère monuments et œuvres d'art au fur et à mesure qu'il les rencontre; or, c'est en avant de l'Érechtheion qu'il aperçoit la statue d'Endoios, et ce n'est qu'après avoir

artistes et les œuvres de l'archaïsme attique. Les œuvres avaient disparu; les inscriptions votives, où figuraient les noms des artistes, ne s'étaient pas conservées davantage. Il est certain que nous connaissons aujourd'hui la plastique athénienne du VIe et du VIIe siècle beaucoup mieux que les Athéniens, nés après Salamine, ne la connurent eux-mêmes.

(1) Il y a là une règle de prudence, dont on n'a pas tenu assez de compte jusqu'à présent. Le quartier de Mélité, à Athènes, possédait une statue d'Hercule Ἀλεξίκακος, qu'on attribuait à Hagéladas, et qui datait, disait-on, de 430-429, l'année de la grande peste. M. C. Robert (*Archäol. Märchen*, p. 39) propose de rapporter cette statue à l'année 500. Il appuie son hypothèse d'une raison très spécieuse, mais aussi il oublie qu'une statue élevée à Athènes ne l'an 500 a eu les plus grandes chances d'être détruite en l'an 480 ou 479. Du reste, ce n'est pas le moment de discuter au fond les raisonnements de M. C. Robert sur Hagéladas; je me contente de lui indiquer en passant une objection qu'il semble n'avoir point prévue.

(2) Pausanias, I, 27, 6: Ἔστι δὲ Ἀθηνᾶς ἀγάλματα ἀρχαῖα· καί σφισιν ἀπετάκη μὲν οὐδέν, μελάντερα δὲ καὶ πλιγὴν ἐνεγκεῖν ἐστιν ἀσθενέστερα· ἐπέλαβε γὰρ καὶ ταῦτα ἡ φλόξ, ὅτε ἐσβεβηκότων ἐς τὰς ναῦς Ἀθηναίων βασιλεὺς εἷλεν ἔρημον τῶν ἐν ἡλικίᾳ τὴν πόλιν.

dépassé ce temple qu'il découvre les vieilles statues brûlées. Il est donc certain déjà que l'œuvre d'Endoios n'était pas jointe à ces dernières. De plus, les deux mots par lesquels Pausanias commence sa phrase : Ἔστι δέ..., — mots qui reviennent à chaque instant dans son récit et qui correspondent au français : Et puis il y a...., — marquent bien que les statues brûlées forment un groupe à part (1) et sont tout à fait distinctes de celles qu'il a précédemment énumérées. Prétendra-t-on que l'Athéna d'Endoios, pour être séparée des autres statues brûlées, n'en rentre pas moins dans cette catégorie? Mais rien absolument n'autorise à le supposer. Ou bien dira-t-on que, si elle était séparée de ces statues, c'est peut-être que, seule entre toutes, elle était demeurée intacte, qu'elle était sortie sans dommage de l'incendie et de la destruction de l'Acropole? Mais cela est invraisemblable, sinon impossible. Ni l'une ni l'autre de ces deux objections ne trouve où s'appuyer; on ne serait même pas tenté de les énoncer, si l'on n'apportait dans ces recherches sur Endoios les présomptions que j'ai dites plus haut, et si l'on n'avait une involontaire tendance, par l'effet d'une vieille erreur enracinée, à préjuger la solution du problème.

En résumé, les œuvres d'art qui existaient sur l'Acropole au temps de Pausanias étant presque toutes, à bien peu d'exceptions près, postérieures aux guerres médiques, et aucun indice ne permettant de croire ni même de soupçonner que l'Athéna d'Endoios fût au nombre de ces exceptions, il faut admettre que cette statue n'est pas antérieure à l'année 479-478, et, partant, prolonger jusqu'à l'année 478 au moins la carrière de son auteur.

Il nous reste d'autres éléments d'information. Le nom d'Endoios se rencontre dans deux inscriptions, provenant de deux monuments, l'un funéraire, l'autre votif, qui avaient été exécutés par ce sculpteur. On peut, par des raisons de pure épigraphie, déter-

(1) Ces statues n'avaient pu être redressées à leur place primitive, en raison des transformations que subit le sol de l'Acropole et des reconstructions de toute sorte qui furent entreprises. On dut les rassembler dans un coin de l'enceinte d'Athéna Polias, entre l'Érechtheion et les Propylées, et c'est là que les vit Pausanias. Il ressort du texte qu'il parle d'une réunion de statues et non de statues éparpillées dans l'enceinte.

miner, à vingt années près, la date de ces textes, et, du même coup, la date des sculptures, aujourd'hui disparues, auxquelles ils se rapportaient.

L'inscription du tombeau de Lampitô (1) est du dernier tiers du VIe siècle. M. A. von Schütz (2), soutenu de l'autorité de M. Kirchhoff, la place entre les Olympiades 62 et 68, années 532-508 (3). Mais M. von Schütz est un de ces critiques, de qui je disais plus haut qu'ils appréhendent visiblement de trop rajeunir Endoios; il ajoute donc aussitôt qu'entre ces deux dates extrêmes la plus reculée lui paraît préférable : l'inscription appartiendrait aux années 532-520, et elle serait, bien entendu, de la vieillesse d'Endoios. Autant déclarer tout de suite qu'on a son siège fait, qu'Endoios *doit* être né au commencement du VIe siècle, quoiqu'on n'en sache absolument rien (4). Nous laisserons de côté ce qu'il y a là de personnel à M. von Schütz, et nous nous en tiendrons à ceci : l'inscription de Lampitô, étudiée en elle-même, en tant que texte épigraphique, vient se placer entre les années 532 et 508; elle peut remonter, à la rigueur, jusque vers 530; elle peut aussi descendre jusque vers 510.

L'autre inscription provient des fouilles de l'Acropole (5). Elle est gravée dans les cannelures d'une de ces minces colonnes de marbre, dont c'était l'usage de faire les piédestaux des statues votives. Cette inscription appartient certainement au VIe siècle

(1) Voir E. Löwy, *Inschr. gr. Bildh.*, n° 8.

(2) *Historia alphabeti attici*, p. 36.

(3) Hirschfeld (*Tituli statuariorum...*, p. 69, n° 9) avait proposé les environs de la 70e Olympiade, année 500, — date que Brunn, auparavant (*Gesch. gr. Künstl.*, I, p. 100), avait aussi adoptée.

(4) « ... Non dubitamus etiam Endoei aetatem ad Ol. 55-65 revocare, ita ut Aristocli aequalis fuerit. *Ac prorsus quidem comprobari hoc non potest;* sed cum adhuc omnes consenserint Aristoclem Endoeo posterius vixisse, sane cum Aristocle etiam ille ad sextum saeculum est revocandus... » (von Schütz, *ouv. cité*, p. 36.)

(5) *C. I. A.*, IV, p. 179, n° 373ᵃ. Cf. Lolling, Δελτ. ἀρχ., 1888, p. 208-9. — Outre les noms d'Endoios et d'un autre artiste Philermos, l'inscription fait connaître le nom du donateur Ὄψσ[ιος]. Il n'est pas impossible, comme on le verra plus loin, que cet Opsios ne soit le même qui figure aussi dans la dédicace d'un autre monument votif, exécuté par Critios et Nésiotès, postérieurement à 480 (cf. Löwy, *Inschr. gr. Bildh.*, n° 38).

encore, et elle est à peu près contemporaine de la première; tout au plus pourrait-on croire, d'après la forme de quelques lettres et l'aspect de la gravure, qu'elle est un peu plus récente.

Voilà, par ces deux inscriptions, une nouvelle date sûrement établie. Nous avons la certitude qu'Endoios, qui travaillait encore après 480, travaillait déjà dans le dernier tiers du vi^e siècle. Maintenant, il importe de remarquer que l'écart entre les deux dates constatées est considérable : les deux œuvres dont les dédicaces nous sont restées ne pouvant pas être postérieures à 510, ni la statue mentionnée par Pausanias antérieure à 479, il s'est écoulé, entre les premières et la dernière, un intervalle d'une trentaine d'années au moins, d'une quarantaine peut-être. Et cet intervalle représente évidemment la plus grande partie de la carrière artistique d'Endoios. On ne saurait faire commencer beaucoup plus tôt que 510 (mettons 520) une carrière qui durait encore en 479, ni la faire durer bien longtemps après 479, si elle était déjà commencée en 520-510. Ainsi, pour fixer cette question de chronologie, nous avons à présent deux ancres solides, — et, si j'osais continuer la comparaison, je dirais : deux ancres, mouillées l'une à l'avant, l'autre à l'arrière, et dont les chaînes sont assez raidies pour ne permettre entre elles qu'un très court mouvement de va et vient. — En somme, je crois qu'en prenant les années 520 et 475 pour les dates extrêmes, non de la vie, mais de l'activité artistique d'Endoios, on ne serait pas loin de la vérité.

D'après cela, les œuvres d'Endoios que les anciens ont citées — une dizaine environ (1) — appartiendraient soit à la fin du vi^e siècle, soit au commencement du ve. Or, dans ce qui nous est dit de ces œuvres, ou dans ce qu'on en peut deviner, n'y aurait-il pas quelque motif de mettre en doute l'exactitude des dates proposées? N'y aurait-il pas quelque contradiction entre tel ou tel caractère attribué à ces sculptures et l'époque relativement récente où elles auraient été exécutées?

Je ne vois nulle part cette contradiction. En aucun endroit, les

(1) A Érythrées, statue d'Athéna Polias, groupe des Charites et groupe des Saisons; à Éphèse, statue d'Artémis; à Tégée, statue d'Athéna Aléa; sur l'Acropole d'Athènes, statue d'Athéna assise.

œuvres d'Endoios ne sont présentées comme ressortissant à l'archaïsme primitif (1); Pausanias (VIII, 46, 1), en parlant de l'Athéna de Tégée, emploie, il est vrai, le mot ἀρχαῖον, mais c'est parce qu'il oppose cette statue « ancienne » à la statue « nouvelle », qui la remplaça au temps d'Auguste. Quant à l'Athéna d'Érythrées, il ne faudrait point, parce qu'elle était en bois (2), s'imaginer qu'elle fût un ξόανον ou du moins une proche parente des ξόανα : c'était quelque croyance religieuse qui avait commandé l'emploi de cette matière (3); et cela ne nous apprend rien sur le mérite de la statue, ni sur son auteur, — sinon, peut-être, la variété de ses aptitudes techniques, puisqu'il travaillait également le bois, le marbre et l'ivoire.

Il n'y a donc, dans les témoignages des écrivains anciens, aucun détail qui contredise les dates auxquelles nous nous sommes arrêté. On y trouverait plutôt de quoi les confirmer. L'Athéna de Tégée était tout entière en ivoire (4), et l'exécution d'une telle œuvre suppose un état déjà très avancé de l'industrie (5) et de l'art. Cette statue fut emportée à Rome par Auguste (6); or, Auguste était un amateur éclairé; entre les maîtres archaïques, encore savait-il faire un choix : ceux qu'il semble avoir préférés sont Boupalos et Athénis, les fils d'Archermos de Chios (7); et ceux-ci appartiennent à la seconde moitié du VIe siècle et sont les plus expérimentés et les plus estimés des artistes d'alors. Si les

(1) La remarque a été faite pour la première fois par Brunn (*Gesch. gr. Künstl.*, I, p. 100). — M. Brunn est un des rares archéologues qui aient rompu franchement avec les vieux préjugés sur Endoios, et qui aient été d'avis qu'il fallait le rapprocher du VIe siècle.

(2) Pausanias, VII, 5, 9.

(3) Préférence accordée au bois pour les images de certaines divinités, en certaines villes : voir les exemples réunis par Schömann, *Antiquités grecques* (trad. Galuski), II, p. 234.

(4) Pausanias VIII, 46, 4.

(5) Il ne faut pas oublier, en effet, les préparations industrielles, très délicates, que nécessitait l'emploi de l'ivoire dans une grande œuvre de statuaire, (cf. Daremberg et Saglio, *Dictionn. des Antiq.*, art. *Ebur*, p. 447). — Des artistes plus anciens qu'Endoios avaient déjà employé l'ivoire dans leurs statues, mais seulement d'une façon partielle. L'Athéna de Tégée est la première statue, *toute* en ivoire, qui nous soit citée.

(6) Pausanias, VIII, 46, 1 et 4.

(7) Pline, *H. N.*, XXXVI, 13.

œuvres d'Endoios ont partagé avec celles de Boupalos et d'Athénis les préférences d'Auguste, n'est-il pas naturel d'en conclure que l'auteur de l'Athéna de Tégée n'était guère inférieur aux deux grands artistes de Chios, qu'à tout le moins il était beaucoup mieux qu'un simple découpeur de ξόανα, « élève de Dédale »? — Je ne voudrais pas insister sur un argument de cette sorte, sentant très bien ce qu'il a de fragile. Il me suffit d'avoir indiqué que si l'on voulait, à toute force, tirer quelque chose des témoignages si secs et si pauvres des écrivains anciens sur Endoios, on trouverait que, loin de gêner nos conclusions, ils leur seraient plutôt favorables.

Il résulte des démonstrations précédentes qu'Endoios ne doit pas être reculé jusque dans l'archaïsme « xoanique », pour ainsi l'appeler, mais qu'il est, au contraire, un représentant de l'archaïsme parvenu à sa maturité. Vers 520, époque où, suivant quelques-uns, sa carrière aurait été déjà terminée, cette carrière était à peine commencée, et il faut en attribuer environ la moitié au ve siècle. Même, en s'appuyant sur ces quelques dates et renseignements, on pourrait s'aventurer, sans trop de hardiesse, à esquisser les traits principaux de la vie de l'artiste.

Ionien d'origine (1), il serait arrivé jeune à Athènes, qui était alors la brillante Athènes d'Hippias et d'Hipparque; il y aurait

(1). L'origine ionienne d'Endoios avait été déjà soupçonnée par Löschcke (*Ath. Mittheil.*, V, 1888, p. 305). Elle paraît aujourd'hui démontrée par ce fait que, des deux inscriptions où le nom de l'artiste se rencontre, l'une, celle du tombeau de Lampitô, a été rédigée en *dialecte* ionien, et l'autre, celle de l'Acropole, gravée en *caractères* ioniens (voir Lolling, Δελτ. ἀρχ., 1888, p. 209). — Comment alors expliquer ces mots de Pausanias (I, 26, 4) : Ἔνδοιος ἦν γένος μὲν Ἀθηναῖος...? Ils peuvent être une erreur personnelle de l'écrivain, ou bien n'être que l'écho d'une tradition erronée, que la vanité athénienne avait lancée, comme tant d'autres : les Athéniens, qui s'étaient approprié Dédale, peuvent bien aussi, sans plus de droits, s'être approprié Endoios, « l'élève de Dédale ». Une troisième explication est possible : les mots γένος Ἀθηναῖος, pris à la rigueur, signifient simplement que la famille d'Endoios était Athénienne, mais il ne s'ensuit pas nécessairement que les parents de l'artiste fussent fixés à Athènes, que lui-même y fût né et y eût passé sa première jeunesse. — De toute manière, le témoignage de Pausanias ne peut prévaloir contre celui de deux inscriptions qui ont dû être gravées par la main d'Endoios lui-même.

exercé son art quelques années, car nous connaissons, par les inscriptions dédicatoires, deux de ses œuvres qui datent de cette période. Mais bientôt, la mort d'Hipparque et le régime de terreur qui en fut la suite ayant amené quelque ralentissement dans la production artistique, ensuite l'expulsion d'Hippias et des autres Pisistratides ayant déterminé, sans doute, une réaction contre ces étrangers qui avaient été attirés et choyés par les tyrans, Endoios s'éloigna, retourna en Ionie, puis voyagea en divers pays grecs; et c'est alors qu'il aurait exécuté les statues d'Érythrées, d'Éphèse, de Tégée. Enfin, il serait revenu à Athènes, y aurait produit de nouvelles œuvres, ne fût-ce que l'Athéna commandée par Callias, et probablement il y aurait achevé ses jours. — Ce sommaire de la vie d'Endoios demeure, assurément, très hypothétique ; mais on ne niera pas qu'il ne soit d'une très suffisante vraisemblance.

II

Au nom d'Endoios est lié celui de Callias, le donateur de l'Athéna assise de l'Acropole. Il nous est aisé, à présent, de déterminer avec précision quel était ce Callias. Jusqu'ici on était à peu près d'accord (1) pour désigner Callias fils de Phainippos, un des chefs de la noblesse attique vers le milieu du VIe siècle (2). Mais il n'y avait d'autre raison de ce choix que la concordance entre les dates présumées de la carrière d'Endoios et l'époque certaine de la vie de Callias. Bref, une première erreur en avait entraîné une seconde; les deux doivent disparaître en même temps (3).

(1) Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, I, p. 337; Overbeck, *Gesch. gr. Plastik*, (3e édit.), I, p. 116 : etc.

(2) Hérodote, VI, 121 et 122.

(3) Beulé a eu tort d'écrire (*Art grec avant Périclès*, p. 440) que l'Athéna assise d'Endoios avait été consacrée par Callias « en souvenir d'une victoire remportée dans les grands jeux de la Grèce, vers la 54e Olympiade ». Il n'est dit nulle part que ce soit Callias, *fils de Phainippos*, le vainqueur aux jeux Olympiques, qui ait consacré l'Athéna d'Endoios; si cela avait été dit par Pausanias ou par quelque autre écrivain de l'antiquité, le problème de la chronologie d'Endoios serait depuis longtemps résolu.

Pareillement, on ne saurait penser, que pour l'écarter aussitôt, à un autre Callias qui vivait, comme le fils de Phainippos, vers le milieu du VIe siècle, à savoir Callias, fils d'Hyperéchidès, lequel fut le beau-père d'Hippias (1).

Du moment que la statue en question est postérieure à l'année 480, c'est-à-dire plus récente qu'on ne le croyait de soixante ans environ, il faut sauter deux générations dans la grande famille des Callias, et il ne reste plus en vue que Callias, fils d'Hipponicos, petit-fils de Callias, fils de Phainippos, que nous avons nommé tout à l'heure (2). Ce Callias, fils d'Hipponicos, a été discerné des autres membres de sa famille, ayant porté le même nom, par le sobriquet de λακκόπλουτος, allusion à l'aubaine singulière par où s'était accrue sa fortune (3). On ne voit pas que, malgré ses richesses et l'illustration de sa famille, il ait joué un rôle politique considérable (4); il semble que sa principale fonction ait toujours consisté à être le plus riche et le plus fastueux des citoyens d'Athènes. Il dut naturellement mettre quelque chose de ce faste dans sa piété envers les dieux, multiplier les offrandes aux sanctuaires de la ville, et, pour les statues qu'il voulait consacrer, s'adresser aux premiers artistes de son temps. De fait, outre l'*Athéna assise* d'Endoios, il avait encore consacré sur l'Acropole une *Aphrodite* de Calamis, et l'on a retrouvé le piédestal de cette statue, avec la dédicace : Καλλίας Ἱππονίκου ἀνέθηκεν (5).

(1) Thucydide, VI, 55.

(2) Brunn (*Gesch. gr. Künstl.*, I, p. 101) avait déjà songé à ce Callias, fils d'Hipponicos.

(3) Voir Plutarque, *Aristide*, V; Athénée, XII, 536 *f*, 537 *b*; Suidas, aux mots Καλλίας et Λακκόπλουτος; Plutarque, *Alcibiade*, VIII. — Cette histoire reste un peu vague; les uns la placent après Marathon, et les autres après Salamine; les uns l'attribuent au fils, et les autres au père. Elle a été visiblement grossie par les racontars et par l'imagination populaire; elles est devenue une sorte de légende de Crésus athénien. Quoi qu'il en soit, et que l'aubaine ait échu à Hipponicos ou à son fils Callias, il est sûr que c'est Callias qui en a joui le plus, et c'est à lui que fut donné expressément le sobriquet de λακκόπλουτος.

(4) Hérodote (VII, 151) le cite cependant comme ayant fait partie d'une ambassade envoyée par les Athéniens à Artaxerxès. Voir aussi pour ce fait, Plutarque, *Cimon*, XIII; Diodore, XII, 4; Suidas, au mot Καλλίας.

(5) *C. I. A.*, I, 592, et IV, p. 44. — Cette base a été retrouvée auprès des Propylées, et c'est bien là, en effet, que Pausanias (I, 23, 2) signale la présence

Enfin, on rencontre encore le nom de Callias, associé au nom d'Opsios, sur une inscription votive qui accompagnait une œuvre des artistes Critios et Nésiotès (1); et cette inscription me paraît avoir, dans nos recherches actuelles de chronologie, une valeur particulière. On ne connaît, pour les œuvres d'Endoios, que deux noms de donateurs, dont l'un est Callias et l'autre Opsios (2) : ce sont justement les deux noms qu'on lisait réunis sous l'offrande exécutée par Critios et Nésiotès. Nous ne pouvons pas prouver, il est vrai, que ces noms correspondent, dans les deux cas, aux mêmes donateurs; mais, de bonne foi, cette identité de personnes est ce qu'il y a de plus probable. Et l'on aperçoit tout de suite quelle conséquence résulte de là : Callias et Opsios sont comme un trait d'union entre les artistes divers dont ils furent les clients; pour qu'ils aient eu affaire à Endoios, puis à Critios et à Nésiotès, il faut que ces artistes aient été contemporains, — à une génération près. Et, en effet, nous avons vu plus haut que la carrière d'Endoios a dû finir vers 475; à ce moment Critios et Nésiotès étaient déjà des artistes renommés (comme le prouve la commande qui leur fut faite par l'État athénien du deuxième groupe des Tyrannicides), mais ils étaient plus jeunes qu'Endoios, et leur carrière se prolongea jusque vers le milieu du siècle. — En somme, on découvre, dans cette simple rencontre de quelques noms, une confirmation inattendue de l'exactitude de nos déductions antérieures; et, bien que cette nouvelle preuve ne fût pas nécessaire, elle n'en garde pas moins son intérêt.

de l'*Aphrodite* de Calamis : ἄγαλμα Ἀφροδίτης, ὃ Καλλίου τέ φασιν εἶναι ἀνάθημα καὶ ἔργον Καλάμιδος. — Mais pourquoi ce mot φασίν, qui semble laisser subsister un doute sur le donateur comme sur l'auteur de la figure? Je l'expliquerais volontiers de la façon suivante : dans l'accumulation des offrandes entassées l'une sur l'autre à l'Acropole pendant des siècles, il a pu arriver que le piédestal de cette Aphrodite ait été masqué par un autre piédestal ou par une stèle; la statue demeurait visible, mais l'inscription dédicatoire ne l'était plus. Pausanias, alors, prit note de ce qu'*on lui dit*, mais ne put pas vérifier de ses propres yeux.

(1) Löwy, *Inschrif. gr. Bildh.*, n° 38.

(2) Voir l'inscription de l'Acropole, mentionnée quelques pages plus haut. — A la vérité, il ne subsiste du nom du donateur que les trois premières lettres : Ο Θ Σ... Mais le peu de longueur de la lacune ne permet point d'autre restitution que celle qu'a adoptée M. Lolling (Δελτ. ἀρχ., 1888, p. 208-209).

III

Il existe au musée de l'Acropole une figure bien connue d'Athéna assise (1), que l'on a pris l'habitude d'attribuer à Endoios, et qui serait celle précisément que Callias avait consacrée. On ne doit pas oublier qu'aucune preuve de fait ne peut être apportée en faveur de cette attribution, et que, par suite, dans un débat qui avait pour objet de fixer l'époque de la vie d'Endoios, cette statue sans état civil ne devait être appelée à fournir un argument ni pour ni contre. Si j'en parle à présent, ce n'est que d'une façon accessoire et pour répondre à la question que voici : — L'Athéna assise offerte par Callias n'ayant été exécutée qu'après l'année 480, l'*Athéna assise* du musée de l'Acropole peut-elle être celle de Callias ?

Si l'on s'en tenait à l'opinion courante, il n'y aurait qu'à répondre non, sans phrases, puisque l'opinion courante est que cette statue date du milieu du VIe siècle environ ; elle serait ainsi antérieure de plus de soixante ans à celle qu'avait consacrée Callias. Mais, quand on y regarde d'un peu près, on constate qu'un tel jugement est étroitement lié aux anciens préjugés sur Endoios. Il y a eu, si je ne me trompe, pétition de principe. On s'est avisé que cette statue, étant de style archaïque, et représentant Athéna assise, pouvait être d'Endoios ; puis, peu à peu, on s'est laissé aller à croire qu'elle devait être d'Endoios ; et comme, d'autre part, on admettait qu'Endoios n'avait guère vécu plus tard que le milieu du VIe siècle, il fallait, naturellement, reculer l'œuvre dans le passé tout aussi loin qu'on y reculait son auteur (2). Ce jugement est donc très suspect, et il a besoin d'être revisé : il faut étudier la statue en elle-même, sans se préoccuper d'Endoios, puisque,

(1) *Catalogue* (1888) *du musée de l'Acropole*, n° 24. — On trouvera l'indication des principaux ouvrages, où cette statue a été reproduite ou décrite, dans Le Bas-Reinach, p. 51, pl. 2, 1 des *Mon. figurés*.

(2) M. Murray (*History of greek Sculpt*, 1890), I, 182, doute que la statue soit d'Endoios, mais il ne lui en assigne pas moins pour date le milieu du VIe siècle.

d'ailleurs, rien ne prouve qu'elle soit son œuvre; et ce n'est qu'après en avoir reconnu les caractères et en avoir, autant qu'il est possible, déterminé l'époque, qu'on verra s'il subsiste quelque chance pour qu'elle soit, effectivement, la statue exécutée par Endoios et consacrée par Callias.

Le premier coup d'œil jeté sur l'*Athéna assise* de l'Acropole ne lui est pas favorable : la figure a subi de graves mutilations, et de plus, la surface du marbre est presque partout rongée et usée. Aussi semble-t-il d'abord qu'on n'ait devant soi qu'un gros bloc informe. Ajoutons, pour ceux qui ne connaissent pas l'original, que les dessins, qui en ont été publiés dans les livres d'archéologie, sont la plupart d'une gaucherie enfantine (1). Mais on ne doit pas s'en rapporter à ces dessins, ni s'en tenir, devant l'original, à la première impression; ici, plus que jamais, un examen attentif et raisonné est indispensable.

Seulement, il faut fixer avec précision sur quoi cet examen portera, et par quoi notre jugement se trouve limité. La tête de la figure manque, et nous sommes ainsi privés du principal élément d'appréciation. D'autres parties sont si mal conservées, qu'elles sont comme si elles n'existaient plus : par exemple, le haut du corps, recouvert de l'égide, n'a plus grande importance à nos yeux; car c'est par la couleur que tous les détails de l'égide avaient été indiqués, et cette couleur a disparu; disparus aussi, les serpents qui la bordaient de leurs festons de bronze; disparue également la tête de Gorgone qui en occupait le milieu, ajustée sur une saillie circulaire à peine dégrossie. Bref, de cette partie de la statue, il ne reste guère que les dessous; encore sont-ils fort endommagés. Il est certain qu'on n'a pas le droit de présumer, d'après cet aspect peu engageant, du mérite de l'œuvre, telle qu'elle était à l'origine. De là, si on a le souci de ne pas se trom-

(1) Voir, par exemple, le hideux petit croquis publié par M. Murray (*Hist. of greek sculpt.* (1890), I, p. 182). — Le dessin de Landron (dans Le Bas, *Mon. figur.*, pl. 2, 1) est assez bon, sans être excellent; celui qu'a inséré M. Collignon dans son *Hist. de la sculpt. grecque*, I, p. 338, n'est pas mauvais non plus; mais ni l'un ni l'autre ne donnent une idée tout à fait exacte de l'original; il faut recourir à de grandes photographies offrant la vue de face et diverses vues de profil. Une bonne reproduction de la statue a paru dans les *Denkmäler* de Brunn et Bruckmann (n° provisoire 145).

per, la nécessité de décomposer en quelque sorte l'*Athéna* de l'Acropole, et de définir les points sur lesquels on peut prononcer en pleine connaissance. — 1°) Il est possible d'apprécier, au moins d'une façon sommaire, en quelques endroits où la surface du marbre est intacte, les qualités de l'exécution ; — 2°) Le costume est aisément reconnaissable ; — 3°) Pour les gestes et pour l'attitude générale, aucun doute ne saurait s'élever. — Or, ni sur l'un ni sur l'autre de ces trois points, je ne trouve de quoi justifier l'opinion qui rejette l'*Athéna* de l'Acropole jusque vers le milieu du VIe siècle.

Le travail du marbre, tel qu'on peut l'observer le long de la jambe gauche, sur le pied droit et à quelques autres places, ne laisse rien à désirer. Reprochera-t-on à l'artiste ces sillons ondulés par où il a essayé de marquer la nature du tissu du chitonisque? Mais ce procédé a été employé jusqu'à la fin de la période archaïque, et on le constate dans des statues qui, certainement, appartiennent au Ve siècle (1). S'étonnera-t-on que le chitôn colle si étroitement contre les jambes, à tel point que celles-ci apparaissent au travers comme si elles étaient nues, et voudra-t-on voir là un signe de naïveté ou de maladresse, caractéristique des temps primitifs de la statuaire? Mais ce n'est qu'une convention banale, dont les exemples ne se comptent plus, et surtout une convention très tenace, qui durait toujours alors que la plupart des autres conventions de l'archaïsme avaient déjà disparu (2). D'ailleurs, le sculpteur a très bien su, quand il l'a voulu, s'affranchir de la tyrannie des conventions : les plis du chitôn amassés entre les jambes sont traités simplement et librement, sans cet excès de raideur et de compassé qui est ce qu'il y a de plus fréquent dans la plastique primitive. Je ne saurais donc être de l'avis de Beulé, lorsqu'il formule ainsi son jugement sur les qualités d'exécution

(1) Par exemple, dans la statue dont la tête est reproduite à la planche XIII des *Musées d'Athènes*.

(2) Ainsi, dans la statue consacrée par Euthydicos (*Mus. d'Ath.*, pl. XIV, et *Jahrbuch d. arch. Instit.*, II, 1887, p. 219), statue qui indique si visiblement la fin de l'archaïsme et dont la date doit être bien voisine de l'année 480, le chitôn est collé aux jambes non moins étroitement que dans l'*Athéna assise*.

de la statue : « Travail naïf et facile d'un artiste minutieux qui pousse un peu son ciseau à la manière des enfants (1). » C'est à croire que Beulé n'a point regardé l'œuvre dont il parlait. Et cependant ce sont, je le crains, de pareils jugements sommaires et faux qui, répétés de livre en livre, adoptés de confiance sans être vérifiés, ont fini par former autour de la statue comme un épais brouillard de préventions qui empêche de la voir telle qu'elle est en réalité.

Les vêtements sont le long chitôn de toile, et le chitonisque plus court, en tricot de laine. A ces deux pièces s'en ajoute d'ordinaire une troisième, qui est l'himation ; c'est l'égide ici qui remplace l'himation. Ce costume est celui de quasi toutes les figures archaïques de type féminin. Il n'a rien de nouveau ni d'intéressant. Peut-on y trouver quelque raison pour fixer à la statue une date reculée? Aucunement. Car s'il est vrai qu'on rencontre déjà ce costume dans des œuvres du milieu du VIe siècle, il n'est pas moins vrai qu'on le rencontre encore quatre-vingts ou cent ans plus tard, et les statues les plus avancées que nous connaissions de la période archaïque n'en portent pas un autre. De même, la coiffure — nappe de cheveux épandue sur le dos et tresses disposées symétriquement sur les épaules et la poitrine — ne représente pas une mode spéciale à la seconde moitié du VIe siècle plutôt qu'à la première moitié du Ve ; et la statue pourrait être aussi bien de l'année 540 ou de l'année 475, sans que cet arrangement soit changé seulement d'une boucle.

Il reste à examiner l'attitude et les gestes. On se rend compte aisément que les deux bras, qui étaient tendus pour tenir les attributs, n'étaient point tendus tout à fait dans le même sens. D'autre part, les deux jambes ne sont point posées parallèlement l'une contre l'autre ; la jambe droite est ramenée en arrière, le talon relevé, le bout du pied appuyant seul sur le sol. Enfin, le haut du corps est un peu incliné en avant et cette attitude, jointe à la position de la jambe droite, semble indiquer ou que la figure va se lever et qu'elle est déjà sortie de son immobilité assise, ou qu'elle vient à peine de s'asseoir et qu'elle n'est pas encore immobilisée sur le siège. Il y a en tout cela de la variété, du mouvement et de la

(1) Beulé, *Art grec av. Périclès*, p. 441.

vie, et ces qualités n'appartiennent pas, semble-t-il, aux temps très reculés de la statuaire. Pour les estimer à leur prix, il suffit de comparer à cette Athéna dite d'Endoios quelques autres statues assises du VIe siècle.

Il y en a deux sur l'Acropole même, toutes deux fort mutilées, réduites de moitié, mais dont on peut cependant apprécier le style. L'une (1), immobile et raide, les pieds posés à plat d'une façon symétrique, les jambes serrées, les plis du chitôn parallèles et mesurés au compas, est manifestement très archaïque; on peut la faire remonter jusque vers le milieu du VIe siècle. L'autre (2), dans la souplesse donnée au marbre, dans l'arrangement des vêtements et le modelé gras des plis de l'étoffe, témoigne d'un art beaucoup plus avancé; elle doit être de quarante ou cinquante ans postérieure à la première. Et pourtant, même dans celle-là, nous ne trouvons pas cet air de mouvement et de vie, si simple et si naturel, que donne à la grande statue la pose de ses jambes et de ses pieds, pose libre et un peu négligée, mais très habilement calculée pour rompre la monotonie des lignes. Il semble donc, en vertu de cette habileté même, que la troisième statue doit être considérée comme étant plus récente encore que la deuxième.

En dehors d'Athènes et de l'Attique, nous avons un groupe important de statues assises, — les statues des Branchides, — dont la date, pour quelques-unes du moins, peut être fixée, avec une certitude quasi absolue, aux environs de l'année 550 (3). M. Overbeck (4), ayant pris dans ce groupe la figure la plus récente et la moins imparfaite, l'a comparée avec la statue athénienne, et, par une minutieuse analyse, a démontré la supériorité, à tous points de vue, de celle-ci. On ne saurait contester l'exactitude de cette analyse; mais n'est-il pas surprenant, alors, que M. Overbeck rapporte exactement à la même époque deux œuvres qu'il trouve avec raison si peu égales quant au mérite, et qui correspondent à des degrés si différents du développement artistique ? C'est que le critique avait son siège fait d'avance; s'il n'avait admis *a priori*

(1) Le Bas-Reinach, *Monuments figurés*, p. 52, pl. 3, I.

(2) Inédite. *Catalogue* (1888) *du musée de l'Acropole*, n° 58.

(3) Löwy, *Inschr. gr. Bildh.*, nos 2 et 3. — M. Kirchhoff est même d'avis qu'on peut descendre jusqu'à l'année 540 (Ol. 60).

(4) *Gesch. gr. Plastik*, 3e édit., I, p. 145.

que la statue *doit* être d'Endoios et qu'Endoios *doit* avoir terminé sa carrière vers le milieu du VIe siècle, s'il avait étudié cette figure comme une inconnue, indépendante de toute donnée préalable, il aurait sûrement été conduit à lui attribuer une date très postérieure à celle des statues des Branchides. Je trouve qu'en effet elle fait penser beaucoup moins à des sculptures du milieu du VIe siècle qu'à certaines sculptures du Ve siècle. Il pourra paraître paradoxal de rappeler ici les chefs-d'œuvre des frontons du Parthénon, et je désire qu'on ne me prête point, à ce propos, l'idée d'une comparaison en règle, qui serait sans nul doute déplacée. Mais, par contre, il n'y a ni paradoxe ni exagération à faire simplement cette remarque, que l'*Athéna assise* de l'Acropole, par son air de vie, par la liberté de ses mouvements et la vérité de son attitude, se rapproche bien davantage de telle figure assise du fronton oriental du Parthénon que des statues des Branchides.

En résumé, l'*Athéna assise* a été placée à une date trop reculée, que rien ne justifie. Il faut la faire redescendre, sans hésiter, jusque dans le dernier quart du VIe siècle; et ce n'est là que le terme *minimum*. Car on doit considérer comme très possible qu'elle appartienne au Ve siècle. Telle qu'elle est aujourd'hui, on ne voit pas d'obstacle à cette supposition. Mais l'absence de la tête et le délabrement du reste du corps ne permettent pas de rien affirmer. On ne saurait donc rien affirmer non plus quant à l'attribution de la statue à Endoios, puisque cette seconde hypothèse est nécessairement liée à l'autre, la statue ne pouvant être d'Endoios qu'à condition de dater des environs de l'année 475.

Henri LECHAT.

NOTES & DOCUMENTS

LE SERMENT DE CHERSONÈSE

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'intéressant *Serment de Chersonèse* qui a été publié pour la première fois dans la *Revue* (IV, 388) par M. Contoléon. Depuis lors M. Latyschew a donné dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin (12 mai 1892, t. XXVII, p. 479 suiv.) une édition beaucoup plus correcte et plus complète de ce texte, suivie d'un précieux commentaire, où les questions topographiques sont surtout serrées de très près (1). L'importance de ce document et le peu de publicité dont jouissent en France les *Sitzungsberichte* où il a paru nous font un devoir de le replacer sous les yeux de nos lecteurs.

La stèle, ornée d'un fronton, a 1 m 39 de hauteur, sur 0 m 38 de large. L'écriture est régulière, mais non στοιχηδόν. Les lettres O et Θ sont plus petites que les autres; le K a les branches courtes, le Σ les branches divergentes. On remarquera encore les formes ΓΝΙΞΥ.

(1) Le même travail a paru en russe (!), avec un fac-similé photographique de l'inscription, dans le 9e fascicule des *Matériaux pour l'archéologie russe* (publiés par la commission impériale archéologique) et qui renferme la collection complète des inscriptions grecques et latines découvertes en Crimée de 1889 à 1891. Nous nous réservons de revenir sur ce précieux recueil dans notre prochain bulletin épigraphique.

Ὀμνύω Δία Γᾶν Ἅλιον Παρθένον
θ]εοὺς Ὀλυμπίους καὶ Ὀλυμπίας
κ]αὶ ἥρωας ὅσοι πόλιν καὶ χώραν
καὶ τείχη ἔχοντι τὰ Χερσονασι-
5 τᾶν · ὁμονοησῶ ὑπὲρ σωτηρίας
καὶ ἐλευθερίας πόλεος καὶ πολι-
τᾶν καὶ οὐ προδωσῶ Χερσόνασον
οὐδὲ Κερκινῖτιν οὐδὲ Καλὸν λιμέ-
να οὐδὲ τἄλλα τείχη οὐδὲ τὰς ἄλ-
10 λας χώρας ἃν Χερσονασῖται νέμον-
ται ἢ ἐνέμοντο οὐθενὶ οὐθὲν οὔτε Ἕλ-
λανι οὔτε βαρβάρωι, ἀλλὰ διαφυλα-
ξῶ τῶι δάμωι τῶι Χερσονασιτᾶν, οὐ-
δὲ καταλυσῶ τὰν δαμοκρατίαν οὐ-
15 δὲ τῶι προδιδόντι καὶ καταλύοντι ἐ-
πιτρεψῶ οὐδὲ συγκρυψῶ ἀλλὰ ἐ-
ξαγγελῶ τοῖς δαμιοργοῖς τοῖς κα-
τὰ πόλιν καὶ πολέμιος ἐσσοῦμαι τῶ[ι?
ἐπιβουλεύοντι καὶ προδιδόντι ἢ ἀφι-
20 στάντι Χερσόνασον ἢ Κερκινῖτιν ἢ
Καλὸν λιμένα ἢ τὰ τείχη καὶ χώραν
τὰν Χερσονασιτᾶν · καὶ δαμιοργησῶ καὶ
βουλευσῶ τὰ ἄριστα καὶ δικαιότα-
τα πόλει καὶ πολίταις, καὶ τὸν ΣΑΣΤΗ
25 ΡΑ τῶι δάμωι διαφυλαξῶ, καὶ οὐκ ἐ-
γφερομυθησῶ τῶν ἀπορρήτων οὐ-
θὲν οὔτε ποτὶ Ἕλλανα οὔτε ποτὶ βά[ρ-
βαρον, ὃ μέλλει τὰμ πόλιν βλάπτει[ν,
οὐδὲ δωρεὰν δωσῶ οὐδὲ δεξοῦμα[ι
30 ἐπὶ βλάβαι πόλεος καὶ πολιτᾶν, οὐδὲ
ἐπιβουλευσῶ ἄδικον πρᾶγμα οὐθε-
νὶ οὐθὲν τῶμ πολιτᾶν τῶμ μὴ ἀφε-
στακότων οὐδὲ τῶι ἐπιβουλεύον[τι
[τοιοῦτον πρᾶγμα οὐθὲν ἐπιτρεψῶ οὐθε-]
35 νὶ, ἀλλ' εἰσαγγελ[ῶ] καὶ κρινῶ ψά[φωι
κατὰ τοὺς νόμους · οὐδὲ συνωμο[σί-
αν συνομοῦμαι οὔτε κατὰ τοῦ κοιν [οῦ
τοῦ Χερσονασιτᾶν οὔτε κατὰ τῶμ [πο-

λιτᾶν οὐδενός, ὃς μὴ ἀποδέδεικτ[αι
40 π]ολέμιος τῶι δάμωι. εἰ δέ τινι συν[ώ-
μοσα καὶ εἴ τινι καταλέλαμμαι ὅρ[κ-
ωι ἐ]π' εὐχᾶι, δι[α]λυσαμένωι μὲν ἄμ[ει-
ν]ον εἴη καὶ ἐμοὶ καὶ τοῖς ἐμοῖς, ἐμμ[έ-
νοντι δὲ τὰ ἐνα[ντία] · καὶ εἴ τινά κ[α
45 συνωμοσίαν αἴσ[θωμ]αι ἐοῦσαν [ἢ γιγ-
νομένην ἐ[ξ]αγγελῶ τοῖς δαμ[ιορ-
γ]οῖς · οὐδὲ σῖτον ἀπὸ τοῦ πεδίου ἀ[παγ-
ώγιμον ἀποδωσοῦμαι οὐδὲ ἐξ[α-
ξῶ ἄλλαι ἀπὸ τοῦ πεδίου ἀλλ' [εἰς
50 Χερσόνασον. Ζεῦ καὶ Γᾶ καὶ Ἅλιε [καὶ
Παρθένε καὶ θεοὶ Ὀλύμπιοι, ἐμμένο[ν-
τι μέμ μοι εὖ εἴη ἐν τούτοις καὶ αὐτ[ῶι
καὶ γένει καὶ τοῖς ἐμοῖς, μὴ ἐμμένν[ον-
τι δὲ κακῶς καὶ αὐτῶι καὶ γένει καὶ [τοῖς?
55 ἐμοῖς, καὶ μήτε γᾶ μοι μήτε θά[λασ-
σα καρπὸν φέροι μήτε γυν[αῖκες...
.]νοιεν μήτε.....

Nous faisons suivre ce texte de quelques très courtes observations.

L'éditeur lui assigne pour époque la première moitié du IIIe siècle, « ou même la fin du IVe ». Il se fonde à cet égard sur les caractères de l'écriture, un peu plus archaïques que ceux du décret d'Olbia (*Inscr. Ponti Euxini,* I, n° 16) ainsi que sur l'orthographe (l. 26 ἐχφερομυθησῶ). Il voit avec raison dans notre inscription le texte officiel du serment civique imposé *à tous les citoyens* de Chersonèse, et non pas seulement aux magistrats et sénateurs : s'il est question des devoirs afférents à ces charges, c'est que tous les citoyens pouvaient légitimement y aspirer et y passaient autant que possible à tour de rôle. Le serment civique était d'un usage général dans les états démocratiques (Xénophon, *Mém.* IV, 4, 16). On connaît celui que prêtaient les éphèbes athéniens au moment de leur inscription sur les registres civiques (Pollux, VIII, 105; Stobée, *Flor.* XLVII, 48); quoique la rédaction en soit plus brève et plus archaïque que celle du serment de Chersonèse, les deux textes offrent d'intéressantes coïncidences. On en constate de plus

frappantes encore entre notre texte et deux inscriptions crétoises : 1° Le serment d'alliance de Dréros et Cnosse (Cauer, *Delectus*, 2e éd., n. 121); 2° le serment des Itaniens (Halbherr, *Iscrizioni cretesi;* dans *Museo italiano*, III, 2, n° 1).

L. 1. Pour la formule Δία Γᾶν Ἅλιον on a déjà cité le traité entre Smyrne et Magnésie du Sipyle (Ditt. 171). Il faut ajouter avec Ziebarth (*De iureiurando in iure graeco quaestiones*, p. 21) le traité entre Eumène Ier et les mercenaires (*Inschriften von Pergamon*, I, 13) et celui des Phasélites avec Mausole (Judeich, *Kleinas. Studien*, p. 256). M. Latyschew aurait pu encore rapprocher les formules d'affranchissement de Thermon, Panticapée et Gorgippia.

L. 7. Cp. serment d'Itanos, l. 9 suiv. : πόλιν τὰν Ἰτανίων οὐ πρ[οδ]ωσέω, οὐδὲ χώραν οὐδὲ νά[σ]ου[ς τ]ὰς τῶν [Ἰτ]ανίων.

L. 9. οὐδὲ τἄλλα τείχη. Nous avions proposé de corriger en τὰ τείχη, tant à cause de la l. 21 que de l'inscription de Diophante (l. 19-20) où τὰ τείχη semble bien être mentionné comme une forteresse unique, voisine de Cercinitis : ἐπιστρέψας ἐπὶ τὰ παραθαλάσσια Κερκινῖτιν [μὲν] ἐλάβετο καὶ τὰ Τείχη, τοὺς δὲ τὸν Καλὸν Λιμένα κατοικοῦντας πολιορκεῖν ἐπεβάλετο. M. Latyschew pense maintenant que ces mots désignent *plusieurs* forteresses sans nom élevées contre les Scythes : ce qui semble confirmer cette interprétation c'est la l. 3-4 où le domaine des Chersonésitains comprend : 1° la ville (πόλις), 2° le plat pays (χώρα), 3° les murailles (τείχη) ; il est difficile de croire qu'il s'agisse des murailles de la ville elle-même et que le mot ait un autre sens qu'aux l. 9 et 21. Pourtant le passage du décret de Diophante nous laisse encore des doutes.

L. 17. τοῖς δαμιοργοῖς. Les δαμιοργοί se sont déjà rencontrés à Chersonèse (*Inscr. Ponti Euxini*, I, nos 196 et 199). M. Latyschew incline à y voir un collège spécial de magistrats supérieurs ; mais le témoignage d'Hésychius, cité dans l'article de M. Contoléon, semble plutôt indiquer que δαμιοργοί est synonyme de ἄρχοντες *lato sensu*.

L. 24-5. καὶ τὸν ΣΑΣΤΗΡΑ τῶι δάμωι διαφυλαξῶ (M. Contoléon avait imprimé ΣΩΤΗΡΑ). Le mot σαστήρ est nouveau ; M. Latyschew n'en propose aucune explication. M. Bréal, que j'ai consulté, veut bien me répondre que l'étymologie ne saurait être douteuse. « L'adjec-

tif σάος, qui s'est habituellement contracté en σῶς, a fait ici la contraction en sens contraire, σᾶς. Comme σῶς a donné σώζω, σᾶς a donné σάζω dont σαστήρ est le substantif verbal; le σ se trouve pareillement dans σῶστρα, substantif pluriel neutre (1) » D'après cela σαστήρ serait synonyme de σωτήρ et pourrait désigner un magistrat populaire, le « conservateur » des privilèges du peuple, sorte de *tribunus plebis* ou de *defensor civitatis*.

L. 34. La restitution de M. Latyschew donne certainement le sens, mais la rédaction laisse quelques doutes. La photographie montre bien nettement un Δ à la dixième ou onzième place.

L. 35. Nous ne savons pas pourquoi M. Latyschew, dans ses deux éditions, transcrit ἐξαγγελῶ alors que le fac-similé porte distinctement ΕΙΣΑΓΓΕΛΩ. Il est vrai qu'à la ligne 46 on restitue avec raison ΕΞΑΓΓΕΛΩ, mais il s'agit là d'une dénonciation de complot aux magistrats, tandis qu'ici il paraît être question d'une dénonciation au peuple d'un cas de haute trahison, procédure pour laquelle le mot εἰσαγγελία est le terme technique. Il est intéressant de constater l'existence à Chersonèse d'une procédure de ce genre, probablement calquée sur l'*eisangélie* athénienne.

L. 41. καταλέλαμμαι (= καταλέλημμαι, parfait passif de καταλαμβάνω) ὅρκῳ ἐπ' εὐχᾷ : « je me suis laissé prendre à un serment, fortifié par une imprécation ». Cp. serment de Dréros, l. 21 suiv. : μηδὲ συνωμοσίας συναξεῖν μήτε ἐμ πόλει μήτε ἔξοι τᾶς πολέως μήτε ἄλλωι συντέλεσθαι · εἰ δέ τινάς κα πύθομαι συνομνυόντας, ἐξαγγελίω τοῦ κόσμου τοῖς πλίασιν. Serment d'Itanos, l. 16 suiv. : οὐδ]ὲ σύλλογον, οὐδὲ συνωμ[οσίαν] ποιησέω ἐπὶ τῶι κακίονι τ[ὰς πόλ]ιος [ἢ] τῶ[ν] πολιτᾶν, οὐδὲ ἄλ[λωι] σ[υ]νεσσ[έ]ομαι οὐδενί · αἴ τί[ς κα χρ]ή[ι]ζηι τούτων τ[ι π]οιεῖν ἀ[ν]ερ[έ]ω ποτὶ τοὺς ἄρχοντας.

L. 47 suiv. Encore une disposition très intéressante empruntée à la législation athénienne (Ulpien, sur Démosth. *C. Tim.* 136). M. Latyschew en conclut avec raison que Chersonèse ne devait posséder qu'une faible partie de la plaine de la Crimée, si productive en céréales.

(1) J'ai pensé un moment au vieux verbe σάω, synonyme de σήθω, qui se rencontre chez Hérodote (I, 200). Cp. Hésychius : σάτρα (lire σᾶστρα) σηπία (lire σηλίαι) et σᾶσαι καθίσαι (καθαρίσαι ?). Σαστήρ serait le « crible » (comparez ζωστήρ), « *mystica vannus Iacchi?* »

L. 53 suiv. Pour des formules de malédiction analogues, cp. Larfeld, *Griechische Epigraphik* (*Handbuch* de I. Müller, I, 2e éd.) p. 596, § 207.

L. 56. M. Latyschew ne propose aucun supplément. Il me semble qu'il y a place pour μήτε γυν[αῖκές μοι τεκ]νοῖεν ou en supprimant μοι. Cp. serment de Dréros, l. 32 suiv. : εἰ δὲ τάδε μὴ κατέχοιμι..... μήτε μοι γᾶν καρπὸν φέρειν [μήτε γ]υναίκας [τίκτειν κα]τὰ φύ[σιν... Serment d'Itanos, l. 38 suiv. : τοῖς δ'ε[ὐ]ο[ρ]κεόσι καὶ κα[τέ]χουσι τὸν [ὅρκο]ν τέκνων ὄνασ[ι]ν γίνεσθ[αι κ]αὶ γᾶν ἔνκαρπο[ν] φ[έρε]ιν κα[ὶ πρό]βατα εὐθη[νεῖν] κα[ὶ ἄλλ]α πο[λλὰ] καὶ ἀγαθὰ [γίνεσ]θαι [κα]ὶ αὐτῶ[ι κ]αὶ τοῖς τέκνο[ις], τοῖς δὲ ἐπιορκ[έο]σι μήτε γᾶν φέρειν, μήτε τέκν[ων] ὄν[α]σιν γίνεσθαι, etc.

Th. Reinach.

INSCRIPTIONS D'ASIE MINEURE

Les inscriptions qui suivent m'ont été pour la plupart communiquées, sous forme d'estampages ou de copies, par S. Exc. Hamdy Bey, directeur du Musée de Constantinople, auquel j'adresse à ce sujet les remerciements de la *Revue*. D'autres ont été recueillies par moi pendant un voyage en Turquie ou m'ont été transmises par divers correspondants.

1. Bithynie. *Brousse*. 1. Fragment de bas-relief funéraire encastré dans la porte de la caserne (copié par moi en 1890).

...ΣΔΕΕΤΕΡΟΣ ΘΕΛ[η

2. Stèle funéraire aperçue et copiée par moi au bazar (1890). Deux peignes, au-dessous deux miroirs entre deux corbeilles, puis l'inscription :

ΘΑΜΟΥΣΑ ΚΑΙ ΗΡΑΚΛΙΔΗΣ ΝΥΝΦΗ ΚΑ
Ι ΠΡΕΠΟΥΣΗ ΤΑΙΣ ΘΡΥΓΑΤΡΕΣΙΝ Μ
ΝΗΜΗΣ ΧΑΡΙΝ (*feuille de lierre*).

Θαμοῦσα καὶ Ἡρακλίδης Νύνφῃ κα-
ὶ Πρεπούσῃ ταῖς Θ<ρ>υγατρέσιν μ-
νήμης χάριν

Le nom Θαμοῦσα paraît nouveau,

3. Mysie. *Cyzique*. Stèle funéraire (0m70 sur 0m45). Copie d'un Turc.

ΛΥΣΑΝΔΡΟΣ
ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΟΥ

4. *Sousourlou* (1) (sur le Macestus). Photographie communiquée par Hamdy Bey. Stèle funéraire représentant la scène du banquet funèbre entre deux pilastres. A droite, le mort couché tenant dans la main gauche une tasse, dans la main droite un objet indistinct (fleur?). Devant lui, une table basse à trois pieds en forme de jambes d'animal, chargée de fruits (raisins, etc). A gauche, une femme drapée, assise, les pieds sur un escabeau. A droite et à gauche, deux petits esclaves, mâle et femelle. Au-dessous, l'inscription :

ΕΝΑΙΟΣ ΑΤΑΚΙΛΙΣ ΑΓΑΘΗΜΕΡΟΣ ΣΕΡΒΕΙΛΙΑΗ ΚΛΕ
ΟΠΑΤΡΑΝ ΓΥΝΑΙΚΑ ΙΔΙΑΝ ΜΝΗΜΗΣ ΧΑΡΙΝ
ΣΕΡΒΕΙΛΙΑ ΧΑΙΡΕ

Ἐναιος Ἀτακιλις Ἀγαθήμερος Σερβειλία(ν) (2) Κλεοπάτραν γυναῖκα ἰδίαν μνήμης χάριν.
Σερβειλία χαῖρε.

Les deux premiers noms manquent dans Pape. Le premier pourrait à la rigueur se lire Ἐνατος.

5-7. Carie. *Alabanda*. (Inscriptions trouvées à Karamankeui, un peu à l'est des ruines d'Alabanda.) Estampages d'Hamdy Bey.

5. Stèle quadrangulaire décorée d'un fronton triangulaire au milieu duquel est un cercle.

ΧΑΙΡΕ · ΤΑΙ
ΠΑΡΑ ΤΡΥ
ΦΩΝΟϹ
ΤΗϹΑΚΑΚΟΥ
5. ΨΥΧΗϹΤΟΥ
ΦΕΙΛΟΓΝΩ
ΡΕΙΜΟΥ ϹΤ (*feuille*).

Le nom Φιλογνώριμος paraît nouveau.

A la première ligne ΧΑΙΡΕΤΑΙ = χαίρετε.

L'auteur de cette épitaphe a cru sans doute faire des vers.

(1) On m'a transmis textuellement l'indication suivante : « Sousyrlik, sandjak de Karasi, nahié de Fasat, près de Brousse. » Je suppose qu'il s'agit du *Susyghyrly* de Kiepert.

(2) L'inscription qui paraît avoir été rubriquée porte bien H, mais on aperçoit la trace du jambage transversal du N.

6. Bons caractères d'époque macédonienne.

ΜΟΣΧΙΩΝ ΜΟΣΧΙΩΝΟΣ
ΑΓΟΡΑΝΟΜΗΣΑΣ
ΕΡΜΕΙ ΑΓΟΡΑΙΩΙ

7. Époque romaine.

. . . ΗΜΟΣΕΤΕΙΜΗΣΕΝ
. . . ΛΙΝΤΑΙΣΜΕΓΑΛΑΙΣ
. . . ΜΑΙΣΚΑΙΑΝΕΘΗΚΕΝ
ΜΑΡΚΟΝΑΝΤΩΝΙΟΝΜΕΛ ·
ΑΓΡΟΝΒΑΣΙΛΕΩΝΕΚΓΟ
ΝΟΝΑΡΙΣΤΟΝΤΑΤΕΗΘΗΚΑ ·
ΤΟΥΣΛΟΓΟΥΣΑΡΧΙΕΡΑΤΕ ·
ΣΑΝΤΑΤΗΣΡΩΜΗΣΚΑΙΤΟ ·
ΣΕΒΑΣΤΟΥΚΑΙΣΑΡΟΣΕΥΣ ·
ΒΩΣΚΑΙΟΣΙΩΣΚΑΙΠΛΕΙΣΤ ·
ΚΑΙΜΕΓΙΣΤΑΕΙΣΤΗΝΠΑΤΡΙΔ ·
ΑΝΑΛΩΣΑΝΤΑΕΝΤΕΤΗΙΑΡ
ΧΙΕΡΕΩΣΥΝΗΙΚΑΙΠΡΟΤΕΡΟ ·
ΕΝΤΗΙΕΝΙΑΥΣΙΩΙΓΥΜΝΑΣ ·
ΑΡΧΙΑΙ

Ὁ δ]ῆμος ἐτείμησεν
πά]λιν ταῖς μεγάλαις
τει]μαῖς καὶ ἀνέθηκεν
Μάρκον Ἀντώνιον Μελ[έ]-
5 αγρον βασιλέων ἔκγο-
νον ἄριστον τά τε ἤθη κα[ὶ]
τοὺς λόγους ἀρχιερατε[ύ-]
σαντα τῆς Ῥώμης καὶ το[ῦ]
Σεβαστοῦ Καίσαρος εὐσ[ε-]
10 βῶς καὶ ὁσίως καὶ πλεῖστ[α]
καὶ μέγιστα εἰς τὴν πατρίδ[α]
ἀναλώσαντα ἔν τε τῆι ἀρ-
χιερωσύνηι καὶ πρότερο[ν]
ἐν τῆι ἐνιαυσίωι γυμνασ[ι-]
15 αρχίαι.

La mention que le personnage honoré descend des anciens rois est particulièrement intéressante dans une ville Carienne. Ne s'agirait-il pas peut-être de quelque descendant d'Antonia Tryphæna?

La déesse Rome figure sur certaines monnaies d'Alabanda (Mionnet, III, 306, n° 14); on voit ici que son culte y était associé, comme ailleurs, à celui d'Auguste.

8. *Lagina*. Estampage de Hamdy Bey.

. . [τ]ΗϹΘΕ[ου] .
. . . ΤΕΥΩΕ . . . . . .
[τ] ΗϹΘΕΟΥΠΕ . . . . . .
ΩϹΚΑΙΤΟΥϹΙΕ[ρους] . . . . . [φι]
5 ΛΟΤΙΜΩϹΕϹΤΙΑ . . . . . ΟΥϹΕΚ .
ΟΛΕΩϹΠΑΡΑΓΕΝΟΜΕ . Ο . . . . ΤΑΙϹΕΟΡΤ . . .
ΜΟΙϹΤΗϹΘΕΟΥΗΜΕΡΑΙϹΠΟΛΛΟΥϹΚΑΙΤΟ .
ΝΤΩΠΕΡΙΠΟΛΙΩΔΕΚΑΤΟΙΚΟΥΝΤΑϹΕ .
ΩΚΕΝΚΑΙΤΗΠΟΛΕΙΔΡΑΧΜΑϹΔΙϹΧΙΛΙΑϹ
10 ΙΡΙΑΤΑΤΙΑϹΤΡΗΙΟΥΜΙΝΝΑΚΟΝΕΩΚΟ
ΟϹΙΕΡΟΚΛΗϹΑΡΙϹΤΕΙΔΟΥΚΑΘΥΙΟΘΕϹΙ . .
ΕΡΟΚΛΕΟΥϹΚΟΕΠΙΚΛΑΙΝΕΙΟΥΗΡΩΟϹ

5 [φι]λοτίμως ἐστιά[σας ?... τ]οὺς ἐκ [τῆς π-]
όλεως παραγενομέ[ν]ο[υς ἐν] ταῖς ἑορτ[ασί-
μοις τῆς θεοῦ ἡμέραις πολλοὺς καὶ το[ὺς ἐ-]
ν τῷ περιπολίῳ δὲ κατοικοῦντας ἔ[δ-]
ωκεν καὶ τῇ πόλει δραχμὰς δισχιλίας ·
10 Ἱρ(ε)ία Τατιὰς Τρηιουμιννα (1) Κο(λιόργων) · νεωκό[ρ-
ος Ἱεροκλῆς Ἀριστείδου καθ' υἱοθεσί[αν δὲ Ἱ-]
εροκλέους Κο. Ἐπὶ Κλ. Αἰνείου ἥρωος.

Décret honorifique en faveur d'un citoyen qui a généreusement offert à dîner aux pèlerins venus de la ville à l'occasion de la fête et donné 2,000 drachmes à la ville.

9. Lesbos (*Mitylène?*). Calque communiqué par Hamdy Bey.

ΟΔΑΜΟΣ
ΙΟΥΛΙΑΝΠΑΙΔΑΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣΚΑΙΣΑΡΟΣ
ΘΕΩΣΕΒΑΣΤΩΓΥΝΑΙΚΑΔΕΜΑΡΚΩΑΓΡΙΠΠΑ

(1) *Tergemina* ou *Trigemina?* La lecture est certaine.

ΤΑΝΕΥΕΡΓΕΤΙΝΠΑΙΣΑΣΑΡΕΤΑΣΕΝΝΕΚΑ
ΚΑΙΤΑΣΠΡΟΣΤΑΝΠΟΛΙΝΕΥΝΟΙΑΣ

Ὁ δᾶμος
Ἰουλίαν παῖδα αὐτοκράτορος Καίσαρος
θεῶ Σεβαστῶ, γυναῖκα δὲ Μάρκω Ἀγρίππα,
τὰν εὐεργέτιν, παίσας ἀρετᾶς ἕννεκα
καὶ τᾶς πρὸς τὰν πόλιν εὐνοίας.

Dédicace en l'honneur de Julie, fille d'Auguste, entre 21 et 12 av. J.-C.

10. Calque communiqué par Hamdy Bey.

ΓΑΙΟΣΙΟΥΛΙΟΣΓΑΙΩΥΙ
ΟΣΔΙΗΣΚΑΙΛΕΥΚΙΟΣΙ
ΟΥΛΙΟΣΓΑΙΩΥΙΟΣΔΙΟ
ΓΕΝΗΣΙΟΥΛΙΑΝΚΥΡΙΛ
5 ΛΑΝΤΑΝΓΕΝΟΜΕΝΑΝ
ΑΥΤΩΝΜΑΤΡΟΙΑΝΑ
ΓΑΘΑΣΜΝΑΜΑΣΚΑΙΤΑΣ
ΕΙΣΑΥΤΑΝΤΕΙΜΑΣΑΝ
ΘΑΣΕΤΥΧΟΝΚΑΙΑΤΟΙΠΑ
ΡΑΑΥΤΑΣΕΥΝΟΙΑΣ

Dans cette inscription le E a très souvent la forme d'un Σ.

Γαίος Ἰούλιος Γαίω υἱ-
ὸς Δι(ογέν)ης καὶ Λεύκιος Ἰ-
ούλιος Γαίω υἱὸς Διο-
γένης Ἰουλίαν Κυρίλ-
5 λαν τὰν γενομέναν
αὐτῶν ματροιὰν (1) ἀ-
γαθᾶς μνάμας καὶ τᾶς
εἰς αὐτὰν τειμᾶς ἀν-
θ' ἃς ἔτυχον καὶ α(ὐ)τοὶ πα-
10 ρὰ αὐτᾶς εὐνοίας.

11. Copie communiquée par Hamdy Bey.

/ / / ΙΤΘΩΓ / / ΜΩΝΕΙΑ
/ \ ΡΤΕΜΤΛΙΑΙΘΟΓΙΑΙ

(1) Pour μητρυιάν, belle-mère (marâtre).

Je ne chercherai pas à restituer la première ligne qui donnait les noms de la dédicante. La seconde doit sans doute se rétablir ainsi :

Ἀρτέμιδι Αἰθοπίᾳ.

C'est la première fois que ce surnom (1) d'Artémis se rencontre en épigraphie, du moins à ma connaissance; mais on savait déjà que la déesse était honorée sous ce nom à Lesbos : une épigramme attribuée à Sapho contient en effet une dédicace à son adresse (*Anth. Pal.* VI, 269).

Th. Reinach.

(1) Sur sa signification cf. Callimaque et Ératosthène chez Étienne de Byzance, v. Αἰθόπων. Antipater de Thessalonique mentionne à Amphipolis un temple d'Aithopia Brauronia (*Anth. Pal.*, VII, 705).

DES NOMS DE PALMIER

ΚΟΙΞ, ΚΥΚΑΣ ET ΚΟΥΚΙΟΦΟΡΟΝ

Au paragraphe 10 du chapitre VI, livre II, de l'*Histoire des plantes* de Théophraste (édition Wimmer), ainsi qu'au fol. 23 du manuscrit 2069 (XVe siècle) de la Bibliothèque nationale, on lit la phrase suivante — il s'agit des palmiers — : Ἄλλο δέ τι γένος ἐστὶν ὃ φασι γίνεσθαι πλεῖστον περὶ τὴν Αἰθιοπίαν, ὃ καλοῦσι κύκας. Quel peut bien être ce mot κύκας? La nouvelle édition du *Thesaurus linguae graecae* — l'édition princeps ne le renferme pas — rejette ce vocable comme une mauvaise leçon (*lectio vitiosa*) et renvoie à κόϊξ.

Le mot κόϊξ se trouve dans Théophraste, liv. I, chap. x, 5; d'après le naturaliste grec, il désigne une plante qui, comme le palmier ou dattier, a des feuilles de roseau : Ἔνια δὲ καὶ καλαμόφυλλα καθάπερ ὁ φοῖνιξ καὶ ὁ κόϊξ καὶ ὅσα τοιαῦτα. C'est tout et ce n'est guère exact, puisque les feuilles du palmier ressemblent bien peu à celles d'un roseau. Sprengel et Fraas ont admis que le κόϊξ était le palmier appelé *doum* par les Arabes; la chose est possible et même vraisemblable; mais l'*Histoire des plantes* ne permet pas de se prononcer à cet égard, puisqu'elle ne donne aucune description du κόϊξ. Est-il possible d'en savoir davantage?

Le pluriel κοῖκες, variante probable de κόϊκες, se trouve dans Hésychius comme nom d'un palmier d'Éthiopie : Κοῖκες ἐν Αἰθιοπίᾳ φοινίκων εἶδος. D'après cela, il semble que le κόϊξ de Théophraste est, comme les κοῖκες du lexicographe alexandrin, une espèce de palmier éthiopien.

On trouve dans Pline le mot *coicas* ou *coecas* (1) analogue pour la forme à κοῖκες et à κόκας, mais avec un autre sens. Parlant au livre XIII, chap. IX, d'une datte d'Éthiopie, qui, dit-il, est friable, tant elle sèche, « friatur tanta est siccitas », Pline ajoute : « Gignitur in frutice..., folio latiore, pomo rotundo, sed majore quam mali amplitudine : coicas (coecas) vocant. » — *Coicas* suivant l'édition Lemaire, *coecas* dans celle de Jan, ainsi que dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale *Regius* 6795, fol. 146 (IXe-Xe siècle) et *Colbertinus* 6796 A, fol. 65, col. 1 (XIIe siècle). — Ainsi, pour Pline, *coicas* (*coecas*) est le nom du fruit d'un palmier éthiopien, non du palmier lui-même (2).

Pline connaît un autre mot analogue à *coicas* (*coecas*), mais qui, lui, est le nom d'un palmier et non de son fruit, c'est *cuci* (κουκι) : « Cuci in magno honore, palmae similis, quando et ejus foliis utuntur ad textilia. Differt quod in brachia ramorum spargitur. » Nous retrouverons à l'instant ce palmier et ce radical dans Théophraste.

L'article κόϊξ du *Thesaurus* est plein de confusion ; après avoir, en s'appuyant sur le κοῖκες d'Hésychius, donné à ce mot le sens de palmier, il le rapproche du vocable κόϊξ, qui se trouve aussi dans Théophraste, liv. VII, chap. XIII, 9, mais désigne une plante bulbeuse, analogue au *leucoium*, — espèce de perce-neige (3), — mot dont la forme dorienne serait κόϊς; nous voilà loin des palmiers et de l'Éthiopie.

Ce même article κόϊξ se termine par l'examen de l'adjectif κοΐκινος, dérivé supposé de κόϊξ, qui se trouve dans Strabon, liv. XVII, p. 824, éd. Casaubon : Καὶ τὰ κοΐκινα δὲ πλέγματα Αἰγυπτικά ἐστι φυτοῦ τινος, ὅμοια τοῖς σχοινίνοις καὶ φοινικίνοις. Saumaise, dans ses *Exercitationes Plinianae*, p. 574, col. 2, s'est élevé contre cette forme κοΐκινα, que Casaubon a substituée à la leçon κόκκινα des manuscrits, et il propose de la remplacer par κούκινα, qu'on rencontre dans le *Périple de la mer Rouge* (4) : Γλώσσῃ δὲ Ἀραβικῇ χρῶνται καὶ περι-

(1) Je donne ce mot tel qu'il se trouve, sans préjuger à quelle déclinaison il appartient chez le naturaliste latin.

(2) On n'a pas assez remarqué l'opposition de sens qu'il y a ici entre les *coicas* de Pline et les κόκας (κόϊκας) de Théophraste.

(3) Πλείω δὲ καὶ τὰ βολβόοδη καὶ ἐλάττω. Ταῦτα δὲ καθάπερ τὸ λευκοΐον καὶ κόϊξ.

(4) *Geog. minores*, éd. Didot, I, p. 283, § 33.

ζώμασι φύλλων κουκίνων. Malgré cette observation, le *Thesaurus* semble approuver, comme l'avait d'ailleurs fait Saumaise, la correction κόϊκας à la place de κύκας, leçon que Schneider (1) a adoptée, tandis que Wimmer a conservé le κύκας des manuscrits. Toutefois le *Thesaurus* n'en renvoie pas moins en terminant à κοῦκι, mot que du reste il ne donne pas.

Ce mot existe pourtant; on l'a vu tout à l'heure dans Pline, sous la forme latine *cuci* (= κουκι) ; on le trouve aussi dans Théophraste, dans le composé κουκιόφορον (2), liv. IV, chap. II, 7 : Τὸ δὲ καλοῦμενον κουκιόφορόν ἐστιν ὅμοιον τῷ φοίνικι · τὴν δὲ ὁμοιότητα κατὰ τὸ στέλεχος ἔχει καὶ τὰ φύλλα · διαφέρει δὲ ὅτι ὁ μεν φοῖνιξ μονοφυὲς καὶ ἁπλοῦν ἔστι, τοῦτο δὲ προσαυξηθὲν σχίζεται καὶ γίνεται δίκρουν. On reconnaît là l'origine de la description que Pline a donnée du *cuci*.

Dans le dernier passage de Théophraste, celui où il parle du κουκιόφορον, ainsi que dans le paragraphe consacré au κύκας, malgré le peu de précision de celui-ci (3), il s'agit, la description ne permet pas d'en douter, du palmier appelé *doum* par les Arabes, le *mama* des anciens Égyptiens (4).

Le mot hiéroglyphique *mama,* que M. Charles Moldenke traduit par « partagé en deux moitiés », convient très bien au palmier *doum*, dont la tige est dichotome ou bifurquée à sa partie supérieure. Ce caractère si bien représenté sur les monuments pharaoniques n'a pas, on vient de le voir, été ignoré de Théo-

(1) Theophrasti *opera omnia,* vol. I, p. 59.

(2) Saumaise (*Exerc. Plin.*, p. 574, 2) propose de lire κοῦκι διαφόρον, expression qui répondrait, d'après lui, au « cuci in magno honore » de Pline.

(3) Au lieu de dire que ce palmier est dichotome, Théophraste paraît croire qu'il se compose de plusieurs tiges, qui se réuniraient parfois entre elles, et il ajoute, caractère qui, lui, convient bien, quoique obscurément énoncé, que les feuilles en sont larges et comme composées de deux plus petites : Οὐχὶ ἓν τὸ στέλεχος ἔχοντες ἀλλὰ πλείω καὶ ἐνίοτε συνηρτημένα μέχρι τινὸς εἰς ἕν. Ἔχουσι δὲ καὶ τὸ φύλλον πλατὺ καὶ ὥσπερ ἐκ δυοῖν συγκείμενον ἐλαχίστοιν.

(4) Charles Moldenke, *Die Bäume des alten Aegyptens.* Leipzig, 1886, in-8°, p. 54. Il y avait une autre espèce de palmier en Éthiopie, le palmier argoun (*Hyphaene argun,* Mart.); mais cette espèce, le « *mama* à noyau », qui n'a été cultivée que très exceptionnellement en Égypte, — il y en avait un seul pied dans le jardin du scribe Anna, — paraît avoir été inconnue des auteurs grecs et latins.

phraste; il l'applique aussi, il est vrai, à un palmier égyptien, dont il paraît, par une erreur évidente, faire une espèce particulière, liv. II, chap. VI, 9 : Γίνονταί τινες καὶ διφυεῖς ἐν Αἰγύπτῳ, καθάπερ δικρόαν ἔχοντες. Ce palmier dichotome cultivé dans l'Égypte pharaonique — le jardin d'Anna, scribe du temps de Thoutmès Ier (XVIIIe dynastie), en renfermait cent vingt, contre cent soixante-dix dattiers — ne se rencontre plus dans la vallée inférieure du Nil; on ne le trouve, de nos jours, que dans la Haute Égypte et la Nubie, c'est-à-dire dans l'Éthiopie, son pays d'origine; c'est bien dès lors le même que les κύκας de Théophraste et les κοῖκες d'Hésychius. Or, en ancien égyptien, le fruit du *mama* ou *doum* portait le nom de *qouqou* (1), mot d'où vient évidemment le vocable *cuci* (= κουκι) de Pline, encore que ce mot désigne un arbre, et le radical du κουκιόφορον de Théophraste. Il est difficile aussi de ne pas y voir l'étymologie du *coicas* (*coecas*) de Pline, vocable qui, d'après lui, nous l'avons vu, désigne le fruit d'un palmier d'Éthiopie, ainsi que du κύκας (κοῖκας) de Théophraste, nom que le naturaliste grec donne à ce même palmier. Il en est de même sans doute du κόϊξ, arbre dont on ne sait rien, sinon qu'il ressemble au dattier, mais qu'il est difficile de séparer des κοῖκες d'Hésychius, ainsi que du κουκιόφορον de Théophraste.

On peut dès lors tirer de ce qui précède les conclusions suivantes :

1° Les mots grecs κόϊξ, κόϊκες (κοῖκες), κουκιόφορον et les mots latins *coicas* (*coecas*) et *cuci* désignent une seule et même espèce de palmier, le *mama* des anciens Égyptiens, le *doum* des Arabes. (*Cucifera thebaïca* Del., *Hyphaene thebaïca* Mart. ou *cucifera* Pars.);

2° Κόϊξ n'est autre que le radical κόϊκ pour κοῦκ(ι) avec le sigma du nominatif; à la place de κύκας il faudrait, ce semble, κοῦκας ou, forme équivalente, κόϊκας (2);

3° La forme κουκιόφορον est sans aucun doute correcte et désigne fort bien le *doum*, dont Théophraste ignorait le nom d'arbre en égyptien, mais connaissait le nom du fruit.

(1) Victor Loret, *La flore pharaonique*, 2e édition. Paris, 1892, in-8°, p. 31.

(2) La diphtongue οι finit par se confondre avec υ (Fr. Blass, *Ueber die Aussprache des Griechischen*, Berlin, 3e Auflage, 1888, in-8, p. 69), mais ου s'était plutôt confondu avec ο qu'avec υ (*Ibid.*, p. 71); il faut alors admettre qu'ici ου est passé d'abord à οι, lequel est devenu ensuite υ.

Quoi qu'il en soit, il m'a semblé qu'il n'était pas inutile de donner un exemple des contradictions qu'on rencontre parfois dans les écrivains classiques, contradictions que les commentateurs ne sont pas toujours parvenus à éclaircir ; l'on voit en même temps que l'étude des monuments et des idiomes indigènes offre le meilleur ou plutôt le seul moyen de les expliquer et de les résoudre.

Charles JORET.

CANON A LA LOUANGE DU PATRIARCHE EUTHYME II

Par MARC EUGÉNICOS

Les canons furent, à l'époque byzantine, un genre de composition littéraire très cultivé. On n'en faisait pas seulement pour louer Dieu, la Vierge, les anges et les saints, mais encore pour célébrer les vertus de la Croix, formuler une vérité dogmatique, appeler le repos éternel sur les fidèles trépassés. Il y en avait aussi qui étaient destinés à éloigner les maladies, à conjurer les sorts, à détourner les orages et les tempêtes. On en vint jusqu'à traiter, sous cette forme commode et devenue banale, des sujets bas et même obscènes. La plupart des canons ne présentent aucun intérêt historique, et beaucoup ne sont que des amplifications creuses et sonores, dont la lecture exige un certain courage.

Tel n'est pas, toutefois, le canon que nous publions ici. Ce document mérite, à divers titres, de fixer notre attention. D'abord, il est l'œuvre d'un homme qui a joué un rôle considérable dans les dissensions religieuses qui agitèrent la douloureuse agonie de l'empire byzantin. Il fut, en effet, composé par le fameux Marc Eugénicos, métropolitain d'Éphèse, l'implacable adversaire de l'union avec Rome au concile de Florence. Il le rédigea alors que, peut-être déjà clerc minoré, il s'appelait encore Manuel et était, comme nous l'apprend l'intitulé, rhéteur des notaires.

En second lieu, ce canon apporte une précieuse contribution à la biographie du patriarche œcuménique Euthyme II. On savait, par un passage de la *Chronique* de Georges Phrantzès (1), que

(1) Édition de Bonn, p. 108.

Euthyme mourut au mois de mars 6914 de la création, date qui correspond exactement à l'année 1406 de l'ère chrétienne (1). Mais, en dehors de cet acte de décès si brièvement dressé, on ne possédait aucun autre détail biographique concernant ce prélat. Le canon suivant vient heureusement ajouter quelques importantes particularités à cette trop laconique mention.

On y apprend que Euthyme était issu d'une famille noble ; qu'il avait, dès sa jeunesse, embrassé l'état religieux ; que, fort versé dans les préceptes de l'art oratoire, il s'était acquis une certaine célébrité par ses éloquentes prédications. Ordonné prêtre, il fut créé archimandrite. Il défendit l'orthodoxie contre les attaques des disciples d'Akindynos (c'est ainsi que les Grecs désignaient les partisans de l'église romaine), et eut la satisfaction de ramener au bercail les brebis égarées. Il fut envoyé en Italie, sans doute pour y entamer des négociations en vue d'arriver à une entente avec les Latins. Il devint higoumène du célèbre monastère de Studium. On eut besoin d'insister pour lui faire accepter la plus haute dignité de l'église grecque, qu'il refusait par amour de la retraite. Il donna sur le trône patriarcal l'exemple de toutes les vertus ecclésiastiques. Bien que courbé sous le faix des ans et accablé par la maladie, il se faisait un devoir d'assister aux réunions du saint synode. Il ne cessa jamais de s'opposer courageusement aux innovations, et ce fut en pleine lutte que la mort le ravit à l'amour de ses ouailles. Le canon à la louange d'Euthyme II est tiré du *Parisinus 2075* de l'ancien fonds grec, où il occupe les feuillets 335 r° à 337 r°. Ce manuscrit renferme plusieurs opuscules du diacre et nomophylax Jean Eugénicos, frère de Marc, et est presque entièrement écrit de sa main. Quelques documents s'y trouvent même à l'état de minutes. Ce manuscrit ne porte pas de souscription finale ; mais, à la suite de la relation du miracle dont il fut l'objet à son retour du concile de Ferrare, Jean Eugénicos a placé (f. 281 v°) ce curieux colophon qu'on nous permettra de reproduire :

(1) Les quelques lignes que Manuel Gédéon a consacrées à Euthyme II (Πατριαρχικοὶ πίνακες, p. 463) ne sont qu'un tissu d'erreurs chronologiques. En effet, bien qu'il cite le texte de Phrantzès, cela ne l'empêche pas de placer l'avènement d'Euthyme en 1410, c'est-à-dire quatre ans après sa mort, et de fixer la date de son décès à 1416, c'est-à-dire dix ans trop tard !

+ Μετεγράφη ἐκ τοῦ αὐτοσχεδίου, μέσον τῆς νεὼς Φιλίππου Μπεβενίου τοῦ Ἀγκωνιτιάνου, ᾗ καὶ ἐπέβην σὺν θεῷ ἀπᾶραι εἰς τὴν πατρίδα, ἀναχθέντων ἡμῶν ἐξ Ἀγκῶνος τῇ ιαῃ μαΐου, ἡμέρᾳ τῆς ἑβδομάδος βᾳ περὶ ἑσπέραν. Ἐτελειώθη δὲ τὸ παρὸν πλεόντων ἡμῶν ἀντικρὺ Δυραχίου κατ' αὐτὸν τὸν ἀδρίαν κόλπον, ἐγγὺς μικρὸν κατωτέρω τῆς νήσου Σαζαίνης νῦν καλουμένης, τῇ κβᾳ τοῦ αὐτοῦ μηνὸς μαΐου, τῆς βας ἰνδικτιῶνος, ἡμέρᾳ παρασκευῇ περὶ ἑσπέραν, ἐν ἔτει ϛϋϑϋμζϋ ἀπὸ κτίσεως κόσμου, ἀπὸ δὲ τῆς ἐνσάρκου οἰκονομίας ᾳϋυϋλθϋ. Δέσποινά μου θεοτόκε, βοήθησόν μοι μέχρι τέλους. ἀμήν.+

+ ὁ νομοφύλαξ Ἰωάννης διάκονος ὁ Εὐγενικός. +

Le canon que l'on va lire est entièrement écrit de la main de Jean Eugénicos. Nous avons placé un astérisque en tête des alinéas qui forment les *théotokia* et donnent l'acrostiche Μανουήλ. Ajoutons que ce canon est une œuvre de jeunesse, puisque, entré en religion à l'âge de vingt-cinq ans, Marc Eugénicos l'avait composé étant encore dans le monde.

Émile LEGRAND.

Mars 1892.

Τοῦ ἁγίου τοῦ Ἐφέσου Μάρκου ἔτι ὄντος ῥήτορος τῶν νοταρίων κανὼν εἰς τὸν ἁγιώτατον καὶ σοφώτατον πατριάρχην Εὐθύμιον, οὗ ἡ ἀκροστιχίς : τῷ πατριάρχῃ δουλικῶς προσφθέγγομαι [Εὐθυμίῳ. ἀμήν (1).] Ἐν τοῖς θεοτοκίοις : Μανουήλ.

Τῶν ἐγκωμίων ἡ μεγίστη θάλασσα τῶν προσηκόντων τῷ σῷ περιφανεῖ βίῳ, πάτερ ἱερώτατε, κορυφουμένη πάντοθεν, ἀπωθεῖται τὸ σκάφος τῆς εὐτελοῦς διανοίας μου · ὅμως ταῖς εὐχαῖς σου τολμήσω θαρρῶν.

Ὥσπερ ἀστὴρ ἑωθινὸς ἀνέτειλας ἐν τοῖς ἐσχάτοις καιροῖς, ὅτε ἡ νὺξ αὕτη τοῦ βίου προέκοψεν, ἡ δὲ ἡμέρα ἤγγικε, πρὸς τὸ φῶς διεγείρων τῆς τοῦ κριτοῦ ἐπιλάμψεως τοὺς ἐν ἁμαρτίαις καθεύδοντας.

Πρέμνος ἐκ ῥίζης εὐγενοῦς ἀνέδραμες φύλλοις ὡραίοις κομῶν, τοῖς φυσικοῖς δώροις οἷς θεόθεν εἴληφας · ταῖς ἀρεταῖς δὲ κύκλωθεν ὡς ἐλαία ἐν οἴκῳ θεοῦ κατάκαρπος, ὅστε πάτερ ἱεράρχα Εὐθύμιε.

(1) Bien que nécessaires pour compléter l'acrostiche, les mots placés ici entre crochets ne figurent pas dans le manuscrit.

Ἀπὸ νεότητος ζυγὸν ἀράμενος τὸν ἐλαφρότατον, ὑπεριδὼν πλούτου καὶ τρυφῆς, ἀοίδιμε, καὶ τοῦ κενοῦ φυσήματος, κατελέγης τῷ θείῳ τῶν μοναζόντων συστήματι, λάμπων ἀρεταῖς ὑπὲρ ἥλιον.

*Μεγαλυνέσθω θεοπλόκοις ᾄσμασιν ἡ πολυύμνητος λόγου θεοῦ μήτηρ, τῶν ἀγγέλων καύχημα, τῶν ἀθλητῶν τὸ στήριγμα, τῶν ὁσίων ἡ δόξα, πατριαρχῶν ἐγκαλλώπισμα, ὧν σφραγὶς ὁ μέγας Εὐθύμιος. Ὠδὴ γ'. ὁ στερεώσας κατ' ἀρχάς (1).

Τοῖς βουλομένοις τὰ λαμπρὰ τῶν ἐπὶ γῆς τιμωμένων ἀπορρίψας νουνεχῶς, ἀντὶ πάντων ἓν ἐτήρησας σαυτῷ, τὴν περὶ λόγους δύναμιν · ὅθεν ἡ οἰκουμένη μέγαν πλουτεῖ σε διδάσκαλον.

Ῥητορικὴ μὲν ἡ πυρὸς πνεῖουσα μένος εἰς ἄκρον ἐκπεπόνητο συντόνῳ μελέτῃ · τὸ δὲ ἦθός σοι, σοφὲ, μηδὲν προσῆκον ῥήτορσι φιλοσοφίαν ὄντως ὑψηλὴν ἐμνηστεύσατο.

Ἵνα συλλέξῃς τὸ γλυκὺ καὶ νεκταρῶδες κηρίον, ὡς ἡ μέλιττα, σοφὲ, τοὺς λειμῶνας περιίπτασο παντὸς λόγου συλῶν τὸ χρήσιμον, καὶ διανοίας σίμβλοις φιλοπονῶν ἐθησαύριζες.

Ἀπὸ τῆς δύσεως φανεὶς, ὡς ἥλιος τὴν πορείαν ἐναντίαν τῷ παντὶ σὺν ὀλίγοις, ἐν τῇ σπάνει τοῦ καλοῦ περιφανῶς ἐβάδισας · ὅθεν τὴν ἐκκλησίαν ὑψόθεν πᾶσαν κατέλαμψας.

*Ἀδυνατοῦσι προφανῶς οἱ δυνατοὶ περὶ λόγους τὰς ἀπείρους ἀφορμὰς ἐξαντλῆσαι τῶν ἐπαίνων τῶν εἰς σέ · διὸ κἀγὼ, πανύμνητε, τὸν ἱεράρχην ᾄδων καὶ σοὶ τῶν ὕμνων ἀπάρχομαι. Ὠδὴ δ'. σύ μου, Χριστέ.

Ῥεῦμα χωροῦν κατὰ πρανοῦς ἐπιστάμενος τὸ τοῦ κόσμου μάταιον δοξάριον, οὐ παρεσύρης τὸν λογισμόν · ὅθεν ὁ τῆς δόξης θεός σε ἐπισκεψάμενος εἰς δόξαν ὑπερτάτην ἀπὸ δόξης ἀνάγει καὶ δυνάμεως, πάτερ, εἰς δύναμιν.

Χρίσμα σεπτὸν ἱερωσύνης δεξάμενος ἐκ τῆς θείας ψήφου, ἱερώτατε, καὶ λογικῆς μάνδρας προστατεῖν κατηξιωμένος, τῇ βασιλίδι τῶν πόλεων ἐπέστης ὡρισμένος ἄνωθεν τῇ προνοίᾳ ταύτης θεῖος ποιμὴν καὶ διδάσκαλος.

Ἡ ἀρετὴ καὶ βασιλεῦσιν αἰδέσιμον, ἡ σοφία φοβερὸν ἔδειξε τοῖς περὶ λόγους διηνεκῶς κατατριβομένοις, ἡ ἐν τοῖς πράγμασι σύνεσις ἐξαίρετον ἐν πᾶσι νομοθέτην καὶ στάθμην τὰ πρακτέα καὶ μὴ δοκιμάζουσαν.

Δουλαγωγῶν τὸ τῆς σαρκὸς χεῖρον φρόνημα καὶ παιδεύων ἕπεσθαι τῷ πνεύματι καὶ καθυπείκεις δουλοπρεπῶς νηστείαις συντόνοις καὶ ἀγρυπνίαις ἐκέχρησο, καὶ πόνοις ἀνενδότοις τὴν ἰλὺν ἐκκαθαίρων καὶ τὸ πάχος λεπτύνων, θεόπνευστε.

(1) L'indication des *hirmes* précédents n'existe pas dans le ms. et semble avoir été grattée.

*Νέον ἡμῖν θεὸν παιδίον ἐγέννησας πρὸ αἰώνων τὸν συγκαθεζόμενον τῷ προανάρχῳ αὐτοῦ πατρὶ καὶ τῷ παναγίῳ συνδοξαζόμενον πνεύματι, Μαρία θεοτόκε, διὰ σπλάγχνα ἐλέους χρηματίσαι υἱόν σου θελήσαντα. Ὠδὴ ε'. Ἵν α τί με ἀπώσω.

Ὀρθοδόξῳ στοιχήσας δόγματι, πανόλβιε, τῆς ἐκκλησίας Χριστοῦ, τοὺς πολυκινδύνους Ἀκινδύνου τοῦ λήρου κακόφρονας θιασώτας ἤλεγχες ἰσχυραῖς ἀντιλογίαις καὶ σοφαῖς ἀποδείξεσι χρώμενος.

Ὑπὲρ δόξης ματαίας τοὺς ἀποσκιρτήσαντας πατρῴου δόγματος καὶ περιπεσόντας τῷ κρημνῷ τοῦ Λατίνων φρυάγματος νουθετῶν, ἐλέγχων ἀδιαλείπτως οὐ κατώκνεις, κἂν εἰς τέλος σύνετοι ἔμειναν.

Λάμπων καὶ βίῳ καὶ λόγῳ πρὸς τοὺς Ἰταλοὺς ἐξαπεστάλης ἥλιος, τὰς ἀντιβλεπόντων ἀμαυρώσας τὰς ὄψεις καὶ θαύματος τὰς ψυχὰς πληρώσας τῶν συνιέντων τοῦ μεγέθους τῆς ψυχῆς σου, θεόφρον Εὐθύμιε.

Ἱερᾶς ποίμνης, πάτερ, οἴακας ἐδέξω μοναστῶν ἡγούμενος τῶν ἐνασκουμένων τῇ μεγίστῃ ποτὲ τῶν Στουδίου μονῇ, τὴν τροφὴν εὐκαίρως ἐπιμετρῶν ὡς οἰκονόμος καὶ ψυχῶν καὶ σωμάτων πιστότατος.

*Ὁ τὸ πᾶν οὐσιώσας λόγος ὑπερούσιος καὶ ὁμοούσιος τῷ πατρὶ δι' οἴκτον οὐσιοῦται ἐν μήτρᾳ σου, δέσποινα, καὶ ἀρχὴν λαμβάνει ὁ χρονικῆς ἀρχῆς ἁπάσης ἀπειράκις ἀπείρως ἐπέκεινα. Ὠδὴ ς'. ἱ λ ά σ θ η τ ί μ ο ι.

Καθέδραν τὴν ὑψηλὴν προσαναβῆναι καλούμενος, τῷ πόθῳ τῆς ἱερᾶς ἡσυχίας, ὅσιε, προληφθεὶς ἀνένευες τοὺς θορύβους πάντως καὶ τὴν δόξαν ἐκτρεπόμενος.

Ὡς λύχνος ἀειλαμπὴς οὐκ ἔμελλες ὑπὸ μόδιον ἐναποκεῖσθαι ἀεί · διό σε ὁ ὕψιστος εἰς λυχνίαν τίθησι τὴν ὑψηλοτάτην καταυγάζοντα τὰ πέρατα.

Σιγῶσα, πάτερ σοφὲ, καὶ φθεγγομένη παραίνεσις, ἀγνείας ὑπογραμμὸς, ἐλέους διδάσκαλος ὁ σὸς βίος προὔκειτο, εὐτελείας τύπος καὶ λιτότητος ὑπόδειγμα.

Παρατιθεὶς λογικὴν καὶ ψυχοτρόφον ἑστίασιν πολυτελῶς τοὺς πιστοὺς δαιτύμονας ἔτρεφες, ἄρτον χαριζόμενος καὶ τροφὴν ἀγγέλων οὐρανόθεν καταβαίνουσαν.

*Ὑπερφυῶς ἐπὶ σοὶ τὰ κατὰ φύσιν μαχόμενα συνῆλθε, μῆτερ ἁγνὴ, παρθενία, γέννησις, ὦ φρικῶδες ἄκουσμα · τὸν θεὸν γὰρ τίκτεις τὸν τὸ πᾶν ὑποστησάμενον. Ὠδὴ ζ'. θ ε ο ῦ σ υ γ κ α τ ά β α σ ι ς.

Ῥημάτων αἱ χάριτες τῶν προϊόντων ἀπὸ τοῦ στόματος τοῦ τιμίου σου, πάτερ, ὑπὲρ σειρήνια μέλη θέλγουσαι τῶν ἀκουόντων ψυχὰς κατευφραίνουσι καὶ λογισμοὺς θολεροὺς ἐξαποπλύνουσιν.

Ὀρθίως τῷ βήματι ἑστηλωμένος τὰς ὑπὲρ πάντων εὐχὰς τῷ δεσπότῃ προσῆγες, εἰρηνικάς τε θυσίας ἔθυες τὰς ἀναιμάκτους καὶ λαὸν ἀφήγιζες ταῖς μυστικαῖς τελεταῖς καὶ σωτηρίοις, σοφέ.

Σαλπίσας ἐκάλεσας ἐν ὑψηλῷ καὶ θείῳ κηρύγματι τῆς ἐλεημοσύνης πτωχῶν ἀγέλας ὑπὲρ τοὺς μύρμηκας, οὓς διατρέφων ἀφθόνως οὐκ ἔληγες, τὸν σιτοδότην σαφῶς ὑπερβαλὼν Ἰωσήφ.

Φωνῆς σου ἐπήκουε καὶ σιωπῶντος, ὡς τοῦ Μωσέως ποτὲ, ὁ δεσπότης τῶν ὅλων, ὅτε τὰς χεῖρας εἰς προσευχὴν ἐπηρκὼς ἔνθεος ὅλος ἐφαίνου μετάρσιος καὶ ἐκδημῶν πρὸς αὐτὸν τῇ ἀνατάσει τοῦ νοῦ.

Ἡ ὄντως ἀλήθεια γῆς τῆς ἁγίας σου ἐξανέτειλεν · ἀπὸ τοῦ οὐρανοῦ δὲ δικαιοσύνη σαφῶς διέκυψεν, ὁ τῶν ἁπάντων θεὸς, ὑπεράμωμε, ἐπὶ γῆς οὐρανόν σε δείξας ἔμψυχον. Ὠδὴ ἡ. ἑπταπλασίως.

Θεοειδὴς γενόμενος καὶ λαμπρὸς τὴν διάνοιαν, τὰς ἱεραρχίας τῶν ἀύλων τάξεων ἀύλως κατώπτευσας, καθηγεμόνι τῷ ἱερῷ μάρτυρι Χριστοῦ Διονυσίῳ κατ' ἴχνος ἑπόμενος καὶ μέλπων : τῶν ἀγγέλων οἱ δῆμοι τὸν κύριον ὑμνεῖτε φωνῇ τῇ τρισαγίᾳ.

Ἐπιτιμῶν τοῖς πταίουσι κατὰ λόγον, ἀοίδιμε, κέντρῳ τῆς μελίσσης φειδομένως ἔπληττες οὐ ξίφει καὶ δόρατι, ἀλλ' ὡς πατὴρ φιλόστοργος · τέκνα τοῦ καλοῦ παραμικρὸν ἐκτραπέντα παιδεύων ἐνουθέτεις ἐπιστρέφων εὐτέχνως καὶ πάλιν ἐπανάγων εἰς τὸ προσῆκον, πάτερ.

Γήρᾳ καὶ νόσῳ σώματος καὶ καμάτοις τρυχόμενος τοῖς ἐξ ἀρετῆς τῶν ἱερῶν συνάξεων οὐδόλως ἠμέλησας · ἀλλ' ἐν αὐταῖς ἑκάστοτε, μάκαρ, παραβάλλων προθυμίαν ἐπλήρους.

Γενναιοτάτῃ χρώμενος τῇ ἐνστάσει, θεόληπτε, πρὸς τὴν καινοτόμον τοῦ φρικτοῦ χαρίσματος κηλῖδα ἀνέκπλυτον, ἐν τοῖς ἀγῶσι μέσοις ἀρθεὶς εἰς τὴν μακαρίαν ἐξεδήμησας λῆξιν, λυθέντος τοῦ συνδέσμου καὶ τοῦ βάρους ἀσμένως τῇ γῇ καταλειφθέντος ἐξ ἧς καὶ διεπλάσθη.

Λόγων ἐμῶν τὰ πίονα καὶ πρωτότοκα θρέμματα ἐστεατωμένα πιμελῇ τῆς πίστεως ἐκ πόθου προσάγω σοι, πενιχρὰν ὁλοκαύτωσιν εὐεργεσιῶν ἀντὶ πολλῶν καὶ μεγάλων, ὧν πάλαι νηπιόθεν παραπήλαυσα, κόρη, ἐκ σοῦ, θεογεννῆτορ, τῆς κεχαριτωμένης. Ὠδὴ θ'. ἐξέστη ἐπὶ τούτῳ ὁ οὐρανός.

Ὁ μέγας τὴν σοφίαν τὴν καθ' ἡμᾶς καὶ τὴν ἔξω, ποιμένων ὁ κράτιστος, ὁ ὑψηλὸς, πράξει τε καὶ λόγῳ περιφανὴς, ὁ ἱερὸς Εὐθύμιος ἄνθεσιν ἐπαίνων χρεωστικοῖς, στεφάνοις ἐγκωμίων τιμάσθω ἐπαξίως, ὡς ἱεράρχης ἐνθεώτατος.

Μετέχων ἀκηράτου μαρμαρυγῆς καὶ ἀύλου φωτὸς ἐμφορούμενος ὁ τριλαμπὲς ἐκήρυξας, εὐσεβῶς τοὺς ἐπὶ γῆς τιμῶντάς σε ἄνωθεν φωτίζοις ἡλιακῶς ἰθύνων πρὸς τὸ κρεῖττον, τὴν νύκτα διαλύων τῶν δυσχερῶν, θεομακάριστε.

Ἀξίως εὐφημῆσαί σε ἀτονῶν, τὴν ᾠδὴν κατὰ δύναμιν ἔπλεξα · σὺ δὲ, σκοπῶν τὸ τῆς προαιρέσεως ὑγιὲς καὶ τῆς ψυχῆς τὸ πρόθυμον, ἄφθονον ἀντίδος τὴν ἀμοιβὴν, λεαίνων μοι τὴν τρίβον τοῦ βίου καὶ τὰ νέφη τῶν πειρασμῶν ἀποκρουόμενος.

Ἰδού σοι νῦν προσπίπτω ἱκετικῶς· ἣν ἐπέθηκας χεῖρά μοι ἱεροτελεστικὴν(1), ταύτην ἀναπέτασον πρὸς θεὸν, εἰρηνικὴν αἰτούμενος καὶ γαληνιῶσάν μοι τὴν ζωὴν, συγχώρησιν πταισμάτων καὶ δόξης μετουσίαν τῆς σῆς, κἂν μέγα τὸ ζητούμενον.

Εὐθύμιε, τὸ κλέος πατριαρχῶν,
Ὑπὲρ τέκνων τῶν σῶν καθικέτευε μετὰ πολλῆς
Θεῷ παριστάμενος τῆς τιμῆς,
Ὑφαιρεθέντος, ἅγιε,
Μέσου προκαλύμματος ὑλικοῦ,
Ἰδέας τῆς ἀύλου ἀμέσως ἐκφανείσης
Ὡς καθαρῷ σοι, ἱερώτατε.

Ἀγγέλων εὐφημοῦσιν αἱ στρατιαὶ πυριμόρφοις ἀύλοις ἐν χείλεσι τὸ κατὰ σὲ
Μυστήριον, κόρη, τὸ φοβερὸν αὐτοῖς καὶ ἀθεώρητον·
Ἡμεῖς τε συμφώνως οἱ διὰ σοῦ σῳθέντες ὥσπερ δῶρον τὸν ὕμνον ἐπαξίως
Νέμομέν σοι, θεοχαρίτωτε. Στίχ. ὦ τοῦ παραδόξου.

Χαίροις, ἱερέων καύχημα, τῶν μοναζόντων φωστὴρ, ὁ τοῦ γένους διάκοσμος, ὁ πολὺς τὴν σύνεσιν καὶ τὸν ζῆλον θερμότατος, τῆς ἡσυχίας στύλος ὁλόφωτος, τῆς ἀκριβείας γνώμων εὐθύτατος, πράξεως ἔρεισμα, θεωρίας ἄβυσσος, πάντων ὁμοῦ τῶν καλῶν ἀρχέτυπον, πάτερ Εὐθύμιε. Ὁμοίως.

Ὡς ἐξ οὐρανοῦ διήχησεν ἐπὶ τῆς γῆς ἡ φωνὴ τῆς βροντῆς σου, ἀοίδιμε, ἐν τροχῷ ὡς γέγραπται τῷ τοῦ κόσμου πληρώματι· αἱ ἀστραπαὶ δὲ τῆς πολιτείας σου τῇ οἰκουμένῃ πάσῃ ἐπέφαναν· ὡς γὰρ ὑπόπτερος πανταχοῦ διέδραμεν ἡ περὶ σοῦ φήμη διαγγέλλουσα τὰ σὰ θαυμάσια. Ὁμοίως.

Πόλιν βασιλίδα νεύματι θείῳ διέπειν λαχὼν, τὸ βασίλειον ἔδειξας τῆς ψυχῆς σου μέγεθος ἐν καιροῖς ἀντιβαίνουσι, κοσμῶν παντοίως τὴν ἐκκλησίαν Χριστοῦ, πτωχοῖς ἀφθόνῳ χειρὶ δωρούμενος, ζῆλον τὸν ἔνθεον ὑπὲρ ἀξιώματος τοῦ ἱεροῦ καὶ δώρου τοῦ κρείττονος ἐπιδεικνύμενος. Ὁμοίως.

Τὸ τῶν ἀρετῶν κειμήλιον, ὁ τῆς σοφίας κρατὴρ, τῶν χαρίτων τὸ τέμενος, ἡ πηγὴ ἡ βρυούσα νεκταρώδη διδάγματα πνεύματι θείῳ ἀναστομούμενα, γαληνοτάταις ῥοαῖς ἐπάρδοντα γῆς τὰ πληρώματα, ὁ λαμπρὸς Εὐθύμιος, ἱεραρχῶν κλέος τὸ περίφημον, ἀνευφημείσθω πιστῶς.

(1) On peut, croyons-nous, conclure de cette phrase que le patriarche Euthyme avait conféré un ordre ecclésiastique à Marc Eugénicos, probablement l'un des ordres mineurs.

toutefois Jean de Sainte-Maure a pu fournir la date exacte de sa naissance, semble devoir la fixer à l'année 1540.

On nous permettra, en terminant cette note, d'ajouter à la liste précédemment donnée des manuscrits copiés par Jean de Sainte-Maure une douzaine de nouveaux volumes. Jointe à la précédente, elle ne donnera encore qu'un faible aperçu du nombre des volumes transcrits, pendant plus de quarante ans, par cet infatigable copiste, dont la science était légère, mais qui cependant a bien mérité des lettres grecques.

SECONDE LISTE DE MANUSCRITS COPIÉS PAB JEAN DE SAINTE-MAURE

Paris.

Bibliothèque nationale (1).

Grec 2328 (fol. 10-21). Michaelis Pselli opusculum de auri conficiendi ratione. (Montchal. — Le Tellier, 78.)

— 2348. Euclidis data, ex Vaticanis exemplaribus. (Montchal. — Le Tellier, 30.)

— 2369. Pappi Alexandrini mathematicarum collectionum liber III. (Montchal. — Le Tellier, 34.)

— 2387. Autolyci liber de sphæra quæ movetur; Theodosii liber de habitationibus. (Montchal. — Le Tellier.)

— 2388. Autolyci liber de sphæra quæ movetur; ejusdem de ortu et occasu stellarum libri II; Theodosii liber de habitationibus; ejusdem de diebus et noctibus libri II; Euclidis phænomena. (Montchal. — Le Tellier, 40.)

— Supplément 208 (fol. 30-45). Longi pastoralia de Daphnidis et Chloes amoribus. (Petits-Pères.)

Hambourg.

Bibliothèque de la ville, Philos. gr. fol. I. Damascii philosophi dubia et solutiones de rerum principiis. Au verso du dernier fol. (p. 536) ont été ajoutés de la main de Jean de Sainte-Maure les Ὅροι Πλάτωνος. Ἀΐδιον ἐστι τὸ κατὰ πάντα χρόνον...

(1) C'est a tort qu'on a considéré comme copiste de quelques-uns de ces manuscrits le mathématicien italien Joseph Auria, ou d'Auria, qui, semble-t-il, les a fait exécuter.

MILAN.

Bibliothèque Ambroisienne, ms. A. 21 inf. « Index librorum græcorum qui in bibliotheca felicis memoriæ cardinalis Sirleti asservantur. » (256 fol.)

— H. 1 inf. (fol. 267-277). « Index librorum græcorum mss. cardinalis Caraffæ (1) legatorum bibliothecæ Vaticanæ. » — A la fin (fol. 277 v°), lettre d'envoi de cette copie au cardinal Borromée.

— J. 40 inf. « Giovanni di Sta Maura, Esposizione e note sopra le tavole pasquali di S. Ippolito, vescovo Portuense, ecc. » (Cf. le ms. grec 453 de Paris.)

ROME.

Bibliothèque du Vatican, mss. de Pie II, gr. 18 (fol. 529-582). Commentaire de S. Cyrille d'Alexandrie sur le prophète Habacuc (2). Au fol. 582, souscription : « *E Bibliotheca Vaticana, die 28 maji 1593. Joannes a Sta Maura scriptor.* »

— Fonds Ottoboni, gr. 60. Opuscules théologiques. A la fin d'une copie de l'abrégé grec des *Collations* de Cassien se trouve cette note de Jean de Sainte-Maure :

Ἰωάννης Σανκταμαύρας, ἐν ἔτει ,αφογ', παροικῶν ἔν τινι κώμῃ καλουμένῃ Ἁγίῳ Λαυρεντίῳ, ἐν Καλαβρίᾳ, διοικήσεως τῆς μητροπόλεως Ῥηγίου ἀρχιεπισκοπάτου, εὗρε παρά τινι ἱερεῖ, τοὔνομα Ἰω. Βαπτιστῇ, Πιτίᾳ τὸ ἐπικλῆν, βιβλία τινὰ πάνυ πεπαλαιωμένα, καὶ κατάπαν διεφθαρμένα, ἐξ ὧν μόλις κατέγραψεν ἤτοι μετέγραψε τοὺς ἑξῆς τέσσαρεις λόγους · τῆς Χριστοῦ γεννήσεως, τῆς ἁγίας Θεοφανείας, τῶν Βαΐων, καὶ τῆς Μεταμορφώσεως. Καὶ μὴ περιεχόντων τῶνδε τῶν λόγων τοὔνομα τοῦ συγγραφέως, ὁ εἰρημένος Ἰωάννης ἐπυνθάνετο τίς ἄρα ἦν ὁ συγγραφεύς. Ὁ δέ γε ῥηθεὶς ἱερεὺς ἀπεκρίνατο λέγων, τὸν συγγραφέα εἶναι τινὰ τὸν ἐν μακαρίᾳ τῇ λέξει ἀββᾶν ποτε Ἄγγελον τοὔνομα, μαθητὴν ἤτοι ἀκροατὴν τοῦ ποτε κυρίου Κωνσταντίνου Λασκάρεως τοῦ Βυζαντίου. (Suit la copie de ces sermons, fol. 187-201 du ms.) (3).

(1) Cf. *La Vaticane de Paul III à Paul V* de l'abbé P. Batiffol (Paris, 1890, in-16), p. 46-47, sur les relations de Jean de Sainte-Maure et du cardinal Sirleto.

(2) Cf. *Revue des Études grecques* (1888), p. 187.

(3) Nous devons à une gracieuse communication des bonnes feuilles du

Bibliothèque Casanatense, ms. G. VI. 10. Homélies de S. Basile. A la fin : Προστάγματι τοῦ ἐκλαμπρωτάτου καὶ ἐπιφανεστάτου κυρίου καὶ δεσπότου κυρίου καρδινάλεως Σιρλέτου Ἰωάννης Σάνκτα Μαύρας μετέγραψεν, ἐν Ῥώμῃ, μηνὸς φεβρουαρίου κθ', ,αφπδ' ἔτους. — Une copie de ce ms., faite le 15 août 1593 par Jacques Sirmond, est aujourd'hui conservée à Berlin, cod. Phillipps, 1493.

H. Omont.

catalogue des manuscrits grecs du fonds Ottoboni de pouvoir donner le texte de cette note. — Cf. *Revue des Études grecques* (1888), p. 185-186.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

Les neuf premiers mois de l'année 1892 tiendront une place modeste dans l'histoire des découvertes archéologiques. Il semble qu'après les merveilleuses trouvailles des dernières années, la veine se soit un peu épuisée, ou du moins que la fortune se réserve pour les entreprises nouvelles qui se préparent de tous côtés. Pendant qu'en effet l'École française d'Athènes vient enfin de commencer la campagne de Delphes, l'École américaine s'apprête à explorer le sol de Sparte. A Athènes, l'Institut archéologique allemand compte entreprendre des fouilles dans la région de l'antique Agora; en Asie-Mineure, le gouvernement ottoman, qui depuis quelques années prend, sous la haute direction de Hamdy-Bey, une part directe et glorieuse au mouvement archéologique, a ordonné l'exploration des ruines du sanctuaire d'Hécate à Lagina; et on nous fait espérer que les résultats de ces recherches, auxquelles participe un membre de l'École française d'Athènes, seront, grâce à la libéralité scientifique de Hamdy-Bey, publiés par les soins de cette même École. Si donc le présent manque un peu de réalités bien savoureuses, l'avenir — un avenir prochain — est riche de promesses : et d'ailleurs la pauvreté — purement relative — des découvertes récentes est amplement compensée par les grands travaux scientifiques que les derniers mois nous ont apportés. Tandis que, dans le premier volume de sa belle *Histoire de la sculpture grecque,* M. Collignon nous conduit des origines de la plastique dans les pays grecs jusqu'aux merveilles de l'époque de Phidias, le comte Lanckoronski continue à mettre sous nos yeux les résultats de ses grandes explorations dans *les villes de la Pamphylie et de la Pisidie,* et dans une luxueuse publication, qu'on est particulièrement heureux de voir paraître en France, MM. Hamdy-Bey et Th. Reinach nous révèlent

les trésors de la *Nécropole royale de Sidon,* ces admirables sarcophages, qui sont depuis quelques mois la plus précieuse richesse du musée de Constantinople, et dont la découverte, moins célébrée sans doute que d'autres conquêtes archéologiques, n'en constitue pas moins l'un des événements artistiques les plus importants de notre temps.

I. — Attique.

= *Athènes.* — Les trouvailles faites à l'Acropole en ces dernières années ont ramené l'attention sur l'Athènes de Pisistrate : c'est sans doute pour cette raison que l'Institut archéologique allemand a entrepris des fouilles pour retrouver l'emplacement de la fontaine Enneakrounos et des grands travaux hydrauliques exécutés sous le gouvernement des tyrans. Sous la direction de M. Doerpfeld, on a exploré la région qui s'étend entre le Pnyx et l'Acropole et mis au jour la route antique qui de l'Agora montait à la citadelle. Sur le côté droit de cette voie, on a déblayé les restes d'une série de bâtiments, publics et privés, datant du ve et du vi^e^ siècle, en particulier les ruines d'un petit temple, en avant duquel était dressé un autel circulaire en tuf; on a également relevé les traces d'importants travaux de canalisation et dégagé un grand réservoir construit en appareil polygonal. La source même qui alimentait les conduites n'a pu encore être retrouvée; pourtant M. Doerpfeld croit pouvoir en fixer l'emplacement avec certitude, non plus, comme on faisait jadis, près de l'Olympieion, mais dans la région voisine de l'Agora. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, les fouilles présentes auront à tout le moins contribué à éclairer la topographie de ce quartier de l'antique Athènes (1).

Comme bien l'on pense, l'Acropole même et l'histoire de ses monuments ont continué à fournir matière aux discussions savantes. Tandis que MM. Penrose (2) et Doerpfeld (3) ont soumis à

(1) *Mittheilungen d. d. Archaeol. Inst.*, XVI, 444; XVII, 90.

(2) Penrose, *On the ancient Hecatompedon* (Journ. of hellenic Studies, XII, 275-297, av. 3 pl.).

(3) Doerpfeld, *Der ältere Parthenon* (Mitth. d. d. Arch. Inst., XVII, 158-189, av. 2 pl.).

une nouvelle étude les ruines de l'ancien Parthénon visibles sous l'édifice de Périclès, et dans lesquelles on doit sans doute reconnaître une construction de Cimon, M. Ch. Normand a exposé au Salon des Champs-Élysées une curieuse restauration du *Parthénon inconnu* et s'est efforcé de remettre sous nos yeux l'Acropole au temps de Pisistrate; en même temps, dans une notice intéressante, fort exactement tenue au courant des dernières découvertes, il s'est appliqué à justifier les partis adoptés dans cette reconstitution (1). De son côté M. Lechat, qui a fait en quelque sorte sa province de l'étude de ces vieux monuments, a tracé une élégante esquisse de l'Acropole à la fin du VIe siècle, de « cette Acropole rouge et bleue, parmi laquelle se ruèrent les Perses », avec ses frontons de tuf aux violentes enluminures, véritables « sculptures d'Épinal », avec ses exquises figures de femmes, que M. Lechat range justement « parmi les œuvres, je ne dis pas les plus admirables, mais les plus attirantes de la sculpture grecque » (2). Il s'est plus utilement peut-être appliqué, en une curieuse étude de détail, à classer quelques-unes de ces statues archaïques, à les ranger, suivant leurs affinités de style et leur air d'intime parenté, en un certain nombre de groupes, dont l'étude rendra plus aisée et plus claire l'histoire des vieux sculpteurs athéniens (3). Mais c'est surtout au grand ouvrage de M. Collignon (4) qu'il faudra demander des vues générales sur les maîtres de l'ancienne école attique, depuis les artistes indigènes qui taillèrent dans la pierre tendre du pays ces bas-reliefs de tuf polychromé, jusqu'aux sculpteurs glorieux qui illustrèrent de leurs œuvres récemment retrouvées le siècle de Pisistrate. Aussi bien toute la difficile et délicate histoire de l'archaïsme grec s'éclaire-t-elle en ce livre d'une umière inattendue : toutes les découvertes nouvelles qui, en ces dernières années, ont comme renouvelé

(1) Ch. Normand, *le Parthénon inconnu* (Ami des Monuments, n° 30, p. 65-84, av. 3 pl.).

(2) Lechat, *l'Acropole d'Athènes* (Gaz. des Beaux-Arts, 3e pér., t. VIII, p. 89-114).

(3) Lechat, *Statues archaïques d'Athènes* (Bull. de Corr. hell., XVI, p. 177-213).

(4) M. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque,* Paris, 1892, Didot, 1 vol. in-4°, 569 p.

notre connaissance de la Grèce primitive, y apparaissent dans leur développement logique et continu; la confuse histoire des origines, les problèmes si longtemps mystérieux de la civilisation mycénienne, la formation des types plastiques, d'où la sculpture va naître, toutes ces questions compliquées, qui, il y a quelques mois, semblaient presque le monopole de l'érudition, deviennent, dans l'habile et savante exposition de M. Collignon, accessibles à tous et attrayantes pour tous. A côté des maîtres de l'archaïsme athénien, apparaissent à nos yeux les vieux sculpteurs des écoles ioniennes, les artistes de la Grèce asiatique ou insulaire, de la Béotie, du Péloponnèse et d'Égine. Au séduisant tableau de l'archaïsme succède la lumineuse époque des grands maîtres du ve siècle, des Myron, des Polyclète, des Phidias et de ces admirables sculptures l'Olympie, tant commentées, tant discutées, et que M. Collignon rattacherait volontiers à l'école d'Argos. J'ai à peine besoin de dire qu'on ne saurait en quelques lignes prétendre à indiquer tous les mérites de cette œuvre considérable et tous les services qu'elle rendra : aussi bien les lecteurs de la *Revue* connaissent de longue date l'auteur de ces recherches et d'avance savent quel plaisir ils trouveront dans ce livre élégant et savant à la fois, où les monuments admirablement reproduits sont plus heureusement commentés encore, où la sûreté de la méthode et de la science ne fait nul tort à l'intérêt et à la grâce de l'exposition.

On sait avec quelle activité l'Éphorie générale des antiquités a, dans ces dernières années, exploré les nécropoles de l'Attique et en particulier le cimetière du Dipylon : M. Brückner a trouvé dans ces fouilles la matière d'un intéressant mémoire, lu à la Société archéologique de Berlin, sur la succession des rites funéraires et les variations du culte des morts en Attique, depuis les temps lointains du VIIIe siècle jusqu'au commencement du IIIe avant J.-Ch. (1). A côté de ce travail, qui touche à l'histoire des mœurs et des croyances autant qu'à l'archéologie, les Revues spéciales mettent sous nos yeux plusieurs œuvres nouvelles de l'art attique. Dans une belle tête en marbre pentélique récemment entrée au musée de Berlin, M. Kekulé croit reconnaître une

(1) *Archaeol. Anzeiger*, 1892, p. 19-24.

copie d'un bronze de Crésilas, maître athénien du ve siècle. L'original, auquel cette réplique paraît postérieure de quelques années à peine, se voyait jadis sur l'Acropole d'Athènes, auprès des portraits de Xanthippe et de Périclès : il représentait Anacréon chantant en s'accompagnant de la lyre. Quoi qu'il faille penser de cette attribution un peu bien précise peut-être, le marbre à coup sûr est fort remarquable (1). De son côté le *Bulletin de Correspondance hellénique* nous apporte, avec un article de M. Heuzey, la reproduction de la jolie statuette de terre cuite récemment entrée au Louvre et qui représente une danseuse voilée : selon toute vraisemblance, cette charmante figurine provient de l'Acropole, et M. Heuzey l'a ingénieusement rapprochée de plusieurs monuments attiques représentant la Danse des Heures (2). A une date plus récente appartiennent les deux bas-reliefs de Lisbonne publiés et commentés par M. Homolle. Tour à tour attribués au IVe siècle, tenus pour suspects ou déclarés manifestement faux, ces marbres semblent à M. Homolle être des œuvres authentiques, provenant d'un atelier néo-attique de l'Italie. Ce sont des copies antiques, pour ainsi parler, des modèles athéniens du IVe siècle, et ils conservent, au IIe siècle avant J.-Ch., comme un dernier et lointain reflet de cet art jadis si glorieux (3).

= *Daphni.* — En Attique, comme à Athènes, les fouilles proprement dites ont donné peu de résultats. Seules, les recherches entreprises par la Société archéologique près du monastère de Daphni ont mis au jour une portion de la voie sacrée d'Éleusis, avec les tombeaux et les bâtiments qui l'avoisinaient. D'un côté, c'est un édifice de destination inconnue, soigneusement bâti en belles pierres polygonales ; de l'autre, c'est l'enceinte sacrée et le temple d'Aphrodite, où l'on a découvert de nombreux fragments d'offrandes et de statues : le plus remarquable de ces morceaux paraît être une statue de femme en marbre, de grandeur naturelle. Le *Deltion* l'attribue au IVe siècle ; malheureusement la tête manque à cette figure.

(1) Kekulé, *Anakreon* (Jahrb. d. d. Arch. Inst., VII, 119-126, av. 1 pl.).

(2) Heuzey, *La danseuse voilée d'Auguste Titeux* (Bull. de Corr. hell., XVI, 73-87, av. 1 pl.).

(3) Homolle, *Deux bas-reliefs néo-attiques du musée de Lisbonne* (Bull. de Corr. hell., XVI, 325-343, av. 2 pl.).

II. — Grèce du Nord.

= *Béotie.* — En attendant le grand ouvrage d'ensemble que M. Holleaux prépare sur le temple d'Apollon Ptoïos, plusieurs communications nous permettent d'apprécier, mieux que par les sèches mentions du *Deltion,* l'importance des dernières fouilles entreprises au sanctuaire béotien. Pour l'histoire de l'art et de l'industrie en Grèce, depuis la fin du VIIIe siècle jusqu'au commencement du VIe, elles ont fourni une série chronologique de documents singulièrement instructifs, en particulier un grand nombre de lames de bronze travaillées au repoussé et fort analogues aux bronzes estampés, trouvés à Dodone, à Olympie et sur l'Acropole d'Athènes. « On y suit, dit M. Heuzey, comme sur les vases peints, toute l'histoire de la décoration primitive en Grèce : l'influence orientale se marque graduellement par l'introduction des rosaces assyriennes qui se mêlent aux animaux primitifs; puis viennent les tresses, les entrelacs, les palmettes. Ensuite se montrent les animaux fantastiques d'origine orientale, mais de style déjà grec, sphinx affrontés, griffons, oiseaux à tête virile et barbue. Enfin la figure humaine fait son apparition, et presque tout de suite elle entre dans des compositions légendaires appartenant au cycle grec : Jupiter et Typhon, Prométhée, Hercule, la Gorgone. » D'autres monuments provenant des mêmes fouilles nous amènent jusqu'au seuil du VIe siècle : telle est en particulier une tête de femme de style archaïque, fort analogue aux figures féminines de l'Acropole, et dont une curieuse inscription dédicatoire a permis récemment de fixer la provenance. Elle paraît avoir été consacrée au Ptoïon par Hipparque, fils de Pisistrate, et il n'est point sans intérêt de retrouver au sanctuaire thébain une offrande dédiée par le frère du tyran d'Athènes.

= *Acarnanie.* — M. Joubin, membre de l'École française d'Athènes, a exploré les ruines de l'antique Stratos. Il a déblayé un grand temple dorique, long de 34 mètres, large de 18, dont le soubassement intact garde encore en place les tambours inférieurs des colonnes; le plan de l'édifice rappelle les dispositions du Theseion. En avant de la façade orientale s'élevait un autel, autour duquel on a retrouvé les débris des offrandes consacrées

par les fidèles. En face du temple, M. Joubin a mis au jour une partie de l'agora de la cité.

L'Acarnanie a. également fourni au Musée national d'Athènes une stèle provenant de Vonitza, et qui représente un homme chantant en s'accompagnant sur la lyre. Ce bas-relief, qui semble dater du commencement du ve siècle, paraît à M. Wolters l'œuvre d'une école locale de sculpture (1).

III. — Péloponnèse.

= *Mycènes.* — Depuis quelques années, l'Égypte, on le sait, a fourni de précieuses informations pour la solution du problème mycénien. Les découvertes de Flinders Petrie à Kahun et à Gurob, les peintures des tombeaux thébains de l'époque de Touthmès III (v. 1470) montrent qu'entre la monarchie des Pharaons et le monde mycénien s'établirent de bonne heure des relations commerciales suivies, dont les intermédiaires furent sans doute ces peuples de la Syrie du Nord et des îles de la mer (Rhodes, Chypre) que les monuments égyptiens désignent sous le nom de Chetas et de Kefti. Dans un mémoire présenté à la Société archéologique de Berlin, M. Steindorff a curieusement mis en œuvre ces données de l'égyptologie, et à côté de l'action exercée par l'Égypte sur l'art mycénien, il a montré dans les monuments du nouvel empire l'influence des échanges internationaux inaugurés de bonne heure entre les deux civilisations (2). M. Heuzey a apporté une autre preuve de ces rapports en étudiant une plaque sculptée de provenance égyptienne, curieux prototype des taureaux de Tirynthe et d'Amyclées. Mais, tout en signalant les relations établies entre l'industrie mycénienne et les deux grandes civilisations de l'Orient, il a mis en vive lumière « la surprenante originalité de cette école primitive, la *furia* avec laquelle, dès les premiers pas, elle se jette à corps perdu dans l'expression du mouvement et de la vie ». Ainsi chaque jour rend plus sensible « le précoce génie » de cette race libre et hardie qui a créé l'art

(1) Wolters, *Relief aus Akarnanien,* (Mitth. d. d. Arch. Inst., XVI, 433-437, av. 1 pl.)

(2) *Arch. Anzeiger*, 1892, p. 11-16.

mycénien, de « cette Grèce avant la Grèce », qui a su traduire et transformer avec tant de vie et de fougue les types qui lui fournissaient les modèles asiatiques (1). Ainsi chaque jour rend plus précise l'étude de cette primitive civilisation, dont les monuments de Mycènes, l'Acropole des Atrides avec ses tombeaux et ses palais, la ville basse avec sa nécropole et ses vastes faubourgs, sont demeurés les témoins les plus illustres. Aussi chaque jour atteste mieux l'importance de ces fouilles mémorables de Schliemann, qui ont pour la première fois attiré l'attention des savants sur cette Grèce préhistorique, et dont M. Perrot vient, en les commentant à la lumière des trouvailles nouvelles, d'exposer en un brillant tableau les résultats essentiels (2).

= *Argos.* — L'École américaine d'Athènes a commencé près d'Argos, sur l'emplacement de l'Heraion, des fouilles qui seront continuées et qui promettent d'être fort importantes. Les premiers travaux ont eu pour objet le déblaiement presque complet du nouveau temple d'Héra, bâti vers la fin du ve siècle et décoré sous la direction de Polyclète. On a découvert, au cours de ces recherches, de nombreuses pièces d'architecture qui permettront une exacte restauration du monument, et plusieurs morceaux de sculpture, des fragments de métopes, dont l'une porte un torse de guerrier et une belle tête d'Héra, admirablement conservée, qui paraît dater du ve siècle et qui est peut-être de l'école de Polyclète. Le nouveau temple d'Héra n'est d'ailleurs que la moindre partie des édifices qui s'élevaient dans le sanctuaire argien. Au-dessous de la terrasse où était bâti le monument, on a reconnu les restes d'un vaste portique, d'un autre temple et de grands aqueducs, dont le déblaiement a été réservé pour une prochaine campagne. Mais c'est surtout l'exploration de l'Heraion primitif, détruit par un incendie en 423, qui semble réserver les plus intéressantes découvertes. Déjà des sondages préliminaires ont dégagé la haute terrasse, soutenue par des murs d'appareil polygonal, où le sanctuaire se dressait au sommet de la colline; d'autres

(1) Heuzey, *Un prototype des taureaux de Mycènes et d'Amyclées.* (Bull. de Corr. hell., XVI, 307-319, av. 1. pl.)

(2) Perrot, *Les fouilles de Schliemann à Mycènes* (Journal des savants, cahiers de juin, juillet, sept., oct. 1892).

tranchées ouvertes sur la pente qui sépare les deux temples ont amené des trouvailles plus importantes encore ; c'est un vaste dépôt d'objets contemporains de l'époque mycénienne, vases, figurines de terre cuite, petits bronzes, menus objets en os, en ivoire, en ambre, en or et en argent. On affirme que ces découvertes le cédent à peine en intérêt à celles faites par Schliemann à Tirynthe et à Mycènes.

= *Trézène.* — Le *Bulletin de Correspondance hellénique* a publié, avec une étude de M. Legrand, la statue d'Hermès que nous avons signalée dans un précédent *Bulletin*. Le dieu est représenté tenant de la main droite la corne d'un bélier qui bondit à côté de lui : l'œuvre paraît une copie assez tardive d'un original qui tenait de près à l'école de Polyclète (1).

= *Épidaure.* — A Épidaure, M. Cavvadias a achevé le déblaiement du gymnase voisin de l'Odéon romain ; et dans la partie septentrionale de la grande place située au nord-est de l'Asclèpieion, il a mis au jour le soubassement en tuf d'un petit temple, où l'on croit reconnaître l'Aphrodition. On annonce également la publication prochaine d'une importante inscription renfermant les comptes des dépenses faites pour la construction de la *Tholos;* on y trouvera sans doute de précieuses informations sur la date et la destination de ce splendide et un peu énigmatique monument. A Épidaure se rapportent aussi les études faites par M. Wolters sur quelques représentations d'Asclépios, qui semblent inspirées d'un original appartenant à l'école de Praxitèle ; le plus remarquable monument de cette série est la tête colossale de Milo, aujourd'hui conservée au British Museum, et dans laquelle il faut reconnaître Asclépios (2).

= *Sparte.* — Tandis que la Société archéologique d'Athènes déblayait le théâtre de Gythion, monument de construction romaine, l'École américaine préparait une importante campagne de fouilles sur les emplacements de Sparte et d'Amyclées ; les conditions imposées par le gouvernement hellénique à ces recherches reproduisent fort exactement les dispositions de la

(1) Legrand, *Statue d'Hermès trouvée à Damala* (Bull. de Corr. hell., XVI, 165-174 av. 2 pl.).

(2) Wolters, *Darstellungen des Asklepios* (Mitth. d. d. Arch. Inst., XVII, 1-15, av. 3 pl.).

convention de Delphes. Dès cette année, des sondages ont été faits pour déterminer l'emplacement des fouilles futures; ils ont mis au jour une vaste construction circulaire, que Pausanias mentionne sous le nom de portique d'Épiménide, et dont la découverte fournira un précieux point de repère pour étudier la topographie de la ville antique.

= *Amyclées.* — M. Tsountas rend compte dans l'Ἐφημερίς des fouilles faites par lui au sanctuaire d'Apollon Amycléen. Dans l'intérieur du péribole il a déblayé les ruines d'un hémicycle de construction très ancienne, où il croit reconnaître les soubassements du célèbre trône d'Apollon. Tout autour de cette construction, on a retrouvé dans la terre de nombreuses offrandes, vases et statuettes de terre cuite, petits bronzes représentant des animaux ou des figures humaines; beaucoup de ces objets appartiennent à la dernière période de l'art mycénien (1).

IV. — Iles de la mer Égée.

= *Crète.* — M. Lœwy a publié une statue archaïque récemment découverte à Éleutherne, et signalé la ressemblance qu'offre ce torse de femme avec la statue trouvée par M. Bérard à Tégée. Dans cette figure, M. Lœwy croit reconnaître une des œuvres les plus anciennes de la primitive école crétoise (2).

= *Naxos.* — Dans un long article des *Mittheilungen,* M. Sauer a passé en revue les nombreuses œuvres, aisément reconnaissables au marbre dans lequel elles sont taillées, qui attestent l'activité des sculpteurs primitifs de Naxos. Il a étudié les procédés techniques, les traditions d'atelier, les aspirations de ces vieux maîtres et exposé de manière intéressante l'histoire de cette école et l'influence qu'elle exerça depuis le commencement du VIIe siècle jusqu'à la fin du VIe (3).

= *Égine.* — Une autre œuvre archaïque nous reporte aux premiers temps de l'école d'Égine. C'est un beau bronze du Louvre,

(1) Tsountas, Ἐκ τοῦ Ἀμυκλαίου (Ἐφημερίς, 1892, 1-25, av. 4 pl.).

(2) *Rendiconti dei Lincei*, 1891, I, p. 599-603. — av. 2 pl.

(3) Sauer, *Altnaxische Marmorkunst* (Mitth. d. d. Arch. Inst., XVII, 37-80, av. 1. pl.).

représentant un jeune athlète nu, le bras droit levé pour lancer le javelot. Étroitement apparentée par sa facture aux statues des maîtres éginètes, cette figure paraît plus ancienne que les marbres du fronton occidental : elle date environ de 530 et son attitude est intéressante pour l'histoire de la sculpture agonistique (1).

= *Eubée.* — L'École américaine a continué en 1892 le déblaiement du théâtre d'Érétrie, dont l'étude semble devoir apporter de précieuses informations sur les dispositions du théâtre grec. L'*American Journal of Archaeology* a d'ailleurs commencé à publier les rapports des membres de l'École sur les fouilles poursuivies depuis 1891 à Érétrie. On y trouvera d'intéressants renseignements sur la construction du théâtre et l'arrangement de la scène, sur la topographie de la ville et les murailles de l'antique Acropole. Des plans et des planches nombreuses accompagnent cette publication (2). — Sur le même emplacement, des fouilles ont été faites dans la nécropole sous la surveillance de M. Tsountas. Plus de cinq cents tombeaux ont été ouverts dont les plus anciens datent du VIe siècle. Parmi les objets trouvés, il faut citer plusieurs beaux miroirs à relief, dont l'un représente une femme assise sur un cygne, et un admirable vase du Ve siècle, de forme très rare, décoré de vingt et une figures peintes. On y voit l'enlèvement de Thétis, une scène nuptiale, le cortège d'Aphrodite, et à la partie postérieure, une tête de femme peinte et dorée.

V. — Asie-Mineure.

= *Troade.* — L'exploration de la vieille forteresse éolienne de Neandreia, située à 25 kil. au sud d'Hissarlik, date de 1889; mais M. Koldewey, qui l'a conduite, vient d'en exposer récemment les résultats principaux (3). Sur le mamelon, haut de

(1) Kalkmann, *Archaische Bronze Figur des Louvre* (Jahrb. d. d. Arch. Inst., VII, 127-140, av. 1 pl.).

(2) *American Journ. of. Archaeol.*, VII, 233-280 et 371-390, av. 7 pl.

(3) Koldewey, *Neandria* (51e Winckelmannsprogr. d. Berl. arch. Gesellschaft) Berlin, 1891. av. 1 planche et 68 gravures,

500 mètres, où se dresse l'antique cité, on retrouve d'importants débris qui nous introduisent dans l'intimité de cet établissement hellénique. L'enceinte, avec ses tours et ses portes, la ville, avec ses rues étroites et tortueuses, sont aisément reconnaissables; parmi les monuments les plus considérables, on doit nommer un temple du VIIe siècle, où M. Koldewey a retrouvé un type inconnu jusqu'ici de chapiteau éolien.

= *Clazomène.* — Quelques fragments des sarcophages de Clazomène, récemment entrés au musée du Louvre, ont inspiré à M. Pottier un intéressant article sur ces monuments du VIe siècle dispersés en divers musées et qui « ont ce précieux avantage de nous faire entrevoir cet art ionien qui a été l'éducateur de l'art grec proprement dit, qui a joué le rôle d'intermédiaire actif entre l'Orient et Athènes ». M. Pottier analyse curieusement un procédé nouveau de peinture que ces sarcophages nous font connaître et il rapproche ingénieusement de ces monuments les hydries trouvées à Caere en Étrurie, et qui sont comme eux des produits de l'art ionien d'Asie-Mineure (1).

= *Magnésie du Méandre.* — L'Institut archéologique allemand a commencé à déblayer l'agora de la cité. On a trouvé dans les fouilles deux statues d'Athèna, toutes deux sans tête, deux colossales figures de femmes, hautes de 2^m 50, et deux statues d'Amazones.

= *Gjoelbaschi-Trysa.* — Sur l'un des hauts plateaux de cette montagneuse Lycie, qu'on a justement appelée une Suisse asiatique, entre les antiques cités d'Antiphellos et de Myra et un peu à l'ouest de la profonde vallée du Dembre Tchaï, s'élèvent, à une altitude de 866 mètres, près du village turc de Gjoelbaschi, les restes de la petite ville de Trysa. Du haut sommet calcaire que couronnent ces ruines, la vue s'étend, admirable, depuis les neiges de l'Akdagh jusqu'à la mer, qui, à quelques kilomètres à peine, ronge de ses flots bleus la côte déchiquetée de la péninsule lycienne : site incomparable et vraiment digne du monument qui s'y dresse, l'un des plus remarquables, des plus originaux qu'ait offert la Lycie à la curiosité contemporaine. Jadis, vers le

(1) Pottier, *Les sarcophages de Clazomène et les hydries de Caere* (Bull. de Corr. hell., XVI, 240-262).

ve siècle avant J.-C., régnait sur cette acropole escarpée un de ces petits princes féodaux, si nombreux dans cette région, qui se plaisaient à rattacher aux légendes de la Grèce les lointaines origines de leur race et se piquaient de comprendre et d'aimer les raffinements de l'art et de la culture hellénique. C'est à la magnificence de ce grand seigneur qu'est due la tombe monumentale construite sur le plateau de Trysa; c'est lui qui a fait bâtir et décorer, sans doute par des artistes grecs, cette somptueuse demeure funéraire, connue sous le nom d'*Heroon de Gjoelbaschi,* et dont les curieuses sculptures, découvertes en 1841 par Schœnborn, retrouvées en 1881-1882 par l'expéditon autrichienne de MM. Benndorf et Niemann, forment aujourd'hui l'une des plus précieuses richesses du musée des antiques de Vienne (1).

Qu'on se représente sur la haute terrasse de Trysa, comme accollée à l'antique acropole, une vaste enceinte de forme presque carrée, large de 19 mètres environ, profonde de 24, tournant vers le sud et la mer sa façade principale; une porte monumentale, dont le seuil a été par précaution surélevé de 2 mètres au-dessus du terrain environnant, s'ouvre dans le mur méridional et donne accès à l'intérieur de l'Héroon; là se dresse un colossal sarcophage, où reposait la dépouille mortelle du fondateur. Sur tout le pourtour intérieur de l'enceinte se développe à la partie supérieure des parois, sur une longueur totale de 108 mètres, une double frise sculptée, haute de 1^m 10, représentant en ses multiples tableaux les épisodes les plus populaires des contes héroïques de l'Hellade; à l'extérieur, sur la muraille du sud, une décoration analogue encadre le portail, dont de curieuses sculptures rehaussent la bizarre magnificence. Jadis, d'autres constructions encore remplissaient l'enceinte sacrée : ici, c'étaient des habitations pour les gardiens du sanctuaire et les prêtres du

(1) On trouvera sur ce musée des informations intéressantes dans une série d'articles de M. S. Reinach : *le Musée des Antiques à Vienne* (Gaz. des Beaux-Arts, 3e pér., t. VII, 278-298, 469-483, t. VIII, 291-311 et 441-458). Les derniers de ces articles sont spécialement consacrés au mausolée de Trysa. — Je me borne à rappeler le titre du grand ouvrage de MM. Benndorf et Niemann : *Das Heroon von Gjoelbaschi-Trysa*, 1 vol. in-4°, 252 p., Vienne, 1889-1891, avec un atlas de 84 pl.

prince divinisé; là, c'étaient des bâtisses légères où se célébraient, aux jours aniversaires, les banquets et les rites sacrés du culte des morts; et partout, comme dans les *paradis* des rois achéménides, une luxuriante végétation égayait de verdure et de fleurs la dernière demeure du prince de Trysa, et transformait en un jardin plein d'ombre cette somptueuse nécropole. Aujourd'hui, de cette magnificence passée, le sarcophage seul et les sculptures des murailles sont restés; encore le mur oriental, troué de larges brèches, a-t-il perdu l'essentiel de sa décoration : telle qu'elle est pourtant, la frise de Gjoelbaschi, qui de ses innombrables figures (près de 600) couvre l'énorme surface de 120 mètres carrés, constitue une des œuvres les plus considérables, les plus curieuses de l'art grec au ve siècle. Avec le tombeau des Néréides à Xanthos, monument funéraire d'un autre prince lycien, elle annonce et prépare le merveilleux édifice que le Carien Mausole devait quelques années plus tard élever à Halicarnasse.

Il ne saurait être question de décrire dans leurs détails les multiples scènes qui couvrent les deux registres superposés de la frise de Gjoelbaschi : M. Benndorf l'a fait dans un commentaire admirable de méthode sûre et de science précise. Ici, sur la paroi extérieure de l'Héroon, où s'arrêtait tout d'abord les regards du visiteur, le sculpteur avait représenté des combats d'amazones et de centaures, et d'autre part la guerre des Sept contre Thèbes et le débarquement des Grecs devant Troie. Là, sur les murailles intérieures, il montrait la chasse de Calydon et le meurtre des prétendants de Pénélope, les exploits de Thésée et l'enlèvement des filles de Leucippe; sur la paroi de l'ouest, c'était la bataille des Grecs et des Troyens dans la plaine du Scamandre, l'assaut donné aux murailles de Troie, le combat de Thésée contre les Amazones; ailleurs, dans l'angle du sud-est, des scènes de banquet rappelaient les fêtes anniversaires célébrées en l'honneur du mort divinisé. En face de ces bas-reliefs, où tout, les sujets et le style, s'inspirait des traditions de la Grèce, le sculpteur avait placé au-dessus de l'entrée des bustes de taureaux ailés d'un galbe tout assyrien; à l'intérieur, il avait décoré les montants et le linteau de la porte par de grandes et sveltes figures de danseurs et par des musiciens grotesques empruntés à l'Égypte. Enfin, à la droite de l'entrée, il avait dessiné sur la muraille le prince

de Trysa debout sur son char, et au dessous le combat de Bellérophon avec la Chimère, symbolisant par cette sorte d'armoiries parlantes les légendaires origines dont s'enorgueillissait le dynaste lycien. Comme la pierre calcaire où il traçait ses figures suffisait mal à rendre les scènes qu'il y sculptait, il avait compensé par les ressources de la polychromie les défectuosités de la matière et produit ainsi une œuvre remarquable, qui n'est point sans quelque parenté avec la frise du Parthénon. Aujourd'hui, la polychromie a disparu presque entière, le calcaire friable s'est altéré aux intempéries de l'air, aux souffles salins de la mer, et les bas-reliefs de Gjoelbaschi ont perdu, avec la finesse de leurs contours, quelque chose de leur charme passé. Il n'en reste qu'une silhouette un peu incertaine, qui semble, suivant l'observation de M. Benndorf, l'esquisse d'un tableau disparu ; mais qu'on regarde avec un peu d'attention ces sculptures effacées, on admirera bien vite la science et la bonne entente de la composition, l'élégance du dessin, le souple talent des maîtres qui ont revêtu les murailles de l'Héroon de ces curieux bas-reliefs.

C'est sans doute dans la seconde moitié du ve siècle que le monument de Trysa a reçu sa somptueuse décoration; et assurément les artistes qui l'ont sculptée, malgré les motifs qu'ils empruntent aux traditions orientales, avaient profondément subi la puissante influence de l'art attique. L'Héroon de Gjoelbaschi apporte donc un remarquable témoignage de l'action qu'exerçaient, jusque dans la lointaine Lycie, les merveilles artistiques de l'Hellude, mais ce n'est pas le seul intérêt ni le seul enseignement qu'il nous offre. Quelle que soit l'origine des sculpteurs qui ont travaillé au mausolée de Trysa, à coup sûr ils n'ont point imaginé les éléments de cette décoration, ils se sont bornés à répéter des originaux célèbres et, en particulier, à traduire sur la pierre les œuvres des grands peintres athéniens du ve siècle. Entre les bas-reliefs de Gjoelbaschi et les fresques dont les Polygnote, les Micon, les Panainos avaient orné les monuments d'Athènes, il y a bien plus qu'une ressemblance générale : la frise du mur occidental reproduit, dans l'ordre même des compositions originales et jusque dans les détails de l'arrangement les fresques qui couvraient le Poecile; le meurtre des prétendants est une évidente réplique de la peinture exécutée par Polygnote au temple d'Athèna à Pla-

tées; la guerre des Sept contre Thèbes, la lutte de Thésée contre les Amazones le combat des Centaures et des Lapithes, l'enlèvement des filles de Leucippe imitent également des compositions célèbres des grands peintres de l'école attique. On voit quelle précieuse source d'informations le monument de Gjoelbaschi nous offre pour l'histoire si obscure et les procédés de la peinture antique : ce n'est pas le moins curieux enseignement qu'en ait dégagé M. Benndorf dans l'admirable et lumineux commentaire dont il a accompagné la publication des sculptures de l'Héroon.

= *Pisidie.* — Le comte Lanckoronski vient de publier le tome II de son grand ouvrage sur *les Villes de la Pamphylie et de la Pisidie* (1) ; nous attendrons pour rendre un compte plus complet de cette importante publication la traduction française qui suivra de peu l'apparition de l'édition allemande.

VI. — Syrie.

= *Saïda.* — Les lecteurs de la *Revue* se rappellent encore peut-être la curiosité un peu sceptique qui accueillit en 1887 l'annonce presque merveilleuse des découvertes de Sidon. Au fond d'un puits antique, profond de 13 mètres, on avait trouvé une série de chambres funéraires, toutes remplies de superbes sarcophages; plusieurs de ces monuments, disait-on, étaient des œuvres d'art incomparables, et dans l'un d'eux on se plaisait à reconnaître le propre tombeau d'Alexandre. Les nouvelles qui viennent d'Orient sont si fort amplifiées sur la route, que d'abord on n'accepta celle-ci qu'avec les réserves les plus expresses; et pourtant, sauf l'étiquette trop sonore accrochée à l'un des sarcophages, l'annonce faite était peut-être au-dessous même de la réalité. Aujourd'hui, les vingt-deux sarcophages de Sidon, transportés à Constantinople par les soins de Hamdy-Bey, directeur des musées impériaux, exposés dans un pavillon spécial depuis le 13 juin 1891, constituent la plus précieuse richesse du musée de Tchinli-Kiosk ; et la première livraison du grand ouvrage, consa-

(1) Lanckoronski : *Stædte Pamphiliens und Pisidiens*, t. II : *Pisidien*, av. 3 plans en couleur, 39 pl. sur cuivre et 154 dessins dans le texte. Vienne-Prague, 1892, 1 vol. in-f°, 247 p.

cré par Hamdy-Bey et M. Th. Reinach à *la Nécropole royale de Sidon*, met sous nos yeux, en d'admirables reproductions héliographiques, quelques-unes des merveilles d'art rendues au jour par cette découverte mémorable (1).

Dans ce premier fascicule, Hamdy-Bey a raconté les curieuses circonstances où s'est faite l'étonnante trouvaille de Sidon; il a décrit cet hypogée, où sept chambres funéraires s'ouvraient sur les quatre côtés du puits qui leur servait de commun vestibule; il a rappelé les patients efforts, les travaux difficiles, les soins délicats qui lui ont permis de ramener au jour et de transporter en lieu sûr les sarcophages retrouvés; et on ne saurait assez louer la prudente méthode, la sollicitude scrupuleuse, les sages mesures préservatrices qui ont sauvé de la ruine ces œuvres admirables de la sculpture hellénique. Dans cette nécropole princière et royale des circonstances historiques inconnues ont rassemblé, en effet, une collection unique de monuments incomparables : gaînes égyptiennes de forme anthropoïde, comme celle où reposait le roi Tabnit, père de cet Eschmounazar dont le Louvre conserve le tombeau, sarcophages sculptés par les maîtres grecs du ve et du ive siècle, « dont le choix fait honneur au goût éclairé des princes ou des grands de Sidon qui les ont commandés ». Quatre d'entre d'eux, décorés de bas-reliefs où se voient encore des traces de décoration polychrome, appartiennent, dit M. Reinach, « à ce que l'art grec nous a laissé de plus achevé : et ce qui leur ajoute un prix particulier, c'est qu'on ne connaissait jusqu'à présent *aucun* sarcophage grec datant, comme ceux-ci, de la plus belle époque de l'art ».

Grâce à ces monuments, la période la plus glorieuse de l'histoire de la sculpture hellénique revit à nos yeux en des échantillons admirables. Ici, c'est le *tombeau du Satrape*, le plus ancien des quatre, dont les bas-reliefs « représentent différentes scènes

(1) Hamdy-Bey et Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*. Paris 1892. 1e livr. in-4° de v-42 p. avec un atlas grand in-f° de 16 pl. En attendant l'étude archéologique des sarcophages que donnera M. Reinach dans les prochaines livraisons, cf. l'article du même auteur : *Les sarcophages de Sidon au musée de Constantinople* (Gaz. des Beaux-Arts, 3e pér., t. VII, p. 89 et t. VIII, p. 177 195), avec 3 pl. en héliogravure et plusieurs dessins. (Au moment où nous mettons sous presse, la 2e livraison vient de paraître. — *Note de la Réd.*)

de la vie d'un dynaste asiatique », mais dont « le style encore demi-oriental trahit, selon l'expression de M. Heuzey, un atelier grec de l'Asie-Mineure ». Avec le *sarcophage lycien* et ses élégants cavaliers, à la libre allure, aux souples draperies flottantes, apparaît, à la fin du ve siècle, « comme un reflet de l'art sévère et majestueux du Parthénon » : nouvel exemple de cette influence qu'exerçait sur la Lycie les merveilles de l'art attique, et dont nous trouvions tout à l'heure la trace dans les sculptures de Gjoelbaschi. Puis, c'est le *sarcophage des Pleureuses,* avec sa frise inférieure aux délicats bas-reliefs, avec la haute balustrade sculptée de son couvercle, avec son cortège de figures féminines, disposées sur le pourtour de la cuve dans toutes les attitudes de la douleur, et qu'on a joliment appelées « des Tanagra de marbre ». Et enfin, après ce monument des premières années du IVe siècle, dans lequel la statuaire funéraire attique a trouvé son expression définitive, voici le joyau de la collection, *le sarcophage des batailles d'Alexandre,* « l'un des chefs-d'œuvre les plus complets et le plus intact peut-être que nous ait légués la sculpture hellénique à son apogée ». Quel était le personnage illustre dont ce luxueux tombeau a reçu les cendres? M. Reinach a ingénieusement supposé, d'après l'examen attentif des sujets représentés, que c'était quelqu'un de ces grands seigneurs perses d'antique lignée, mêlé aux batailles mémorables de l'expédition d'Alexandre, et plus tard rallié à la fortune du vainqueur, quelque satrape épris d'art grec, et qui a demandé à l'un des maîtres de l'art hellénistique commençant de préparer pour sa dépouille ce merveilleux monument. Quel que soit au reste le titulaire de la tombe, l'œuvre se suffit à elle même. Dans ces scènes de chasse et de bataille qui couvrent les parois de la cuve et les frontons des tympans, dans ces tableaux d'un réalisme si précis et d'une fougue si ardente, on trouve, comme le dit M. Reinach, « une science et une adresse de main singulières, mises au service d'une imagination brillante, d'une verve impétueuse et d'un souci passionné de la vérité ». Ce qui rend l'œuvre plus attrayante encore, c'est l'emploi qu'a fait le sculpteur des ressources du métal et de la couleur, c'est cette polychromie exquise et savante, conservée en sa fraîche nouveauté, et qui fait de ces sculptures de véritables « tableaux en relief ».

Est-il besoin d'insister davantage sur l'importance des trouvailles de Sidon ? M. Reinach en a marqué en termes excellents la rare valeur artistique : « Par une bonne fortune vraiment unique, dit-il, nos sarcophages s'échelonnent à travers cette période de cent cinquante ans qui est l'âge d'or de la statuaire grecque, de manière à en marquer les diverses étapes : ils font défiler successivement devant nos yeux l'art du Parthénon, l'art du Céramique d'Athènes et un art voisin de celui du Mausolée d'Halicarnasse, et tout cela non dans des exemplaires frustes et lacérés où la sagacité des archéologues s'évertue, trop souvent en vain, à reconstituer les groupes dissociés, les membres épars et les couleurs évanouies, mais dans des compositions presque entières où, sauf quelques rares mutilations, dues à d'antiques violateurs ou à l'injure de l'humidité, tous les corps ont gardé leurs têtes et leurs extrémités, tous les marbres leur poli et leur finesse, parfois même la polychromie des reliefs toute sa fraîcheur. »

Tous ceux qui s'intéressent à l'antiquité — disons mieux, tous ceux qui savent goûter les beautés de l'art antique — attendent impatiemment la suite de ce grand ouvrage ; et l'on ne saurait assez remercier Hamdy-Bey d'avoir cherché en France un collaborateur dévoué, et notre ministère de l'Instruction publique d'avoir — je cite les termes mêmes du directeur des musées ottomans — « par son libéral concours, favorisé la publication d'un ouvrage » qui fait honneur à notre pays.

VII. — Égypte.

= *Oasis d'El-Kargeh.* — Le musée du Louvre s'est enrichi de quatre bustes en gypse peint provenant de l'oasis d'El-Kargeh, l'*Oasis magna* des anciens ; ils étaient fixés sur des couvercles de sarcophages, et le caractère très frappant des physionomies prouve avec certitude qu'ils représentaient le portrait du défunt. Quoique ces œuvres soient de basse époque, — elles ne semblent point antérieures au règne de Septime Sévère, — elles offrent d'intéressants specimens de l'art gréco-égyptien ; elles sont particulièrement remarquables par le travail d'enluminure qui a donné à ces visages une animation et une vie prodigieuses.

VIII. — Sicile.

= *Megara Hyblæa.* — M. Orsi a fait connaître dans les *Monumenti antichi dei Lincei* le résultat des fouilles qu'il a faites sur l'emplacement de Megara Hyblaea et, en particulier, dans la nécropole de cette ville (1).

= *Sélinonte.* — M. Salinas a publié dans le même recueil (2) les trois métopes nouvelles signalées dans le précédent Bulletin, et dont la troisième, fort endommagée, représente Héraclès domptant le taureau : elles semblent devoir être rapportées au commencement du vi^e siècle. Les fortifications de l'acropole, également déblayées par M. Salinas, ont été sommairement décrites par M. Petersen (3).

Ch. Diehl.

20 novembre 1892.

(1) Orsi et Cavallari, *Megara Hyblaea, Storia, topografia, necropoli e anatemata* (Monumenti antichi dei Lincei, t. I, p. 689-950) av. 5 pl.

(2) Salinas, *Nuove metope arcaiche Selinuntine* (Ibid., t. I, p. 957-962) av. 3 pl.

(3) *Rœmische Mittheilungen*, t. VII, 186-192.

CORRESPONDANCE GRECQUE

C'est toujours la question financière qui domine l'horizon politique d'Athènes. Nos journaux se sont beaucoup occupés de l'arrivée d'un fonctionnaire anglais, M. Low, dont la mission n'a pas encore été bien définie. Pour les uns, c'est M. Tricoupis qui aurait demandé l'envoi de ce spécialiste pour faire la lumière sur la situation financière de la Grèce. Pour les autres, il est envoyé par les *bondholders* anglais désireux d'être fixés sur la solvabilité de l'État grec. D'après une autre version, des capitalistes étrangers, parmi lesquels on cite même lord Rothschild, auraient entrepris, sur la proposition de M. Tricoupis, cette espèce d'enquête, afin d'aplanir les voies pour l'émission à l'étranger d'un emprunt de 15 millions. La mission de M. Low a été suivie par celle d'un fonctionnaire français, M. Roux ; on parle même de l'arrivée prochaine d'un fonctionnaire allemand et l'on ajoute que la Russie donnerait à un de ses secrétaires de légation à Athènes le titre d'attaché financier. Ajoutons par acquit de conscience que les esprits chagrins voient dans ces missions simultanées le prélude de l'établissement en Grèce d'un contrôle financier étranger ; il faut espérer que cette prédiction ne se réalisera pas.

L'ouverture du parlement grec ramène du reste toutes ces questions au contrôle des débats parlementaires. L'élection du président de la Chambre a eu lieu le 12/24 novembre, celle des vice-présidents et des secrétaires les jours suivants. Les candidats tricoupistes ont triomphé à une grande majorité. M. Boudouris, candidat tricoupiste à la présidence, a obtenu 117 voix sur 149 votants. M. Rhallis, qui s'est affirmé comme chef de parti, n'a recueilli que 11 voix. Le vote du 12/24 novembre a montré l'opposition morcelée en présence d'une majorité ministérielle compacte. Mais l'opposition est beaucoup plus forte dans le pays qu'à la Chambre, comme il arrive presque toujours chez nous.

Pendant que le pays se débat contre des problèmes d'équilibre budgétaire de la solution desquels dépendent son bien-être présent et ses progrès à l'avenir, il s'est trouvé, du soir au matin et sans s'y attendre, en présence d'un grave incident diplomatique.

L'affaire Zappas, qui est devenue la cause de la rupture des relations diplomatiques entre la Grèce et la Roumanie, est en définitive un incident d'importance secondaire, nullement fait à lui seul pour brouiller deux nations qui sont les plus avancées de l'Orient et qu'aucun antagonisme grave ne sépare. Bien au contraire, sur tous les points importants les intérêts de la Grèce et de la Roumanie sont identiques. Il convient donc aux personnes éclairées dans les

deux pays de cimenter les relations fraternelles qui unissent les deux peuples depuis des siècles, au lieu de les exciter l'un contre l'autre par des actes ou des paroles irréfléchis. Cette politique conciliante et humaine a-t-elle été l'inspiratrice des conseils ministériels soit à Bucharest, soit à Athènes? Il est permis d'en douter. L'origine du conflit est dans l'article de la Constitution roumaine qui interdit aux étrangers de posséder des biens fonds en Roumanie. Cet article est l'expression de passions *xénophobes*, qui sont malheureusement très puissantes entre le Danube et les Carpathes, et dont l'*antisémitisme* et le *mishellénisme* ne sont que des variétés. Se basant sur cet article, le gouvernement et les tribunaux roumains ont souvent manifesté la prétention de confisquer les biens qui, par l'ordre naturel des successions, échoient à des étrangers. C'est en vertu de cette jurisprudence que le gouvernement roumain refuse aujourd'hui de reconnaître le gouvernement grec comme héritier de la fortune foncière sise en Roumanie du sujet grec Constantin Zappas, fortune que celui-ci détenait depuis vingt-cinq ans à titre d'usufruitier, en vertu du testament de son oncle Évanghélis qui avait institué la Grèce pour légataire universelle. Le gouvernement roumain vient pourtant de se désister de prétentions analogues formulées à l'occasion des biens que possédait en Roumanie une Espagnole, la marquise de Bedmar : les héritiers seront simplement tenus à réaliser; c'est, il nous semble, la seule façon rationnelle d'interpréter l'article de la Constitution roumaine, qui ne peut avoir la prétention de *confisquer* des propriétés étrangères. On voit que sur le fond des choses le bon droit se trouve évidemment de notre côté; beaucoup de personnes cependant estiment que la Grèce aurait sagement fait d'apporter dans la forme des négociations plus de mesure et de correction diplomatique. La note de M. Dragoumis a paru d'un ton quelque peu acerbe, fait pour envenimer inutilement une querelle où la Grèce pouvait et devait compter sur les sympathies de l'Europe entière.

Au milieu de tant de préoccupations, nous avons trouvé le temps de célébrer les *noces d'argent* de nos souverains. Bien qu'il n'y eût là qu'une fête de famille, le public s'y est sincèrement associé, car il voit plus que jamais une garantie du présent et de l'avenir dans la prospérité de sa dynastie. Quelques puissances, et notamment la France, ont voulu à cette occasion donner des signes de sympathie à la Grèce et à sa royauté. Espérons que la bonne étoile qui a presque toujours accompagné notre roi et sa famille guidera aussi notre pays au milieu de ses épreuves actuelles et lui permettra de sortir sain et sauf des difficultés accumulées sur sa route.

X.

Athènes, 1er décembre 1892.

ACTES DE L'ASSOCIATION

SÉANCES DU COMITÉ

3 novembre 1892. — Présidence de M. Collignon, premier vice-président de l'Association.

Le président rappelle le deuil récent qui a frappé l'Association, la mort de M. Renan, qui la présidait cette année même, et dont le dernier discours a été celui qu'il a prononcé, le 5 mai, à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Il donne lecture d'une lettre de M. Psichari, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et remercie l'Association, au nom de la famille de M. Renan, de l'hommage qu'elle « a voulu rendre » à l'illustre écrivain.

Membres nouveaux : MM. G. Lafaye, membre donateur ; A. Puech, Harmand, E. Legrand, l'abbé Templier, membres ordinaires.

M. Th. Reinach fournit quelques renseignements, communiqués par Hamdy Bey, sur les fouilles de Lagina, entreprises avec le concours de MM. Joubin et Chamonard, membres de l'École française d'Athènes. Il fait passer sous les yeux du comité la photographie de différentes statues trouvées à Magnésie du Méandre par M. Humann. Ces monuments donnent lieu à diverses remarques de M. Collignon.

M. Reinach lit ensuite un mémoire de M. Lechat sur le sculpteur Endoios. MM. Collignon, Hauvette, A. Croiset, Pottier, présentent à ce sujet quelques observations.

1er décembre 1892. — Présidence de M. Henry Houssaye, président de l'Association.

Membres nouveaux : MM. l'abbé Clément, A. Boutroue, E. Michon.

M. Foucart donne lecture d'une étude sur un fragment de décret athénien de l'année 333.

M. Bikélas, chargé de représenter l'Association au congrès de Huelva, rend compte de sa mission et des fêtes qui ont accompagné, en Espagne, la célébration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

M. S. Reinach fait passer sous les yeux du comité trois photographies représentant une tête virile, en marbre, trouvée à Alexandrie, et dans laquelle il voit un portrait d'Alexandre. Différentes observations sont présentées à ce sujet par MM. Collignon, Th. Reinach, Bloch et Pottier.

Le Secrétaire,
Paul Girard.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

dans les séances de novembre et décembre 1892.

COLLIGNON. — **Histoire de la sculpture grecque**, t. I, Paris, 1892.

CONSTANTINIDÈS. — Νεοελληνικά. Londres, 1892.

A. CROISET. — **L'art et les mœurs dans le nouveau discours d'Hypéride.** Paris, 1892.

R. DARESTE. — **La science du droit en Grèce**; Platon, Aristote, Théophraste. Paris, 1893.

J. DARMESTETER. — **Le Zend-Avesta,** Ier vol. (Annales du Musée Guimet).

DIMITSA. — Στοιχειώδης φυσικὴ καὶ πολιτικὴ γεωγραφία. Athènes, 1888.

— Φυσικὴ καὶ πολιτικὴ γεωγραφία ὅλων τῶν μερῶν τοῦ κόσμου, 4e éd. Athènes, 1892.

— Φυσικὴ καὶ πολιτικὴ γεωγραφία τῆς Ἑλλάδος, 5e éd. Athènes, 1891.

J. DUPUIS. — **Théon de Smyrne** (Épilogue. Le nombre de Platon). Paris, 1892.

EUSTATHOPOULOS. — Ἑλληνικὴ γραμματολογία. Athènes, 1892.

A. HAUVETTE. — **Rapport sur une mission scientifique en Grèce.** Paris, 1892.

— **Hérodote, Morceaux choisis.** Paris, 1892.

SP. D. KOUTOGONOS. — Κριτικαὶ παρατηρήσεις καὶ διορθώσεις εἰς τὰ Ἐθνικὰ Στεφάνου τοῦ Βυζαντίου. Athènes, 1891.

K. KRUMBACHER. — **Studien zu den Legenden des H. Theodosios.** Munich, 1892.

SP. LAMBROS. — Καρολίδειοι ἀνεπιστασίαι. Athènes, 1892.

— Ἱστορία τῆς Ἑλλάδος, t. III. Athènes, 1892.

P. MONCEAUX. **La Grèce avant Alexandre.** Paris, 1892.

J. NICOLE. — **Scolies genevoises de l'Iliade.** 2 vol. Paris, 1891.

OMONT. — **Lettres d'Anisson à Du Cange.** Paris, 1892.

— **Essai sur les débuts de la typographie grecque à Paris,** 1507-1516. Paris, 1892.

— **Les manuscrits grecs datés des** xve **et** xvie **siècles de la Bibliothèque nationale.** Paris, 1892.

— **Fac-similés des plus anciens manuscrits grecs en onciale et en minuscule de la Bibliothèque nationale, du** ive **au** xiie **siècle.** Paris, 1892.

PH. PARASKÉVAIDÈS. — **Samuel Chaon, Michel Anagnos.** Athènes, 1892.
— Ἐπὶ τοῖς ἀργυροῖς γάμοις τῶν Βασιλέων εὐχή. Athènes, 1892.
P. REGNAUD. — **Le Rig-Veda,** 1re partie (Annales du Musée Guimet).
TH. REINACH. — **Les sarcophages de Sidon au musée de Constantinople.** Paris, 1892.
G. SCHLUMBERGER. — **Une monnaie d'or byzantine inédite.** Paris, 1892.
— **Découverte d'une relique faisant partie des dépouilles de Constantinople apportées en Occident à la suite de la Croisade de 1204.** Paris, 1892.
G. WEBER. — **Dinair (Gueikler), Célènes, Apamée Cibotos.** Besançon, 1892.
ZAKAS. — Κρίσεις περὶ τῆς Δ. Σεμιτέλου ἐκδόσεως τῆς Ἀντιγόνης Σοφοκλέους καὶ τῆς Δ. Βερναρδάκη τῶν Φοινίσσων Εὐριπίδου. Athènes, 1891.
Congrès des Sociétés savantes, discours de MM. Janssen et Léon Bourgeois. 1892.
Palmarès du concours général. 1892.
Περὶ τοῦ τάφου τοῦ Ἀριστοτέλους, extr. de l'*Hellas*. Amsterdam, 1892.
Périodiques divers.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les auteurs et éditeurs, qui adressent directement leurs publications à l'Association des Études grecques, 17, rue Bonaparte, sont priés, s'ils désirent obtenir un compte rendu dans la Revue, d'envoyer DEUX *exemplaires de leurs ouvrages : l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre être remis à l'auteur du compte rendu.*

43. *APOLLONIOS DE RHODES. Les Argonautiques.* Traduction française, par H. de la Ville de Mirmont. Bordeaux, Gounouilhou, 1892. In-8° carré, XXXII-479 p.

Le poème d'Apollonius de Rhodes n'avait encore été traduit en français que par Caussin (1797), dont le travail n'était pas fait pour décourager une nouvelle tentative. La version de M. de la Ville de Mirmont nous a paru en général aussi exacte qu'élégante; tout au plus peut-on lui reprocher parfois un certain manque d'énergie et de concision. Il y aurait aussi quelques réserves à faire sur la transcription trop littérale des noms propres grecs, *Cléiopâtré*, l'*Aisonide*, les villes *Opountiennes*. Des notes abondantes et instructives, qu'on aimerait à trouver au bas de la page, donnent, entre autres, l'essentiel des scolies; mentionnons encore une préface surtout bibliographique et deux index très complets. M. Gounouilhou a fait les frais de la publication de ce beau volume, donnant ainsi un nouvel exemple d'une décentralisation littéraire qu'on ne saurait trop louer, surtout lorsqu'elle profite à des ouvrages d'une si réelle valeur.

Auguste MICHEL.

44. *GUSTAVE ATTINGER. Essai sur Lycurgue et ses institutions.* Neuchatel, Attinger, 1892. In-8°, 52 p.

L'auteur de cette brochure s'est déjà fait avantageusement connaître par des *Beiträge* à l'histoire de Délos, une traduction française de la *Grammaire grecque* de Raegi, etc.

Après avoir analysé les opinions des auteurs anciens et modernes sur

la mystérieuse personnalité du législateur spartiate, M. Attinger passe en revue les diverses institutions lacédémoniennes pour chercher à y discerner la trace de l'influence de Lycurgue. Sa conclusion est que l'œuvre réelle de Lycurgue a consisté « dans l'introduction d'un code éducatif, destiné à rendre les jeunes Spartiates capables de continuer l'œuvre de leurs pères ». Tout le reste lui aurait été attribué à tort, et les détails de sa biographie seraient empruntés à celle de Solon. Si nous avons peine à nous ranger à cette conclusion un peu « centre gauche », nous reconnaissons volontiers les qualités de clarté et d'exacte information que M. Attinger a montrées dans son mémoire. Dans la bibliographie, il aurait dû au moins mentionner Duruy et Holm, et il ne fallait pas écrire (p. 29) : « le témoignage d'Aristote confirmé par celui d'Héraclide. » Tout le monde sait que le prétendu Héraclide de Pont (Héraclide Lembos ?) n'est qu'un extrait informe des *Constitutions* d'Aristote.

T. R.

45. *MAX BONNET. Narratio de Miraculo a Michaele Archangelo Chonis patrato, edidit,* etc. Paris, Hachette, 1890. In-8°, XLVI-36 p. Thèse de doctorat.

Non loin de la ville épiscopale de Chônai, qui a remplacé, vers le VIe siècle, l'ancienne Colossai du Lycos, s'élevait, sous l'invocation de l'archange Michel, un oratoire vénéré auprès d'une fontaine aux vertus singulières, dont on faisait remonter l'origine aux apôtres Jean et Philippe. Un ascète nonagénaire, Archippos, y avait établi sa résidence, et la renommée des cures miraculeuses accomplies dans ce Lourdes carien contribuait très efficacement aux progrès du christianisme dans la région. Comment les païens furieux se conjurèrent pour noyer l'oratoire et la source sacrée sous les eaux de deux rivières détournées de leur lit, le Lycocapros et le Couphos ; comment le vénérable ermite, confiant dans la protection divine, entonna sans faiblir le Psaume XCII; comment l'archange Michel lui apparut dans sa gloire et emprisonna les rivières déchaînées dans une crevasse qu'il ouvrit au milieu du rocher, pour servir d'éternel témoignage à la sainteté du lieu, — telle est la substance de l'édifiant récit dont nous avons trois relations : l'une attribuée au patriarche Sisinnius (996-999), l'autre à Siméon Métaphraste, la troisième, la plus étendue, conservée sans nom d'auteur dans une dizaine de manuscrits, dont quatre parisiens. Ces deux derniers documents étaient restés inédits : M. Bonnet les publie ici (pour la collection des Bollandistes) avec un soin et une conscience très dignes d'éloge. Ce sont, d'ailleurs, de pauvres élucubrations, aussi dénuées de mérite littéraire que de valeur historique ; leur principal intérêt paraît consister dans les problèmes topographiques qu'elles soulèvent et que M. Bonnet a cherché à éclaircir dans un des chapitres (ch. VI) de sa substantielle introduction.

D. ALEXIS.

46. *MAXIME COLLIGNON. Histoire de la sculpture grecque.* Tome Ier. Paris, Didot, 1892. Grand in-8°, XII-569 p.

L'absence d'une histoire détaillée de la sculpture grecque, comparable aux grands ouvrages de Lübke, d'Overbeck, de Murray, de Lucy Mitchell était une des lacunes les plus vivement ressenties de notre littérature archéologique. Il faut remercier M. Collignon d'avoir entrepris de la combler, et, à en juger par le

premier volume, de l'avoir comblée si brillamment. Son livre, en effet, présente un ensemble de qualités dont on chercherait vainement la réunion chez aucun de ses devanciers étrangers : vaste information, science précise et sûre, ingénieux groupement des faits, goût exercé et délicat. L'auteur dogmatise peu, mais il décrit beaucoup et personne ne s'en plaindra, car le fin connaisseur est doublé chez lui d'un écrivain élégant et même d'un aquarelliste habile; c'est vraiment plaisir d'étudier, sous la conduite d'un pareil guide, les phases successives de ce merveilleux développement de la sculpture grecque, qui commence aux rudes *xoana* préhistoriques pour s'élever jusqu'aux créations rayonnantes des maîtres du ve siècle, en passant par les primitifs de l'Ionie et des îles, l'archaïsme avancé des Éginètes et des Pisistratides, les demi-chefs-d'œuvre de Sélinonte et d'Olympie.

L'illustration, très abondante, comporte d'abord onze belles planches hors texte (héliogravures ou chromolithographies) d'une exécution irréprochable, puis 278 « bois » dans le texte, les uns exécutés directement d'après la photographie par un procédé un peu triste et cotonneux, les autres dus à deux bons dessinateurs, dont l'un, malheureusement décédé avant la publication du volume, avait décidément le sentiment du marbre.

Θ.

47. *MICHAEL CONSTANTINIDIS. Neohellenica*, traduction anglaise par le général *Rogers*. Londres, Macmillan, 1892. In-18, XVI-470 p.

Voici un livre qui tranche heureusement sur la banalité des manuels de conversation ordinaires. Le cadre choisi est un voyage de Londres à Athènes, fait de compagnie par un Anglais et un Grec; en route les entretiens roulent sur des sujets littéraires, et l'auteur a su habilement insérer dans ces dialogues familiers des échantillons de la littérature néo-grecque pendant huit siècles, depuis le *Conseil à Spanéas*, la lettre de Bessarion et l'*Érotocrite* jusqu'aux œuvres de Coray et aux poésies des auteurs les plus récents : *L'ode à la liberté* de Solomos, la chanson de la *Mort de Diacos*, les *Larmes* de Zalocostas, l'*Hamlet* de Bikélas, etc..... L'appendice contient, en outre, des spéciments du dialecte chypriote. On le voit, cette « méthode » est en même temps un cours complet de littérature néo-grecque, présenté sous la forme la plus attrayante; il n'y manque même pas le « grec des journaux », qui constitue la trame du dialogue; car M. Constantinidis est hélas! un puriste, non pas des plus intransigeants, mais qui cependant ne recule pas, à l'occasion, devant l'emploi d'un datif. Datifs à part, ce petit livre mériterait d'être adapté à l'usage des lecteurs français.

PHILHELLÈN.

48. — *A. CROISET* et *J. PETITJEAN. Grammaire grecque*. Hachette, 1892. In-8°, VIII, 603 p. cartonné.

Cette « grande grammaire » se distingue par les mêmes qualités qu'on a déjà signalées dans les *Premières Leçons* des mêmes auteurs (*Revue*, V, 258) : clarté des idées, rédaction sobre, impression élégante, souci religieux de l'exactitude. On pourra trouver peut-être que « l'exactitude » est poussée jusqu'à la minutie dans la première partie, due à M. Petitjean, qui traite des formes; tant de paradigmes, de remarques, de notes et d'exceptions n'effrayeront-ils pas un peu les étudiants pressés? Ne faut-il pas laisser quelque chose à faire au dictionnaire et à la pratique? Pourtant, tout bien pesé, nous

aimons mieux remercier l'auteur de nous avoir apporté, sans trop de coups de ciseaux, les résultats de la vaste et consciencieuse enquête qu'il a ouverte sur la « morphologie » attique et dialectale : un répertoire de ce genre manquait dans notre langue ; celui-ci pourra être consulté avec toute confiance. Bien des menus barbarismes, qui traînent encore dans les grammaires les plus accréditées, s'y trouvent rectifiés avec preuves à l'appui ; et telle énumération, par exemple la liste complète des verbes irréguliers, rendra des services aux plus savants.

La syntaxe, rédigée par M. Croiset, donne l'essentiel, dans un ordre un peu conventionnel ; mais en existe-il un autre en pareille matière ? Une syntaxe « complète » serait un ouvrage aussi inutile que chimérique ; quelquefois cependant, au point de vue pratique, M. Croiset nous paraît un peu bref. Ainsi, à propos des négations gouvernant tout une phrase (§ 663), il eût été bon de distinguer le cas particulier où le second membre renferme lui-même une négation ; cet idiotisme fréquent est une source perpétuelle de contresens dans les classes. Au § 50 on ne saurait non plus approuver une rédaction qui présente la locution τὼ οἰκία comme une « exception » à la règle de l'accord en genre de l'article avec le nom : τώ est des trois genres en attique, et le paradigme est ici en désaccord avec la formule. Quelques fautes d'impression ont échappé à une revision attentive (p. 249, au bas, « il prenait » pour « il priait » ; p. 317, dernière ligne, χρἀω ; p. 428, note, μέρχι etc...)

Souhaitons, enfin, que la prochaine édition s'enrichisse d'un index détaillé des formes grammaticales, complément vraiment indispensable d'un livre comme celui-ci qui veut être consulté autant qu'étudié.

G. Donat.

49. *OTTO CRUSIUS. Herondae Mimiambi.* Bibl. Teubneriana. Petit in-8°, 89 p. — *Untersuchungen zu den Mimiamben des Herondas.* Teubner, 1892. In-8°, 203 p.

Depuis que nous avons présenté à nos lecteurs l'œuvre récemment retrouvée d'Hérondas, les éditions, les commentaires et les conjectures se sont succédé rapidement. Après Herwerden et Bücheler (1), M. Crusius nous donne à son tour un texte épuré des Mimiambes accompagné de notes critiques sommaires ; le volume, un peu plus ancien, d'*Untersuchungen,* que nous recevons en même temps, en est une sorte de commentaire perpétuel, d'une érudition remarquable, d'une lecture aussi instructive qu'intéressante, malgré la concision extrême de la rédaction. Dans l'intervalle, si bref d'ailleurs, qui s'est écoulé entre les deux publications, M. C. a plusieurs fois modifié ses premières vues, presque toujours heureusement ; mais la matière est si difficile qu'il reste place encore pour bien des améliorations de détail. La connaissance approfondie que possède M. Crusius de toute la littérature parémiographique lui a été d'un grand secours dans l'édition et l'interprétation de ces poèmes, littéralement farcis d'expressions proverbiales et d'allusions à des dictons populaires ; nulle part ses études spéciales sur ce sujet n'ont trouvé un meilleur emploi que dans la restitution du Mime II, *Battaros,* qui est

(1) Nous avons reçu également une jolie plaquette de M. S. Mekler, *Neues von den Alten* (Vienne, Gymnase du 9e arrondissement, in-8°, 32 p.), qui renferme d'élégantes traductions en vers allemands de plusieurs mimes d'Hérondas ainsi que des fragments nouvellement découverts de l'*Antiope* d'Euripide. Dans plusieurs essais de restitution, M. M. se rencontre avec Crusius (par exemple, IV, 38 : μὴ ἑ[τύμ]ης ὀείσθω).

sans doute le joyau de la collection. Cependant l'explication — ou plutôt les explications — proposées pour les vers 44-5 (μὴ πρός τε κῦσός φῇσι χὠ τάπης etc.) ne nous paraissent pas encore satisfaisantes, et le commentaire du vers 59 pèche par un excès de subtilité; parfois aussi le commentateur aurait pu sans inconvénient garder pour lui des conjectures tout à fait fantaisistes, retirées aussitôt qu'émises, comme celle sur le v. 69. Dans le Mime III, v. 19, malgré l'autorité du ms., nous avons des doutes sur la leçon αἱ δορκαλῖδες δὲ λιπαρώτεραι πολλόν. Le mot δορκάλιδες figure si souvent en poésie avec la quantité normale qu'on se demande si Hérondas a pu se permettre de le scander comme un ditrochée. Ne pourrait-on pas corriger (d'après le v. 63) αἱ δορκάδες δ' ἔτι λιπαρώτεραι πολλόν? Dans la restitution, presque toujours extrêmement ingénieuse, du mime VII, qui nous est parvenu en si mauvais état, il y a naturellement aussi bien des points sujets à controverse. Ce n'est pas ici le lieu d'y insister non plus que sur les passages, trop nombreux à notre avis, où M. C. a cru devoir conserver les leçons de la première main du papyrus, malgré les corrections excellentes du reviseur?

Auguste MICHEL.

50. *LÉON DENISSE. Deux papyrus démotiques* (Thèse de l'École du Louvre). Leroux, 1892. In-4° autographié, 51 p.

Ces deux papyrus inédits du Musée du Louvre renferment des contrats sous seing privé. L'un (n° 31 fonds Eisenlohr) est simplement daté de « l'an 52 », date qui ne peut convenir qu'à Ptolémée Évergète II, le seul Ptolémée qui ait régné aussi longtemps. M. Denisse identifie cette date à l'an 115 av.-J.-C. sous prétexte qu'Évergète II est mort en 117 et que la dernière année *connue* de son règne est la cinquante-quatrième : il est clair que ce n'est pas 115 mais 119 que M. D. aurait dû écrire. Le second papyrus (n° 9415) a été rédigé la quinzième année de Ptolémée et de Cléopâtre, sa femme et sa sœur; M. D. montre par un raisonnement chronologique assez serré qu'il ne peut s'agir que de Ptolémée Aulète (qu'il appelle « Ptolémée-Denys »), mais ce roi étant monté sur le trône en 81 ce n'est pas à l'an 76, mais à l'an 66 qu'il aurait fallu fixer la date du papyrus. Les contrats que M. Denisse s'est contenté de transcrire et de traduire sont des actes de partage entre cohéritiers, accompagnés d'une clause pénale; ils appellent (surtout le second) un commentaire juridique que l'éditeur réserve pour une autre publication.

Auguste MICHEL.

51. ΜΑΡΓΑΡΙΤΟΣ ΔΗΜΙΤΣΑΣ. Φυσικὴ καὶ πολιτικὴ γεωγραφία. A l'usage des écoles helléniques et de jeunes filles. Athènes, Palamidis, 1892. In-8°, XVI-344 p. 4e éd.

— Φυσικὴ καὶ πολιτικὴ γεωγραφία τῆς Ἑλλάδος. A l'usage des gymnases. *Ibid.*, 276 p. 5e éd. Avec une carte.

— Στοιχειώδης Γεωγραφία. A l'usage des écoles primaires. Athènes, 1888, 115 p.

52. ΜΗΝΑΣ ΧΑΜΟΥΔΟΠΟΥΛΟΣ. Γεωγραφία 1° à l'usage des gymnases. Athènes, Papageorgios, 1892. In-8°, 296 p.; 2° à l'usage des écoles helléniques et de jeunes filles. *Ibid.*, 264 p. 4e éd.; 3° à l'usage des écoles élémentaires. *Ibid.*, 84 p., 3e éd.

Nous nous contentons d'annoncer ces ouvrages scolaires, dus les premiers à l'un de nos collègues et

lauréats (1), les autres au distingué traducteur de Jules Verne. De fréquentes réimpressions semblent prouver qu'ils sont les uns et les autres bien appropriés à leur objet; toutefois, la rédaction des livres de M. Dimitsas nous a paru plus intéressante, quoique encore bien sèche, et trop calquée sur celle des manuels allemands. Mais comment ne pas s'étonner qu'un écrivain patriote, qui n'a pas manqué l'occasion de revendiquer pour la nationalité grecque la Macédoine tout entière *latissimo sensu*, range encore la Savoie, Nice et la Corse parmi les ἐπίκτητοι χῶραι de la France? Le chapitre sur la France est d'ailleurs un des plus défectueux : on y apprendra avec étonnement que la ville de Chartres compte 100,000 habitants! — Un défaut commun à nos deux géographes, comme à tous les écrivains grecs, est l'habitude ou plutôt la manie de transcrire les vocables géographiques étrangers par de prétendus équivalents phonétiques ou étymologiques qui altèrent étrangement la physionomie des noms originaux. Comment reconnaître, par exemple, le département de l'Eure dans le groupe Αἴρ? Les fautes typographiques, qui sont particulièrement nombreuses dans les volumes de M. Chamoudopoulo, viennent encore augmenter la confusion; dans une seule page, nous avons relevé les coquilles Γκρεῖφσβουλδ (Greifswald), Ὄππειν (Oppeln), Γκύμχιννεν (Gumbinnen), etc. La même ville est appelée par M. Ch. Ἀιξ λὰ Σσαπέλ et par M. Dimitsas Ἀκυῖσγρανον; il serait peut-être plus simple d'écrire Ἄαχεν. Quant au Κάτω Καλαί (Pas-de-Calais) de M. Chamoudopoulo, cette traduction prouve que l'auteur est bien peu familiarisé avec la langue française.

PHILHELLÈN.

(1) Nous avons reçu du même auteur un recueil de trois tirages à part : 1° sur le prétendu tombeau d'Aristote (réfutation trop complète de la plaisanterie de M. Waldstein); 2° sur la nationalité des Macédoniens; 3° sur le philhellénisme des Romains.

53. *EURIPIDE*. Εὐριπίδου Μήδεια — ἐξέδωκε καὶ ἡρμήνευσε Γεώργιος Μ. Σακόρραφος, ἐν Ἀθήναις, ἐκ τοῦ τυπογραφείου Π. Δ. Σακελλαρίου, 1891. 1 vol. in-8 de x-188 p.

M. Sakorraphos, le nouvel éditeur de la *Médée*, est un élève de deux philologues athéniens bien connus, MM. Semitelos et Kontos : il leur dédie son travail, et les deux maîtres n'ont point à rougir de leur élève. Le texte est accompagné d'un double commentaire, l'un critique et très sobre, l'autre, sur deux colonnes, explicatif et plus étendu; il est précédé d'une Préface et d'une Introduction; divers points du commentaire sont développés dans un Appendice critique. M. S. est au courant des travaux antérieurement publiés sur Euripide et sur la *Médée* en particulier; il paraît prudent et modéré dans sa critique, et ne hasarde que peu de conjectures personnelles: il cite le mot de M. Alfred Croiset dans son édition des livres I et II de Thucydide (p. x) : « Beaucoup de prudence et un peu de scepticisme ne sont jamais inutiles, » et de ce principe il semble avoir fait sa règle de conduite; son commentaire, surtout grammatical et lexicographique, est intéressant et renfermé dans de justes limites, à égale distance de la sécheresse et de la diffusion. Sur la question controversée de la *Médée* de Néophron, qui aurait précédé celle d'Euripide, M. Sakorraphos ne croit pas à l'antériorité de ce Néophron, et les fragments conservés de sa tragédie ne seraient que les restes d'une plate imitation de celle d'Euripide; enfin, autre question controversée, Euri-

pide aurait réellement donné deux éditions de la *Médée*, dont la seconde seule nous est parvenue.

M. E.

54. *CLAUDII GALENI PERGAMENI scripta minora.* Vol. II *ex recognitione IWANI MUELLER.* Bibl. Teubneriana, 1891. XCIV- 124 p.

Ce volume renferme cinq traités : *Que le meilleur médecin est philosophe, Des habitudes, Que les facultés de l'âme suivent les dispositions du corps, Sur l'ordre de mes propres écrits, Sur mes propres écrits.* La constitution du texte a fait l'objet de tous les soins de l'éditeur qui a collationné notamment le *Laurentianus* pour le premier traité et le troisième, l'*Ambrosianus* (seule autorité) pour les deux derniers. L'édition a d'ailleurs été préparée par des programmes spéciaux, publiés successivement à Erlangen, et où l'appareil critique est donné *in extenso.* Une longue introduction est consacrée à la justification des corrections proposées par l'éditeur et à la discussion de celles de ses devanciers. On notera la règle que M. Mueller s'est imposée pour les citations d'Hippocrate, insérées en si grand nombre dans les traités II et III : *Equidem id teneo, Hippocratis Galeniani, non Hippocratis ipsius orationem mihi reficiendam fuisse.*

Auguste MICHEL.

55. ΠΑΝΑΓΙΩΤΗΣ ΓΡΙΤΖΑΝΗΣ Στιχουργική κ. τ. λ. Alexandrie d'Égypte, imprimerie Ταχύδρομος, 1891. In-8°, 160 p.

M. Gritzani, qui est un musicien de profession, a exposé consciencieusement les règles de la versification grecque moderne (et même, dans la III° partie, de celle des hymnes de l'Église grecque), avec exemples à l'appui. Nous ne saurions approuver complètement le parallélisme que l'auteur cherche à établir entre les formes métriques de l'antiquité et celles des modernes. Ce n'est que par un abus de langage qu'on peut appliquer les noms de trochées, iambes, anapestes, etc., aux pieds de la versification tonique ; en tout cas, l'emploi de ces « pieds toniques » est régi par des règles tout à fait différentes de celles des pieds rythmiques correspondants. C'est ainsi que dans la métrique moderne le pyrrhique (inconnu comme pied à la métrique ancienne) est accepté comme équivalent de l'iambe ou du trochée, tandis que le tribraque ne le serait pas ; d'autre part, dans les vers iambiques le trochée est admis aux pieds impairs, et il en est de même de l'iambe dans les vers trochaïques : ces dernières licences, qui répugnent à toute oreille délicate, attestent, il est vrai, que la versification néogrecque n'est pas encore tout à fait sortie de la barbarie byzantine, et nous nous refusons à croire que les bons poètes les tolèrent. Ce n'est pas un vers que cette ligne prétendue trochaïque de Synodino : ἐγὼ βλέπω μόνον ὅτι ἡ βασίλισσά μου Ὄλγα. Quant au mélange des pyrrhiques avec les iambes ou trochées, il ne peut se justifier que par l'existence d'accents secondaires, peu sensibles dans la conversation, mais plus marqués dans la diction rythmée, qui transforment lesdits pyrrhiques, suivant les cas, en trochées ou en iambes. Ainsi, dans le vers trochaïque de A. Soutzo : Ὦ πατρίς μου, ΑΙ ἰδέαι ΑΝ εβλάσταν ΟΝ μεγάλαι, l'oreille n'est pas satisfaite, à moins de faire sentir des accents secondaires sur les syllabes que nous avons soulignées ; en d'autres termes *un mot grec de plus de deux syllabes comporte généralement, outre l'accent tonique principal, des accents toniques secondaires de deux*

en deux syllabes. S'il n'est pas possible, sans étrangeté, de faire entendre les accents secondaires (et tel paraît bien être le cas de la première syllabe de ἀνεβλάστανον), c'est que le mot n'est pas susceptible d'entrer dans un vers de rythme binaire. Mais il nous semble que, dans la grande majorité des cas, cette division binaire est possible et même conforme à la prononciation courante; les mots de forme dactylique ou anapestique sont extrêmement rares, et voilà pourquoi l'emploi de ces rythmes dans la poésie moderne, préconisé par M. Gritzani, a quelque chose de factice et de pédantesque.

G. Donat.

56. *H. HAUSER. De Cleone demagogo.* Thèse de doctorat. Poitiers, Oudin, 1892. In-8°, 75 p.

La thèse de M. Hauser, sagement pensée, mal écrite et encore plus mal imprimée, n'offre rien de particulièrement nouveau. Il est d'ailleurs impossible d'écrire, autrement qu'à coups de conjectures, la vie d'un homme qui n'est connu que par les dépositions de ses ennemis personnels, Thucydide et Aristophane. Que saurait la postérité de Gambetta si elle n'avait pour le juger que les *Mémoires* du maréchal Mac-Mahon et la collection de l'*Intransigeant?* Et qui sait si Cléon, l'homme de la démocratie systématique et de la guerre à outrance, n'a pas été le Gambetta de l'Athènes du ve siècle?

Un texte important sur Cléon a échappé à M. Hauser, comme d'ailleurs à tous les historiens de la Grèce et à tous les auteurs de Manuels d'antiquités, à l'unique exception de Schœmann (*Antiqq. juris publici Graecorum*, p. 189, n. 13); c'est un passage d'Aristote (*Rhét.* III, 8), probablement emprunté à un poète comique, qui nous apprend que lorsque les hérauts demandaient : « Qui l'affranchi choisit-il pour ἐπίτροπος? » les enfants leur coupaient la parole en criant : « Cléon. » La plupart des traducteurs rendent ἐπίτροπος par « patron », mais patron se dit προστάτης et l'affranchi ne choisissait pas son patron : il avait forcément pour patron son ancien maître, sous peine de la δίκη ἀποστασίου (Harpocration). Nous croyons, toute réflexion faite, que le mot ἐπίτροπος est pris ici dans le sens spécial de « défenseur judiciaire ». Il faut supposer qu'un procès d'ingratitude est engagé entre l'affranchi et son ancien maître; de pareils procès étaient fréquents au ve siècle; si l'affranchi en sortait victorieux, il était délivré définitivement des liens du patronat : c'est à l'occasion de pareils jugements que des affranchis ont dédié des coupes sur l'Acropole d'Athènes (C. I. A. II, 776 et n^os précédents). L'affranchi, homme de rien, avait besoin, pour triompher dans une action de ce genre, d'un défenseur de grand crédit : c'est pourquoi il s'adressait fréquemment à l'orateur le plus populaire d'Athènes, lequel faisait sans doute payer son assistance en espèces sonnantes. C'est ainsi que chez Aristophane (*Grenouilles*, v. 569), les cabaretières étrangères choisissent pour προστάτης l'une Cléon, l'autre Hyperbolos. Déjà Cope et Sandys, dans leur édition de la *Rhétorique*, ont rapproché les deux textes, qui ajoutent un trait curieux à la physionomie politique de Cléon. M. Louis Havet m'a proposé de restituer ainsi le fragment comique auquel Aristote fait allusion :

τίνα
Αἱρεῖτ' ἐπίτροπον ὠπελευθερούμενος;
Κλέωνα.

Je croirais volontiers qu'il provient des *Babyloniens*, cités un peu plus haut (III, 2, 15).

T. R.

57. *AMÉDÉE HAUVETTE. Rapport sur une mission scientifique en Grèce* (sept.-oct. 1891). Extrait des Nouvelles archives des missions. Leroux, 1892. In-8°, 58 p.

En attendant la publication de son mémoire (couronné par l'Académie des inscriptions) sur *Hérodote historien des guerres médiques,* M. Hauvette nous apporte les résultats d'une courte exploration topographique qu'il a dirigée l'an dernier sur les principaux champs de bataille de cette lutte mémorable : Marathon, Salamine et Platées. A Marathon, M. H. a visité et décrit le tumulus récemment exploré par l'éphorie; après une étude critique des vases découverts dans le tumulus, il croit pouvoir conclure qu'on est bien en présence de la sépulture des guerriers Athéniens, et que par conséquent, la bataille a dû tout au moins s'engager sur la rive droite de la Charadra; le temple d'Héraclès, où se concentra l'armée athénienne, serait situé à Vrana. A Salamine, l'auteur est arrivé, par un examen détaillé des lieux, à circonscrire le combat dans un quadrilatère limité par la pointe Kynosoura, l'île H. Georgios, Psyttalie et le rivage opposé de l'Attique. Le chapitre sur Platées est particulièrement intéressant. M. H. a parcouru cette plaine célèbre, Hérodote dans une main, Leake et la carte de l'État major dans l'autre; il reconstitue, avec une grande vraisemblance, les marches et contre-marches successives des deux armées. A son avis, le camp de Mardonios était situé sur la rive gauche de l'Asopos; la seconde position des Grecs s'étendait de la hauteur de Platani vers Kriékouki; le temple de Déméter, où s'engagea l'action décisive, ne doit pas être cherché à l'endroit où furent découvertes (en 1878 et 1879) deux dédicaces à Déméter, mais beaucoup plus à l'Ouest, sur l'emplacement marqué par les ruines d'une église byzantine, un peu à l'Est de la fontaine Vergontiani. En général, sur les questions de fait et de lieu, les observations de M. Hauvette sont très favorables à la véracité d'Hérodote; quant aux questions de chiffres, il montre une extrême réserve. Plusieurs croquis ou cartes (entre autres une, très complète, du passage des Thermopyles) et de médiocres phototypies illustrent cet excellent mémoire.

T. R.

58. *K.-F. HERMANN. Lehrbuch der Griechischen Antiquitæten.* Erster Band. *Staatsalterthümer.* 2te *Abteilung.* 6e édit. par *Victor Thumser.* Freiburg, Mohr, 1892. In-8°, 525 p.

La seconde partie des *Staatsalterthümer*, qui traite de l'État athénien, a été, comme la première (relative à Lacédémone), soigneusement mise au courant des sources et des travaux modernes; mais le nouvel éditeur, pas plus que ses prédécesseurs, n'a pu ou voulu modifier ce que le plan d'Hermann offre de singulièrement défectueux : l'abus des notes bibliographiques et la confusion inextricable de la partie historique et de la partie descriptive. A ce point de vue ce Manuel est d'un usage moins commode et d'une lecture moins attrayante que ceux de Gilbert et de Busolt; en revanche il est beaucoup plus complet. La découverte de l'Αθηναίων Πολιτεία a entraîné naturellement la modification et même le remaniement de nombreux paragraphes; mais quand on voit un savant de la valeur de M. Thumser accepter comme authentiques la prétendue constitution de Dracon et le renseignement sur le système électoral de Solon, on se demande sérieusement si la trouvaille

de M. Kenyon n'a pas servi — pour le moment — à embrouiller plutôt qu'à éclaircir l'histoire des origines de la constitution athénienne.

T. R.

59. *HÉRODOTE. Morceaux choisis publiés et annotés* par *AM. HAUVETTE.* Paris, Colin, s. d. In-12° XVI-300 p.

L'originalité de cette petite édition consiste moins dans la sélection des morceaux que dans le plan suivi pour leur distribution. Partant de cette idée qu' « Hérodote est à la fois un historien et un conteur » et qu'il faut présenter aux élèves l'un et l'autre, mais sans les confondre, M. Hauvette classe ses extraits sous cinq grands chapitres, sans se préoccuper de la division traditionnelle en livres, et dans chaque chapitre il sépare les *Récits historiques* proprement dits, rangés par ordre chronologique, et les *Récits épisodiques,* rattachés par un lien plus ou moins lâche à la trame générale. Quoique cette disposition exagère un peu la méthode du « grand dessein » d'Hérodote, elle paraît pratique et se prête bien aux nécessités de l'enseignement.

Le nom de l'éditeur nous dispense d'insister sur le goût et le savoir qui ont présidé à l'annotation de ces extraits. Au lieu de louanges stériles, présentons à M. H. quelques *errata* relevés au cours d'une lecture rapide. L'« échauffourée de Cylon » (p. 4) ne se place pas en 612 av. J.-C. mais en 636. Labynète n'était pas roi d'Assyrie (p. 14) mais de Babylonie : le royaume d'Assyrie n'existait plus à cette époque. Les gens « aux tempes rasées » signalés par le poète Choerilos (p. 73) ne sont pas les Arabes, mais les Solymes, c'est-à-dire un peuple probablement imaginaire dans lequel, à la faveur d'un vers interpolé, on a voulu reconnaître les Juifs. P. 103, il est difficile d'admettre que les mots μνήμην ἐπασκέοντες (II, 77) signifient « s'exerçant à conserver le souvenir des faits passés en en (*sic*) gravant le récit sur pierre ». On ne « s'exerce » pas à conserver un souvenir *écrit*. P. 137, la note sur Ἀρταφρένης donnerait à croire que c'est bien là le nom authentique de ce satrape, tandis qu'il ne faut y voir qu'une forme altérée par l'étymologie populaire. P. 196, la note sur Pheidon d'Argos tranche un peu sommairement une des questions de chronologie les plus difficiles de l'histoire grecque.

La constitution du texte suit des règles assez éclectiques. L'éditeur s'est montré discret dans l'admission des conjectures modernes et n'en a proposé aucune qui lui soit personnelle. On louera cette réserve, tout en regrettant peut-être, ne fût-ce qu'au point de vue pédagogique, qu'il n'ait pas cherché à établir un peu plus d'uniformité dans les formes dialectales. On souhaiterait aussi de voir expulser du texte quelques gloses manifestes, comme p. 195, 6e lig. du bas, dans l'énumération des prétendants de la fille de Clisthène : ἐκ δὲ τοῦ κόλπου τοῦ Ἰονίου Ἀμφίμνηστος... (οὗτος δὲ ἐκ τοῦ Ἰονίου κόλπου).

Auguste MICHEL.

60. *JOSÈPHE. Flavii Josephi Opera,* edidit Benedictus *Niese.* Vol. III-IV (*Antiquitates,* lib. XI-XX). Berlin, Weidmann, 1890-2.

— — ed. minor.

61. *Flavii Josephi Opera omnia,* recognovit Samuel Adrianus *Naber.* Vol. I-III (*Antiquit.* I-XX).

On se plaignait de n'avoir pas un bon texte de Josèphe; en voici deux qui ont chacun leur mérite. L'édition de Niese (que nous avons déjà signalée à nos lecteurs, *Revue,* 1890, p. 123) est la plus avancée; elle comprend déjà, outre la totalité des *Antiquités,* le *Contre Apion* et

la *Vita*. Elle représente un travail critique considérable. M. N. a le premier classé les principaux mss. de Josèphe et collationné avec soin les plus importants. Les sources du texte diffèrent pour chaque *décade* des *Antiquités;* ici, pour la deuxième moitié, entrent surtout en ligne de compte deux familles de mss. dont l'une comprend le *Palatinus* du XIe siècle (P), le *Laurentianus* (F) et le *Vaticanus* nº 147 (V); l'autre l'*Ambrosianus* du XIe siècle (A), le *Mediceus* (M) et le *Vaticanus* nº 984 (W); quant au *Leydensis* (L) il représente une tradition intermédiaire. Le mérite de l'édition Niese consiste surtout dans l'annotation critique où sont indiquées les variantes de tous ces mss., et en outre de l'*Epitomé*, de la traduction latine etc. Dans la constitution même du texte, l'éditeur paraît avoir attribué une valeur excessive aux leçons du *Palatinus*, ms. ancien, mais copié avec beaucoup de négligence; les leçons des autres mss., souvent bien meilleures, sont rejetées en note, M. Niese n'y voyant le plus souvent que des conjectures plus ou moins heureuses. Pour l'acheteur de la grande édition, il n'y a que demi-mal, puisque les notes lui fournissent tous les éléments d'un choix personnel; mais il n'en va pas de même dans l'*editio minor*, où l'annotation critique est supprimée; le texte est ici, par endroits, réellement défectueux, quelquefois même dénué de sens.

Le travail de M. Naber repose, de son propre aveu, sur celui de Niese; mais il fait preuve de plus de discernement dans le choix des leçons, donnant souvent, et avec raison, la préférence à celles de l'*Ambrosianus* et de l'*Epitomé*. Le lecteur qui ne tient pas à un appareil critique complet fera donc bien de s'en tenir au texte de Naber. L'un et l'autre éditeur donnent au bas des pages la concordance avec la Bible, le *Bellum judaicum* et la *Lettre d'Aristée;* l'un et l'autre se montrent sobres de conjectures, mais M. Naber a pu profiter de plusieurs remarquables corrections de Cobet, écrites en marge d'un exemplaire de la bibliothèque de Leyde.

T. R.

62. *CONSTANTIN KANELLAKIS.* Χιακὰ Ἀνάλεκτα. Athènes, Perris, 1890. In-8º, VIII-592 p.

Le dialecte populaire de l'île de Chio a déjà occupé les Chiotes Coray et Paspati. L'ouvrage de Kanellakis forme un utile complément au *Glossaire* de ce dernier; pour donner une idée de la richesse de son contenu, voici un extrait de la table des matières : Chansons de moissonneurs et Αυγεραί, 72 numéros; Myrologues; Bucoliques; Chants nuptiaux; Énigmes, 130 numéros; Chansons de nourrices; Proverbes, 793 numéros; Chants funèbres; Sentences et superstitions; Transcriptions de documents manuscrits (le plus ancien texte, provenant du village de Saint-Georges, est une charte de fondation de l'an 1518). Les deux derniers chapitres, dus à M. Constantin Sgouras, sont une traduction d'un mémoire italien sur l'île de Chio en 1810 et une étude sur la δημογεροντία de Chio après le massacre de 1822. Le recueil de M. Kanellakis nous a paru fait avec plus d'amour que de critique. On peut regretter qu'il n'ait presque jamais indiqué la source ni la date de ses documents poétiques, dont quelques-uns sont tout à fait récents (par exemple, la complainte sur le tremblement de terre de 1881, nº 64), tandis que d'autres pourraient remonter assez haut. Il serait bon aussi de savoir quels sont les textes déjà imprimés ou manuscrits, et ceux qui n'ont été transmis jusqu'à présent que par la voie orale.

PHILHELLÈN.

63. *N. KONDAKOF, comte I. TOLSTOI, SALOMON REINACH. Antiquités de la Russie méridionale.* Paris, Leroux. 1891-92. In-4°, 555 p.

La valeur scientifique de cet ouvrage, aujourd'hui terminé en trois livraisons, consiste avant tout dans les illustrations au nombre de plus de 500 et empruntées pour la plupart (nous parlons exclusivement de celles qui intéressent l'antiquité grecque) aux volumineux *Comptes rendus* de la Commission archéologique russe. Il y a là une riche galerie de médailles, bijoux, peintures murales, vases et terres cuites qui complète de la manière la plus heureuse l'album des *Antiquités du Bosphore Cimmérien.* Il faut remercier M. S. Reinach d'avoir rendu accessible au public français ces précieux documents, accompagnés d'un texte d'une lecture facile et intéressante, où cependant un critique sévère relèverait peut-être quelques négligences. P. 11, les braves « Zigues » s'appelaient plus modestement Ζυγοί, Zyges. P. 128, note 4, Callimaque ne vivait pas au « IIe siècle » av. J.-C. P. 138, la monnaie de Tarse (fig. 179) n'est très probablement pas de Datame et, le fût-elle, la filiation scythique de Datame n'a certainement exercé aucune influence sur la gravure du « portrait ». P. 231, la carte de la Russie méridionale est publiée avec les noms en caractères russes ! L'alliance russe aurait-elle eu la vertu magique de donner à nos compatriotes le « don des alphabets » ? On regrettera enfin l'absence d'une table des matières; l'index, quoique excellent, n'en pouvant tenir lieu.

Θ.

64. ΓΕΩΡΓΙΟΣ ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΙΔΗΣ. Ἔκθεσις τῶν κατὰ τὸ ἔτος 1890-91 πεπραγμένων. Athènes, imp. nationale, 1891. In-8°, 282 p.

La Bibliothèque Nationale de Grèce, formée par la réunion de la Bibliothèque publique, de la Bibliothèque de l'université et de la Collection numismatique, compte environ 150,000 volumes et un budget d'acquisition des plus modestes qui ne dépasse pas 11,000 drachmes. Heureusement pour elle, le dépôt légal, les échanges et les dons des particuliers viennent environ quadrupler ses ressources annuelles. Il résulte du rapport que nous avons sous les yeux que dans l'année académique 1890-91 la Bibliothèque a enregistré 6,172 nouveaux volumes, dont 1,558 seulement acquis par voie d'achat. Tous ces ouvrages, d'une valeur forcément très inégale, sont soigneusement catalogués dans le présent rapport qui expose aussi les nombreux *desiderata* de la collection nationale. Il y en a un qui n'est pas mentionné, mais que nous nous permettons d'ajouter à la liste : c'est le manque de continuité dans la direction. Depuis 1875, en seize ans, la Bibliothèque n'a pas changé moins de douze fois d'éphore ! Un poste de ce genre devrait réellement être soustrait aux fluctuations de la politique. — On trouvera encore dans ce volume un rapport de M. Svoronos sur l'état actuel des collections numismatiques, la liste des journaux et périodiques se publiant dans le royaume (en tout 129) et celle des 114 imprimeries helléniques.

PHILHELLÈN.

65. *PAUL MONCEAUX. La Grèce avant Alexandre.* Librairies-imprimeries réunies (ancienne maison Quantin), 1892. In-8°, 317 p., nombreuses illustrations.

Dans un cadre bien tracé et sous une forme nullement pédante, ce livre

offre une image complète de la civilisation grecque à l'apogée de son développement (v^e et ive siècles av. J.-C.). L'auteur passe en revue les croyances religieuses des Grecs, leurs institutions civiles et politiques, l'art, les mœurs. Son regard embrasse le monde hellénique entier dans toute l'étendue de son domaine, dans toute la riche variété de sa vie. Ce n'est ni une histoire, ni un manuel d'antiquités; c'est ce qu'on eût appelé il y a cinquante ans un « Tableau », où M. Monceaux a montré une fois de plus l'intelligence de son érudition, l'aisance et la vivacité de sa plume. Nous ne nous attarderons pas à relever dans ce joli volume quelques erreurs de détail à peu près inévitables (p. 135, le ἰατρικόν pris pour un impôt *sur* les médecins; p. 144, l'armée athénienne divisée en 48 contingents au lieu de 42, etc.), ni quelques anachronismes dans les illustrations (p. 175, un tétradrachme athénien du iie siècle donné comme exemple de la monnaie du ive siècle; p. 259, une tessère théâtrale d'époque romaine). Mais on peut se demander si l'auteur, malgré toute la souplesse de son talent, s'est parfaitement rendu compte des besoins de la classe de lecteurs auxquels s'adressait son livre et de cette classe elle-même. Sans doute les savants le parcourront avec plaisir, mais ce n'est pas à eux qu'il est destiné; c'est aux élèves et aux gens du monde, et ceux-ci le trouveront peut-être un peu touffu. Au lieu d'accumuler les exemples et les énumérations, n'eût-il pas mieux valu, dans une œuvre de vulgarisation, concentrer l'attention sur quelques traits essentiels dans chaque ordre d'institutions, et les développer un peu plus largement? Il ne faut jamais perdre de vue que si l'objet de toute science, historique ou autre, est de poser des lois générales, les lecteurs ordinaires ne s'intéressent qu'au détail vivant, au petit fait concret, saisissable et coloré; la tâche propre du vulgarisateur scientifique est de choisir et de présenter ces faits de telle manière que les lois s'y reflètent.

T. R.

66. *HEINRICH DIETRICH MUELLER. Historisch-mythologische Untersuchungen.* Gœttingen, Vandenhœck et Ruprecht, 1892. In-8°, iv-134 p.

L'auteur, connu par ses travaux linguistiques et mythologiques poursuivis pendant plus de trente-cinq ans (*Mythologie der griechischen Stæmme*, 1er vol. paru en 1856), examine ici deux questions qui comptent parmi les *cruces philologorum* les plus célèbres : le rapport entre Pélasges et Grecs, et la formation des poèmes homériques. Aux solutions qu'il adopte on ne refusera pas le mérite de la hardiesse : les Pélasges seraient identiques aux Ioniens, ou mieux à « la tribu des adorateurs de Poséidon », divinité essentiellement non-hellénique; quant à l'*Iliade* elle aurait à la fois un *substratum* historique (la conquête de la Troade par les colons achéens et éoliens) et un *substratum* religieux (des fêtes périodiques en l'honneur de Zeus, célébrées dans la plaine de l'Ida). A l'origine, l'*Iliade* aurait compris toute la légende de la guerre de Troie, depuis le débarquement des Grecs jusqu'à la mort d'Hector; sa forme actuelle, où elle est surtout une *Achilléide*, serait principalement l'œuvre des rhapsodes de Chypre : on voit que cette théorie est précisément le contrepied de celle qui prévaut dans la science depuis Grote et Niese. — Malgré son érudition subtile et plusieurs jolies observations de détail, M. Müller n'a pas réussi à nous convaincre. Il ne suffit pas d'un texte ambigu d'Hérodote pour exclure de l'hellénisme ces Ioniens qui à tant d'égards, et quel qu'ait pu être leur mélange avec des éléments bar-

bares, sont de véritables Grecs. Quant à l'*Iliade*, la théorie de M. M., en tant qu'elle est neuve, se heurte à de formidables objections littéraires; en tant qu'elle se confond avec la thèse de Fick, elle ne rend pas suffisamment compte du caractère *européen* du poème homérique. Ajoutons que M. Müller méprise ou ignore les découvertes archéologiques des vingt dernières années.

T. R.

67. *COSTANTINO NIGRA. Inni di Callimaco su Diana e sui Lavacri di Pallade;* recensione, traduzione, commento (extrait de la *Rivista di filologia*, xx). Turin, Loescher, 1892. In-8°, 157 p.

Si l'érudition et la poésie n'ont jamais fait divorce dans la patrie de Pétrarque, de Leopardi et de Carducci, il est rare, même en Italie, de voir un homme d'État de profession, un diplomate de carrière, cumuler les deux talents d'érudit et de poète, et trouver le temps, entre deux négociations délicates, de les exercer brillamment. Tel est cependant le tour de force accompli par M. le comte Nigra. Après nous avoir déjà, il y a quelques années, donné une version italienne de la *Chevelure de Bérénice*, il nous offre aujourd'hui une édition critique et une traduction en vers hendécasyllabes de deux des plus difficiles hymnes de Callimaque. Ne fût-ce qu'à titre de bel exemple et d'encouragement donné de haut à nos études, cette intéressante tentative méritait d'être signalée à tous les hellénistes; mais le joli volume du comte N. se recommande par d'autres qualités. La traduction, dont nous n'avons pas la prétention de juger la valeur poétique, est d'une concision, d'une fidélité et en même temps d'une clarté remarquables : l'auteur a eu la coquetterie de l'imprimer en regard du texte et l'on peut constater ainsi à première vue avec quel bonheur il a étreint le grec vers par vers, on peut dire mot par mot. L'indication très complète des variantes et la transcription des scolies sont suivies de notes explicatives fort judicieuses. L'introduction comprend, entre autres, une analyse détaillée des manuscrits, éditions et traductions de Callimaque. En collationnant pour la première fois le bon ms. H de Paris (*Suppl. grec*, n° 1095, fonds Ashburnham-Libri), M. Nigra y a découvert une épigramme byzantine anonyme que Reitzenstein publiait presque en même temps (*Hermes*, XXVI, 309) d'après un ms. de Berne. Cette épigramme, placée primitivement en tête d'un recueil de poésies choisies de Callimaque, atteste que vers le x° siècle les Byzantins possédaient encore l'*Hécalé*, les *Causes* et l'*Ibis*, ainsi qu'un « poème énigmatique » sur Minerve (sorte d'*Alexandra* ou de *carmen figuratum?*) d'ailleurs complètement inconnu.

T. R.

68. *PIERRE PARIS. Élatée, la ville, le temple d'Athéna Cranaia.* Paris, Thorin, 1892. In-8°, xi-318 p. et 15 planches hors texte (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome).

Par ses fouilles fructueuses exécutées sur l'emplacement du temple d'Athéna Cranaia, en 1883 et 1884, M. Paris était tout désigné pour écrire la monographie d'Élatée. Celle qu'il nous offre est divisée en deux livres : le premier un peu maigre, consacré à la ville d'Élatée proprement dite, dont l'auteur n'a pu qu'explorer sommairement les ruines insignifiantes; le second, beaucoup plus intéressant, au temple « égaré dans les gorges sauvages du Cnémis, au faîte vertigineux du mont Cranai ». L'appendice comprend : 1° un *Corpus* complet des in-

scriptions d'Élatée, au nombre de soixante-quatre, dont les plus importantes sont une série d'actes d'affranchissement et un fragment de l'édit de Dioclétien, n° 39; 2° un catalogue des débris d'architecture en terre cuite, *ex-voto*, etc.; 3° une étude de M. Diehl sur la prétendue « pierre de Cana ». Les archéologues retrouveront ici avec plaisir bon nombre de pages qu'ils ont déjà lues dans le *Bulletin de correspondance hellénique;* ils goûteront aussi les réflexions judicieuses sur l'identité entre les terres cuites votives et funéraires, les observations (p. 174 suiv.) sur le type de la « Pallas mélancolique » et de la « Pallas douloureuse » illustrées par plusieurs figurines d'Élatée, ainsi qu'une étude détaillée sur la statue d'Athéna Cranaia par les fils de Polyclès (p. 121 suiv.), dont M. Paris croit avoir retrouvé quelques fragments. Notons en passant que c'est cette statue et non pas une image plus archaïque en bronze qui se trouve figurée sur la monnaie d'Élatée, Br. Mus. *Central Greece,* IV, 26. Head s'est trompé à cet égard.

Θ.

69. *PHILODEMI Volumina rhetorica.* Edidit *Dr SIEGFRIED SUDHAUS.* Leipzig, Teubner, 1892. In-12, LII-385 p.

Le grand ouvrage de l'épicurien Philodème sur la Rhétorique nous a été conservé en partie dans sept papyrus de la bibliothèque d'Herculanum. Quelques fragments subsistent même en plusieurs exemplaires, ce qui semble autoriser la conjecture de M. Sudhaus que la villa où cette bibliothèque a été découverte n'est autre que la villa de Philodème lui-même. Le traité, dans son ensemble, pouvait être considéré comme inédit, malgré l'essai de restitution du *Museo Borbonico,* et les publications partielles d'Oxford (1825), de Spengel à Munich (1837), de Gros à Paris (1840, simple compilation), auxquelles il faut ajouter les nombreuses corrections de Gomperz et d'Usener. La base de l'édition de M. S. ce sont naturellement les deux fac similé publiés l'un à Oxford (photographie d'une copie), l'autre à Naples (gravure). Ces fac similé se corrigent et se complètent mutuellement, tout en laissant un vaste champ ouvert à la conjecture. M. S. a déployé dans son long et pénible travail d'éditeur de brillantes qualités d'helléniste, sans se dissimuler l'incertitude, la témérité ou l'insuffisance d'un grand nombre de ses suppléments. L'introduction donne une analyse substantielle de l'ouvrage. D'après la disposition, en partie conjecturale, adoptée par M. Sudhaus, les trois premiers livres étaient consacrés à l'examen de la question si la Rhétorique est un art et à une comparaison de la Politique et de la Rhétorique. Le livre IV traitait de l'élocution ou choix des expressions (περὶ λέξεως) et tournait en ridicule les petits artifices de style des rhéteurs de profession. Venait ensuite (livre V) un parallèle entre la Philosophie et la Rhétorique au point de vue du souverain bien. Le livre VI réfutait l'opinion que la seule « physiologie » (connaissance de la nature) puisse rendre un homme éloquent. Le livre VII, qui n'était pas le dernier, était dirigé contre le stoïcien Ariston; l'objet en est douteux.

Philodème était un esprit médiocre et un écrivain d'une prolixité rebutante. Son ouvrage n'en a pas moins quelque intérêt pour l'histoire de la rhétorique, surtout par les nombreuses citations textuelles d'auteurs antérieurs ou contemporains qu'il renferme; un index eût été utile pour s'y orienter; on peut s'étonner que M. Sudhaus ne se soit pas imposé ce petit supplément de labeur. Un des passages les plus curieux est l'attaque dirigée contre la pratique des *Éloges*

paradoxaux (p. 216 suiv.), qui sévissait dans les écoles de rhétorique. Philodème y voit une atteinte portée au sens moral des auditeurs et ses observations sur ce sujet peuvent être rapprochées avec intérêt de nos polémiques contemporaines sur le danger de certaines doctrines littéraires et philosophiques.

Auguste MICHEL.

70. *PINDARE. The Isthmian odes of Pindar* edited with Introduction and Commentary by *J.-P. BURY*, London, Macmillan, 1892, 1 vol. in-8°, XXXVIII-194 p.

M. Bury, déjà connu par une édition des *Néméennes* de Pindare, vient de consacrer aux *Isthmiques* un beau volume où l'élégance de l'impression et l'heureux agencement des parties nous disposent favorablement à l'étude du plus obscur entre tous les poètes de la Grèce classique. Dans sa Préface il défend le système d'après lequel, comme Mezger, il accorde à certaines répétitions de mots une grande valeur pour l'interprétation du sens intime d'une ode; ces mots sont pour lui des sortes de signaux, des clefs cachées. Il déclare d'ailleurs qu'il se sert ici de ce moyen avec plus de prudence que dans l'édition des *Néméennes :* peut-être finira-t-il par y renoncer tout à fait, ce qui serait le plus sage parti, car cette méthode est purement conjecturale et hasardeuse. La Préface se termine par quelques lignes sur le caractère gracieux de la mélancolie de Pindare, par de nouvelles corrections au texte des *Néméennes* et par des renseignements bibliographiques.

L'Introduction est surtout une étude sur l'île d'Égine (trois *Isthmiques* célèbrent des héros Éginètes) qui est en même temps un appendice à l'édition des *Néméennes :* M. Bury y étudie en particulier l'influence de la sculpture éginétique sur l'inspiration de Pindare; dans ses remarques sur le texte, qui terminent l'Introduction, bien qu'il se montre en général conservateur, il apporte quelques heureuses corrections. Ajoutons que chaque ode est précédée d'une introduction particulière et que le texte est accompagné d'un commentaire critique, grammatical et historique rédigé avec beaucoup de conscience et de clarté. Enfin des appendices traitent diverses questions de détail qui demandaient un trop long développement pour être étudiées dans le commentaire.

En somme, édition intéressante et utile, sous réserve de la théorie aventureuse que nous avons signalée plus haut.

M. E.

71. *SIEGMUND PREUSS. Index Demosthenicus.* Leipzig, Teubner, 1892. In-8°, 330 p.

330 × 2 × 58 × 8 = 306,240, tel est à peu près le nombre de renvois et par conséquent de fiches que représente l'ouvrage de M. Preuss; encore des motifs d'économie l'ont-il obligé, à son grand regret, dit-il, d'écourter ou de supprimer complètement un certain nombre d'articles volumineux, parmi lesquels on regrette de voir figurer les mots αὐτός, οὗτος et ἐκεῖνος; les noms propres sont également exclus. L'index de M. Preuss est fait exclusivement au point de vue des formes, dont l'énumération est aussi complète que possible : les cas de chaque nom, les temps et personnes de chaque verbe sont soigneusement catalogués à part. Pour les particules et conjonctions qui ont plusieurs acceptions les sens ont été classés; mais la masse des renvois reste si touffue qu'il sera bien difficile d'en tirer un profit immédiat pour les études de syntaxe. Peut-être aurait-il été également prudent de distinguer par un

signe typographique les discours authentiques de Démosthène de ceux qui figurent indûment dans la collection. Sauf ces légères réserves, ce grand travail ne mérite que des éloges par le soin et la patience exemplaires avec lesquels il a été conduit : nous avons vérifié plusieurs mots au hasard et n'avons jamais trouvé l'auteur en défaut.

G. Donat.

72. *QUINTI SMYRNAEI Posthomericorum* libri XIV. Recognovit *ALBERTUS ZIMMERMANN*. Leipzig, Teubner, 1891. xxviii-404 p.

Cette édition a coûté neuf ans de travail à son auteur et, comme il le dit avec une légitime fierté, il ne paraît pas qu'il ait perdu sa peine. Contrairement à une opinion qui traîne encore dans tous les Manuels, il est aujourd'hui avéré que *tous* nos manuscrits des *Posthomerica* ne dérivent pas de l'archétype d'Otrante, découvert en 1450 par le cardinal Bessarion et perdu depuis. Deux au moins, qui proviennent d'ailleurs d'une même source, le *Monacensis* et le *Neapolitanus alter* ou *Parrhasianus* (ms. de Aulo Giano Parisio), représentent une tradition indépendante, souvent meilleure ou plus complète que la vulgate, malgré les erreurs et les négligences dont ils fourmillent. Koechly dans ses *Prolégomènes* avait justement insisté sur la valeur du *Monacensis*, dont on lui doit une collation soignée. Malheureusement ce manuscrit ne donne que les trois premiers chants et le XIIe. Le *Parrhasianus* renferme, au contraire, tout le poème et c'est à M. Zimmermann que revient l'honneur d'en avoir le premier remis en lumière les mérites; il lui a emprunté plusieurs bonnes leçons et même quelques vers inédits, dont on peut, il est vrai, suspecter l'authenticité (V, 424*a*; X, 322*a*, etc.). — La conjecture joue forcément un rôle important dans la constitution d'un texte transmis par si peu de manuscrits. M. Zimmermann en a fait d'excellentes, d'autres qui sont simplement ingénieuses et qu'il eût été plus sage de ne pas insérer dans le texte (par exemple, I, 127 : ποτὶ πτολέμου στροφάλιγγα où les manuscrits donnent πτολέμοιο φάλαγγας). La plupart de ces corrections se trouvent d'ailleurs justifiées dans un ouvrage spécial (*Kritische Untersuchungen*, etc.), que l'auteur a fait paraître en 1889 chez Teubner.

Auguste Michel.

73. *SALOMON REINACH. Antiquités du Bosphore Cimmérien*, rééditées avec un commentaire nouveau, etc. (Bibl. des monuments figurés, tome III.) Paris, Didot, 1892. Grand in-8°; xvi-213 p., 86 planches en phototypie.

M. Salomon Reinach poursuit vaillamment sa colossale et louable entreprise d'une *Bibliothèque des monuments figurés* : après le *Voyage* de Le Bas et les *Vases peints* de Millin et Millingen, il nous donne aujourd'hui la réédition des *Antiquités du Bosphore Cimmérien*. Cet ouvrage tiré à 200 exemplaires qui n'ont pas été mis dans le commerce, et que les érudits n'avaient guère chance de trouver que dans les très grandes bibliothèques, a conservé toute sa valeur en ce qui concerne les planches, dont l'exactitude et la beauté n'ont guère été surpassées; le texte, un peu verbeux, avait besoin d'être élagué et mis à jour : c'est à quoi le nouvel éditeur n'a pas manqué. Non content de rédiger en grande partie à nouveau le commentaire, réduit à 158 pages compactes, il l'a fait suivre d'un index complet des *Comptes rendus de la Commission archéologique russe*, dont les gros in-quarto, parus de 1859 à 1881,

peuvent être considérés comme la continuation des *Antiquités ;* cet index, très détaillé et très pratiquement conçu, rendra de réels services aux archéologues et fera, espérons-le, entrer dans la circulation une partie des trésors de renseignements accumulés par l'érudition indigeste, mais immense, de Stephani. En somme, l'acheteur du volume que nous annonçons aura, pour un prix modique et sous un format commode, plus que l'équivalent des trois énormes in-folio des *Antiquités*, qui se vendaient jusqu'à 2,000 francs. Avouons pourtant que les planches de ce magnifique ouvrage ont perdu à être réduites et surtout réduites sur un exemplaire déjà jauni ; non seulement les écritures, cartes et chiffres ne sont lisibles qu'à la loupe, mais les objets eux-mêmes se détachent mal sur le fond gris brouillé des reproductions phototypiques ; les planches en couleurs, traduites en noir, deviennent ternes et confuses. Regrettons aussi qu'on ait laissé subsister aux pl. L et LII des indications devenues inexactes comme « demi-grandeur » qui peuvent induire en erreur. L'impression du livre est très soignée; nous n'y avons guère relevé de fautes : l'une d'elles a rendu inintelligible la note de la page 20; au lieu de « on ne connaît encore que les monnaies d'*argent* de ce roi (Leucon) », il fallait écrire : *de cuivre.*

Θ.

74. *ERNST RICHTER. Xenophon Studien.* Leipzig, Teubner, 1892. In-8°, 95 p. (Extrait du 19e supplément des *Jahrbücher für classische Philologie.*)

L'auteur soumet les *Mémorables* de Xénophon à une analyse pénétrante, dont la conclusion est que ce recueil résulte de la *contamination* factice, opérée par Xénophon lui-même, de plusieurs petits écrits, primitivement indépendants, et qui reprenaient, en partie, les mêmes thèmes avec de légères variations. Ces écrits seraient : trois « Apologies de Socrate » (la première I, 1-3; la deuxième I, 4; IV, 3, 5, 6; la troisième I, 5 ; II, 1; III, 8, 9), un écrit sur le « Stratège » (III, 1-7), et un autre sur l' « Amitié » (II, 2-10). Passant ensuite à l'examen des autres écrits philosophiques de Xénophon, M. Richter y découvre une remarquable analogie de pensée, de méthode et de style avec les *Mémorables;* la même observation s'applique à la *Cyropédie,* avec la seule différence qu'au lieu de Socrate c'est Cyrus qui y pontifie. Comment n'en pas conclure que la philosophie assez anodine que Xénophon prête à Socrate n'est autre que celle de Xénophon lui-même? Ce qui confirme cette idée, c'est qu'il n'y a aucune preuve certaine de la prétendue intimité entre Xénophon et Socrate ; plusieurs chapitres des *Mémorables* portent en eux-mêmes la démonstration de leur caractère apocryphe (par exemple, l'entretien avec Periclès *junior,* III, 5, qui n'a pu être composé qu'à l'époque de la suprématie thébaine); nulle part on n'a la sensation de se trouver en présence de souvenirs authentiques. Loin donc de chercher dans le livre de Xénophon l'image la plus fidèle de l'enseignement de Socrate, on doit reconnaître que Xénophon s'y est souvent inspiré de Platon (par exemple, *Mém.* IV, 2 = *Ménon.* p. 90, C suiv., etc...), peut-être aussi d'Isocrate et d'Antisthène (Dümmler). Les ouvrages de Xénophon, sauf l'*Anabase* et la *Chasse,* auraient été tous composés dans sa vieillesse, entre 370 et 350, après que les événements politiques l'eurent chassé de sa retraite de Scillonte; il se fit publiciste pour vivre, et ses écrits, comme l'a supposé

Diels, durent revêtir à l'origine la forme de conférences, ce qui explique leurs répétitions, leurs contradictions, l'absence d'exordes réguliers (il valait mieux se fier à l'inspiration du moment). En définitive, Xénophon aurait été un sophiste ambulant, qui utilisa le nom de Socrate comme une fructueuse réclame.

Il y a dans le travail de M. R, des paradoxes évidents et nombre de rapprochements forcés ou insignifiants. Nous ne voyons pas non plus pourquoi Xénophon, s'il est né vers 430, aurait été empêché « par sa jeunesse » de prendre part à la guerre du Péloponnèse (p. 151) : on appelait au contraire de préférence les classes les plus jeunes; et n'est-il pas puéril de noter gravement que les *Helléniques* commencent par μετὰ δὲ ταῦτα, puisque cet ouvrage est donné comme la continuation de Thucydide? Mais si les arguments de détail ne sont pas irréprochables, la thèse, prise dans son ensemble, nous paraît, non seulemeut spécieuse, mais plausible. Il y a longtemps que nous soupçonnons que la véracité de Xénophon a été aussi surfaite que son importance; M. Richter a fait bonne justice de cette légende pour les *Mémorables;* il resterait à poursuivre cette démonstration pour l'*Anabase;* les lecteurs de la *Revue* en auront prochainement la primeur.

T. R.

75. *H. SCHAFSTAEDT. De Diogenis Epistulis.* Dissertatio inauguralis philologica. Gottingae, MDCCCXCII. In-8°, 63 p.

Cette dissertation comprend trois parties : une description des manuscrits, des remarques critiques et la collation de onze manuscrits : Palatinus 398, Vaticani 1353, 1354, 1461; Ambrosianus B 4 sup.; Laurentiani, LVII, 12, 47. LX, 4; Harleiani 5610, 5635; Palatinus 132. Malheureusement aucun manuscrit de Paris n'est d'une époque assez ancienne pour retenir l'attention. Il nous est donc difficile de dire dans quelle mesure descriptions et collations sont exactes. Le soin minutieux qui a présidé à la rédaction de toute la brochure est cependant une sécurité. Hercher, dans l'édition Didot des épistolographes grecs, s'était servi seulement de trois de ces manuscrits; M. Schafstaedt ajoute donc à nos connaissances, surtout par la collation de l'Ambrosianus qui est du xe siècle. Une étude très attentive de l'ordre des lettres lui a permis de voir plus clair dans la formation du recueil. Tout fait donc présager que, si ce travail est suivi d'une édition, elle répondra aux plus grandes exigences.

L.

76. Δ. ΘΕΡΕΙΑΝΟΣ. Ἀδαμάντιος Κοραῆς. 3 vol. in-8° de 413, 352 et 300 p. Trieste, imprimerie du Lloyd, 1889-1890.

Si nous n'avons pas parlé plus tôt de cette consciencieuse et élégante biographie, c'est qu'il nous semblait — et qu'il nous semble encore — qu'elle devait fournir à l'un de nos collaborateurs l'occasion de tracer un portrait en pied de l'éminent philologue qui a tant contribué à réveiller le sentiment national et à épurer la langue de ses compatriotes. Le livre de M. Theriano contient tous les matériaux d'un portrait de ce genre : nous n'oserions pas dire qu'il donne le portrait lui-même. L'auteur a suivi un peu trop strictement l'ordre chronologique, accompagnant Coray dans toutes ses pérégrinations, analysant avec soin tous ses ouvrages, donnant d'abondants extraits de sa correspondance, présentant enfin, par exemple à propos de la réforme de la langue, des exposés étendus qui dénotent

du savoir, de la lecture et de la réflexion; mais tout cela aurait demandé à être plus condensé, mieux groupé; c'est un labyrinthe où l'auteur a négligé de nous fournir... les manchettes d'Ariane. Comment se reconnaître dans un livre où tel chapitre (le IIIe) ne compte pas moins de 352 pages et remplit un volume entier? Quoi qu'il en soit, il faut remercier M. Theriano de ce qu'il nous a donné, y compris l'index, un peu dissimulé au milieu du tome III; il faut aussi remercier son collaborateur M. Livada d'avoir élaboré l'*Appendice*, où on lit entre autres la traduction grecque des thèses médicales de Coray et de son *Mémoire sur l'état de la civilisation grecque;* n'oublions pas enfin le généreux philhellène (Demetrio Economo) dont la fondation a permis d'imprimer ces trois magnifiques volumes, qui font vraiment honneur à la typographie triestine.

PHILHELLÈN.

77. *U. VON WILAMOWITZ MOELLENDORFF. Philologie und Schulreform.* Discours prononcé à la distribution des prix de l'université de Goettingue. Gœttingen, Dieterich, 1892. In-8°, 37 p.

Les nouveaux programmes allemands de 1892 ont réduit considérablement le temps consacré au latin et au grec dans l'enseignement secondaire. M. de Wilamowitz examine les conséquences de cette réforme au point de vue des études philologiques et ne s'en montre pas alarmé outre mesure, les réformateurs dussent-ils aller jusqu'au bout de la logique et supprimer complètement l'étude des langues anciennes du programme des gymnases. En pratique, la plupart des étudiants en philologie arrivent déjà à l'Université avec des connaissances si insuffisantes, que le professeur est obligé de recommencer leur instruction grécolatine *ab ovo;* quand la réforme sera consommée, le latin et le grec ne s'apprendront plus que comme l'hébreu et le sanscrit; le niveau de l'éducation nationale baissera sans doute, la philologie classique n'y perdra guère. On voit que l'auteur tient plus à la qualité qu'à la quantité des philologues. M. de Wilamowitz saisit cette occasion d'exposer ses vues sur l'objet et la méthode de sa science, en insistant particulièrement sur l'unité de la civilisation antique, opposée à la multiplicité et à la diversité des civilisations modernes. Il y a là des aperçus justes et élevés, dont le fond rappelle souvent Bœckh, mais exprimés dans une langue plus nerveuse et plus piquante.

T. R.

78. *ERICUS ZIEBARTH. De iureiurando in iure graeco quaestiones.* Gœttingen, Vandenhœck et Ruprecht, 1892. In-8°, 50 p.

Étude méthodique, complète et bien digérée. L'auteur passe en revue les diverses formes de serment, soit privées, soit légales, usitées chez les Grecs, montrant que le choix des divinités invoquées, loin d'être arbitraire, est toujours justifié soit par des usages locaux, soit par l'âge, le sexe, la famille, la profession, l'occasion. Au Ve et au IVe siècles les formules de serment comprennent trois divinités seulement; plus tard le nombre augmente; il est particulièrement considérable dans les actes crétois, ce qui n'est pas précisément un indice de bonne foi. Une énumération des cas d'application du serment politique et judiciaire complète cette intéressante monographie, qui témoigne d'une connaissance sérieuse des textes littéraires et épigraphiques, même les plus récemment publiés. Est-ce à dire que nous n'aurions pas quelque-

fois à nous écarter des interprétations de l'auteur? Non sans doute. C'est ainsi qu'il a voulu trouver un nouvel exemple de co-jureurs (à rapprocher de la loi de Gortyne) dans la loi de Naupacte (I. G. A. 321 B, lig. 21 = *Recueil des inscriptions juridiques*, 2e fascicule, p. 184); mais cette hypothèse repose sur une ponctuation vicieuse du passage en question. Les mots τὸ μέρος μετὰ Φοικιατᾶν ne se rapportent pas au verbe qui suit, διομόσαι, mais à celui qui précède, παματοφαγεῖσται. Traduisez : « Ses biens seront confisqués, lot de terre (μέρος, *sors*, cf. lig. 11, *suprà*) et serfs. » Μέρος dans le sens de « partie plaidante » n'est grec qu'en français; en réalité ce sont les juges qui prêtent ici le serment légal.

T. R.

79. Χριστιανικὴ ἀρχαιολογικὴ ἑταιρεία. Δελτίον Α. (*Bulletin de la Société d'archéologie chrétienne*). Athènes, imprimerie royale, 1892. In-8°, 155 p.

La *Société d'archéologie chrétienne*, fondée en décembre 1884 sous le patronage de la reine Olga, a traversé des temps difficiles; il semble que sa situation soit aujourd'hui plus rassurante. Malgré la modicité de ses ressources, la société travaille efficacement à son double objet : la conservation et la réunion des antiquités chrétiennes éparses sur le sol de la Grèce et des pays limitrophes. Les rapports et procès-verbaux des assemblées générales depuis la fondation font foi du zèle déployé par ses membres et particulièrement par M. G. Lampaki, directeur du petit musée de la Société. Ce musée compte déjà bon nombre d'objets curieux, ornements épiscopaux, orfèvrerie religieuse, inscriptions, etc. Deux bonnes planches phototypiques reproduisent quelques-uns de ces objets, parmi lesquels nous avons surtout remarqué une magnifique « cravate sacerdotale » (ἱερὸν ἐπιτραχήλιον) brochée d'or, ornée d'excellentes figures de saints et d'une inscription au nom de Δοσίθεος Ἱερομόναχος. Ce beau spécimen de l'art byzantin provient d'un monastère des environs d'Ægion; il est attribué au XIIIe siècle par les uns, au IXe ou Xe par d'autres.

D. Alexis.

CORRIGENDA

P. 180, col. XII, l. 3. Mettre entre crochets παι-. La fin de la ligne n'est pas conservée dans le papyrus (H. W.)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE ADMINISTRATIVE

	Pages
Vingt-cinquième anniversaire de l'Association, banquet du 5 mai 1892.	I
Discours de M. Ernest Renan	III
Discours de MM. H. Houssaye, Delyannis, Bikélas, Psichari, Collignon, Savvas Pacha, Rabier, Salomon Reinach, H. Weil, G. Perrot	V
Lettres des Sociétés correspondantes	XVIII
Statuts de l'Association	XXII
La médaille de l'Association	XXV
Souscription permanente pour les *Monuments grecs*	XXVI
Assemblée générale du 28 avril 1892	XXVII
Discours de M. Ernest Renan	XXVII
Rapport de M. Paul Girard, secrétaire	XXIX
Rapport de M. Hauvette (concours de typographie)	XL
Rapport de la commission administrative	XLIV
Séance du 12 mai 1892	LI
Discours de M. H. Houssaye	LI
Membres fondateurs de l'Association	LVI
Membres fondateurs pour les *Monuments grecs*	LVIII
Anciens présidents de l'Association	LIX
Bureau, comité, commissions	LX
Membres donateurs	LXI
Liste générale des membres au 31 décembre 1892	LXVIII
Sociétés correspondantes	LXXXIX
Prix décernés dans les concours de l'Association	XCI
Prix décernés par l'Association dans les lycées et collèges	XCIV

PARTIE LITTÉRAIRE

I. Articles de fond.

Ernest Babelon	Timaïros, roi de Paphos	53
Dr G.-A. Costomiris	Études sur les écrits inédits des anciens médecins grecs (4e série)	61

James Darmesteter..... Alexandre le Grand dans le Zend Avesta. 189
Eugène d'Eichthal et Théodore Reinach..... Notes sur les problèmes musicaux dits d'Aristote..... 22
Victor Henry..... Les supplices infernaux de l'antiquité.. 281
Henri Lechat..... Le sculpteur Endoios..... 385
F. de Mély..... Le traité des fleuves de Plutarque..... 327
Pierre de Nolhac..... Pétrarque et Barlaam..... 94
Henry Omont..... Le glossaire de Du Cange..... 212
Théodore Reinach..... Inscriptions de Samothrace..... 197
— — Un nouvel historien d'Alexandre le Grand..... 306
Gustave Schlumberger..... Amulettes byzantins anciens..... 73
Paul Tannery..... Psellus sur la grande année..... 206
G. Weber..... Hypaepa, le kaleh d'Aïsourat, etc. 7
Henri Weil..... Du discours d'Hypéride contre Philippidès..... 1
— — Hypéride, 1er discours contre Athénogène..... 157
Ch. Wessely et Ruelle..... Le papyrus musical d'Euripide..... 265

II. Notes et documents.

A.-E. Contoléon..... Inscription de Baïndir..... 341
Alfred Croiset..... L. Herbst sur Thucydide..... 348
Ch. Joret..... Des noms de palmier κόϊξ, κύκας et κουκιόφορον..... 415
Émile Legrand..... Κόσμος, Κῶμον et Τζίκολον dans la lettre du cardinal Bessarion..... 108
— — Canon à la louange du patriarche Euthyme II par Marc Eugénicos..... 420
Henry Omont..... Un portrait de Jean de Sainte-Maure.. 427
Théodore Reinach..... L'impôt sur les courtisanes à Cos..... 100
— — L'année de la naissance d'Hypéride.... 250
— — Encore un mot sur l'inscription de Cos. 253
— — Le serment de Chersonèse..... 403
— — Inscriptions d'Asie-Mineure..... 409
C.-E. Ruelle..... Alexandre d'Aphrodisias et le prétendu Alexandre d'Alexandrie..... 103
Paul Tannery..... Psellus sur les nombres..... 343

III. Chronique.

Bulletin archéologique (Ch. Diehl)..... 116, 431
Bulletin épigraphique (Th. Reinach)..... 355
Correspondance grecque (X)..... 133, 254, 367, 451
Nécrologie : Ernest Renan..... 384